

# CONTRAT GLOBAL DU BASSIN VERSANT DE L'ARVE

## *Document contractuel Livret 1*



## PREAMBULE

*Pouvoir proposer à tous les partenaires naturels et historiques : Agence de l'eau, Comité de bassin, Etat, Conseil départemental de la Haute-Savoie, Conseil régional, Auvergne Rhône Alpes, République et canton de Genève, ATMB, EDF, Fédération de Haute-Savoie Pêche et protection des milieux aquatiques, SNDEC, DSF, Syndicats gestionnaires d'assainissement et d'eau potable, ... un programme cohérent, partagé autant qu'ambitieux et garantir à ses membres (et aux citoyens qu'ils représentent) et à ces mêmes partenaires l'assurance des moyens mis à sa disposition, c'est une occasion unique et nouvelle, un défi nouveau pour le SM3A, à la hauteur des enjeux environnementaux qui nous font face.*

*L'observation attentive des phénomènes naturels, au-delà de la diversité de ses manifestations et des particularismes locaux, fait émerger une constante sans cesse réaffirmée : la nature fait système.*

*A l'heure où chacun prend conscience que le système subit d'importantes évolutions à un rythme en phase d'accélération, quelle autre stratégie les différents acteurs de la gestion des territoires devraient ils adopter que de s'efforcer de s'organiser pour faire système à leur tour ?*

*Le SM3A, acteur opérationnel au plus près des masses d'eau et des milieux aquatiques, dont l'essence même est l'union vers l'action, se réjouit et fonde les plus grands espoirs d'efficacité sur la proposition de contrat de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Comité de bassin, emmené par son président.*

**Bruno FOREL, Président du SM3A**



# SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>LES MODALITES DU CONTRAT</b> .....	9
1.1.	<b>IL EST CONCLU ENTRE LES PARTIES :</b> .....	9
1.1.1.	<b>L'AGENCE DE L'EAU Rhône Méditerranée Corse</b> .....	9
1.1.2.	<b>Les Maîtres d'ouvrage</b> .....	9
1.1.3.	<b>Les Partenaires</b> .....	11
1.2.	<b>SOUS L'AGREMENT DE :</b> .....	11
1.2.1.	<b>La commission locale de l'eau (CLE)</b> .....	11
1.3.	<b>UN CONTRAT GLOBAL DE BASSIN VERSANT DE L'ARVE</b> .....	11
1.3.1.	<b>Objectifs et contenu :</b> .....	11
1.3.2.	<b>Gouvernance</b> .....	16
1.3.3.	<b>Suivi du contrat</b> .....	16
1.3.4.	<b>Contrôle - Révision - Résiliation</b> .....	16
<b>2.</b>	<b>ENGAGEMENT DES PARTENAIRES</b> .....	18
2.1.	<b>Engagements du SM3A, structure porteuse</b> .....	18
2.2.	<b>Engagement du Comité de bassin</b> .....	18
2.3.	<b>Engagement de la CLE du SAGE</b> .....	19
2.4.	<b>Engagement de l'Agence de L'eau</b> .....	20
2.5.	<b>Engagement des maîtres d'ouvrage du Grand Cycle de l'eau</b> .....	23
	<b>Le Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents – SM3A,</b> .....	23
	<b>La communauté de communes du genevois,</b> .....	23
	<b>Les autres maîtres d'ouvrage (ex : EDF, ATMB, ASTERS),</b> .....	23
2.6.	<b>Engagement des maîtres d'ouvrage du Petit Cycle de l'eau</b> .....	25
2.7.	<b>Engagement des maîtres d'ouvrage « animateurs » de l'opération collective Arve Pure</b>	
2022	26	
	<b>Le SM3A,</b> .....	26
	<b>Les collectivités et leurs groupements, en charge de l'animation locale du dispositif,</b> .....	26
	<b>Le Syndicat National du décolletage (S.N.DEC.),</b> .....	26
2.8.	<b>Engagement des partenaires</b> .....	28
2.8.1.	<b>L'état– Préfecture de Haute-Savoie</b> .....	28
2.8.2.	<b>Le département de la Haute-Savoie</b> .....	29
2.8.3.	<b>La région Auvergne Rhône-Alpes AURA</b> .....	30
2.8.4.	<b>République et Canton de Genève</b> .....	30
2.8.5.	<b>Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc - ATMB</b> .....	31
2.8.6.	<b>EDF Hydro Alpes</b> .....	31
2.8.7.	<b>Fédération de Haute-Savoie – Pêche et protection des milieux aquatiques</b> .....	32

<b>2.8.8.</b>	<b>Domaines skiabiles de France - DSF.....</b>	<b>33</b>
<b>2.8.9.</b>	<b>Banque des territoires – Groupe Caisse des dépôts.....</b>	<b>33</b>
<b>3.</b>	<b>SIGNATURE DES PARTENAIRES .....</b>	<b>34</b>

# 1. LES MODALITES DU CONTRAT

## 1.1. IL EST CONCLU ENTRE LES PARTIES :

### 1.1.1. L'AGENCE DE L'EAU Rhône Méditerranée Corse

Représentée par son directeur général,

### 1.1.2. Les Maîtres d'ouvrage

#### 1.1.2.1. Du grand cycle de l'Eau,

Les autorités GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) :

- ✓ **LE SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES AFFLUENTS**, Autorité GEMAPI et Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Arve, représenté par son président, également structure porteuse du présent contrat,
- ✓ **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**, autorité GEMAPI, représentée par son président

Les autres maîtres d'ouvrages identifiés :

- ✓ **AUTOROUTES ET TUNNEL DU MONT-BLANC (ATMB)**, représenté par son directeur général
- ✓ **EDF Hydro Alpes**, représenté par son directeur
- ✓ **ASTERS**, représenté par son président

#### 1.1.2.2. Du Petit Cycle de l'eau,

Les gestionnaires Assainissement et/ou eau potable et/ou eaux pluviales :

- ✓ **LA COMMUNE D'ANNEMASSE**, représenté par son maire,
- ✓ **ANNEMASSE AGGLOMERATION**, représentée par son président,
- ✓ **LA COMMUNE D'ARACHES LA FRASSE**, représentée par son maire,
- ✓ **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CLUSES ARVE ET MONTAGNE (2CCAM)**, représentée par son président,
- ✓ **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**, représentée par son président,
- ✓ **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC**, représentée par son président,
- ✓ **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS**, représentée par son président,
- ✓ **LA COMMUNE DE CLUSES**, représentée par son maire,
- ✓ **LA COMMUNE DE COMBLOUX**, représentée par son maire,
- ✓ **LA COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE**, représentée par son maire
- ✓ **LA COMMUNE DE FILLINGES**, représentée par son maire
- ✓ **LA COMMUNE DE MAGLAND**, représentée par son maire

- ✓ **LA COMMUNE DE MARNAZ**, représentée par son maire
- ✓ **LA COMMUNE DE MEGEVETTE**, représentée par son maire
- ✓ **LA COMMUNE DE MIEUSSY**, Représentée par son maire
- ✓ **LA COMMUNE DU MONT SAXONNEX**, représentée par son maire
- ✓ **LA COMMUNE DE NANCY SUR CLUSES**, représentée par son maire
- ✓ **LA SPL O DES ARAVIS**, représentée par son président
- ✓ **LA COMMUNE D'ONNION**, représentée par son maire
- ✓ **LA COMMUNE DE PASSY**, représentée par son maire
- ✓ **LA COMMUNE DU REPOSOIR**, représentée par son maire,
- ✓ **LA REGIE DE L'EAU DE SALLANCHES**, représentée par son président,
- ✓ **LA REGIE DES EAUX FAUCIGNY GLIERES**, représentée par son président
- ✓ **LA COMMUNE DE SAINT GERVAIS LES BAINS**, représentée par son maire
- ✓ **LA COMMUNE DE SAINT JEOIRE**, représentée par son maire
- ✓ **LA COMMUNE DE SCIONZIER**, représentée par son maire
- ✓ **LE SIAE (Syndicat intercommunal d'adduction d'eau - Domancy, demi-quartier, Combloux)**, représentée par son président
- ✓ **LE SIVOM DE CLUSES**, représentée par son président
- ✓ **LE SIVU DES FONTAINES**, représentée par son président
- ✓ **LE SYNDICAT ROCAILLES BELLECOMBE**, représentée par son président
- ✓ **LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES MONTAGNES DU GIFFRE**, représentée par son président
- ✓ **LA COMMUNE DE TANINGES**, représentée par son maire

*1.1.2.3. De l'opération collective « ARVE PURE 2022 »,*

Dans le cadre de ce dispositif d'opération collective de réduction des pollutions, sont identifiés en qualité de « maître d'ouvrage » les intercommunalités gestionnaires en assainissement ou compétentes statutairement spécifiquement pour l'opération collective Arve pure :

- Les intercommunalités animatrices du dispositif déjà adhérentes au programme Arve Pure 2018 :
  - ✓ **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC**, représentée par son président,
  - ✓ **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU MONT BLANC**, représentée par son président,
  - ✓ **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CLUSES ARVE ET MONTAGNE (2CCAM)**, représentée par son président,
  - ✓ **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FAUCIGNY GLIERES**, représentée par son président
  - ✓ **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS**, représentée par son président,
  - ✓ **LE SYNDICAT ROCAILLES BELLECOMBE**, représentée par son président
  - ✓ **ANNEMASSE AGGLOMERATION**, représentée par son président,
- Ainsi que deux nouvelles intercommunalités :
  - ✓ **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**, représentée par son président,
  - ✓ **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTAGNES DU GIFFRE**, représentée par son Président
- En sa qualité de coordinateur et animateur du dispositif :

- ✓ **LE SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES AFFLUENTS**, représenté par son président,
- Ainsi que l'animateur - prescripteur auprès des entreprises du décolletage du dispositif :
  - ✓ **Le Syndicat National des Décolletage (SNDEC)**, représenté par son président

### 1.1.3. Les Partenaires

- ✓ **L'ETAT FRANÇAIS**, représenté par le Préfet coordinateur de bassin, membre du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau et le Préfet de la Haute-Savoie,
- ✓ **LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES**, représentée par son président
- ✓ **LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**, représenté par son président,
- ✓ **LA REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE**, représentée par le conseiller d'Etat
- ✓ **LA FEDERATION DE HAUTE-SAVOIE – PECHE ET PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES**, représentée par son président
- ✓ **DOMAINES SKIABLES DE FRANCE**, représenté par son président
- ✓ **LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**, représentée par XX

## 1.2.SOUS L'AGREMENT DE :

### 1.2.1. La commission locale de l'eau (CLE)

- ✓ **LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) du SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE L'ARVE**, représentée par son président, assurant le rôle de comité d'agrément, par délégation du **Comité de Bassin Rhône-Méditerranée, ayant délibéré favorablement à l'unanimité ce contrat le 25 mars 2019.**

## 1.3.UN CONTRAT GLOBAL DE BASSIN VERSANT DE L'ARVE

L'agence de l'eau, les maîtres d'ouvrages et les partenaires s'engagent à réaliser un programme d'action intégrateur en faveur de l'eau :

- aménagements, entretien, restauration et gestion des milieux aquatiques,
- modernisation des équipements, réalisation d'économies d'eau,

de nature à faire face au changement climatique en agissant tant sur le petit cycle de l'eau (eau et assainissement, opération collective) que sur le grand cycle de l'eau au travers de solutions notamment fondées sur la nature.

### 1.3.1. Objectifs et contenu :

#### 1.3.1.1. Périmètre du contrat

Le périmètre de ce contrat est le bassin versant de l'Arve, soit le territoire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Arve,

Pour l'opération collective « Arve Pure », toutes les communes des EPCI signataires sont couvertes. Pour les quelques communes isolées du périmètre du SAGE, une convention devra être établie entre la commune et un EPCI volontaire signataire pour une mise à disposition très ponctuelle de l'animateur afin de réaliser les diagnostics des centres techniques communaux et entreprises communales. En revanche, ces derniers ne pourront pas prétendre aux aides pour leur régularisation.

### 1.3.1.2. Durée du contrat

Le 11<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse prévoit que les engagements contractuels soient au maximum de 3 ans.

Aussi, la durée de ce contrat est de 3 ans à compter de sa signature, soit du 28 juin 2019 jusqu'au 30 juin 2022.

### 1.3.1.3. Objectifs et orientations stratégiques du contrat Arve

Pour atteindre les objectifs environnementaux de la directive cadre sur l'eau (DCE), la France s'appuie sur l'élaboration de SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et de leurs documents d'accompagnement.

Le présent contrat répond aux 9 « Orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau » du SDAGE 2016-2021, qui intègre les obligations définies par la Directive Cadre sur l'eau ainsi que les orientations de la conférence environnementale, et à son programme de mesures (PDM), conformément à l'analyse croisée des actions et de ces derniers détaillée dans le livret 2.

En effet, plus de la moitié des 253 actions identifiées dans les 152 mesures du PDM appliquées sur les 63 masses d'eau du périmètre du SAGE (grand et petit cycle de l'eau) a déjà été mise en œuvre par des opérations déjà engagées sur le territoire (restauration de la continuité écologiques sur des seuils déjà restaurés, études volumes prélevables engagées etc.). Plus d'une centaine d'actions sont identifiées au contrat global sur l'ensemble du grand et petit cycle de l'eau dont la moitié constituent la mise en œuvre du PDM.

Les actions déjà réalisées et à venir dans le cadre du contrat permettent de répondre à la quasi-totalité (95%) des pressions identifiées au PDM. A noter que des opérations hors contrat global mais répondant au PDM pourront être mise en œuvre sur le territoire pendant et après la durée du contrat. C'est notamment le cas sur les zones humides qui devront faire au préalable l'objet d'une stratégie prévue au contrat. C'est également le cas sur les problématiques quantitatives avec les études volumes prélevables en cours et de la poursuite des actions morphologiques sur l'ensemble des masses d'eau concernées.

Enfin, ce contrat répond également, localement, aux orientations du SAGE de l'Arve, signé le 23 juin 2018 et met en œuvre certain de ses objectifs parmi lesquels :

- ✓ « Quanti » : garantir sur le long terme l'adéquation entre la satisfaction des usages et les besoins en eau du milieu
- ✓ « Quali » : Poursuivre la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux superficielles

- ✓ « NAP » : garantir à long terme la préservation des principales ressources du territoire pour l'alimentation en eau potable
- ✓ « RIV » : Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides et restaurer les milieux dégradés
- ✓ « RISQ » : Réduire le risque dans les secteurs exposés et ne pas générer de nouveaux risques
- ✓ « PLUV » : Enrayer l'aggravation des risques par les eaux pluviales et réduire leurs impacts sur les milieux aquatiques et la qualité des eaux
- ✓ « GOUV » poursuivre le développement d'une gestion intégrée et concertée des ressources en eau et des milieux aquatiques

#### 1.3.1.4. Programme d'action du contrat

Le programme de travaux, objet du présent contrat, comprend la réalisation, suivant le calendrier précisé en annexe (1), des opérations listées de façon synthétique dans les tableaux ci-dessous par les différentes maîtrises d'ouvrages.

Présentation consolidée des actions du « grand cycle de l'eau » :

**50 projets ont été identifiés pour constituer le volet « Grand cycle de l'eau » du contrat global, conduits par 5 maîtres d'ouvrages.** Le montant des actions est de 27,3 M€ pour 7 M€ d'aides (environ 26% d'aides) :

Intitulés des volets	Nombre de projets	Montant de travaux	Somme de subvention
Volet Quantité	3	300 833 €	243 100 €
Volet Qualité	2	210 417 €	120 250 €
Volet Nappes stratégiques pour l'AEP	2	50 000 €	
Volet Milieux aquatiques : cours d'eau	30	24 082 800 €	5 029 989 €
Volet Milieux aquatiques zones humides	7	985 500 €	292 650 €
Volet Eaux pluviales	2	30 000 €	17 000 €
Volet Gouvernance	5	1 657 138 €	1 222 996 €
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>27 316 688 €</b>	<b>7 031 767 €</b>

Présentation consolidée des actions du « petit cycle de l'eau » :

**85 projets ont été identifiés pour constituer le volet « petit cycle de l'eau » du contrat global, conduits par 31 maîtres d'ouvrages.** Le montant des actions est de 68.8 M€ pour 13,3 M€ d'aides (~20% d'aides), plus une avance de 4,9 M€ (0.33M€ équivalent subvention).

Projets	Nombre de projets	Montant de travaux	Somme de subvention	Avance - montant maximum
Désimperméabilisation	7	2 384 293 €	536 457 €	
Diminution des rejets par temps de pluie	19	27 053 125 €	5 976 028 €	
STEP	4	13 510 000 €	2 875 900 €	
Méthanisation	6	10 641 150 €	111 000 €	4 911 575 €
Substances dangereuses	1	2 500 000 €	A déterminer	
Gestion durable assainissement	10	1 231 000 €	600 500 €	
gestion durable AEP - niveau 1 et 2	20	2 855 378 €	1 462 689 €	
gestion durable AEP - niveau 3	8	1 373 332 €	327 358 €	- €
Préservation des ressources stratégiques	6	709 660 €	324 830 €	- €
économie d'eau	9	6 561 300 €	1 104 108 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>85</b>	<b>68 819 238 €</b>	<b>13 318 870 €</b>	<b>4 911 575 €</b>

Constitution d'une enveloppe « Bonus » destinée au petit cycle de l'eau :

L'ensemble des actions du petit cycle de l'eau éligibles au contrat global donnera lieu au financement ponctuel d'opérations non éligibles, pour une enveloppe financière de subventions correspondant à 10% du montant des subventions des opérations éligibles. Cette enveloppe financière, dite « bonus 10% » est de 1 823 044 € pour un coût des opérations de 15 M€. Le tableau suivant présente une synthèse 39 projets pouvant potentiellement s'inscrire dans cette enveloppe bonus.

Bonus	Nombre d'opérations	Somme des travaux	Somme de subvention
Sécurisation interconnexion	15	6 949 017 €	2 084 705 €
renouvellement de canalisation	14	3 523 884 €	1 057 165 €
protection captage	2	537 150 €	161 145 €
Potabilisation	4	891 100 €	267 330 €
Réservoir	3	3 046 605 €	585 482 €
Rehabilitation	1	795 000 €	238 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>15 742 756 €</b>	<b>4 404 327 €</b>

Enfin, plusieurs projets répondant aux objectifs d'amélioration du bon état des cours d'eau ne sont pas éligibles aux aides de l'agence de l'eau y compris à l'enveloppe « bonus » de 10%. Certains de ces projets sont présentés parmi les fiches actions du petit cycle.

Présentation du dispositif Arve Pure 2022 :

**Le programme Arve Pure 2022, coordonné par le SM3A, s'inscrit dans la continuité des actions de réduction des substances dangereuses commencé en 2008 avec le dispositif « Arve Pure 2012 ».**

Le principe du contrat « opération collective » consiste à :

- Améliorer la connaissance du territoire vis-à-vis de la problématique des micropolluants,
- Informer les acteurs du territoire de l'impact de leurs pratiques sur le réseau d'assainissement et sur la qualité des cours d'eau,

- Accompagner les acteurs du territoire dans le changement de leurs pratiques et dans la mise en œuvre de travaux pour lutter contre les pollutions toxiques dispersées,
- Pérenniser les moyens mis en place pour ancrer durablement la stratégie de réduction à la source des pollutions toxiques dans la gestion des collectivités.

En réponse à l'hétérogénéité d'avancement des territoires du SAGE de l'Arve, 2 niveaux d'opérations collectives seront mis en place :

- **Niveau 1 : Prise en main de la thématique des effluents non domestiques :**
  - Réalisation d'un état des lieux exhaustif des effluents non domestiques (END) du territoire,
  - Mise à jour du règlement d'assainissement en intégrant un volet spécifique aux effluents non domestiques,
  - Régularisation des sites prioritaires émetteurs de toxiques « services techniques des collectivités »,
  - Régularisation des sites prioritaires émetteurs de toxiques « entreprises » ,
  - Réalisation d'une étude visant à intégrer les spécificités des effluents non domestiques (END) dans la structuration des services « eau et assainissement » et dans le prix de l'eau,
  - Formation et accompagnement du personnel sur la gestion des pollutions dispersées,
  - Mise en œuvre d'une communication sur la démarche de l'opération.
- **Niveau 2 : Intégration de la gestion des effluents non domestiques dans la politique de gestion de l'eau :**
  - Régularisation de X % des sites émetteurs de toxiques « services techniques des collectivités et entreprises » implantés sur le territoire,
  - Mise en place d'une tarification adaptée aux effluents non domestiques (END),
  - Pérennisation des moyens internes sur la gestion des pollutions dispersées et soutien aux collectivités les moins avancées (niveau 1),
  - Mise en œuvre d'une communication sur les actions réalisées dans le cadre de l'OPC,
  - Santé/Environnement : Mise en place d'actions de sensibilisation élargie à d'autres cibles (particulier, structures d'enseignement, associations...) et d'autres sources (pluvial...).

Le contrat « opération collective », souscrit par les intercommunalités, mobilisera 10,3 ETP sur une durée de 3 ans, pour gérer 7 M € de financement de l'AERMC (toute action confondue) :

	SM3A	SNDEC	2 CCAM	AA	CCFG	CCG	CCMG	CCPMB	CCPR	CCVCMB	SRB
ETP	0.5	0.8	2	1.5	0.5	1	0,5	0.5	1	1	1

#### Synthèse du contrat global :

Le contrat global représente 125 M€ de dépenses générant 42 M€ d'aides dont 34 M€ provenant de l'Agence de l'eau :

- Grand cycle dont SAGE : 27,3 M€ de projets soutenus à 33% d'aides de l'agence de l'eau, 28% du conseil départemental de la Haute-Savoie, 4% de l'Etat et 34% d'autofinancement par les autorités GEMAPI (SM3A et CCG). Cf carte 1 : Actions du grand cycle de l'eau prévues au contrat.
- Petit cycle : 68 M€ de projets soutenus à hauteur de 19% d'aide de l'agence de l'eau

- Une enveloppe « bonus » de 10 % dédiée au petit cycle de l'eau permet de dégager une aide supplémentaire de 1,8 M€ sur des projets en marge du 11eme programme
- Arve Pure : 14 M€ de projets pour cette opération collective dont 7M€ d'aides (50% agence de l'eau)
- Avance de subvention : prêt à taux « 0 » : 4.9 M€ d'avances remboursables disponibles

Ces sommes comprennent des moyens pour l'animation de la compétence GEMAPI, Arve pure ainsi que du SAGE et des thématiques s'y rapportant.

### 1.3.2. Gouvernance

La CLE a joué le rôle de comité d'agrément du comité de bassin Rhône – Méditerranée pour la validation du présent contrat le 25 mars 2019.

Lors de la mise en œuvre du contrat, la CLE restera un lieu de reporting et d'analyse des compatibilités avec le SAGE et le SDAGE, pour le petit cycle de l'eau comme le grand cycle.

Une « **assemblée des signataires du contrat global de l'Arve** », instance consultative et informative composée de tous les signataires, pourra être réunie annuellement par le SM3A pour présenter l'état d'avancement du contrat dans son intégralité en vue de l'établissement du bilan à présenter à la CLE.

### 1.3.3. Suivi du contrat

#### 1.3.3.1. Suivi et bilans annuels

Le suivi du contrat doit s'inscrire dans un dispositif global intégrant à la fois des bilans annuels et des évaluations afin de permettre une meilleure lisibilité de l'efficacité des politiques contractualisées.

Le suivi régulier des actions sera réalisé par le SM3A au moyen des indicateurs portés dans les fiches action et d'un tableau de bord qui permettront d'évaluer la mise en œuvre des actions et leur efficacité au regard des objectifs fixés.

Les résultats seront communiqués annuellement par le SM3A, animateur de l'assemblée des signataires, à la commission locale de l'eau de l'ARVE.

### 1.3.4. Contrôle - Révision - Résiliation

L'ensemble de ces dispositions sont assurées au sein de la CLE du SAGE.

#### 1.3.4.1. Modalités de révision du contrat

Le présent contrat est applicable par les parties à sa signature et jusqu'au 30/06/2022. Il peut être modifié par voie d'avenant, à l'initiative d'une des parties, après accord de la CLE. L'avenant sera

alors signé par la partie proposant la modification, l'agence de l'eau, le SM3A et la commission locale de l'eau.

De la même façon, tout retrait de l'un des signataires, à son initiative, devra être présenté à la CLE.

#### *1.3.4.2. Résiliation du contrat*

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements du présent contrat, le sujet sera porté en CLE. Les parties s'efforceront de régler leurs éventuels différends à l'amiable. Seuls la CLE, le SM3A ou l'agence de l'eau peuvent décider d'une résiliation partielle ou totale du contrat, chacun à son initiative, sans indemnité d'aucune part.

## 2. ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

### 2.1. Engagements du SM3A, structure porteuse



**Le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses affluents** – EPTB Arve, structure porteuse  
Bruno FOREL, Président

Le SM3A, en sa qualité d'Etablissement public territorial de bassin (EPTB), a pour compétence de faciliter, à l'échelle du bassin hydrographiques de l'Arve, la prévention des inondations, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, ainsi que la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides et de contribuer à l'élaboration et au suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

Composé d'Etablissements publics de coopération intercommunale lui ayant transféré l'exercice de la compétence GEMAPI – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations – le SM3A est ainsi également « autorité GEMAPI » et porte la mise en œuvre opérationnelle d'une partie de ce contrat en sa qualité d'Etablissement public d'aménagement et de Gestion des eaux (EPAGE).

**En sa qualité de Structure porteuse** du présent contrat, le SM3A s'engage à assurer :

- Le suivi et le pilotage du Contrat, ainsi que la coordination entre les partenaires du grand cycle de l'eau, du petit cycle de l'eau et du dispositif Arve pure :
  - ✓ Le secrétariat technique et administratif du pilotage du Contrat
  - ✓ L'élaboration des tableaux de bord des actions de ce contrat : avancement, indicateurs de réalisation, ...
- L'animation et la concertation entre les partenaires en vue d'atteindre les objectifs et notamment l'animation de l'assemblée des signataires
- La communication autour de ce contrat
- L'appui aux maîtres d'ouvrage pour la constitution des demandes de subvention

### 2.2. Engagement du Comité de bassin



**Le Comité de bassin Rhône Méditerranée**  
Martial SADDIER, Président

Le comité de bassin Rhône-Méditerranée soutient la mise en œuvre du contrat du bassin versant de l'Arve. Ce contrat apportera une contribution significative à l'atteinte du bon état des eaux dans le bassin de l'Arve.

En prévoyant des actions pour restaurer la continuité et la morphologie des cours d'eau, réduire les pollutions toxiques, améliorer l'assainissement et développer des économies d'eau, il permettra une amélioration de la qualité des milieux aquatiques, voulue par le SDAGE et son programme de mesures. Il contribuera également au territoire de s'adapter au changement climatique en développant la résilience des milieux comme le recommande le plan de bassin d'adaptation au changement climatique.

Dans le bassin de l'Arve, tous les ingrédients sont réunis pour une gestion intégrée de l'eau :

- ✓ une instance de gouvernance et de concertation, la commission locale de l'eau, qui jouera aussi le rôle de comité de rivière ;
- ✓ un opérateur, EPAGE-EPTB, compétent à la fois en tant que maître d'ouvrage pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) et pour l'animation de la politique de l'eau dans le bassin versant (secrétariat de la CLE, du contrat de bassin...) ;
- ✓ une feuille de route partagée pour la gestion de l'eau dans le bassin versant, le SAGE ;
- ✓ une recherche de cohérence et de synergie entre les politiques de l'eau (SAGE, contrat de bassin) et celles concernant les inondations (PAPI en cours et en projet) ou la biodiversité (contrats verts et bleus) et les ENS.

Fort de ces atouts, nul doute que ce contrat soit une réussite pour la qualité de l'eau et des milieux aquatiques dans le bassin versant de l'Arve.

### 2.3. Engagement de la CLE du SAGE



**Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de l'Arve – Commission Locale de l'Eau (CLE)**  
Martial SADDIER, Président

En application de l'article L212-4 du code de l'environnement, la CLE est chargée de veiller à l'application opérationnelle des orientations du SAGE et de suivre la mise en œuvre du programme d'action. En outre, en tant qu'instance de concertation et de validation par délégation du Comité de Bassin Rhône Méditerranée, la CLE du SAGE est sollicitée à chaque étape de la construction du Contrat, assurant le rôle de « comité de rivière » pour piloter les travaux d'élaboration du contrat et celui du comité d'agrément du Comité de bassin Rhône Méditerranée, pour en valider le contenu.

La CLE doit donc s'assurer que le contrat prenne pleinement en compte les priorités du SDAGE et du programme de mesures, et réponde aux objectifs spécifiques du SAGE de l'Arve, au plan technique comme au plan de la gouvernance.

Une fois le contrat signé, la CLE doit rester un élément fort de concertation, de coordination et de mobilisation des acteurs locaux engagés dans le contrat global. La CLE s'engage donc à :

- ✓ Assurer l'animation de la mise en œuvre du SAGE avec les moyens alloués dans le cadre du contrat global, en particulier en termes d'animation et de communication,
- ✓ Exercer un rôle de facilitateur sur les thématiques ambitieuses nécessitant une mobilisation générale des acteurs au-delà des sphères administratives traditionnelles, et un rôle de conseil afin d'assurer une cohérence maximale des projets en phase de mise en œuvre avec le SAGE,
- ✓ Offrir un espace de concertation entre maîtres d'ouvrages, élus, acteurs associatifs et économiques, et services de l'Etat pour la mise en œuvre des projets complexes multi-acteurs (comme par exemple les réflexions relatives au transport solide et à sa gestion),
- ✓ Assurer le rôle d'instance de pilotage des études (sous maîtrise d'ouvrage du SM3A ou autre) rattachées directement au SAGE, à savoir :
  - Les études quantitatives sur les territoires prioritaires et les têtes de bassin versant, et l'élaboration des plans d'action associés à ces démarches,
  - L'étude « stratégie qualité » et les campagnes de mesures associées, ainsi que l'animation de la mise en œuvre de cette future stratégie,
  - La stratégie zone humide, préalable à l'engagement des plans de gestion opérationnels,

- La délimitation des Espaces de Bon Fonctionnement (EBF) des cours d'eau,
- Le Cadrage des schémas directeur de gestion des eaux pluviales pour une meilleure préservation des cours d'eau et la prévention des inondations.
- ✓ Assurer le suivi de la mise en œuvre, dont les éventuelles modifications concernant les maîtrises d'ouvrages ou actions du contrat, et son évaluation finale.

En outre la CLE s'engage à assurer le rôle de comité de rivière, en étant l'organe de concertation, de validation des opérations qui pourront bénéficier d'une aide de l'agence au titre du bonus exceptionnel de 10 % petit cycle, de suivi de la mise en œuvre du contrat et de son évaluation finale.

Elle se réunira au minimum une fois par an pour valider un bilan annuel du contrat et en tant que besoin en fonction du déroulement du contrat.

## 2.4. Engagement de l'Agence de l'eau



### L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Laurent ROY, Directeur général et Pascal MAILHOS, Préfet coordinateur de bassin et Président du Conseil d'Administration

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites dans le présent contrat ARVE « pour une gestion durable de l'EAU » du 27 juin 2019 (date de présentation du contrat à la commission des aides) au 30 juin 2022, selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve de disponibilités financières.

Pour les travaux d'eau potable et d'assainissement, il est rappelé que le programme d'intervention de l'agence de l'eau prévoit des conditions d'éligibilité (prix de l'eau minimum, indice de connaissance des réseaux, remplissage de l'observatoire des services - SISPEA), à respecter par l'ensemble des opérations, y compris celles retenues au titre de l'enveloppe de 10% pour les aides contractuelles exceptionnelles.

Les montants et les taux d'aide de l'agence, indiqués dans les tableaux et fiches actions du présent contrat, sont calculés sur la base des modalités d'intervention du programme d'intervention en vigueur lors de l'élaboration du contrat, au vu des éléments techniques disponibles.

L'engagement financier de l'agence de l'eau sur la période du 27 juin 2019 au 30 juin 2022 ne pourra excéder un montant total d'aide de 34 085 256 € (avances + subventions).

Cet engagement se répartit de manière indicative comme suit :

- ✓ 7 031 767 € pour le Grand Cycle de l'eau : GEMAPI, SAGE, ressource en eau ;
- ✓ 15 141 914 € de subvention pour le Petit Cycle de l'eau : gestion durable des services eau et assainissement, réseaux d'assainissement, stations d'épuration, désimperméabilisation, méthanisation et enveloppe bonus de 10 % ;
- ✓ 4 911 575 € d'avance représentant 327 438 € d'équivalent subvention.
- ✓ 7 000 000 € pour l'opération collective ARVE Pure 2022, dont environ 1 M€ pour les moyens mis en œuvre pour l'animation et les investissements associés, le reste étant réservé pour les travaux suite aux diagnostics réalisés pour la mise aux normes des entreprises et services techniques des collectivités.

L'agence pourra financer au maximum l'équivalent de 10 équivalents temps plein travaillé (ETPT) au SM3A, à condition que les missions présentées soient éligibles au 11<sup>ème</sup> programme, comprenant notamment pour la mise en œuvre et l'animation du SAGE :

- ✓ Au minimum 0,5 et au maximum 1 ETPT pour le volet gestion quantitative du SAGE ;

- ✓ 1 ETPT maximum pour le volet qualité du SAGE associé à la démarche « Arve Pure » comprenant :
  - 0,5 ETPT maximum pour l'animation de l'opération collective, volet toxique industriel ;
  - 0,5 ETPT maximum pour l'animation des autres thématiques « qualité » du SAGE, dont la préservation des nappes stratégiques pour l'AEP ;
- ✓ 1,5 ETPT minimum pour l'animation de la CLE et les autres sujets du SAGE, dont les EBF et la stratégie ZH.

Les financements de l'agence de l'eau dans le cadre de ce contrat interviennent de la façon suivante :

- ✓ Réception d'un dossier de subvention complet impérativement avant le démarrage de l'opération (fixée par la date de signature des marchés).
- ✓ Pour les études, l'agence devra pouvoir donner son avis sur le cahier des charges avant l'engagement de l'opération.
- ✓ Pour les postes d'une année N, les demandes de subvention devront parvenir avant le 31/12/N-1. Les formulaires de demande d'aide sont téléchargeables sur le site de l'agence de l'eau ([www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)).

Les derniers dossiers recevables au titre du contrat devront être réceptionnés avant le 31 mars 2022 pour instruction du dossier de subvention par les services de l'agence de l'eau et présentation en commission des aides du conseil d'administration. Les derniers dossiers de subvention seront présentés en juin 2022.

L'agence de l'eau se réserve le droit de repousser la présentation d'un dossier de subvention en commission des aides du conseil d'administration si l'opération concernée n'est pas assez avancée, en particulier si les montants définitifs des travaux ne sont pas connus.

Dans le cadre du présent contrat, l'agence de l'eau s'engage spécifiquement sur les points suivants :

- ✓ Majorations de taux pour des travaux de désimperméabilisation :

Les actions susceptibles d'être majorées sont les suivantes :

(le tableau suivant ne comprend que les coûts, assiette et subvention de la partie eaux pluviales des projets).

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette	Taux aide agence : 50% + 20% de majoration	Aide agence majorée(1)
Annemasse Agglomération	Annemasse, rue de Vernand –mise en séparatif/infiltration	2020	1 370 880 €	881 280€	70%	616 896 €
Annemasse Agglomération	Annemasse, route de Bonneville –mise en séparatif/infiltration	2021	1 165 400 €	344 400€	70%	241 080 €
Annemasse Agglomération	Gaillard, rue de la libération –mise en séparatif/infiltration	2022	534 000 €	428 000€	70%	299 600 €
Annemasse	Désimperméabilisation du parking Clémenceau à Annemasse	2019	873 727€	206 720€	70%	144 704€
Marnaz	Mise en place d'une tranchée drainante pour infiltrer les eaux pluviales de la rue du 8 Mai	2020	250 000€	250 000€	70%	175 000€
<b>TOTAL</b>						<b>1 477 280 €</b>

(1) dans les limites permises par la réglementation en vigueur au moment de la décision d'aide.

L'attribution des aides majorées prévues ci-dessus est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions.

✓ *Financement des aides contractuelles exceptionnelles : enveloppe 10% pour le petit cycle*

L'agence de l'eau pourra financer des travaux sur les infrastructures d'eau potable ou d'assainissement selon les règles de financement du 11ème programme d'intervention appliquées pour le rattrapage structurel au titre de la solidarité des territoires. La somme des subventions accordées à ce titre ne pourra excéder **1 823 044 €**, représentant 10% des montants des aides dites classiques prévues par le contrat sur le petit cycle.

(montant des subventions petit cycle (gestion durable des services, réseaux, stations d'épuration, désimperméabilisation, ressources stratégiques et partie eau potable de la ressource) + montant des avances accordées pour la méthanisation) x10%].

Les opérations susceptibles de bénéficier de cette enveloppe sont regroupées dans le LIVRET 3 RECUEIL DES ACTIONS, dans l'onglet PETIT CYCLE.

Après réception des dossiers complets, l'agence de l'eau s'engage à procéder à l'instruction de ces dossiers et à les soumettre à la commission locale de l'eau qui indiquera à l'agence de l'eau les dossiers qu'elle juge prioritaires.

## 2.5. Engagement des maîtres d'ouvrage du Grand Cycle de l'eau

Chaque maître d'ouvrage a délibéré au sein de son assemblée délibérante ou instance décisionnaire pour confirmer son engagement dans le présent contrat sur les opérations le concernant.

Tout maître d'ouvrage signataire du présent contrat pourra bénéficier d'aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, de la région Auvergne Rhône-Alpes, du Conseil départemental de la Haute-Savoie, en complément des aides de l'Etat, pour chacun dans la mise en œuvre de leurs politiques respectives. Des aides complémentaires pourront également être recherchés auprès de partenaires complémentaires, notamment signataires de ce contrat, ou en réponse à des appels à projets ponctuels, au gré de l'avancement des programmes.



### Le Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents – SM3A,

Bruno FOREL, Président

Structure porteuse du Contrat, le SM3A est le principal maître d'ouvrage du présent contrat sur le grand cycle de l'eau

*En sa qualité d'EPAGE – Etablissement public d'Aménagement et de Gestion des eaux – de l'Arve, statut conféré par le transfert de l'exercice de la compétence GEMAPI par ses membres, le SM3A s'engage à mettre en œuvre ce programme prévu et inscrire les opérations à chacune de ses étapes budgétaires, dans la limite du plan de financement prévisionnel et de la garantie des apports des partenaires, avec lequel il contractualise également un programme pluriannuel (ex : Contrat de Territoire Espaces naturels Sensibles Alluviaux de l'Arve avec le département de la Haute-Savoie).*



### La communauté de communes du genevois,

Pierre-Jean CRASTES, Président

*Autorité GEMAPI sur son périmètre, la CCG est également maître d'ouvrage d'actions du grand Cycle de l'eau. Elle s'engage à mettre en œuvre le programme prévu et inscrire les opérations à chacune de ses étapes budgétaires, dans la limite du plan de financement prévisionnel et de la garantie des apports des partenaires, avec lequel elle contractualise également un programme pluriannuel (ex : 2 Contrats de Territoire Espaces Naturels Sensibles avec le département de la Haute-Savoie sur les massifs du Vuache et du Salève avec une dimension transfrontalière).*

### Les autres maîtres d'ouvrage (ex : EDF, ATMB, ASTERS),

Le SM3A, la communauté de communes du Genevois et les autres maîtres d'ouvrage (ex : EDF, ATMB, ASTERS) s'engagent :

- ✓ à réaliser les opérations indiquées selon l'échéancier prévu au contrat, sous réserve des apports des partenaires prévus au plan de financement ;
- ✓ à envoyer à l'agence de l'eau :
  - pour toute subvention sollicitée à l'année N, en novembre de l'année N-1, une liste et un montant prévisionnel des opérations qui seront réalisées l'année N,
  - pour les missions aidées des postes, le dossier de demande de subvention devra être transmis à l'agence de l'eau avant le 31 décembre de l'année N-1, pour un financement l'année N ;
  - un dossier de subvention complet avant le démarrage de l'opération (la date de signature des marchés faisant foi),
  - les pièces nécessaires au versement de la subvention dès la réception de l'ouvrage ou étude ;
  - pour les études, le cahier des charges avant l'engagement de l'opération, pour avis ;
  - et avant le **31 mars 2022**, pour les derniers dossiers de demande de subvention au titre du contrat.

Les titulaires des aides de l'agence de l'eau, attribuées dans le cadre de ce contrat, s'engagent à faire connaître sous une forme appropriée que l'opération est aidée avec la participation financière de l'agence de l'eau :

- ✓ Pour toutes les actions d'information et de communication du maître d'ouvrage : apposition du logo et référence à l'aide de l'agence ;
- ✓ Pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 150 000 € : mise en place d'un panneau d'affichage temporaire comportant l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'agence ;
- ✓ Pour les études : faire figurer en première page du rapport l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'agence ;
- ✓ Pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 600 000 € : obligation d'organiser une inauguration avec la presse (le carton d'invitation devra avoir été validé par l'agence de l'eau), et d'apposer sur les ouvrages un panneau permanent comportant le logo et la référence à l'aide de l'agence.

## 2.6. Engagement des maîtres d'ouvrage du Petit Cycle de l'eau

Chaque maître d'ouvrage a délibéré au sein de son assemblée délibérante ou instance décisionnaire pour confirmer son engagement dans le présent contrat sur les opérations le concernant.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à réaliser les opérations indiquées selon l'échéancier prévu et à envoyer à l'agence de l'eau pour toute subvention sollicitée à l'année N :

- ✓ en novembre de l'année N-1, une liste et un montant prévisionnel des opérations qui seront réalisés l'année N, sous réserve des apports des partenaires prévus au plan de financement,
- ✓ un dossier de subvention complet avant le démarrage de l'opération (la date de signature des marchés faisant foi),
- ✓ les pièces nécessaires au versement de la subvention dès la réception de l'ouvrage ou étude ;
- ✓ pour les études, le cahier des charges avant l'engagement de l'opération, pour avis ;
- ✓ avant le **31 mars 2022**, pour les derniers dossiers de demande de subvention au titre du contrat.

Les titulaires des aides de l'agence de l'eau, attribuées dans le cadre de ce contrat, s'engagent à faire connaître sous une forme appropriée que l'opération est aidée avec la participation financière de l'agence de l'eau :

- ✓ Pour toutes les actions d'information et de communication du maître d'ouvrage : apposition du logo et référence à l'aide de l'agence ;
- ✓ Pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 150 000 € : mise en place d'un panneau d'affichage temporaire comportant l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'agence ;
- ✓ Pour les études : faire figurer en première page du rapport l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'agence ;
- ✓ Pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 600 000 € : obligation d'organiser une inauguration avec la presse (le carton d'invitation devra avoir été validé par l'agence de l'eau), et d'apposer sur les ouvrages un panneau permanent comportant le logo et la référence à l'aide de l'agence.

## 2.7. Engagement des maîtres d'ouvrage « animateurs » de l'opération collective Arve Pure 2022

Chaque maître d'ouvrage a délibéré au sein de son assemblée délibérante ou instance décisionnaire pour confirmer son engagement dans le présent contrat sur les opérations le concernant.

Les porteurs de l'animation de l'opération collective industrie :

**Le SM3A,**  
animateur général du dispositif depuis le 1<sup>er</sup> Arve Pure,

**Les collectivités et leurs groupements, en charge de l'animation locale du dispositif,**

ainsi que

**Le Syndicat National du décolletage (S.N.DEC.),**

Tous s'engagent :

- ✓ à mettre les moyens dédiés à l'opération collective indiqués dans les fiches action ARVE PURE 2022, sous réserve des apports des partenaires prévus au plan de financement
- ✓ à rechercher l'atteinte des objectifs indiqués dans les fiches action ARVE PURE 2022,
- ✓ à transmettre le dossier de demande de subvention pour les missions des postes à l'agence de l'eau avant le 31 décembre de l'année N-1, pour un financement l'année N, afin de pouvoir prétendre à l'aide de l'agence de l'eau,
- ✓ à informer les Maîtres d'ouvrage qu'ils doivent transmettre à l'agence :
  - un dossier de subvention complet avant le démarrage de l'opération (la date de signature des marchés faisant foi),
  - les pièces nécessaires au versement de la subvention dès la réception de l'ouvrage ou étude ;
  - pour les études, le cahier des charges avant l'engagement de l'opération, pour avis ;
  - et avant le **31 mars 2022**, pour les derniers dossiers de demande de subvention au titre du contrat.
- ✓ à informer les bénéficiaires de subvention de l'agence de l'eau pour leur mise en conformité des rejets des effluents non domestiques, à communiquer sur les aides octroyées par l'agence, de la façon suivante :
  - pour toutes les actions d'information et de communication du maître d'ouvrage de l'animation locale du dispositif : apposition du logo et référence à l'aide de l'agence ;
  - pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 150 000 € : mise en place d'un panneau d'affichage temporaire comportant l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'agence ;
  - pour les études : faire figurer en première page du rapport l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'agence ;
  - pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 600 000 € : obligation d'organiser une inauguration avec la presse (le carton d'invitation devra avoir été validé par

l'agence de l'eau), et d'apposer sur le site ou sur les ouvrages financés un panneau permanent comportant le logo et la référence à l'aide de l'agence.

La Communauté de Communes du Pays du Mont Blanc et la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, les deux EPCI n'ayant pas la compétence « assainissement » mais compétentes statutairement pour le dispositif « Arve pure » et percevant des aides de l'agence pour l'animation de l'opération ARVE PURE 2022, devront rechercher la prise de compétence assainissement, pour pouvoir prétendre à la poursuite de l'opération collective au niveau 2 avec l'aide de l'agence, au-delà du 30 Juin 2022.



## Le Syndicat national du décolletage - SNDEC

Lionel BAUD, Président

*Le SNDEC souhaite poursuivre sa mission d'accompagnement des entreprises industrielles du décolletage et plus largement des activités connexes afin de leur permettre de répondre aux enjeux environnementaux du territoire du SAGE de l'Arve.*

*La réalisation de diagnostics sur des sites industriels et artisanaux prioritaires et ciblés, en partenariat avec les communautés de communes [compétences], font émerger des améliorations en termes de gestion interne et externe de leurs déchets et effluents industriels, des investissements et des travaux en vue de prévenir et réduire les pollutions toxiques liées à l'eau.*

*Cette opération ARVE PURE engagée depuis de nombreuses années permet d'entraîner les entreprises dans une démarche d'amélioration continue et d'intégration de leur responsabilité environnementale à chaque investissement dans l'outil industriel, à chaque projet d'agrandissement ou de construction d'un nouveau site. Enfin, il convient de rappeler que le soutien financier de l'ensemble de ces travaux et investissements liés à l'environnement permettent également de garantir la compétitivité, la performance et l'image des entreprises.*

*En qualité de partenaire du Contrat de bassin versant de l'Arve, le Syndicat National du Décolletage entend assumer les tâches et rôles de prescripteur tels qu'ils seront définis au programme de la nouvelle opération collective « Arve Pure n°3 » dans le cadre du 11ème programme de l'agence de l'Eau.*

## 2.8. Engagement des partenaires

Les partenaires s'engagent à :

- ✓ Soutenir le présent programme dans leurs instances décisionnelles en vue de son accompagnement financier ou technique dans les actions identifiées ou dans le cadre de programmes pluriannuels définis avec les partenaires,
- ✓ Apporter tout soutien à la structure porteuse pour faciliter la bonne mise en œuvre du programme d'action
- ✓ Participer aux instances de suivi et de mise en œuvre du contrat

Les plans de financement des actions inscrites dans le présent contrat pourront faire l'objet d'ajustements au moment de leur lancement, dans le respect des modalités d'intervention en vigueur à la date de la décision de l'aide de chaque co-financeur et dans la limite des enveloppes budgétaires annuelles allouées.

Les maîtres d'ouvrages se réservent le droit de reporter ou d'ajourner la mise en œuvre des actions dont les plans de financement auraient été revus à la baisse.



### 2.8.1. L'état- Préfecture de Haute-Savoie

Pierre LAMBERT, Préfet

*Ce programme global, que près de quarante maîtres d'ouvrage et dix partenaires financiers s'approprient à signer, s'inscrit pleinement dans les politiques européennes et nationales. En effet, le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et le PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation), qui déclinent les directives européennes comprennent des orientations fortes pour accompagner la mise en œuvre de la nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) et demandent explicitement que la maîtrise d'ouvrage afférente soit structurée à l'échelle des bassins versant.*

*Le SM3A, syndicat mixte à la fois EPTB (Etablissement Public Territorial de bassin) et EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est compétent pour la GEMAPI mais également pour l'animation de la politique de l'eau dans le bassin versant (secrétariat de la CLE, du contrat global...) de l'Arve. A ce titre, il a su fédérer l'ensemble des acteurs précités pour proposer un programme d'actions intégrateur en faveur de l'eau.*

*Fort logiquement, ces actions s'inscrivent dans un cadre pluriannuel, car la gestion de la ressource en eau implique d'agir sur le long terme. Dans un souci de cohérence globale des actions menées sur le bassin, l'État a également passé une convention de mutualisation de moyens, établie le 22 décembre 2017 avec le SM3A, pour les études, travaux de confortement et mises en conformité des digues de l'État sur l'Arve qui contribuent à la protection des populations.*

*Ainsi, l'État sera un partenaire financier important de ce contrat qui représente plus d'une centaine d'actions et projets pour un montant prévisionnel de plus de 90 M€. Dans le cadre de la convention précitée, l'État finance les actions sur ses ouvrages constitutifs de systèmes d'endiguement, comprenant une forte dimension environnementale, à hauteur de 29 M€ et qui seront mis en œuvre par le SM3A. Par ailleurs, outre ses ouvrages domaniaux, l'État devrait également soutenir les actions*

du SM3A concourant à la prévention et à la protection contre les inondations au travers du second programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de l'Arve.

Les engagements financiers de l'État précédemment indiqués seront confirmés à l'ouverture des crédits définis par les lois de finances.

En conclusion, la parfaite articulation entre le contrat global de bassin versant, le contrat de territoire espaces naturels sensibles alluviaux de l'Arve et le programme d'actions de prévention des inondations ainsi que l'intégration de tous les enjeux de l'eau, de la biodiversité et de la prévention des inondations mis en œuvre par le SM3A, répondent pleinement aux objectifs des politiques publiques en la matière. Il s'agit d'une démarche exemplaire que l'État ne peut que soutenir et pour laquelle ses services s'engagent à accompagner les maîtres d'ouvrages pour réalisation efficace de l'ensemble de ces projets.



## 2.8.2. Le département de la Haute-Savoie

Christian MONTEIL, Président

Soucieuse de garantir au territoire un développement harmonieux et durable, l'action du Département est présente au quotidien dans la vie des haut-savoyards. Mais c'est aussi son rôle d'innover dans l'espace des transitions économiques, sociétales et environnementales.

Ainsi, depuis deux décennies, l'engagement de la collectivité se joue en faveur de la préservation de la qualité des paysages et de son exceptionnelle biodiversité. Un partenariat de premier plan s'est alors installé avec les collectivités locales pour la reconquête de l'Arve et de ses affluents. Aujourd'hui, ce soutien se manifeste par la mise en place d'un CONTRAT GLOBAL DU BASSIN VERSANT DE L'ARVE avec l'Agence de l'eau.

Dans ce contexte, le thème le "Grand cycle de l'eau" situé au cœur du SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES 2016-2022, vise à agir selon des choix prioritaires parmi les zones humides et les rivières. Ce schéma prévoit d'accompagner la gestion du "risque inondation" selon les techniques utilisées, de concourir au suivi et à valoriser les milieux aquatiques.

C'est en regard de cette politique - à l'occasion du CONTRAT DE TERRITOIRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (CTENS) DES SITES ALLUVIAUX DE L'ARVE élaboré avec le SM3A - que le Département s'engage à soutenir la mise en œuvre des opérations relatives au "Grand cycle de l'eau". Ainsi, le Conseil départemental accompagne-t-il techniquement et financièrement les porteurs de projets locaux. Au cours de la mise en œuvre du CTENS DES SITES ALLUVIAUX DE L'ARVE, cette aide soutiendra la réalisation d'études et les travaux en faveur des milieux aquatiques et des zones humides.

Il faut ajouter que depuis plusieurs années, s'agissant du thème "Petit cycle de l'eau", le Département conduit une politique dynamique en faveur de la préservation et de la gestion de la ressource en eau. Cela se traduit par des missions d'appui technique et un soutien financier constant aux collectivités et EPCI compétents. C'est grâce à son FONDS D'AIDE AUX TRAVAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES 2019-2021, que le Département est en capacité de soutenir les collectivités partenaires du CONTRAT GLOBAL DU BASSIN VERSANT DE L'ARVE notamment au moment des demandes de subvention concernant, là aussi, tout autant les études que les travaux.



### 2.8.3. La région Auvergne Rhône-Alpes AURA

Laurent WAUQUIEZ, Président

**La Région Auvergne Rhône Alpes** a signé le 3 décembre 2018 une « CONVENTION D'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'EAU, DE LA BIODIVERSITE ET DE L'AGRICULTURE » avec l'agence de l'eau Rhône méditerranée Corse, qui vient d'adopter son 11<sup>ème</sup> programme. Ce partenariat a pour ambition de catalyser la dynamique d'investissement sur des thématiques ciblées, et de rendre plus efficaces, lisibles et visibles les actions de la Région et de l'Agence de l'eau, notamment dans le cadre de contrats avec les territoires.

La Région, chef de file « Biodiversité et Climat », s'est ainsi engagé sur la préservation des milieux aquatiques, témoignant de sa capacité d'adaptation à une situation urgente liée aux dérèglements climatiques. Elle intervient en cohérence avec les orientations :

- de sa nouvelle stratégie environnement énergie adoptée en juin 2018.
- du futur Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires (SRADDET),
- territoire par territoire, dans ses outils qu'elle mobilise, tels les contrats de rivière, les contrats « verts et bleus », le soutien aux fédérations départementales de pêche.

A travers ce « CONTRAT GLOBAL DE BASSIN », elle témoigne aussi de **son engagement en faveur de l'Arve**, berceau des glaciers des alpes du nord et d'une partie du Rhône.

Conformément à ses engagements, elle mobilisera ses dispositifs d'aides, apportés par ses crédits propres et/ou par des fonds européens dont elle est autorité de gestion sur la période 2015-2020, pour accompagner les projets d'investissement cofinancés par l'agence, qui seront présentés dans les trois domaines d'intervention prioritaires suivants :

- ✓ L'amélioration du partage de la ressource en eau et anticipant l'avenir et la nécessaire adaptation au changement climatique,
- ✓ La restauration des milieux aquatiques et des zones humides,
- ✓ L'adaptation au changement climatique par l'innovation et l'économie circulaire.

Cette première nationale a valeur d'exemple, favorisant des effets d'entraînement pour les autres Régions et les Départements, la gestion de la ressource en eau étant le défi de ce siècle.



### 2.8.4. République et Canton de Genève

Antonio HODGERS, Président du Conseil d'Etat

Le canton de Genève réaffirme son attachement à la coopération transfrontalière dans le domaine de l'eau et rappelle les résultats obtenus à la faveur des trois contrats de rivière (Arve, Foron du Chablais genevois, Entre Arve et Rhône), du PAPI, du SAGE, des contrats vert-bleu et des programmes Interreg.

Soucieux d'entretenir une vision d'ensemble dans un contexte de changement climatique et de croissance démographique, il s'engage à poursuivre, avec ses partenaires français, les efforts nécessaires pour améliorer la qualité de l'eau, préserver les ressources, revitaliser les milieux aquatiques, protéger les personnes et les biens contre les inondations.

Conscient des enjeux qui demeurent et des problématiques émergentes, il plaide pour une gestion transfrontalière ambitieuse et innovante.

Chaque projet pour lequel Genève pourrait s'engager fera l'objet d'une évaluation sous l'angle de l'intérêt pour Genève et sa région et de la prise en compte par tous les partenaires du caractère particulier de la situation transfrontière.



#### 2.8.5. Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc - ATMB

Philippe REDOULEZ, Directeur général

La responsabilité environnementale est au cœur de la stratégie d'entreprise d'ATMB, responsabilité qu'elle a déclinée autour d'un carnet de route axé sur huit thématiques parmi lesquelles figure celle de l'Eau. A ce titre, ATMB a d'ores et déjà initié des programmes d'études et de travaux en Maitrise d'Ouvrage propre, ou aux côtés d'acteurs du territoire au premier rang desquels figure le SM3A.

Parmi les investissements identifiés, dont la plupart sont intégrés au contrat d'entreprise qui lie ATMB à son autorité concédante, on peut notamment citer : la protection de 6 zones de captage réparties le long de l'A 40, la contribution aux études/travaux du CVB (Eco pont de Vougy, corridor longitudinal à l'A 40,...), la restauration du seuil du Pont 4 à des fins de continuité piscicole de l'Arve, les travaux de protection du Pont-canal de la Griez contre les laves torrentielles.

En complément de ces engagements, la société ATMB souhaite contribuer au présent contrat de bassin versant de l'Arve. Ainsi, il est proposé de réaliser une étude de diagnostic/suivi de l'effet du rejet des eaux pluviales du réseau autoroutier sur le milieu naturel (hydrocarbures, Métaux Lourds, NaCl) ayant pour objet d'identifier des propositions d'actions à l'aune du constat dressé.

De la même manière, ATMB est prêt à soutenir financièrement (montant à définir) le projet de restauration d'une mobilité de l'Arve et de retrait des décharges (anciennes ballastières comblées après travaux de construction de l'A40) sur le linéaire de l'Espace « Borne - Pont de Bellecombe ».

La société ATMB se déclare également intéressée à participer aux études, sous maîtrise d'ouvrage du SM3A, visant à la conciliation des usages autour de milieux naturels riches écologiquement sur les plans faunes et flore (ballastières d'Etrembières et des Peupliers notamment).



#### 2.8.6. EDF Hydro Alpes

Yves GIRAUD, Directeur d'EDF Hydro

EDF Hydro Alpes est partenaire du SM3A depuis sa création en 1994 et a été signataire du 1er contrat de rivière Arve en 1995, le plus important signé en France, à l'époque, sur le plan des mobilisations financières.

Cette collaboration s'inscrit dans un bassin de vie emblématique du Mont-Blanc à Genève, véritable laboratoire tant pour la qualité de l'eau que celle de l'air et où la production d'énergie renouvelable est très importante.

En 24 ans, de nombreuses actions ont été réalisées par EDF Hydro Alpes, en coopération avec le SM3A et l'Agence de l'Eau, pour améliorer la continuité piscicole et sédimentaire, partager les connaissances (hydrologie, nivologie, hydrobiologie et hydromorphologie), améliorer le pilotage des opérations de curage et de remobilisation de matériaux, contribuer à l'élaboration du SAGE de l'Arve, développer l'hydroélectricité et valoriser le patrimoine tout en assurant la sécurité des personnes, à proximité des aménagements hydroélectriques.

Ces actions, réalisées par EDF Hydro Alpes, représentent, sur la période, un investissement de 1,1 M€ (la construction des passes à poissons d'Arthaz en 1995 et de Beffay en 2018 représentant quasiment 70% de ce montant).

Par ailleurs, EDF Hydro Alpes est un membre actif du bureau et de la CLE du SAGE de l'Arve depuis leur création en 2009. Instances qui, pour EDF Hydro ont beaucoup de valeur car elles permettent un dialogue efficace et indispensable entre les services de l'Etat, les collectivités et les usagers de la rivière et favorisent l'action dans le respect des acteurs et des enjeux du SAGE de l'Arve.

En tant qu'industriel responsable et engagé, gestionnaire de la ressource en eau dans la Vallée d'Arve et premier redevable au budget de l'Agence de l'Eau, EDF Hydro Alpes souhaite soutenir la dynamique de reconquête du bon état des eaux du bassin versant de l'Arve et poursuivre la collaboration constructive engagée ces dernières années avec le SM3A, le SAGE de l'Arve et l'Agence de l'Eau.

Ce soutien se matérialise au travers :

- ✓ de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2024 signée à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée entre EDF, la DREAL, l'Agence de l'Eau et l'Agence Française pour la Biodiversité,
- ✓ du contrat triennal 2020-2022 à intervenir entre l'Agence de l'Eau et EDF Hydro Alpes, dans la continuité du précédent qui couvrait la période 2017-2019,
- ✓ des actions inscrites dans le présent contrat global Arve pour la période 2019-2021 pour lesquelles EDF Hydro Alpes intervient soit directement en tant que maître d'ouvrage (actions qui seront reprises dans le contrat triennal précité) soit en collaboration avec d'autres acteurs de la CLE du SAGE de l'Arve.

Ces différentes contractualisations témoignent de l'engagement fort d'EDF Hydro Alpes à participer activement à la mise œuvre de ce premier contrat global Arve pour la période juin 2019 – juin 2021 et à s'inscrire, dans la continuité, la durée et de manière concertée avec les membres de la CLE, en faveur de la reconquête du bon état des eaux du bassin versant de l'Arve.



## 2.8.7. Fédération de Haute-Savoie – Pêche et protection des milieux aquatiques

Daniel DIZAR, Président

L'engagement de la Fédération est celui d'un partenaire du contrat, se positionnant en tant que maître d'ouvrage des diagnostics piscicoles qui seront réalisés entre 2019 et 2022 sur les bassins versants figurant dans la fiche action correspondante, selon les protocoles décrits dans cette fiche.

Par ailleurs, la Fédération s'engage à suivre les actions du contrat en participant notamment aux comités de pilotage et techniques auxquels elle sera conviée.



### 2.8.8. Domaines skiables de France - DSF

Alexandre MAULIN, Président

Domaines Skiables de France est la chambre professionnelle des opérateurs de domaines skiables. Il fédère 412 adhérents répartis entre 238 membres actifs (opérateurs de remontées mécaniques ou de domaines skiables) et environ 175 membres correspondants (fournisseurs, constructeurs, centres de formation, maîtres d'oeuvre ...).

Acteurs majeurs de l'aménagement durable en montagne, les domaines skiables ont engagé des politiques novatrices et responsables pour des pratiques durables en faveur de l'eau.

Face à une demande d'augmentation croissante de production de neige (développement des surfaces enneigées, allongement des périodes d'enneigement) et en regard de l'état quantitatif des ressources disponibles en période hivernale comme des capacités de production AEP, il apparaît opportun de privilégier des solutions innovantes et plurielles.

A ce titre, les opérateurs de domaines skiables réalisent en début de saison une sous-couche de neige de culture afin de se prémunir contre l'aléa d'enneigement et l'usure du manteau neigeux du fait du passage des skieurs.

Ce prélèvement, par ailleurs restitué au milieu naturel lors de la fonte de la neige, représente une faible part des usages sur le bassin versant. Il fait néanmoins l'objet d'une grande attention lors des études d'incidence réalisées en amont des autorisations de prélèvement.

Les opérateurs de domaines skiables s'engagent :

- A se conformer aux autorisations reçues, dans le respect des études d'incidences et des arrêtés cadre sur la sécheresse,
- En cas de sécheresse, à partager l'eau des retenues d'altitude avec les alpagistes qui en auraient besoin,
- A envisager, sur sollicitation des élus du territoire, tout projet visant à optimiser la ressource en eau, tel que par exemple le réemploi des eaux de sortie de STEP (comme c'est le cas aux Houches par exemple).



### 2.8.9. Banque des territoires – Groupe Caisse des dépôts

Philippe LAMBERT, Directeur régional Auvergne rhône-Alpes

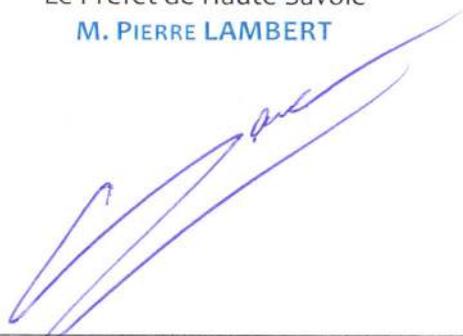
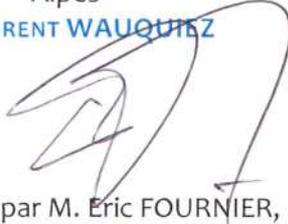
Destinés à accompagner les opérateurs dans leurs programmes d'investissement destinés au cycle domestique de l'eau (« petit cycle de l'eau ») et tout prochainement aux opérations relevant de la GEMAPI, les « aquaprêts » de la banque des territoires s'inscrivent dans une démarche d'accompagnement conventionnée au niveau national entre la caisse des dépôts et les agences de l'Eau. Une enveloppe nationale de 2Mds d'euros est disponible jusqu'en 2022.

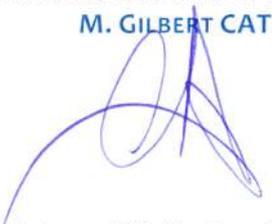
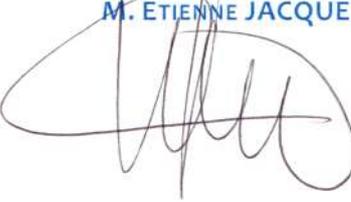
Sous réserve d'éligibilité, les opérations soutenues peuvent bénéficier de prêts indexés sur le taux du livret A +0,75%, pour des durées pouvant aller de 25 à 40 ans (voire 60 ans pour les réseaux). Les bénéficiaires qui s'engagent à réaliser leurs réseaux d'eau et d'assainissement devront notamment permettre d'alimenter la base de données nationale sur ce sujet et présenter une PPI de 3 ans pour pouvoir être éligibles.

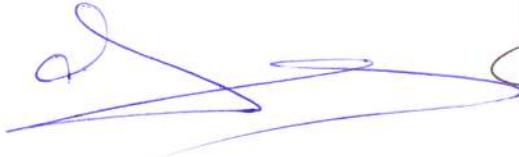
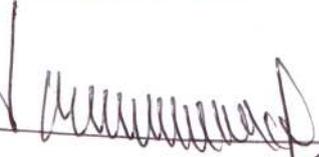
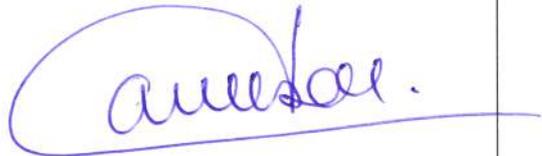
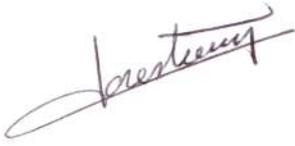
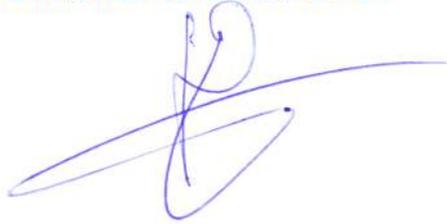
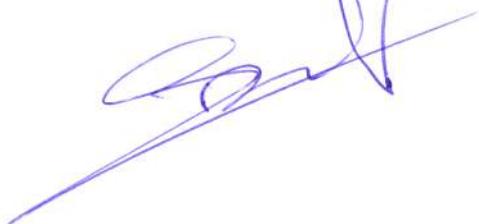
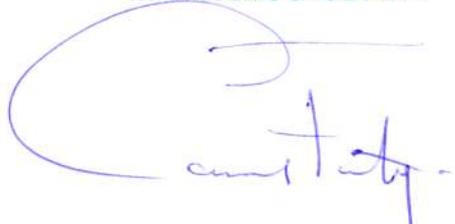
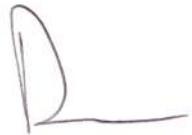
### 3. SIGNATURE DES PARTENAIRES

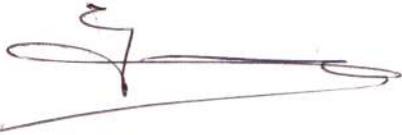
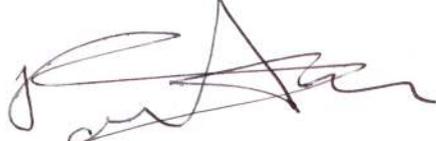
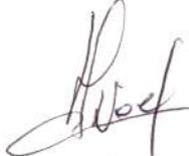
Ce contrat a été approuvé par la Commission des aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée le 27 juin 2019.

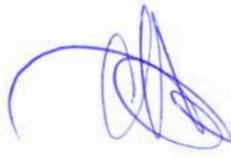
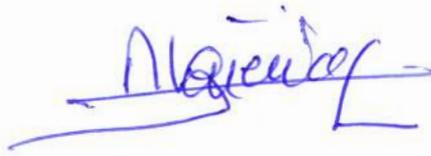
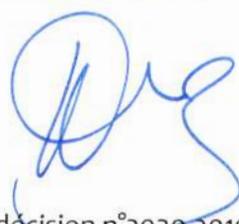
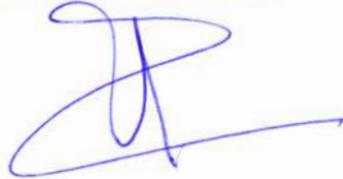
Il est signé entre toutes les parties en présence le 28 Juin 2019, au siège du SM3A à Saint-Pierre en Faucigny et est applicable à compter de cette date, dès lors que la délibération des maîtres d'ouvrages est rendue exécutoire.

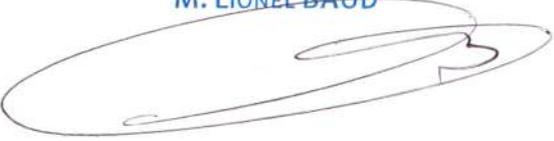
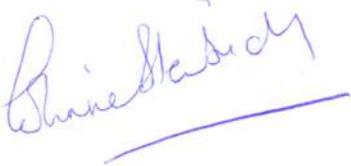
<p>Le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse <b>M. LAURENT ROY</b></p>  <p>Autorisé par la commission des aides en date du 27/06/2019</p>	<p>Le Préfet de Haute-Savoie <b>M. PIERRE LAMBERT</b></p> 
<p>Le Président du Comité de bassin Rhône Méditerranée Corse <b>M. MARTIAL SADDIER</b></p> 	
<p>Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) <b>M. BRUNO FOREL</b></p>  <p>Autorisé par délibération n° D2019-02-013 en date du 15/03/2019</p>	<p>Le Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'Arve <b>M. MARTIAL SADDIER</b></p>  <p>Autorisé par délibération n° 2019-001 en date du 25/03/19</p>
<p>Le Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes <b>M. LAURENT WAUQUIEZ</b></p>  <p>Représenté par M. Eric FOURNIER, Autorisé par délibération n°CP-2018-10 / 07-59-2217 en date du 12/10/2018</p>	<p>Le Président du Département de la Haute-Savoie <b>M. CHRISTIAN MONTEIL</b></p>  <p>Représenté par Mme Christelle PETEX, Autorisé par délibération n°CP-2019-0393 en date du 03/06/19</p>

<p>Le maire d'Annemasse <b>M. CHRISTIAN DUPESSEY.</b></p>  <p>Autorisé par délibération n°107.2019 en date du 23/05/19</p>	<p>Le Président d'Annemasse les Voirons agglomération <b>M. CHRISTIAN DUPESSEY</b></p>  <p>Autorisé par délibération n°C-2019-0079 en date du 05/06/19</p>
<p>Le Maire d'Arâches la Frasse <b>M. MARC IOCHUM</b></p>  <p>Autorisé par délibération n°19.06.05.23 en date du 05/06/19</p>	<p>Le Président de la communauté de communes de la vallée de Chamonix Mont-Blanc <b>M. ERIC FOURNIER</b></p>  <p>Autorisé par délibération n°001002 en date du 21/05/19</p>
<p>Le Maire de Cluses <b>M. JEAN-PHILIPPE MAS</b></p>  <p>Autorisé par délibération n°19-61 en date du 20/06/19</p>	<p>Le Président de la Communauté de communes Cluses Arve et Montagnes <b>M. GILBERT CATALA</b></p>  <p>Autorisé par délibération n°DEL2019_41 en date du 13/06/19</p>
<p>Le Maire de Combloux <b>M. JEAN BERTOLUZZI</b></p>  <p>Autorisé par délibération n°064/2019 en date du 21/05/19</p>	<p>Le Maire des Contamines Montjoie <b>M. ETIENNE JACQUET</b></p>  <p>Autorisé par délibération n°DEL2019-041 en date du 07/05/19</p>
<p>Le Président de la Communauté de communes Faucigny Glières <b>M. STEPHANE VALLI</b></p>  <p>Autorisé par délibération n°123-2019 en date du 14/05/19</p>	<p>Le Président de la Régie des eaux Faucigny Glières <b>M. STEPHANE VALLI</b></p>  <p>Autorisé par la délibération n°080-2019 du Conseil d'administration en date du 26 juin 2019</p>

<p>Le Maire de Fillinges <b>M. BRUNO FOREL</b></p>  <p>Autorisé par délibération n° 10-06-2019 en date du 03/06/19</p>	<p>La Présidente du SIVU des Fontaines <b>MME MARIE-ANTOINETTE METRAL</b></p>  <p>Autorisé par délibération n°2019-02-01 en date du 11/06/19</p>
<p>Le Président de la Communauté de Communes du Genevois <b>M. PIERRE JEAN CRASTES</b></p>  <p>Autorisé par délibération n°20190527_cc_env62 en date du 27/05/19</p>	<p>Le Maire de Magland <b>M. RENE POUCHOT</b></p>  <p>Autorisé par délibération n°2019-56 en date du 21/05/19</p>
<p>Le Maire de Marnaz <b>MME CHANTAL VANNSON</b></p>  <p>Autorisé par délibération n°2019-4-7 en date du 16/05/19</p>	<p>Le Maire de Mieussy <b>M. REGIS FORESTIER</b></p>  <p>Autorisé par délibération n°2019-20-06/01 en date du 20/06/19</p>
<p>Le Maire de Megevette <b>M. MAX MEYNET CORDONNIER</b></p>  <p>Autorisé par délibération n°D23_2019 en date du 16/05/19</p>	<p>La communauté de communes des montagnes du Giffre <b>M. STEPHANE BOUVET</b></p> 
<p>Le Maire du Mont Saxonnex <b>M. FREDERIC CAUL FUTY</b></p>  <p>Autorisé par délibération n°DEL2109-36 en date du 22/05/19</p>	<p>Le Maire de Nancy sur Cluses <b>M. ALAIN ROUX</b></p> 

<p>Le Président de O des Aravis <b>M. PAUL MERMILLOD</b></p>  <p>Autorisé par délibération du conseil d'administration en date du 28/05/19</p>	<p>Le Maire d'Onnion <b>M. YVON BERTHIER</b></p>  <p>Autorisé par délibération n°57-2019 en date du 18/06/19</p>
<p>Le président de la Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc <b>M. GEORGES MORAND</b></p>  <p>Autorisé par délibération n°2019/074 en date du 26/06/19</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes du pays Rochois <b>M. MARIN GAILLARD</b></p>  <p>Autorisé par délibération n°2019-126 en date du 14/05/19</p>
<p>Le Maire de Passy <b>M. PATRICK KOLLIBAY</b></p>  <p>Autorisé par délibération n°DEL2019-74 en date du 23/05/2019</p>	<p>Le Maire du Reposoir <b>MME MARIE-PIERRE PERNAT</b></p>  <p>Représentée par M. BARANTON, Autorisé par délibération n°030619_04 en date du 03/06/19</p>
<p>Le Président du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe <b>M. JEAN-FRANÇOIS CICLET</b></p>  <p>Autorisé par délibération n°D19_06_26_83 en date du 26/06/19</p>	<p>Le Maire de Saint-Gervais les Bains <b>M. JEAN-MARC PEILLEX</b></p>  <p>Représenté par Mme Claire GRANDJACQUES, Autorisé par délibération n°2019/109 en date du 12/06/19</p>
<p>Le Maire de Saint-Jeoire <b>MME NELLY NOEL</b></p>  <p>Autorisé par délibération n°047-2019 en date du 23/05/2019</p>	<p>Le Président de la régie de l'eau de Sallanches <b>M. ANDRE ALLARD</b></p>  <p>Autorisé par délibération n°DEL_2019_055 en date du 05/06/19</p> <p><i>Par délégation, Michel GODARD, directeur</i></p>

<p>Le Maire de Scionzier <b>M. MAURICE GRADEL</b></p>  <p>Représenté par Jean-François BRIFFAZ</p>	<p>Le Président du SIAE (Combloux, Domancy, Demi-quartier) <b>M. JEAN BERTOLUZZI</b></p>  <p>Autorisé par délibération n°07/2019 en date du 23/05/19</p>
<p>Le Président du SIVOM de Cluses <b>M. GILBERT CATALA</b></p> 	<p>Le Président du Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre <b>M. ALAIN DENERIAZ</b></p>  <p>Autorisé par délibération n°04/19 en date du 27/02/19</p>
<p>Le Maire de Taninges <b>M. YVES LAURAT</b></p>  <p>Autorisé par délibération n°04 en date du 09/05/19</p>	
<p>Le Président du Conseil d'Etat de Genève <b>M. ANTONIO HODGERS.</b></p>  <p>Autorisé par décision n°2930-2019 du Conseil d'Etat en date du 19/06/19</p>	<p>Le Directeur d'ATMB <b>M. PHILIPPE REDOULEZ</b></p>  <p>Représenté par Christophe DUBOIS</p>
<p>Le Directeur de EDF Hydro <b>M. YVES GIRAUD</b></p> 	<p>Le Président de la Fédération de Haute-Savoie Pour la pêche et la protection du milieu aquatique <b>M. DANIEL DIZAR</b></p>  <p>Représenté par : Didier GUERRAZ, Président par intérim, autorisé par le conseil d'administration du 10/04/19</p>

<p>Le Président du Syndicat National du Décolletage <b>M. LIONEL BAUD</b></p>  <p>Représenté par : Denis GAILLARD, Vice- Président</p>	<p>Le Président de Domaines Skiabiles de France <b>M. ALEXANDRE MAULIN</b></p>  <p>Représenté par Pascal TOURNIER, président délégué</p>
<p>Le Directeur Régional Auvergne Rhône-Alpes de la Banque des Territoires <b>M. PHILIPPE LAMBERT</b></p> 	<p>Le Président d'ASTERS <b>M. THIERRY LEJEUNE</b></p>  <p>Représenté par Christian SCHWOEHRER, autorisé par le conseil d'administration en date du 13/05/2019</p>



# CONTRAT GLOBAL DU BASSIN VERSANT DE L'ARVE

## *Présentation du contrat Livret 2*



# SOMMAIRE

1.	La gestion de l'eau sur le périmètre du contrat Arve : cadre, acteurs et gouvernance .....	47
1.1	Document de planification : le SAGE .....	47
1.2	Gestion opérationnelle du grand cycle de l'eau .....	49
1.2.1	Le SM3A / EPTB de l'Arve .....	49
1.2.1.1	Périmètre du SM3A et de l'EPTB .....	49
1.2.1.2	Compétences statutaires du SM3A et de l'EPTB .....	51
1.2.1.3	Gouvernance du SM3A : le conseil syndical .....	53
1.2.1.4	Equipe technique.....	53
1.2.2	La communauté de communes du Genevois.....	54
1.2.2.1	Présentation générale de la CCG .....	54
1.2.2.1	Gouvernance de la CCG .....	54
1.2.2.2	Compétences statutaires de la CCG .....	54
1.3	Instances de planification : la Commission Locale de l'Eau.....	55
1.3.1	Périmètre d'intervention .....	55
1.3.2	Missions de la CLE.....	55
1.3.3	Gouvernance de la CLE.....	55
1.3.4	SM3A : Structure porteuse du SAGE .....	56
1.4	Gestion opérationnelle du petit cycle de l'eau .....	56
1.5	Coopération transfrontalière de gestion de l'eau .....	58
1.6	Précédents contrat et programme.....	58
2.	Etat des lieux et enjeux identifiés sur le territoire.....	59
2.1	Eaux et fonctionnement naturel des milieux aquatiques en montagne.....	59
2.2	Les usages et pressions sur les ressources en eau et les milieux aquatiques.....	59
2.2.1	Usages domestiques et industriels.....	59
2.2.2	Rejets par les décharges et sites pollués .....	60
2.2.3	Usages agricoles.....	60
2.2.4	Rejets par les eaux pluviales .....	60
2.2.5	Prélèvements pour la production de neige de culture.....	60
2.2.6	Usages de l'eau pour la production d'énergie.....	60
2.2.7	Curages et extractions industrielles .....	61
2.2.8	Pressions spatiales sur espaces riverains des cours d'eau .....	61
2.2.9	Usages des cours d'eau à des fins de loisirs.....	61
2.3	Etat actuel des ressources en eau et des milieux aquatiques.....	61

2.3.1	Etat quantitatif actuel des ressources en eau .....	61
2.3.2	Etat qualitatif actuel des ressources et des cours d'eau.....	61
2.3.3	Etat actuel des milieux et de la biodiversité .....	61
2.4	Perspectives d'évolution de l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques .	62
2.5	Les enjeux de l'eau sur le territoire .....	62
2.5.1	Les enjeux quantité .....	62
2.5.2	Les enjeux qualité.....	63
2.5.3	Les enjeux relatifs aux nappes stratégiques pour l'AEP .....	64
2.5.4	Les enjeux milieux aquatiques : cours d'eau et zones humides .....	64
2.5.5	Les enjeux risques .....	66
2.5.6	Les enjeux eaux pluviales.....	67
2.5.7	Les enjeux de gouvernance .....	68
3.	Objectifs environnementaux du territoire de l'Arve .....	69
3.1	DCE, SDAGE et programme de mesures .....	69
3.1.1	Directive Cadre sur l'Eau .....	70
3.1.2	SDAGE 2016-2021 et programme de mesures (PdM).....	70
3.1.2.1	Objectif de bon état des masses d'eau .....	70
3.1.2.2	Objectifs sur les masses d'eau souterraines .....	70
3.1.2.3	Objectifs sur les masses d'eau superficielles .....	71
3.1.2.4	Objectif de réduction des émissions de substances.....	72
3.1.2.5	Objectifs propres aux zones protégées .....	72
3.1.2.6	Objectif de non dégradation de l'état des milieux aquatiques.....	72
3.2	Compatibilité / cohérence et mise en œuvre du Programme de Mesures (PDM) du SDAGE et des OF dans le cadre du contrat global : .....	72
3.2.1	OF 0 : S'adapter aux effets des changements climatiques .....	73
3.2.2	OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source.....	74
3.2.3	OF 2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques .....	75
3.2.4	OF 3 : Prendre en compte les enjeux économiques et sociétaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement .....	76
3.2.5	OF 4 : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau .....	76
3.2.6	OF 5 : Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé .....	76
3.2.7	OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides .....	78
3.2.8	OF 7 : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.....	79

3.2.9	OF 8 : Augmenter la sécurité des personnes exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques .....	79
3.3	SAGE de l'Arve : objectifs et chantiers prioritaires pour 2019-2022 et contribution du contrat .....	80
3.3.1	Volet gestion quantitative .....	80
3.3.1.1	Stratégie, objectifs et dispositions .....	80
3.3.1.2	Opérations prioritaires 2019-2022 : contribution du contrat au SAGE.....	80
3.3.2	Volet qualité des eaux .....	81
3.3.2.1	Stratégie, objectifs et dispositions .....	81
3.3.2.2	Opérations prioritaires 2019-2022 : contribution du contrat au SAGE.....	82
3.3.2.3	Zoom sur l'opération collective « Arve Pure » .....	82
3.3.3	Volet nappes stratégiques pour l'AEP .....	84
3.3.3.1	Stratégie, objectifs, dispositions et règles .....	84
3.3.3.2	Opérations prioritaires 2019-2022 : contribution du contrat au SAGE.....	85
3.3.4	Volet milieux : rivières .....	86
3.3.4.1	Stratégie, objectifs et dispositions .....	86
3.3.4.2	Opérations prioritaires 2019-2022 : contribution du contrat au SAGE.....	87
3.3.5	Volet milieux : Zones humides .....	89
3.3.5.1	Stratégie, objectifs et dispositions .....	89
3.3.5.2	Opérations prioritaires 2019-2022 : contribution du contrat au SAGE.....	90
3.3.6	Volet Risques .....	91
3.3.6.1	Stratégie, objectifs et dispositions .....	91
3.3.6.2	Opérations prioritaires 2019-2022 : contribution du contrat au SAGE.....	91
3.3.7	Volet pluvial .....	93
3.3.7.1	Stratégie, objectifs et dispositions .....	93
3.3.7.2	Opérations prioritaires 2019-2022 : contribution du contrat au SAGE.....	93
3.3.8	Volet gouvernance .....	93
3.3.8.1	Stratégie, objectifs, dispositions .....	93
3.3.8.2	Opérations prioritaires 2019-2022 : contribution du contrat au SAGE.....	94
3.4	Documents de planification et opérationnels de la gestion des risques d'inondation	95
3.4.1	Généralités .....	95
3.4.2	Mise en œuvre opérationnelle : Le PAPI de l'Arve .....	95
3.5	Stratégie milieux du SM3A et déclinaison opérationnelle du CTENS .....	96
3.5.1	Stratégie et objectifs du SM3A .....	96
3.5.2	Le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles.....	97
3.5.2.1	Le projet de contrat de territoire ENS.....	97

3.5.2.2	Le programme d'action du contrat de territoire ENS .....	98
3.6	Objectifs réglementaires en matière de pollutions issues des rejets domestiques et des eaux résiduaires urbaines .....	98
3.6.1	Cadre légal européen et national .....	98
3.6.2	Synthèse des objectifs et dispositions du SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021..	99
3.6.3	Contribution du contrat à l'atteinte de ces objectifs .....	99
3.7	Objectifs réglementaires en matière de substances dangereuses.....	99
3.7.1	Cadre légal et réglementaire européen et national .....	100
3.7.2	Synthèse des objectifs et dispositions du SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021.	100
3.7.3	Contribution du contrat à l'atteinte de ces objectifs .....	101
3.8	Objectifs réglementaires en matière d'eau potable.....	101
3.8.1	Objectifs de rendement des réseaux et de gestion patrimoniale .....	101
3.8.2	Contexte légal et réglementaire national .....	101
3.8.3	Synthèse des objectifs et dispositions du SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021.	102
3.8.4	Contribution du contrat .....	102
3.8.5	Protection des ressources AEP .....	103
3.9	Autres objectifs prioritaires : STEP innovantes.....	103
4.	Synthèse du programme d'actions .....	103
4.1	Maîtres d'ouvrages :.....	104
4.2	Opérations prévues au contrat global .....	104
4.2.1	Actions grand cycle de l'eau .....	104
4.2.2	Actions petit cycle de l'eau .....	107
4.2.3	L'opération collective industrielle « Arve Pure n°3 – Arve Pure 2022 ».....	108
4.3	Synthèse du contrat global : .....	110
	Annexes .....	113
	Descriptif des actions par volet et calendrier prévisionnel .....	114
	Plan de financement des actions .....	117

# 1. La gestion de l'eau sur le périmètre du contrat

## Arve : cadre, acteurs et gouvernance

Dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme (2019-2024), l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse encourage la contractualisation de programme d'actions sur la période 2019 – 2022 visant à atteindre les objectifs de bon état des eaux de la directive cadre européenne.

Plus précisément, les objectifs poursuivis par l'Agence de l'eau dans le cadre de ce contrat global du bassin versant de l'Arve sont :

- De contractualiser avec les partenaires et maîtres d'ouvrage sur les opérations prioritaires du SDAGE et de sa déclinaison locale en programme de mesure, du SAGE ainsi que sur les sujets prioritaires pour l'Agence de l'eau,
- De garantir une action cohérente et planifiée sur la durée du contrat soit 3 ans et une vision sur la stratégie à mener sur 6 ans.

Sont concernées les actions sur :

- le « petit cycle de l'eau », c'est-à-dire les projets des services d'eau potable et d'assainissement – eau domestique,
- le « grand cycle » de l'eau, c'est-à-dire les études, travaux et démarches portant sur l'amélioration de l'état et des fonctionnalités des milieux aquatiques – eau sous sa forme naturelle
- la réduction des rejets des substances toxiques par les activités économiques notamment, avec la poursuite de l'opération collective Arve Pure 2018.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses affluents (SM3A), reconnu Etablissement Public Territorial de Bassin (en 2012) sur le périmètre du schéma d'Aménagement et de Gestion des Eau (SAGE) de l'Arve (approuvé en juin 2018), est désigné comme structure administrative porteuse du présent contrat global du bassin de l'Arve.

En substance, le SM3A est le rédacteur et l'animateur mais aussi majoritairement le maître d'ouvrage des projets relevant du Grand Cycle de l'eau.

Le syndicat est par ailleurs animateur, ensemblier et fédérateur, au côté de l'agence de l'eau, des opérations prioritaires sur le petit cycle de l'eau susceptibles d'être financées par l'agence de l'eau ainsi que de l'opération Arve Pure 2022.

Enfin, concernant le petit cycle de l'eau, le territoire du bassin versant rassemble de nombreuses structures compétentes en matière d'eau potable et d'assainissement (communes, syndicats intercommunaux et des communautés de communes ou agglomération).

### 1.1 Document de planification : le SAGE

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente qui fixe des orientations générales et dispose d'une portée juridique importante. Il fixe des objectifs

généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2018, le SAGE de l'Arve est constitué :

- D'un plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD), dans lequel sont définis les objectifs partagés par les acteurs locaux. Celui-ci comprend 8 volets thématiques :
  - Quantité
  - Qualité
  - Nappes stratégiques
  - Milieux : Rivières
  - Milieux : Zones humides
  - Risques
  - Eaux pluviales
  - Gouvernance
- D'un règlement fixant les règles permettant d'atteindre ces objectifs, en particulier sur la protection des nappes stratégiques,
- D'un atlas cartographique
- D'un rapport environnemental.

Le SAGE, son PAGD, règlement et ses documents cartographiques, sont opposables aux tiers. Les décisions dans le domaine de l'eau doivent être également compatibles ou rendues compatibles avec le PAGD. Les documents d'urbanisme doivent notamment être compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE.

Le PAGD regroupe ainsi des dispositions, qui peuvent être précisées par l'atlas cartographique et complétées par des règles, et qui mobilisent trois types de leviers :

- Disposition de mise en compatibilité : ces dispositions requièrent une obligation de mise en compatibilité des décisions prises dans le domaine de l'eau, des programmes publics et des documents d'orientation (PLU...). Les dispositions de mise en compatibilité seront accompagnées par l'élaboration d'un guide de mise en œuvre du SAGE au travers des PLU et des SCOT.
- Disposition d'action : actions de connaissances (études, suivis...), opérations de travaux, communication... Ces dispositions fixent un objectif et un cadre d'actions aux maîtres d'ouvrages potentiels. Elles ont une vocation planificatrice sans portée juridique.
- Disposition de gestion : il s'agit de conseils et recommandations relatifs à des actions récurrentes. Ces dispositions n'ont pas de portée juridique contraignante.

C'est également parce que le territoire est doté d'un SAGE que la possibilité de contractualisation avec l'Agence de l'Eau est possible.

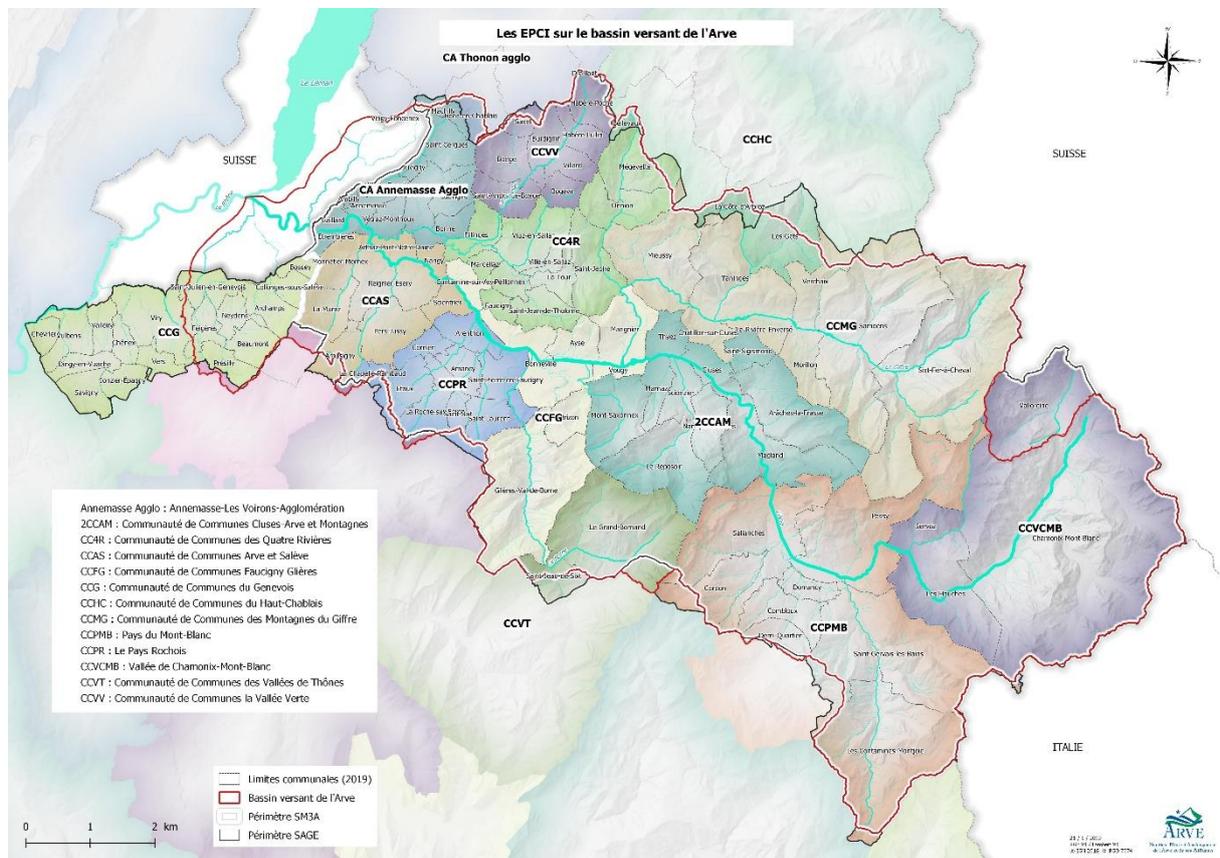
## 1.2 Gestion opérationnelle du grand cycle de l'eau

### 1.2.1 Le SM3A / EPTB de l'Arve

Le SM3A, reconnu Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) et doté de moyens financiers et techniques, est le porteur opérationnel du contrat. En phase d'élaboration, le SM3A a assuré un rôle de coordination et d'animation des partenaires pour construire le contrat, organiser les réunions nécessaires, et, en phase de mise en œuvre, assure l'animation du contrat et sera le principal maître d'ouvrage des actions relevant du grand cycle de l'eau.

#### 1.2.1.1 Périmètre du SM3A et de l'EPTB

Le SM3A est un syndicat mixte fermé, créé en 1995 et regroupant aujourd'hui 13 EPCI du bassin versant de l'Arve, en Haute-Savoie.

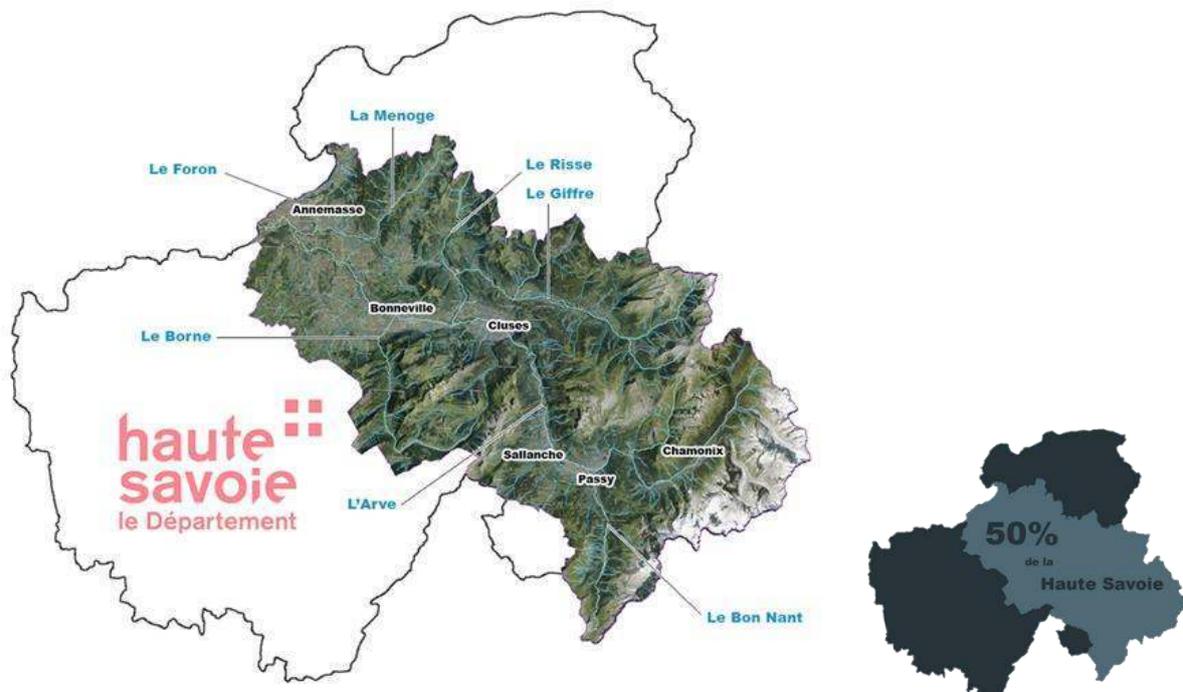


Le syndicat mixte est composé d'EPCI à fiscalité propre et syndicats du périmètre de l'EPTB pour l'exercice des champs de compétence GEMAPI qu'elles/ils lui ont transféré, pour le bassin versant de l'Arve\* :

- Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (CCVCMB), incluant le bassin versant de l'Eau Noire (vallorcine) ;
- Communauté de communes du Pays du Mont-Blanc (CCPMB) ;
- Communauté de communes Cluses Arve et Montagne (2CCAM) ;
- Syndicat Intercommunal du Haut-Giffre (représentant la Communauté de communes des Montagnes du Giffre CCMG) ;

- Communauté de Communes du Haut Chablais (CCHC) (communes des Gets, de Bellevaux et de la Côte d'Arbroz) ;
- Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) (représentant la Communauté de Communes Arve et Salève et Contamine sur Arve) ;
- Communauté de communes Faucigny Glières (CCFG), à l'exception de Contamine sur Arve ;
- Communauté de communes du Pays Rochois (CCPR) ;
- Communauté de communes des 4 Rivières (CC4R) ;
- Communauté de communes de la Vallée Verte (CCV) ;
- Annemasse les Voirons Agglomération ;
- Thonon Agglomération (communes de Bons en Chablais (Foron du Chablais genevois), Veigy Foncenex (Le Chambet) et Draillant (zone des Moises)) ;
- Communauté de Communes de la vallée de Thônes (Communes du Grand Bornand, Saint-Jean de Sixt et Entremont).

\*La compétence GEMAPI étant territorialement sécable, ces EPCI peuvent adhérer à d'autres syndicats pour les autres bassins versants de leur périmètre.



Il est EPTB depuis 2012 sur l'intégralité périmètre du SAGE, et peut y exercer les prérogatives dévolues aux EPTB (art. L213-12 du code de l'environnement) notamment sur les territoires qui ne sont statutairement pas ses membres, ce qui est le cas pour la partie du bassin versant qui se jette en Arve en territoire Suisse et dans le Rhône (communauté de communes du Genevois).



### 1.2.1.2 Compétences statutaires du SM3A et de l'EPTB

Le syndicat mixte EPTB Arve prend la forme d'un syndicat mixte à la carte, qui exerce sur son périmètre un « tronc commun de compétences » défini à l'article 5.1 de ses statuts (arrêté préfectoral n° PREF/DCRL/BCLB-2017-0103) qui combinent :

- Les compétences dévolues aux EPTB –Etablissement public territorial de Bassin - (Article L.213-12 du code de l'environnement) ;
- Les compétences dévolues aux EPAGE - Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau - (Article L.213-12 du code de l'environnement) ;
- L'exercice de la compétence GEMAPI transférée par ses membres :
- Au titre de l'exercice de la GEMAPI composée des missions visées aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, (définies par le Décret n° 2015-1038 du 20 août 2015 relatif aux établissements publics territoriaux de bassin et aux établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau)
- L'animation du SAGE relevant à la fois des EPTB et codifié au 12° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement relatif à la GEMAPI

Ses membres lui ont transféré l'exercice de la compétence GEMAPI par adhésion au tronc commun de compétences suivant :

**« 5.1 Tronc commun de compétences**

**La prévention et la défense contre les inondations :**

- a) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, dans un objectif principal de défense contre les inondations ;
- b) L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau (pour ce qui relève de leur fonctionnement hydrographique et de biodiversité) à l'exclusion des retenues collinaires, y compris les accès à ces cours d'eau, lac ou plan d'eau dans un objectif principal de défense contre les inondations ;
- c) La préservation des zones d'expansion de crues (ZEC), des zones de rétention temporaire des inondations des eaux (ZRTE), des zones humides stratégiques (notamment celles définies par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux – SAGE-) et des périmètres de zones contribuant à la limitation des inondations ;
- d) L'élaboration, l'animation et le suivi de la Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI).

**La gestion des cours d'eau, domaniaux et non domaniaux, et des Milieux aquatiques :**

- e) La protection, la restauration des sites, de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides stratégiques définies par le SAGE ainsi que des formations boisées riveraines, dont les « Espaces de bon fonctionnement » (EBF) ;
- f) L'entretien régulier pour le bon équilibre et le libre écoulement des eaux
- g) L'animation, sensibilisation, communication autour des thématiques liées à la préservation et l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques (y compris par le biais de cheminements d'intérêt syndicaux dont la liste sera définie en comité syndical) ;

**La gestion équilibrée et durable de la ressource en eau :**

- h) L'élaboration, l'animation et le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur son périmètre ;
- i) La coordination, l'animation, l'information, le conseil de l'ensemble des acteurs pour la gestion quantitative et qualitative des cours d'eau, la préservation des zones humides, des zones d'expansion de crues et des EBF ;
- j) Des missions d'intérêt général à l'échelle des bassins versants ou sous bassins versants dans les domaines qui le concerne ;
- k) Le rôle de mutualisation de moyens avec ses membres et une mission d'assistance et d'expertise dans les domaines liés au grand cycle de l'eau ;

Il peut également définir, dans les conditions fixées par le code de l'environnement, des projets d'aménagement d'intérêt commun. »

Les communautés de communes membres du syndicat, directement ou par l'intermédiaire d'un syndicat intercommunal, ont d'une part, pris par anticipation l'exercice de la compétence GEMAPI au 01/01/2017 et ont d'autre part assis la participation syndicale au SM3A par l'instauration de la fiscalité GEMAPI. Ces dernières appellent pour tout ou partie une recette fiscale équivalente à 16€/hab (pop DGF) depuis 2017.

Le SM3A, notamment en tant qu'EPTB, propose des compétences à la carte dans le cadre desquels il peut réaliser des missions qui ne relèvent pas strictement de la compétence GEMAPI, mais concerne plus largement la gestion durable et équilibrée de l'eau, et/ou ne portent pas sur le périmètre d'exercice du tronçon commun :

#### **« 5.2 Compétences à la carte »**

*Les compétences du Syndicat s'exercent dans les différents domaines de l'environnement (eau, air, sols, biodiversité...) afin d'en préserver la qualité et d'assurer de façon transversale, une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau en compétences optionnelles transférées par ses membres, ou par voie de convention, notamment :*

*a) Lutte contre les pollutions systémiques : ex : dispositifs collectifs de lutte contre les micropolluants des eaux « Arve Pure »*

*b) Animation du Fonds Air Bois*

*Le syndicat mixte peut également assurer les missions de mise en œuvre de politiques territoriales en faveur de l'environnement dans les conditions déterminées par convention avec des structures intercommunales existantes ou à créer, des collectivités territoriales, établissements publics ou privés et généralement tout organisme, membres ou non, pour la réalisation d'opérations précises relevant de ses compétences. En qualité d'EPTB, il aura la possibilité d'intervenir sur l'ensemble du périmètre défini à l'article 2. En qualité de porteur de la démarche SAGE de l'Arve, il pourra également intervenir sur l'ensemble de son périmètre administratif (cf annexe 2). Le syndicat pourra en outre se voir déléguer, par convention, toute compétence, par ses membres comme par des tiers.*

#### 1.2.1.3 Gouvernance du SM3A : le conseil syndical

Le SM3A est administré par un Comité syndical qui rassemble 59 élus délégués des EPCI et structures membres. Cette instance se réunit 6 fois par an en moyenne et valide l'ensemble des projets mis en œuvre par le SM3A. Le conseil syndical s'appuie sur un bureau qui se réunit 1 fois par mois.

Le comité syndical travaille en lien avec les instances du SAGE : certains points à l'ordre du jour des comités syndicaux du SM3A sont étudiés en Commission Locale de l'Eau. En effet, la CLE rend des avis sur la compatibilité des projets avec le SAGE, et par là même étudie la compatibilité des projets du SM3A avec les dispositions du SAGE.

#### 1.2.1.4 Equipe technique

Les 34 agents du SM3A, au 1er janvier 2019, sont organisés au sein d'une équipe administrative et de 3 pôles :

- Pôle prévention des inondations : géomorphologie, hydraulique et réglementaire, aménagement du bassin versant y compris le PAPI (plan d'actions de prévention des inondations),
- Pôle opérationnel: entretien et surveillance des cours d'eau et de leurs milieux alluviaux, plans de gestion,

- Pôle milieux : gestion des milieux aquatiques, dont le SAGE, Arve pure, la gestion quantitative, Natura 2000, le contrat Vert et Bleu, le contrat de territoire ENS, et la qualité de l'air.

## 1.2.2 La communauté de communes du Genevois

### 1.2.2.1 Présentation générale de la CCG

Le territoire de la Communauté de communes du Genevois (CCG) est situé au nord du département de la Haute-Savoie, entre les massifs des Alpes et du Jura.

Le réseau hydrographique de ce territoire comprend des affluents de l'Arve dont la confluence se situe en Suisse ainsi que des petits affluents du Rhône.

Bordé par les montagnes du Salève (1 379 m) et du Vuache (1 106 m), la frontière Suisse et le Rhône, regroupe 17 communes françaises, 44 000 habitants dont 15 000 à Saint-Julien-en-Genevois, la ville-centre.

### 1.2.2.1 Gouvernance de la CCG

Le conseil communautaire de la CCG comprend 47 élus issus des 17 conseils municipaux. Il élit un président et 12 vice-présidents. Des commissions thématiques étudient les dossiers en amont ; en particulier pour le domaine de l'eau la commission eau et assainissement et la commission environnement, énergie et développement durable.

### 1.2.2.2 Compétences statutaires de la CCG

Les compétences de la CCG sont les suivantes :

- Développement économique, tourisme et mobilité, politique du logement et du cadre de vie, gens du voyage, politique sociale, politique culturelle, politique en matière de services à la population, politique en direction des associations et organismes.

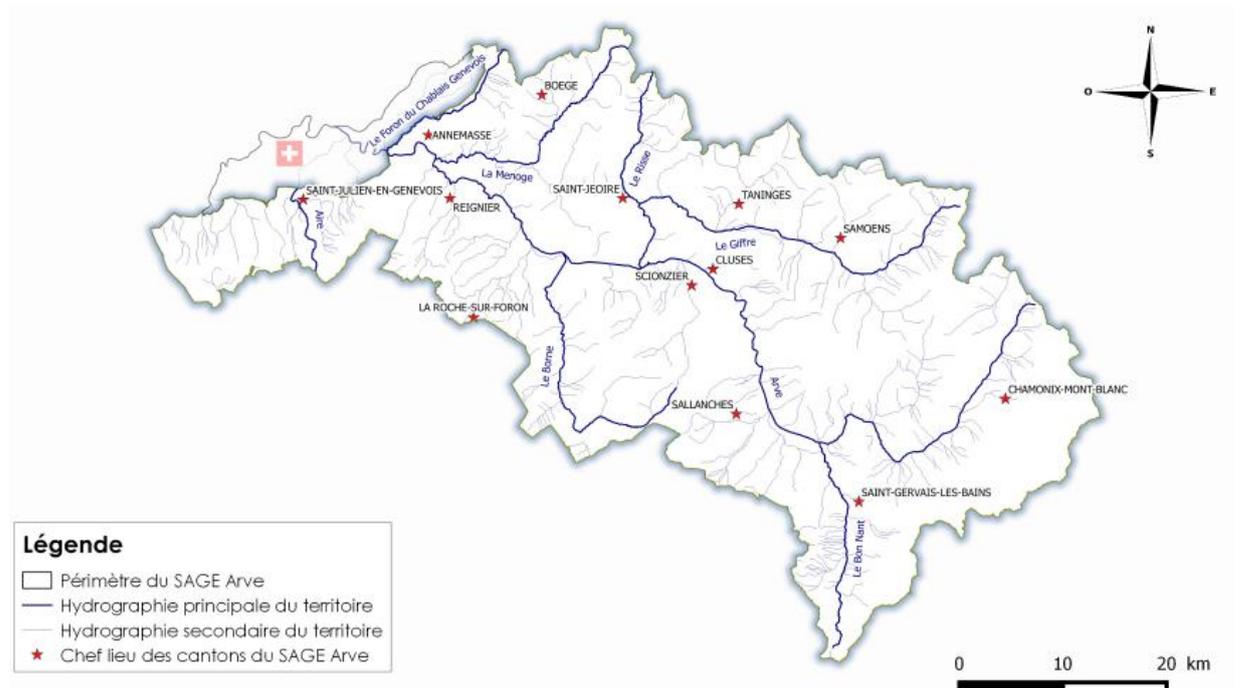
Et celles qui concernent plus particulièrement le présent contrat :

- Aménagement de l'espace (dont le SCOT),
- Protection et mise en valeur de l'environnement, notamment :
  - o Biodiversité : conduite des actions du contrat corridors Champagne Genevois, prise en compte des continuités écologiques (trame verte et bleue, plans de gestion, gestion différenciée des espaces verts, gestion de l'éclairage public), suivi et gestion des espèces, restauration d'habitats naturels,
  - o gestion du service d'eau potable,
  - o Assainissement collectif et non collectif,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations :
  - o Conduite d'actions pour la protection des biens et des personnes en cas de crue tout en prenant en compte le fonctionnement naturel des rivières,
  - o Actions pour la protection de la ressource en eau potable et de la biodiversité.

## 1.3 Instances de planification : la Commission Locale de l'Eau

### 1.3.1 Périmètre d'intervention

Le périmètre d'action de la Commission Locale de l'Eau (CLE) correspond au périmètre du SAGE Arve. Il porte sur une surface totale de 2 164 km<sup>2</sup> et comprend 106 communes. Les cours d'eau du territoire sont structurés autour des principales vallées, dominées par l'Arve, le Bonnant, le Giffre, le Borne, la Menoge et le Foron du Chablais Genevois. Le périmètre du SAGE Arve comprend en outre, les affluents du Rhône issus du Salève, du Vuache et du Mont Sion et la partie française du bassin versant de l'Eau Noire.



### Carte générale du périmètre du SAGE Arve

### 1.3.2 Missions de la CLE

La Commission Locale de l'Eau (CLE) constitue l'organe délibérant chargé de piloter la démarche d'élaboration du SAGE et de veiller à sa mise en œuvre. Véritable « Parlement de l'Eau », elle a aussi vocation à offrir un cadre aux discussions pour émettre des avis portant sur les opérations situées dans le périmètre du SAGE relatives directement ou indirectement à la ressource en eau (transferts et stockages d'eau, zones humide, rejets polluants, etc.). Sa vocation et ses missions sont encadrées par le code de l'environnement.

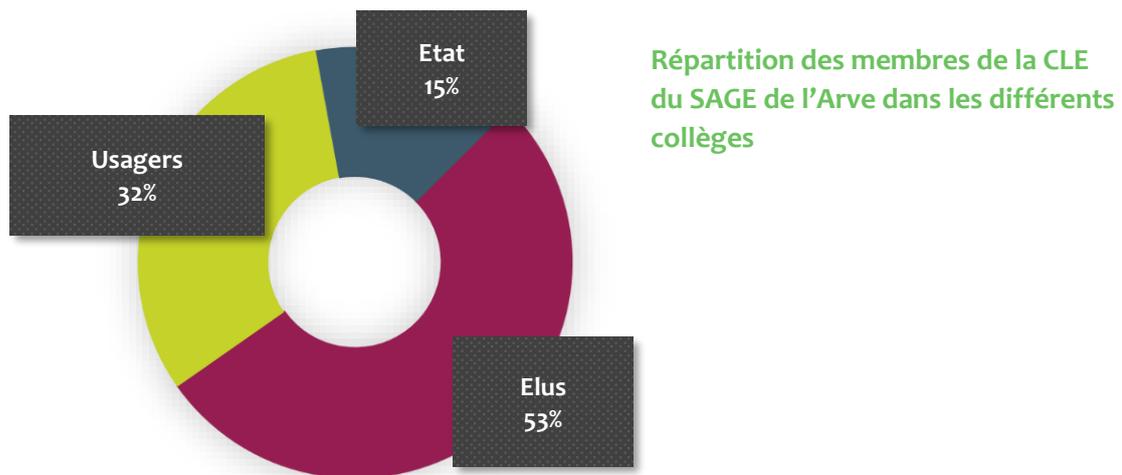
*Pour plus d'informations : voir le SAGE / Volet Gouvernance / Synthèse du contexte réglementaire du volet gouvernance / Planification et instances de concertation p 348-349.*

### 1.3.3 Gouvernance de la CLE

La composition de la CLE est fixée par arrêté préfectoral a été établie de manière à associer le plus étroitement possible tous les acteurs locaux autour de la gestion de l'eau. La CLE est composée de 93 membres. Elle est présidée par un élu local et se compose de trois collèges :

- Le collège des élus, constitué de représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, des établissements publics locaux,
- Le collège des usagers, constitué de représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées,
- Le collège de l'Etat, constitué par des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés.

Aussi, afin de tenir compte du caractère transfrontalier du territoire, 3 représentants du territoire suisse siègent également à la CLE.



Les règles de fonctionnement de la CLE prévoient un bureau de CLE composé de 26 membres et de 11 vice-présidents. Le bureau a délégation de la CLE pour répondre aux demandes d'avis de la CLE.

#### 1.3.4 SM3A : Structure porteuse du SAGE

Le SM3A est désigné comme étant la structure porteuse du SAGE de l'Arve, dans les règles de fonctionnement de la CLE. A ce titre le SM3A met à disposition les moyens matériels et humains nécessaires à l'élaboration du SAGE et assure la maîtrise d'ouvrage des marchés (études, communication...) dont le lancement aura été décidé par la CLE. Pour cela, le SM3A dispose d'un secrétariat administratif et technique chargé d'animer les réunions de la CLE, de préparer et d'organiser les travaux de celle-ci.

## 1.4 Gestion opérationnelle du petit cycle de l'eau

La compétence alimentation en eau potable et assainissement collectif est gérée par de nombreux maîtres d'ouvrage. La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) attribue de plein droit les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération, à compter du 1er janvier 2020. Les collectivités peuvent toutefois délibérer, sous certaines conditions, afin de reporter

la date du transfert obligatoire de l'une ou de ces deux compétences du 1er janvier 2020 au 1er janvier 2026. Le tableau suivant présente de manière non exhaustive les collectivités compétentes :

Nom de la collectivité	Compétence eau potable	Compétence assainissement collectif	Nombre de communes	Nombre d'habitant
Communauté de Communes du Genevois	Intégrale	Intégrale	17	40 000
Annemasse les Voirons Agglomération	Intégrale	Intégrale	12	90000
Syndicat des Rocailles et de Bellecombe (Notamment – secteur Reignier, Thy et vallée verte)	Intégrale	Intégrale	26	46500
Communes de Mégevette, Onnion, Saint Jeoire	Exerce la compétence à l'échelle communale, en cours d'étude de transfert de compétence (CC4R ou SRB)		3	
Communauté de Communes Pays Rochois	Intégrale	Intégrale	9	30 000
SPL O des Aravis	Intégrale	Intégrale	2 sur le BV de l'Arve	
Communauté de communes Faucigny Glière	Intégrale	Collecte, transport, traitement, sauf la STEP de Marignier	7	26000
Communauté de communes Cluses Arve et Montagne	En cours d'étude transfert de compétence. A ce jour les structures suivantes exercent la compétence : SIVU des Fontaines, Thyez, Cluses, Scionzier, Marnaz, Mont-Saxonnex, Nancy-sur-Cluses, Magland, Le Reposoir	Collecte, transport, traitement, sauf le traitement des effluents à la STEP de Marignier	10	45000
SIVOM de la région de Cluses	Non	Collecteur de transport et traitement	9	
Communauté de communes pays du Mont-Blanc	En cours d'étude transfert de compétence. A ce jour les structures suivantes exercent la compétence : syndicat des eaux de Miage (uniquement production), SIAE domancy, demi-quartier combloux, Sallanches, Cordon, Passy, Saint-Gervais-les-Bains, les Contamines-Montjoie.	En cours d'étude transfert de compétence. A ce jour les structures suivantes exercent la compétence : SIABS (Si du bassin de Sallanches), SISE (traitement) St Gervais-les-Bains, les Contamines-Montjoie, Passy).	10	44000
Communauté de Communes vallée de Chamonix-Mont-Blanc	Intégrale	Intégrale	4	13000
Syndicat des Montagnes du Giffre	Intégrale	Intégrale	6	

Communes de Mieussy et Taninges	Exerce la compétence à l'échelle communale, en cours d'étude de transfert de compétence			
Commune des Gets	Exerce la compétence à l'échelle communale, en cours d'étude de transfert de compétence	Compétences transférées à la communauté de communes du Haut Chablais		

*Carte 1 : Collectivités compétentes en assainissement collectif*

*Carte 2 : Collectivités compétentes en eau potable*

L'assainissement non collectif n'est pas présenté ici car non concerné par le présent contrat.

La loi rattache désormais explicitement le service public de gestion des eaux pluviales à la compétence assainissement. Cependant la prise de compétence reste facultative pour les communautés de communes/agglomération. A noter que les communautés de communes/agglomération suivantes étudient le transfert ou exercent la compétence eaux pluviales : le Genevois, Cluses Arve et Montagne, Annemasse les Voirons, Faucigny Glières, pays Rochois.

## 1.5 Coopération transfrontalière de gestion de l'eau

Bien que majoritairement en France, l'aval du bassin versant de l'Arve, des cours d'eau de la communauté de communes du Genevois et de l'Eau Noire de Vallorcine s'étendent également sur le territoire suisse. La gestion de l'eau sur ce territoire s'intègre dans différentes démarches transfrontalières de d'aménagement du territoire et de gestion de l'eau :

- Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux,
- Comité Régional Franco-Genevois (CRFG) et protocole d'accord transfrontalier pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du Grand Genève dans lesquels s'intègrent la Commission Transfrontalière de l'eau et la Commission franco-Suisse de Gestion de la nappe du Genevois,
- Projet d'agglomération,
- Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL),
- Aménagement d'Émosson régi par une convention entre la Confédération suisse et la République française datant du 23 août 1963.

*Pour plus d'information : voir le SAGE / Volet Gouvernance / Synthèse du contexte règlementaire du volet gouvernance / Organisation transfrontalière de la gestion de l'eau p 351-353.*

## 1.6 Précédents contrat et programme

Le SM3A agit depuis de nombreuses années en faveur de la rivière. Il a notamment contractualisé par le passé en tant que structure porteuse et maître d'ouvrage différents contrats avec le Département, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Agence de l'Eau :

- Le contrat de l'Arve 1995 – 2005, environ 250 M€ investis
- Le contrat de rivière Giffre et Risse qui se termine en 2012 -2019, près de 40M€ investis
- Le contrat Vert et Bleu porte des Alpes qui se poursuit jusqu'en 2022.
- Et mis en œuvre la seconde partie du contrat ENS du territoire de l'Ex-SIFOR pour lequel il met en œuvre désormais sur le territoire d'origine de ce syndicat, la compétence GEMAPI (2016/2018)

## 2. Etat des lieux et enjeux identifiés sur le territoire

*Pour plus d'information : voir le PAGD du SAGE / Partie 2 : Synthèse état des lieux, à partir de la p35*

### 2.1 Eaux et fonctionnement naturel des milieux aquatiques en montagne

Le territoire bénéficie de précipitations globalement importantes liées à son caractère montagnard, mais présente de forts contrastes entre des secteurs très arrosés et des secteurs plus secs.

Le rôle des glaciers au cours de l'année et sur le long terme, sous l'effet du changement climatique, influence fortement les régimes des cours d'eau et leurs évolutions futures.

Les pluies, le stockage et la fonte de la neige et des glaciers, sous l'influence de l'altitude, induisent des régimes hydrologiques très différents d'un cours d'eau à un autre.

Hormis les différences de régimes hydrologiques, les cours d'eau du territoire présentent des caractéristiques variées en matière de transport solide, de risques ou de biodiversité.

Les cours d'eau et milieux humides constituent une source de biodiversité majeure pour le territoire, directement dépendant de la dynamique des milieux, biodiversité menacée par les espèces invasives.

### 2.2 Les usages et pressions sur les ressources en eau et les milieux aquatiques

#### 2.2.1 Usages domestiques et industriels

Avec 34 millions de m<sup>3</sup>/an, l'AEP constitue le principal prélèvement, avec de fortes variations au cours de l'année du fait du caractère touristique du territoire.

Les systèmes d'assainissement doivent accompagner la croissance démographique rapide et assurer un traitement efficace des effluents touristiques en période de pointe hivernale, période de forte sensibilité des milieux récepteurs.

Avec 7 millions de m<sup>3</sup>/an en 2010, les prélèvements industriels sont en constante diminution depuis plus de 10 ans.

Historiquement l'activité industrielle a généré une pollution importante par rejets directs, rejets d'eaux pluviales, pollution des sols et décharges. Depuis 20 ans, d'importants efforts sont réalisés pour réduire ces rejets.

#### 2.2.2 Rejets par les décharges et sites pollués

Les anciennes décharges (autorisées ou sauvages), et les sites et sols pollués sont nombreux sur le périmètre et peuvent encore aujourd'hui constituer des sources de pollutions qui restent globalement mal connues.

#### 2.2.3 Usages agricoles

Globalement peu importants par rapport à d'autres types de prélèvements, les besoins agricoles en eau peuvent toutefois être significatifs à l'échelle de territoires plus petits et de têtes de bassins versant.

A l'échelle du territoire, les rejets agricoles sont essentiellement liés à l'activité d'élevage et sont donc principalement d'origine organique.

#### 2.2.4 Rejets par les eaux pluviales

Les modalités de rejets d'eaux pluviales sont liées à l'occupation du sol. Elles doivent donc faire l'objet d'une attention approfondie compte tenu des évolutions actuelles du territoire : urbanisation, déprise agricole...

#### 2.2.5 Prélèvements pour la production de neige de culture

La production de neige de culture est un usage en fort développement depuis une vingtaine d'années et concerne les têtes de bassin versant d'altitude.

#### 2.2.6 Usages de l'eau pour la production d'énergie

L'hydroélectricité constitue un usage majeur de l'eau sur le territoire à la fois en termes de production d'énergie renouvelable, de volumes prélevés, d'impacts potentiels sur les cours d'eau et sur les autres catégories d'utilisateurs.

Le développement de la géothermie de « minime importance » entraîne une multiplication des forages géothermiques : une mise en contact potentielle des pollutions historiques de surface avec des ressources souterraines d'eau potable protégées jusqu'alors. La géothermie de minime importance (GMI) est appelée à poursuivre son développement non maîtrisé, ce qui constitue un risque majeur pour les ressources souterraines stratégiques pour l'eau potable.

#### 2.2.7 Curages et extractions industrielles

Très encadrés, les prélèvements de matériaux sont une activité importante dans les hauts bassins versants, tant pour répondre à une forte demande en matériaux, que pour assurer la protection des ouvrages et des populations.

#### 2.2.8 Pressions spatiales sur espaces riverains des cours d'eau

Les pressions spatiales engendrées par le développement de l'urbanisation, des infrastructures, des décharges et des carrières en fond de vallée sont à l'origine d'une forte artificialisation des cours d'eau.

#### 2.2.9 Usages des cours d'eau à des fins de loisirs

Outre les activités traditionnelles directement en lien avec les rivières comme la pêche ou les sports d'eau vive, on observe actuellement une forte demande sociale d'accès aux espaces naturels de bordure de cours d'eau, qui ont fait l'objet de nombreux aménagements à destination du public ces dernières années.

## 2.3 Etat actuel des ressources en eau et des milieux aquatiques

#### 2.3.1 Etat quantitatif actuel des ressources en eau

Il n'y a pas de problématique quantitative globale majeure, mais la situation est plus nuancée localement, avec des déficits quantitatifs avérés sur certains territoires en particulier le Foron du Chablais Genevois, la Menoge, les cours d'eau du Genevois, le Foron de la Roche et le nan de sion.

#### 2.3.2 Etat qualitatif actuel des ressources et des cours d'eau

La qualité des eaux du territoire s'est fortement améliorée, mais les pressions liées au développement du territoire font de la qualité une préoccupation persistante, en particulier en ce qui concerne les substances chimiques et les ressources stratégiques pour l'eau potable.

#### 2.3.3 Etat actuel des milieux et de la biodiversité

L'hydromorphologie des cours d'eau, qui détermine les conditions d'habitats au sein des lits mineurs et majeurs, constitue aujourd'hui le principal facteur limitant la biodiversité des cours d'eau du territoire. C'est aussi un levier important de gestion des risques.

Bien qu'un grand linéaire d'espaces alluviaux ait disparu ou se soit fortement altéré du fait des transformations morphologiques des cours d'eau et de l'urbanisation, les espaces résiduels conservent aujourd'hui un important potentiel de biodiversité.

Carte 3 : classification des cours d'eau par typologie

Les zones humides du territoire ont été fortement dégradées entre 1950 et 1990. Elles subissent encore aujourd'hui de fortes pressions, particulièrement en moyenne montagne.

## 2.4 Perspectives d'évolution de l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques

La croissance exceptionnelle de la population restera le principal moteur du territoire.

La volonté de poursuivre l'équipement des stations de montagne, combinée aux effets du changement climatique, aura une incidence forte sur les usages de l'eau en montagne et sur leur répartition entre massifs.

Le tissu industriel se maintiendra en poursuivant des efforts vis-à-vis des ressources en eau. Une agriculture traditionnelle en difficulté sous la pression de l'urbanisation, mais aussi du changement climatique.

Malgré de fortes incertitudes sur les projections, le changement climatique va profondément affecter à moyen et long terme les ressources, les milieux et les usages de l'eau.

Bien que les enjeux de l'eau soient de mieux en mieux pris en compte par les collectivités locales, les efforts d'intégration des enjeux de l'eau par les acteurs de l'aménagement du territoire doivent s'intensifier compte tenu de la vitesse d'évolution du territoire. Le SAGE prévoit, entre autre sujet, de mettre en place des moyens d'animation pour favoriser cette prise en compte.

## 2.5 Les enjeux de l'eau sur le territoire

Les éléments qui suivent sont issus de la stratégie du SAGE de l'Arve. (*PAGD, Partie 3 Enjeux, objectifs et orientations stratégiques*)

### 2.5.1 Les enjeux quantité

Ces dernières années des problématiques quantitatives sont apparues sur le bassin versant de l'Arve comme autant d'alertes pour les années à venir : arrêts sécheresse, communes et secteurs en déficit d'eau, baisse du niveau de certaines nappes, faibles débits d'étiages, voire assecs,...

De fait, les acteurs du territoire se sentent de plus en plus concernés et impliqués par les questions quantitatives. Ces préoccupations induisent une réflexion élargie à l'échelle du bassin versant qui invite les gestionnaires à considérer un nouvel angle d'approche et de gestion.

En effet au regard de la tendance d'accroissement de la population localisée majoritairement à l'aval du territoire, la demande en eau potable sera de plus en plus forte, ce qui accentuera la pression sur les ressources. D'autre part les tendances liées au changement climatique laissent à penser que le débit des affluents de l'Arve poursuivra sa diminution et que parallèlement certains usages, telle l'agriculture, seront également plus demandeurs en eau. C'est aujourd'hui l'aval du territoire qui rencontre des tensions, mais le territoire de la moyenne vallée de l'Arve, du fait de son développement également rapide, rencontrera à long terme des problèmes similaires.

Carte 4 : Secteurs sous tension quantitative identifiés comme prioritaires

Or l'augmentation des prélèvements sur les ressources actuellement exploitées à l'aval du territoire ne représente pas une solution pérenne car certaines nappes souterraines sont sous tension.

De plus l'impact des prélèvements est préoccupant pour les ressources superficielles. On constate en effet des étiages de plus en plus fréquents et de plus en plus sévères, particulièrement à l'aval du territoire (Genevois, Menoge, bassins versants des Foron...). Or on ne dispose pas à ce jour de vision globale et de maîtrise de ces questions. Se pose par exemple la question des prélèvements domestiques et de leurs impacts cumulés.

L'amont du territoire restera globalement moins concerné par le manque d'eau. Cependant les tensions locales actuelles en montagne sur les ressources superficielles s'accroîtront notamment en période hivernale où l'accueil des touristes et le recours à la neige de culture génèreront sans doute par endroits des besoins en eau supérieurs aux capacités des ressources superficielles du territoire.

Les enjeux quantitatifs sont les suivants :

- Assurer la satisfaction des usages et des besoins des milieux naturels et restaurer les secteurs déficitaires, répondre notamment à l'augmentation de la demande en eau potable de la population permanente en particulier sur l'aval du territoire, et satisfaire les usages de l'eau sur les têtes de bassin d'altitude, en tenant compte de la variabilité de la demande, des ressources et des besoins des milieux.
- Assurer une utilisation optimale de la ressource à l'échelle du périmètre en facilitant le partage de l'eau au bénéfice de l'ensemble des usagers

#### 2.5.2 Les enjeux qualité

Au regard de la mise en œuvre des différentes normes et directives, notamment la directive ERU, et des efforts menés par les différents usagers pour l'amélioration des rejets, l'état qualitatif global des eaux superficielles devrait continuer à s'améliorer. Cependant des dégradations persisteront localement, voire pourront se développer, du fait de la présence de contaminations historiques (décharges, sols pollués...) et de pressions fortes tels l'évolution démographique, l'urbanisation, le développement des activités, les rejets d'eaux pluviales contaminées et autres rejets de substances dangereuses. La montée des tensions quantitatives aura aussi un impact négatif sur la qualité des eaux de surface (dilution moindre des pollutions).

Les enjeux liés à la pollution chimique se préciseront dans le temps avec une amélioration attendue des suivis de la qualité des eaux sur ces substances émergentes.

Pour cette raison, le développement du territoire appellera vigilance et anticipation pour assurer le maintien et/ou l'amélioration de la qualité des eaux. Les points d'attention concernent essentiellement :

- La gestion des pressions en pollutions organiques et chimiques liées à l'augmentation de la population et à l'urbanisation, sources d'impacts sur les milieux et les ressources via les rejets domestiques ou pluviaux ;
- La gestion des pollutions issues des activités économiques ;

- L'anticipation des risques pouvant être liés aux pollutions nouvelles ou historiques mais mal connues : sites et sols pollués, filière chimique, pollution atmosphérique impactant les ressources en eau superficielle...
- La qualité des eaux superficielles pourra en outre influencer la qualité des eaux souterraines, principales réserves d'eau potable (infiltrations de contaminants).

Les enjeux qualitatifs sont les suivants :

- Assurer une bonne qualité des eaux du périmètre en maîtrisant les rejets de polluants organiques et de substances dangereuses issus notamment de l'assainissement, des activités économiques, des sites et sols pollués et des réseaux d'eaux pluviales.

### 2.5.3 Les enjeux relatifs aux nappes stratégiques pour l'AEP

La question des nappes stratégiques pour l'AEP se situe au croisement des enjeux quantitatifs et qualitatifs. Compte tenu de l'accroissement actuel et futur de la population du territoire, la préservation de la qualité des principales ressources en eau pour l'AEP, constitue un enjeu majeur à long terme qu'il convient de mettre en exergue. Les principales ressources mobilisées ou mobilisables à moyen et long terme pour satisfaire les besoins de l'AEP sont des aquifères souterrains qui se situent dans les fonds de vallée au droit des principales sources de pollution.

Les problèmes quantitatifs sur ces ressources souterraines ont déjà conduit certains gestionnaires à prendre des mesures : la nappe du Genevois fait l'objet de quotas de prélèvements et d'une réinjection artificielle ; par ailleurs les sillons profonds d'Arthaz et Scientrier font l'objet d'une attention particulière en vue d'assurer leur renouvellement et leur maintien dans le temps. Dans ces secteurs, les gestionnaires cherchent en outre à sécuriser leur développement en s'organisant avec les territoires voisins et en recherchant de nouvelles ressources souterraines.

Un risque qualitatif important lié au développement de l'urbanisation, des infrastructures et des activités en surface, sources de contaminations ponctuelles ou diffuses potentielles, pèse également sur ces ressources. La réalisation de forages, notamment géothermiques, qui se développent à une vitesse importante, constitue un autre facteur majeur d'augmentation de la vulnérabilité des nappes par une mise en contact de façon irréversible des nappes superficielles potentiellement polluées avec des ressources plus profondes naturellement mieux protégées. La maîtrise de l'occupation du sol, des activités et des forages au droit de ces ressources stratégiques sont donc un enjeu primordial pour sécuriser l'AEP du territoire, condition de son développement futur.

Les enjeux relatifs aux nappes stratégiques pour l'AEP sont les suivants :

- Garantir la préservation à long terme des ressources pour l'eau potable, prioritairement des nappes stratégiques, par une maîtrise des prélèvements, des sources de pollution en surface et des facteurs à risques tels que le développement de la géothermie

### 2.5.4 Les enjeux milieux aquatiques : cours d'eau et zones humides

Les milieux et la biodiversité sont aujourd'hui dans des états très variables selon les cours d'eau et les espaces humides du bassin de l'Arve considérés. Le réseau hydrographique situé dans les têtes

de bassin peu aménagées est globalement épargné. Ces linéaires de cours d'eau présentent encore une bonne qualité globale de milieu (Borne...). Les rivières et torrents situés en fonds de vallées subissent en revanche souvent de fortes pressions. Il s'agit principalement de l'Arve, des cours d'eau situés à l'aval du territoire dans les secteurs à fort développement urbain, de la partie basse des nombreux torrents traversant zones urbaines ou infrastructures sensibles et dans une moindre mesure du Giffre.

Les altérations hydromorphologiques constituent aujourd'hui le principal facteur limitant la biodiversité des rivières, et ce malgré une qualité de l'eau, d'un point de vue global, en amélioration.

*Carte 5 : secteurs à fort potentiel de restauration hydro-écomorphologique*

Les cours d'eau très chenalés n'offrent ainsi plus de milieux accueillants pour les poissons et espèces benthiques, et limitent les bénéfices des travaux ponctuels de restauration tels ceux de rétablissement de la continuité piscicole. Par ailleurs, 10 % des zones humides du territoire ont disparu au cours de ces trente dernières années, principalement par « grignotage ».

La tendance à la dégradation accélérée des milieux pendant les années 1950-1980 a été enrayerée, grâce à l'évolution de la législation (arrêt des extractions de matériaux alluvionnaires dans les années 1980, dispositifs de préservation et de restauration des cours d'eau mis en place par la loi sur l'eau de 1992 et renforcés par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, dispositifs de protection des zones humides de plus de 1000 m<sup>2</sup>...), et sous l'effet des contrats de rivière et autres outils de gestion opérationnels des milieux aquatiques.

Toutefois, compte tenu des évolutions actuelles, associées aux démarches de gestion des rivières en cours ou en projet, les contrastes entre secteurs de « nature ordinaire » sous pression, et secteurs emblématiques protégés et gérés, sont appelés à augmenter.

Ainsi une amélioration de l'ensemble de l'état des cours d'eau et des zones humides nécessite des mesures à la hauteur des pressions importantes exercées sur ces milieux : faible transit sédimentaire sur l'Arve en moyenne et basse vallée, corsetage de la plupart des cours d'eau, perturbations hydrologiques de plus en plus fortes sur les sous-bassins versants en cours d'urbanisation, dissémination des plantes invasives...

L'approche des enjeux de milieu devra être étroitement liée à la gestion des risques. Risque et hydromorphologie sont en effet devenus des thématiques intimement liées suite à l'artificialisation de l'« espace de bon fonctionnement » des cours d'eau naturellement soumis aux inondations. L'urbanisation, les infrastructures et les dispositifs de protection (ouvrages, curages...), rendus nécessaires par le développement, ont fortement contraint les milieux et réduit drastiquement les zones inondables. Les risques d'inondation sont malgré tout restés un enjeu majeur du territoire du fait du report des écoulements de crue vers l'aval ou de l'augmentation de la vulnérabilité en arrière de digues toujours susceptibles de rompre. Face aux limites d'une gestion « classique » des risques, la préservation et la restauration d'espaces dédiés aux cours d'eau et des processus naturels doivent contribuer à répondre conjointement aux enjeux risques et milieux.

Les enjeux milieux sont les suivants :

- Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau, par une maîtrise des pressions, en tenant compte des enjeux humains et en cohérence avec la stratégie de gestion des ouvrages en rivière

- Préserver la biodiversité des milieux aquatiques et lutter contre le développement des plantes invasives
- Protéger et valoriser les espaces aquatiques emblématiques du territoire comme facteurs d'amélioration de la biodiversité et du cadre de vie par des actions de protection et de restauration qui concilient fréquentation du public et préservation de ces espaces.

#### 2.5.5 Les enjeux risques

L'exposition aux risques est réelle sur ce territoire de montagne : phénomènes de versant, laves torrentielles, crues rapides à fort charriage, localement risques glaciaires, inondations et coulées de boue, de plus en plus fréquentes, en lien avec les eaux pluviales. La protection contre les risques est donc une priorité du territoire.

La crue du 1er mai 2015 (crue centennale à Genève avec un débit de 865 m<sup>3</sup>/s), devenue la crue de référence après celle de 1968, est venue rappeler s'il en était besoin l'importance de cet enjeu pour le territoire. Si aucune victime n'a heureusement été à déplorer, les dégâts ont été très importants.

Les démarches entreprises initialement dans le cadre des contrats de rivière ont permis une nette amélioration de la situation sur les principales zones exposées. Des opérations de gestion courante (plans de gestion de matériaux solides, de la ripisylve) permettent également de limiter les risques dans les secteurs les plus exposés aux débordements. En outre des PPRi permettent aujourd'hui également une maîtrise de l'urbanisation dans les zones inondables, en particulier sur l'Arve. Compte tenu des dynamiques actuelles en cours (compétence GEMAPI, PAPI, TRI...), le territoire dispose de tous les outils pour poursuivre cette dynamique d'amélioration, à condition de mobiliser les moyens suffisants pour entretenir le patrimoine d'ouvrages en rivière déjà réalisés.

Cependant, ces actions peuvent trouver localement leurs limites. D'une part parce que le « risque 0 » n'existe pas, en particulier dans un contexte de dérèglement climatique susceptible de générer des événements « hors normes ». D'autre part, compte tenu des effets indésirables de certains types d'aménagement tels que le report des écoulements de crue vers l'aval par un endiguement systématique ou une augmentation possible de la vulnérabilité par une densification de l'urbanisation en arrière d'ouvrages qui peuvent rompre ou qui sont dimensionnés pour une crue susceptible d'être dépassée.

On observe par ailleurs une montée des risques liée à une gestion inadaptée des eaux pluviales, en lien avec l'urbanisation et la déprise agricole. Enfin le manque de prise en compte des enjeux milieux dans la gestion du risque est susceptible d'entraîner une dégradation des cours d'eau (déficit sédimentaire, chenalisation...) qui peut même être à l'origine de nouveaux risques pour les espaces riverains.

L'enjeu de la gestion future des risques est donc de pouvoir maintenir les dispositifs de protection en place, de poursuivre la sécurisation des zones actuellement exposées et de limiter les risques futurs, objectif prioritaire, en synergie avec les objectifs de préservation et de restauration des milieux. Cela passera par une vision croisée des deux problématiques, par la mobilisation de nouveaux outils et par une recherche permanente de synergie entre risques et milieux naturels.

Les enjeux risques sont les suivants :

- Augmenter la sécurité des personnes et des biens exposés aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques et en ayant une approche globale de la gestion des risques
- Anticiper l'aggravation des risques dans les zones en cours d'urbanisation rapide potentiellement exposées aux inondations en développant les connaissances hydrauliques des secteurs orphelins et en prenant en compte le ruissellement pluvial, la mutation de l'occupation du sol et les impacts du changement climatique
- Améliorer la résilience des territoires exposés par la culture du risque (sensibilisation, connaissance, adaptation des pratiques) et une amélioration de la prévention, de l'alerte et de la gestion de crise.

#### 2.5.6 Les enjeux eaux pluviales

Les eaux pluviales constituent un domaine transversal qui touche à la fois aux enjeux de qualité des eaux, aux enjeux de milieux et aux enjeux relatifs aux risques. Le SAGE identifie les eaux pluviales comme un enjeu spécifique à mettre en exergue, car elles sont susceptibles de s'aggraver compte tenu du développement rapide de l'urbanisation.

L'accroissement des rejets issus des réseaux d'eau pluvial et du ruissellement pluvial en espace urbain ou rural peut poser des problèmes :

- d'inondation (écoulements superficiels, débordement de réseaux d'eaux pluviales séparatifs, dysfonctionnement ou obstruction d'ouvrages de collecte, saturation et refoulement de réseaux unitaires d'eaux usées) ;
- de déstabilisation hydromorphologique des petits cours d'eau (accentuation des basses eaux et des hautes eaux, avec des réactions plus soudaines par temps de pluie, érosion de berges, mise en suspension plus fréquente des sédiments) ;
- de pollution des eaux (pollution issue des réseaux d'eau pluviales séparatifs provenant de pollutions accidentelles, diffuses ou chroniques, déversement de réseaux unitaires, erreurs de branchement, rejets inappropriés de liquides polluants, ruissellement sur surfaces imperméabilisées).

Ces différents problèmes et leur intensité varient fortement sur le territoire, selon les différents contextes : urbain / rural, plaine/montagne. L'échelle à laquelle on appréhende le phénomène, quel que soit le contexte, est également importante. Toutefois les tendances actuelles indiquent que les désordres tendent à s'accroître en lien avec les changements d'occupation du sol (déprise agricole, urbanisation, disparition des espaces de régulation des débits comme les zones humides) et les changements dans l'entretien d'espaces. On s'attend donc à une intensification des risques d'inondation, de la dégradation hydromorphologique des cours d'eau et des pollutions issues du ruissellement pluvial et de la concentration des eaux de pluie. Le changement climatique en cours est également un facteur de risque d'aggravation.

Certains territoires (parmi les plus urbanisés du périmètre), ont commencé à adopter des approches globales du problème à une échelle de réflexion adaptée et en tenant compte à la fois des enjeux de risques d'inondation, des risques de pollution, des risques de déstabilisation hydromorphologique des cours d'eau et des enjeux de gestion pour les collectivités (connaissance des ouvrages, coût, compétences juridiques, ressources humaines...). Toutefois, la grande majorité du périmètre propose au mieux une vision parcellaire de la problématique des

eaux pluviales, au pire n'est pas encore sorti du modèle du « tout-tuyau » appliqué à l'échelle du périmètre communal.

Or avec la croissance actuelle de l'urbanisation c'est tout un retard qui est susceptible d'être pris par une partie du territoire avec, à la clef, des difficultés à venir qu'il sera plus compliqué de résoudre par défaut d'anticipation.

Les enjeux relatifs aux eaux pluviales sont les suivants :

- Maîtriser l'augmentation de l'impact des rejets d'eau pluviale et du ruissellement sur les risques d'inondation, sur les petits cours d'eau et sur la qualité des eaux en améliorant la gestion des eaux pluviales par les collectivités et gestionnaires d'infrastructures.

#### 2.5.7 Les enjeux de gouvernance

L'ensemble des enjeux listés précédemment pose la question du mode de gouvernance de la gestion de l'eau adapté au contexte du territoire.

La structuration des acteurs de l'eau témoigne d'un contexte à la fois morcelé, mais aussi très dynamique. En outre, ce paysage est actuellement en pleine recomposition.

Dans ce contexte le SAGE doit constituer un outil d'intégration des différents enjeux de l'eau et doit permettre d'orienter les organisations territoriales émergentes, en particulier en lien avec la mise en place de la compétence GEMAPI et le développement de la coopération transfrontalière. En s'appuyant sur le développement des connaissances et sur le suivi de l'évolution des milieux et des usages de l'eau, il doit permettre aux acteurs du territoire d'intégrer pleinement les enjeux de l'eau, particulièrement les structures en charge de l'aménagement du territoire qui constituent un levier fondamental d'atteinte du bon état des milieux et des ressources en eau.

Les enjeux de gouvernance sont les suivants :

- Poursuivre la mise en place d'une gestion intégrée de l'eau, permettant de garantir sur le long terme une cohérence des efforts entrepris tout en tenant compte des spécificités des territoires et du point de vue des différents acteurs, de concilier des enjeux potentiellement contradictoires, d'aborder les problèmes aux échelles de réflexion et de gestion adaptées, de maîtriser les coûts de gestion de l'eau actuels et futurs et de développer l'hydrosolidarité.
- Assurer une prise en compte effective de l'eau dans l'aménagement du territoire, en particulier en ce qui concerne la préservation des espaces aquatiques et leurs fonctionnalités, les risques, la préservation des ressources AEP (nappes stratégiques...) et l'impact des eaux pluviales, par une meilleure maîtrise de l'occupation du sol.
- Améliorer la production et le partage de connaissances en particulier sur le débit des cours d'eau (étiages et crues), sur les pollutions émergentes (sources et contaminations), sur les risques, sur les milieux et populations piscicoles, en intégrant les nouvelles connaissances, les perspectives de développement urbain et touristique des territoires, le développement des énergies renouvelables et les effets du changement climatique.

#### 2.5.8 Synthèse des enjeux

Enjeu x qu	Assurer la satisfaction des usages et des besoins des milieux naturels et restaurer les secteurs déficitaires, répondre notamment à l'augmentation de la demande en eau potable de la
------------	---

	<p>population permanente en particulier sur l'aval du territoire, et satisfaire les usages de l'eau sur les têtes de bassin d'altitude, en tenant compte de la variabilité de la demande, des ressources et des besoins des milieux</p> <p>Assurer une utilisation optimale de la ressource à l'échelle du périmètre en facilitant le partage de l'eau au bénéfice de l'ensemble des usagers</p>
Enjeux qualité	Assurer une bonne qualité des eaux du périmètre en maîtrisant les rejets de polluants organiques et de substances dangereuses issus notamment de l'assainissement, des activités économiques, des sites et sols pollués et des réseaux d'eaux pluviales
Enjeux nappes stratégiques pour l' AEP	Garantir la préservation à long terme des ressources du territoire pour l'eau potable, prioritairement des nappes stratégiques, par une maîtrise des prélèvements, des sources de pollution en surface et des facteurs à risques tels que le développement de la géothermie
Enjeux milieux aquatiques : cours d' eau et zones humides	Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau, par une maîtrise des pressions, en tenant compte des enjeux humains et en cohérence avec la stratégie de gestion des ouvrages en rivière
	Préserver la biodiversité des milieux aquatiques et lutter contre le développement des plantes invasives
	Protéger et valoriser les espaces aquatiques emblématiques du territoire comme facteurs d'amélioration de la biodiversité et du cadre de vie par des actions de protection et de restauration qui concilient fréquentation du public et préservation de ces espaces
Enjeux risques	Augmenter la sécurité des personnes et des biens exposés aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques et en ayant une approche globale de la gestion des risques
	Anticiper l'aggravation des risques dans les zones en cours d'urbanisation rapide potentiellement exposées aux inondations en développant les connaissances hydrauliques des secteurs orphelins et en prenant en compte le ruissellement pluvial, la mutation de l'occupation du sol et les impacts du changement climatique
	Améliorer la résilience des territoires exposés par la culture du risque (sensibilisation, connaissance, adaptation des pratiques) et une amélioration de la prévention, de l'alerte et de la gestion de crise
Enjeux eaux pluviales	Maîtriser l'augmentation de l'impact des rejets d'eau pluviale et du ruissellement sur les risques d'inondation, sur les petits cours d'eau et sur la qualité des eaux en améliorant la gestion des eaux pluviales par les collectivités et gestionnaires d'infrastructures

### 3. Objectifs environnementaux du territoire de l'Arve

#### 3.1 DCE, SDAGE et programme de mesures

### 3.1.1 Directive Cadre sur l'Eau

La directive-cadre sur l'eau (DCE) est une directive européenne du Parlement européen et du Conseil adoptée le 23 octobre 2000. Elle établit le cadre pour une politique globale communautaire dans le domaine de l'eau. Elle fixe comme objectif le bon état de toutes les masses d'eau en 2015.

*Carte 6 : carte des masses d'eau superficielles*

*Carte 7 : carte des masses d'eau souterraines*

### 3.1.2 SDAGE 2016-2021 et programme de mesures (PdM)

*Pour plus d'informations sur ce chapitre : voir le PAGD du SAGE / Partie 3 : enjeux, objectifs et orientations stratégiques / Les objectifs environnementaux fixés pour le bassin de l'Arve par le SDAGE 2016-2021 du bassin RHONE-méditerranée et le programme de mesures / Objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau / Le bon état des masses d'eau sur le territoire du SAGE Arve, P 98 -117*

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est le "plan de gestion" des eaux encadrés la DCE. Il fixe pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus en matière de "bon état des eaux". Le SDAGE Rhône méditerranée 2016-2021 a été approuvé par le comité de bassin Rhône méditerranée et est décliné de manière opérationnelle par le programme de mesure (PdM).

#### 3.1.2.1 Objectif de bon état des masses d'eau

Le bon état est atteint lorsque :

- Pour une masse d'eau superficielle, l'état ou le potentiel écologique et l'état chimique sont bons ou très bons ;
- Pour une masse d'eau souterraine, l'état quantitatif et l'état chimique sont bons ou très bons.

Toutefois, si les objectifs de bon état en 2015 ne peuvent être atteints dans ce délai, le SDAGE peut fixer des échéances plus lointaines, 2021 ou 2027, en les motivant. Ces échéances plus lointaines peuvent être justifiées par 3 motifs d'exemption que sont la faisabilité technique, les coûts disproportionnés et les conditions naturelles.

En ce qui concerne les masses d'eau souterraines présentes sur le territoire, elles ont toutes été classées en bon état aussi bien d'un point de vue quantitatif que qualitatif. En ce qui concerne les masses d'eau superficielles, sur les 59 cours d'eau du territoire, 23 cours d'eau n'atteignent pas le bon état écologique et 3 cours d'eau n'atteignent pas le bon état chimique. Le seul plan d'eau du territoire (lac d'Anterne) a été évalué en bon état écologique et chimique.

#### 3.1.2.2 Objectifs sur les masses d'eau souterraines

Des actions de préservation du bon état quantitatif des masses d'eau souterraines doivent être mises en place pour les Formations fluvio-glaciaires nappe profonde du Genevois ainsi que pour les Alluvions de l'Arve (superficielles et profondes) et les Alluvions du Giffre.

### 3.1.2.3 Objectifs sur les masses d'eau superficielles

En ce qui concerne les masses d'eau superficielles, le SDAGE 2016-2021 décline l'objectif d'atteinte de bon état en 3 catégories :

- Etat écologique : 37 masses d'eau sont évaluées en bon ou très bon état écologique (respectant ainsi l'échéance de 2015) et 23 masses d'eau sont évaluées en état écologique moins que bon (moyen ou médiocre). Ces 23 masses d'eau ont donc une échéance dérogatoire en 2021 (2 masses d'eau) ou 2027 (21 masses d'eau).
- Etat chimique sans ubiquistes : toutes les masses d'eau sont évaluées en bon état chimique, respectant ainsi l'échéance de 2015.
- Etat chimique avec ubiquistes : 3 masses d'eau sont évaluées en mauvais état et ont une échéance dérogatoire en 2027. Les 57 autres masses d'eau sont évaluées en bon état, respectant ainsi l'échéance de 2015.

*Carte 8 : Etat écologique en 2015 et objectifs des ME (carte 22)*

*Carte 9 : Etat chimique en 2015 et objectifs des ME (carte 17)*

Parmi les 60 masses d'eau superficielles du territoire du SAGE, 40 font l'objet de mesures du PDM 2016-2021 au regard des pressions à traiter, à savoir :

- L'altération de la continuité (14 masses d'eau : 10 sur le sous bassin de l'Arve, 4 sur le Giffre) –

*Carte 10 : obstacles à la continuité écologique*

- L'altération de la morphologie (25 masses d'eau : 15 sur le sous bassin de l'Arve, 10 sur le Giffre) cf. carte annexée
- L'altération de l'hydrologie (8 masses d'eau du sous bassin de l'Arve)
- La pollution dispersée par les pesticides (8 masses d'eau du sous bassin de l'Arve)
- La pollution ponctuelle par les substances hors pesticides (9 masses d'eau sur le sous bassin de l'Arve)
- La pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances dangereuses (8 masses d'eau : 5 sur le sous bassin de l'Arve, 3 sur le Giffre)
- Les prélèvements (15 masses d'eau : 11 sur le sous bassin de l'Arve, 4 sur le Giffre)
- Les autres pressions (7 masses d'eau : 1 sur le sous bassin de l'Arve et 6 masses d'eau sur le Giffre)

*Carte 11 : niveaux de pressions exercées sur les cours d'eau (carte 18)*

*Carte 12 : Pression d'altération physiques*

*Carte 13 : Pressions de pollution ponctuelle et diffuse*

*Carte 14 : Pressions de prélèvement*

## Carte 15 : Autres pressions

### 3.1.2.4 Objectif de réduction des émissions de substances

La carte 5C-A du SDAGE 2016-2021 identifie une seule masse d'eau nécessitant des actions spécifiques sur les rejets de substances pour réduire les flux. Il s'agit de l'Arve du Bon Nant à Bonneville dont le mauvais état chimique avec ubiquiste est imputable à 2 substances dangereuses prioritaires.

### 3.1.2.5 Objectifs propres aux zones protégées

La DCE dans son article 4 relatif aux objectifs environnementaux comprend des mesures spécifiques pour préserver les « zones protégées » dont font notamment parties :

- Les zones de captage de l'eau destinée à la consommation humaine fournissant plus de 10m<sup>3</sup>/jour ou desservant plus de 50 personnes ainsi que les zones identifiées pour un tel usage dans le futur. Pour ces zones, le SAGE précise les nappes stratégiques pour l'alimentation en eau potable et également les dispositions et règles pour leur préservation.
- Les zones sensibles aux pollutions désignées en application de l'article R. 211-94. Sur le territoire, l'eau Noire à Vallorcine est concernée.
- Les sites Natura 2000 liés à l'eau et aux milieux aquatiques.

### 3.1.2.6 Objectif de non dégradation de l'état des milieux aquatiques

Cet objectif s'applique quel que soit l'état actuel des masses d'eau et vise à mettre en place les actions qui permettront de préserver ce niveau de qualité et d'assurer le suivi nécessaire du milieu. Il s'applique plus particulièrement :

- Aux réservoirs biologiques du territoire,
- Aux milieux aquatiques fragiles vis-à-vis de l'eutrophisation, en particulier la Menoge.

## **3.2 Compatibilité / cohérence et mise en œuvre du Programme de Mesures (PDM) du SDAGE et des OF dans le cadre du contrat global :**

*Le PDM du SDAGE identifie 152 mesures appliquées sur les 60 masses d'eau du périmètre du SAGE (grand et petit cycle de l'eau), déclinées en 253 actions.*

*Parmi ces actions, environ la moitié a déjà été mise en œuvre par des opérations déjà engagées sur le territoire (restauration de la continuité écologiques sur des seuils déjà restaurés, études volumes prélevables engagées etc.) au travers des actions passées et des contrats précédents.*

*115 actions du PDM sont prévues d'être mises en œuvre dans le cadre du contrat global sur l'ensemble du grand et petit cycle de l'eau. Ce qui constitue la deuxième moitié des actions ciblées à mettre en œuvre à l'échéance du SDAGE en cours.*

Ainsi, le contrat global contribue significativement à la mise en œuvre du PDM. Les actions déjà réalisées et à venir dans le cadre du contrat permettent de répondre à la quasi-totalité (95%) des pressions identifiées au PDM.

A noter que des opérations hors contrat global mais répondant au PDM pourront être mise en œuvre sur le territoire pendant et après la durée du contrat.

C'est notamment le cas sur les zones humides qui devront faire au préalable l'objet d'une stratégie prévue au contrat. C'est également le cas sur les problématiques quantitatives avec les études volumes prélevables en cours et de la poursuite des actions morphologiques sur l'ensemble des masses d'eau concernées et des actions travaux découlant d'études à engager dans le contrat.

Voir Annexe 4 : Tableau de compatibilité du PDM

Les pages suivantes présentes également une classification des actions au regard du SDAGE :

### 3.2.1 OF 0 : S'adapter aux effets des changements climatiques

Orientation fondamentale du SDAGE	Action du Contrat Global de bassin versant de l'Arve
 <p>S'adapter aux effets du changement climatique</p>	<p><b>GRAND CYCLE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etudier l'adéquation ressources/besoins/ milieux des des têtes de bassins</li> <li>✓ Optimiser la gestion de l'eau et favoriser le partage</li> <li>✓ Mieux gérer les eaux pluviales – guide de bonnes pratiques</li> <li>✓ Restaurer les connexions zones alluviales et rivières et restauration des zones humides dégradées (<i>plusieurs actions</i>)</li> <li>✓ Mise en œuvre d'uns stratégie foncière et restauration des EBF</li> <li>✓ Restaurer l'équilibre sédimentaire : transport solide barrage des Houches (EDF)</li> <li>✓ Mettre en œuvre les plans d'actions découlant des études volumes prélevables sur les secteurs en tension</li> </ul>
	<p><b>PETIT CYCLE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Désimperméabiliser les parkings des pistes aux Brons (Combloux)</li> <li>✓ Mise en place d'une tranchée drainante pour infiltrer les eaux pluviales (Marnaz - 2CCAM)</li> <li>✓ Réalisation de travaux de désimperméabilisation et de récupération des eaux pluviales au centre technique municipal et sur la cours du groupe scolaire des Sages (extension) (marnaz – 2CCAM)</li> <li>✓ Déconnexion des eaux pluviales pour infiltrations (Taninges)</li> <li>✓ Désimperméabilisation des sols (Fillinges)</li> <li>✓ Désimperméabilisation du Pk Clémenceau (Annemasse)</li> <li>✓ Développement d'une étude et d'une méthodologie pour analyser es impacts des investissements d'infiltrations localisées (AA)</li> </ul>

### 3.2.2 OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source

Orientation fondamentale du SDAGE	Action du Contrat Global de bassin versant de l'Arve
 <p>Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité</p>	<p><b>GRAND CYCLE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre en œuvre un dialogue territorial avec les agriculteurs pour préserver la qualité des nappes stratégiques</li> <li>✓ les guides SAGE, notamment celui sur l'urbanisme et la gestion des eaux pluviales</li> <li>✓ actions en faveur de la protection des nappes stratégiques : dialogue territorial avec les professions agricoles, études des eaux pluviales des infrastructures routières</li> </ul>
Orientation fondamentale du SDAGE	Action du Contrat Global de bassin versant de l'Arve
 <p>Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité</p>	<p><b>PETIT CYCLE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Création d'un maillage du réseau d'eau potable (Clis -Araches la Frasse)</li> <li>✓ Renouvellement du réseau d'eau potable (Moulins - Araches la Frasse)</li> <li>✓ Protection des captages (Nancy sur Cluses)</li> <li>✓ Remplacement de canalisations AEP (Epine, Combloux)</li> <li>✓ Travaux de renouvellement et de confortement du réseau AEP (Evires, Eteaux)</li> <li>✓ Sécurisation de la distribution et interconnexion (St Sixt – la Roche sur Foron)</li> <li>✓ Mise en place d'UV traitements (le Reposoir)</li> <li>✓ Améliorer la qualité de l'eau distribuée (Magland)</li> <li>✓ Création d'une canalisation de bouclage (Perrière/Praz – Magland)</li> <li>✓ Plan de renouvellement de colonnes d'eau potable (Marnaz)</li> </ul>
 <p>Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Renouvellement et renforcement des canalisations (Sur le Cé, Jourdils, Morsullaz, Gorge du Cé – Mont Saxonnex)</li> <li>✓ Amélioration et requalification du réservoir de la Mouille (Mt Saxonnex)</li> <li>✓ Renouvellement d'une partie des canalisations d'AEP (Nancy sur Cluses)</li> <li>✓ Renouvellement des canalisations AEP fuites (Passy)</li> <li>✓ Augmentation de la capacité du réservoir bu banc et installation d'équipements de suivis et d'interconnexion (régie Faucigny Glières)</li> <li>✓ Renouvellement du réseau (Petit Bornand – Glières val de Borne – Régie FG)</li> <li>✓ Maillage de la source de la Puya aux Lignièrès (Petit Bornand – Glières val de Borne – régie Faucigny Glières)</li> <li>✓ Maillage AEP (St Jeoire)</li> <li>✓ Mise en conformité des eaux du Martinet (Scionzier)</li> <li>✓ Renouvellement de la canalisation d'eau potable (Rte Blanche Scionzier)</li> </ul>

✓ Renforcement et sécurisation du réseau EAP (SIVU des Fontaines – St Sigismond)
✓ Diversifier et sécuriser les sources d'approvisionnement sur Onnion Megvette et Saint Jeoire
✓ Sécurisation et restructuration AEP Sixt – Samoëns
✓ Sécurisation et restructuration AEP Samoëns - Morillon
✓ Sécurisation et restructuration AEP Samoëns – Verchaix - Morillon
✓ Création d'un 2 <sup>nd</sup> réservoir au Praz de Lys (Taninges)
✓ Création d'une dalle étanche au captage de véran au Praz de Lys (Taninges)
✓ Renouvellement et renforcement du réseau AEP (Route de Ferge La Roche sur Foron)
✓ Extension – restructuration AEP (Rte Mairie Araches)
✓ Renouvellement des conduites (Loyes – Gorge, les Contamines)

✓ Renouvellement AEP syndical (O des aravis)
✓ Sectorisation du réseau (Marignier Régie FG)
✓ Réparation de fuites tronçons prioritaires Onnion, Mégevette, St Jeoire
✓ Réparation de fuites sur le réseau prioritaire (SRB)
✓ Interconnexions des réservoirs (Barret St André de Boege, Vers Chaz-Pagnod Viuz en Sallaz, SRB)
✓ Etudes complémentaires Nappe du Genevois (CCG)
✓ Protection de la ressource des Chosalets (CCVCMB)
✓ Acquisitions foncières protection rapprochée Passeirier (CCPR)
✓ Etude hydrogéologique nappe de Scientrier (SRB)
✓ Economies d'eau par renouvellement des réseaux d'AEP (AA*)
✓ Etude hydrogéologique sur la nappe d'accompagnement du foron du Chablais genevois (AA) et de la Nussance (AA)

### 3.2.3 OF 2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques

Orientation fondamentale du SDAGE	Action du Contrat Global de bassin versant de l'Arve
 <p>Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques</p>	✓ Définition et restauration des EBF
	✓ Mettre en œuvre une stratégie de maîtrise foncière « espace cours d'eau »

3.2.4 OF 3 : Prendre en compte les enjeux économiques et sociétaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement

Orientation fondamentale du SDAGE

Action du Contrat Global de bassin versant de l'Arve



Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement

PETIT CYCLE :

- ✓ Méthanisation : atelier de mélange des boues STEP d'Araches
- ✓ Etude pour la mise en place d'une unité de méthanisation sur la STEP Les Houches - Chamonix
- ✓ Analyse sur les boues de la STEP ARVEA (CCPR) dans le cadre du projet expérimental de codigestion
- ✓ Extension de la STEP de Bellecombe : méthanisation
- ✓ Récupération de calories du local de surpresseur (CCVCMB)
- ✓ Travaux de traitement de l'azote UDEP Ocybèle : production de biogaz avec injection au réseau de distribution
- ✓ Diverses actions pour la gestion durable des services : 34 services concernés

3.2.5 OF 4 : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau

Orientation fondamentale du SDAGE

Action du Contrat Global de bassin versant de l'Arve



Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau

GRAND CYCLE :

- ✓ Mettre en œuvre une stratégie de maîtrise foncière « espace cours d'eau »
- ✓ Acquisitions foncières de zones humides non prioritaires par d'autres maîtres d'ouvrages que le SM3A
- ✓ Elaborer un guide de cadrage des Schémas directeurs des eaux pluviales (SDGEP) pour une meilleure préservation des cours d'eau et la prévention des inondations
- ✓ Elaborer un guide du SAGE à destination des acteurs de l'aménagement du territoire
- ✓ Animer la Commission Locale de l'Eau du SAGE et élaborer les volets stratégiques du SAGE
- ✓ Communication du SAGE – sensibilisation élus, population, ...
- ✓ Communiquer sur le Contrat Global de bassin versant de l'Arve

3.2.6 OF 5 : Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

Orientation fondamentale du SDAGE

Action du Contrat Global de bassin versant de l'Arve

- 5** Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
- A5** Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
- B5** Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques
- C5** Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses
- D5** Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles
- E5** Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine

**GRAND CYCLE :**

- ✓ Elaboration et animation d'une stratégie « Qualité » à échelle du SAGE
- ✓ Caractériser la qualité des rejets d'eaux pluviales de l'ATMB et définir un plan d'actions pour la protection des nappes stratégiques
- ✓ Relance du programme Arve PURE voir infra

Orientation fondamentale du SDAGE

Action du Contrat Global de bassin versant de l'Arve

- 5** Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
- A5** Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
- B5** Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques
- C5** Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses
- D5** Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles
- E5** Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine

**PETIT CYCLE :**

- ✓ Suppression de rejets d'eaux usées au milieu naturel : restructuration du collecteur (SIVOM Cluses)
- ✓ Renforcement de la STEP de Neydens (CCG)
- ✓ Réduction des eaux claires parasites permanentes (CCG)
- ✓ Réhabilitation du réseau d'assainissement du bassin de collecte du poste de Refoulement de St Pierre en Faucigny
- ✓ Remplacement d'un tronçon de collecteur d'eaux usées – Rive gauche du Bonnant
- ✓ Mise en séparatif EU/EP Passy
- ✓ Mise en séparatif EU/EP secteur Rosay Saint Gervais les bains
- ✓ Travaux réseaux (Saint Jeoire)
- ✓ Création d'un réseau d'EU (Hisson, St Jeoire)

Orientation fondamentale du SDAGE

Action du Contrat Global de bassin versant de l'Arve

- 5** Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
- A5** Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
- B5** Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques
- C5** Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses
- D5** Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles
- E5** Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine

- ✓ Mise en conformité des systèmes d'assainissement ( Marignier)
- ✓ Evolution du site de traitement (STEP et IUOM) de marignier : méthanisation des boues et réduction des substances dangereuses
- ✓ Mise en conformité de l'assainissement d'Onnion
- ✓ Réhabilitation du réseau d'assainissement d'Habère Poche
- ✓ Réhabilitation du réseau EU par chemisage (Araches)
- ✓ Raccordement des eaux usées (Flérier – STEP Taninges)
- ✓ Assainissement de la vallée du Bouchet (O des Aravis - Gd Bornand)
- ✓ Assainissement : Raccordements aux collecteurs (Marignier centre + Chez Millet – régie Faucigny Glières)
- ✓ Mise en séparatif des réseaux d'assainissement et création d'un exutoire des pluviales par microtunnelier (Geline –Annemasse – AA)

**ARVE PURE 2022 :**

- ✓ Accompagnement et coordination du dispositif Arve Pure 2022 (SM3A)
- ✓ Accompagnement des entreprises de décolletage (SNDEC)
- ✓ Partenaires opérationnels du dispositif (2CCAM AA CCFG SIMG CCPMB CCPR CCVCMB SRB CCFG)

### 3.2.7 OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides

Orientation fondamentale du SDAGE	Action du Contrat Global de bassin versant de l'Arve
 <p>Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides</p>	<p><b>GRAND CYCLE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Redonner avec ambition de l'espace latéral à l'Arve</li> <li>✓ Poursuivre la mise en œuvre des actions de restauration de l'espace de mobilité du Giffre</li> <li>✓ Porter un projet ambitieux de renaturation de l'Arve aval et de ses affluents (Eaux-belles, Foron du Chablais genevois) : confluences et espace latéral</li> <li>✓ Poursuivre la restauration hydraulique et morphologique du Foron du Chablais genevois (amont Pont de Fossard)</li> <li>✓ Poursuivre la renaturation du lit du Foron du Chablais Genevois (Moellesullaz)</li> <li>✓ Poursuivre la renaturation du lit du Foron du Chablais Genevois (PAVG)</li> <li>✓ Concevoir et mettre en œuvre les travaux de renaturation du Foron du Reposoir</li> </ul>
 <p>Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Restaurer et valoriser le lit et les berges du torrent de l'Arpettaz (traversée des Gets)</li> <li>✓ Concevoir et mettre en œuvre la restauration morphologique de ruisseaux affluents de l'Arve (Servoz)</li> </ul>
 <p>Préserver, restaurer et gérer les zones humides</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Définir et mettre en œuvre le plan de gestion du site alluvial des Iles de Vougy en bord d'Arve</li> <li>✓ Elaborer un plan de gestion stratégique des zones humides et mettre en œuvre cette stratégie dans le cadre de plans de gestion opérationnels</li> <li>✓ Renaturer le marais d'Entreverges (la Tour)</li> <li>✓ Poursuivre la restauration écologique du marais du Pont-Neuf</li> </ul>



- ✓ Assurer le suivi des indicateurs des actions de restauration hydromorphologique
- ✓ Concevoir et appliquer le plan de gestion des espèces exotiques envahissantes en bords de cours d'eau et zones humides
- ✓ Suivi écologique post relèvement des débits réservés du Giffre (tronçon court-circuité Taninges – Pressy)
- ✓ Contribuer au génie écologique des milieux alluviaux de montagne et des zones humides à l'échelle du bassin versant de l'Arve
- ✓ Poursuivre la restauration de la continuité piscicole sur le bassin versant de l'Arve
- ✓ Restaurer un corridor boisé alluvial (replantation, diversification, élargissement, rajeunissement)

### 3.2.8 OF 7 : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir

Orientation fondamentale du SDAGE

Action du Contrat Global de bassin versant de l'Arve



- ✓ Elaborer une stratégie d'actions suite aux études « volumes prélevables » sur les milieux en tension dans les territoires prioritaires
- ✓ Evaluer localement l'adéquation « ressources-besoins-milieux » sur les têtes de bassin de montagne
- ✓ Optimiser la gestion de l'eau et favoriser le partage de la ressource - guide
- ✓ Comprendre le fonctionnement du Glacier de Tré la tête et l'évolution quantitative de la ressource en aval
- ✓ Mettre en place un dialogue territorial avec les agriculteurs sur les nappes stratégiques et étudié les rejets d'eau pluviale des infrastructures routières
- ✓ Mettre en œuvre les actions d'économie d'eau du petit Cycle

### 3.2.9 OF 8 : Augmenter la sécurité des personnes exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Orientation fondamentale du SDAGE	Action du Contrat Global de bassin versant de l'Arve
 <p>Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ GRAND CYCLE :</li> <li>✓ Délimiter les Espaces de bon fonctionnement du périmètre du SAGE</li> <li>✓ Concevoir et produire des travaux de restauration du Bonnant amont (Les Contamines Montjoie) en redonnant de l'espace à la Rivière et en contribuant à la réduction du risque d'inondation</li> <li>✓ Restaurer la capacité de la Bialle (Sallanches) et restaurer sa morphologie</li> <li>✓ Elaborer un guide de cadrage des schémas directeurs des eaux pluviales (SDGEP) pour une meilleure préservation des cours d'eau et la prévention des inondations</li> <li>✓ Restauration hydromorpho du Foron de la Roche</li> <li>✓ Restauration hydromorpho du Nant de Marnz et du Foron de Scionzier</li> </ul>

### 3.3 SAGE de l'Arve : objectifs et chantiers prioritaires pour 2019-2022 et contribution du contrat

Ce chapitre décrit en quoi ce contrat contribue à la mise en œuvre du SAGE pour chacun de ses volets.

*Le projet de contrat global met en œuvre certains objectifs du SAGE. Le tableau des actions du grand cycle de l'eau pointe les dispositions mises en œuvre opération par opération. A ce titre, le projet de contrat met en œuvre les dispositions milieux (rivière et zones humides), gestion quantitative, qualité des eaux, gestion des eaux pluviales et appui à la gouvernance.*

- 3.3.1 Volet gestion quantitative
  - 3.3.1.1 Stratégie, objectifs et dispositions

Le SAGE de l'Arve encourage une optimisation de la gestion de la ressource actuelle. En parallèle, il engage une amélioration des connaissances locales visant à préciser les objectifs de gestion quantitative de la ressource. Les SCOT constitueront un outil privilégié de mise en œuvre de la gestion quantitative en veillant à ce que le développement futur des territoires soit compatible avec la ressource en eau réellement disponible. En outre la CLE du SAGE constituera le cadre de discussion et d'arbitrage autour des questions de partage de l'eau. Ce travail permettra d'assurer sur le long terme l'adéquation entre les usages et les besoins en eau des milieux naturels.

*Pour plus d'information : voir le PAGD du SAGE / Partie 4 : dispositions / Volet quantité, P 171-190.*

- 3.3.1.2 Opérations prioritaires 2019-2022 : contribution du contrat au SAGE

Code disposition(s)	Intitulé disposition	Action(s)
---------------------	----------------------	-----------

QUANTI-1	Encourager les économies d'eau	Plusieurs actions d'économies d'eau sont prévues pour un volume économisé total de 400 000 m <sup>3</sup> /an d'économies d'eau (hors gestion durable) soit la consommation de 10 000 personnes environ Par ailleurs, le contrat prévoit de nombreuses actions pour améliorer l'exploitation des réseaux et la détection des fuites.
QUANTI-2	Diversifier et sécuriser les sources d'approvisionnement pour l'AEP	Quelques projets pourront être aidés au titre de l'enveloppe bonus.
QUANTI-3	Engager une concertation au sein de la CLE pour le partage des ressources	Le contrat prévoit des moyens humains d'animation pour organiser cette concertation.
QUANTI-4	Limiter la pression quantitative sur les milieux en tension par une amélioration préalable des connaissances	Etude volume prélevable sur le Foron du Chablais Genevois, le Foron de la Roche et le Nant de Sion et la Menoge – en cours
		Etude des ressources du Genevois terminées mais démarrage d'une démarche de gestion saisonnière des prélèvements avec campagne de jaugeage.
QUANTI-5	Evaluer localement l'adéquation ressources-besoins-milieux sur les têtes de bassin	Mise en place des suivis locaux sur les têtes de bassin : étude prévue au contrat
QUANTI-6	Suivre l'hydrologie des cours d'eau pour évaluer l'évolution des tensions quantitatives et les effets du changement climatique	Mise en place stations hydrologiques – hors contrat.

### 3.3.2 Volet qualité des eaux

#### 3.3.2.1 Stratégie, objectifs et dispositions

Le SAGE accompagnera les acteurs locaux dans la mise en œuvre de la réglementation en identifiant les secteurs du périmètre les plus sensibles aux pollutions. Il viendra en outre renforcer la dynamique actuelle de diminution des contaminations par les substances dangereuses, engagée autour de l'opération collective « Arve Pure ». Parallèlement il vise une amélioration de la connaissance des contaminations et de leurs sources d'émission pour bâtir une stratégie locale et globale de réduction des pollutions toxiques et organiques. La CLE du SAGE constituera le cadre de discussion et d'arbitrage autour des questions de qualité des eaux.

Pour plus d'information : voir le PAGD du SAGE / Partie 4 : dispositions / Volet qualité, P 191-209.

3.3.2.2 Opérations prioritaires 2019-2022 : contribution du contrat au SAGE

Code disposition(s)	Intitulé disposition	Action(s)
QUALI-1	Poursuivre la réduction des rejets induisant des pollutions organiques	Mise aux normes des STEU, amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement
		Réhabilitation des installations ANC : hors contrat
		Mise aux normes des exploitations agricoles : non prévue
QUALI-2	Supprimer les rejets de substances dangereuses connues	Opération collective Arve Pure
QUALI-3	Améliorer les connaissances pour définir une stratégie de réduction des rejets polluants et mettre en œuvre cette stratégie	Etude stratégie qualité en cours, financée hors contrat

3.3.2.3 Zoom sur l'opération collective « Arve Pure »

Ces opérations collectives, portées par les collectivités ayant en charge la compétence « eau et assainissement » ont plusieurs objectifs :

- La réduction des pollutions toxiques dispersées.
- L'appropriation de la thématique des effluents non domestiques (END).
- La connaissance du territoire vis-à-vis de la problématique des micropolluants.

Dans le bassin versant de l'Arve, identifié par le SDAGE comme territoire à « enjeu » dans le cadre de la lutte contre les pollutions par les substances dangereuses, les pollutions dispersées sont prises en compte (depuis 2007) au travers d'une démarche collective contractualisée appelée « Arve Pure ».

Le SM3A a animé les deux contrats, Arve Pure 2012 et Arve Pure 2018, signés en 10 ans par 4 puis 7 communautés de communes du territoire.

Les opérations collectives ont permis d'aider plus de 200 entreprises et/ou sites concernés à réaliser des travaux pour traiter les rejets toxiques.

Au total, en 10 ans, l'Agence de l'eau RMC a investi 18,3M€ (7,8 M€ versés pour Arve Pure 2012 et 10,5 M€ décidés pour Arve Pure 2018 pour 31 M€ de travaux (Cf image ci-dessous).



**Le bilan du dernier contrat Arve Pure 2018 :**

<b>Un territoire qui s'est étendu:</b>
Sous pilotage SM3A, 3 nouveaux EPCI (SRB, CCPMB, CCVCMB) ont rejoint les 4 EPCI historiques (AA, CCFG, CCPR, 2CCAM, sur la thématique réduction des toxiques) e couvrant l'ensemble du linéaire de l'Arve ...
<b>Aide Agence Eau au contrat 2014-2018 = 10,5 M€ complètement consommé</b>
Dont 88 % = aides au traitement des pollutions toxiques (décolletage, et autres industries...) avec une petite part (-de 3%) sur des pollutions non toxiques (ENILV, fromagerie...)
Le reste = postes (10%) ; études / analyses qualité (2%) = 304 opérations financées entre 2014 et fin 2018
<b>Indicateurs de réalisation / réduction des pollutions (Décembre-2018) :</b>
➔ Nombre de diagnostics : <b>512</b>
➔ Nombre d'opérations financées: <b>247</b> pour réduction pollution ( <b>304</b> toutes actions confondues)
➔ Nombre d'entreprises / sites concernés: <b>153</b>
➔ Montant des travaux concernés: <b>16,8 M€</b>
➔ Montant des aides :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• aux entreprises <b>9.2 M€</b>, soit un peu plus de 50% des travaux réalisés,</li> <li>• 1M€ de postes dans les différentes structures</li> <li>• 0.3 M€ d'études du milieu</li> </ul>

Les premières données analysées sont encourageantes :

- Baisse des métaux dans les boues des stations d'épuration qui se poursuit dans certaines STEP.
- Qualité de l'Arve qui poursuit son amélioration avec résolution de la grande problématique liée aux métaux et aux nutriments.

Mais des efforts sont encore à apporter car les substances dangereuses encore présentes, sont discriminatoires pour l'atteinte du bon état des masses d'eau.

Il est donc important de poursuivre le travail et d'étendre le dispositif opérationnel à l'ensemble du bassin versant de l'Arve, vers des collectivités n'ayant pas fait jusqu'alors, l'objet de mesures particulières.

Grâce à la volonté de l'Agence de poursuivre les opérations collectives au 11<sup>ème</sup> programme, un troisième « Arve Pure », coordonnée par le SM3A, sera donc signé sous forme d'annexe dans le cadre de ce contrat global (cf paragraphe...).

Le programme aura une durée de 3 ans à partir de la signature du contrat global.

En attendant la signature, l'Agence a proposé aux collectivités signataires d'Arve Pure 2018 de poursuivre les actions sur la base du 11<sup>ème</sup> programme pour une durée « transitoire » de 6 mois à partir du 1 janvier 2019. 5 communautés de communes sur 7 ont adhéré à cette phase (cf. livret 3)

### 3.3.3 Volet nappes stratégiques pour l'AEP

#### Carte 16 : Nappes stratégiques du SAGE

##### 3.3.3.1 Stratégie, objectifs, dispositions et règles

L'orientation fondamentale du SDAGE 5-E « évaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine » introduit la notion de ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable (AEP). Ces ressources sont situées dans des masses d'eau dites stratégiques à préserver.

Pour la préservation de ces ressources, le SAGE se montre particulièrement ambitieux sur cet enjeu majeur pour l'avenir.

Au sein des 4 masses d'eau stratégiques identifiées par le SDAGE, le SAGE en cartographie précisément 9 parmi ces 4 ensembles :

- Formations fluvio-glaciaires nappe profonde du Genevois
- Alluvions de l'Arve (superficielles et profondes)
- Alluvions du Giffre
- Aquifère Alluvions du Rhône de Matalilly-Moissey.

Ces nappes sont à réserver au seul usage Alimentation en Eau Potable (AEP) et à gérer collectivement, afin de préserver sur le long terme leur équilibre quantitatif et leur qualité. Au droit de ces nappes, le SAGE a cartographié des « zones à enjeux » sur lesquels il met en œuvre une série de mesures pour maîtriser ou exclure les sources de pollution et les activités à risques : stockages de matières dangereuses, excavations, forages et géothermie...

Les SCOT et les PLU constitueront des outils pour orienter l'occupation du sol vers des usages non polluants. Les services de l'Etat pourront également s'appuyer sur le SAGE pour que toutes les dispositions soient prises dans l'instruction des demandes de forages, de prélèvements, de rejets ou de toute nouvelle activité potentiellement polluante dans ces zones à enjeux, afin d'en limiter les risques.

Parallèlement, des investigations chercheront à mieux comprendre le fonctionnement et suivre la qualité de ces nappes souterraines pour en améliorer la protection et la gestion. Elles permettront en outre de localiser et de mobiliser de nouvelles ressources pour répondre à l'augmentation des besoins en eau potable du territoire.

Les secteurs d'application des dispositions du volet « nappes stratégiques » du PAGD sont précisés par l'atlas cartographique du SAGE et appuyés, pour certaines d'entre elles, par son règlement.

Le règlement du SAGE de l'Arve comporte 4 règles pour conforter juridiquement les objectifs fixés par le PAGD sur les nappes stratégiques :

- Règle 1 : Exclure les prélèvements autres que AEP sur les ressources stratégiques
- Règle 2 : Exclure les risques majeurs pour les nappes stratégiques
- Règle 3 : Exclure la géothermie des zones à enjeux 1 et 2
- Règle 4 : Exclure les activités à risque des zones 1 et 2

*Pour plus d'information : voir le PAGD du SAGE / Partie 4 : dispositions / Volet nappes stratégiques pour l'AEP, P 210-240, et le règlement du SAGE.*

3.3.3.2 Opérations prioritaires 2019-2022 : contribution du contrat au SAGE

<b>Code disposition(s)</b>	<b>Intitulé disposition</b>	<b>Action(s)</b>
NAP-1	Réserver les ressources stratégiques pour l'usage AEP	Réduire le prélèvement de l'UIOM de Marignier dans la nappe. D'autres actions pourront également être financées dans le cadre de Arve pure.
NAP-2	Protéger les ressources stratégiques du territoire	Quelques études prévues ainsi qu'une démarche d'animation/ sensibilisation sur la nappe des Chosalets.
NAP-3	Exclure tout risque majeur pour les nappes stratégiques	
NAP-4	Maîtriser les risques issus de la géothermie de minime importance	Hors contrat
NAP-5	Eviter les activités et installations à risque dans les zones à enjeux	Pas d'action prévue au contrat
NAP-6	Maîtriser les risques de pollutions issues des eaux pluviales pour les nappes stratégiques	Action de connaissance et de maîtrise des pollutions des infrastructures autoroutière en nappe stratégique.
NAP-7	Mettre en œuvre une stratégie foncière pour la gestion des nappes stratégiques	Une action de maîtrise foncière prévue au contrat.

NAP-8	Actualiser les arrêtés de périmètre de protection de captages	Pas d'action prévue au contrat
NAP-9	Promouvoir les bonnes pratiques sur les nappes stratégiques	Le contrat prévoit des moyens d'animation pour mettre en place cette disposition.
NAP-10	Améliorer la connaissance des nappes stratégiques pour l'AEP	Etude du sillon profond de Scientrier : tranche 2 prévue au contrat. Ainsi que la poursuite des études sur la nappe du Genevois.
		Etude du sillon profond d'Arthaz : non prévu au contrat
		Etude de la nappe du Giffre dans la plaine Taninges-Samoëns : non prévu au contrat
		Etude du fonctionnement de la nappe du cône de déjection du Giffre : non prévu au contrat.
		Recherche d'eau dans la banquette d'Arenthon et dans le défilé Sallanches-Magland: non prévu au contrat
		Caractérisation du potentiel d'exploitation de la nappe du Borne dans les zones à enjeux 2 futures : non prévu au contrat.

### 3.3.4 Volet milieux : rivières

#### 3.3.4.1 Stratégie, objectifs et dispositions

Le SAGE s'attache à la fois à préserver les habitats, la continuité et espaces riverains des rivières, tout en amplifiant les efforts de restauration déjà entrepris. L'ambition du SAGE est ainsi de délimiter les « espaces de bon fonctionnement » (EBF) de l'ensemble des cours d'eau du périmètre pour permettre leur préservation. Ces espaces de bon fonctionnement seront cartographiés dans un cadre concerté avec les acteurs locaux, en cohérence avec la gestion des risques et la prévention des inondations (préservations des zones d'expansion de crue, gestion des ouvrages en rivière, zonages des PPR...).

Parallèlement le SAGE fixe des objectifs ambitieux de restauration des cours d'eau. Il s'agit d'une part de poursuivre le travail réglementaire de rétablissement de la continuité piscicole, et d'autre part d'engager des travaux de restauration des cours d'eau à fort potentiel écologique que le SAGE a permis de bien identifier (cf. carte annexée). L'extension de la gestion raisonnée des ripisylves à des affluents non entretenus jusqu'à présent constituera également un levier de restauration des milieux et de gestion des risques.

Spécifiquement sur l'Arve et le Giffre, le SAGE impulse un travail d'investigation et de suivi visant à terme l'amélioration des conditions de transport solide, principal levier d'atteinte du

bon état écologique de ces deux grandes rivières torrentielles. Cette réflexion, qui doit également contribuer à lutter contre les inondations, permettra d'optimiser le mode de gestion actuelle des matériaux des têtes de bassin (conception des plages de dépôt, modalités de curages...) dans une perspective de conciliation des enjeux milieux et des enjeux risques auxquels doit conjointement répondre le SAGE.

*Pour plus d'information : voir le PAGD du SAGE / Partie 4 : dispositions / Volets Milieux aquatiques : cours d'eau et zones humides / Rappel synthétique de la stratégie du volet cours d'eau du SAGE et Dispositions du volet cours d'eau, P 245-268*

3.3.4.2 Opérations prioritaires 2019-2022 : contribution du contrat au SAGE

Code disposition(s)	Intitulé disposition	Action(s)
RIV-1	Délimiter les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau du périmètre et les concerter dans le cadre de la CLE	Le contrat prévoit des moyens d'animation pour mener à bien cette mission et des études de définition des tracés
RIV-2	Préserver les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau du périmètre	Stratégie foncière de maîtrise des EBF : le contrat prévoit une enveloppe financière conséquente.
RIV-3	Préserver la continuité écologique des cours d'eau	
RIV-4	Restaurer la continuité écologique des cours d'eau classés en liste 2	Travaux déjà menés ou financés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reprise du seuil Métral sur le Borne,</li> <li>- Reprise du seuil du pont de Fillinges sur la Menoge,</li> <li>- Reprise du seuil SNCF de Marignier sur le Giffre,</li> <li>- Reprise des seuils du Foron de Taninges,</li> <li>- Reprise du seuil ATMB à Cluses,</li> <li>- Reprise du seuil du pont du Perret sur le Giffre.</li> </ul>
		Travaux prévus au contrat : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reprise des obstacles présents dans la traversée de Scionzier sur le Foron du Reposoir et du foron de la Roche</li> <li>- Etude préalable au rétablissement de la continuité piscicole du Foron dans la traversée du Reposoir</li> <li>- Etude préalable au rétablissement piscicole de l'Ugine à Passy</li> <li>- Seuils sur la Menoge</li> <li>- D'autres seuils seront traités hors contrat</li> </ul>

		<p>Actions non prévues au contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude préalable au rétablissement piscicole du seuil d'Anterne sur l'Arve</li> <li>- Etude préalable au rétablissement piscicole du seuil de Vougy sur l'Arve</li> </ul>
RIV-5	Restaurer les habitats en rivière et les EBF	<p>Travaux notamment prévus au contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Restaurer les EBF de l'espace Borne-Bellecombe sur l'Arve</li> <li>- Création de zones d'élargissement en moyenne vallée de l'Arve</li> <li>- Restauration des EBF et protection contre les inondations sur Etrembières Gaillard</li> <li>- Restauration des EBF dans la plaine alluviale du Giffre</li> <li>- Restauration des EBF sur le cône de déjection du Giffre (contrat de rivière Giffre et risse – fin en 2019)</li> <li>- Restauration des EBF et protection contre les inondations sur le Foron du Chablais Genevois amont</li> <li>- Restauration des EBF et protection contre les inondation sur le Foron du Chablais Genevois en zones urbaines</li> <li>- Amélioration des habitats et corridor écologique du Borne aval – prévu au contrat vert et Bleu</li> <li>- Amélioration des habitats et valorisation paysagère de la traversée Annemasse-Etrembières,</li> <li>- Restauration de la Menoge à Fillinges</li> <li>- Restauration des affluents d el'Arve à Servoz,</li> <li>- ...</li> </ul> <p>Travaux hors délais du contrat : Restauration des EBF et protection contre les inondation sur le Foron de la Roche</p> <p>Travaux prévus au contrat ENS et hors contrat global :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Restauration de l'EBF et de la continuité sur le Bronze aval</li> <li>- Restauration des EBF et protection des infrastructures du Giffre entre Marignier et la confluence du Risse (action en cours de réalisation / contrat de rivière)</li> </ul>

RIV-6	Etudier conjointement le transport solide et le risque inondation pour préciser la faisabilité d'une augmentation du transit sédimentaire sur l'Arve et le Giffre	<p>Prévu au contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude hydro-sédimentaire du Giffre</li> <li>- Réflexion sur les modalités de reconnexion des affluents torrentiels vers l'Arve</li> <li>- Poursuite du suivi du transport solide au niveau du barrage des Houches (EDF)</li> </ul> <p>La fiche action « Connaitre pour définir des profils de référence et renouveler les plans de gestion des matériaux solides Arve et Giffre et des affluents Mettre en œuvre les plans de gestion : remobilisation » reprend 9 projets répondant à l'objectif.</p> <p>Non prévu au contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Caractérisation du transport solide entre la haute et la moyenne vallée de l'Arve, coordination et suivis</li> <li>- Modélisation hydrosédimentaire du barrage des Houches</li> <li>- Etude hydrosédimentaire et socio-économique d'une augmentation du transport solide sur l'Arve</li> </ul>
RIV-7	Pérenniser et étendre les plans de gestion raisonnés des ripisylves, des boisements de berge et des espaces alluviaux, et lutter contre l'expansion des plantes invasives	<p>Mise en place de nouveaux plans de gestion de la végétation : prévu au contrat</p> <p>Guide bonne gestion des terrains contaminés par les plantes invasives : le contrat prévoit des moyens d'animation pour le faire.</p>
RIV-8	Préserver la faune aquatique des cours d'eau, en particulier les espèces patrimoniales, les espèces protégées et les populations fonctionnelles	<p>Etudes prévues au contrat ENS, hors contrat global :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude piscicole Arve médiane</li> <li>- Etude piscicole Eau Noire</li> <li>- Etude piscicole Sallanche</li> <li>- Etude piscicole Bialle</li> <li>- Etude piscicole du Giffre en aval de la confluence du Risse</li> <li>- Etude piscicole du Bronze</li> <li>- Etude piscicole du Foron de la Roche</li> <li>- Etude piscicole du Foron de Reignier</li> </ul>
RIV-9	Préserver la faune et la flore inféodée aux cours d'eau et à leurs espaces riverains	L'ensemble du programme GEMAPI et politique ENS contribue à cette disposition.

Carte 17 : espèces ciblées dans les travaux de restauration des milieux

3.3.5 Volet milieux : Zones humides

Carte 18 : zones humides du territoire

3.3.5.1 Stratégie, objectifs et dispositions

Le SAGE se concentre également sur l'amélioration des connaissances des zones humides et de leur porter à connaissances auprès des acteurs. Ces connaissances partagées, pour lesquelles le SAGE prévoit un effort important d'information, de conseil et de concertation, doivent permettre de faciliter l'application de la législation en vigueur et d'assurer une prise en compte effective de cet enjeu dans l'aménagement du territoire.

Le SAGE prévoit en outre l'identification de zones humides prioritaires sur lesquelles il conviendra de mettre en place des opérations de restaurations ou une animation renforcée pour une protection optimale. Cette priorisation donnera lieu à la mise en place d'un plan de gestion stratégique des zones humides.

La CLE constituera un acteur incontournable à consulter en amont des projets d'aménagement et de restauration des zones humides.

*Pour plus d'information : voir le PAGD du SAGE / Partie 4 : dispositions / Volets Milieux aquatiques : cours d'eau et zones humides / Rappel synthétique de la stratégie zones humides du SAGE et Dispositions du volet zones humides, P 270-281*

3.3.5.2 Opérations prioritaires 2019-2022 : contribution du contrat au SAGE

Code disposition(s)	Intitulé disposition	Action(s)
ZH-1	Développer les connaissances relatives aux zones humides en vue d'une stratégie zones humide opérationnelle	Plan de gestion stratégique des zones humides : le contrat prévoit des moyens d'animation pour mener à bien cette mission.
		Hors contrat : Délimitation ponctuelle de zones humides Actualisation de l'inventaire départemental
ZH-2	Préserver les zones humides	Le contrat prévoit des moyens d'animation du SAGE pour travailler sur les documents d'urbanismes et la définition de règles à proposer aux PLU pour les zones agricoles humides
ZH-3	Restaurer les zones humides	Plans de gestion ZH opérationnels et travaux de restauration des ZH prioritaires : plusieurs travaux remarquables prévus au contrat global : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marais des Tattes et du Thy,</li> <li>- Marais d'Entreverge</li> <li>- Poursuite des travaux marais du Pont Neuf</li> </ul> Ainsi que plusieurs projets au contrat de territoire ENS hors contrat global.
ZH-4	Accompagner les acteurs locaux sur la thématique des zones	Le contrat prévoit des moyens d'animation du SAGE pour travailler sur ce thème. L'Agence de

humides	l'eau pouvant avoir des accords
---------	---------------------------------

### 3.3.6 Volet Risques

#### 3.3.6.1 Stratégie, objectifs et dispositions

Le SAGE affirme les spécificités des territoires de montagne vis-à-vis des risques et revendique une approche qui tienne compte à la fois de la violence potentielle des phénomènes (crues et laves torrentielles...) et des contraintes d'urbanisation dans des espaces restreints. Ce volet prévoit donc la possibilité de réaliser des aménagements lourds de protection, là où ils restent nécessaires.

En revanche, tout en désignant la sécurité comme prioritaire, il affirme la nécessité de lier les enjeux en matière de risques à la préservation des milieux, en cherchant des synergies, telles que le permettent les zones d'expansions de crue, ou en menant des politiques de protection qui limitent au maximum leurs impacts.

Le SAGE vise l'amélioration des connaissances (aléas, vulnérabilité, ouvrages hydrauliques), en particulier sur les territoires orphelins. Il demande une pleine prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme et les aménagements. Il prévoit la protection des enjeux existants par de nouveaux aménagements, par une meilleure gestion des ouvrages, des matériaux solides et des boisements de berge, et par une réduction de la vulnérabilité s'appuyant sur une prise de conscience du risque et sur une amélioration de la gestion de crise.

A noter que la stratégie locale de risques d'inondation (SLGRI) reprend intégralement le volet risque du SAGE, ainsi que les autres dispositions ayant un lien avec la gestion des risques.

#### 3.3.6.2 Opérations prioritaires 2019-2022 : contribution du contrat au SAGE

De nombreux chantiers sont prévus au PAPI. Le tableau ci-dessous ne reprend que les actions présentes également au contrat global.

Code disposition(s)	Intitulé disposition	Action(s)
RISQ-1	Poursuivre l'amélioration de la connaissance de l'aléa	Etudes hydrauliques et/ou transport solide locales : actions communes PAPI et contrat global.
RISQ-2	Poursuivre l'amélioration de la connaissance de la vulnérabilité	
RISQ-3	Poursuivre l'inventaire des ouvrages hydrauliques existants	
RISQ-4	Prendre en compte les risques "inondation" dans les documents d'urbanisme et les aménagements	

RISQ-5	Préserver les zones stratégiques d'expansion des crues (ZEC stratégiques) délimitées	Le contrat prévoit des moyens sur ces deux actions : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concertation sur la compatibilité des usages agricoles ou forestiers en zones inondables</li> <li>- Stratégie de maîtrise foncière des zones d'expansion de crue stratégique</li> </ul>
RISQ-6	Poursuivre la détermination des zones stratégiques d'expansion de crue	Les études suivantes ont été financées préalablement au contrat ou sont inscrites au contrat : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude hydraulique des ZEC de l'Arve</li> <li>- Etude hydraulique du Giffre</li> <li>- Etude du ruisseau des Eaux-Belles</li> <li>- Concertation sur le classement des ZEC stratégiques potentielles identifiées</li> </ul>
RISQ-7	Protéger les personnes et les biens existants au travers de nouveaux aménagements de protection	
RISQ-8	Créer des ZRTE en restaurant ou optimisant des zones d'expansion de crue et en aménageant des bassins écrêteurs	Le contrat global accompagne le SM3A dans sa reconquête de l'EBF de l'Arve. Mais les ZRTE restent financées uniquement dans le cadre du PAPI.
RISQ-9	Entretien et améliorer la gestion des ouvrages hydrauliques existants	
RISQ-10	Gérer le déficit ou l'excédent de matériaux solides	Les actions suivantes sont incluses dans le contrat global et le PAPI : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du plan de gestion des matériaux solides de l'Arve et du Giffre</li> <li>- Elaboration et mise en œuvre de plans de gestion des matériaux solides (hors Arve et Giffre)</li> <li>- Actualisation du plan de gestion des matériaux solides de l'Arve et du Giffre</li> </ul>
RISQ-11	Gérer les boisements de berge ou alluviaux	Les actions suivantes sont incluses dans le contrat global et le PAPI : <p>Mise en œuvre du plan de gestion de la végétation de l'Arve, du Giffre</p> <p>Actualisation du plan de gestion de la végétation de l'Arve et du Giffre</p> <p>Identification des secteurs nécessitant un plan de gestion des matériaux solide</p> <p>Elaboration / mise en œuvre des plans de gestion de la végétation (hors Arve et Giffre)</p>
RISQ-12	Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes en développant la conscience du risque dans les secteurs exposés	
RISQ-13	Améliorer la gestion de crise	

### 3.3.7 Volet pluvial

#### 3.3.7.1 Stratégie, objectifs et dispositions

Le SAGE cherche à améliorer la gestion des eaux pluviales pour répondre aux enjeux :

- quantitatifs, en facilitant l'infiltration des eaux de ruissellement,
- de qualité des eaux, en limitant les rejets de polluants issus du ruissellement sur surface imperméabilisée et des réseaux d'eaux pluviales,
- de qualité des milieux, en enrayant la déstabilisation des petits cours d'eau de plus en plus sujets aux « coups d'eau », y compris à l'occasion de faibles pluies,
- de risques d'inondation générés par des pluies moyennes à fortes.

Compte tenu de la diversité des territoires constituant le périmètre et de la diversité des phénomènes liés directement ou indirectement aux eaux pluviales, le SAGE désigne les Schémas Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) comme outils privilégiés pour aborder ces différents enjeux. Il demande en outre une pleine prise en compte de la problématique des eaux pluviales par les documents d'urbanisme. Le SAGE prévoit pour cela un accompagnement renforcé des acteurs locaux.

*Pour plus d'information : voir le PAGD du SAGE / Partie 4 : dispositions / Volet Eaux pluviales, P 337-347.*

#### 3.3.7.2 Opérations prioritaires 2019-2022 : contribution du contrat au SAGE

Code disposition(s)	Intitulé disposition	Action(s)
PLUV-1	Appliquer des principes généraux de gestion visant la réduction des impacts négatifs des rejets d'eaux pluviales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document synthétisant les principes à intégrer aux SDGEP et aux projets d'infrastructure</li> <li>- Définition des secteurs prioritaires pour les SDGEP:</li> </ul>
PLUV-2	Réaliser des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) à l'échelle appropriée	<p>Le contrat prévoit des moyens d'animation pour réaliser cette action.</p> <p>Elaboration et mise en œuvre des SDGEP : le contrat ne prévoit pas d'étude sur ce thème. Néanmoins, si des collectivités déposent un dossier à l'Agence de l'eau, celui-ci pourra être instruit selon les règles en vigueur au moment du dépôt du dossier.</p>

### 3.3.8 Volet gouvernance

#### 3.3.8.1 Stratégie, objectifs, dispositions

Le SAGE institue la CLE comme garante d'une gestion intégrée et collective de l'eau à l'échelle du territoire. Il insiste dans cette perspective sur l'importance de la dimension transfrontalière de cette gestion, de la cohérence et de la solidarité à renforcer dans le cadre l'organisation de la gestion de l'eau à l'échelle du territoire (GEMAPI...), et sur les liens à approfondir avec le

monde de l'aménagement du territoire qui constitue le principal levier de gestion des eaux. En outre, l'adhésion des citoyens constituant une condition de la pérennité des politiques de l'eau, le SAGE de l'Arve envisage une amélioration de l'association du grand public à la gestion de l'eau.

Synthèse des dispositions :

Pour plus d'information : voir le PAGD du SAGE / Partie 4 : dispositions / Volet gouvernance, p 337-348-366.

3.3.8.2 Opérations prioritaires 2019-2022 : contribution du contrat au SAGE

Code disposition(s)	Intitulé disposition	Action(s)
GOUV-1	Renforcer les liens entre acteurs de l'eau et acteurs de l'aménagement pour une meilleure prise en compte des enjeux de l'eau dans le développement du territoire	Guide du SAGE à destination des acteurs de l'aménagement du territoire : action prévue au contrat
GOUV-2	Conforter le rôle et les moyens de la CLE dans la mise en œuvre du SAGE	Affecter durablement les moyens en personnels, matériels et financiers pour le fonctionnement de la CLE : le contrat le prévoit.
GOUV-3	Assurer une cohérence d'objectifs, de moyens et d'action dans le cadre d'une hydrosolidarité de territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduite d'une réflexion sur les mécanismes de compensation entre territoires bénéficiaires et territoires affectés par les mesures environnementales</li> <li>- Structuration intercommunale et financière de l'exercice de la compétence GEMAPI</li> </ul> Le contrat conforte ces deux actions.
GOUV-4	Développer les coopérations transfrontalières dans la gestion de l'eau	Le montage de contrat a été l'occasion de renforcer les coopérations techniques et financières.
GOUV-5	Rapprocher citoyens et acteurs de l'eau	Communication à destination du grand public, des enfants et des acteurs de l'eau : prévue principalement dans le contrat ENS avec deux actions prévues au contrat global Démarche participative expérimentale : la CCG souhaite réaliser des jaugeages en science participative.

## 3.4 Documents de planification et opérationnels de la gestion des risques d'inondation

### 3.4.1 Généralités

Suite au cadrage de la directive inondation (directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation), les documents de planification de la gestion du risque inondation sont les suivant :

- La **stratégie nationale de gestion du risque inondation** et la loi portant engagement national pour l'environnement (LENE) du 12 juillet 2010. La stratégie nationale comprend trois volets :
  - augmenter la sécurité des populations,
  - réduire le coût des dommages,
  - raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.
- L'élaboration d'un **plan de gestion du risque inondation** à l'échelle de chaque bassin. Le PGRI du bassin Rhône-Méditerranée a été approuvé le 7 décembre 2015 pour une durée allant de 2016 à 2021.
- Ces textes conduisent à une sélection des **territoires à risques inondation potentiellement importants (TRI)**. Ces territoires doivent élaborer des cartes de surfaces inondables et des cartes de risques d'inondation. Suite à l'évaluation préliminaire des risques d'inondation menée en 2011, on dénombre 2 territoires à risque important d'inondation (TRI) sur l'axe de l'Arve : le TRI « Haute-Vallée de l'Arve » et le TRI « d'Annemasse à Cluses ».
- Le PGRI définit les objectifs appropriés au niveau de chaque TRI. Ces derniers sont ensuite déclinés au sein de **stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI)**. Les objectifs de la SLGRI du bassin de l'Arve, comprend 16 dispositions répartis par Grands Objectifs du PGRI Rhône-Méditerranée 2016-2021. Les périmètres de la SLGRI et celui du SAGE arrêtés tous deux par le Préfet coordonnateur de bassin, coïncident. Les travaux préparatoires du SAGE Arve sur le volet « Risques » constituent la trame de la SLGRI.

Ainsi, les dispositions du SAGE sur les volets « Risque », « Gouvernance » ou « Cours d'eau » sont reprises par la SLGRI faisant à l'échelle locale un lien entre gestion des risques inondation et des milieux aquatiques.

### 3.4.2 Mise en œuvre opérationnelle : Le PAPI de l'Arve

Le Plan d'Action pour Prévenir les Inondations (PAPI) est un outil de contractualisation entre les collectivités territoriales et l'État destiné à réduire les conséquences dommageables des inondations sur les personnes, les biens et l'environnement.

Le PAPI de l'Arve porte sur le territoire correspondant au périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Arve.

Le SM3A prépare un 2nd PAPI. Ce dernier fait suite à un premier PAPI de l'Arve, mis en œuvre sur le périmètre du bassin versant de l'Arve sur la période 2013-2019 et réalisé à plus de 84% avec notamment les travaux de protection contre les inondations du Giffre, l'agrandissement de la plage de dépôt du Nant d'Armancette ou encore la réalisation de bassins de ralentissement de crue du Foron du Chablais Genevois.

Le projet de PAPI 2 est proposé comme suit :

- 36 actions
- Un budget global prévisionnel de 58M €
- Principaux maîtres d'ouvrages : Le SM3A, l'État, le Département de la Haute-Savoie, la commune de Samoëns, la Communauté de communes du Genevois.
- Une mobilisation forte de l'Etat : plus de 70% de participation financière (34 Millions d'€).
- Un agrément du programme par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'Arve.

Le PAPI poursuit plusieurs grands axes et objectifs :

Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Axe 2 : la surveillance, la prévision des crues et des inondations

Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise

Axe 4 : la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Axe 6 : la gestion des écoulements

Axe 7 : la gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Dans le contrat, 7 actions présentent une interface avec le PAPI/

- Travaux de restauration de la confluence entre l'Arve Foron,
- Poursuite de la restauration de l'espace du Giffre, en décorsetèrent des ouvrages,
- Restauration du Bon Nant amont
- Restauration de la Bialle en aval du pont SNCF,
- Aménagement chez Fournier,
- Restauration du Foron
- Plan de gestion des matériaux solides de l'Arve et du Giffre

Pour mémoire le tableau des actions est annexé au présent document.

## **3.5 Stratégie milieux du SM3A et déclinaison opérationnelle du CTENS**

### **3.5.1 Stratégie et objectifs du SM3A**

Par délibération D2019-01-016 du 14 février 2019, le SM3A a adopté une stratégie en faveur des milieux aquatiques et alluviaux. Cette stratégie ambitionne de traiter des enjeux suivants :

- Pressions sur l'espace alluvial et les zones humides
- Diversité des usages et nature des pressions induites (spatiales, qualitatives, quantitatives)
- Qualité et fonctionnalités des habitats et milieux aquatiques
- Régression de la diversité et de l'abondance des espèces aquatiques et rivulaires

- Evolution des paramètres environnementaux tels que le changement climatique et les espèces invasives (régimes hydrologiques, transports solides etc.).

Pour cela, des interventions sont privilégiées sur :

- Les grands systèmes alluviaux en tresse (le Giffre et, résiduellement, l'Arve), milieux rares à maintenir ou à restaurer (emblématiquement plaine des Essertats, espace Borne-Pont de Bellecombe),
- Les affluents principaux de fond de vallée : cours d'eau de plaine ayant un rôle majeur dans la trame verte et bleue, soumis à de fortes pressions du fait de l'anthropisation,
- Le réseau hydrographique secondaire, essentiellement d'altitude, encore peu dégradé, nécessitant des actions de préservation des milieux alluviaux et de leurs fonctionnalités, restauration systématiques (ripisylves dégradées...) ou opérations à l'opportunité,
- Les zones humides alluviales ou de versant et d'altitude présentant des contextes et des situations très variées.

Tous ces espaces ont été cartographiés par la « trame turquoise » depuis l'automne 2018.

Les objectifs opérationnels du SM3A sont les suivants :

- Favoriser la reconquête de la biodiversité locale dans ces habitats et enrayer la disparition des habitats aquatiques et connexes,
- Maintenir et/ou restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés,
- Préserver toutes les zones humides et restaurer les zones humides prioritaires.

Les démarches contractuelles peuvent être mobilisées pour mettre en œuvre ces objectifs : Contrat Vert et Bleu, Natura 2000, Contrat Espace Naturel Sensible, Contrat Global de l'Arve avec l'Agence de l'Eau, tout appel à projet (ex. appel à projet biodiversité) ou autre partenariat.

### 3.5.2 Le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles

#### 3.5.2.1 Le projet de contrat de territoire ENS

Afin de mieux protéger un patrimoine naturel et paysager exceptionnel et de répondre à de nouveaux enjeux tels que le développement des loisirs de pleine nature, l'apparition de nouvelles pratiques sportives ou l'accentuation du réchauffement climatique, le Département de la Haute-Savoie a décidé de renforcer son ambition en approuvant son deuxième Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (2016-2022).

Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles de la Haute-Savoie poursuit trois axes stratégiques :

- Préserver la nature et les paysages notamment en développant un réseau de sites labellisés Espaces Naturels Sensibles, qu'ils soient de Nature Remarquable (RED) ou qu'ils soient de Nature Ordinaire (NATO) ;
- Valoriser la nature et les paysages et accueillir les publics ;
- Enrichir la connaissance sur la biodiversité et les paysages et la partager.

Le périmètre du Contrat de territoire ENS correspond à l'ensemble des cours d'eau du bassin versant de l'Arve et des milieux annexes. Ce périmètre a été cartographié en 2018 sous la dénomination de « trame turquoise », qui intègre les milieux alluviaux, leurs annexes alluviales et les corridors terrestres associés à la trame bleue des cours d'eau. La surface du Contrat de

territoire ENS alluvial est de 14 000 ha environ, et correspond à un linéaire de 2400 km de cours d'eau environ.

Au sein du périmètre du Contrat de territoire, chaque rivière faisant l'objet d'un plan de gestion ENS et labellisé en tant que site ENS. Un périmètre précis, tracé à l'échelle du 1/5000ème, a été soumis aux communes et validé par celles-ci. Au sein de ces sites ENS, des portions du cours d'eau, présentant des intérêts forts en termes de diversité écologique (habitats, espèces patrimoniales) ou fonctionnelle (morphologie, connectivité terrestre et aquatique) sont intégrés au Réseau écologique départemental (RED). Le reste au cours d'eau est intégré aux Espaces de nature ordinaire (NatO).

#### 3.5.2.2 Le programme d'action du contrat de territoire ENS

Le programme du CT ENS à mettre en œuvre sur la période 2019-2024 est annexé. Ces objectifs déclinent ceux de la stratégie milieux précédemment exposée.

Le programme rassemble 56 actions pour 25,2M€. 85% des actions concernent les milieux aquatiques (hors dimension biodiversité/espèces) répartie sur les items suivants :

- Gestion des rivières en tresse ou a passé en tresse (Arve et Giffre) et élargissement des lits pour retrouver des espaces de bon fonctionnement,
- Restauration des affluents principaux et des cours d'eau secondaires,
- Continuité piscicole et solide,
- Reconnexion des zones humides alluviales

Un certain nombre de ces actions sont également inscrite au contrat global et contribuent à la réponse aux mesures du PDM. (cf. partie dédiée)

## **3.6 Objectifs règlementaires en matière de pollutions issues des rejets domestiques et des eaux résiduaires urbaines**

### 3.6.1 Cadre légal européen et national

Concernant les rejets domestiques, une directive européenne, dite « Eaux Résiduaires Urbaines » (Directive 91/271/CE du 21 mai 1991) régit l'épuration des eaux usées avec des exigences différentes la sensibilité de la zone à l'eutrophisation. Elle exige la collecte, l'épuration des eaux usées et la mise en conformité des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement.

Dans le cadre de l'application de la directive ERU, le code de l'environnement impose des normes de rejet, dans les eaux superficielles comme dans le sol et le sous-sol suivant différents types de dispositifs d'épuration et de rejets. Ainsi, les rejets des installations d'assainissement et les déversoirs d'orage sont soumis à autorisation ou à déclaration.

En application de l'article L.2224-10 du même code, les collectivités territoriales réalisent également un zonage d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales qui délimite les zones d'assainissement collectif, les zones relevant de l'assainissement non collectif, éventuellement les zones où des mesures sont mises en place pour limiter l'imperméabilisation des sols et maîtriser

l'écoulement des eaux pluviales et les zones de rétention des eaux pluviales voire de traitement de celles-ci.

### 3.6.2 Synthèse des objectifs et dispositions du SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021

Afin de limiter les déversements d'eau non traitée issue des déversoirs d'orage des réseaux d'assainissement, la disposition 5A-03 (réduire les pollutions par les eaux pluviales) stipule que « les collectivités qui font l'objet de mesures de réduction de la pollution par les eaux pluviales prévues dans le cadre du programme de mesures élaborent un plan d'actions d'ici à fin 2018 afin d'atteindre ces objectifs pour 2021 ». Cette disposition fixe également un objectif de 5% maximum des débits déversés ou de 20 déversements par les déversoirs d'orage.

Sur le territoire de l'Arve les masses d'eau spécifiquement visées par le PDM sont l'Arve, le Ternier, l'Aire et la Folle, la Menoge.

L'orientation fondamentale n°5B (« Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques ») pointe sur le territoire du SAGE le bassin versant de la Menoge comme un milieu fragile vis-à-vis des phénomènes d'eutrophisation.

### 3.6.3 Contribution du contrat à l'atteinte de ces objectifs

Concernant le traitement, le contrat prévoit des travaux sur :

- La station d'épuration de Scientrier permettant le traitement des eaux usées en provenance notamment de la vallée verte, du Thy etc. Cette action contribue directement à l'orientation fondamentale n°5B du SDAGE (« Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques ») pour la Menoge désignée comme un milieu fragile vis-à-vis des phénomènes d'eutrophisation, ainsi qu'au PdM.
- La station d'épuration de Neydens, répondant aux mesures PdM sur l'assainissement dans le Genevois
- La station d'épuration d'Onnion Coteret non-conforme à ce jour.

Concernant les systèmes d'assainissement qui dépassent les critères de volume déversés par an pour les déversoirs d'orage, le contrat prévoit d'importants travaux de lutte contre les débordements par temps de pluie des réseaux d'assainissement :

- Sur l'agglomération d'Annemasse,
- Sur les communes amont de la vallée verte,
- Au sein des communes raccordées à la station d'épuration de Marignier, sur les communes de Marignier, Cluses, Thyez, Scionzier et Marnaz.
- Sur les communes raccordées à la station d'épuration de Passy, Saint-Gervais-les-Bains, Les Contamines-Montjoie et Passy.
- Dans le Genevois, les travaux restent à définir sur le périmètre de Saint-Julien en Genevois mais pourraient intégrer le contrat prochainement pour Neydens.

Le contrat prévoit également quelques études pour améliorer et mettre à jour les schémas directeurs d'assainissement, mise à jour du zonage, l'autosurveillance et télégestion.

## 3.7 Objectifs réglementaires en matière de substances dangereuses

### 3.7.1 Cadre légal et réglementaire européen et national

Au niveau européen, le cadre réglementaire relatif aux substances dangereuses s'articule autour de plusieurs directives dont :

- La directive 2000/60/CE, dite « Directive cadre sur l'eau (DCE) » qui établit la liste des substances prioritaires (SP) et substances dangereuses prioritaires (SDP), fixe des objectifs de réduction des rejets des SP (suppression d'ici 2021 pour les SDP).
- La directive 2008/105/CE du 16 décembre 2008 établissant des normes de qualité environnementale (NQE) dans le domaine de l'eau, directive fille de la directive cadre sur l'eau.

Au niveau national, en matière de lutte contre les micropolluants, les articles R. 211-11-1 et suivants du code de l'environnement définissent un programme national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par certaines substances dangereuses. Programme traduit par le « plan national micropolluants » élaboré pour la période 2016-2021.

L'arrêté du 7 septembre 2015 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2010 établit la liste des substances prioritaires et fixe les modalités et délais de réduction progressive et d'élimination des déversements, écoulements, rejets directs ou indirects respectivement des substances prioritaires et des substances.

.

### 3.7.2 Synthèse des objectifs et dispositions du SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021

L'orientation fondamentale n°5A (« Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses ») fixe des objectifs de réduction, à l'échéance 2021, pour chaque substance ou groupe de substances. Les objectifs sont nationaux pour les substances visées par la DCE, mais le SDAGE identifie également les polluants spécifiques de l'état écologique (PSEE) du bassin Rhône-Méditerranées.

Cette orientation fondamentale identifie le cours de l'Arve en tant que masse d'eau nécessitant des actions pour l'atteinte des objectifs environnementaux pour la partie amont, et nécessitant des actions spécifiques sur les rejets de substances pour réduire les flux pour sa partie médiane.

Dans ce cadre, la disposition 5C-03 (« Réduire les pollutions que concentrent les agglomérations ») prévoit que « les agglomérations [concernées] sont invitées à mettre en place des opérations territorialisées de réduction des émissions à la source, prenant en compte l'ensemble des sources de substances et favorisant les regroupements d'entreprises pour gérer des problématiques spécifiques à un type d'activités. Les actions de réduction permettent d'assurer un fonctionnement optimal du système d'assainissement, d'atteindre les normes de qualité environnementale des milieux récepteurs et contribuent à améliorer la qualité des boues.

Sont particulièrement ciblés :

- les rejets des acteurs économiques (entreprises ou artisans raccordés) ;
- la gestion des déchets dangereux (y compris les substances médicamenteuses) : une filière spécifique à l'élimination des déchets dangereux issus des ménages ou des artisans étant organisée, les collectivités seront appelées à contractualiser avec l'éco-organisme correspondant (ECO-DDS) ;

- la gestion des eaux pluviales (orientation fondamentale n°5A), notamment le déversement de substances lié au fonctionnement des déversoirs d'orage ;
- l'usage des pesticides en espace vert (...).

Le contrôle des raccordements et l'étude des demandes d'autorisation de rejet dans le réseau constituent deux étapes essentielles. Ces deux missions sont exercées par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre compétent en matière d'assainissement dans le cadre de son pouvoir de police. »

L'orientation fondamentale n°5D (« Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles ») identifie le territoire du SAGE de l'Arve comme un sous-bassin nécessitant des mesures pour lutter contre les pesticides, pour le territoire du Genevois uniquement.

L'orientation fondamentale n°5E (« Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine ») et sa disposition 5E-08 (« Réduire l'exposition des populations aux pollutions ») prévoient que « la réduction de l'exposition aux pollutions passe par la réduction des émissions, d'une part, et la protection des populations, d'autre part ». Le programme de mesures du SDAGE identifie 9 masses d'eau visées par un trio de mesures pour traiter la pollution par les substances dangereuses. Les cours d'eau visés sont les suivants : l'Arve, le Ternier, L'Aire et la Folle, la Menoge. Sur ces cours d'eau, le PDM prévoit de :

- créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée),
- mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des "sites et sols pollués" (essentiellement liées aux sites industriels),
- mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur.

### 3.7.3 Contribution du contrat à l'atteinte de ces objectifs

Le programme Arve pure permet de réduire les émissions de polluants à la source via le diagnostic des établissements et le contrôle/régularisation des raccordements ainsi que grâce à un important dispositif de soutien aux investissements pour les entreprises et centre technique des collectivités.

Les travaux de réduction des rejets par temps de pluie des collectivités et de désimperméabilisation participent également de cet objectif.

## 3.8 Objectifs réglementaires en matière d'eau potable

### 3.8.1 Objectifs de rendement des réseaux et de gestion patrimoniale

L'amélioration de la qualité des réseaux constitue un enjeu environnemental, sanitaire et économique. Des réseaux de mauvaise qualité nuisent à la pérennité des ouvrages, ainsi qu'à la disponibilité de la ressource dans le milieu naturel (cours d'eau et nappes).

### 3.8.2 Contexte légal et réglementaire national

La connaissance du patrimoine permet d'optimiser les coûts d'exploitation, d'améliorer la fiabilité des infrastructures et de maintenir un niveau de performance.

La loi Grenelle 2 impose de nouvelles obligations aux collectivités organisatrices des services d'eau potable et crée des incitations fiscales :

- disposer d'un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable avant le 31 décembre 2013 ;
- établir un plan d'actions en cas de rendement du réseau de distribution d'eau potable inférieur aux seuils fixés par décret (seuils variables selon les caractéristiques du service et de la ressource).

Si l'une de ces deux conditions n'est pas respectée, le taux de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau - usage alimentation en eau potable - sera doublé.

Le seuil de rendement du réseau doit être de 85 % ; si ce taux n'est pas atteint, un seuil inférieur est calculé pour tenir compte de la faible densité de l'habitat en utilisant le rapport du volume distribué et de la longueur du réseau.

### 3.8.3 Synthèse des objectifs et dispositions du SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021

La disposition 7-04 du SDAGE traite de la compatibilité des politiques d'aménagement du territoire et des usages avec la disponibilité de la ressource.

Elle stipule également qu'« en application du plan de bassin d'adaptation au changement climatique l'atteinte d'un rendement de 65% est recherchée sur la totalité des réseaux d'eau potable du bassin d'ici à 2020. En particulier, dans les masses d'eau souterraine et sous-bassins nécessitant des actions de préservation des équilibres quantitatifs pour l'atteinte du bon état, dont le SAGE fait partie, les collectivités sont invitées à atteindre les objectifs de rendements de réseaux d'eau potable déterminés conformément aux articles D. 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales et D. 213-74-1 du code de l'environnement au plus tard fin 2021 ».

### 3.8.4 Contribution du contrat

Le contrat prévoit de très nombreuses actions :

- d'améliorations de la connaissance du patrimoine (inventaire, schéma) des collectivités en matière d'infrastructures pour l'eau potable
- de mesure et gestion (télégestion, sectorisation, SIG),
- Et des investissements pour améliorer la détection des fuites,
- Y compris dans le cadre d'une mise à niveau des équipements après un transfert de compétence

L'ensemble de ces actions représente 5 460 000 € et concerne 22 maîtres d'ouvrage.

Le contrat prévoit également des travaux de réduction des fuites des réseaux AEP. Le contrat récence à ce titre uniquement les actions réduisant le plus significativement les fuites (plus de 10 000m<sup>3</sup>/an). Il s'agit en particulier de travaux aux Contamines-Montjoie, sur l'amont de la vallée verte et à l'amont du Risse, à Marignier, Annemasse,... Ces actions sont bien inférieures à l'ensemble des travaux de renouvellement du patrimoine dont certaines sont recensées dans les fiches « bonus ».

L'ensemble de ces investissements devrait permettre de réaliser un saut qualitatif sensible dans l'exploitation des réseaux. Cette progression devrait être mesurable par l'amélioration des indices de connaissance et gestion patrimoniale (ICGP) ainsi que par l'amélioration des rendements des réseaux.

### 3.8.5 Protection des ressources AEP

Le contrat concentre ses efforts sur la protection des ressources stratégiques pour l'eau potable telles que définies par le SAGE. Pour autant, les travaux nécessaires pour la protection des ressources non identifiées stratégiques et potabilisation de l'eau dans les collectivités pourront être repris dans l'enveloppe bonus.

Les actions prévues au contrat sur ce thème sont présentés dans le chapitre consacré à l'apport du SAGE sur ce sujet 1-7-3.

## 3.9 Autres objectifs prioritaires : STEP innovantes

En application des orientations du 11ème programme de l'Agence de l'eau, le contrat prévoit des travaux pour améliorer la performance énergétique des stations d'épurations en particulier la méthanisation des boues de STEP.

Les travaux prévus se situent sur la station d'épuration de Gaillard, Annemasse, Araches, Marignier ainsi que des études pour la STEP des Houches.

## 4. Synthèse du programme d'actions

Le contrat global comprend les projets qui contribuent à la mise en œuvre du programme de mesures associé au SDAGE et à la mise en œuvre du SAGE relevant du petit cycle et du grand cycle de l'eau. Par le 11ème programme, l'Agence de l'eau valide également à l'échelle des SAGE et dans le cadre de tels contrats, la poursuite des opérations collectives, telle Arve Pure 2018 pour le bassin versant de l'Arve.

Au-delà du programme de travaux à 3 ans, le contrat doit permettre, avec les études du SAGE en cours ou prévues, d'aboutir à des déclinaisons opérationnelles sur les thématiques suivantes :

- Zones humides : élaborer la stratégie à l'échelle du bassin versant de l'Arve à décliner en un programme d'actions de restauration et d'entretien,
- Espaces de Bon Fonctionnement : cartographie visant à mieux prioriser et concevoir les chantiers relevant de la GEMAPI,
- Etudes volumes prélevables : Aboutir à des plans d'actions (plan de gestion de la ressource en eau) assurant l'éligibilité de travaux, notamment AEP, aux aides de l'Agence de l'Eau,
- Stratégie qualité : cibler les derniers problèmes sur le bassin versant.

## 4.1 Maîtres d'ouvrages :

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses affluents (SM3A), reconnu Etablissement Public Territorial de Bassin (en 2012) sur le périmètre SAGE de l'Arve (approuvé en juin 2018), est désigné comme structure administrative porteuse du présent contrat de bassin. En substance, le SM3A est le rédacteur et l'animateur mais aussi majoritairement le maître d'ouvrage des projets relevant du Grand Cycle de l'eau. Le syndicat est par ailleurs animateur, ensemblier et fédérateur, sous la conduite technique de l'agence de l'eau, des opérations prioritaires sur le petit cycle de l'eau susceptibles d'être financées par l'agence, ainsi que de l'opération Arve Pure 2022.

D'autres maître d'ouvrages sont également mobilisés dans ce contrat global : notamment la Communauté de communes du Genevois, en tant que collectivité publique en charge de la GEMAPI sur son périmètre, une quarantaine de collectivité en charge du petit cycle de l'eau et/ou partenaires de l'opération collective pour la réduction des substances toxiques Arve Pure, ainsi que des partenaires privés ou associatifs.

Le livret 1 détaille dans la partie contractuelle, la liste des maitres d'ouvrages.

## 4.2 Opérations prévues au contrat global

### 4.2.1 Actions grand cycle de l'eau

Les actions portant sur le grand cycle de l'eau représentent 50 actions dont 33 sous maîtrise d'ouvrage SM3A, pour 28,6 M€ au total. Parmi celles-ci, 14 actions se rapportent directement au SAGE pour un montant proche de 1 M €. La liste des fiches-actions qui concernent le grand cycle de l'eau sont les suivantes :

Code action	Opération	Maître d'ouvrage	Montant total € HT	Actions	Disposition du SAGE mise en œuvre
<b>Volet Quantité (QT)</b>					
QT1	Etudes volumes prélevables : Limiter la pression quantitative sur les milieux en tension dans les territoires prioritaires suite aux études besoins-ressources par les plans d'action – QUANTI-4 (hors Genevois)	SM3A	125 000 €	Animation	QUANTI-4 « Limiter la pression quantitative sur les milieux en tension par une amélioration préalable des connaissances » QUANTI-5 « Evaluer localement l'adéquation ressources-besoins-milieux sur les têtes de bassin »
QT2	Evaluer localement l'adéquation ressources-besoins-milieux sur les têtes de bassin de montagne	SM3A	136 000 €	Etudes, travaux	QUANTI-5 « Evaluer localement l'adéquation ressources-besoins-milieux sur les têtes de bassin »
QT3	Optimiser la gestion de l'eau et favoriser le partage de la ressource	CCG-SAGE	40 000 €	Etude	QUANTI-4 « Limiter la pression quantitative sur les milieux en tension par une amélioration préalable des connaissances »
<b>Volet Qualité des eaux superficielles (QL)</b>					
QL1	Animation de l'élaboration et mise en œuvre de la stratégie qualité du SAGE, dont animation de l'opération coordonnée Arve Pure et des actions de préservation des nappes stratégiques	SM3A	160 000 €	Animation	QUALI-1 « Poursuivre la réduction des rejets induisant des pollutions organiques » QUALI-2 « Supprimer les rejets d substances toxiques » QUALI-3 « Améliorer les connaissances pour définir une stratégie de réduction des rejets polluants et mettre en œuvre cette stratégie »
QL2	Etude de qualité des eaux	CCG-SAGE	50 000 €	Etude	QUALI-3 « Améliorer les connaissances pour définir une stratégie de réduction des rejets polluants et mettre en œuvre cette stratégie »
<b>Volet Nappes stratégiques pour l'AEP (NA)</b>					

NA1	Dialogue territorial avec la profession agricole	CCG-SAGE	-	Etude	NAP-2 à NAP-9 « Maintenir la qualité des ressources stratégiques pour l'AEP » QUALI-3 « Améliorer les connaissances pour définir une stratégie de réduction des rejets polluants et mettre en œuvre cette stratégie » QUANTI-4 « Limiter la pression quantitative sur les milieux en tension par une amélioration préalable des connaissances »
NA2	Caractériser la qualité des rejets d'eau pluviale de l'infrastructure autoroutière vers le milieu naturel	ATMB	50 000 €	Etude	NAP-2 « Protéger les ressources stratégiques pour l'AEP du territoire » NAP-3 « Exclure tout risque majeur pour les ressources stratégiques » NAP-4 « Maîtriser les risques issus de la géothermie de minime importance »
<b>Volet Milieux aquatiques : cours d'eau (RI)</b>					
RI01	Redonner avec ambition de l'espace latéral à l'Arve pour améliorer la dynamique de la rivière (gestion des milieux et prévention des inondations), sur l'Arve médiane, selon la disposition du SAGE RIV-5 - entre Passy et Magland	SM3A	1 214 000 €	Etudes et travaux	RIV-5 « Restaurer les habitats en rivière et les EBF »
RI02	Redonner avec ambition de l'espace latéral à l'Arve, sur l'espace Borne-Pont de Bellecombe, pour améliorer la dynamique de la rivière (gestion des milieux et prévention des inondations), selon la disposition du SAGE RIV-5 - entre Saint-Pierre-en-Faucigny et Contamine-sur-Arve	SM3A	3 154 000 €	Etudes et travaux	RIV-5 « Restaurer les habitats en rivière et les EBF »
RI03	Porter un projet ambitieux de renaturation de l'Arve aval et de ses affluents (les Eaux belles et le Foron du Chablais genevois) dont les confluences, en portant un intérêt particulier sur l'espace latéral de l'Arve - Gaillard et Etrebières 1. Etude globale pour la restauration de l'Arve et de ses affluents, les Eaux belles et le Foron du Chablais genevois 2. Renaturation du Foron du Chablais genevois : MOE, dossiers réglementaires, travaux	SM3A	1 870 000 €	Etudes, foncier, travaux	RIV-5 « Restaurer les habitats en rivière et les EBF »
RI04	Poursuivre la mise en œuvre des actions de restauration de l'espace de mobilité du Giffre dans sa plaine alluviale, en s'appuyant sur l'évaluation des actions passées	SM3A	791 000 €	Etudes, foncier, travaux	RIV-5 « Restaurer les habitats en rivière et les EBF »
RI05	Concevoir et conduire des travaux de restauration du style à méandres de la Menoge en redonnant de l'espace à la rivière - Bonne, Fillinges (éventuellement Boège et Saint-André-de-Boège)	SM3A	320 000 €	Etudes, travaux	RIV-5 « Restaurer les habitats en rivière et les EBF »
RI06	Poursuivre la renaturation du Foron du Chablais genevois sur le secteur de Puplinge, Ambilly et Ville la Grand (action 6 CT FCG) : tranche 2 - Puplinge, Ambilly et Ville la Grand	SM3A	1 542 000 €	Etudes, travaux	RIV-5 « Restaurer les habitats en rivière et les EBF »
RI07	Poursuivre la restauration hydraulique et morphologique du Foron du Chablais genevois en amont du pont de Fossard (travaux) (action 2 CT FCG) - Gaillard	SM3A	550 000 €	Etudes, travaux	RIV-5 « Restaurer les habitats en rivière et les EBF »
RI08	Poursuivre la renaturation du lit du Foron du Chablais genevois à la douane de Moillesulaz (action 3 CT FCG) - Gaillard	SM3A	220 000 €	Etudes, travaux	RIV-5 « Restaurer les habitats en rivière et les EBF »
RI09	Concevoir et conduire des travaux de restauration du Bonnant amont (entre le Pontet et le Lay) en redonnant de l'espace à la rivière et en contribuant à la réduction du risque d'inondation - Les Contamines-Montjoie	SM3A	950 000 €	Etudes, travaux	RIV-5 « Restaurer les habitats en rivière et les EBF »
RI10	Restaurer l'espace de bon fonctionnement du Foron de la Roche et du Bourre - Amancy, Saint-Pierre-en-Faucigny, Arenthon	SM3A	971 500 €	Etudes, foncier, travaux	RIV-5 « Restaurer les habitats en rivière et les EBF »
RI11	Restauration de la capacité de la Bialle à Sallanches et restaurer sa morphologie (tronçon pont SNCF-pont Marie Curie) - Sallanches	SM3A	1 740 000 €	Etudes, travaux	RIV-5 « Restaurer les habitats en rivière et les EBF » RISQ-7 « Protéger les biens et les personnes au travers de nouveaux aménagements de protection »

RI12	Restaurer et valoriser l'Arpettaz	SM3A	2 050 000 €	Etudes, travaux	RIV-5 « Restaurer les habitats en rivière et les EBF »
RI13	Concevoir et mettre en œuvre la restauration morphologique de ruisseaux affluents de l'Arve – restauration des ruisseaux de Servoz - Servoz	SM3A	600 000 €	Etudes, travaux	RIV-5 « Restaurer les habitats en rivière et les EBF » RIV-8 « Préserver la faune aquatique des cours d'eau classés en liste 2 » RIV-9 « Préserver la faune inféodée aux cours d'eau et espaces riverains »
RI14	Concevoir et mettre en œuvre les travaux de renaturation du Foron du Reposoir - Le Reposoir et de Scionzier (lien avec le PAPI)	SM3A	545 000 €	Etudes, travaux	RIV-4 « Restaurer la continuité écologique des cours d'eau classés en liste 2 » RIV-5 « Restaurer les habitats en rivière et les EBF » RIV-8 « Préserver la faune aquatique des cours d'eau classés en liste 2 » RIV-9 « Préserver la faune inféodée aux cours d'eau et espaces riverains »
RI15	Ville d'Annemasse - Etude de faisabilité pour la remise à ciel ouvert de la Géline sur le secteur de l'Ecoquartier Château Rouge à Annemasse	Ville d'Annemasse	77 000 €	Etude	PLUV-1 « Appliquer des principes généraux de gestion visant la réduction des impacts négatifs des rejets d'eaux pluviales » RIV-5 « Restaurer les habitats en rivière et les EBF »
RI16	Travaux de restauration de la Drize aval	CCG	335 000 €	Etudes, travaux	RIV-5 « Restaurer les habitats en rivière et les EBF »
RI17	Etude de faisabilité de la renaturation de l'Aire aval	CCG	20 000 €	Etude	RIV-5 « Restaurer les habitats en rivière et les EBF »
RI18	Poursuivre la restauration de la continuité piscicole sur le bassin versant de l'Arve à 5 ans - BV	SM3A	654 700 €	Etudes, travaux	RIV-4 « Restaurer la continuité écologique des cours d'eau classés en liste 2 »
RI19	Diagnostic de la franchissabilité des ouvrages sur les affluents de l'Arve et du Rhône	CCG	15 000 €	Etudes	RIV-3 « Préserver la continuité écologique des cours d'eau »
RI20	Délimiter les EBF (Espaces de bon fonctionnement) sur l'ensemble des cours d'eau du périmètre du SAGE (hors Genevois)	SM3A	150 000 €	Etude	RIV-1 « Délimiter les EBF des cours d'eau du périmètre »
RI21	Délimiter les EBF (Espaces de Bon Fonctionnement) des cours d'eau du territoire de la CCG	CCG-SAGE	50 000 €	Etude	RIV-1 « Délimiter les EBF des cours d'eau du périmètre »
RI22	Stratégie de maîtrise foncière - BV	SM3A	125 000 €	Foncier	RIV-2 « Préserver les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau du périmètre » ZH-2 « Préserver les zones humides »
RI23	Contribuer au génie écologique des milieux alluviaux de montagne et des zones humides à l'échelle du bassin versant de l'Arve - BV 1. Mélange grainier : étude, production, plantation 2. Arbustes : étude, production, plantation	SM3A	177 500 €	Etudes, travaux	RIV-7 Pérenniser et étendre les plans de gestion raisonnés des ripisylves des boisements de berge et des espaces alluviaux »
RI24	Reconstituer un corridor boisé alluvial (replantation, diversification, élargissement, rajeunissement) - BV	SM3A	2 709 500 €	Etudes, travaux	RIV-7 « Pérenniser et étendre les plans de gestion raisonnés des ripisylves des boisements de berge et des espaces alluviaux »
RI25	Concevoir et appliquer le plan de gestion des espèces exotiques envahissantes en bord de cours d'eau et en zones humides - BV	SM3A	171 000 €	Etudes, travaux	RIV-7 Pérenniser et étendre les plans de gestion raisonnés des ripisylves des boisements de berge et des espaces alluviaux »
RI26	Plans de gestion des matériaux solides de l'Arve et du Giffre	SM3A	554 000 €	Etudes, travaux	RIV-6 « Etudier conjointement le transport solide et le risque inondation, pour préciser la faisabilité d'une augmentation du transport sédimentaire sur l'Arve et le Giffre »
RI27	Quantification des phénomènes de charriage solide dans l'Arve depuis le barrage des Houches	EDF	30 000 €	Etudes	RIV-6 « Etudier conjointement le transport solide et le risque inondation, pour préciser la faisabilité d'une augmentation du transport sédimentaire sur l'Arve et le Giffre »
RI28	Réaliser un bilan masse annuel du glacier de Tré-la-Tête	EDF	67 000 €	Etudes	QUANTI-6 « Suivre l'hydrologie des cours d'eau pour évaluer l'évolution des tensions quantitatives et les effets du changement climatique »
RI29	Evaluer l'efficacité du relèvement des débits réservés de l'aménagement hydroélectrique de Pressy	EDF	80 000 €	Etudes	QUANTI-3 « Engager une concertation au sein de la CLE pour le partage des ressources »
RI30	Déplacement du rejet de la station d'épuration en aval de la confluence Arve Foron du Chablais Genevois	Annemasse Agglo	2 350 000 €	Etude, travaux	RIV-5 « Restaurer les habitats en rivière et les EBF »
Volet Milieux aquatiques : zones humides (ZH)					

ZH1	Restaurer le marais des Tattes et le Thy - Ville-en-Sallaz, La Tour et Peillonex	SM3A	296 000 €	Etudes, travaux	RIV-5 « Restaurer les habitats en rivière et les EBF » RIV-9 « Préserver la faune inféodée aux cours d'eau et espaces riverains » ZH-3 « Restaurer les zones humides prioritaires »
ZH2	Renaturer du marais d'Entreverges - La Tour	SM3A	302 000 €	Etudes, travaux	RIV-9 « Préserver la faune inféodée aux cours d'eau et espaces riverains » ZH-2 « Préserver les zones humides »
ZH3	Poursuivre la restauration écologique du marais du Pont neuf - Reignier	SM3A	71 000 €	Travaux	RIV-9 « Préserver la faune inféodée aux cours d'eau et espaces riverains » ZH-2 « Préserver les zones humides »
ZH4	Définir et mettre en œuvre du plan de gestion du site alluvial des îles de Vougy en bord d'Arve - Vougy	ASTERS	168 000 €	Etudes, travaux	RIV-9 « Préserver la faune inféodée aux cours d'eau et espaces riverains » ZH-2 « Préserver les zones humides »
ZH5	Acquisitions foncières de zones humides non prioritaires par d'autres maîtres d'ouvrage que le SM3A - BV	SM3A		Foncier	ZH-2 « Préserver les zones humides »
ZH6	Stratégie zones humides	SM3A		Etude	ZH-1 « Développer les connaissances relatives aux zones humides en vue d'une stratégie zone humide opérationnelle »
ZH7	Restaurer les zones humides prioritaires et assurer leur entretien pérenne par plan de gestion	CCG-SAGE	149 000 €	Etudes, travaux	ZH-2 « Préserver les zones humides » ZH-3 « Restaurer les zones humides prioritaires »
<b>Volet Eaux pluviales (PL) - hors désimperméabilisation</b>					
PL1	Guide de cadrage des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) pour une meilleure préservation des cours d'eau et la prévention des inondations (PLUV-2)	SM3A	20 000 €	Etude, communication	PLUV-2 « Réaliser des SDGEP à l'échelle appropriée »
PL2	Ville d'Annemasse : Etude hydrogéologique du secteur du Brouaz à Annemasse	Ville d'Annemasse	10 000 €	Etude	PLUV-2 « Réaliser des SDGEP à l'échelle appropriée »
<b>Volet Gouvernance (GO)</b>					
GO1	Guide du SAGE à destination des acteurs de l'aménagement du territoire (GOUV-1)	SM3A	26 250 €	Communication	GOUV-1 « Renforcer les liens entre les acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire »
GO2	Animation de la CLE du SAGE et des volets stratégiques du SAGE (hors quantité et qualité) – GOUV-2 (dont poste)	SM3A	259 500 €	Animation	GOUV-2 « Conforter le rôle et les moyens de la CLE dans la mise en œuvre du SAGE »
GO3	Valoriser le Contrat global	SM3A	57 500 €		
GO4	Communication du SAGE	SM3A	30 500 €	Communication	GOUV-2 « Conforter le rôle et les moyens de la CLE dans la mise en œuvre du SAGE »
GO5	Postes SM3A	SM3A	1 280 000 €		

La synthèse des actions du grand cycle est la suivante :

Intitulés des volets	Total (HT)	Subv. AERMC	Subv CD74	Subv. Etat (PAPI)	Subv. autre fin.	Dépense autofin.
Volet Quantité	300 833 €	243 100 €	38 000 €			71 900 €
Volet Qualité	210 417 €	120 250 €	24 000 €			108 250 €
Volet Nappes stratégiques pour l'AEP	50 000 €					50 000 €
Volet Milieux aquatiques : cours d'eau	24 082 800 €	5 135 771 €	6 610 110 €	988 332 €		6 566 514 €
Volet Milieux aquatiques zones humides	985 500 €	292 650 €	372 200 €		24 000 €	236 150 €
Volet Eaux pluviales	30 000 €	17 000 €				17 000 €
Volet Gouvernance	1 657 138 €	1 222 996 €				758 570 €
<b>Total</b>	<b>27 316 688 €</b>	<b>7 031 767 €</b>	<b>7 044 310 €</b>	<b>988 332 €</b>	<b>24 000 €</b>	<b>7 808 384 €</b>

#### 4.2.2 Actions petit cycle de l'eau

**85 projets ont été identifiés pour constituer le volet « petit cycle de l'eau » du contrat global, conduits par 31 maîtres d'ouvrages.** Le montant des actions est de 68.9 M€ pour 13.3 M€ d'aides (~19% d'aides), dont une avance de 4,9 M€ (327 438 € équivalent subvention) et une enveloppe bonus de 1,8 M€.

La synthèse des actions qui concernent le petit cycle de l'eau sont les suivantes :

Aides contrat	Nombre d'opération	Somme des travaux	Somme de subvention	Somme de avance - montant maximum
Désimperméabilisation	7	2 384 293 €	536 457 €	- €
Diminution des rejets par temps de pluie	19	27 053 125 €	5 976 028 €	- €
STEP	4	13 510 000 €	2 875 900 €	- €
Méthanisation	6	10 641 150 €	111 000 €	4 911 575 €
Substances dangereuses	1	2 500 000 €	- €	
Gestion durable assainissement	10	1 231 000 €	600 500 €	
gestion durable AEP - niveau 1 et 2	20	2 855 378 €	1 462 689 €	- €
gestion durable AEP - niveau 3	8	1 373 332 €	327 358 €	- €
Préservation des ressources stratégiques	6	709 660 €	324 830 €	- €
économie d'eau	9	6 561 300 €	1 104 108 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>85</b>	<b>68 819 238 €</b>	<b>13 318 870 €</b>	<b>4 911 575 €</b>

**L'ensemble des actions du petit cycle de l'eau éligibles au contrat global donnera lieu au financement ponctuel d'opérations non éligibles,** pour une enveloppe financière de subventions correspondant à 10% du montant des subventions des opérations éligibles. Le tableau suivant présente une synthèse de la liste des 39 opérations qui seront étudiées pour bénéficier de ce « bonus » :

Bonus	Nombre d'opération	Somme des travaux	Somme de subvention
Sécurisation interconnexion	15	6 949 017 €	2 084 705 €
renouvellement de canalisation	14	3 523 884 €	1 057 165 €
protection captage	2	537 150 €	161 145 €
Potabilisation	4	891 100 €	267 330 €
Réservoir	3	3 046 605 €	585 482 €
Rehabilitation	1	795 000 €	238 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>15 742 756 €</b>	<b>4 404 327 €</b>

#### 4.2.3 L'opération collective industrielle « Arve Pure n°3 – Arve Pure 2022 »

**Le programme Arve Pure n° 3, coordonné par le SM3A, s'inscrit dans la continuité des actions de réduction des substances dangereuses commencé en 2008 via le dispositif Arve Pure 2012.**

Le Ministère en charge de l'écologie a décliné dans sa note du 12 août 2016 relative aux actions de Recherche et de Réduction de Substances Dangereuses pour l'Eau (RSDE), une nouvelle stratégie visant à concentrer les efforts sur des actions de réduction à la source.

Cette stratégie en adéquation avec le plan d'action mis en place dans le cadre des opérations collectives, a conforté l'Agence dans sa volonté de poursuivre les opérations collectives au 11<sup>ème</sup> programme.

Le programme Arve Pure 2022 conformément aux exigences de l'Agence, est inscrit dans le présent contrat en tant qu'annexe « opérations collectives de réduction des pollutions dispersées. L'objectif est d'avoir une approche territoriale globale au regard des enjeux.

Le syndicat national du décolletage (SNDEC) continue à être associé à la démarche.

Le principe du contrat opération collective consiste à :

- Améliorer la connaissance du territoire vis-à-vis de la problématique des micropolluants
- Informer les acteurs du territoire de l'impact de leurs pratiques sur le réseau d'assainissement et sur la qualité des cours d'eau (via les rejets directs)
- Accompagner les acteurs du territoire dans le changement de leurs pratiques et dans la mise en œuvre de travaux pour lutter contre les pollutions toxiques dispersées
- Pérenniser les moyens mis en place pour ancrer durablement la stratégie de réduction à la source des pollutions toxiques dans la gestion des collectivités.

En réponse à l'hétérogénéité d'avancement des territoires, **2 niveaux d'opérations collectives sont mis en place.**

- **Niveau 1 : Prise en main de la thématique des effluents non domestiques**
- **Niveau 2 : Intégration de la gestion des effluents non domestiques dans la politique de gestion de l'eau**
- **Le détail des niveaux est indiqué dans les fiches annexes de l'opération collective pour chaque signataire.**

Le dispositif Arve Pure 2022 est signée par :

- Le Syndicat Mixte de l'Arve et de ses affluents en tant que coordinateur du contrat.
- Le Syndicat National du Décolletage en tant que partenaire des entreprises et des collectivités opérationnelles.
- Les collectivités territoriales opérationnelles :
  - Annemasse les Voirons Agglomération (AA),
  - Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR),
  - Communauté des Communes Faucigny Glières (CCFG),
  - Communauté de Communes Cluses Arve Montagnes (2CCAM),
  - Communauté de Communes Vallée de Chamonix Mont Blanc (CCVCMB),
  - Communauté de Communes Pays du Mont Blanc (CCPMB),
  - Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB),
  - Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre (SIMG),
  - Communauté de Communes du Genevois (CCG),
- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse en tant que partenaire technique et financier.

De manière générale les signataires s'engagent à :

- Mettre en œuvre les moyens humains nécessaires à la bonne réalisation des actions visées aux niveaux 1 et 2 ;
- Mettre en œuvre les moyens matériels nécessaires à la bonne réalisation des missions souscrites dans les annexes ;
- Mettre en place un suivi et présenter un bilan des opérations engagées ;
- Mutualiser les informations nécessaires pour les actions des autres signataires ;
- Contribuer au comité technique et au comité de pilotage de l'opération ;
- Participer au réseau régional des opérations collectives animé par le GRAIE.

Le dispositif Arve Pure aura une durée de 3 ans à partir de la signature du Contrat Global.

L'avancement de ses actions sera jugé à la fin de chaque année de contrat et lors des comités de pilotage de l'opération.

**Le bon fonctionnement du dispositif repose sur le travail d'animation.**

**Les signataires mettent en place au total 10.3 ETP pour la durée du contrat.**

**Tableau résumant les postes et les niveaux de chaque collectivité signataire :**

	SM3A	SNDEC	2 CCAM	AA	CCFG	CCG	CCMG/	CCPMB	CCPR	CCVCMB	SRB
<b>Période Transitoire</b>	oui	oui	oui	oui	non	non	non	oui	non	oui	oui
<b>Moyens mis en place par les signataires</b>	0.5	0.8	2	1.5	0.5	1	0.5	0.5	1	1	1
<b>Niveau 1</b>	Animation		1 an	1 an	1 an	3 ans	3 ans	3 ans	1 an	3 ans	3 ans
<b>Niveau 2</b>	Animation		2 ans	2 ans	2 ans	0	0	0	2 ans	0	0

### 4.3 Synthèse du contrat global :

Le contrat global représente 125 M€ de dépenses générant 42 M€ d'aides dont 34 M€ provenant de l'Agence de l'eau :

- Grand cycle dont SAGE : 27,3 M€ - 33% d'aide AE, 28% CD74 et 4% Etat et autofinancement 34% GEMAPI (dont postes SM3A : ~1M€ sur 4 années civiles subventionné)

Carte 19 : Actions du grand cycle de l'eau prévues au contrat

- Petit cycle : 68M€ - 19% d'aide AE
- Un bonus de 1,8 M€ sur des projets en marge du 11eme programme
- Arve Pure : 14 M€ dont 7M€ d'aides (50% AE) dont postes d'animation
- Avance de subvention : prêt à taux « 0 » : 4,9 M€

Il est à noter que des moyens spécifiques sont mobilisés pour l'animation du SAGE et des thématiques s'y rapportant :

- 0,5 (min) à 1 ETP (max) pour volet gestion quantitative du SAGE,
- 1 ETP pour le volet qualité du SAGE associé à la démarche « Arve Pure » comprenant :
  - 0,5 ETP max pour l'opération collective, volet toxique industriel,
  - 0,5 ETP max les autres thématiques « qualité du SAGE »,
- 1,5 ETP min pour l'animation de la CLE et les autres sujets du SAGE (dont EBF et stratégie ZH, avis divers et varié, suivi des actions du contrat global,...)

Intitulés des volets	Nb actions	Total (HT)	Subv. AERMC	Subv CD74	Subv. Etat (PAPI)	Subv. autre fin.	Dépense autofin.
<b>Grand cycle</b>							
Quantité	3	300 833 €	243 100 €	38 000 €			71 900 €
Qualité	2	210 417 €	120 250 €	24 000 €			108 250 €
Nappes stratégiques pour l'AEP	2	50000					50000
Milieux aquatiques : cours d'eau	30	24 082 800 €	5 135 771 €	6 610 110 €	988 332 €		6 566 514 €
Milieux aquatiques zones humides	7	985 500 €	292 650 €	372 200 €		24 000 €	236 150 €
Eaux pluviales	2	30 000 €	17 000 €				17 000 €
Gouvernance	4	1 657 138 €	1 222 996 €				758 570 €
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>27 316 688 €</b>	<b>7 031 767 €</b>	<b>7 044 310 €</b>	<b>988 332 €</b>	<b>24 000 €</b>	<b>7 808 384 €</b>
<b>Arve pure</b>							
<b>Total</b>	<b>AD</b>	<b>~ 14 000 000 €</b>	<b>7 000 000 €</b>				
<b>Petit cycle</b>							
Désimperméabilisation	7	2 384 293 €	536 457 €				1 847 836 €
Diminution des rejets par temps de pluie	19	27 053 125 €	5 976 028 €				21 077 097 €
STEP	4	13 510 000 €	2 875 900 €				10 634 100 €
Méthanisation	6	10 641 150 €	111 000 €				10 530 150 €
Substances dangereuses	1	2 500 000 €	0 €				2 500 000 €
Gestion durable assainissement	10	1 231 000 €	600 500 €				630 500 €
gestion durable AEP - niveau 1 et 2	20	2 855 378 €	1 462 689 €				1 392 689 €
gestion durable AEP - niveau 3	8	1 373 332 €	327 358 €				1 045 974 €
Préservation des ressources stratégiques	6	709 660 €	324 830 €				384 830 €
économie d'eau	9	6 561 300 €	1 104 108 €				5 457 192 €
<b>Total</b>	<b>85</b>	<b>68 819 238 €</b>	<b>13 318 870 €</b>				<b>55 500 368 €</b>
<b>Enveloppe bonus - petit cycle</b>							
Travaux eau potable, réseau, interconnexion, réservoir,...			1583044				
Réhabilitation des réseaux d'assainissement			240000				
<b>Total</b>			<b>1 823 044 €</b>				
<b>Avance - projet de méthanisation</b>							
<b>Total</b>	-		<b>4 911 575 €</b>				
<b>Total du Contrat global</b>			<b>29 173 681 €</b>	<b>7 044 310 €</b>	<b>988 332 €</b>	<b>24 000 €</b>	



## Annexes

Annexe 1 : Tableau des actions du Grand cycle du Contrat global

## Descriptif des actions par volet et calendrier prévisionnel

Intitulé de l'action	Code action	Maitrise d'ouvrage	Dispositions du SAGE	2019	2020	2021	2022
<b>Volet Quantité (QT)</b>							
Etudes volumes prélevables : Limiter la pression quantitative sur les milieux en tension dans les territoires prioritaires suite aux études besoins-ressources par les plans d'action – QUANTI-4 (hors Genevois)	QT1	SM3A	QUANTI-4, QUANTI-5	x	x	x	x
Evaluer localement l'adéquation ressources-besoins-milieux sur les têtes de bassin de montagne	QT2	SM3A	QUANTI-5	x	x	x	x
Optimiser la gestion de l'eau et favoriser le partage de la ressource	QT3	CCG-SAGE	QUANTI-4	x	x	x	x
<b>Volet Qualité des eaux superficielles (QL)</b>							
Animation de l'élaboration et mise en œuvre de la stratégie qualité du SAGE, dont animation de l'opération coordonnée Arve Pure et des actions de préservation des nappes stratégiques	QL1	SM3A	QUALI-1 à QUALI-3	x	x	x	x
Etude de qualité des eaux	QL2	CCG-SAGE	QUALI-3				x
<b>Volet Nappes stratégiques pour l'AEP (NA)</b>							
Dialogue territorial avec la profession agricole	NA1	CCG-SAGE	NAP-2 à NAP-9, QUALI-3, QUALI-4		x	x	x
Caractériser la qualité des rejets d'eau pluviale de l'infrastructure autoroutière vers le milieu naturel	NA2	ATMB	NAP-2, NAP-3, NAP-4	x	x		
<b>Volet Milieux aquatiques : cours d'eau (RI)</b>							
Redonner avec ambition de l'espace latéral à l'Arve pour améliorer la dynamique de la rivière (gestion des milieux et prévention des inondations), sur l'Arve médiane, selon la disposition du SAGE RIV-5 - entre Passy et Magland	RI01	SM3A	RIV-5	x	x	x	x
Redonner avec ambition de l'espace latéral à l'Arve, sur l'espace Borne-Pont de Bellecombe, pour améliorer la dynamique de la rivière (gestion des milieux et prévention des inondations), selon la disposition du SAGE RIV-5 - entre Saint-Pierre-en-Faucigny et Contamine-sur-Arve	RI02	SM3A	RIV-5	x	x	x	
Porter un projet ambitieux de renaturation de l'Arve aval et de ses affluents (les Eaux belles et le Foron du Chablais genevois) dont les confluences, en portant un intérêt particulier sur l'espace latéral de l'Arve - Gaillard et Etrembières <i>1. Etude globale pour la restauration de l'Arve et de ses affluents, les Eaux belles et le Foron du Chablais genevois</i> <i>2. Renaturation du Foron du Chablais genevois : MOE, dossiers règlementaires, travaux</i>	RI03	SM3A	RIV-5	x	x	x	x
Poursuivre la mise en œuvre des actions de restauration de l'espace de mobilité du Giffre dans sa plaine alluviale, en s'appuyant sur l'évaluation des actions passées	RI04	SM3A	RIV-5	x	x	x	x
Concevoir et conduire des travaux de restauration du style à méandres de la Menoge en redonnant de l'espace à la rivière - Bonne, Fillinges (éventuellement Boège et Saint-André-de-Boège)	RI05	SM3A	RIV-5	x	x	x	x

Intitulé de l'action	Code action	Maitrise d'ouvrage	Dispositions du SAGE	2019	2020	2021	2022
Poursuivre la renaturation du Foron du Chablais genevois sur le secteur de Puplinge, Ambilly et Ville la Grand (action 6 CT FCG) : tranche 2 - Puplinge, Ambilly et Ville la Grand	RI06	SM3A	RIV-5		x		
Poursuivre la restauration hydraulique et morphologique du Foron du Chablais genevois en amont du pont de Fossard (travaux) (action 2 CT FCG) - Gaillard	RI07	SM3A	RIV-5	x	x		
Poursuivre la renaturation du lit du Foron du Chablais genevois à la douane de Moillesulaz (action 3 CT FCG) - Gaillard	RI08	SM3A	RIV-5		x		
Concevoir et conduire des travaux de restauration du Bonnant amont (entre le Pontet et le Lay) en redonnant de l'espace à la rivière et en contribuant à la réduction du risque d'inondation - Les Contamines-Montjoie	RI09	SM3A	RIV-5		x	x	x
Restaurer l'espace de bon fonctionnement du Foron de la Roche et du Bourre - Amancy, Saint-Pierre-en-Faucigny, Arenthon	RI10	SM3A	RIV-5		x	x	x
Restauration de la capacité de la Bialle à Sallanches et restaurer sa morphologie (tronçon pont SNCF-pont Marie Curie) - Sallanches	RI11	SM3A	RIV-5 ; RISQ-7	x	x	x	x
Restaurer et valoriser l'Arpettaz	RI12	SM3A	RIV-5	x	x	x	x
Concevoir et mettre en œuvre la restauration morphologique de ruisseaux affluents de l'Arve – restauration des ruisseaux de Servoz - Servoz	RI13	SM3A	RIV-5, RIV-8, RIV-9	x	x	x	
Concevoir et mettre en œuvre les travaux de renaturation du Foron du Reposoir - Le Reposoir et de Scionzier (lien avec le PAPI)	RI14	SM3A	RIV-4, RIV-5, RIV-8, RIV-9	x	x	x	x
Ville d'Annemasse - Etude de faisabilité pour la remise à ciel ouvert de la Géline sur le secteur de l'Ecoquartier Château Rouge à Annemasse	RI15	Ville d'Annemasse	PLU-1, RIV-5	x	x	x	x
Travaux de restauration de la Drize aval	RI16	CCG	RIV-5	x	x	x	x
Etude de faisabilité de la renaturation de l'Aire aval	RI17	CCG	RIV-5		x		
Poursuivre la restauration de la continuité piscicole sur le bassin versant de l'Arve à 5 ans - BV 1. Restauration des seuils de l'Ugine aval (confluence, passage sous la route communale) - Passy 2. 4 Seuils de la Menoge - Villard, Burdignin, Fillinges 3. Seuil de la scierie de Mégevette sur le Risse amont - Mégevette Pour mémoire : Seuils du Foron du Reposoir Pour mémoire : Seuil de la pisciculture de l'Ugine à Passy Pour mémoire : Seuil de l'Arve à Cluses (ATMB)	RI18	SM3A	RIV-4	x	x	x	x
Diagnostic de la franchissabilité des ouvrages sur les affluents de l'Arve et du Rhône	RI19	CCG	RIV-3		x		
Délimiter les EBF (Espaces de bon fonctionnement) sur l'ensemble des cours d'eau du périmètre du SAGE (hors Genevois)	RI20	SM3A	RIV-1	x	x	x	x
Délimiter les EBF (Espaces de Bon Fonctionnement) des cours d'eau du territoire de la CCG	RI21	CCG-SAGE	RIV-1			x	x
Stratégie de maîtrise foncière - BV	RI22	SM3A	RIV-2, ZH-2	x	x	x	x
Contribuer au génie écologique des milieux alluviaux de montagne et des zones humides à l'échelle du bassin versant de l'Arve - BV	RI23	SM3A	RIV-7	x	x	x	x

Intitulé de l'action	Code action	Maitrise d'ouvrage	Dispositions du SAGE	2019	2020	2021	2022
1. Mélange grainier : étude, production, plantation 2. Arbustes : étude, production, plantation							
Reconstituer un corridor boisé alluvial (replantation, diversification, élargissement, rajeunissement) - BV	RI24	SM3A	RIV-7	x	x	x	x
Concevoir et appliquer le plan de gestion des espèces exotiques envahissantes en bord de cours d'eau et en zones humides - BV	RI25	SM3A	RIV-7	x	x	x	x
Plans de gestion des matériaux solides de l'Arve et du Giffre	RI26	SM3A	RIV-6	x	x	x	x
Quantification des phénomènes de charriage solide dans l'Arve depuis le barrage des Houches	RI27	EDF	RIV-6	x	x	x	
Réaliser un bilan masse annuel du glacier de Tré-la-Tête	RI28	EDF	QUANTI-6	x	x	x	x
Evaluer l'efficacité du relèvement des débits réservés de l'aménagement hydroélectrique de Pressy	RI29	EDF	QUANTI-3			x	x
Déplacement du rejet de la station d'épuration en aval de la confluence Arve Foron du Chablais Genevois	RI30	Annemasse Agglo	RIV-5	x	x		
<b>Volet Milieux aquatiques : zones humides (ZH)</b>							
Restaurer le marais des Tattes et le Thy - Ville-en-Sallaz, La Tour et Peillonex	ZH1	SM3A	RIV-5, ZH-3, RIV-9	x	x	x	
Renaturer du marais d'Entreverges - La Tour	ZH2	SM3A	ZH-2, RIV-9	x	x	x	x
Poursuivre la restauration écologique du marais du Pont neuf - Reignier	ZH3	SM3A	ZH-2, RIV-9	x	x	x	x
Définir et mettre en œuvre du plan de gestion du site alluvial des îles de Vougy en bord d'Arve - Vougy	ZH4	ASTERS	ZH-2, RIV-9	x	x	x	x
Acquisitions foncières de zones humides non prioritaires par d'autres maitres d'ouvrage que le SM3A - BV	ZH5	SM3A	ZH-2	x	x	x	x
Stratégie zones humides	ZH6	SM3A	ZH-1	x	x	x	x
Restaurer les zones humides prioritaires et assurer leur entretien pérenne par plan de gestion	ZH7	CCG-SAGE	ZH-2, ZH-3	x	x	x	x
<b>Volet Eaux pluviales (PL) - hors désimperméabilisation</b>							
Guide de cadrage des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) pour une meilleure préservation des cours d'eau et la prévention des inondations (PLUV-2)	PL1	SM3A	PLUV-2		x	x	
Ville d'Annemasse : Etude hydrogéologique du secteur du Brouaz à Annemasse	PL2	Ville d'Annemasse	PLUV-2			x	
<b>Volet Gouvernance (GO)</b>							
Guide du SAGE à destination des acteurs de l'aménagement du territoire (GOUV-1)	GO1	SM3A	GOUV-1		x		
Animation de la CLE du SAGE et des volets stratégiques du SAGE (hors quantité et qualité) – GOUV-2 (dont poste)	GO2	SM3A	GOUV-2	x	x	x	
Valoriser le Contrat global	GO3	SM3A	-	x	x	x	
Communication du SAGE	GO4	SM3A	GOUV-2	x	x	x	x
Postes SM3A	GO5	SM3A	-	x	x	x	x

## Plan de financement des actions

Code action	Coût prévisionnel			Plan de financement prévisionnel										
	Fonctionnement (TTC)	Investissement (HT)	Total (HT)	AE RMC		CD74 (CT ENS alluvial)		Etat (PAPI)		Autre financeur (dont CD74 – CT ENS Salève)			Autofinancement	
				Taux	Subv.	Taux	Subv.	Taux	Subv.	Taux	Subv.	Nom	Taux	Coût.
<b>Volet Quantité (QT)</b>			<b>300 833 €</b>	<b>243 100 €</b>		<b>30 000 €</b>		<b>8 000 €</b>			<b>71 900 €</b>			
QT1	150 000 €		125 000 €	70%	105 000 €							30%	45 000 €	
QT2	163 000 €		135 833 €	70%	114 100 €	18%	30 000 €					12%	18 900 €	
QT3		40 000 €	40 000 €	60%	24 000 €					20%	8 000 €	CD74-CTENS Salève	20%	8 000 €
<b>Volet Qualité des eaux superficielles (QL)</b>			<b>210 417 €</b>	<b>120 250 €</b>		<b>24 000 €</b>			<b>108 250 €</b>					
QL1	192 500 €		160 417 €	50%	96 250 €							50%	96 250 €	
QL2	60 000 €		50 000 €	40%	24 000 €				40%	24 000 €	CD74-CTENS Salève	20%	12 000 €	
<b>Volet Nappes stratégiques pour l'AEP (NA)</b>			<b>50 000 €</b>	<b>50 000 €</b>		<b>50 000 €</b>		<b>50 000 €</b>		<b>50 000 €</b>		<b>50 000 €</b>		
NA1			AD	AD						AD		CD74-CTENS Salève	AD	
NA2		50 000 €	50 000 €										100%	50 000 €
<b>Volet Milieux aquatiques : cours d'eau (RIV)</b>			<b>24 082 800 €</b>	<b>5 135 771 €</b>		<b>6 463 310 €</b>		<b>988 332 €</b>		<b>146 800 €</b>			<b>6 566 514 €</b>	
RI01		1 214 000 €	1 214 000 €	27%	249 600 €	40%	481 600 €						20%	182 800 €
RI02	20 000 €	3 137 800 €	3 154 467 €	21%	667 260 €	59%	1 858 980 €						20%	631 560 €
RI03	8 000 €	1 863 500 €	1 870 167 €	36%	667 600 €	38%	708 100 €	6%	121 500 €				20%	374 300 €
RI04	14 000 €	779 000 €	790 667 €	16%	106 600 €	14%	111 000 €	36%	288 500 €				25%	170 900 €
RI05		320 000 €	320 000 €	40%	128 000 €	40%	128 000 €						20%	64 000 €
RI06		1 542 000 €	1 542 000 €	40%	616 800 €	40%	616 800 €						20%	308 400 €
RI07		550 000 €	550 000 €	40%	220 000 €	40%	220 000 €						20%	110 000 €
RI08		220 000 €	220 000 €	40%	88 000 €	40%	88 000 €						20%	44 000 €
RI09		950 000 €	950 000 €	14%	36 000 €	4%	39 000 €	13%	125 000 €				20%	50 000 €
RI10	39 000 €	939 000 €	971 500 €	4%	16 800 €	20%	199 400 €						45%	176 800 €
RI11		1 740 000 €	1 740 000 €	8%	18 000 €	3%	54 000 €	7%	120 000 €				20%	48 000 €
RI12		2 050 000 €	2 050 000 €	15%	200 000 €	34%	704 000 €						33%	436 000 €

Code action	Coût prévisionnel			Plan de financement prévisionnel										
	Fonctionnement (TTC)	Investissement (HT)	Total (HT)	AE RMC		CD74 (CT ENS alluvial)		Etat (PAPI)		Autre financeur (dont CD74 – CT ENS Salève)			Autofinancement	
				Taux	Subv.	Taux	Subv.	Taux	Subv.	Taux	Subv.	Nom	Taux	Coût.
RI13		600 000 €	600 000 €	36%	60 000 €	12%	69 000 €						22%	36 000 €
RI14		545 000 €	545 000 €	33%	178 000 €	42%	228 000 €	50%	30 000 €				20%	109 000 €
RI15		77 000 €	77 000 €	50%	38 500 €								50%	38 500 €
RI16		335 000 €	335 000 €	42%	141 200 €					38%	126 800 €	CD74-CTENS Salève	20%	67 000 €
RI17		20 000 €	20 000 €	40%	8 000 €					40%	8 000 €	CD74-CTENS Salève	20%	4 000 €
RI18		654 700 €	654 700 €	40%	223 880 €	34%	223 880 €						20%	111 940 €
RI19		15 000 €	15 000 €	40%	6 000 €					40%	6 000 €	CD74-CTENS Salève	20%	3 000 €
RI20	180 000 €		150 000 €	70%	126 000 €	10%	18 000 €						20%	36 000 €
RI21	60 000 €		50 000 €	70%	42 000 €					10%	6 000 €	CD74-CTENS Salève	20%	12 000 €
RI22	150 000 €		125 000 €	17%	15 000 €	30%	45 000 €						33%	30 000 €
RI23	213 000 €		177 500 €	9%	12 000 €	26%	54 800 €						47%	60 200 €
RI24	810 000 €	2 034 500 €	2 709 500 €	30%	708 150 €	19%	541 950 €						47%	1 110 400 €
RI25	205 000 €		170 833 €	20%	24 600 €	36%	73 800 €						20%	24 600 €
RI26	315 000 €	291 664 €	554 164 €	30%	181 999 €			50%	303 332 €				20%	121 333 €
RI27	36 000 €		30 000 €	50%	18 000 €								50%	18 000 €
RI28	80 000 €		66 667 €	50%	40 000 €								50%	40 000 €
RI29	95 563 €		79 636 €	50%	47 782 €								50%	47 782 €
RI30		2 350 000 €	2 350 000 €	11%	250 000 €								89%	2 100 000 €
<b>Volet Milieux aquatiques : zones humides (ZH)</b>			<b>985 500 €</b>		<b>292 650 €</b>		<b>300 200 €</b>				<b>96 000 €</b>			<b>236 150 €</b>
ZH1		296 000 €	296 000 €	27%	80 000 €	29%	84 800 €						44%	131 200 €
ZH2	2 000 €	300 000 €	301 667 €	40%	120 000 €	40%	120 000 €						20%	60 000 €
ZH3	13 000 €	60 000 €	70 833 €	20%	10 800 €	44%	32 400 €						20%	10 800 €
ZH4		168 000 €	168 000 €	30%	37 800 €	38%	63 000 €			19%	24 000 €	SM3A	1%	1 200 €
ZH5			AD	AD		AD							AD	
ZH6			AD	AD		AD							AD	

Code action	Coût prévisionnel			Plan de financement prévisionnel										
	Fonctionnement (TTC)	Investissement (HT)	Total (HT)	AE RMC		CD74 (CT ENS alluvial)		Etat (PAPI)		Autre financeur (dont CD74 – CT ENS Salève)			Autofinancement	
				Taux	Subv.	Taux	Subv.	Taux	Subv.	Taux	Subv.	Nom	Taux	Coût.
ZH7		149 000 €	149 000 €	30%	44 050 €					48%	72 000 €	CD74-CTENS Salève	22%	32 950 €
<b>Volet Eaux pluviales (PL)</b>			<b>30 000 €</b>		<b>17 000 €</b>									<b>17 000 €</b>
PL1	24 000 €		20 000 €	50%	12 000 €								50%	12 000 €
PL2		10 000 €	10 000 €	50%	5 000 €								50%	5 000 €
<b>Volet Gouvernance (GO)</b>			<b>1 657 138 €</b>		<b>1 222 996 €</b>									<b>758 570 €</b>
GO1	31 500 €		26 250 €	50%	15 750 €								50%	15 750 €
GO2	311 500 €		259 583 €	50%	155 750 €								50%	155 750 €
GO3	45 000 €	20 000 €	57 500 €	43%	28 000 €								57%	37 000 €
GO4	18 566 €	15 000 €	30 472 €	70%	23 496 €								30%	10 070 €
GO5	1 540 000 €		1 283 333 €	65%	1 000 000 €								35%	540 000 €

Annexe 2 : Tableau des actions de l'ENS

### Descriptif synthétique des actions par volet et calendrier prévisionnel

Intitulé de l'action	Code ENS	Priorité	Maitrise d'ouvrage	2019	2020	2021	2022	2023
<b>A. Maintenir et/ou restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés</b>								
Améliorer les connaissances et étudier les besoins de restauration pour certains cours d'eau - BV - Foron de Reignier, Arve amont, Giffre amont et aval... - Petits cours d'eau modifiés d'Arve aval : Ramboëx (Reignier), Peclettaz (La Roche-sur-Foron, Etaux), Ruisseau des Taxis (Reignier), Ruisseau des Corbières (Arenthon)	A-0	Moyenne	SM3A	x	x	x		
<b>A. 1 Maintien et/ou restauration des tresses sur les cours d'eau glaciaires</b>								
Redonner avec ambition de l'espace latéral à l'Arve selon la disposition du SAGE RIV-5 pour améliorer la dynamique de la rivière (gestion des milieux et prévention des inondations) - secteurs identifiés par le SAGE (carte F) - Arve médiane	A-1-1	Forte	SM3A	x	x	x	x	x
Redonner avec ambition de l'espace latéral à l'Arve selon la disposition du SAGE RIV-5 pour améliorer la dynamique de la rivière (gestion des milieux et prévention des inondations) - secteurs identifiés par le SAGE (carte F) - Espace Borne-Pont de Bellecombe	A-1-2	Forte	SM3A	x	x	x		
Porter un projet ambitieux de renaturation de l'Arve aval et de ses affluents (les Eaux belles et le Foron du Chablais genevois) dont les confluences, en portant un intérêt particulier sur l'espace latéral de l'Arve - Gaillard et Etrembières 1. Etude globale pour la restauration de l'Arve et de ses affluents, les Eaux belles et le Foron du Chablais genevois 2. Renaturation du Foron du Chablais genevois : MOE, dossiers règlementaires, travaux	A-1-3	Forte	SM3A	x	x	x	x	x
Poursuivre la mise en œuvre des actions de restauration de l'espace de mobilité du Giffre dans sa plaine alluviale, en s'appuyant sur l'évaluation des actions passées	A-1-4	Forte	SM3A	x	x	x	x	x
Suivre des indicateurs de l'état morphologique des rivières en tresse pour comprendre leur évolution (espèces végétales pionnières, évolution morphologique)	A-1-5	Moyenne	SM3A		x	x	x	x
<b>A. 2 Maintien et/ou restauration de la dynamique morphologique des principaux affluents</b>								
Concevoir et conduire des travaux de restauration du style à méandres de la Menoge en redonnant de l'espace à la rivière - Bonne, Fillinges (éventuellement Boège et Saint-André-de-Boège)	A-2-1	Forte	SM3A	x	x	x	x	
Poursuivre la renaturation du Foron du Chablais genevois sur le secteur de Puplinge, Ambilly et Ville la Grand (action 6 CT FCG) : tranche 2 - Puplinge, Ambilly et Ville la Grand	A-2-2	Forte	SM3A		x			
Poursuivre la restauration hydraulique et morphologique du Foron du Chablais genevois en amont du pont de Fossard (travaux) (action 2 CT FCG) - Gaillard	A-2-3	Moyenne	SM3A	x	x			
Poursuivre la renaturation du lit du Foron du Chablais genevois à la douane de Moillesulaz (action 3 CT FCG) - Gaillard	A-2-4	Moyenne	SM3A		x			
Concevoir et conduire des travaux de restauration du Bonnant amont (entre le Pontet et le Lay) en redonnant de l'espace à la rivière et en contribuant à la réduction du risque d'inondation - Les Contamines-Montjoie	A-2-5	Moyenne	SM3A		x	x	x	
Restaurer l'espace de bon fonctionnement du Foron de la Roche et du Bourre - Amancy, Saint-Pierre-en-Faucigny, Arenthon	A-2-6	Moyenne	SM3A		x	x	x	x
Poursuivre la restauration des habitats piscicoles sur le Borne aval, suite au Contrat vert et bleu (pour mémoire) - Saint-Pierre-en-Faucigny	-	-	SM3A				x	x
<b>A. 3 Maintien et/ou restauration de la morphologie des cours d'eau du réseau hydrographique secondaire</b>								

Intitulé de l'action	Code ENS	Priorité	Maitrise d'ouvrage	2019	2020	2021	2022	2023
Restauration de la capacité de la Bialle à Sallanches et restaurer sa morphologie (tronçon pont SNCF-pont Marie Curie) - Sallanches	A-3-1	Forte	SM3A	x	x	x	x	x
Renaturation de la Bialle et de ses affluents, le Vervex et le torrent d'Arbon et le Nant d'Arvillon, en parallèle de projets de prévention des inondations - Sallanches et Domancy	A-3-2	Moyenne	SM3A			x	x	x
Mettre en œuvre la restauration du tracé de l'Eau noire au niveau du tronçon canalisé, suite à l'étude - Vallorcine	A-3-3	Moyenne	SM3A	x				
Mettre en œuvre les actions de restauration morphologique du Bronze aval suite à l'étude - Bonneville	A-3-4	Moyenne	SM3A		x	x		
Poursuivre les travaux de renaturation du Ruisseau de Chez Fournier, affluent du Foron du Chablais genevois - Saint-Cergues PAPI 6B-06	A-3-5	Moyenne	SM3A		x	x		
Restaurer et valoriser le lit et les berges du torrent de l'Arpettaz dans la traversée de la commune des Gets - Les Gets	A-3-6	Moyenne	SM3A	x	x	x	x	x
Concevoir et mettre en œuvre la restauration morphologique de ruisseaux affluents de l'Arve – restauration des ruisseaux de Servoz - Servoz	A-3-7	Faible	SM3A	x	x	x		x
Concevoir et mettre en œuvre les travaux de renaturation du Nant de Marnaz, y compris restauration des corridors terrestres - Marnaz	A-3-8	Faible	SM3A				x	
Concevoir et mettre en œuvre les travaux de renaturation du Chessin, bélière affluent du Giffre sur foncier départemental - Taninges	A-3-9	Faible	SM3A					x
Projet d'optimisation des écoulements du Chauraz, affluent de la Bialle, dans un double objectif « MA » et « PI » - Domancy	A-3-10	Faible	SM3A		x	x		
Etudier la faisabilité de la renaturation du Coudray, à l'amont du Foron du Chablais genevois - Bons-en-Chablais	A-3-11	Faible	SM3A					x
Etudier la renaturation du torrent de l'Englennaz dans la traversée de Cluses	A-3-12	Faible	SM3A					x
<b>B. Favoriser la reconquête de la biodiversité locale dans les habitats aquatiques et connexes et enrayer la disparition ces habitats</b>								
<b>B.1 Maintenir et/ou restaurer les continuités aquatiques afin de répondre à la fois aux besoins de la faune piscicole et à ceux du transit sédimentaire (Objectif SAGE RIV - 3 et RIV - 4 ainsi que RIV – 6 Arve et Giffre)</b>								
Poursuivre la restauration de la continuité piscicole sur le bassin versant de l'Arve à 5 ans - BV 1. Restauration des seuils de l'Ugine aval (confluence, passage sous la route communale) - Passy 2. 4 Seuils de la Menoge - Villard, Burdignin, Fillinges 3. Seuil de la scierie de Mégevette sur le Risse amont - Mégevette Pour mémoire : Seuils du Foron du Reposoir Pour mémoire : Seuil de la pisciculture de l'Ugine à Passy Pour mémoire : Seuil de l'Arve à Cluses (ATMB)	B-1-1	Forte	SM3A	x	x	x	x	x
<b>B.2 Préserver et restaurer les fonctionnalités et les connexions des zones humides liés aux petits cours d'eau (Objectif SAGE RIV – 5 et RIV-9 et ZH).</b>								
Restaurer le marais des Tattes et le Thy - Ville-en-Sallaz, La Tour et Peillonex	B-2-1	Forte	SM3A	x	x	x		
Mettre en œuvre les travaux de restauration écologique de la Gouille au mort - Fillinges	B-2-2	Forte	SM3A	x	x			
Définir le plan de gestion et mettre en œuvre les travaux de restauration et entretien de zones humides alluviales d'intérêt - BV	B-2-3	Moyenne à forte	SM3A					
1. Définir le plan de gestion et mettre en œuvre les travaux de restauration et entretien des zones humides de l'amont	B-2-	Forte	SM3A	x	x	x		

Intitulé de l'action	Code ENS	Priorité	Maitrise d'ouvrage	2019	2020	2021	2022	2023
<i>du Risse - Bellevaux et Mégevette</i>	3.1							
<i>2. Définir le plan de gestion et mettre en œuvre les travaux de restauration et entretien du chapelet de zones humides annexes au Bonnant amont, dont le Nant des Grassenières - Contamines-Montjoie</i>	B-2-3.2	Moyenne	SM3A	x				
<i>3. Définir le plan de gestion et mettre en œuvre les travaux de restauration et entretien du chapelet de zones humides alluviales du Foron du Chablais genevois - Bons-en-Chablais, Machilly, Saint-Cergues, Juvigny</i>	B-2-3.3	Moyenne	SM3A	x	x	x	x	x
Renaturer du marais d'Entreverges - La Tour	B-2-4	Moyenne	SM3A	x	x	x	x	
Conduire l'étude hydrologique de la tourbière des Moises, source de la Menoge, et mettre en œuvre des travaux et l'entretien - Draillant	B-2-5	Moyenne	SM3A	x	x	x	x	x
Réaliser les travaux d'entretien et/ou de restauration de petites zones humides alluviales - BV	B-2-6	Faible	SM3A	x	x	x	x	x
<b>B.3 Maintien et/ou reconquête de la fonctionnalité des milieux aquatiques et connexes, dont les habitats, en vue de l'atteinte de leur bon état écologique et de leur fonctionnalité corridor, pour chacun des types de cours d'eau ou zones humides alluviales (Objectifs SAGE RIV – 5 et ZH),</b>								
Poursuivre la restauration écologique du marais du Pont neuf - Reignier	B-3-1	Forte	SM3A	x	x	x	x	x
Définir et mettre en œuvre du plan de gestion du site alluvial des îles de Vougy en bord d'Arve - Vougy	B-3-2	Forte	ASTERS	x	x	x	x	x
<b>B.4. Favoriser la flore et la faune des cours d'eau et de leurs espaces riverains dont la réintroduction sur un ou des habitats particuliers d'une ou deux espèces emblématiques – par exemple la Cistude (Objectifs RIV-7, RIV-8 poissons et RIV-9 autres espèces)</b>								
Rendre compatible la fréquentation du public et le maintien de la biodiversité rivulaire par des équipements (hors chemins) - BV	B-4-1	Faible à forte	SM3A					
<i>1. Equipement des Iles d'Etrembières pour améliorer le fonctionnement écologique des étangs tout en tenant compte des usages présents - Etrembières</i>	B-4-1.1	Forte	SM3A	x	x	x	x	x
<i>2. Equipement des Iles de la Barque pour améliorer le fonctionnement écologique des étangs tout en tenant compte des usages présents - Arenthon, Bonneville</i>	B-4-1.2	Forte	SM3A	x	x	x	x	x
<i>3. Sensibiliser à l'enjeu avifaune sur les gorges du Risse - Saint-Jeoire, Mieussy</i>	B-4-1.3	Faible	SM3A			x	x	x
Mettre en place un sentier d'interprétation en bord de Giffre afin de concilier les usages et de protéger la biodiversité - Samoëns, Morillon, Verchaix, La Rivière-Enverse, Taninges	B-4-2	Forte	CCMG	x	x	x	x	x
Conduire des études de connaissances de peuplements piscicoles et d'habitats favorables (ADN environnementale, frayères) sur des cours d'eau à enjeu ou en manque de connaissance - BV <i>1. Etude piscicole - Arve médiane</i> <i>2. Etude de la composition piscicole sur certains tronçons de l'Arve par ADN environnemental</i> <i>3. Etude des frayères sur les rivières du bassin - BV</i>	B-4-3	Moyenne	SM3A	x	x			
Etudes piscicoles sur le bassin versant de l'Arve portées par la Fédération de pêche	B-4-4	Moyenne	FDPPMA74	x	x	x		
Rechercher des équilibres entre présence de castor, enjeux hydrauliques et activités humaines - BV	B-4-5	Moyenne	SM3A	x	x	x	x	x
Mieux connaître et mener des actions en faveur des espèces emblématiques en difficulté, dont la réintroduction - BV	B-4-6	Moyenne	SM3A					
<i>1. Améliorer les connaissances sur la Cistude d'Europe et mettre en place des actions en sa faveur</i>	B-4-6.1	Moyenne	SM3A	x	x	x	x	x
<i>2. Conserver la dernière population d'écrevisse à pieds blancs du bassin versant de l'Arve et étudier sa réintroduction</i>	B-4-6.2	Moyenne	SM3A	x	x	x	x	x

Intitulé de l'action	Code ENS	Priorité	Maitrise d'ouvrage	2019	2020	2021	2022	2023
3. Améliorer les connaissances sur la Loutre d'Europe et étudier la faisabilité de sa réintroduction	B-4-6.3	Moyenne	SM3A	x	x	x	x	x
4. Conserver les populations d'oiseaux migrateurs et nicheurs patrimoniaux des ballastières de l'Arve et améliorer les connaissances	B-4-6.4	Moyenne	SM3A	x	x	x	x	x
5. ... Etudier et conserver d'autres espèces emblématiques du bassin versant de l'Arve	B-4-6.5	Moyenne	SM3A		x	x	x	x
Concevoir et mettre en œuvre les travaux de renaturation du Foron du Reposoir - Le Reposoir et de Scionzier (lien avec le PAPI)	B-4-7	Moyenne	SM3A	x	x	x	x	
Valorisation du sentier en bord de Borne (pour mémoire)	-	-	à définir					
<b>B.5 Maintien et/ou élargissement des espaces cours d'eau et notamment des corridors terrestres associés (reboisement de berges, bras secondaires, zones humides alluviales) (Objectif SAGE RIV – 7)</b>								
Stratégie de maîtrise foncière - BV	B-5-1	Forte	SM3A	x	x	x	x	x
Acquisitions foncières de zones humides non prioritaires par d'autres maitres d'ouvrage que le SM3A - BV	B-5-2	Moyenne	à définir	x	x	x	x	x
Contribuer au génie écologique des milieux alluviaux de montagne et des zones humides à l'échelle du bassin versant de l'Arve - BV 1. Mélange grainier : étude, production, plantation 2. Arbustes : étude, production, plantation	B-5-3	Forte	SM3A	x	x	x	x	x
Reconstituer un corridor boisé alluvial (replantation, diversification, élargissement, rajeunissement) - BV	B-5-4	Forte	SM3A	x	x	x	x	x
Concevoir et appliquer le plan de gestion des espèces exotiques envahissantes en bord de cours d'eau et en zones humides - BV	B-5-5	Moyenne	SM3A	x	x	x	x	x
<b>C. Améliorer et diffuser la connaissance des milieux aquatiques particuliers du territoire</b>								
<b>C.1 Communiquer et sensibiliser à la rivière et sa biodiversité</b>								
Communiquer et sensibiliser à la rivière et sa biodiversité - BV	C-1	Moyenne	SM3A	x	x	x	x	x
<b>C. 2 Aménager le parc du SM3A</b>								
Aménager le parc du SM3A - Saint-Pierre-en-Faucigny	C-2	Moyenne	SM3A	x	x	x	x	x
<b>C.3 Animer, suivre et évaluer le Contrat de territoire ENS</b>								
Animer, suivre et évaluer le Contrat de territoire ENS	C-3	-	SM3A	x	x	x	x	x

## Répartition des financements des mesures

Code ENS	Coût prévisionnel			Plan de financement prévisionnel										
	Fonctionnement (TTC)	Investissement (HT)	Total à 5 ans (HT)	CD74		AE RMC		Etat (PAPI)		Autre financeur			Autofinancement	
				Taux	Subv.	Taux	Subv.	Taux	Subv.	Nom	Taux	Subv.	Taux	Total
<b>A. Maintenir et/ou restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés</b>														
A-0		144 000 €	144 000 €	80%	115 200 €								20%	28 800 €
<b>A. 1 Maintien et/ou restauration des tresses sur les cours d'eau glaciaires</b>														
A-1-1		1 214 000 €	1 214 000 €	54%	661 600 €	11%	133 600 €						34%	418 800 €
A-1-2	20 000 €	3 137 800 €	3 154 467 €	59%	1 856 980 €	21%	666 593 €						20%	630 893 €
A-1-3	8 000 €	1 863 500 €	1 870 167 €	38%	707 567 €	36%	667 067 €	6%	121 500 €				20%	374 033 €
A-1-4	14 000 €	779 000 €	790 667 €	22%	177 567 €	13%	106 250 €	44%	345 333 €				20%	161 517 €
A-1-5	58 000 €		48 333 €	40%	19 333 €								60%	29 000 €
<b>A. 2 Maintien et/ou restauration de la dynamique morphologique des principaux affluents</b>														
A-2-1		320 000 €	320 000 €	60%	192 000 €								40%	128 000 €
A-2-2		1 542 000 €	1 542 000 €	40%	616 800 €	40%	616 800 €						20%	308 400 €
A-2-3		550 000 €	550 000 €	40%	220 000 €	40%	220 000 €						20%	110 000 €
A-2-4		220 000 €	220 000 €	40%	88 000 €	40%	88 000 €						20%	44 000 €
A-2-5		950 000 €	950 000 €	26%	249 000 €	4%	36 000 €	50%	475 000 €				20%	190 000 €
A-2-6	39 000 €	939 000 €	971 500 €	57%	554 900 €								43%	416 600 €
<b>A. 3 Maintien et/ou restauration de la morphologie des cours d'eau du réseau hydrographique secondaire</b>														
A-3-1		1 740 000 €	1 740 000 €	29%	504 000 €	1%	18 000 €	50%	870 000 €				20%	348 000 €
A-3-2		910 000 €	910 000 €	60%	546 000 €								40%	364 000 €
A-3-3		150 000 €	150 000 €	60%	90 000 €								40%	60 000 €
A-3-4		170 000 €	170 000 €	60%	102 000 €								40%	68 000 €
A-3-5		170 000 €	170 000 €	60%	102 000 €								40%	68 000 €
A-3-6		2 050 000 €	2 050 000 €	55%	1 130 000 €	10%	200 000 €						35%	720 000 €
A-3-7		600 000 €	600 000 €	60%	360 000 €								40%	240 000 €

Code ENS	Coût prévisionnel			Plan de financement prévisionnel										
	Fonctionnement (TTC)	Investissement (HT)	Total à 5 ans (HT)	CD74		AE RMC		Etat (PAPI)		Autre financeur			Autofinancement	
				Taux	Subv.	Taux	Subv.	Taux	Subv.	Nom	Taux	Subv.	Taux	Total
A-3-8		41 700 €	41 700 €	60%	25 020 €								40%	16 680 €
A-3-9	50 000 €	402 500 €	444 167 €	60%	266 500 €								40%	177 667 €
A-3-10	0 €	13 000 €	13 000 €	60%	7 800 €						0%	0 €	40%	5 200 €
A-3-11	0 €	42 000 €	42 000 €	60%	25 200 €						0%	0 €	40%	16 800 €
A-3-12	0 €	100 000 €	100 000 €	30%	30 000 €						0%	0 €	70%	70 000 €
<b>B. Favoriser la reconquête de la biodiversité locale dans les habitats aquatiques et connexes et enrayer la disparition ces habitats</b>														
<b>B.1 Maintenir et/ou restaurer les continuités aquatiques afin de répondre à la fois aux besoins de la faune piscicole et à ceux du transit sédimentaire (Objectif SAGE RIV - 3 et RIV - 4 ainsi que RIV – 6 Arve et Giffre)</b>														
B-1-1		654 700 €	654 700 €	40%	261 880 €	34%	223 880 €						26%	168 940 €
<b>B.2 Préserver et restaurer les fonctionnalités et les connexions des zones humides liés aux petits cours d'eau (Objectif SAGE RIV – 5 et RIV-9 et ZH).</b>														
B-2-1		296 000 €	296 000 €	29%	84 800 €	27%	80 000 €						44%	131 200 €
B-2-2		30 000 €	30 000 €	80%	24 000 €								20%	6 000 €
B-2-3.1	24 000 €	116 000 €	136 000 €	80%	108 800 €								20%	27 200 €
B-2-3.2		40 000 €	40 000 €	60%	24 000 €								40%	16 000 €
B-2-3.3	80 000 €	20 000 €	86 667 €	60%	52 000 €								40%	34 667 €
B-2-4	2 000 €	300 000 €	301 667 €	40%	120 667 €	40%	120 000 €						20%	61 000 €
B-2-5	10 000 €	54 200 €	62 533 €	80%	50 027 €								20%	12 507 €
B-2-6	155 000 €	21 000 €	150 167 €	60%	90 100 €								40%	60 067 €
<b>B.3 Maintien et/ou reconquête de la fonctionnalité des milieux aquatiques et connexes, dont les habitats, en vue de l'atteinte de leur bon état écologique et de leur fonctionnalité corridor, pour chacun des types de cours d'eau ou zones humides alluviales (Objectifs SAGE RIV – 5 et ZH)</b>														
B-3-1	13 000 €	60 000 €	70 833 €	60%	42 500 €	14%	9 600 €						26%	18 733 €
B-3-2		210 000 €	210 000 €	50%	105 000 €	12%	25 200 €			SM3A	14%	30 000 €	24%	49 800 €
<b>B.4. Favoriser la flore et la faune des cours d'eau et de leurs espaces riverains dont la réintroduction sur un ou des habitats particuliers d'une ou deux espèces emblématiques – par exemple la Cistude (Objectifs RIV-7, RIV-8 poissons et RIV-9 autres espèces)</b>														
B-4-1.1	17 500 €	133 500 €	148 083 €	80%	118 467 €								20%	29 617 €
B-4-1.2	13 000 €	107 000 €	117 833 €	80%	94 267 €								20%	23 567 €

Code ENS	Coût prévisionnel			Plan de financement prévisionnel										
	Fonctionnement (TTC)	Investissement (HT)	Total à 5 ans (HT)	CD74		AE RMC		Etat (PAPI)		Autre financeur			Autofinancement	
				Taux	Subv.	Taux	Subv.	Taux	Subv.	Nom	Taux	Subv.	Taux	Total
B-4-1.3	5 500 €	4 000 €	8 583 €	80%	6 867 €								20%	1 717 €
B-4-2		25 000 €	25 000 €	80%	20 000 €								20%	5 000 €
B-4-3	274 000 €		228 333 €	60%	137 000 €								40%	91 333 €
B-4-4	166 580 €		138 817 €	60%	83 290 €								40%	55 527 €
B-4-5	20 600 €		17 167 €	60%	10 300 €								40%	6 867 €
B-4-6.1	75 000 €	20 000 €	82 500 €	60%	49 500 €								40%	33 000 €
B-4-6.2	16 100 €		13 417 €	23%	3 050 €								77%	10 367 €
B-4-6.3	6 250 €		5 208 €	60%	3 125 €	0%	0 €	0%	0 €		0%	0 €	40%	2 083 €
B-4-6.4	38 000 €		31 667 €	60%	19 000 €	0%	0 €	0%	0 €		0%	0 €	40%	12 667 €
B-4-6.5	10 000 €	16 800 €	25 133 €	60%	15 080 €	0%	0 €	0%	0 €		0%	0 €	40%	10 053 €
B-4-7		545 000 €	545 000 €	42%	228 000 €	33%	178 000 €	6%	30 000 €		0%	0 €	20%	109 000 €
<b>B.5 Maintien et/ou élargissement des espaces cours d'eau et notamment des corridors terrestres associés (reboisement de berges, bras secondaires, zones humides alluviales) (Objectif SAGE RIV – 7)</b>														
B-5-1	150 000 €		125 000 €	54%	67 500 €	10%	12 500 €						36%	45 000 €
B-5-2														
B-5-3	205 000 €		170 833 €	55%	94 000 €	14%	24 667 €						31%	52 167 €
B-5-4	810 000 €	2 034 500 €	2 709 500 €	26%	693 150 €	19%	522 450 €						55%	1 493 900 €
B-5-5	205 000 €		170 833 €	60%	102 500 €	12%	20 500 €						28%	47 833 €
<b>C. Améliorer et diffuser la connaissance des milieux aquatiques particuliers du territoire</b>														
<b>C.1 Communiquer et sensibiliser à la rivière et sa biodiversité</b>														
C-1	336 000 €		280 000 €	73%	204 000 €	4%	12 500 €						23%	63 500 €
<b>C. 2 Aménager le parc du SM3A</b>														
C-2	30 000 €	30 000 €	55 000 €	80%	44 000 €								20%	11 000 €
<b>C.3 Animer, suivre et évaluer le Contrat de territoire ENS</b>														
C-3	117 000 €		97 500 €	60%	58 500 €								40%	39 000 €
<b>Total</b>	<b>2 968 530 €</b>	<b>22 796 200 €</b>	<b>25 244 975 €</b>		<b>11 662 835 €</b>		<b>3 969 107 €</b>		<b>1 841 833 €</b>			<b>30 000 €</b>		<b>7 741 200 €</b>

Annexe 3 : Tableau des actions du PAPI

N°	INTITULE	MAITRE D'OUVRAGE	TYPE ACTION	MONTANT (k€)
<b>360 000 €</b>				
0	Equipe de projet – animation	SM3A	Animation	360 000 €
<b>820 000 €</b>				
1A-21	Etude hydromorphologique de sous bassins orphelins	SM3A	Etude	500 000 €
1B-21	Etude et achat de repères de crues	SM3A	Etude	30 000 €
1B-22	Elaboration/révision de DICRIM	Communes	Etude	70 000 €
1B-23	Communication / Sensibilisation	SM3A	Animation	130 000 €
1B-24	Outil de suivi/évaluation actions	SM3A	Etude	90 000 €
<b>1 350 000 €</b>				
2A-21	Appareillage du bassin versant pour acquérir des données	SM3A	Travaux	200 000 €
2A-22	Développement d'un système local d'alerte de crues	SM3A	Etude	100 000 €
2B-21	Mise en œuvre des plans de gestion des matériaux solides existants	SM3A	Travaux	800 000 €
2B-22	Etudes de mise à jour des plans de gestion Arve et Giffre	SM3A	Etude	250 000 €
<b>80 000 €</b>				
3	Mise à jour des PCS	Collectivités	Etude	80 000 €
<b>400 000 €</b>				
4-21	Révision des PPRI tout BV	Etat	Etude	350 000 €
4-22	Elaboration de nouveaux PPRI	Etat	Etude	50 000 €
<b>700 000 €</b>				
5-21	Diagnostocs de réduction de la vulnérabilité hors travaux	Collectivités/particuliers/entreprises	Etude	400 000 €
5-22	Plans de mise en sécurité et de retour à la normale	Collectivités/particuliers/entreprises	Etude	100 000 €
5-23	Travaux de réduction de la vulnérabilité - habitation	Particuliers	Travaux	80 000 €
<b>6 080 000 €</b>				
5-24	Travaux de réduction de la vulnérabilité - Bâtiment d'activité	Entreprises	Travaux	70 000 €
5-25	Travaux de réduction de la vulnérabilité – Bâtiment public	Collectivités	Travaux	50 000 €
<b>48 581 000 €</b>				
6A-21	Protection des enjeux et restauration de la ZEC des Thézières	SM3A	Etude	250 000 €
6A-22	Aménagement d'une ZRTE sur l'Arande	CC du Genevois	Etude	120 000 €
6A-23	Restauration de la capacité de la Bialle à Sallanches	SM3A	Travaux	1 980 000 €
6A-24	Aménagement hydromorpho de l'Arve à Gaillard et Etrembières	SM3A	Etude	430 000 €
6A-25	Aménagement du Bonnant aux Contamines entre le Pontet et le Lay	SM3A	Travaux	990 000 €
6B-21	Aménagement du torrent de Bionnassay à Saint Gervais	SM3A	Travaux	320 000 €
6B-22	Aménagement du torrent de Blaitière à Chamonix	SM3A	Travaux	1 160 000 €
6B-23	Aménagement du ruisseau de l'Ugine à Passy	SM3A	Travaux	830 000 €
7A-21	Confortement de la digue d'Oex à Magland	Etat	Travaux	1 020 000 €
7A-22	Protection du centre-ville de Magland (Gravin-Val d'Arve) - Tranche 2	SM3A	Travaux	5 850 000 €
7A-23	Confortement de la digue du Lac aux Dames à Samoëns	SM3A	Travaux	1 580 000 €
7A-24	Confortement de la digue de la Charlotte à Sallanches	Etat	Travaux	3 330 000 €
7A-25	Confortement de la digue de la Chatelaine à Gailalrd	Etat	Travaux	4 430 000 €
7A-26	Confortement des digues de Bonneville et Ayse	Etat	Travaux	19 350 000 €

7A-27	Confortement des digues de Bonneville et Saint Pierre	SM3A	Travaux	6 670 000 €
7A-28	Confortement des digues du Clévieux à Samoëns -Tranche 2	SM3A	Travaux	1 100 000 €
7B-21	Protection des secteurs situés en amont du centre de Chamonix	SM3A	Travaux	1 990 000 €
7B-22	Protection du hameau du Pont Neuf à Reignier	SM3A	Travaux	1 230 000 €
7B-23	Protection du secteur de l'Etelley contre le torrent du Verney	SM3A	Etude	120 000 €
7B-24	Reprise des ponts communaux sur le Clévieux à Samoëns	Samoëns	Travaux	680 000 €
7B-25	Reprise du pont de la RD907 sur le Clévieux à Samoëns	CD 74	Travaux	1 230 000 €
				<b>58 370 000 €</b>









# CONTRAT GLOBAL DU BASSIN VERSANT DE L'ARVE

## *Atlas cartographique* *Livret 4*



## Atlas cartographique :

Carte 1 : Collectivités compétentes en assainissement collectif .....	137
Carte 2 : Collectivités compétentes en eau potable .....	138
Carte 3 : classification des cours d'eau par typologie .....	139
Carte 4 : Secteurs sous tension quantitative identifiés comme prioritaires .....	140
Carte 5 : secteurs à fort potentiel de restauration hydro-écomorphologique .....	141
Carte 6 : carte des masses d'eau superficielles .....	142
Carte 7 : carte des masses d'eau souterraines .....	143
Carte 8 : Etat écologique en 2015 et objectifs des ME (carte 22) .....	144
Carte 9 : Etat chimique en 2015 et objectifs des ME (carte 17) .....	145
Carte 10 : obstacles à la continuité écologique .....	146
Carte 11 : niveaux de pressions exercées sur les cours d'eau (carte 18) .....	147
Carte 12 : Pression d'altérations physiques .....	148
Carte 13 : Pressions de pollution ponctuelle et diffuse .....	149
Carte 14 : Pressions de prélèvement .....	150
Carte 15 : Autres pressions .....	151
Carte 16 : Nappes stratégiques du SAGE .....	152
Carte 17 : espèces ciblées dans les travaux de restauration des milieux .....	156
Carte 18 : zones humides du territoire .....	157
Carte 19 : Actions du grand cycle de l'eau prévues au contrat .....	158

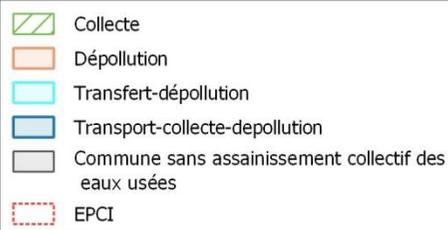


Carte 1 : Collectivités compétentes en assainissement collectif



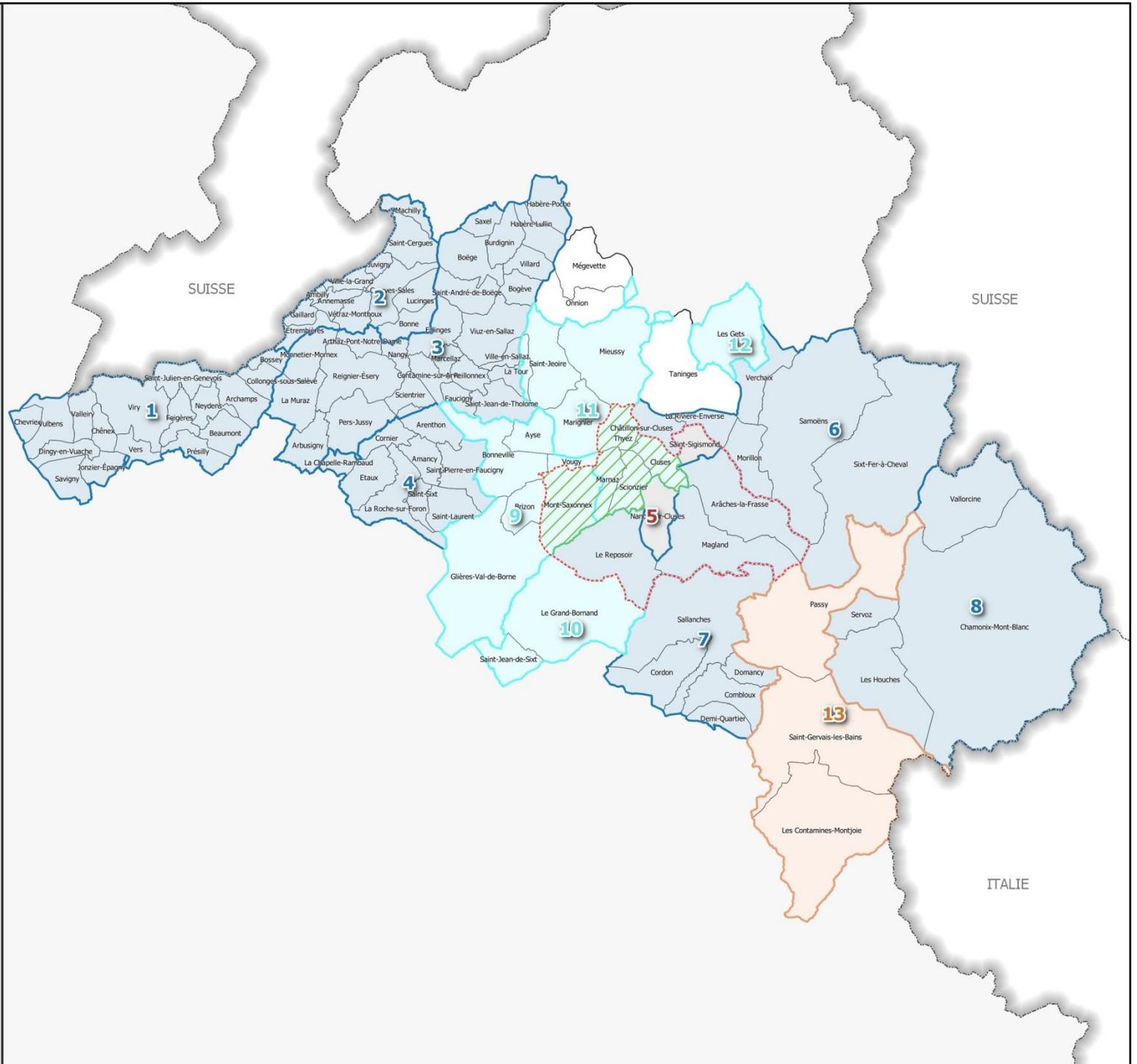
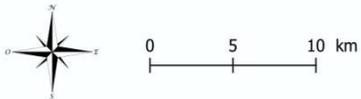
## Service assainissement collectif

SM3A, 2 / 4 / 2019



\* Les communes non renseignées assurent leur propre gestion d'assainissement

- 1 : CC Genevois
- 2 : Annemasse Agglo
- 3 : Syndicat des eaux des Rocailles Bellecombe (S.R.B.)
- 4 : CC du Pays Rochois
- 5 : CC Cluses, Arve & Montagnes
- 6 : SI des Montagnes du Giffre (SIMG)
- 7 : Syndicat intercommunal d'assainissement du bassin de Sallanches (S.I.A.B.S.)
- 8 : CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc
- 9 : Régie des Eaux de Faucigny-Glières (R.E.F.G)
- 10 : O des Aravis
- 11 : SIVOM de Cluses
- 12 : SIVOM de la Vallée d'Aulps
- 13 : Syndicat Intercommunal pour la Station d'Épuration de Passy (SISE)  
Passy - St-Gervais - Les Contamines-Monjoie



Carte 2 : Collectivités compétentes en eau potable



## Service alimentation en eau potable

SM3A, 2 / 4 / 2019

### Compétence Production - Transfert - Distribution

- 1: Annemasse Agglo
- 2: CC du Genevois
- 3: CC Vallée de Chamonix Mont-Blanc
- 4: Le Pays Rochois
- 5: Régie des eaux Faucigny-Glières
- 6: Régie de l'eau de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc
- 7: SIVU des Fontaines
- 8: SI de Flaine
- 9: Syndicat des eaux Rocailles Bellecombe
- 10: SI des Montagnes du Giffre
- 11: SIVU du CERF

### Compétence Production - Transfert

- 12: SIE Grand-Bornand - Saint Jean de Sixt
- 13: Syndicat Mixte de Miage
- 14: SI d'adduction des eaux de Combloux - Domancy - Demi-Quartier

\* Les communes non renseignées assurent leur propre gestion des eaux potables

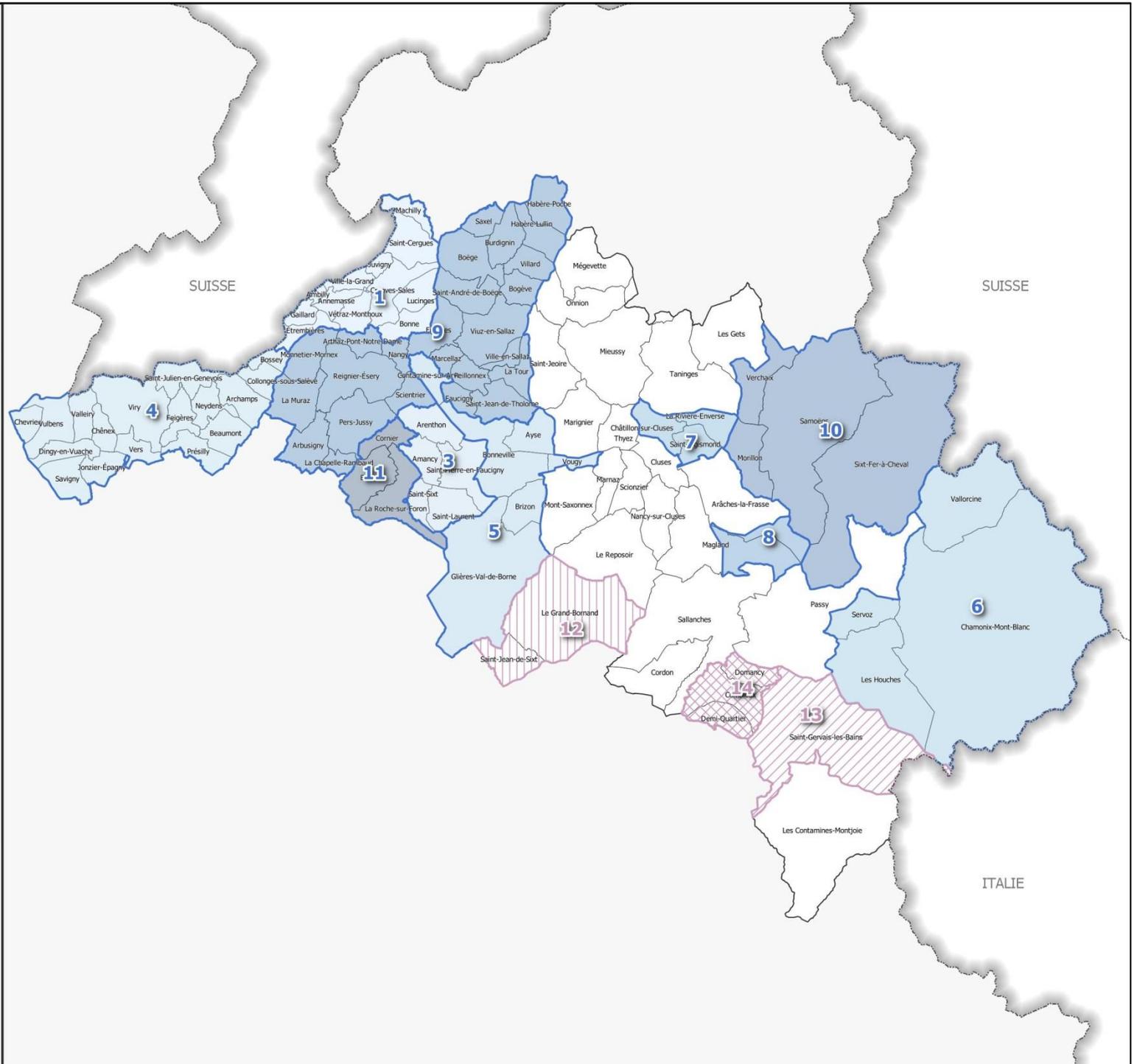




Schéma d'Aménagement  
de Gestion des Eaux  
du bassin de l'Arve

# Carte 13 : Classification schématique des cours d'eau du territoire

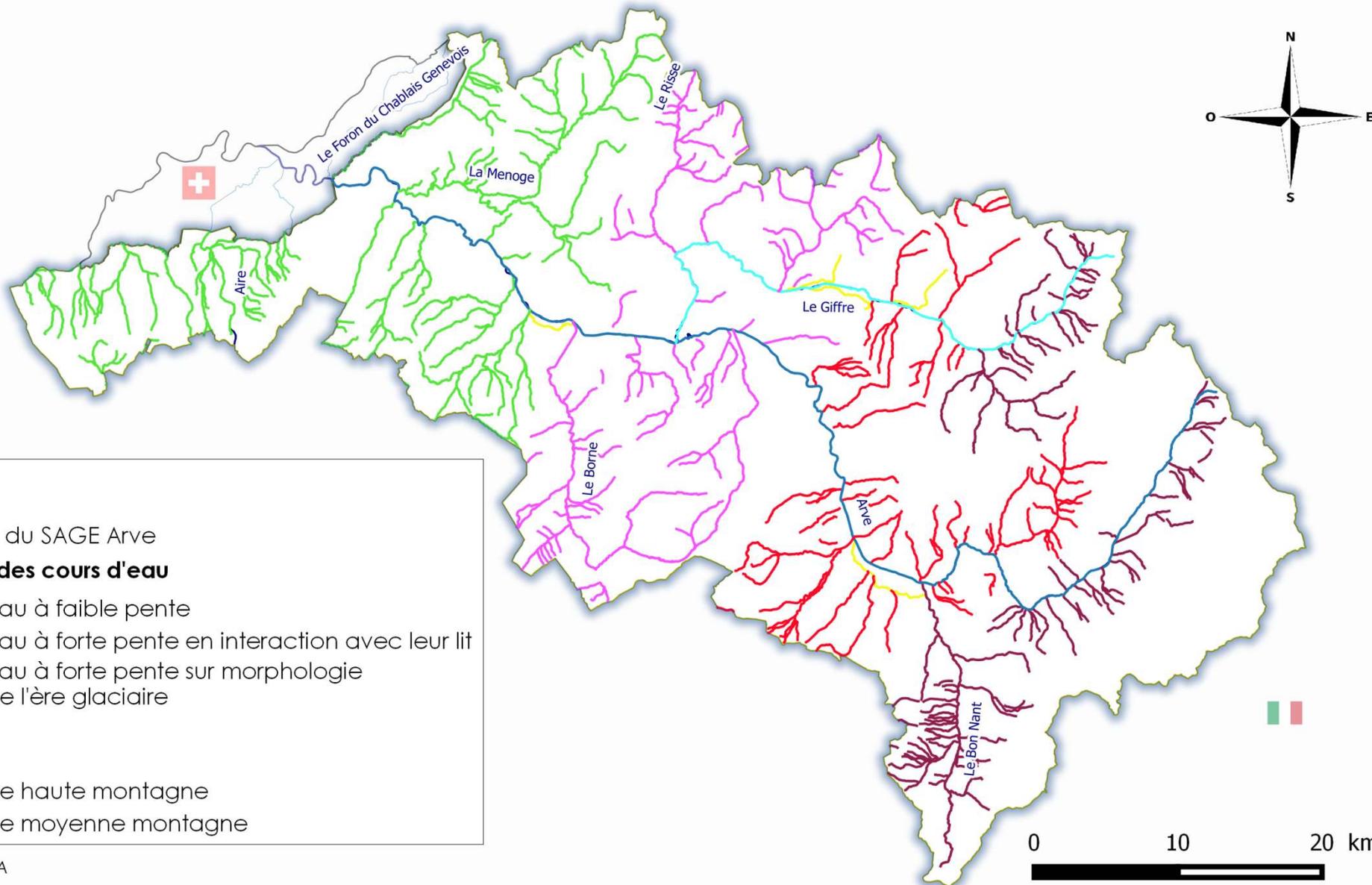




Schéma d'Aménagement  
de Gestion des Eaux  
du bassin de l'Arve

# Carte A : Secteurs sous tension quantitative identifiés comme prioritaires

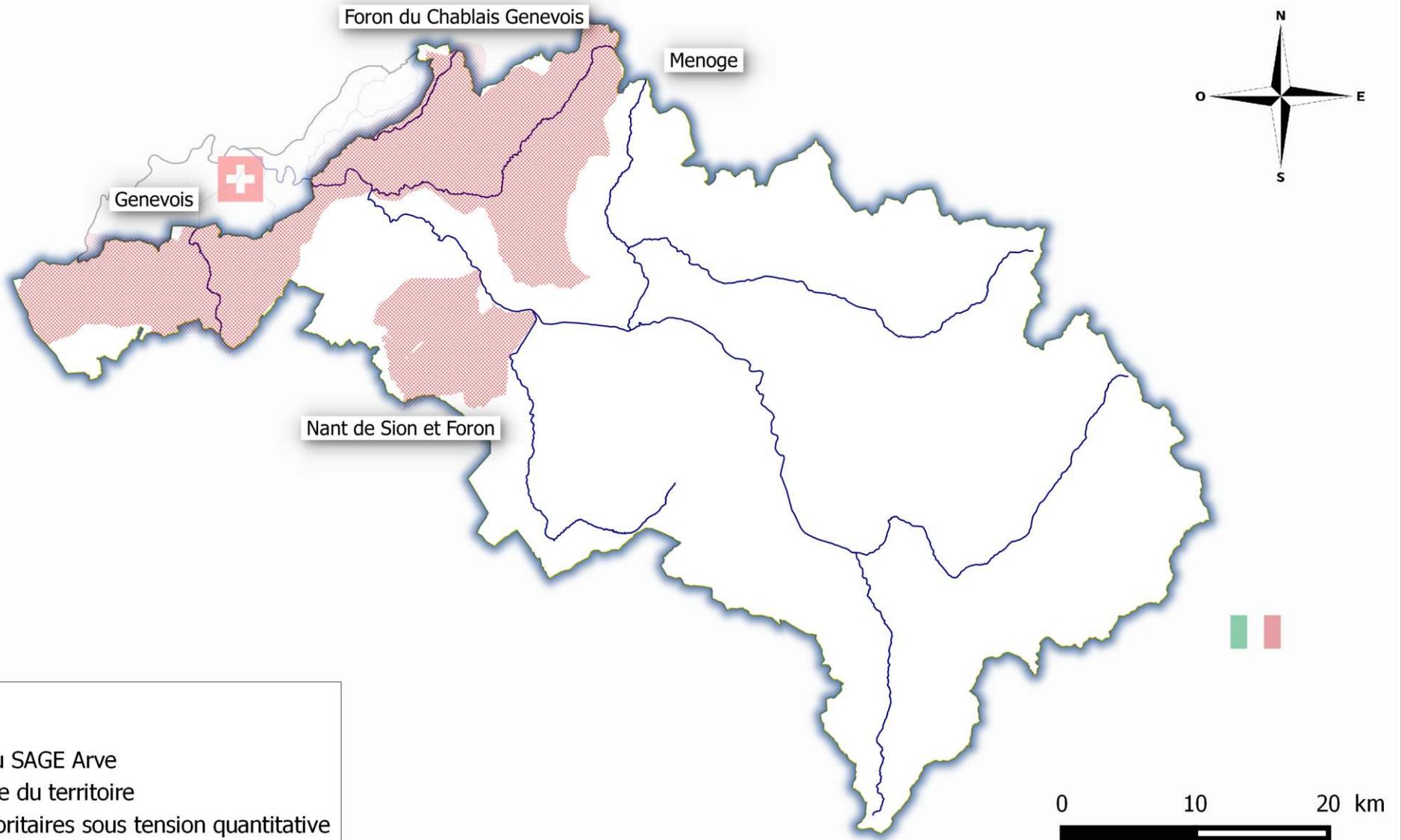
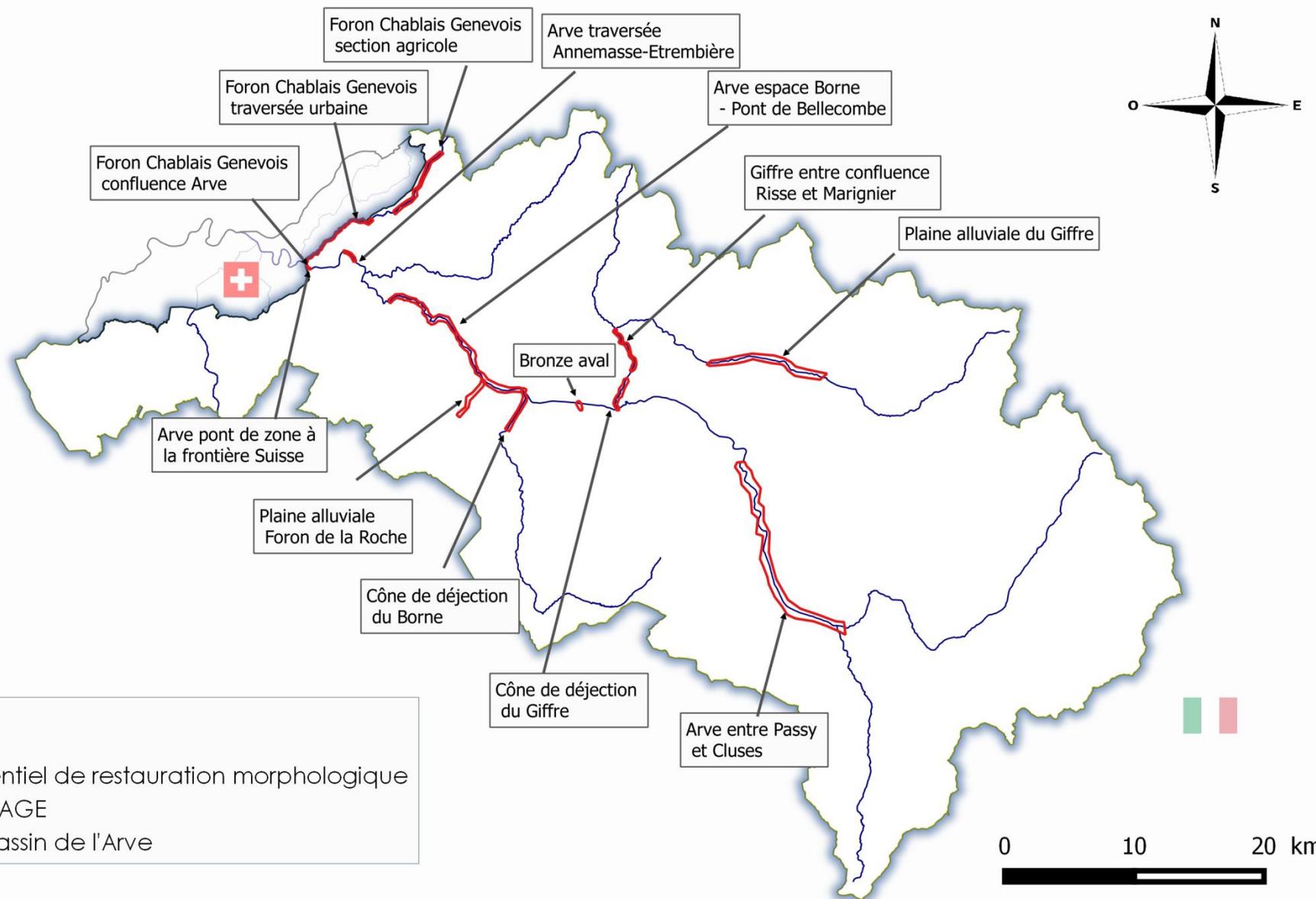




Schéma d'Aménagement  
de Gestion des Eaux  
du bassin de l'Arve

# Carte F : Secteurs à fort potentiel de restauration morphologique

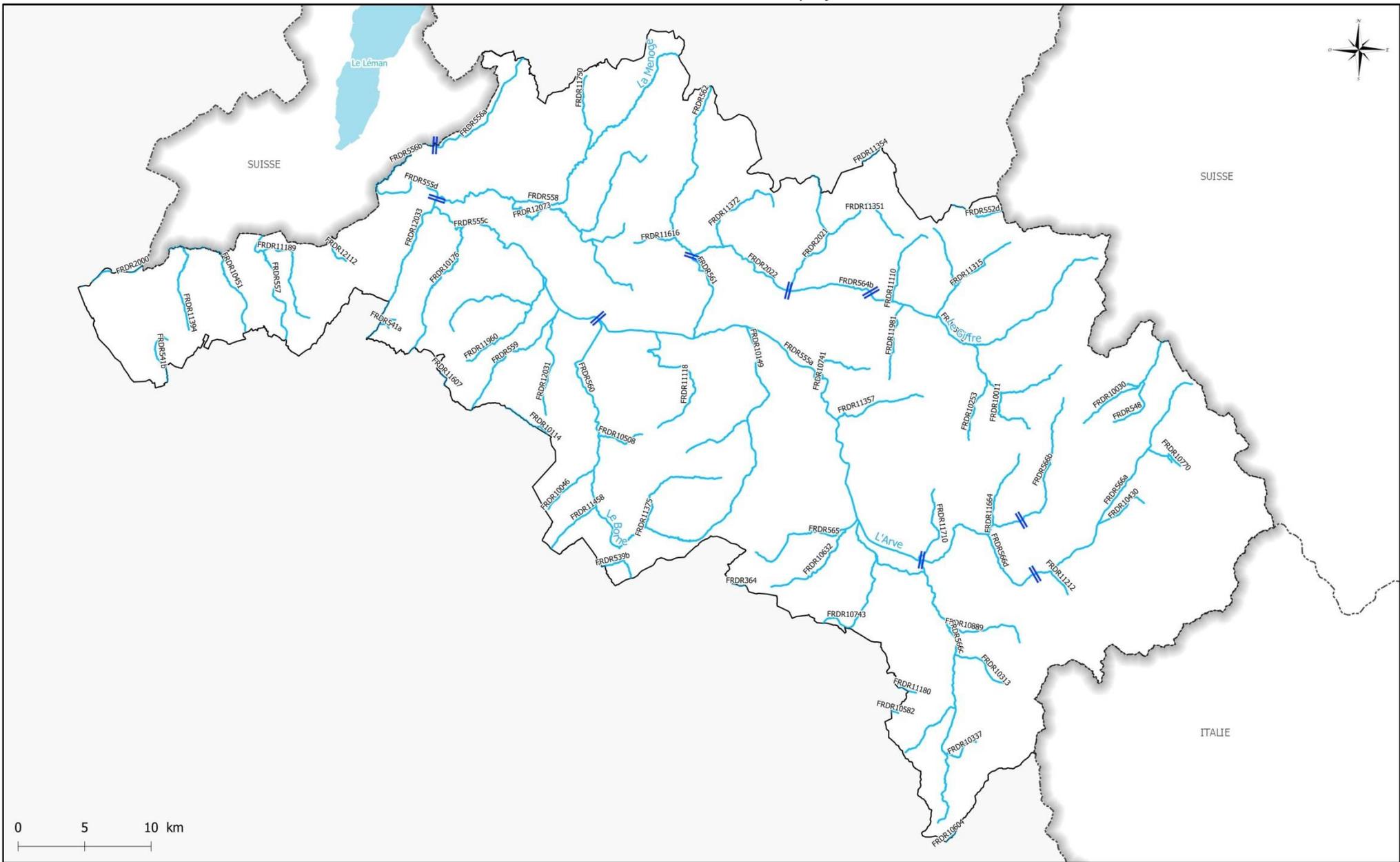


## Légende

- Secteurs à fort potentiel de restauration morphologique
- Limite territoire du SAGE
- Hydrographie du bassin de l'Arve

Sources : SAGE (2016)

Carte 6 : carte des masses d'eau superficielles

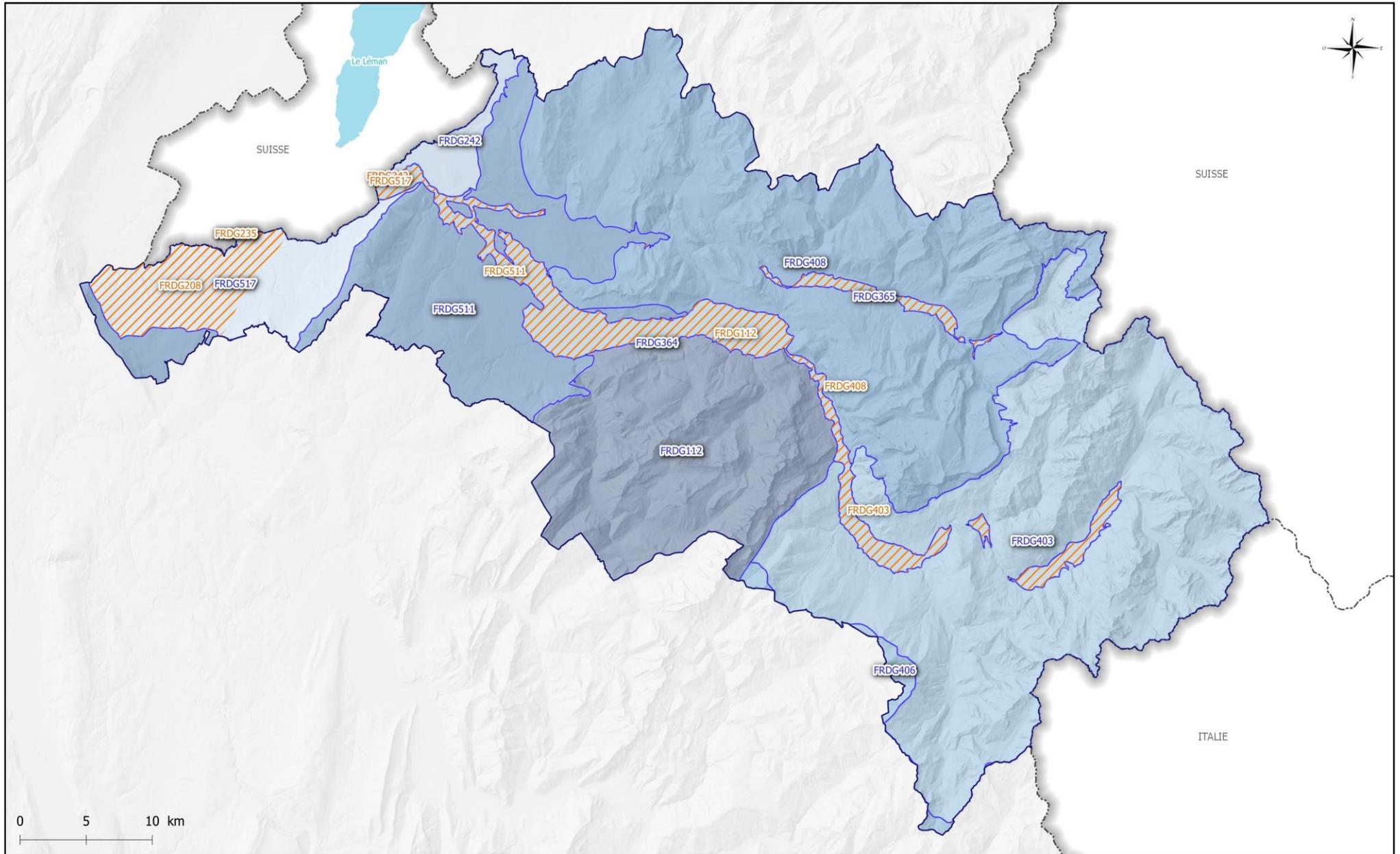


**Masses d'eau superficielles sur le bassin versant de l'Arve**

**Masse d'eau superficielle**  
 — Axe du cours d'eau  
 || Tronçon masse d'eau

□ Périmètre SAGE  
 □ Bassin versant de l'Arve

Carte 7 : carte des masses d'eau souterraines



0 5 10 km

### Les masses d'eau souterraines sur le bassin versant de l'Arve



#### Masse d'eau souterraine

 Sous couverture

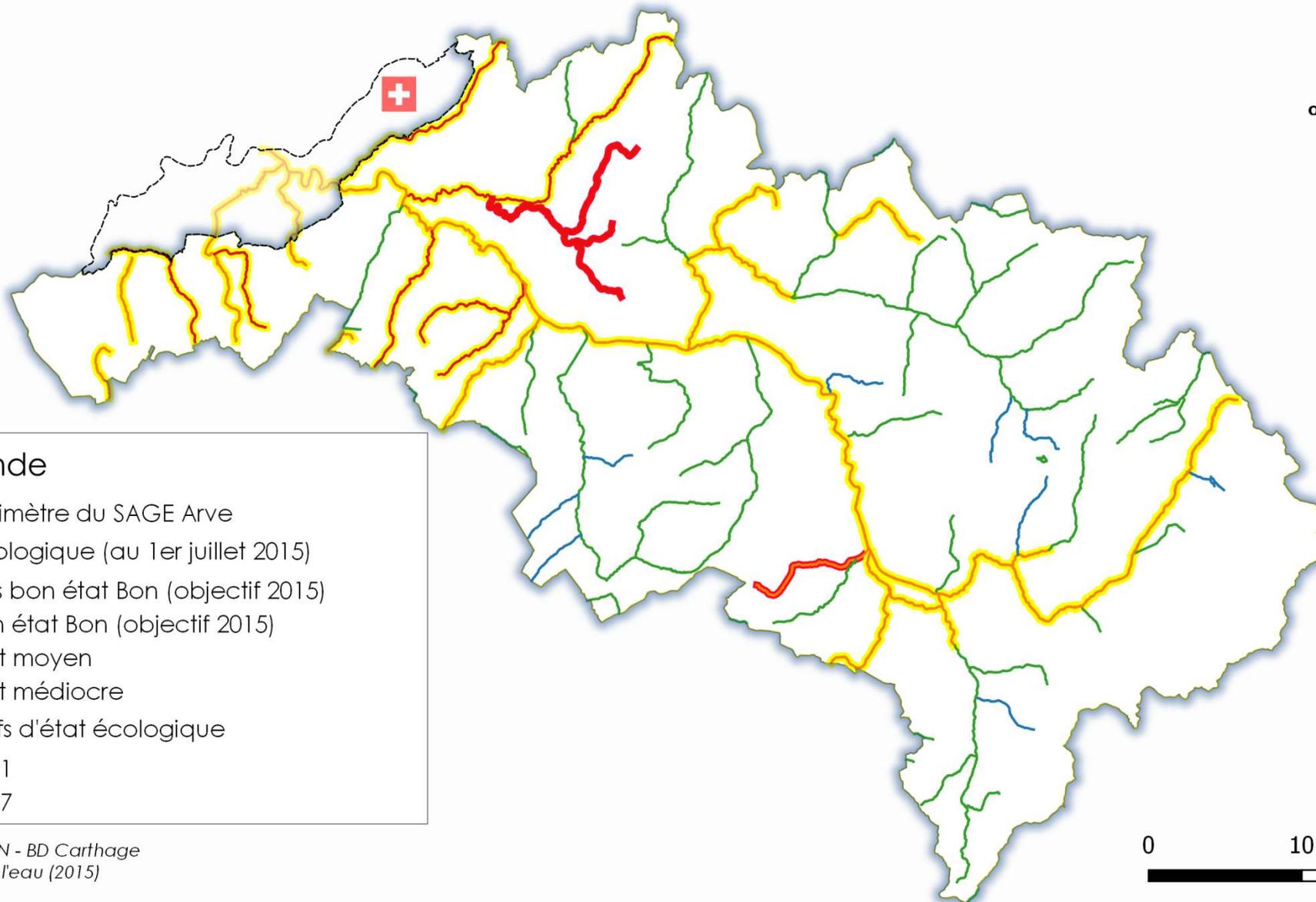
 Affleurante

 Périmètre SAGE



Schéma d'Aménagement  
de Gestion des Eaux  
du bassin de l'Arve

# Carte 22 : Etat écologique en 2015 et objectifs d'état écologique des masses d'eau superficielles du territoire

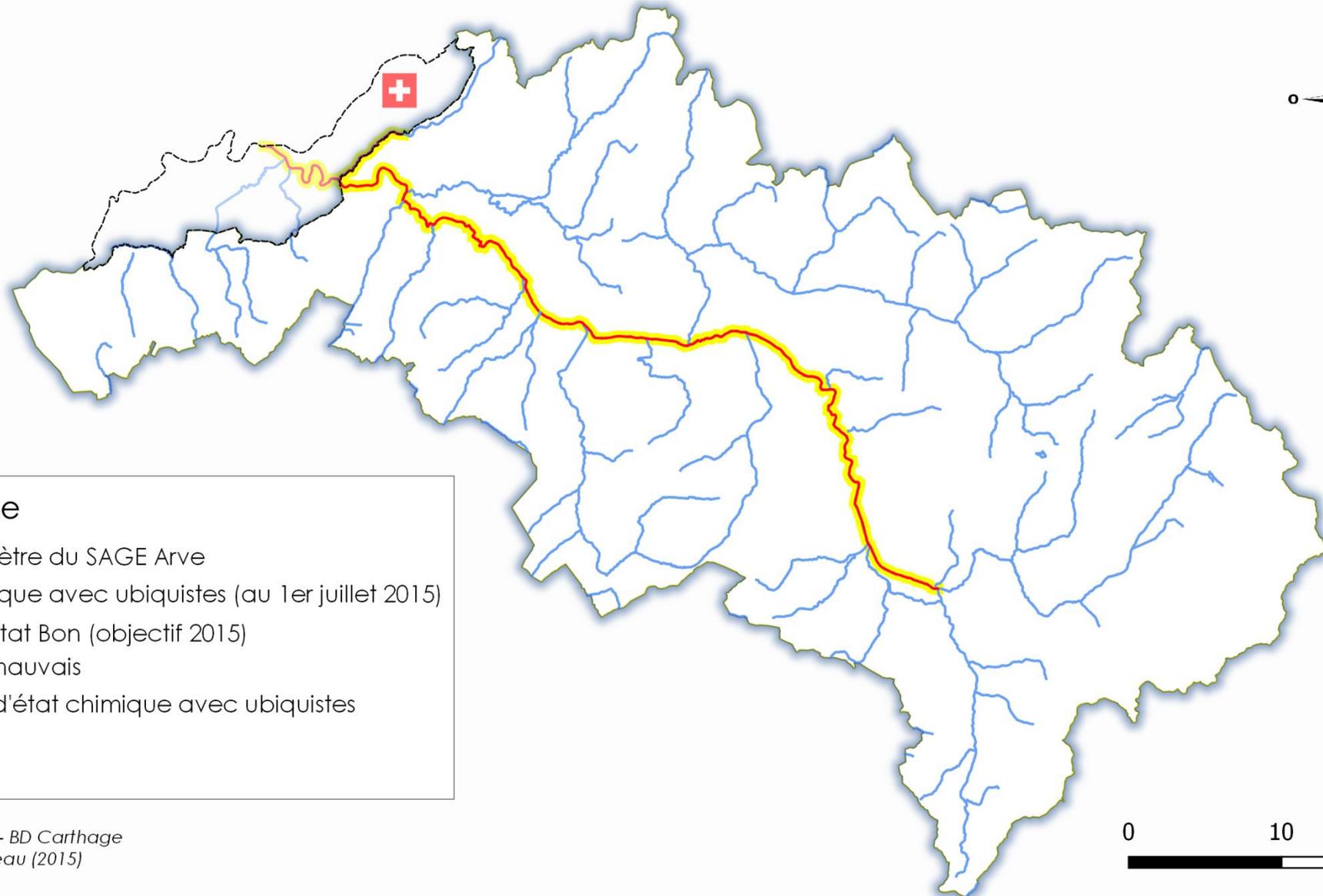


Sources : IGN - BD Carthage  
Agence de l'eau (2015)



Schéma d'Aménagement  
de Gestion des Eaux  
du bassin de l'Arve

# Carte 17 : Etat chimique en 2015 et objectifs d'état chimique des masses d'eau superficielles du territoire



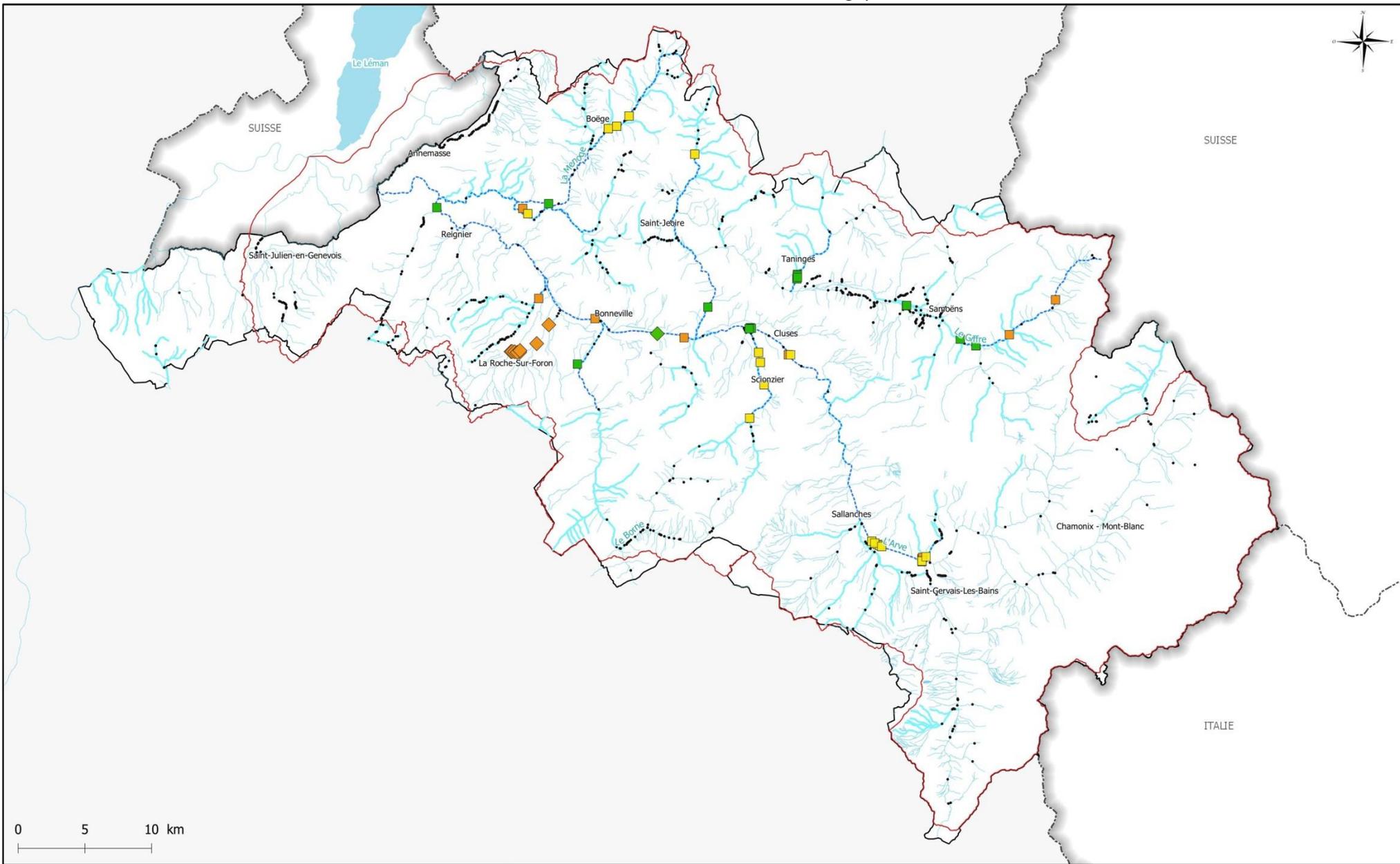
## Légende

- Périmètre du SAGE Arve
- Etat chimique avec ubiquistes (au 1er juillet 2015)
  - Bon état Bon (objectif 2015)
  - Etat mauvais
- Objectifs d'état chimique avec ubiquistes
  - 2021
  - 2027

Sources : IGN - BD Carthage  
Agence de l'eau (2015)

0 10 20 km

Carte 10 : obstacles à la continuité écologique



0 5 10 km

### Obstacles à la continuité écologique

Actions sur le bassin versant de l'Arve



SM3A, 2 / 4 / 2019

#### Ouvrages

- Ouvrages traités (2015-2018)
- Ouvrages à traiter dans le contrat global sous 5 ans
- Ouvrages restant à traiter
- ◆ Obstacles à l'écoulement

#### Niveaux des ouvrages

- Réglementaire
- ◆ Non réglementaire

#### Cours d'eau classés

- Liste 1 : aucun nouveau ouvrage
- ⋯ Liste 2 : mise en continuité nécessaire

#### Limites

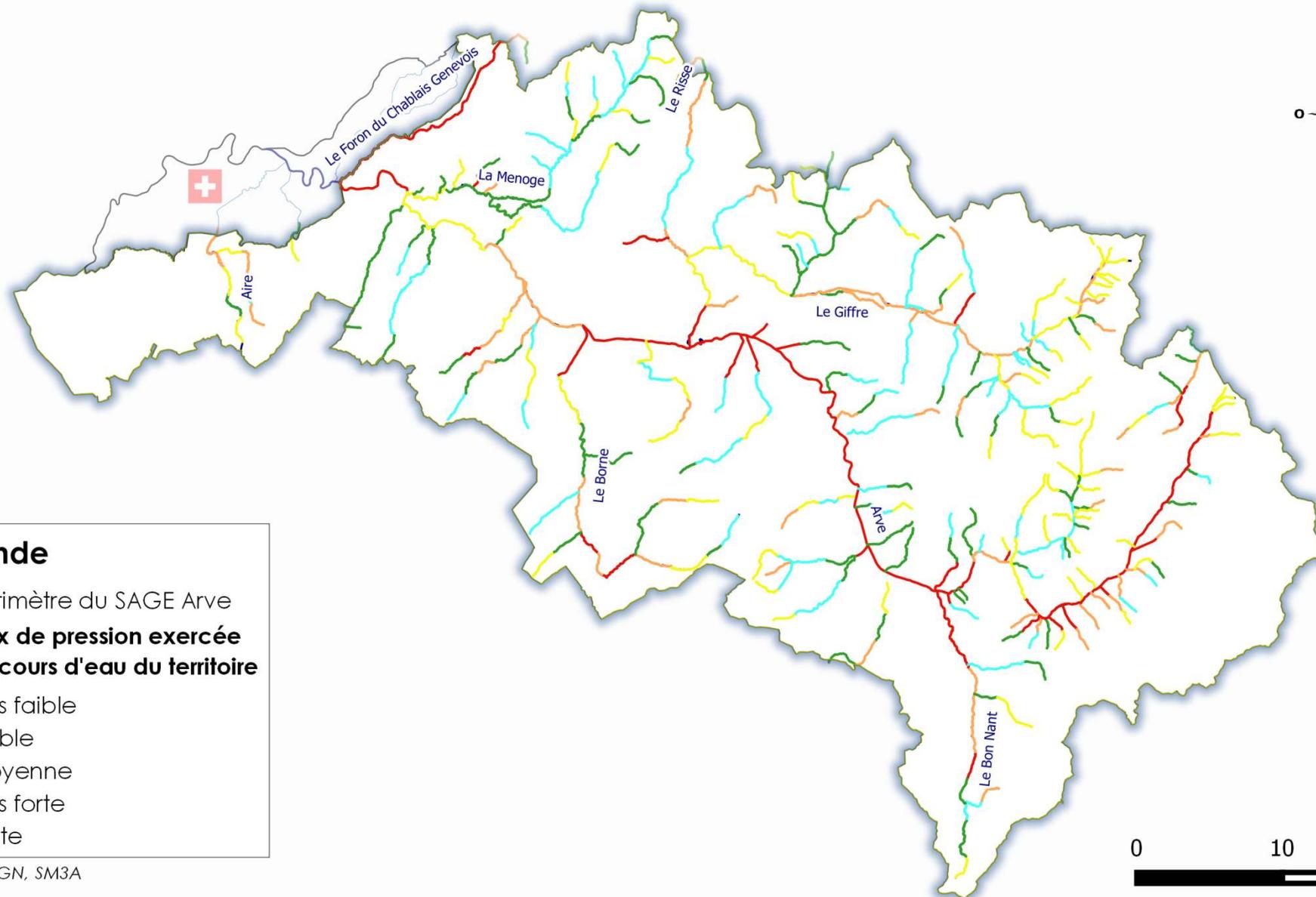
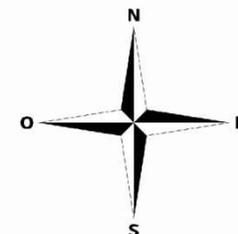
- Bassin versant de l'Arve
- Périmètre SAGE

RGF 93 / Lambert 93  
© IGN 2016, © DREAL



Schéma d'Aménagement  
de Gestion des Eaux  
du bassin de l'Arve

# Carte 18 : Niveaux de pressions exercées sur les cours d'eau



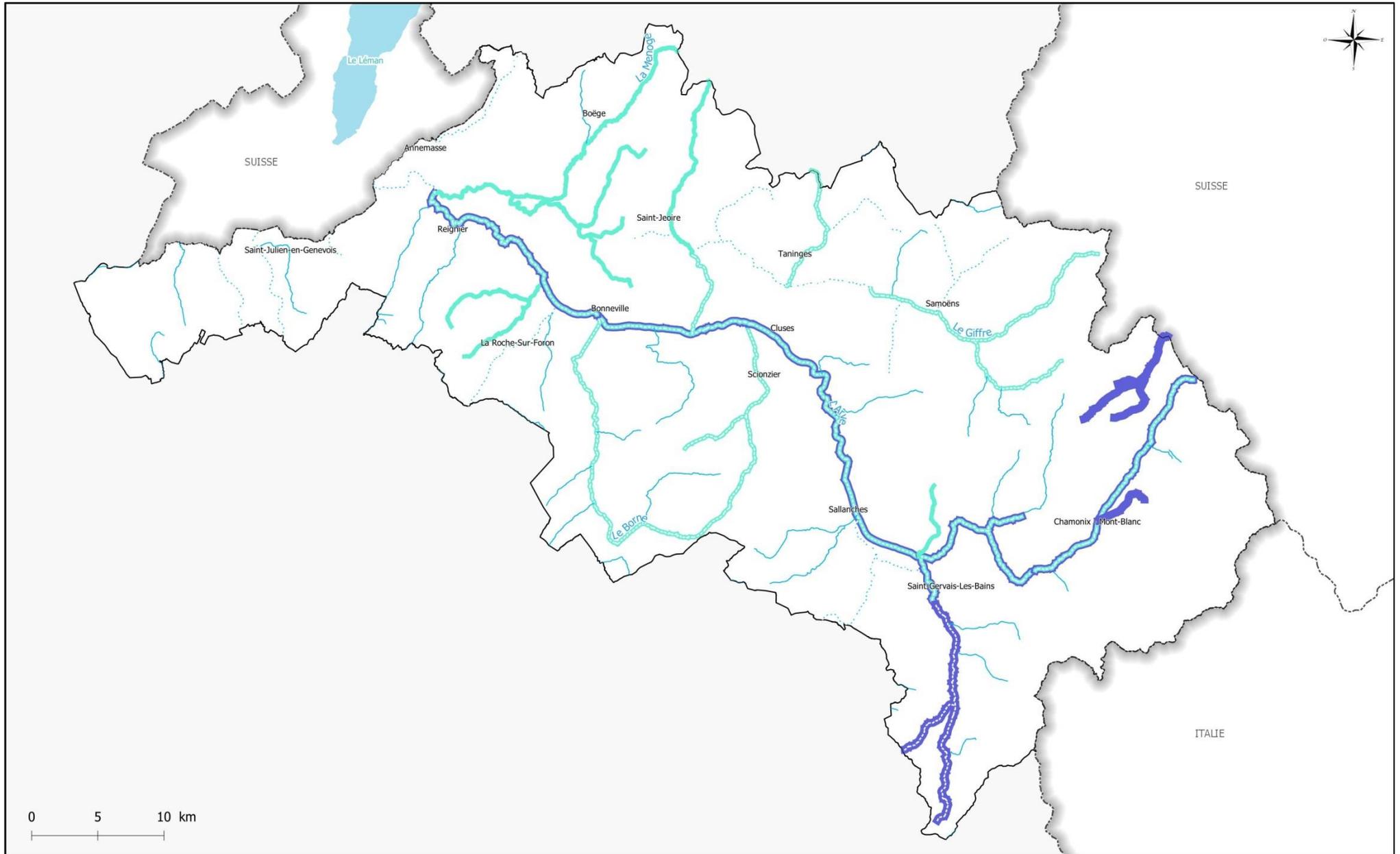
## Légende

- Périmètre du SAGE Arve
- Niveaux de pression exercée sur les cours d'eau du territoire**
- Très faible
- Faible
- Moyenne
- Très forte
- Forte

Sources : IGN, SM3A



Carte 12 : Pression d'altérations physiques



### Pression d'altérations physiques : hydrologie, continuité, morphologie

Pressions sur les masses d'eau du bassin versant de l'Arve d'après le Programme de mesures Rhône-Méditerranée



#### Masse d'eau superficielle

- Altération d'hydrologie
- Altération de continuité
- Altération de morphologie
- Autre masse d'eau

□ Périmètre SAGE

Carte 13 : Pressions de pollution ponctuelle et diffuse



**Pression de pollution ponctuelle et diffuse**  
 Pressions sur les masses d'eau du bassin versant de l'Arve d'après le Programme de mesures Rhône-Méditerranée

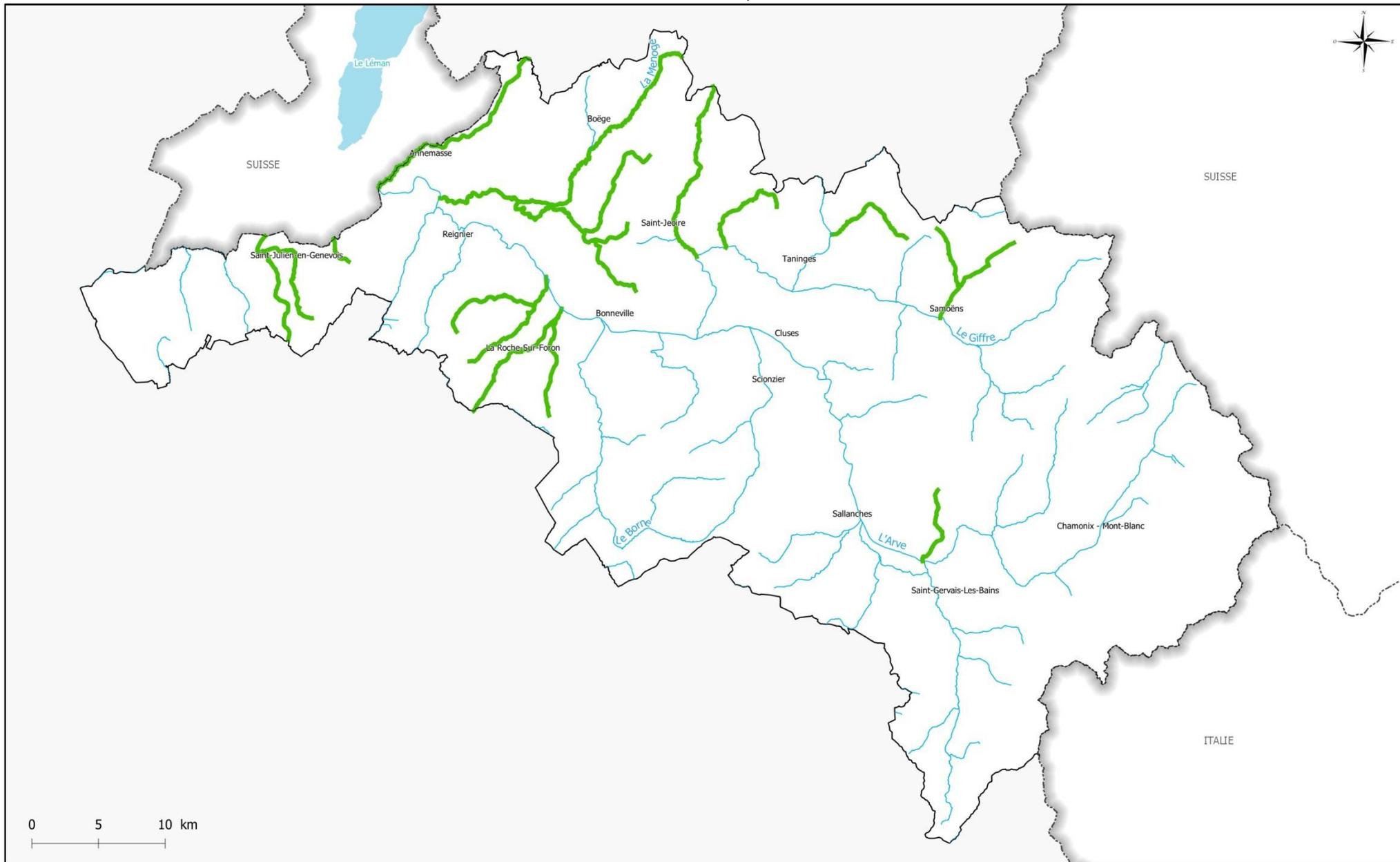
**Masse d'eau superficielle**

- █ Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)
- █ Pollution diffuse par les pesticides
- █ Pollution ponctuelle urbaine et industrielle (hors substances)
- █ Autre masse d'eau

Périmètre SAGE

RGF 93 / Lambert 93  
© IGN 2016, © SANDRE

Carte 14 : Pressions de prélèvement



0 5 10 km



### Pression de prélèvements d'eau

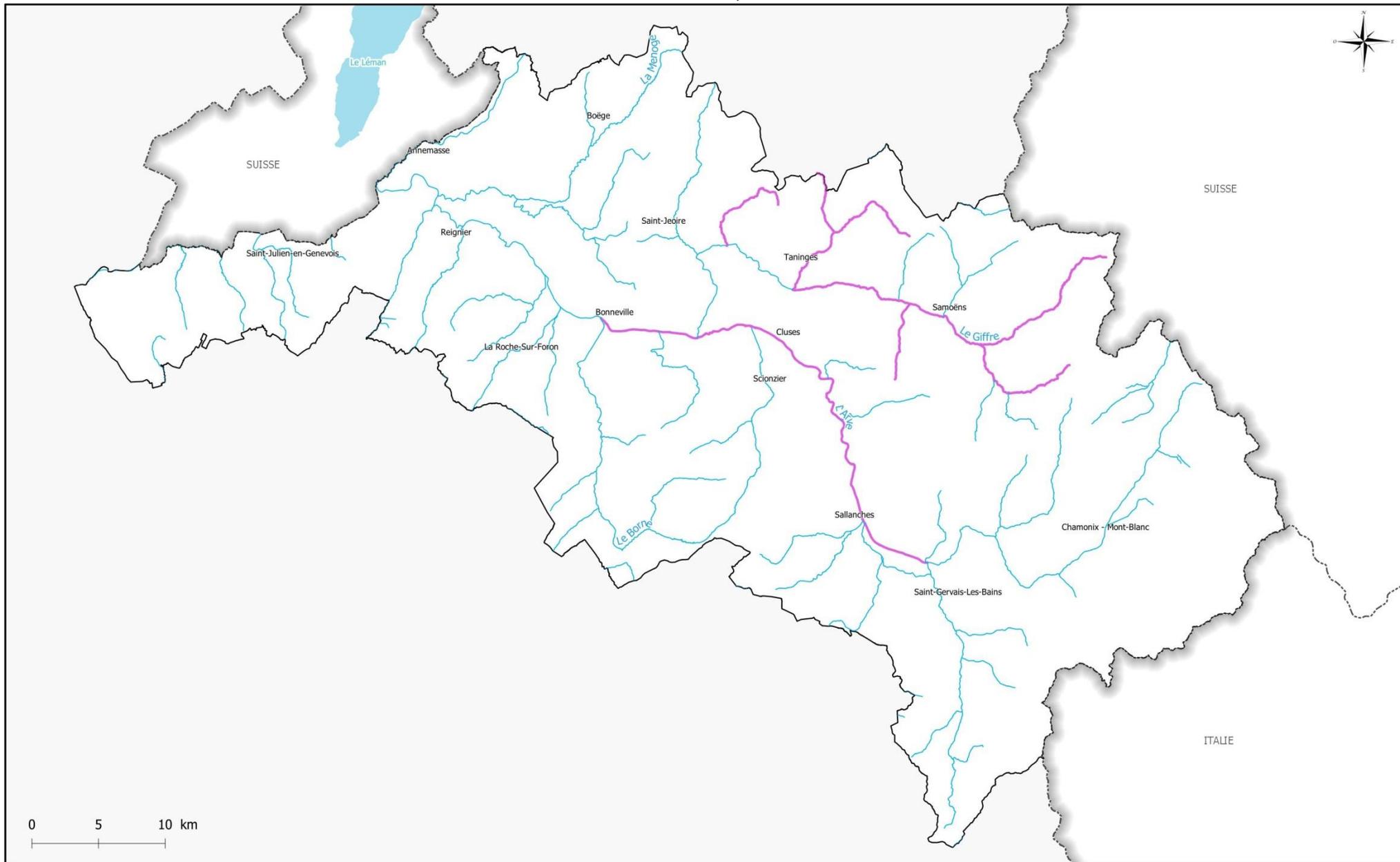
Pressions sur les masses d'eau du bassin versant de l'Arve d'après le Programme de mesures Rhône-Méditerranée

#### Masse d'eau superficielle

- Masse d'eau sous pression de prélèvements
- Autre masse d'eau

Périmètre SAGE

Carte 15 : Autres pressions



0 5 10 km

### Pressions autres que l'altération, la pollution et le prélèvement d'eau

Pressions sur les masses d'eau du bassin versant de l'Arve d'après le Programme de mesures Rhône-Méditerranée

#### Masse d'eau superficielle

- Masse d'eau soumise à des pressions
- Autre masse d'eau

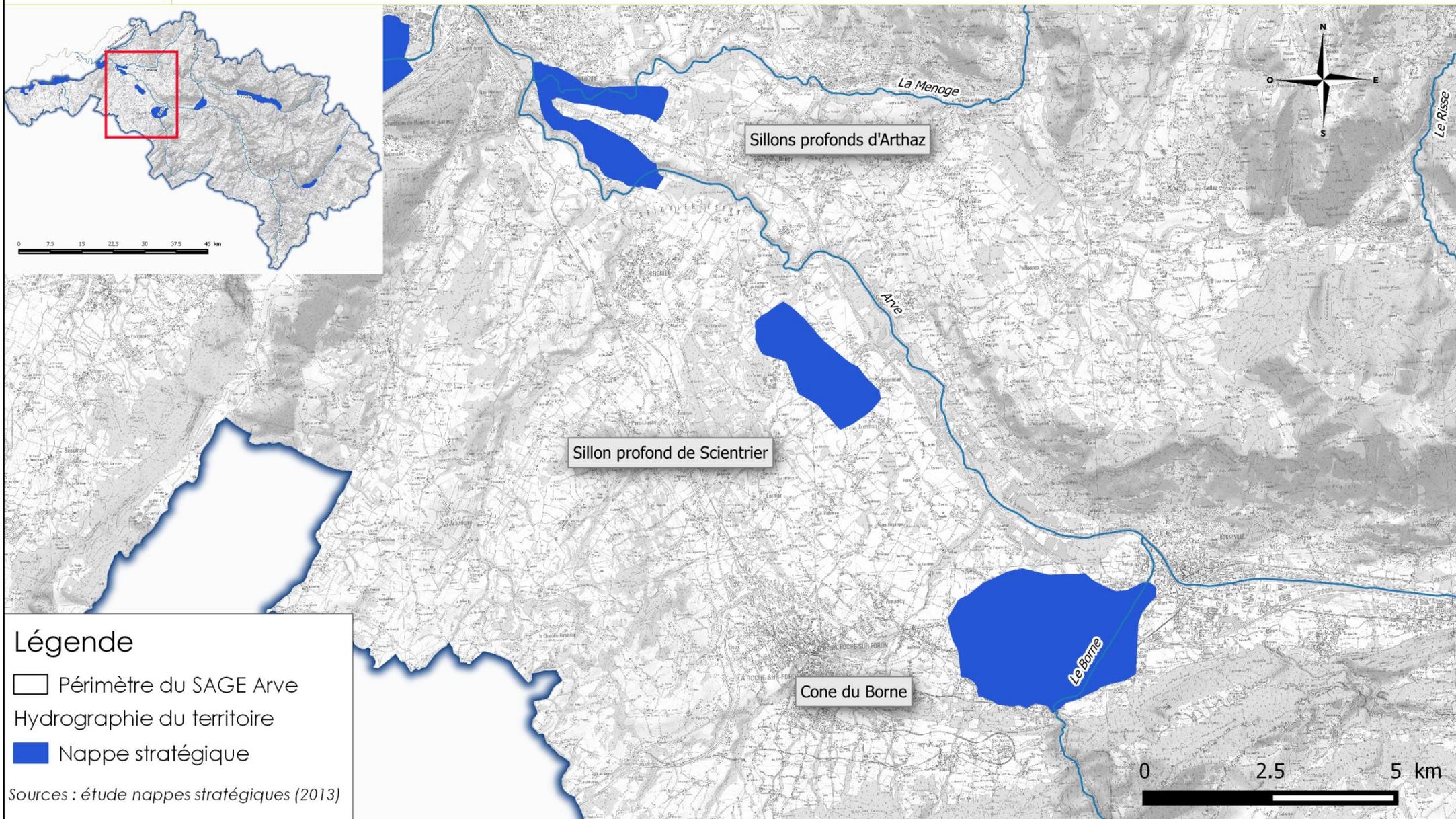
□ Périmètre SAGE





Schéma d'Aménagement  
de Gestion des Eaux  
du bassin de l'Arve

# Carte B : Nappes stratégiques pour l'AEP (1/100 000) Secteur aval



## Légende

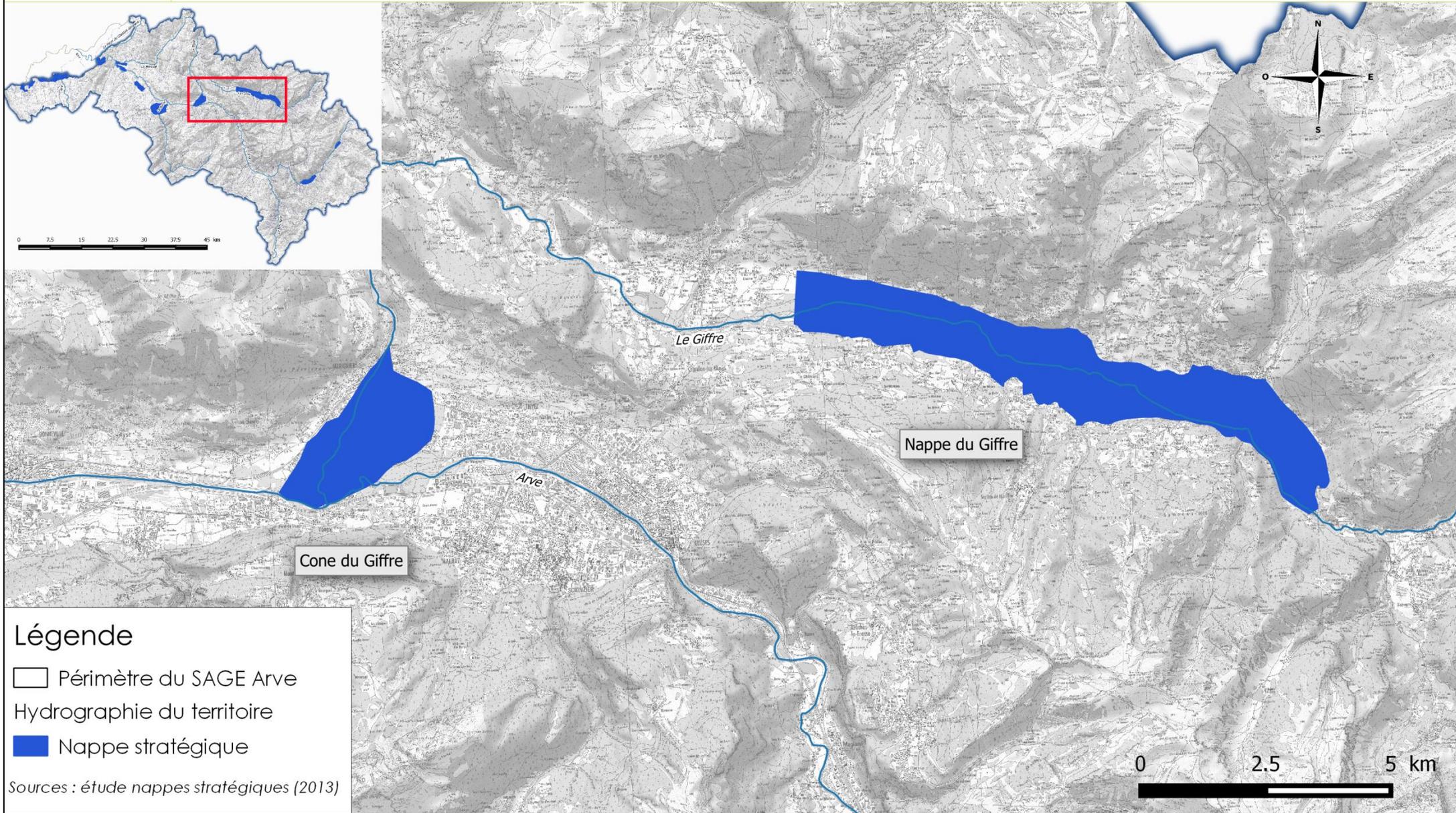
□ Périmètre du SAGE Arve

Hydrographie du territoire

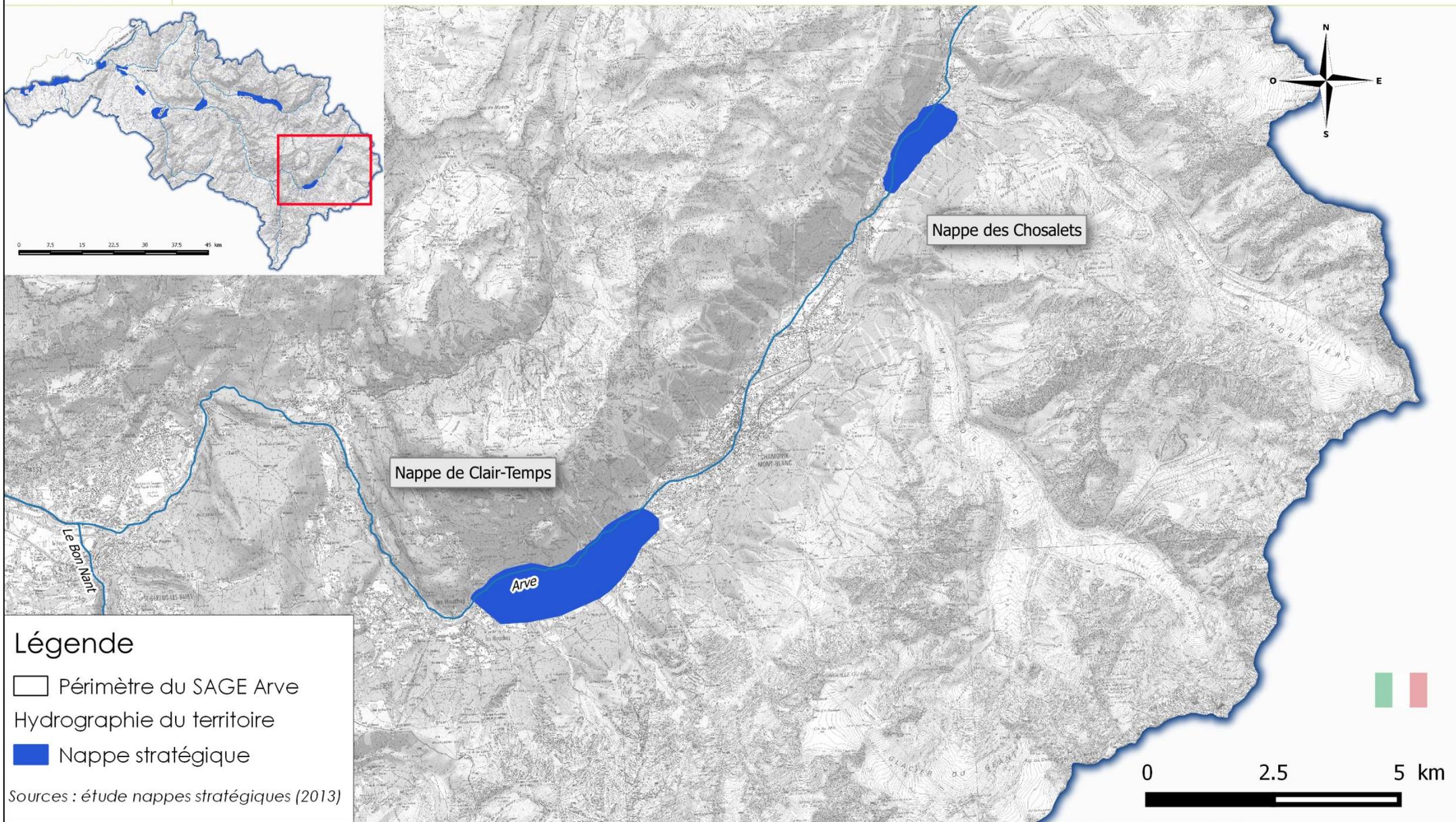
■ Nappe stratégique

Sources : étude nappes stratégiques (2013)

# Carte B : Nappes stratégiques pour l'AEP (1/100 000) Secteur du Giffre



# Carte B : Nappes stratégiques pour l'AEP (1/100 000) Secteur amont



## Légende

-  Périmètre du SAGE Arve
-  Hydrographie du territoire
-  Nappe stratégique

Sources : étude nappes stratégiques (2013)

# Carte B : Nappes stratégiques pour l'AEP (1/100 000) Secteur du Genevois

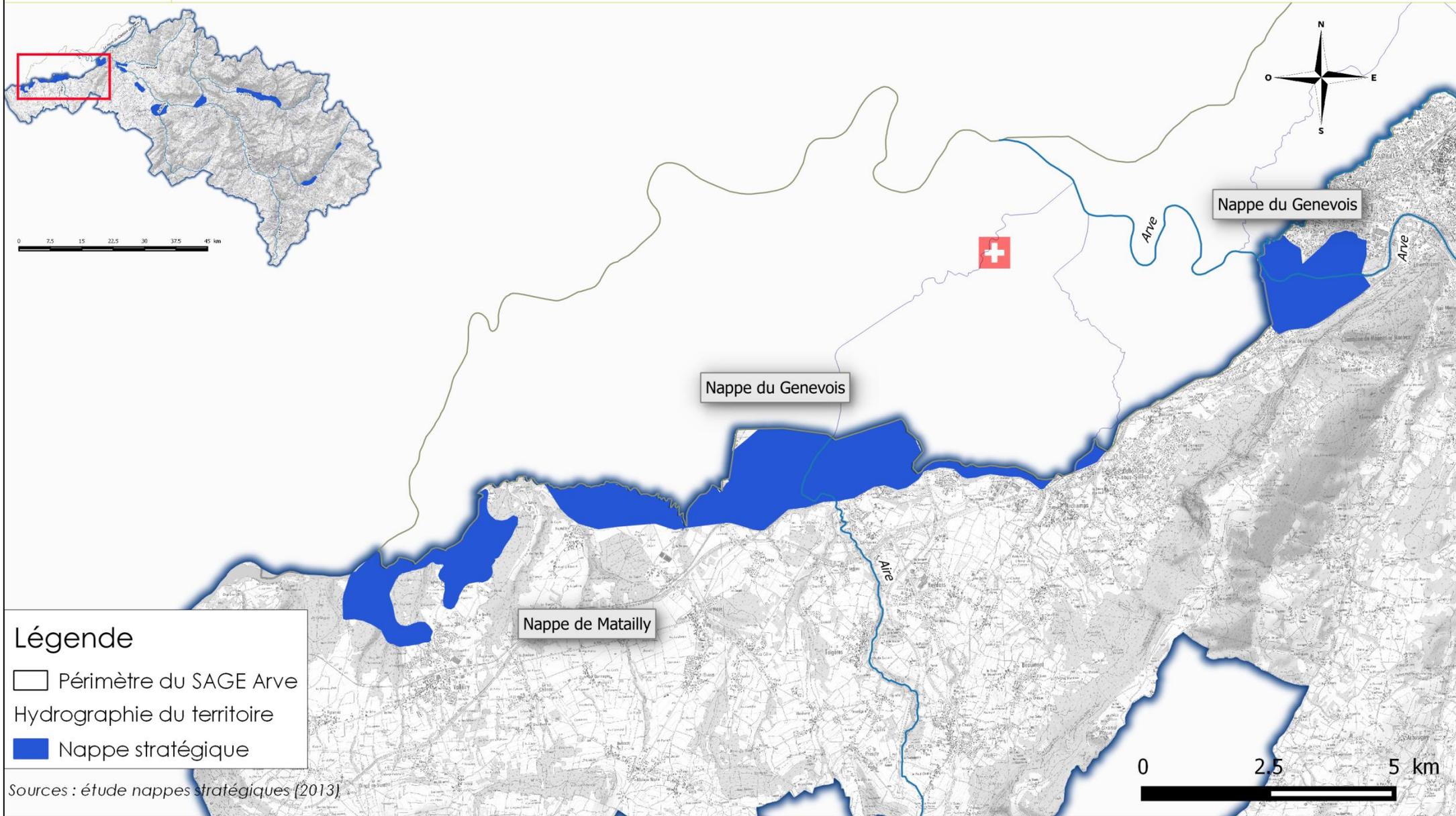
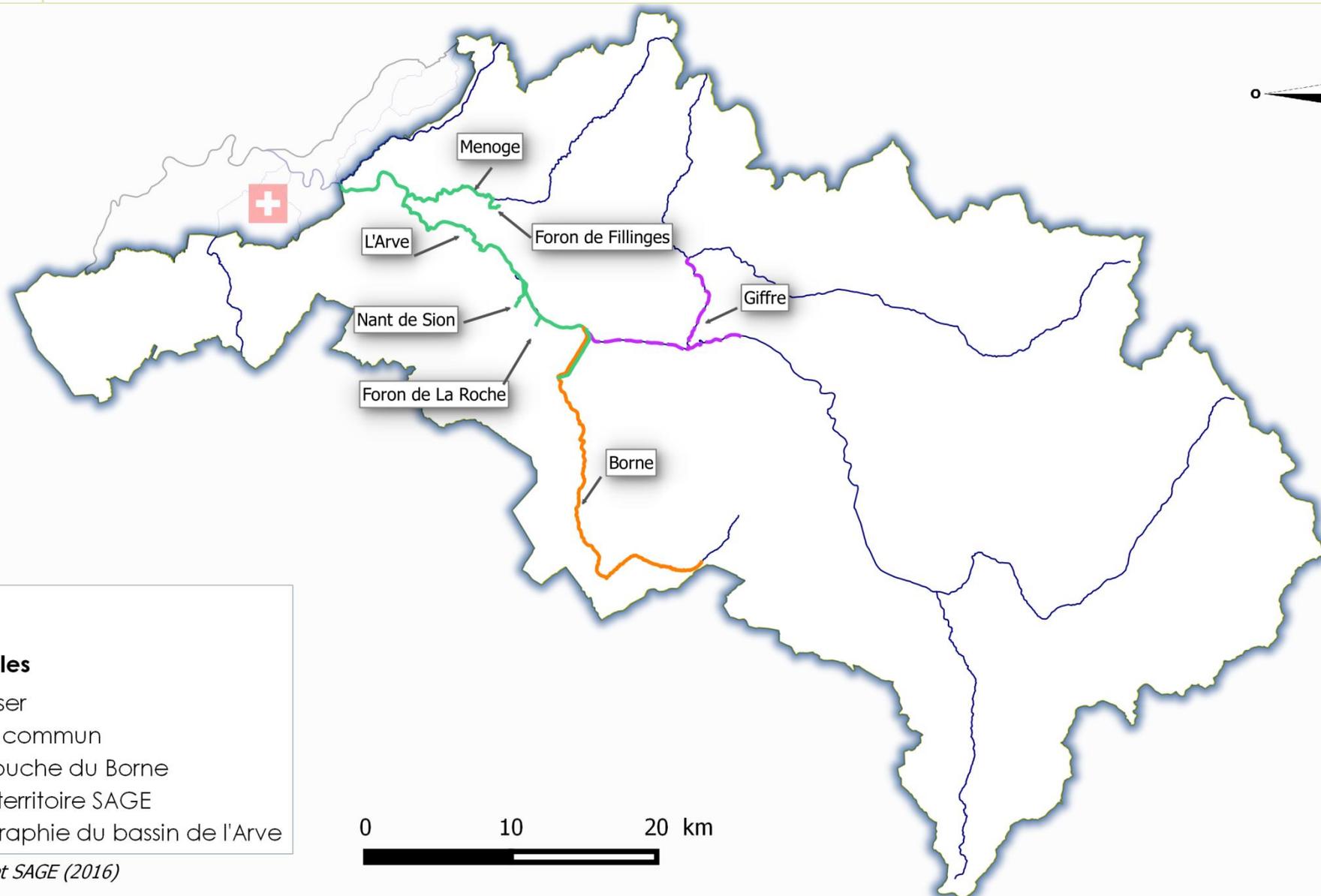




Schéma d'Aménagement  
de Gestion des Eaux  
du bassin de l'Arve

## Carte G : Espèces cibles



### Légende

#### Espèces cibles

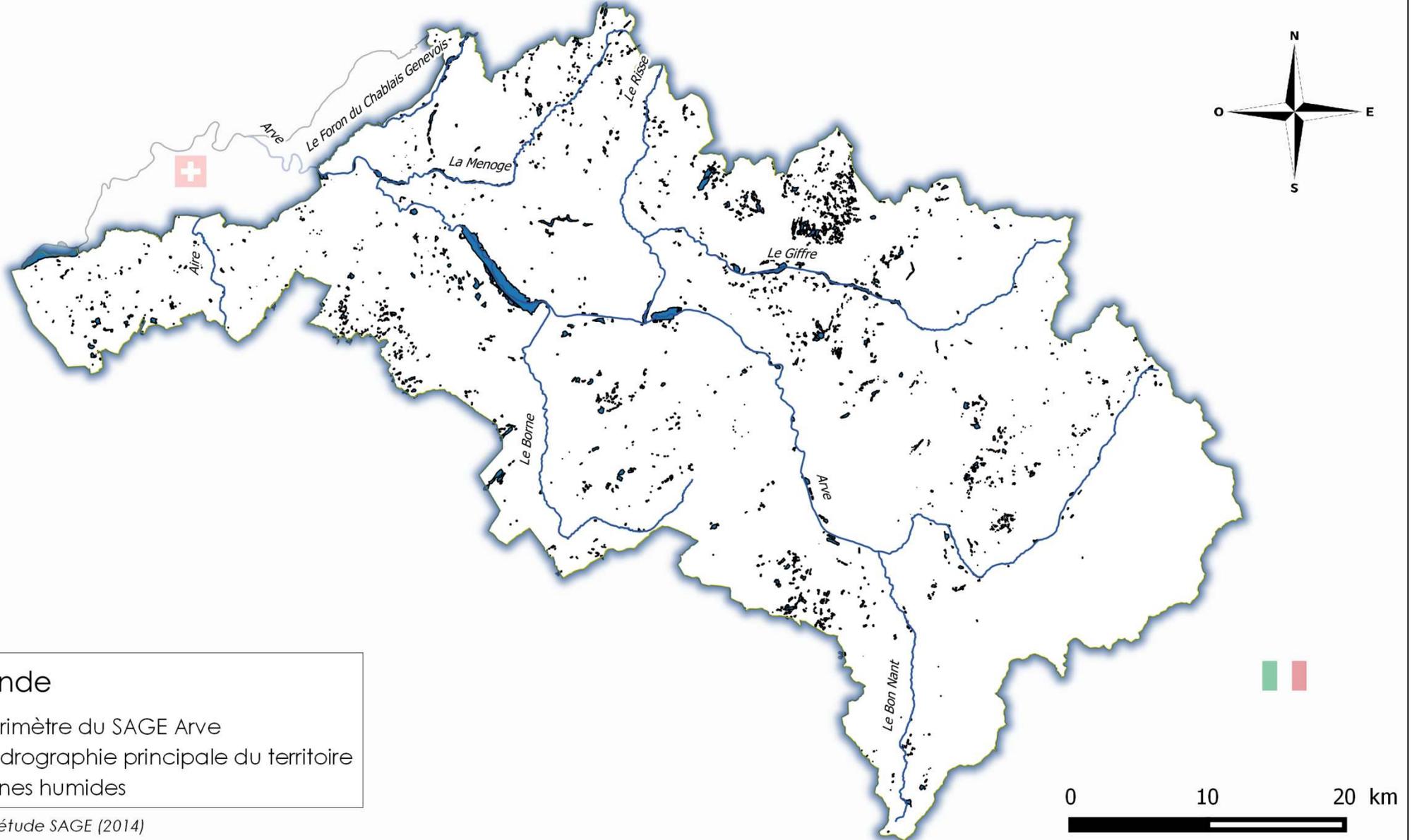
- à préciser
- Ombre commun
- Truite souche du Borne
- Limites territoire SAGE
- Hydrographie du bassin de l'Arve

Sources : projet SAGE (2016)



Schéma d'Aménagement  
de Gestion des Eaux  
du bassin de l'Arve

# Carte 14 : Carte des zones humides connues du territoire

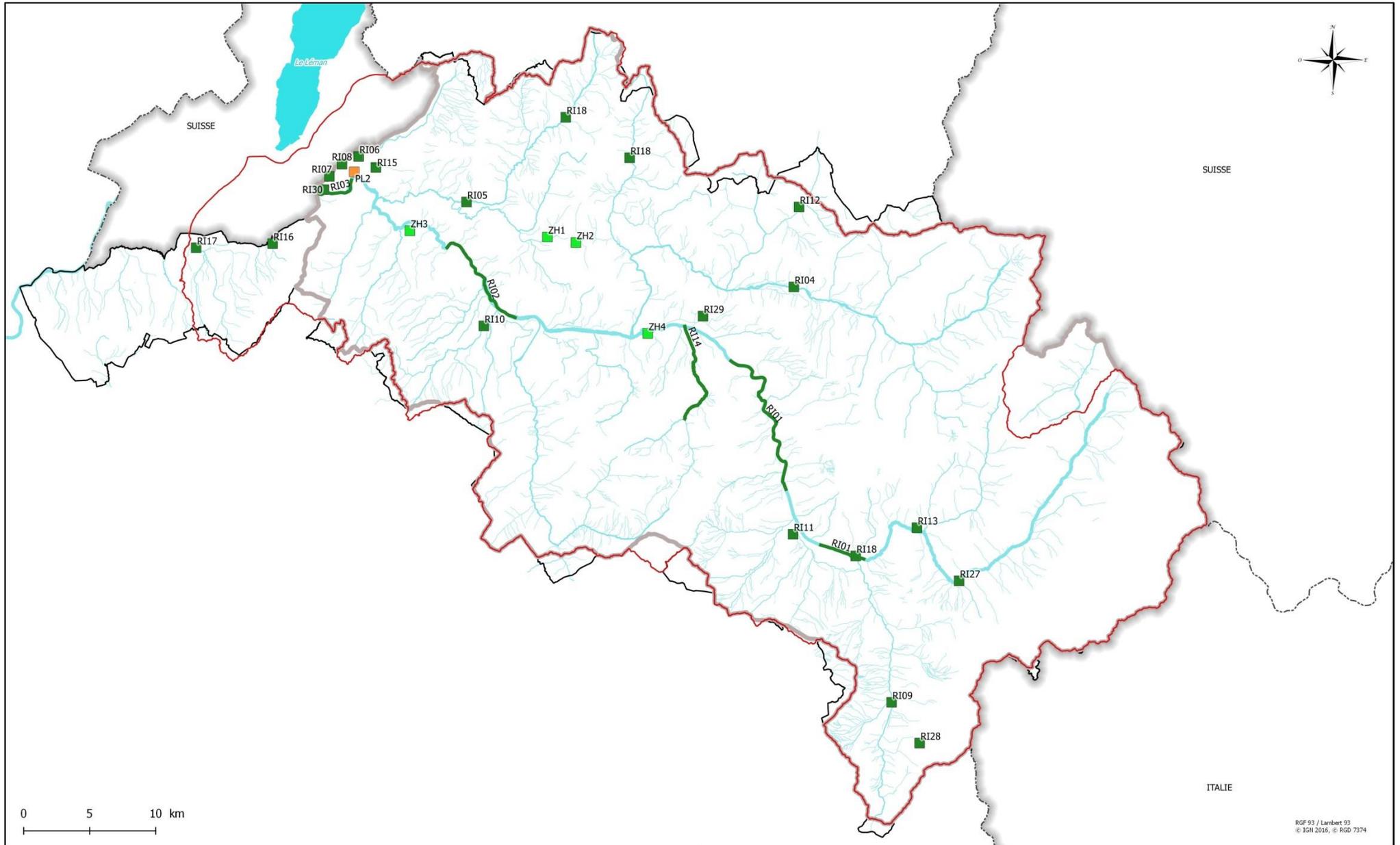


## Légende

- Périmètre du SAGE Arve
- Hydrographie principale du territoire
- Zones humides

Sources : étude SAGE (2014)

Carte 19 : Actions du grand cycle de l'eau prévues au contrat



0 5 10 km

RGF 93 / Lambert 93  
© IGN 2016, © RGD 7374



**Localisation des actions par volet**

Contrat bassin versant de l'Arve

SM3A, 9 / 4 / 2019

Répartition des actions par volet

- Volet Eau pluviales (PL)
- Volet milieux aquatiques : cours d'eau (RI)
- Volet milieux aquatiques : zones humides (ZH)

- Bassin versant de l'Arve
- Périmètre SAGE
- Périmètre SM3A

SM3A  
300 Chemin des Prés Moulin  
74800 Saint-Pierre en Faucigny

Tel : 04 50 25 60 14  
sm3a@sm3a.com

[www.riviere-arve.org](http://www.riviere-arve.org)



# CONTRAT GLOBAL DU BASSIN VERSANT DE L'ARVE

## *Grand cycle* *Fiches actions*



Le présent recueil rassemble les fiches actions organisées de la manière suivante :

## TABLEAUX DE SYNTHÈSE

Descriptif des actions par volet et calendrier prévisionnel .....	5
Plan de financement des actions .....	8
VOLET QUANTITE (QT).....	11
VOLET QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES (QL).....	25
VOLET NAPPES STRATEGIQUES POUR L'AEP (NA) .....	35
VOLET MILIEUX AQUATIQUES : COURS D'EAU (RI) .....	45
<b>ANNEXES : PRESENTATION DU PROGRAMME DE RESTAURATION RETENU .....</b>	<b>62</b>
<b>TRONÇON AMONT .....</b>	<b>62</b>
<b>TRONÇON MEDIAN .....</b>	<b>65</b>
<b>TRONÇON AVAL.....</b>	<b>69</b>
<b>BILAN DU COUT DES ACTIONS DU PROGRAMME DE RESTAURATION .....</b>	<b>73</b>
<b>Programme de suivi .....</b>	<b>75</b>
<b>SUIVI HYDRO-MORPHOLOGIQUE .....</b>	<b>75</b>
<b>Etat des lieux hydro-morphologique du secteur EBPB après 3 ans.....</b>	<b>75</b>
<b>Suivi d'actions spécifiques .....</b>	<b>75</b>
<b>SUIVI ECOLOGIQUE .....</b>	<b>76</b>
<b>Suivi du couvert végétal .....</b>	<b>76</b>
<b>Suivi de la dynamique d'évolution des habitats et espèces pionnières.....</b>	<b>77</b>
<b>ORGANISATION ET ESTIMATION FINANCIERE .....</b>	<b>77</b>
VOLET MILIEUX AQUATIQUES : ZONES HUMIDES (ZH).....	205
VOLET EAUX PLUVIALES (PL) .....	235
VOLET GOUVERNANCE (GO).....	243



## Descriptif des actions par volet et calendrier prévisionnel

Intitulé de l'action	Code action	Maitrise d'ouvrage	Dispositions du SAGE	2019	2020	2021	2022	Numéro de page
<b>Volet Quantité (QT)</b>								
Etudes volumes prélevables : Limiter la pression quantitative sur les milieux en tension dans les territoires prioritaires suite aux études besoins-ressources par les plans d'action – QUANTI-4 (hors Genevois)	QT1	SM3A	QUANTI-4, QUANTI-5	x	x	x	x	11
Evaluer localement l'adéquation ressources-besoins-milieux sur les têtes de bassin de montagne	QT2	SM3A	QUANTI-5	x	x	x	x	15
Optimiser la gestion de l'eau et favoriser le partage de la ressource	QT3	CCG-SAGE	QUANTI-4	x	x	x	x	19
<b>Volet Qualité des eaux superficielles (QL)</b>								
Animation de l'élaboration et mise en œuvre de la stratégie qualité du SAGE, dont animation de l'opération coordonnée Arve Pure et des actions de préservation des nappes stratégiques	QL1	SM3A	QUALI-1 à QUALI-3	x	x	x	x	25
Etude de qualité des eaux	QL2	CCG-SAGE	QUALI-3				x	31
<b>Volet Nappes stratégiques pour l'AEP (NA)</b>								
Dialogue territorial avec la profession agricole	NA1	CCG-SAGE	NAP-2 à NAP-9, QUALI-3, QUALI-4		x	x	x	35
Caractériser la qualité des rejets d'eau pluviale de l'infrastructure autoroutière vers le milieu naturel	NA2	ATMB	NAP-2, NAP-3, NAP-4	x	x			39
<b>Volet Milieux aquatiques : cours d'eau (RI)</b>								
Redonner avec ambition de l'espace latéral à l'Arve pour améliorer la dynamique de la rivière (gestion des milieux et prévention des inondations), sur l'Arve médiane, selon la disposition du SAGE RIV-5 - entre Passy et Magland	RI01	SM3A	RIV-5	x	x	x	x	45
Redonner avec ambition de l'espace latéral à l'Arve, sur l'espace Borne-Pont de Bellecombe, pour améliorer la dynamique de la rivière (gestion des milieux et prévention des inondations), selon la disposition du SAGE RIV-5 - entre Saint-Pierre-en-Faucigny et Contamine-sur-Arve	RI02	SM3A	RIV-5	x	x	x		51
Porter un projet ambitieux de renaturation de l'Arve aval et de ses affluents (les Eaux belles et le Foron du Chablais genevois) dont les confluences, en portant un intérêt particulier sur l'espace latéral de l'Arve - Gaillard et Etrembières <i>1. Etude globale pour la restauration de l'Arve et de ses affluents, les Eaux belles et le Foron du Chablais genevois</i> <i>2. Renaturation du Foron du Chablais genevois : MOE, dossiers règlementaires, travaux</i>	RI03	SM3A	RIV-5	x	x	x	x	75
Poursuivre la mise en œuvre des actions de restauration de l'espace de mobilité du Giffre dans sa plaine alluviale, en s'appuyant sur l'évaluation des actions passées	RI04	SM3A	RIV-5	x	x	x	x	81
Concevoir et conduire des travaux de restauration du style à méandres de la Menoge en redonnant de l'espace à la rivière - Bonne, Fillinges (éventuellement Boège et Saint-André-de-Boège)	RI05	SM3A	RIV-5	x	x	x	x	87
Poursuivre la renaturation du Foron du Chablais genevois sur le secteur de Puplinge, Ambilly et Ville la	RI06	SM3A	RIV-5		x			91

Intitulé de l'action	Code action	Maitrise d'ouvrage	Dispositions du SAGE	2019	2020	2021	2022	Numéro de page
Grand (action 6 CT FCG) : tranche 2 - Puplinge, Ambilly et Ville la Grand								
Poursuivre la restauration hydraulique et morphologique du Foron du Chablais genevois en amont du pont de Fossard (travaux) (action 2 CT FCG) - Gaillard	RI07	SM3A	RIV-5	x	x			95
Poursuivre la renaturation du lit du Foron du Chablais genevois à la douane de Moillesulaz (action 3 CT FCG) - Gaillard	RI08	SM3A	RIV-5		x			99
Concevoir et conduire des travaux de restauration du Bonnant amont (entre le Pontet et le Lay) en redonnant de l'espace à la rivière et en contribuant à la réduction du risque d'inondation - Les Contamines-Montjoie	RI09	SM3A	RIV-5		x	x	x	103
Restaurer l'espace de bon fonctionnement du Foron de la Roche et du Bourre - Amancy, Saint-Pierre-en-Faucigny, Arenthon	RI10	SM3A	RIV-5		x	x	x	107
Restauration de la capacité de la Bialle à Sallanches et restaurer sa morphologie (tronçon pont SNCF-pont Marie Curie) - Sallanches	RI11	SM3A	RIV-5 ; RISQ-7	x	x	x	x	111
Restaurer et valoriser l'Arpettaz	RI12	SM3A	RIV-5	x	x	x	x	115
Concevoir et mettre en œuvre la restauration morphologique de ruisseaux affluents de l'Arve – restauration des ruisseaux de Servoz - Servoz	RI13	SM3A	RIV-5, RIV-8, RIV-9	x	x	x		119
Concevoir et mettre en œuvre les travaux de renaturation du Foron du Reposoir - Le Reposoir et de Scionzier (lien avec le PAPI)	RI14	SM3A	RIV-4, RIV-5, RIV-8, RIV-9	x	x	x	x	123
Ville d'Annemasse - Etude de faisabilité pour la remise à ciel ouvert de la Géline sur le secteur de l'Ecoquartier Château Rouge à Annemasse	RI15	Ville d'Annemasse	PLU-1, RIV-5	x	x	x	x	129
Travaux de restauration de la Drize aval	RI16	CCG	RIV-5	x	x	x	x	133
Etude de faisabilité de la renaturation de l'Aire aval	RI17	CCG	RIV-5		x			135
Poursuivre la restauration de la continuité piscicole sur le bassin versant de l'Arve à 5 ans - BV 1. Restauration des seuils de l'Ugine aval (confluence, passage sous la route communale) - Passy 2. 4 Seuils de la Menoge - Villard, Burdignin, Fillinges 3. Seuil de la scierie de Mégevette sur le Risse amont - Mégevette Pour mémoire : Seuils du Foron du Reposoir Pour mémoire : Seuil de la pisciculture de l'Ugine à Passy Pour mémoire : Seuil de l'Arve à Cluses (ATMB)	RI18	SM3A	RIV-4	x	x	x	x	139
Diagnostic de la franchissabilité des ouvrages sur les affluents de l'Arve et du Rhône	RI19	CCG	RIV-3		x			145
Délimiter les EBF (Espaces de bon fonctionnement) sur l'ensemble des cours d'eau du périmètre du SAGE (hors Genevois)	RI20	SM3A	RIV-1	x	x	x	x	147
Délimiter les EBF (Espaces de Bon Fonctionnement) des cours d'eau du territoire de la CCG	RI21	CCG-SAGE	RIV-1			x	x	151
Stratégie de maîtrise foncière - BV	RI22	SM3A	RIV-2, ZH-2	x	x	x	x	153
Contribuer au génie écologique des milieux alluviaux de montagne et des zones humides à l'échelle du bassin versant de l'Arve - BV	RI23	SM3A	RIV-7	x	x	x	x	159

Intitulé de l'action	Code action	Maitrise d'ouvrage	Dispositions du SAGE	2019	2020	2021	2022	Numéro de page
1. Mélange grainier : étude, production, plantation 2. Arbustes : étude, production, plantation								
Reconstituer un corridor boisé alluvial (replantation, diversification, élargissement, rajeunissement) - BV	RI24	SM3A	RIV-7	x	x	x	x	167
Concevoir et appliquer le plan de gestion des espèces exotiques envahissantes en bord de cours d'eau et en zones humides - BV	RI25	SM3A	RIV-7	x	x	x	x	173
Plans de gestion des matériaux solides de l'Arve et du Giffre	RI26	SM3A	RIV-6	x	x	x	x	179
Quantification des phénomènes de charriage solide dans l'Arve depuis le barrage des Houches	RI27	EDF	RIV-6	x	x	x		183
Réaliser un bilan masse annuel du glacier de Tré-la-Tête	RI28	EDF	QUANTI-6	x	x	x	x	187
Evaluer l'efficacité du relèvement des débits réservés de l'aménagement hydroélectrique de Pressy	RI29	EDF	QUANTI-3			x	x	189
Déplacement du rejet de la station d'épuration en aval de la confluence Arve Foron du Chablais Genevois	RI30	Annemasse Agglo	RIV-5	x	x			193
<b>Volet Milieux aquatiques : zones humides (ZH)</b>								
Restaurer le marais des Tattes et le Thy - Ville-en-Sallaz, La Tour et Peillonex	ZH1	SM3A	RIV-5, ZH-3, RIV-9	x	x	x		199
Renaturer du marais d'Entreverges - La Tour	ZH2	SM3A	ZH-2, RIV-9	x	x	x	x	205
Poursuivre la restauration écologique du marais du Pont neuf - Reignier	ZH3	SM3A	ZH-2, RIV-9	x	x	x	x	209
Définir et mettre en œuvre du plan de gestion du site alluvial des îles de Vougy en bord d'Arve - Vougy	ZH4	ASTERS	ZH-2, RIV-9	x	x	x	x	213
Acquisitions foncières de zones humides non prioritaires par d'autres maitres d'ouvrage que le SM3A - BV	ZH5	SM3A	ZH-2	x	x	x	x	217
Stratégie zones humides	ZH6	SM3A	ZH-1	x	x	x	x	221
Restaurer les zones humides prioritaires et assurer leur entretien pérenne par plan de gestion	ZH7	CCG-SAGE	ZH-2, ZH-3	x	x	x	x	225
<b>Volet Eaux pluviales (PL) - hors désimperméabilisation</b>								
Guide de cadrage des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) pour une meilleure préservation des cours d'eau et la prévention des inondations (PLUV-2)	PL1	SM3A	PLUV-2		x	x		229
Ville d'Annemasse : Etude hydrogéologique du secteur du Brouaz à Annemasse	PL2	Ville d'Annemasse	PLUV-2			x		233
<b>Volet Gouvernance (GO)</b>								
Guide du SAGE à destination des acteurs de l'aménagement du territoire (GOUV-1)	GO1	SM3A	GOUV-1		x			237
Animation de la CLE du SAGE et des volets stratégiques du SAGE (hors quantité et qualité) – GOUV-2 (dont poste)	GO2	SM3A	GOUV-2	x	x	x		239
Valoriser le Contrat global	GO3	SM3A	-	x	x	x		243
Communication du SAGE	GO4	SM3A	GOUV-2	x	x	x	x	247
Postes SM3A	GO5	SM3A	-	x	x	x	x	-

## Plan de financement des actions

Code action	Coût prévisionnel			Plan de financement prévisionnel										
	Fonctionnement (TTC)	Investissement (HT)	Total (HT)	AE RMC		CD74 (CT ENS alluvial)		Etat (PAPI)		Autre financeur (dont CD74 – CT ENS Salève)			Autofinancement	
				Taux	Subv.	Taux	Subv.	Taux	Subv.	Taux	Subv.	Nom	Taux	Coût.
<b>Volet Quantité (QT)</b>			<b>300 833 €</b>	<b>243 100 €</b>		<b>30 000 €</b>		<b>8 000 €</b>			<b>71 900 €</b>			
QT1	150 000 €		125 000 €	70%	105 000 €								30%	45 000 €
QT2	163 000 €		135 833 €	70%	114 100 €	18%	30 000 €						12%	18 900 €
QT3		40 000 €	40 000 €	60%	24 000 €					20%	8 000 €	CD74-CTENS Salève	20%	8 000 €
<b>Volet Qualité des eaux superficielles (QL)</b>			<b>210 417 €</b>	<b>120 250 €</b>		<b>24 000 €</b>			<b>108 250 €</b>					
QL1	192 500 €		160 417 €	50%	96 250 €								50%	96 250 €
QL2	60 000 €		50 000 €	40%	24 000 €				40%	24 000 €	CD74-CTENS Salève	20%	12 000 €	
<b>Volet Nappes stratégiques pour l'AEP (NA)</b>			<b>50 000 €</b>	<b>50 000 €</b>										
NA1			AD	AD						AD		CD74-CTENS Salève	AD	
NA2		50 000 €	50 000 €										100%	50 000 €
<b>Volet Milieux aquatiques : cours d'eau (RIV)</b>			<b>24 082 800 €</b>	<b>5 135 771 €</b>		<b>6 463 310 €</b>		<b>988 332 €</b>		<b>146 800 €</b>			<b>6 566 514 €</b>	
RI01		1 214 000 €	1 214 000 €	27%	249 600 €	40%	481 600 €						20%	182 800 €
RI02	20 000 €	3 137 800 €	3 154 467 €	21%	667 260 €	59%	1 858 980 €						20%	631 560 €
RI03	8 000 €	1 863 500 €	1 870 167 €	36%	667 600 €	38%	708 100 €	6%	121 500 €				20%	374 300 €
RI04	14 000 €	779 000 €	790 667 €	16%	106 600 €	14%	111 000 €	36%	288 500 €				25%	170 900 €
RI05		320 000 €	320 000 €	40%	128 000 €	40%	128 000 €						20%	64 000 €
RI06		1 542 000 €	1 542 000 €	40%	616 800 €	40%	616 800 €						20%	308 400 €
RI07		550 000 €	550 000 €	40%	220 000 €	40%	220 000 €						20%	110 000 €
RI08		220 000 €	220 000 €	40%	88 000 €	40%	88 000 €						20%	44 000 €
RI09		950 000 €	950 000 €	14%	36 000 €	4%	39 000 €	13%	125 000 €				20%	50 000 €
RI10	39 000 €	939 000 €	971 500 €	4%	16 800 €	20%	199 400 €						45%	176 800 €
RI11		1 740 000 €	1 740 000 €	8%	18 000 €	3%	54 000 €	7%	120 000 €				20%	48 000 €

Code action	Coût prévisionnel			Plan de financement prévisionnel										
	Fonctionnement (TTC)	Investissement (HT)	Total (HT)	AE RMC		CD74 (CT ENS alluvial)		Etat (PAPI)		Autre financeur (dont CD74 – CT ENS Salève)			Autofinancement	
				Taux	Subv.	Taux	Subv.	Taux	Subv.	Taux	Subv.	Nom	Taux	Coût.
RI12		2 050 000 €	2 050 000 €	15%	200 000 €	34%	704 000 €						33%	436 000 €
RI13		600 000 €	600 000 €	36%	60 000 €	12%	69 000 €						22%	36 000 €
RI14		545 000 €	545 000 €	33%	178 000 €	42%	228 000 €	50%	30 000 €				20%	109 000 €
RI15		77 000 €	77 000 €	50%	38 500 €								50%	38 500 €
RI16		335 000 €	335 000 €	42%	141 200 €					38%	126 800 €	CD74-CTENS Salève	20%	67 000 €
RI17		20 000 €	20 000 €	40%	8 000 €					40%	8 000 €	CD74-CTENS Salève	20%	4 000 €
RI18		654 700 €	654 700 €	40%	223 880 €	34%	223 880 €						20%	111 940 €
RI19		15 000 €	15 000 €	40%	6 000 €					40%	6 000 €	CD74-CTENS Salève	20%	3 000 €
RI20	180 000 €		150 000 €	70%	126 000 €	10%	18 000 €						20%	36 000 €
RI21	60 000 €		50 000 €	70%	42 000 €					10%	6 000 €	CD74-CTENS Salève	20%	12 000 €
RI22	150 000 €		125 000 €	17%	15 000 €	30%	45 000 €						33%	30 000 €
RI23	213 000 €		177 500 €	9%	12 000 €	26%	54 800 €						47%	60 200 €
RI24	810 000 €	2 034 500 €	2 709 500 €	30%	708 150 €	19%	541 950 €						47%	1 110 400 €
RI25	205 000 €		170 833 €	20%	24 600 €	36%	73 800 €						20%	24 600 €
RI26	315 000 €	291 664 €	554 164 €	30%	181 999 €			50%	303 332 €				20%	121 333 €
RI27	36 000 €		30 000 €	50%	18 000 €								50%	18 000 €
RI28	80 000 €		66 667 €	50%	40 000 €								50%	40 000 €
RI29	95 563 €		79 636 €	50%	47 782 €								50%	47 782 €
RI30		2 350 000 €	2 350 000 €	11%	250 000 €								89%	2 100 000 €
<b>Volet Milieux aquatiques : zones humides (ZH)</b>			<b>985 500 €</b>		<b>292 650 €</b>		<b>300 200 €</b>				<b>96 000 €</b>			<b>236 150 €</b>
ZH1		296 000 €	296 000 €	27%	80 000 €	29%	84 800 €						44%	131 200 €
ZH2	2 000 €	300 000 €	301 667 €	40%	120 000 €	40%	120 000 €						20%	60 000 €
ZH3	13 000 €	60 000 €	70 833 €	20%	10 800 €	44%	32 400 €						20%	10 800 €
ZH4		168 000 €	168 000 €	30%	37 800 €	38%	63 000 €			19%	24 000 €	SM3A	1%	1 200 €

Code action	Coût prévisionnel			Plan de financement prévisionnel										
	Fonctionnement (TTC)	Investissement (HT)	Total (HT)	AE RMC		CD74 (CT ENS alluvial)		Etat (PAPI)		Autre financeur (dont CD74 – CT ENS Salève)			Autofinancement	
				Taux	Subv.	Taux	Subv.	Taux	Subv.	Taux	Subv.	Nom	Taux	Coût.
ZH5			AD	AD		AD							AD	
ZH6			AD	AD		AD							AD	
ZH7		149 000 €	149 000 €	30%	44 050 €					48%	72 000 €	CD74-CTENS Salève	22%	32 950 €
<b>Volet Eaux pluviales (PL)</b>			<b>30 000 €</b>		<b>17 000 €</b>									<b>17 000 €</b>
PL1	24 000 €		20 000 €	50%	12 000 €								50%	12 000 €
PL2		10 000 €	10 000 €	50%	5 000 €								50%	5 000 €
<b>Volet Gouvernance (GO)</b>			<b>1 657 138 €</b>		<b>1 222 996 €</b>									<b>758 570 €</b>
GO1	31 500 €		26 250 €	50%	15 750 €								50%	15 750 €
GO2	311 500 €		259 583 €	50%	155 750 €								50%	155 750 €
GO3	45 000 €	20 000 €	57 500 €	43%	28 000 €								57%	37 000 €
GO4	18 566 €	15 000 €	30 472 €	70%	23 496 €								30%	10 070 €
GO5	1 540 000 €		1 283 333 €	65%	1 000 000 €								35%	540 000 €

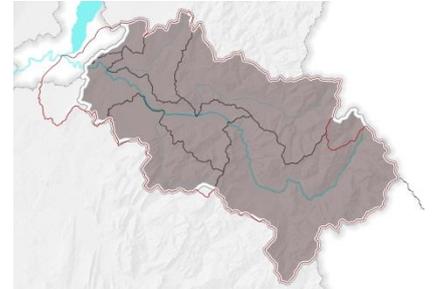
# CONTRAT GLOBAL DU BASSIN VERSANT DE L'ARVE

## *Volet quantitatif (QT)*





<b>Orientation fondamentale du SDAGE</b> : OF7 - Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir							
<b>Disposition du SDAGE</b> : Disposition 7-01 Elaborer et mettre en œuvre les plans de gestion de la ressource en eau							
<b>Masse d'eau</b> : FRDR11960 – ruisseau de Sion, FRDR12031 – torrent le Bourre, FRDR12073 – torrent le Foron de Fillings, FRDR556a – le Foron en amont de Ville la Grand, FRDR556b – le Foron à l'aval de Ville la Grand, FRDR558 – la Menoge, FRDR559 – le Foron de la Roche							
<b>Pression du SDAGE</b> : Prélèvements							
<b>Mesure du PDM</b> : RES0303 - Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau							
<b>Action du PAOT</b> : Quantifier et qualifier les points de prélèvement en vue d'adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit, Etude quantitative							
<b>Disposition du SAGE</b> : QUANTI-4 Limiter la pression quantitative sur les milieux en tension par une amélioration préalable des connaissances							
<b>Objectifs du SAGE</b> : Garantir sur le long terme l'adéquation entre la satisfaction des usages et les besoins en eau du milieu							
<b>Sous-objectifs du SAGE</b> : Réguler les prélèvements pour garantir à long terme la satisfaction des usages et des besoins du milieu							
<b>Enjeux du SAGE</b> : Assurer la satisfaction des usages et des besoins des milieux naturels et restaurer les secteurs déficitaires / Améliorer la production et le partage des connaissances							
<b>Outils</b> :	CT ENS 2019-2023		CG (AE) 2019-2022	x	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)



Objectif ENS : -	Priorité forte
Sous-objectif ENS : -	Maitre d'ouvrage : SM3A

<b>Code CG : QT1</b>	<b>Etudes volumes prélevables : Limiter la pression quantitative sur les milieux en tension dans les territoires prioritaires suite aux études besoins-ressources par les plans d'action (hors Genevois) et animation de la démarche</b>
<b>Cours d'eau :</b> - Foron du Chablais Genevois - Menoge - Foron Rochois et Nant de Sion	<b>Communes : 39 communes concernées</b>

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>L'étude quantitative réalisée dans le cadre de l'élaboration du SAGE de l'Arve (2014) a permis de montrer que de nombreux sous-bassins versants du périmètre sont sous tension quantitative. Dans ces secteurs les milieux aquatiques sont confrontés à des déficits d'eau chroniques. Certains cours d'eau connaissent par exemple des assecs annuels, principalement en basse vallée de l'Arve et dans le Genevois. L'évolution du territoire et le changement climatique entraînent des transformations importantes qui impactent déjà actuellement, ou impacteront davantage les milieux dans les prochaines années.</p> <p>En application du SAGE de l'Arve approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2018, des études d'évaluation des volumes prélevables sont en cours sur les bassins versants du Foron du Chablais Genevois, de la Menoge, du Foron Rochois et du Nant de Sion. Ces études devraient aboutir à la définition d'un ou plusieurs plan(s) d'actions (Plan(s) de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), ou autre) adapté(s) aux contextes locaux de chaque territoire. Les PGRE s'inscrivent dans le cadre de la démarche « projet de territoire » encouragée par le Gouvernement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.</p>

Nature de l'action	<p>L'action consiste en la réalisation de plans d'actions sur la base des résultats issus des études d'évaluation des volumes prélevables sur les territoires prioritaires du SAGE de l'Arve conduits par le SM3A (hors Genevois). Élaborés dans le cadre concerté de la Commission Locale de l'Eau (CLE), ces plans définiront un programme d'actions visant à atteindre l'équilibre quantitatif, par des économies d'eau, par l'organisation du partage des volumes d'eau prélevables par sous-secteurs, par la mobilisation de nouvelles ressources, par du transfert et/ou du stockage d'eau, en fonction des ressources (eaux souterraines et eaux superficielles).</p> <p>Une fois adopté(s) par la CLE du SAGE de l'Arve, ces plans seront mis en œuvre selon une maîtrise d'ouvrage multi-acteurs (collectivités gestionnaires AEP, agriculteurs, industriels...) et seront coordonnés par la structure porteuse du SAGE. Si ces plans prennent la forme de PGRE, les mesures édictées auront vocation à faire l'objet d'une règle de répartition des volumes prélevables dans le cadre d'une révision prochaine du SAGE.</p> <p>L'action comprend l'animation de la démarche depuis la conduite des études volumes prélevables jusqu'à l'élaboration des plans d'action : Mener une concertation préalable à la réalisation du/des plans d'actions, notifier les résultats des études EVP, valoriser les résultats des études EVP par une communication ciblée, élaborer et mettre en œuvre plans d'actions dans le cadre de la CLE du SAGE de l'Arve, suivre et évaluer la mise en œuvre des plans d'actions, préparer la traduction réglementaire des éventuels PGRE dans le SAGE de l'Arve n°2</p>																																								
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>																																									
Surface	250 km <sup>2</sup>																																								
Localisation	<p>Sur les bassins versant suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Foron du Chablais Genevois (40 km<sup>2</sup>)</li> <li>- Menoge (140km<sup>2</sup>)</li> <li>- Foron Rochois (40 km<sup>2</sup>) et Nant de Sion (30 km<sup>2</sup>)</li> <li>-</li> </ul>																																								
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>																																									
Acteurs associés	CLE du SAGE de l'Arve, usagers et élus locaux (hors CLE)																																								
Données dispo.	<p>Résultats des études EVP : bilan des prélèvements tout usage confondu (actuel et futur), bilan des restitutions au milieu et transferts interbassins (actuel et futur), ressource en eau disponible (actuelle et future), débits biologiques, débits objectifs d'étiage</p> <p>Données de suivi départemental : SDAEP 74, suivi piézométrique des nappes stratégiques pour l'AEP</p> <p>Données de suivi hydrométrique pérenne des cours d'eau (SM3A et Canton de Genève)</p> <p>Suivi météorologique et études climatologiques</p> <p>Dossiers réglementaires relatifs aux autorisations de prélèvements et arrêtés préfectoraux associés</p>																																								
Rétro-planning	<table border="1" data-bbox="277 1534 1276 2011"> <thead> <tr> <th>Libellé</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Animation des études volumes prélevables / plans d'actions</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Concertation préalable à la réalisation du/des plans d'actions</td> <td>X</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Notification et valorisation des résultats des études EVP</td> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Elaboration du/des plans d'actions</td> <td></td> <td></td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Suivi et évaluation de la mise en œuvre du/des plans d'actions</td> <td></td> <td></td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Préparation à la traduction réglementaire du PGRE dans le SAGE de l'Arve n°2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Synthèse</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table>	Libellé	2019	2020	2021	2022	Animation des études volumes prélevables / plans d'actions	X	X	X	X	Concertation préalable à la réalisation du/des plans d'actions	X	X			Notification et valorisation des résultats des études EVP		X			Elaboration du/des plans d'actions			X		Suivi et évaluation de la mise en œuvre du/des plans d'actions			X	X	Préparation à la traduction réglementaire du PGRE dans le SAGE de l'Arve n°2					Synthèse	X	X	X	X
Libellé	2019	2020	2021	2022																																					
Animation des études volumes prélevables / plans d'actions	X	X	X	X																																					
Concertation préalable à la réalisation du/des plans d'actions	X	X																																							
Notification et valorisation des résultats des études EVP		X																																							
Elaboration du/des plans d'actions			X																																						
Suivi et évaluation de la mise en œuvre du/des plans d'actions			X	X																																					
Préparation à la traduction réglementaire du PGRE dans le SAGE de l'Arve n°2																																									
Synthèse	X	X	X	X																																					

Coûts	N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F
	1	Communication ciblée autour des résultats des études EVP	Forfait par BV	3	20 000 €		60 000 €		F
2	Animation des EVP / PGRE	0,5 ETP/année	3	30 000 €		90 000 €		F	
					<b>Total</b>		<b>150 000 €</b>		

### PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE

Plan de financements envisagé	N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement	
				Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
	1	2019	<b>60 000 € TTC</b>	0%	0 €	70%	48 000 €			30%	18 000 €
2	2020	<b>90 000 € TTC</b>	0%	0 €	70%	63 000 €			30%	27 000 €	
<b>Total</b>		<b>150 000 €</b>				<b>111 000 €</b>			30%	45 000 €	

\*Autre financeur : -

### INDICATEURS

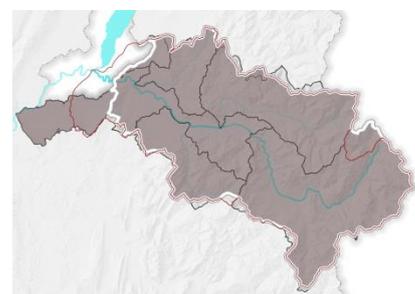
Réalisation	Nombre de plans d'actions adopté(s) Nombre d'opération de communication / sensibilisation Compte-rendu de réunions Notes techniques Rendus d'études Nombre d'opération de communication / sensibilisation	Suivi – évaluation des gains	Volumes d'eau économisés et substitués (en m <sup>3</sup> ) Nombre jours de dépassement des volumes prélevables (DOE et DCR) Nombre d'assecs observés Nombre d'arrêtés sécheresse

### MESURES ASSOCIEES

-



<b>Orientation fondamentale du SDAGE</b> : OF7 Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir							
<b>Disposition du SDAGE</b> : Disposition 7-01 Elaborer et mettre en œuvre les plans de gestion de la ressource en eau							
<b>Masse d'eau</b> : -							
<b>Pression du SDAGE</b> : Prélèvements							
<b>Mesure du PDM</b> : RES0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau ; RES0303 - Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau							
<b>Action du PAOT</b> : -							
<b>Disposition du SAGE</b> : QUANTI-5 Evaluer localement l'adéquation ressources-besoins-milieu sur les têtes de bassin							
<b>Objectifs du SAGE</b> : Garantir sur le long terme l'adéquation entre la satisfaction des usages et les besoins en eau du milieu							
<b>Sous-objectifs du SAGE</b> : Réguler les prélèvements pour garantir à long terme la satisfaction des usages et des besoins du milieu par une amélioration préalable des connaissances							
<b>Enjeux du SAGE</b> : Assurer la satisfaction des usages et des besoins des milieux naturels et restaurer les secteurs déficitaires / Améliorer la production et le partage des connaissances							
<b>Outils</b> :	CT ENS 2019-2023		CG (AE) 2019-2022	x	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)



Objectif ENS : -	Priorité moyenne
Sous-objectif ENS : -	Maitre d'ouvrage : SM3A

<b>Code CG : QT2</b>	<b>Evaluer localement l'adéquation ressources-besoins-milieu sur les têtes de bassin de montagne</b>
Cours d'eau : A définir	Communes : A définir

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>L'étude quantitative réalisée dans le cadre de l'élaboration du SAGE de l'Arve (2014) a fait ressortir des grands secteurs sous tensions quantitatives sur la basse vallée de l'Arve. Ce diagnostic est étroitement lié à l'échelle d'analyse employée. En effet des analyses ciblées réalisées sur des secteurs plus réduits de montagne font apparaître des problématiques qui n'apparaissent pas à l'échelle des grands sous-bassins du territoire. D'une façon générale les têtes de bassins de montagne, où se situent les stations de ski, sont des secteurs sensibles qui concentrent en période de basses eaux (hiver) une forte demande pour l'alimentation en eau potable et pour la production de neige de culture. Sur certains secteurs de montagne la population peut être multipliée par 10 en période hivernale.</p> <p>Les têtes de bassins présentent donc à ce jour un déficit de connaissances pour estimer de façon fine l'impact des prélèvements sur les milieux et pour définir si besoin des leviers d'action à mettre en œuvre pour y remédier.</p> <p>Le SAGE de l'Arve demande des actions d'amélioration de la connaissance comme l'évaluation locale de l'adéquation entre les ressources et les besoins sur des secteurs définis par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'Arve. Ces études devraient aboutir à la définition d'un ou plusieurs plan(s) d'actions (Plan(s) de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) ou autre) adapté(s) aux contextes locaux de chaque territoire. Les PGRE s'inscrivent dans le cadre de la démarche « projet de territoire » encouragée par le Gouvernement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.</p>
Nature de l'action	L'action consiste en la réalisation d'études d'évaluation des besoins et des ressources en eau sur des territoires prioritaires en tête de bassin. Au préalable, une concertation sera menée dans le cadre de la Commission Locale de l'Eau (CLE) pour identifier ces territoires prioritaires. Un suivi hydrologique sera ensuite mis en place sur les cours d'eau à étudier par le biais d'un équipement en stations

	<p>hydrométriques. Ce suivi sera réalisé dans la mesure du possible, de manière à améliorer les connaissances hydrologiques aussi bien à l'étiage qu'en crue.</p> <p>Les études quantitatives seront ensuite réalisées dans le cadre concerté de la CLE du SAGE de l'Arve. A la suite de quoi, la CLE pilotera l'élaboration d'un ou plusieurs plan(s) de gestion. Ces plans de gestion correspondent à un programme d'actions visant à atteindre l'équilibre quantitatif, par des économies d'eau, par l'organisation du partage des volumes d'eau prélevables par sous-secteurs, par la mobilisation de nouvelles ressources, par du transfert et/ou du stockage d'eau par l'organisation du partage des volumes d'eau prélevables par sous-secteurs en fonction des ressources (eaux souterraines et eaux superficielles). Si ces plans prennent la forme de PGRE, les mesures édictées auront vocation à faire l'objet d'une règle de répartition des volumes prélevables dans le cadre d'une révision prochaine du SAGE.</p> <p>L'action comprend l'animation des démarches.</p>																																			
Objectifs	<p>Identifier les secteurs de tête de bassin à étudier prioritairement dans le cadre d'une démarche concertée</p> <p>Réaliser un suivi hydrologique par la réalisation de jaugeages (suivi ponctuel) et par l'équipement en stations hydrométriques (suivi pérenne)</p> <p>Réaliser la supervision des suivis hydrologiques et la bancarisation des données</p> <p>Réaliser les études quantitatives locales sur les cours d'eau prioritaires</p> <p>Mener une concertation préalable à la définition d'un ou plusieurs plan(s) d'actions</p> <p>Notifier et valoriser les résultats des études locales</p> <p>Elaborer le ou les plans d'actions locaux</p>																																			
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>																																				
Surface	Non déterminée																																			
Localisation	Secteurs en tête de bassin versant (à définir dans le cadre de la présente action)																																			
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>																																				
Acteurs associés	CLE du SAGE de l'Arve, usagers et élus locaux (hors CLE)																																			
Données dispo.	<p>Etudes et données des gestionnaires AEP et assainissement (schémas directeurs, suivi des prélèvements...)</p> <p>Etudes et données issues des documents d'urbanisme</p> <p>Données des gestionnaires de domaines skiables</p> <p>Données des gestionnaires d'ouvrages hydro-électriques</p> <p>Etudes et données de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc</p> <p>Dossiers réglementaires relatifs aux autorisations de prélèvements et arrêtés préfectoraux associés</p> <p>Arrêtés préfectoraux de restriction des usages de l'eau</p> <p>Résultats des études EVP sur les territoires prioritaires du SAGE</p> <p>Données de suivi hydrométrique pérenne des cours d'eau (DREAL et SM3A)</p> <p>Suivi météorologique et études climatologiques</p>																																			
Rétro-planning	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Libellé</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Animation et conduite des démarches</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Etude et concertation préalable à la sélection des secteurs à étudier localement</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Choix des secteurs à étudier localement</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mise en place des suivis hydrologiques</td> <td></td> <td>X</td> <td>x</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Supervision des suivis hydrologiques et bancarisation</td> <td></td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Etudes quantitatives locales</td> <td></td> <td></td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table>	Libellé	2019	2020	2021	2022	Animation et conduite des démarches	X	X	X	X	Etude et concertation préalable à la sélection des secteurs à étudier localement	X				Choix des secteurs à étudier localement	X				Mise en place des suivis hydrologiques		X	x		Supervision des suivis hydrologiques et bancarisation		X	X	X	Etudes quantitatives locales			X	X
Libellé	2019	2020	2021	2022																																
Animation et conduite des démarches	X	X	X	X																																
Etude et concertation préalable à la sélection des secteurs à étudier localement	X																																			
Choix des secteurs à étudier localement	X																																			
Mise en place des suivis hydrologiques		X	x																																	
Supervision des suivis hydrologiques et bancarisation		X	X	X																																
Etudes quantitatives locales			X	X																																

Concertation préalable à la définition d'un/des plans d'actions			X	X
Notification et valorisation des résultats des études locales				X
Elaboration d'un/des plans d'actions locaux				X
Synthèse	X	x	x	x

Coûts	N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F
	1	Etudes quantitatives locales sur les têtes de bassin prioritaires (pour 5 bassins environ)	Forfait	1	50 000 €		50 000 €		F
	2	Equipement en stations hydrométriques et bancarisation des données (pour 5 stations environ)	Forfait	1	50 000 €		50 000 €		F
	3	Animation et conduire des démarches	0,35 ETP / année	3	21 000 €		63 000 €		F
					Total		163 000 €		

### PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE

Plan de financements envisagé	N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement	
				Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
	1	2020	50 000 € TTC	10%	5 000 €	70%	35 000 €			20%	10 000 €
2	2021	50 000 € TTC	10%	5 000 €	70%	35 000 €			20%	10 000 €	
3	2019	63 000 € TTC	0%	0 €	70%	44 100 €			30%	18 900 €	
<b>Total</b>		<b>163 000 €</b>		10 000 €		104 100 €			24%	28 900 €	

\*Autre financeur : -

### INDICATEURS

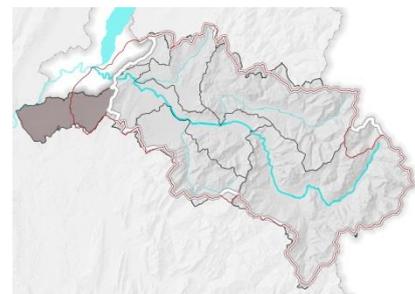
Réalisation	Nombre de territoires prioritaires à étudier Taux d'avancement des études quantitatives et rapports d'étude Nombre de plans d'action adoptés Nombre d'opération de communication / sensibilisation Compte-rendu de réunions	Suivi – évaluation des gains	Volumes d'eau économisés et substitués (en m <sup>3</sup> ) Nombre jours de dépassement des volumes prélevables (DOE et DCR) Nombre d'assecs observés Nombre d'arrêtés sécheresse
-------------	---	------------------------------	--

### MESURES ASSOCIEES

-



<b>Orientation fondamentale du SDAGE :</b>							
<b>Disposition du SDAGE :</b>							
<b>Masse d'eau :</b> FRDR12112 / FRDR10451 / FRDR557 / FRDR11189 / FRDR11394							
<b>Pression du SDAGE :</b> Prélèvements							
<b>Mesure du PDM :</b> RES0303 « mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau »							
<b>Action du PAOT :</b>							
<b>Disposition du SAGE :</b> QUANTI-4 : « limiter la pression quantitative sur les milieux en tension par une amélioration préalable des connaissances »							
<b>Objectifs du SAGE :</b> Garantir sur le long terme l'adéquation entre la satisfaction des usages et les besoins en eau du milieu							
<b>Sous-objectifs du SAGE :</b> Réguler les prélèvements pour garantir à long terme la satisfaction des usages et des besoins du milieu, par une amélioration préalable des connaissances							
<b>Enjeux du SAGE :</b> Assurer la satisfaction des usages et des besoins des milieux naturels et restaurer les secteurs déficitaires / Améliorer la production et le partage des connaissances							
<b>Outils :</b>	CT ENS 2019-2023		CG (AE) 2019-2022	x	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)



Objectif ENS : -	Priorité forte
Sous-objectif ENS : -	Maitre d'ouvrage : CC du Genevois

<b>Code CG : QT3</b>	<b>Optimiser la gestion de l'eau et favoriser le partage de la ressource</b>
Cours d'eau : BV transfrontalier entre Arve et Rhône Divers cours d'eau soit FRDR12112 / FRDR10451 / FRDR557 / FRDR11189 / FRDR11394	Commune : territoire de la CCG

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>La CCG, en reprenant la compétence intégrale eau potable au 1er janvier 2013, s'est engagée dans un programme d'investissement ambitieux visant à pérenniser et sécuriser l'alimentation en eau potable de son territoire.</p> <p>Elle a mené, de façon conjointe avec le Canton de Genève, le Contrat de Rivières transfrontalier « entre Arve et Rhône » entre 2003 et 2010.</p> <p>Ce contrat avait vu la réalisation de 4 études majeures qui ont permis d'affiner la connaissance des milieux aquatiques et de préciser certains diagnostics thématiques (débits minimums biologiques, étude piscicole, étude qualité des eaux et Schéma Directeur des Eaux Pluviales SDEP).</p> <p>Cette expertise locale a mis en exergue la sévérité des étiages des milieux aquatiques. Ainsi, s'est posée la question de la gestion quantitative de l'eau comme chantier majeur pour l'avenir (débits minimums nécessaires pour permettre d'assurer la qualité de l'eau et des milieux, condition à la conservation de population piscicole et macrobenthique dans les cours d'eau).</p> <p>Les élus de la CCG ont alors exprimé leur volonté d'une approche de gestion globale de l'eau à l'échelle du territoire. Cette volonté d'assurer une gestion raisonnée et optimisée des ressources et le besoin de croiser l'ensemble des données acquises pendant le contrat de rivières pour mieux appréhender les actions encore nécessaires à conduire sur les milieux, a conduit à la réalisation de l'étude « ressources – incidences milieux », dite étude ERM.</p> <p>L'étude ERM a suivi la méthodologie suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic des ressources d'eau potable : décision de conservation ou d'abandon pour cet usage,</li> <li>• Elaboration d'une stratégie d'intervention sur les cours d'eau, répondant ainsi à l'objectif de mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le territoire, incluant la mise en place de la gestion saisonnière des ressources conservées.</li> </ul>

La CCG a donc procédé à une étude ayant la même finalité qu'une étude volumes prélevables. Cet enjeu était primordial pour le territoire de la CCG, pointé au SDAGE RM&C et au SAGE de l'Arve comme en définit quantitatif et devant donc satisfaire à la réalisation d'une telle étude.

Ainsi les débits biologiques des cours d'eau du territoire sont à ce jour connus, à savoir les débits qui permettent, à l'étiage, les fonctionnalités biologiques des milieux aquatiques.

En général, dans les études volumes prélevables, on fixe, après concertation des acteurs de l'eau du bassin versant, des valeurs de ces débits qui doivent être respectés. Cela peut impliquer la révision des autorisations de prélèvements d'eau potable.

Pour le territoire de la CCG, les modélisations qui permettent de fixer les débits biologiques ont été conduites sur tous les bassins versants.

Cependant, l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées a induit un résultat atypique : en instantané, les débits en période d'étiage peuvent être très critiques puis très importants lors de pluies. Ainsi, les moyennes mensuelles des débits dans les cours en période d'étiage sont supérieures aux débits biologiques. Mais avec des situations très préjudiciables pour les milieux aquatiques.

Il est donc impossible de fixer des débits biologiques moyens mensuels à respecter et donc de s'inscrire pour le territoire de la CCG dans le cadre des études volumes prélevables classiques.

Cette situation a interrogé les services de l'Etat (DDT et Agence Française de Biodiversité) et l'Agence de l'Eau, qui ont proposé d'expérimenter une nouvelle méthodologie sur la CCG.

Il s'agit donc :

- de suivre quelques sources jugées représentatives du fonctionnement du territoire avec un équipement de suivi des débits et un test d'arrêt de prélèvement sur ces ressources pour en mesurer les bénéfices pour les milieux
- de définir en fonction de ces expériences des valeurs de déclenchement de gestion saisonnalisée.

En effet, les résultats des modélisations montrent que certains cours d'eau pourraient avantageusement bénéficier d'un arrêt des prélèvements en période d'étiage. Les bassins versants de la Drize et du Couvatannaz devraient voir l'impact de cette gestion jusqu'au point aval des bassins versants, et sur les autres une amélioration des têtes de cours d'eau est prévue, satisfaisante pour la faune et flore locale.

En parallèle, il convient de réaliser de confirmer les débits en jeu sur certains captages, par la pose de compteurs lorsqu'absents à ce jour, et de réaliser des études de faisabilité de déconnexion des captages abandonnés et de report vers les milieux en gestion saisonnière pour les captages conservés.

D'autres actions peuvent accompagner l'objectif d'amélioration de la gestion quantitative des ressources : amélioration de la connaissance des prélèvements autres qu'eau potable (domestique, industriel, agricole...) par la mise en place d'un observatoire de l'eau, détermination du fonctionnement du centre nautique Vitam pour soutien d'étiage à la Folle sous la station d'épuration de Neydens ...

Nature de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un observatoire de l'eau</li> <li>- Définition des débits mobilisables pour la gestion saisonnalisée des captages d'eau potable (pose de compteurs sur captages) et les conditions de leur restitution aux cours d'eau (études AVP faisabilité de déconnexion des captages abandonnés et de report des eaux captées vers les milieux aquatiques pour les captages conservés)</li> <li>- Définition les conditions de gestion saisonnalisée des captages d'eau potable pour atteindre les débits biologiques dans les cours d'eau</li> <li>- Mise en œuvre de la gestion saisonnalisée des captages d'eau</li> <li>- Conduite d'une étude complémentaire sur le fonctionnement du centre nautique Vitam Parc (report des eaux de remplacement sanitaire vers la Folle pour soutien étiage de la Folle au droit du rejet de la STEP de Neydens)</li> </ul>																																				
Objectifs	<p>Améliorer la gestion quantitative des ressources en eau potable, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorer la connaissance des besoins en eau par la mise en place d'un observatoire de l'eau (quantification des besoins par type d'usage pour proposition de solutions alternatives)</li> <li>- définir les débits mobilisables pour la gestion saisonnalisée des captages d'eau potable (pose de compteurs sur captages) et les conditions de leur restitution aux cours d'eau (études AVP faisabilité de déconnexion des captages abandonnés et de report des eaux captées vers les milieux aquatiques pour les captages conservés)</li> <li>- définir les conditions de gestion saisonnalisée des captages d'eau potable pour atteindre les débits biologiques dans les cours d'eau</li> </ul> <p>Rechercher l'amélioration des débits des cours d'eau, par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place de la gestion saisonnalisée des captages d'eau</li> <li>- conduite d'une étude complémentaire sur le fonctionnement du centre nautique Vitam Parc (report des eaux de remplacement sanitaire vers la Folle pour soutien étiage de la Folle au droit du rejet de la STEP de Neydens)</li> </ul>																																				
Enjeux ciblés	Disposition SAGE QUANTI-4 : « limiter la pression quantitative sur les milieux en tension par une amélioration préalable des connaissances »																																				
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>																																					
Linéaire																																					
Localisation	Tous BV																																				
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>																																					
Acteurs associés	Canton de Genève, tous usagers de l'eau																																				
Données dispo.	<p>Etudes ERM et Gemapi</p> <p>Données quantitatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- service eau potable CCG en terme de production et consommation d'eau</li> <li>- Canton de Genève et Etat français pour les données débits de cours d'eau</li> </ul>																																				
Rétro-planning	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Libellé</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: left;">Observatoire</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;">Etude gestion saisonnalisée</td> <td>X</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;">Etudes AVP (dont centre nautique)</td> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;">Pose de compteurs</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;">Synthèse</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table>	Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	Observatoire	X	X	X	X	X	Etude gestion saisonnalisée	X	X				Etudes AVP (dont centre nautique)		X				Pose de compteurs	X	X	X			Synthèse	X	X	X	X	X
Libellé	2019	2020	2021	2022	2023																																
Observatoire	X	X	X	X	X																																
Etude gestion saisonnalisée	X	X																																			
Etudes AVP (dont centre nautique)		X																																			
Pose de compteurs	X	X	X																																		
Synthèse	X	X	X	X	X																																

Coûts	N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F
	1	Observatoire			-	-	-	-	F
	2	Etude gestion saisonnalisée + Etudes AVP (dont centre nautique)				30 000 €		30 000 €	I
	3	Pose de compteurs				10 000 €		10 000 €	I
					Total			40 000 €	

### PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE

Plan de financements envisagé	N°	Année	Coût (HT)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement	
				Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
	2	2019-20	30 000 € HT	10 à 30 %	6 000	50 à 70 %	18 000 €			20%	6 000 €
3	2019-21	10 000 € HT	10 à 30 %	2 000	50 à 70 %	6 000 €			20%	2 000 €	
<b>Total</b>		<b>40 000 €</b>		<b>8 000 €</b>		<b>24 000 €</b>				<b>8 000 €</b>	

\*Autre financeur : -

### INDICATEURS

Réalisation	<p>Mise en place de l'observatoire</p> <p>Propositions d'AVP de déconnexion des captages d'eau suite aux décisions d'abandon puis travaux et d'AVP de report d'eau vers les milieux aquatiques</p> <p>Validation de la méthodologie de gestion saisonnalisée des ressources</p>	<p>Suivi – évaluation des gains</p>	<p>Amélioration des débits des cours d'eau</p>
-------------	---	-------------------------------------	--

### MESURES ASSOCIEES

-

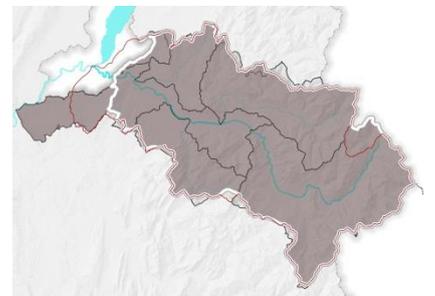
# CONTRAT GLOBAL DU BASSIN VERSANT DE L'ARVE

## *Volet qualité des eaux superficielles (QL)*





<b>Orientation fondamentale du SDAGE</b> : OF5 Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé : OF5A Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle / OF5B Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques / OF5C Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses / OF5D Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles / OF5E Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine							
<b>Disposition du SDAGE</b> : -							
<b>Masse d'eau</b> : -							
<b>Pression du SDAGE</b> : Pollutions diffuses par les pesticides / pollutions ponctuelles par les substances (hors pesticides) / Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances							
<b>Mesures du PDM</b> :							
IND0201 : réer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)							
ASS0502 : Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2000 EH)							
COL0201 : Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives							
AGR0202 : Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates							
IND0901 : Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur							
IND0601 : Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des « sites et sols pollués »							
AGR0401 : Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)							
ASS0201 : Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement							
AGR0802 : Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles,							
GOU0101 : Réaliser une étude transversale							
IND12 : Mesures de réduction de réduction des substances dangereuses							
<b>Action du PAOT</b> : A définir selon stratégie qualité							
<b>Disposition du SAGE</b> : QUALI-3 Améliorer les connaissances pour définir une stratégie de réduction des rejets polluants et mettre en œuvre cette stratégie							
<b>Objectifs du SAGE</b> : Poursuivre la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et garantir à long terme la préservation des principales ressources du territoire pour l'AEP							
<b>Sous-objectifs du SAGE</b> : Bâtir et mettre en œuvre une stratégie globale de réduction des rejets polluants et maintenir la qualité des ressources stratégiques pour l'AEP							
<b>Enjeux du SAGE</b> : Assurer une bonne qualité des eaux du périmètre / Améliorer la production et le partage des connaissances							
<b>Outils</b> :	CT ENS 2019-2023		CG (AE) 2019-2022	x	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)



Objectif ENS : -	Priorité forte
Sous-objectif ENS : -	Maitre d'ouvrage : SM3A et/ou d'autres selon les types d'actions retenues

Code CG : QL1	<b>Animation de l'élaboration et mise en œuvre de la stratégie qualité du SAGE, dont animation de l'opération coordonnée Arve Pure et des actions de préservation des nappes stratégiques</b>
Cours d'eau : Bassin versant de l'Arve et de ses affluents	Communes : 106 communes du périmètre du SAGE

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>La qualité des eaux du territoire s'est fortement améliorée depuis une trentaine d'année, avec en particulier d'importants efforts consacrés par les collectivités sur les stations d'épuration et par les entreprises sur les rejets métalliques.</p> <p>Toutefois on constate encore de façon ponctuelle des dépassements au niveau de la pollution organique et de certaines contaminations métalliques qui peinent à être entièrement supprimées. Le territoire du SAGE de l'Arve présente en outre un héritage de décharges et sols pollués, encore non-identifiés à ce jour, pouvant avoir un impact non négligeable sur la qualité de l'eau. Par ailleurs le dynamisme actuel en termes d'économie et d'urbanisation constituent un risque pour les eaux superficielles et souterraines avec la multiplication des sources de pollution potentielle (rejets d'eau pluviales, rejets issus des activités économiques, forages...).</p> <p>Il est donc nécessaire qu'une stratégie globale de réduction des rejets polluants soit élaborée et que des actions soient mises en place afin de maintenir la qualité des ressources superficielles et souterraines, en particulier les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable.</p> <p>En 2020, l'étude « stratégie qualité » devra donc aboutir à un plan d'action portant sur les différents volets de la qualité des eaux et concernant l'ensemble des acteurs susceptible d'avoir un impact sur cette qualité. Ce plan d'action aura par exemple pour objectif d'actualiser et de pérenniser dans le temps les outils de suivi de la qualité des eaux par la coordination des maitres d'ouvrage impliqués, la mise en cohérence des différents points et réseaux de mesures existants et par la mise en cohérence des paramètres mesurés. Les actions à mettre en œuvre seront précisées à l'issue de l'étude.</p>
Nature de l'action	Animation de l'élaboration et mise en œuvre de la stratégie qualité : suivi de l'étude et de la campagne de mesure de la qualité des eaux, suivi d'un plan d'action de réduction des pressions polluantes sur les eaux superficielles et souterraines à définir à l'issue de l'étude « stratégie qualité » - nature des actions à préciser, animation et coordination des démarches liées à la qualité des eaux superficielles et souterraines issues du SAGE de l'Arve, dont animation de l'opération collective « Arve Pure » et des actions de préservation des nappes stratégiques pour l'AEP.
Objectifs	<p>Les objectifs liés à la mise en œuvre de la stratégie qualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Opération collective de réduction des rejets toxiques Arve Pure</li> <li>• Suivre le plan d'actions issu de l'étude stratégie qualité (à préciser) ;</li> <li>• Améliorer les suivis relatifs aux substances polluantes et aux autres toxiques en fonction des problématiques identifiées (suivi des programmes de recherche SIPIBEL, suivi des perchlorates en lien avec la pollution de la nappe du Genevois, pollutions agricoles du Borne... à préciser) ;</li> <li>• Actions spécifiques liées aux nappes stratégiques (issues du SAGE, à préciser) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maîtriser les risques issus de la géothermie de minime importance (suivi de projets de géothermie et de la révision de la cartographie régionale GMI) ;</li> <li>○ Eviter les activités et installations à risque dans les zones à enjeux par la communication ciblée sur les nappes stratégiques (habitants, entreprises et collectivités) ;</li> <li>○ Maîtriser les risques de pollutions issues des eaux pluviales pour les nappes stratégiques (animation pour l'engagement des études EP sur les nappes stratégiques) ;</li> <li>○ Mettre en œuvre une stratégie foncière pour la gestion des nappes stratégiques (animation des démarches foncières sur les zones à enjeux 1 et 2) ;</li> </ul> </li> </ul>

- Actualiser les arrêtés de périmètre de protection de captages ;
- Promouvoir les bonnes pratiques sur les nappes stratégiques (guides de bonnes pratiques agricoles, accompagnement des acteurs et suivi de projets d'amélioration ou impactant les nappes stratégiques) ;
- Améliorer les connaissances des nappes stratégiques pour l'eau potable (suivi ou conduite de mesures qualité).

Les missions d'animation pour mener les opérations ci-dessus sont les suivantes :

- Animer et évaluer le dispositif Arve Pure pour le compte du SM3A :
  - Organiser et animer les comités de pilotage et les comités techniques ;
  - Coordonner et mettre en réseau les différents acteurs et partenaires ;
  - Assurer le secrétariat technique et administratif des instances de concertation ;
  - Concerter avec les partenaires ;
  - Assurer l'information régulière des partenaires associés sur l'état d'avancement du programme d'actions ;
  - Définir le plan d'actions annuel ;
  - Présenter la programmation opérationnelle annuelle de l'ensemble des volets, rédiger le plan d'actions ;
  - Réaliser des bilans annuels, financiers et techniques ;
  - Assurer le suivi administratif, réglementaire et financier du dispositif ;
- Piloter, animer et coordonner le volet opérationnel de réduction des pollutions toxiques et substances dangereuses engagé dans le cadre du programme Arve Pure 2018 :
  - Animer le réseau des chargés de mission dans les territoires, des partenaires professionnels (syndicats pros, chambres consulaires et entreprises) et financiers (Agence de l'eau) et institutionnels (DREAL, Agence Française de la Biodiversité...), au sein de Comités techniques,
  - Rendre compte de l'activité du programme opérationnel (centralisation de la donnée d'inventaire, des connaissances, des indicateurs, rapport d'activité),
  - Conseiller et mettre à disposition des outils communs aux collectivités (Syndicat des eaux, communauté de communes – ex : formulaires de diagnostic, convention de rejet, règlements d'assainissement...),
  - Communication ;
- Mener une étude « stratégie qualité » qui doit répondre aux besoins :
  - D'actualiser les enjeux et les inventaires des sources de pollutions ;
  - D'identifier les flux principaux de contaminants ;
  - De faire un bilan et améliorer les connaissances pour avoir une stratégie d'action sur les nouvelles opérations de réduction des rejets polluants ;
- Mettre en place un programme d'analyses complémentaires avec les objectifs :
  - D'aboutir à une stratégie d'action cohérente avec les enjeux et les pressions identifiés dans le cadre de l'étude stratégie qualité ;
  - D'établir un bilan du contrat de rivière Giffre et Risse dont l'état des lieux initial a été réalisé en 2008 ;
- Mise en œuvre de la stratégie qualité : animation, amélioration des connaissances et suivi de la qualité, études éventuelles (pollutions agricoles du Borne, suivi des perchlorates dans l'Arve...)
- Suivi du partenariat avec les programmes de recherche : Sipibel, Irmise, Rismeau et autres programmes à venir ;
- Animation et/ou mise en œuvre du volet nappes stratégiques du SAGE :
  - Suivi des projets de géothermie et de la révision de la cartographie régionale GMI (Dispo SAGE : NAP-4) afin de maîtriser les risques issus de la géothermie de minime importance ;
  - Communication ciblée tournée vers les habitants, entreprises et collectivités sur les nappes

	<p>stratégiques (Dispo SAGE : NAP-5) afin d'éviter les activités et installations à risque dans les zones à enjeux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Animation des démarches foncières sur les zones à enjeux 1 et 2 des nappes stratégiques (Dispo SAGE : NAP-7) afin de mettre en œuvre une stratégie foncière pour la gestion des nappes stratégiques ;</li> <li>○ Rédiger un guide de bonnes pratiques agricoles (Dispo SAGE : NAP-9) pour promouvoir les bonnes pratiques sur les nappes stratégiques ;</li> <li>○ Accompagnement des acteurs opérationnels et suivi des projets d'amélioration ou impactant la qualité des eaux superficielles ou souterraines dont nappes stratégiques pour l'alimentation en eau potable (Dispo SAGE : NAP-9) ;</li> <li>○ Suivis ou conduite de mesures qualité ciblés en lien avec les nappes stratégiques (Dispo SAGE : NAP-10) pour améliorer les connaissances sur les nappes stratégiques.</li> </ul>																																																																	
Enjeux ciblés	<p>Assurer une bonne qualité des eaux du périmètre en maîtrisant les rejets de polluants organiques et de substances dangereuses issus notamment de l'assainissement, des activités économiques, des sites et sols pollués et des réseaux d'eaux pluviales.</p> <p>Garantir la préservation à long terme des ressources pour l'eau potable, prioritairement des nappes stratégiques, par une maîtrise des prélèvements, des sources de pollution en surface et des facteurs à risques tels que le développement de la géothermie</p>																																																																	
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>																																																																		
Surface	Périmètre du SAGE de l'Arve																																																																	
Localisation	Périmètre du SAGE de l'Arve																																																																	
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>																																																																		
Acteurs associés	CLE du SAGE de l'Arve, GRAIE, Collectivités territoriales et Etablissement publics, Chambre d'agriculture, service de l'Etat, Canton de Genève, Particuliers, Industriels.																																																																	
Données dispo.	<p>Etude stratégie qualité (en cours)</p> <p>Cartographie régionale GMI.</p> <p>Bilans de la qualité des eaux superficielles et souterraines réalisées sur le territoire de l'Arve 2010-2018.</p> <p>Données issues des suivis de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (RCO, RCS...)</p>																																																																	
Rétro-planning	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Libellé</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Animation du volet qualitatif et nappe stratégiques du SAGE</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Animation de l'opération collective Arve Pure</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Suivre le plan d'action issu de l'étude stratégie qualité</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Améliorer les connaissances relatives aux substances polluantes et aux autres toxiques en fonction des problématiques identifiées eaux superficielles</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Suivi des projets de géothermie et de la révision de la cartographie régionale GMI</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Communication ciblée tournée vers les habitants, entreprises et collectivités sur les nappes stratégiques</td> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Animation des démarches foncières sur les zones à enjeux 1 et 2 des nappes stratégiques</td> <td></td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Suivi de l'actualisation des captages AEP</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Guides bonnes pratiques agricoles</td> <td></td> <td></td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Accompagnement des acteurs et suivi des projets d'amélioration ou impactant la qualité des eaux souterraines dont nappes stratégiques pour l'AEP</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Suivis ou conduite de mesures qualité ciblés en lien avec les nappes stratégiques</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Synthèse</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table>	Libellé	2019	2020	2021	2022	Animation du volet qualitatif et nappe stratégiques du SAGE	X	X	X	X	Animation de l'opération collective Arve Pure	X	X	X	X	Suivre le plan d'action issu de l'étude stratégie qualité	X	X	X	X	Améliorer les connaissances relatives aux substances polluantes et aux autres toxiques en fonction des problématiques identifiées eaux superficielles	X	X	X	X	Suivi des projets de géothermie et de la révision de la cartographie régionale GMI	X	X	X	X	Communication ciblée tournée vers les habitants, entreprises et collectivités sur les nappes stratégiques		X			Animation des démarches foncières sur les zones à enjeux 1 et 2 des nappes stratégiques		X	X	X	Suivi de l'actualisation des captages AEP	X	X	X	X	Guides bonnes pratiques agricoles			X		Accompagnement des acteurs et suivi des projets d'amélioration ou impactant la qualité des eaux souterraines dont nappes stratégiques pour l'AEP	X	X	X	X	Suivis ou conduite de mesures qualité ciblés en lien avec les nappes stratégiques	X	X	X	X	Synthèse	X	X	X	X
Libellé	2019	2020	2021	2022																																																														
Animation du volet qualitatif et nappe stratégiques du SAGE	X	X	X	X																																																														
Animation de l'opération collective Arve Pure	X	X	X	X																																																														
Suivre le plan d'action issu de l'étude stratégie qualité	X	X	X	X																																																														
Améliorer les connaissances relatives aux substances polluantes et aux autres toxiques en fonction des problématiques identifiées eaux superficielles	X	X	X	X																																																														
Suivi des projets de géothermie et de la révision de la cartographie régionale GMI	X	X	X	X																																																														
Communication ciblée tournée vers les habitants, entreprises et collectivités sur les nappes stratégiques		X																																																																
Animation des démarches foncières sur les zones à enjeux 1 et 2 des nappes stratégiques		X	X	X																																																														
Suivi de l'actualisation des captages AEP	X	X	X	X																																																														
Guides bonnes pratiques agricoles			X																																																															
Accompagnement des acteurs et suivi des projets d'amélioration ou impactant la qualité des eaux souterraines dont nappes stratégiques pour l'AEP	X	X	X	X																																																														
Suivis ou conduite de mesures qualité ciblés en lien avec les nappes stratégiques	X	X	X	X																																																														
Synthèse	X	X	X	X																																																														

	N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F
Coûts	1	Améliorer les connaissances et suivis*	Projet	1	60 000 €	50 000 €	60 000 €	50 000 €	F
	2	Communication ciblée tournée vers les habitants, entreprises et collectivités sur les nappes stratégiques*	Projet	1	15 000 €	12 500 €	15 000 €	12 500 €	F
	3	Guides bonnes pratiques agricoles*	Projet	1	20 000 €	17 000 €	20 000 €	17 000 €	F
	4	Autres actions à préciser*			A définir	A définir	A définir	A définir	F
	5	Animation stratégie qualité (environné)	0,5 ETP Années	3	32 500 €		97 500 €		F
	6	Animation Arve Pure	Pour mémoire 32 500 €/an (0,5 ETP/an)						
							<b>Total</b>	<b>192 500</b>	

\* Contenu des actions, coûts et maîtrises d'ouvrages à préciser à l'issue de l'étude « stratégie qualité »

#### PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE

Plan de financements envisagé	N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement	
				Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
				1	2019	60 000 € TTC			50%	30 000 €	
2	2020	15 000 € TTC			50%	7 500 €			50%	7 500 €	
3	2021	20 000 € TTC			50%	10 000 €			50%	10 000 €	
4	2019	0 €			AD	0 €			AD	0 €	
5	2019	97 500 € TTC			50%	48 750 €			50%	48 750 €	
6	2019	0 €									
<b>Total</b>		<b>192 500 €</b>				96 250 €			50%	96 250 €	

\*Autre financeur : -

#### INDICATEURS

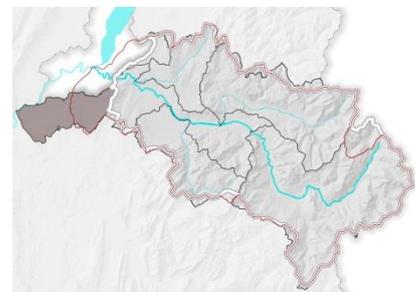
Réalisation	Compte-rendus, notes techniques, Documents de communication, Rendus d'études, Nombre de suivis et d'opérations réalisées	Suivi – évaluation des gains	Résultats issus du plan d'action stratégie qualité
-------------	--	------------------------------	--

#### MESURES ASSOCIEES

A définir
-----------



<b>Orientation fondamentale du SDAGE :</b> OF5 Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé : OF5A Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle / OF5B Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques / OF5C Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses / OF5D Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles / OF5E Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine							
<b>Disposition du SDAGE :</b>							
<b>Masse d'eau :</b> FRDR12112 / FRDR10451 / FRDR557 / FRDR11189 / FRDR11394							
<b>Pression du SDAGE :</b> Pollutions diffuses par les pesticides / pollutions ponctuelles par les substances (hors pesticides) / Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances							
<b>Mesure du PDM :</b> GOU0101 « réaliser une étude transversale »							
<b>Action du PAOT :</b>							
<b>Disposition du SAGE :</b> QUALI-3 « Améliorer les connaissances pour définir une stratégie de réduction des rejets polluants et mettre en œuvre cette stratégie »							
<b>Objectifs du SAGE :</b> Poursuivre la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux superficielles							
<b>Sous-objectifs du SAGE :</b> Bâtir et mettre en œuvre une stratégie globale de réduction des rejets polluants							
<b>Enjeux du SAGE :</b> Assurer une bonne qualité des eaux du périmètre / Améliorer la production et le partage des connaissances							
<b>Outils :</b>	CT ENS 2019-2023		CG (AE) 2019-2022	x	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)



Objectif ENS : -	Priorité moyenne
Sous-objectif ENS : -	Maitre d'ouvrage : CC du Genevois

<b>Code CG : QL2</b>	<b>Etude de qualité des eaux</b>
Cours d'eau : BV transfrontalier entre Arve et Rhône Divers cours d'eau soit FRDR12112 / FRDR10451 / FRDR557 / FRDR11189 / FRDR11394	Commune : territoire de la CCG

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>La qualité des eaux du territoire s'est améliorée suite aux efforts de réalisation de l'assainissement collectif sur le territoire français. Cependant, les efforts sont à poursuivre, notamment si on considère les étiages très sévères subis par les milieux.</p> <p>Par ailleurs le dynamisme actuel en termes d'économie et d'urbanisation constituent un risque pour les eaux superficielles et souterraines avec la multiplication des sources de pollution potentielle (rejets d'eau pluviales, rejets issus des activités économiques, forages...).</p> <p>Le suivi qualité des eaux superficielles sur le territoire est effectué par différents acteurs: Agence de l'eau pour les suivis des RCS et RCO, Conseil Départemental pour certains affluents et Canton de Genève.</p> <p>La CCG a porté de son côté une étude bilan de la qualité des eaux en clôture du contrat de rivières, celle-ci datant de 2011-2012.</p> <p>Il est essentiel de poursuivre le suivi des eaux afin d'améliorer les connaissances et de dégager, puis mettre en œuvre une stratégie globale de réduction des rejets.</p>

Nature de l'action	Etude de qualité des eaux Campagne de jaugeages en parallèles pour caractérisation des étiages (par science participative éventuellement – cf. fiche Optimiser la gestion de l'eau et favoriser le partage de la ressource)																										
Objectifs	Suivre la qualité de l'eau des cours d'eau dans le temps, en parallèle à des campagnes de jaugeages pour caractériser les étiages																										
Enjeux ciblés	Disposition SAGE QUALI-3 « poursuivre la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux superficielles »																										
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>																											
Linéaire	-																										
Localisation	Tous BV																										
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>																											
Acteurs associés	SM3A, Canton de Genève																										
Données dispo.	Etudes ERM et Gemapi Rapports détaillés par cours d'eau du Canton de Genève Rapports des différents acteurs																										
Rétro-planning	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Libellé</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude de qualité des eaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Synthèse</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>X</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>									Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	Etude de qualité des eaux				X		Synthèse				X	
Libellé	2019	2020	2021	2022	2023																						
Etude de qualité des eaux				X																							
Synthèse				X																							
Coûts	N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F																		
	1	Etude de qualité des eaux	Forfait	1	60 000 €		60 000 €		F																		
	<b>Total</b>						60 000 €																				
<b>PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE</b>																											
Plan de financements envisagé	N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement																	
				Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant																
	1	2022	60 000 € TTC	40%	24 000 €	40% (*)	24 000 € (*)			20%	12 000 €																
<b>Total</b>		<b>60 000 € TTC</b>		<b>24 000 €</b>		<b>24 000 €</b>				<b>20%</b>	<b>12 000 €</b>																
(*) : sous réserve du respect des prescriptions techniques prévues par l'agence *Autre financeur : -																											
<b>INDICATEURS</b>																											
Réalisation	Réalisation de l'étude Orientation des stratégies de lutte contre les pollutions			Suivi – évaluation des gains		-																					
<b>MESURES ASSOCIEES</b>																											
-																											

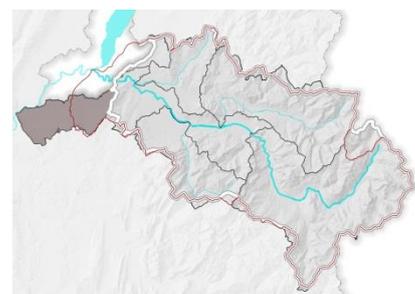
# CONTRAT GLOBAL DU BASSIN VERSANT DE L'ARVE

*Volet nappes stratégiques pour l'AEP  
(NA)*





<b>Orientation fondamentale du SDAGE :</b>							
<b>Disposition du SDAGE :</b>							
<b>Masse d'eau :</b> FRDR12112 / FRDR10451 / FRDR557 / FRDR11189 / FRDR11394 + FRDG235 et FRDG517							
<b>Pression du SDAGE :</b> Pollutions (par les nutriments urbains et industriels, par les nutriments agricoles, par les pesticides, par les substances toxiques)							
<b>Mesure du PDM :</b> AGR0401 « mettre en place des pratiques pérennes » / AGR0802 « réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles » / COL0201 « limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives » / GOU0101 « réaliser une étude transversale »							
<b>Action du PAOT :</b> -							
<b>Disposition du SAGE :</b> NAP-2 à NAP-9 « Maintenir la qualité des ressources stratégiques pour l'AEP » <i>QUALI-3 « Améliorer les connaissances pour définir une stratégie de réduction des rejets polluants et mettre en œuvre cette stratégie »</i> <i>QUANTI-4 « Limiter la pression quantitative sur les milieux en tension par une amélioration préalable des connaissances »</i>							
<b>Objectifs du SAGE :</b> Garantir sur le long terme l'adéquation entre la satisfaction des usages et les besoins des milieux naturels / Poursuivre la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux superficielles / Garantir à long terme la préservation des principales ressources du territoire pour l'AEP							
<b>Sous-objectifs du SAGE :</b> Réguler les prélèvements pour garantir à long terme la satisfaction des usages et des besoins du milieu, par une amélioration préalable des connaissances / Bâtir et mettre en œuvre une stratégie globale de réduction des rejets polluants / Maintenir la qualité des ressources stratégiques pour l'AEP							
<b>Enjeux du SAGE :</b> Assurer la satisfaction des usages et des besoins des milieux naturels et restaurer les secteurs déficitaires / Améliorer la production et le partage des connaissances / Assurer une bonne qualité des eaux du périmètre /							
<b>Outils :</b>	CT ENS 2019-2023		CG (AE) 2019-2022	x	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)



Objectif ENS : -	Priorité moyenne
Sous-objectif ENS : -	Maitre d'ouvrage : CC du Genevois

<b>Code CG : NA1</b>	<b>Instaurer un dialogue territorial avec la profession agricole Notamment pour l'élaboration d'une stratégie d'intervention en faveur de la préservation des ressources et des espaces naturels</b>
Cours d'eau : BV transfrontalier entre Arve et Rhône Divers cours d'eau soit FRDR12112 / FRDR10451 / FRDR557 / FRDR11189 / FRDR11394 Masses d'eau souterraines soit FRDG235 nappe du Genevois et FRDG517 nappe de Matalilly-Moissey	Commune : territoire de la CCG

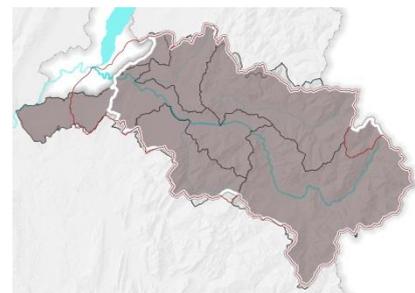
DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>La profession agricole constitue un acteur économique important sur tout territoire. La CCG, et ses communes membres, se trouve donc investie, de par ses compétences en aménagement du territoire, en économie et en environnement, sur le sujet de la pérennisation de cette activité économique et de son adaptation au changement.</p> <p>Aussi, il existe de nombreux thèmes sur lesquels co-construire durablement, et notamment s'agissant de stratégie d'intervention en matière de transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie foncière et protection des espaces agricoles</li> <li>- Evolution de l'activité : adaptation des cultures, des structures, des partenariats...</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de restauration collective, circuits courts, vente directe, transformation à la ferme...</li> <li>- Actions liées au cycle de l'eau : protection des ressources en eau, amélioration des pratiques vis-à-vis des intrants, lutte contre l'érosion des sols, économies d'eau....</li> <li>- Actions liées à l'adaptation au changement climatique et à la préservation de la biodiversité</li> <li>- .../</li> </ul> <p>Il est également important de repenser sa façon de travailler par une approche intégrée et de décloisonner des outils d'intervention publique. Ainsi l'action permettra la co-construction avec les services développement économique, urbanisme, aménagement, environnement / eau... avec la coopération des multiples acteurs du sujet (exploitants, GIEE, Chambre d'Agriculture, coop distributeurs, consommateurs...).</p> <p>L'instauration d'un dialogue pour l'établissement d'un diagnostic partagé, puis l'analyse des démarches et des outils mobilisables, permettront la discussion et la définition d'une stratégie commune entre la Collectivité, les exploitants agricoles et tout autre acteur concerné.</p>																											
Nature de l'action	Animation territoriale																											
Objectifs	Définir une stratégie d'intervention, par l'instauration d'un dialogue territorial avec la profession agricole pour un partage du diagnostic et des enjeux du territoire, et la co-construction d'un programme d'actions. Ce dernier portera sur les thèmes Alimentation / Eau / Biodiversité / Climat, permettant la préservation des ressources et des espaces naturels.																											
Enjeux ciblés	Disposition SAGE NAP-2 à NAP-9 « Maintenir la qualité des ressources stratégiques pour l'AEP »																											
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>																												
Linéaire	-																											
Localisation	Tous BV																											
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>																												
Acteurs associés	Chambre d'Agriculture / Comité des Agriculteurs du Genevois / exploitants du territoire																											
Données dispo.	-																											
Rétro-planning	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Libellé</th> <th style="width: 10%;">2019</th> <th style="width: 10%;">2020</th> <th style="width: 10%;">2021</th> <th style="width: 10%;">2022</th> <th style="width: 10%;">2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Animation territoriale</td> <td></td> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Synthèse</td> <td></td> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>										Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	Animation territoriale		X	X			Synthèse		X	X		
Libellé	2019	2020	2021	2022	2023																							
Animation territoriale		X	X																									
Synthèse		X	X																									
Coûts	N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F																			
	1	Animation territoriale			AD	AD	AD	AD	F																			
	<b>Total</b>						AD	AD																				
<b>PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE</b>																												
Plan de financements envisagé	N°	Année	Coût (HT)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement																		
				Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant																	
	1	2020-21	AD		AD		AD				AD																	
	<b>Total</b>		<b>AD</b>		<b>AD</b>		<b>AD</b>				<b>AD</b>																	
*Autre financeur : -																												

INDICATEURS			
Réalisation	Réalisation de l'étude Orientation des stratégies d'intervention	Suivi – évaluation des gains	-
MESURES ASSOCIEES			
-			



<b>Orientation fondamentale du SDAGE :</b>						
<b>Disposition du SDAGE :</b>						
<b>Masse d'eau :</b> Bassin versant de l'Arve						
<b>Pression du SDAGE :</b> OF 5 « lutter contre les pollutions des substances dangereuses » - altération pollution ponctuelle par les substances dangereuses						
<b>Mesure du PDM :</b> ASS0201 – Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales						
<b>Action du PAOT :</b> -						
<b>Disposition du SAGE :</b> NAP-6 : « Maîtriser les risques de pollution issue des eaux pluviales pour les nappes stratégiques »						
<b>Objectifs du SAGE :</b> Garantir à long terme la préservation des principales ressources du territoire pour l'AEP						
<b>Sous-objectifs du SAGE :</b> Maintenir la qualité des ressources stratégiques pour l'AEP						
<b>Enjeux du SAGE :</b> Garantir la préservation à long terme des ressources pour l'eau potable						
<b>Outils :</b>	CT ENS 2019-2023	CG (AE) 2019-2022	x	PAPI (Etat) 2020-2026	N2000 (Etat)	



Objectif ENS : -	Priorité moyenne
Sous-objectif ENS : -	Maitre d'ouvrage : ATMB

<b>Code CG : NA2</b>	<b>Caractériser la qualité des rejets d'eau pluviale de l'infrastructure autoroutière vers les nappes stratégiques – mieux connaître les flux et les risques potentiels de pollution</b>
Cours d'eau : réseau hydrographique en interface avec les secteurs de nappes stratégiques soumis aux rejets d'eaux pluviales de l'infrastructure autoroutière	Commune : communes concernées par le tracé routier de Chamonix à Etrembières

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	Le réseau autoroutier d'ATMB génère des eaux pluviales et des eaux de ruissellement (pluie et fonte de la neige,...) susceptibles de générer une pollution chronique dans les milieux récepteurs et notamment les nappes stratégiques.  L'étude de définition des nappes stratégiques réalisée dans le cadre du SAGE en 2015/16 identifie la vulnérabilité liée à l'autoroute pour 2 zones de sauvegarde : Cône du Borne et Clair temps (sillon Houches). Mais à ce jour, les impacts et risques potentiels ne sont pas décrits dans cette précédente étude et doivent être précisés.
Nature de l'action	Sur la base d'un recensement des rejets ATMB préalable, l'action vise à caractériser la nature des eaux rejetées au milieu naturel (après ouvrage de décantation ou de traitement) en zone de nappe stratégique. Pour cela un protocole de mesure devra être déployé sur au moins une année, par temps sec et temps de pluie afin d'établir un diagnostic des flux polluants et d'identifier les risques de transmission.
Objectifs	Diagnostiquer la situation pour identifier les pistes d'amélioration de la gestion de ces rejets et mettre en œuvre par la suite des actions la réduction des flux polluants au milieu naturel.
Enjeux ciblés	Protection des nappes stratégiques par la maîtrise des flux polluants potentiels de métaux, chlorures, HAP, Hydrocarbures au milieu naturel.
PERIMETRE D'APPLICATION	
Linéaire	Nappes stratégiques et réseaux hydrographiques afférent sur le linéaire de l'infrastructure en interférence avec des milieux aquatiques

Localisation	RN 205 : de Chamonix à Passy A40 : de Passy à Etrembières																																																														
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>																																																															
Acteurs associés	ATMB conduira l'étude sous sa maîtrise d'ouvrage, en associant les acteurs du SAGE concernés ainsi que le SM3A.																																																														
Données dispo.	Etude INGEDIA réalisée pour ATMB sur les rejets Programme de travaux ATMB de protection des captages																																																														
Rétro-planning	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Libellé</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Identification des réseaux hydrographique en interface avec les nappes stratégiques et définition des points de prélèvement et du protocole de mesures</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mesure 4 saisons temps sec/temps pluie - diag</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Approfondissement de la connaissance, nouvelles mesures si nécessaire</td> <td></td> <td style="text-align: center;">x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Rapport de synthèse avec piste d'actions d'amélioration envisageables</td> <td></td> <td style="text-align: center;">x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>									Libellé	2019	2020	2021	2022	Identification des réseaux hydrographique en interface avec les nappes stratégiques et définition des points de prélèvement et du protocole de mesures	x				Mesure 4 saisons temps sec/temps pluie - diag	x	x			Approfondissement de la connaissance, nouvelles mesures si nécessaire		x			Rapport de synthèse avec piste d'actions d'amélioration envisageables		x				x	x																										
Libellé	2019	2020	2021	2022																																																											
Identification des réseaux hydrographique en interface avec les nappes stratégiques et définition des points de prélèvement et du protocole de mesures	x																																																														
Mesure 4 saisons temps sec/temps pluie - diag	x	x																																																													
Approfondissement de la connaissance, nouvelles mesures si nécessaire		x																																																													
Rapport de synthèse avec piste d'actions d'amélioration envisageables		x																																																													
	x	x																																																													
Coûts	<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Libellé</th> <th>Unité</th> <th>Nombre</th> <th>Coût unitaire TTC</th> <th>Coût unitaire HT</th> <th>Coût total TTC</th> <th>Coût total HT</th> <th>I/F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Définition des points de prélèvement et du protocole de mesures</td> <td colspan="7" style="text-align: center;">Pour mémoire</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Mesure 4 saisons temps sec/temps pluie - diag</td> <td>Forfait</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td></td> <td style="text-align: center;">45 000 €</td> <td></td> <td style="text-align: center;">45 000 €</td> <td style="text-align: center;">I</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Approfondissement de la connaissance, nouvelles mesures si nécessaire</td> <td>Forfait</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td></td> <td style="text-align: center;">5 000 €</td> <td></td> <td style="text-align: center;">5 000 €</td> <td style="text-align: center;">I</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Rapport de synthèse avec piste d'actions d'amélioration envisageables</td> <td colspan="7" style="text-align: center;">Pour mémoire</td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td colspan="2" style="text-align: center;">Total</td> <td></td> <td style="text-align: center;">50 000 €</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>									N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F	1	Définition des points de prélèvement et du protocole de mesures	Pour mémoire							2	Mesure 4 saisons temps sec/temps pluie - diag	Forfait	1		45 000 €		45 000 €	I	3	Approfondissement de la connaissance, nouvelles mesures si nécessaire	Forfait	1		5 000 €		5 000 €	I	4	Rapport de synthèse avec piste d'actions d'amélioration envisageables	Pour mémoire											Total			50 000 €	
N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F																																																							
1	Définition des points de prélèvement et du protocole de mesures	Pour mémoire																																																													
2	Mesure 4 saisons temps sec/temps pluie - diag	Forfait	1		45 000 €		45 000 €	I																																																							
3	Approfondissement de la connaissance, nouvelles mesures si nécessaire	Forfait	1		5 000 €		5 000 €	I																																																							
4	Rapport de synthèse avec piste d'actions d'amélioration envisageables	Pour mémoire																																																													
				Total			50 000 €																																																								
<b>PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE</b>																																																															
Plan de financements envisagé	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">N°</th> <th rowspan="2">Année</th> <th rowspan="2">Coût (HT)</th> <th colspan="2">CD74</th> <th colspan="2">AE RMC</th> <th colspan="2">Autre *</th> <th colspan="2">Autofinancement ATMB</th> </tr> <tr> <th>Tx</th> <th>Subv.</th> <th>Tx</th> <th>Subv.</th> <th>Tx</th> <th>Subv.</th> <th>Tx</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>2019</td> <td style="text-align: center;">45 000 € HT</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">AD</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">AD</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>2020</td> <td style="text-align: center;">5 000 € HT</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">AD</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">AD</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>Total</b></td> <td style="text-align: center;"><b>50 000 €</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;"><b>AD</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>L'action serait aux thématiques « NAP » de la mise en œuvre du SAGE.</p>									N°	Année	Coût (HT)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement ATMB		Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant	2	2019	45 000 € HT			AD				AD		3	2020	5 000 € HT			AD				AD		<b>Total</b>		<b>50 000 €</b>								<b>AD</b>		
N°	Année	Coût (HT)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement ATMB																																																						
			Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant																																																					
2	2019	45 000 € HT			AD				AD																																																						
3	2020	5 000 € HT			AD				AD																																																						
<b>Total</b>		<b>50 000 €</b>								<b>AD</b>																																																					

	ATMB de par son activité (gestionnaire du domaine publique) et son actionnariat (Etat et collectivités) pourrait être éligible au contrat Arve Pure comme les autres entreprises		
	*Autre financeur : -		
INDICATEURS			
Réalisation	-	Suivi – évaluation des gains	Nombre de mesures réalisées Flux et concentration
MESURES ASSOCIEES			
En lien avec NA1 du contrat global et met en œuvre les actions du programme d'actions du SAGE des dispos: NAP2 du SAGE ainsi que NAP3			



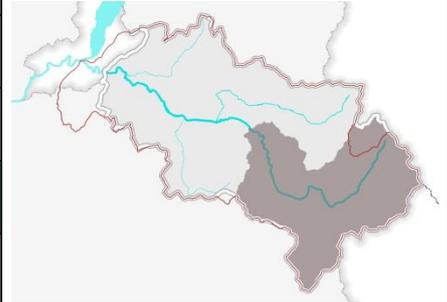
# CONTRAT GLOBAL DU BASSIN VERSANT DE L'ARVE

*Volet milieux aquatiques : cours d'eau  
(R1)*





<b>Orientation fondamentale du SDAGE</b> : OF 6A Agir sur la morphologie et le découloonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques							
<b>Disposition du SDAGE</b> : 6A02 - Préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques							
<b>Masse d'eau</b> : FRDR555a - L'Arve du Bon Nant à Bonneville							
<b>Pression du SDAGE</b> : Altération de la morphologie							
<b>Mesure du PDM</b> : MIA0602 - Réaliser une opération de restauration d'une zone humide							
<b>Action du PAOT</b> : HR_06_01_4267 - Restauration et gestion de l'espace alluvial de l'Arve							
<b>Disposition du SAGE</b> : RIV-5 - Restaurer les habitats en rivière et les Espaces de Bon Fonctionnement							
<b>Objectif du SAGE</b> : Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides, et restaurer les milieux dégradés							
<b>Sous-objectif du SAGE</b> : Restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés							
<b>Enjeu(x) du SAGE</b> : Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau / Protéger et valoriser les espaces emblématiques du territoire							
<b>Outils</b> :	CT ENS 2019-2023	X	CG (AE) 2019-2022	X	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)

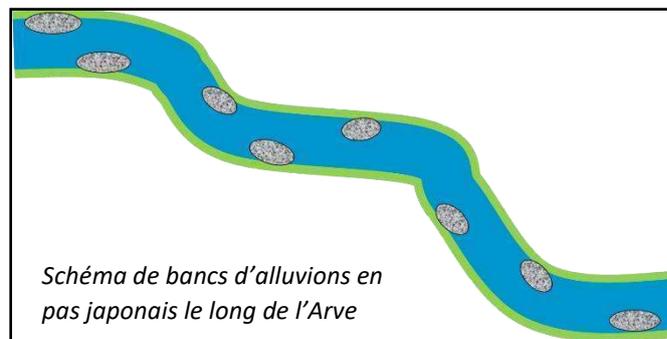


Objectif de l'ENS : A. Maintenir et/ou restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés	Priorité forte
Sous-objectif de l'ENS : A. 1 Maintien et/ou restauration des tresses sur les cours d'eau glaciaires	Maitre d'ouvrage : SM3A

<b>Code CG</b> : RI01	<b>Redonner avec ambition de l'espace latéral – secteur de l'Arve médiane (Passy et Magland) - pour améliorer la dynamique de la rivière (milieux et prévention des inondations), disposition du SAGE RIV-5</b>
<b>Code ENS</b> : A-1-1	
Cours d'eau : Arve	Communes : Passy, Sallanches, Magland

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p><b>1. Mécanismes des lits en tresse, altération et importance d'une restauration sur l'Arve</b></p> <p>L'Arve était initialement un cours d'eau en tresses et étendait son lit vif sur d'importantes largeurs, de l'ordre de 100-250m. Aujourd'hui seuls de très courts tronçons possèdent encore des caractéristiques de lit en tresses ou à bancs alternés.</p> <p>La <b>dynamique alluviale</b> est considérée le moteur de l'expression de cette morphologie et de la biodiversité associée. Le faciès de la rivière provient de la largeur du cours d'eau et de son transport solide. Ainsi, dès que l'Arve s'élargit, des bancs alluviaux plus ou moins nombreux se forment. Les espèces pionnières qui s'y développent sont parmi les plus menacées à l'échelle européenne et à l'échelle du bassin versant de l'Arve du fait de la correction généralisée des cours d'eau. La Petite massette a par exemple perdu 85% des linéaires anciennement colonisés de cours d'eau dans les Alpes, passant de plus de 3000 km au XIXème siècle à 480 km (sur la période 1995-2010).</p> <p>L'Arve a, quant à elle, subi de <b>fortes modifications</b> de sa morphologie, du fait de l'incision de son lit suite aux extractions massives de matériaux et de son endiguement. Ces phénomènes ont eu pour conséquence le rétrécissement de l'espace dédié au cours d'eau et le mitage de sa forêt alluviale. Elle a aujourd'hui une largeur plutôt de l'ordre de 40 à 80 m sur ses parties endigués. Sur le lit actif, le tressage du cours d'eau a beaucoup régressé, de nombreux secteurs présentent plutôt un faciès de bancs alternés et de nombreux anciens bancs se sont fixés du fait de l'incision rapide. On observe qu'en deçà de 80-100 m de largeur active, l'Arve ne présente plus les habitats typiques des lits en tresse. Ainsi, ces types d'habitats ont beaucoup régressés, tout comme la faune et la flore associée (le criquet des torrents a par exemple aujourd'hui disparu de l'Arve).</p> <p>Par ailleurs, les conditions d'apports se sont modifiées, avec une baisse importante du transport solide sur la partie valléenne du cours d'eau du fait des aménagements hydroélectriques dans la</p>

sortie de la vallée de Chamonix. Enfin, du fait de l'incision, la dynamique de reconquête de sur-largeurs par le cours d'eau seul est très faible et cette auto-reconstitution de milieux (que l'on observe sur de très faibles surfaces suite aux crues morphogènes) ne sera sans doute pas assez rapide pour pallier à la disparition des enjeux écologiques associés aux rivières en tresses



## 2. Descriptif général du projet de restauration

Un projet global, incluant divers secteurs de restauration, permettrait d'améliorer la qualité biologique du cours d'eau, en restaurant des habitats variés du lit et des connexions avec les annexes hydrauliques tout en tenant compte des conditions actuelles de transport solide et des enjeux de protection contre les inondations. L'idée est d'obtenir des espaces de respiration avec plusieurs espaces de surlargeurs, souvent aux tailles modestes (d'une longueur d'environ 1 à 1,5 km), mais d'une largeur suffisante pour que la diversité des habitats du lit actif puisse s'exprimer. Cette restauration « en pas japonais » doit être conduite sur les tronçons présentant le potentiel morphologique et les marges de manœuvre les plus importantes.

Le SM3A a déjà entamé cette démarche dans le cadre des contrats de rivière sur l'Arve, mais également sur le Giffre, via les opérations d'acquisition de l'Espace Borne-Pont de Bellecombe sur l'Arve et les premières opérations de restauration de l'hydromorphologie dans la plaine alluviale du Giffre<sup>1</sup>.

## 3. Orientations données par le SAGE pour le projet de restauration morphologique de l'Arve et résultats des études participant à la définition de ce projet de restauration

Les ambitions de restauration doivent être adaptées au fonctionnement du cours d'eau et au contexte local : rétablissement des fonctionnalités du cours d'eau par la pleine expression de leur processus naturel, rétablissement partiel de ces processus couplé avec des interventions directes de restauration, ou simple réaménagement du lit et des berges (SAGE Arve, 2017).

Sur l'Arve, le SAGE considère globalement 4 secteurs d'élargissement potentiel :

- Secteur de Passy, entre le pont de la RD43 et le pont de la Carabotte,
- Secteur de Sallanches-Magland,
- Espace Borne-Pont de Bellecombe,
- Secteur de Gaillard-Etrembières, entre le pont de l'A411 et la frontière.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Arve identifie le tronçon médian de l'Arve comme présentant un potentiel intéressant en termes de restauration hydromorphologique, suite notamment à une récente étude conduite par le SM3A (cabinet ARTELIA, 2015) sur la **stratégie hydromorphologique menée dans le cadre du SAGE**. Une disposition du SAGE (RIV-5) prévoit la création de zones d'élargissement en moyenne et basse vallée de l'Arve. Elle préconise également d'associer les opérations de restauration à la gestion des ouvrages existants, aux actions de protection contre les inondations (zones d'expansion de crues notamment) et de valorisation des milieux auprès du public, dans le cadre d'opérations intégrées à objectifs multiples, en associant l'ensemble des acteurs du territoire concernés (SAGE Arve, 2017).

L'étude préalable à la stratégie hydromorphologique du SAGE a étudié les largeurs optimales en moyenne vallée de l'Arve et définit 2 valeurs seuils pour la largeur du lit vif sur l'Arve médiane, entre Passy et Cluses (voir carte ci-après) :

- la valeur de 60 m représente la valeur minimale à partir duquel un gain sur les milieux est

<sup>1</sup> Une action est proposée sur le Giffre dans une fiche action dédiée

significatif (apparition de bancs alternés et d'une réelle diversité de faciès) ; Si on y constate une amélioration morphologique, cette largeur ne permet pas à toute la biodiversité associée aux bancs de s'exprimer

- la valeur de 100 m peut être affichée comme borne basse encadrant un fonctionnement morphologique optimal de type bancs alternés avec localement du tressage (AERMC, Ginger-Burgeap, 2017).



Corrélation entre largeur du lit et diversité d'habitats à la Maladière à Cluses

En 2016, dans le cadre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de l'Arve piloté par le SM3A, une **étude d'optimisation des aménagements de protection des crues en moyenne et basse vallée de l'Arve** a été lancée (action 6A-04 du PAPI). Cette étude, réalisée par le cabinet ISL, précise notamment la fonctionnalité des zones d'expansion des crues pour la diminution des débits sur les secteurs identifiés à enjeux, en particulier sur les communes de Magland, Reignier, Etrembières, Gaillard et Genève. Elle a pour objectif principal d'affiner des propositions de zones d'expansion de crues dans un but de prévention des inondations.

En 2017, le SM3A a demandé l'appui de l'Agence de l'Eau pour cadrer la démarche et analyser la faisabilité d'une restauration hydromorphologique couplée aux aménagements à vocation hydraulique, via un appui technique confié au bureau d'études Ginger-BURGEAP, afin d'intégrer des scénarios d'élargissement du lit et/ou d'abaissement de seuil, dans un objectif de diversification du milieu.

Ainsi, l'étude ISL a proposé une dizaine de sites d'élargissement entre Sallanches et Magland (aval pont de Marlioz, Luzier, Saxel, et 4 dans Magland) et Gaillard/Etrembières, ainsi que 2 Zones de rétention temporaire des inondations des eaux (ZRTE) (Lusier et Scientrier), afin de restaurer l'hydromorphologie de l'Arve et de lutter contre les inondations.

#### 4. Etudes engagées localement pour la restauration de certains tronçons



*L'Arve à Magland (amont du pont Gravin) : chenal unique homogène (entre 20 et 40 m de bande active)*



*L'Arve à Cluses, au droit du péage (secteur de la Maladière) : présence de bancs de graviers dès que l'Arve s'élargit (entre 40 et 60 m de bande active)*

Suite à l'étude ISL complétée de l'appui Burgeap, et dans le cadre du PAPI (action 7A-02), l'étude de maîtrise d'œuvre a été engagée début 2018 (bureau d'études Artelia) et s'est terminée par un AVP fin 2018. Il s'agit d'une étude hydraulique et un projet de travaux d'aménagement pour la protection contre les inondations des secteurs de Gravin et du Val d'Arve sur la commune de Magland (tranche ferme). Dans ce cadre, un élargissement compensatoire aux travaux de réhausse des digues est envisagé au niveau de Gravin. En complément, l'étude prévoyait d'étudier les élargissements sur l'ensemble de la commune de Magland au stade AVP (tranche optionnelle). Cette tranche optionnelle n'a finalement pas été déclenchée et le travail reste à réaliser pour ce secteur.<sup>2</sup>

D'une manière générale, les riverains demandent régulièrement le curage du lit lorsqu'il existe des zones de dépôts et leur développement à la suite des travaux d'élargissement pourraient être mal compris. Ainsi, outre les difficultés techniques et financières d'un projet d'une telle ampleur, une phase forte de concertation sera nécessaire.

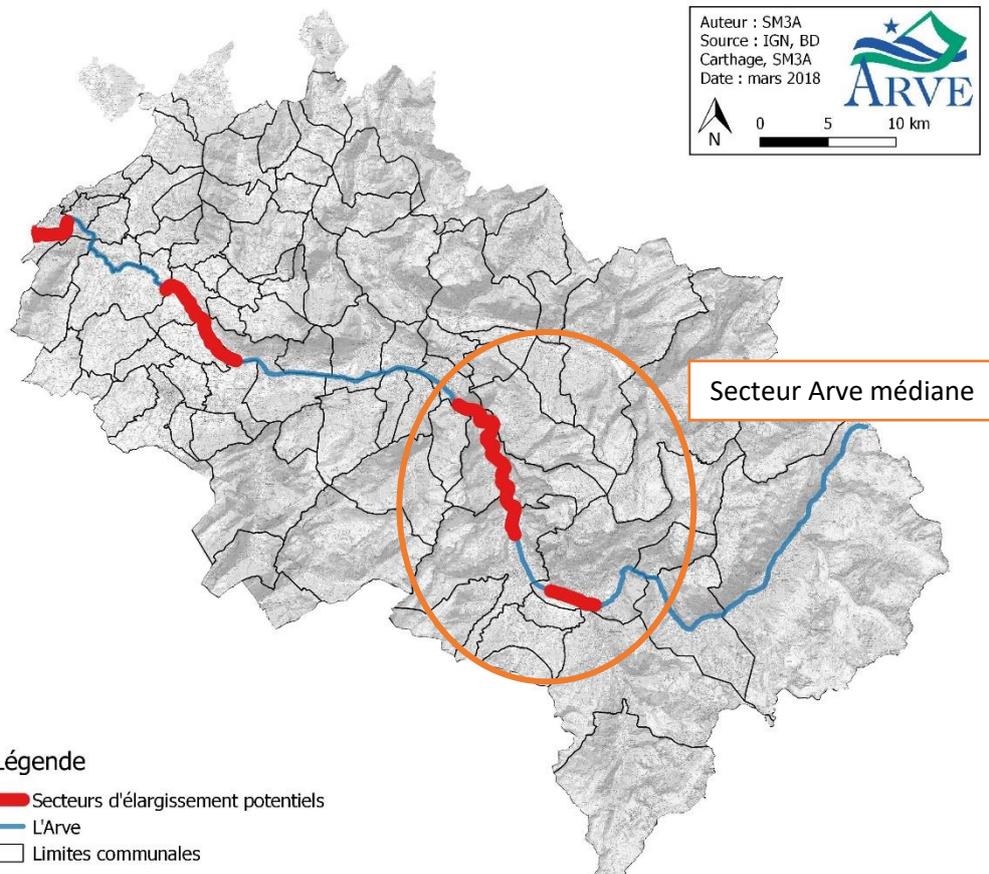
En dehors du secteur d'élargissement associé à la reprise des digues de Gravin, d'autres secteurs sont intéressants pour bénéficier d'une restauration : les secteurs opportuns évoluent, avec la modification de projets de ZRTE initialement envisagés, ou l'arrivée d'autres projets de territoire (ex : reprises de digue permettant de réfléchir à certains élargissements, projet d'aménagement et amélioration écologiques d'autres secteurs ...). L'étude de l'Arve médiane doit intégrer ces nouveaux secteurs à la réflexion, afin de disposer du panel de sites potentiels le plus complet possible, pour faciliter les choix à faire sortir de la concertation. Par ailleurs, les projets à retenir, pour être intéressants, devront répondre à des critères techniques : ils devront présenter un réel gain morphologique (qui passe par une largeur suffisante), une longueur également suffisante pour qu'ils permettent le développement d'habitats liés aux milieux pionniers des cours d'eau en tresse et une répétition de ces formes le long du cours d'eau suffisante pour assurer la fonctionnalité de ces habitats mouvants.

Nature de l'action

Il est proposé :

- d'engager une étude préliminaire globale sur le secteur Arve médiane visant une amélioration du fonctionnement morphologique par des élargissements ; Cette étude doit permettre d'étudier les différentes variantes de restauration, afin de disposer des éléments techniques (longueur, largeur du lit vif, cout par opération, actions à conduire par opération, nombre de tronçons à retenir, contexte local...) pour ensuite passer à une phase de discussion – concertation permettant le choix des tronçons et une première idée de calendrier de mise en œuvre, en s'intégrant dans les projets d'aménagements locaux.
- puis, selon les résultats, de définir et mettre en œuvre des travaux sur les secteurs de :
  - o Passy, en amont du pont de la Carabotte. Le projet envisagé consiste à la

<sup>2</sup> En effet, l'action n'ayant pas d'impact positif sur la prévention des inondations, elle ne sera pas financée dans le cadre du PAPI.

	<p>requalification d'une section hydraulique disponible sur le Domaine public fluvial (notamment en rive gauche), sur environ 350 m, en utilisant une ancienne banquette alluviale, constitué de matériaux alluvionnaire (estimé à 20 000 m<sup>3</sup>), qui permettra la recharge sédimentaire sur ce secteur en fort déficit. En rive droite, un confortement du pied du talus par des épis est également prévu pour protéger les enjeux proches (route départementale) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sallanches-Magland : l'ensemble des tronçons de ce secteur seront étudiés, afin de permettre un choix éclairé des parties-prenantes et u SM3A. Les tronçons 1 et 2 seront ensuite définis et restent au jour d'aujourd'hui des estimations d'enveloppes de travaux.</li> </ul> <p>Les futures acquisitions foncières sont pris en compte dans la fiche-action B-5-1 « Stratégie foncière du SM3A ».</p> <p>Au vu des enjeux multiples en bord d'Arve et des nombreux facteurs expliquant la dégradation de l'Arve, il ne sera pas possible de traiter la question de la restauration hydromorphologique de l'Arve dans la durée du contrat. Le CT ENS est cependant une opportunité pour intégrer la restauration des milieux au même titre que la prévention contre les inondations.</p> <p>Une autre thématique, également essentiel pour la restauration de l'hydromorphologie de l'Arve est le transport solide, très faible actuellement (voir et disposition du SAGE RIV-6 et fiche-action du Contrat global correspondante).</p>
Objectifs	Poursuivre les études pour la restauration de l'hydromorphologie de l'Arve et mettre en œuvre des premiers travaux
Enjeux ciblés	Hydromorphologie de l'Arve, milieux et des espèces inféodées (Petite massette, Myricaire d'Allemagne, Calamagrostide faux-roseau, habitats pionniers)
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>	
Surface	-
Localisation	 <p><b>Légende</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Secteurs d'élargissement potentiels</li> <li>— L'Arve</li> <li>□ Limites communales</li> </ul> <p>Auteur : SM3A Source : IGN, BD Carthage, SM3A Date : mars 2018</p> <p>ARVE</p> <p>Secteur Arve médiane</p>

**MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

Acteurs associés	Pôle inondations du SM3A, communes, bureaux d'étude...																																																																							
Données dispo.	<p>ISL, 2017. Etude de faisabilité pour l'optimisation des aménagements de protection des crues de la moyenne et basse vallée de l'Arve. SM3A.</p> <p>BURGEAP, 2017. Appui technique ponctuel pour la définition de scénarios de restauration hydromorphologique - L'Arve de Passy à Magland. Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, 67 p.</p> <p>ARTELIA, 2017. Définition d'une stratégie relative à l'hydromorphologie pour le SAGE Arve. SM3A.</p> <p>SM3A, 2014. Méthode d'inventaire de la Petite massette (<i>Typha minima</i>) sur l'Arve. Protocole SM3A réalisé en canoraft. 8 p.</p> <p>Alexandre Maccaud, Oxalis, 2017. Inventaire des habitats pionniers dans le cadre des actions d'animations 2017 du site Natura 2000 de l'Arve. 32 p.</p>																																																																							
Rétro-planning	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Libellé</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secteur Arve médiane : étude prélim, AVP, PRO</td> <td align="center">x</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Secteur de Sallanches-Magland : concertation, dossiers règlementaires, maîtrise d'œuvre</td> <td></td> <td></td> <td align="center">x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Secteur de Sallanches-Magland : travaux Tr 1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td align="center">x</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Secteur de Sallanches-Magland : travaux Tr 2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td align="center">x</td> </tr> <tr> <td>Secteur de Passy Carabotte : MOE, EDR, travaux</td> <td></td> <td align="center">x</td> <td align="center">x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Synthèse</td> <td align="center">x</td> <td align="center">x</td> <td align="center">x</td> <td align="center">x</td> <td align="center">x</td> </tr> </tbody> </table>									Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	Secteur Arve médiane : étude prélim, AVP, PRO	x					Secteur de Sallanches-Magland : concertation, dossiers règlementaires, maîtrise d'œuvre			x			Secteur de Sallanches-Magland : travaux Tr 1				x		Secteur de Sallanches-Magland : travaux Tr 2					x	Secteur de Passy Carabotte : MOE, EDR, travaux		x	x			Synthèse	x	x	x	x	x																					
Libellé	2019	2020	2021	2022	2023																																																																			
Secteur Arve médiane : étude prélim, AVP, PRO	x																																																																							
Secteur de Sallanches-Magland : concertation, dossiers règlementaires, maîtrise d'œuvre			x																																																																					
Secteur de Sallanches-Magland : travaux Tr 1				x																																																																				
Secteur de Sallanches-Magland : travaux Tr 2					x																																																																			
Secteur de Passy Carabotte : MOE, EDR, travaux		x	x																																																																					
Synthèse	x	x	x	x	x																																																																			
Coûts	<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Libellé</th> <th>Unité</th> <th>Nombre</th> <th>Coût unitaire TTC</th> <th>Coût unitaire HT</th> <th>Coût total TTC</th> <th>Coût total HT</th> <th>I/F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td align="center">1</td> <td>Secteur Arve médiane : étude prélim, AVP, PRO</td> <td>Forfait</td> <td align="center">1</td> <td></td> <td align="right">80 000 €</td> <td></td> <td align="right">80 000 €</td> <td align="center">I</td> </tr> <tr> <td align="center">2</td> <td>Secteur de Passy : MOE, EDR, travaux</td> <td>Forfait</td> <td align="center">2</td> <td></td> <td align="right">167 000 €</td> <td></td> <td align="right">334 000 €</td> <td align="center">I</td> </tr> <tr> <td align="center">3</td> <td>Secteur de Sallanches-Magland : concertation, dossiers règlementaires, maîtrise d'œuvre</td> <td>Forfait</td> <td align="center">1</td> <td></td> <td align="right">200 000 €</td> <td></td> <td align="right">200 000 €</td> <td align="center">I</td> </tr> <tr> <td align="center">4</td> <td>Secteur de Sallanches-Magland : travaux Tr 1</td> <td>Forfait</td> <td align="center">1</td> <td></td> <td align="right">300 000 €</td> <td></td> <td align="right">300 000 €</td> <td align="center">I</td> </tr> <tr> <td align="center">5</td> <td>Secteur de Sallanches-Magland : travaux Tr 2</td> <td>Forfait</td> <td align="center">1</td> <td></td> <td align="right">300 000 €</td> <td></td> <td align="right">300 000 €</td> <td align="center">I</td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td align="center" colspan="2"><b>Total</b></td> <td></td> <td align="right"><b>1 214 000 €</b></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>									N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F	1	Secteur Arve médiane : étude prélim, AVP, PRO	Forfait	1		80 000 €		80 000 €	I	2	Secteur de Passy : MOE, EDR, travaux	Forfait	2		167 000 €		334 000 €	I	3	Secteur de Sallanches-Magland : concertation, dossiers règlementaires, maîtrise d'œuvre	Forfait	1		200 000 €		200 000 €	I	4	Secteur de Sallanches-Magland : travaux Tr 1	Forfait	1		300 000 €		300 000 €	I	5	Secteur de Sallanches-Magland : travaux Tr 2	Forfait	1		300 000 €		300 000 €	I					<b>Total</b>			<b>1 214 000 €</b>	
N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F																																																																
1	Secteur Arve médiane : étude prélim, AVP, PRO	Forfait	1		80 000 €		80 000 €	I																																																																
2	Secteur de Passy : MOE, EDR, travaux	Forfait	2		167 000 €		334 000 €	I																																																																
3	Secteur de Sallanches-Magland : concertation, dossiers règlementaires, maîtrise d'œuvre	Forfait	1		200 000 €		200 000 €	I																																																																
4	Secteur de Sallanches-Magland : travaux Tr 1	Forfait	1		300 000 €		300 000 €	I																																																																
5	Secteur de Sallanches-Magland : travaux Tr 2	Forfait	1		300 000 €		300 000 €	I																																																																
				<b>Total</b>			<b>1 214 000 €</b>																																																																	

## PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE

N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC***		Autre **		Autofinancement	
			Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
			1	2019	80 000 € HT	60%	48 000 €	20%*	16 000 €	
2	2020	334 000 € HT	40%	133 600 €	40%	133 600 €			20%	66 800 €
3	2021	200 000 € HT	60%	120 000 €	20%*	40 000 €			20%	40 000 €
4	2022	300 000 € HT	60%	180 000 €	20%	60 000 €			20%	60 000 €
5	2023	300 000 € HT	60%	180 000 €					40%	120 000 €
<b>Total</b>		<b>1 214 000 €</b>		<b>661 600 €</b>		<b>249 600 €</b>			<b>25%</b>	<b>302 800 €</b>

\* les opérations 1 et 3 seront financées en même temps que les travaux, rétroactivement, par l'Agence de l'eau, sous réserve que les travaux commencent début 2022.

\*\* L'agence de l'eau ne finance pas les mesures compensatoires.

\*\*\* Autre financeur : -

### INDICATEURS

Réalisation	Rapport d'étude Surface de foncier maîtrisé Premiers travaux d'élargissement	Suivi – évaluation des gains	A long terme, évolution du fonctionnement morphologique et écologique de l'Arve Evolution de l'état de conservation des habitats et espèces Evolution de la surface/du linéaire des habitats pionniers et de la flore associée
-------------	--	------------------------------------	--

### MESURES ASSOCIEES

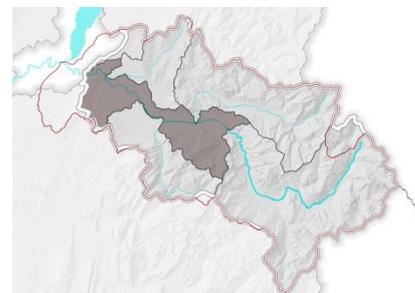
Fiche-action B-5-1 : Stratégie foncière du SM3A

Fiche-action A-1-5 : Suivi d'indicateurs morphologiques

Action PAPI 7A-02 : étude hydraulique et projet de travaux d'aménagement pour la protection contre les inondations des secteurs de Gravin et du Val d'Arve sur la commune de Magland



<b>Orientation fondamentale du SDAGE</b> : OF 6A Agir sur la morphologie et le découloonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques									
<b>Disposition du SDAGE</b> : 6A02 - Préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques									
<b>Masse d'eau</b> : FRDR555c - l'Arve de l'aval de Bonneville à la confluence avec la Mênoge									
<b>Pression du SDAGE</b> : Altération de la morphologie									
<b>Mesure du PDM</b> : MIA0204 - Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau ; MIA0602 - Réaliser une opération de restauration d'une zone humide									
<b>Action du PAOT</b> : HR_06_01_3157 - Restauration de l'espace de mobilité sur l'espace Borne Pont de Bellecombe									
<b>Disposition du SAGE</b> : RIV-5 - Restaurer les habitats en rivière et les Espaces de Bon Fonctionnement									
<b>Objectif du SAGE</b> : Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides, et restaurer les milieux dégradés									
<b>Sous-objectif du SAGE</b> : Restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés									
<b>Enjeu(x) du SAGE</b> : Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau / Protéger et valoriser les espaces emblématiques du territoire									
<b>Outils</b> :	<table border="1"> <tr> <td>CT ENS 2019-2023</td> <td>X</td> <td>CG (AE) 2019-2022</td> <td>X</td> <td>PAPI (Etat) 2020-2026</td> <td></td> <td>N2000 (Etat)</td> <td>X</td> </tr> </table>	CT ENS 2019-2023	X	CG (AE) 2019-2022	X	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)	X
CT ENS 2019-2023	X	CG (AE) 2019-2022	X	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)	X		



Objectif de l'ENS : A. Maintenir et/ou restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés	Priorité forte
Sous-objectif de l'ENS : A. 1 Maintien et/ou restauration des tresses sur les cours d'eau glaciaires	Maitre d'ouvrage : SM3A

<b>Code CG : RI02</b>	<b>Redonner avec ambition de l'espace latéral à l'Arve, dans l'espace Borne-Pont de Bellecombe - entre Saint-Pierre-en-Faucigny et Contamine-sur-Arve, pour améliorer la dynamique de la rivière (milieux et prévention des inondations) - disposition du SAGE RIV-5 -</b>
<b>Code ENS : A-1-2</b>	
Cours d'eau : Arve	Communes : Saint-Pierre-en-Faucigny, Bonneville, Arenthon, Scientrier, Contamine-sur-Arve

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p><b>1. Mécanismes des lits en tresse, altération et importance d'une restauration en bancs a alternés sur l'Arve</b></p> <p>L'Arve était initialement un cours d'eau en tresses et étendait son lit vif sur d'importantes largeurs, de l'ordre de 100-250m. Aujourd'hui seuls de très courts tronçons possèdent encore ses caractéristiques de lit en tresses ou à bancs alternés.</p> <p>La <b>dynamique alluviale</b> est considérée le moteur de l'expression de cette morphologie et de la biodiversité associée. Le faciès de la rivière provient de la largeur du cours d'eau et de son transport solide. Ainsi, dès que l'Arve s'élargit, des bancs alluviaux plus ou moins nombreux se forment. Les espèces pionnières qui s'y développent sont parmi les plus menacées à l'échelle européenne et à l'échelle du bassin versant de l'Arve du fait de la correction généralisée des cours d'eau. La Petite massette a par exemple perdu 85% des linéaires anciennement colonisés de cours d'eau dans les Alpes, passant de plus de 3000 km au XIXème siècle à 480 km (sur la période 1995-2010).</p> <p>L'Arve a, quant à elle, subi de <b>fortes modifications</b> de sa morphologie, du fait de l'incision de son lit suite aux extractions massives de matériaux et de son endiguement. Ces phénomènes ont eu pour</p>

conséquence le rétrécissement de l'espace dédié au cours d'eau et le mitage de sa forêt alluviale. Elle a aujourd'hui une largeur plutôt de l'ordre de 40 à 80 m sur ses parties endiguées. Sur le lit actif, le tressage du cours d'eau a beaucoup régressé, de nombreux secteurs présentent plutôt un faciès de bancs alternés et de nombreux anciens bancs se sont fixés du fait de l'incision rapide. On observe qu'en deçà de 80-100 m de largeur active, l'Arve ne présente plus les habitats typiques des lits en tresse. Ainsi, ces types d'habitats ont beaucoup régressés, tout comme la faune et la flore associée (le criquet des torrents a par exemple aujourd'hui disparu de l'Arve).

Par ailleurs, les conditions d'apports se sont modifiées, avec une baisse importante du transport solide sur la partie valléenne du cours d'eau du fait des aménagements hydroélectriques dans la sortie de la vallée de Chamonix. Enfin, du fait de l'incision, la dynamique de reconquête de sur-largeurs par le cours d'eau seul est très faible et cette auto-reconstitution de milieux (que l'on observe sur de très faibles surfaces suite aux crues morphogènes) ne sera sans doute pas assez rapide pour pallier à la disparition des enjeux écologiques associés aux rivières en tresses.

## 2. Descriptif général du projet de restauration

Un projet global, incluant divers secteurs de restauration, permettrait d'améliorer la qualité biologique du cours d'eau, en restaurant des habitats variés du lit et des connexions avec les annexes hydrauliques tout en tenant compte des conditions actuelles de transport solide et des enjeux de protection contre les inondations. L'idée est d'obtenir des espaces de respiration avec plusieurs espaces de surlargeurs, souvent aux tailles modestes (d'une longueur d'environ 1 à 1,5 km), mais d'une largeur suffisante pour que la diversité des habitats du lit actif puisse s'exprimer. Cette restauration « en pas japonais » doit être conduite sur les tronçons présentant le potentiel morphologique et les marges de manœuvre les plus importantes.

Le SM3A a déjà entamé cette démarche dans le cadre des contrats de rivière sur l'Arve, mais également sur le Giffre, via les opérations d'acquisition de l'Espace Borne-Pont de Bellecombe sur l'Arve et les premières opérations de restauration de l'hydromorphologie dans la plaine alluviale du Giffre<sup>3</sup>.



*L'Arve à Magland (amont du pont Gravin) : chenal unique homogène (entre 20 et 40 m de bande active)*



*L'Arve à Cluses, au droit du péage (secteur de la Maladière) : présence de bancs de graviers dès que l'Arve s'élargit (entre 40 et 60 m de bande active)*

## 3. Orientations données par le SAGE pour le projet de restauration morphologique de l'Arve et résultats des études participant à la définition de ce projet de restauration

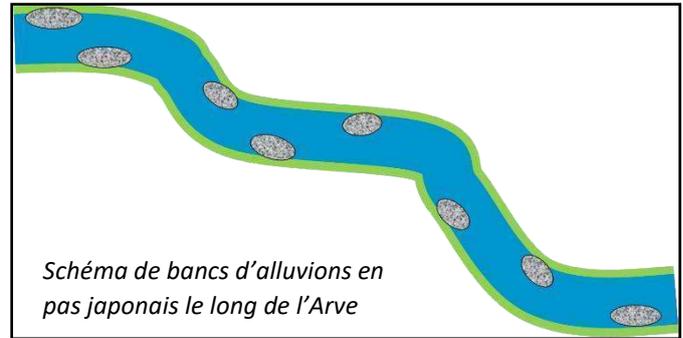
Les ambitions de restauration doivent être adaptées au fonctionnement du cours d'eau et au contexte local : rétablissement des fonctionnalités du cours d'eau par la pleine expression de leur

<sup>3</sup> Une action est proposée sur le Giffre dans une fiche action dédiée

processus naturel, rétablissement partiel de ces processus couplé avec des interventions directes de restauration, ou simple réaménagement du lit et des berges (SAGE Arve, 2017).

Sur l'Arve, le SAGE considère globalement 4 secteurs d'élargissement potentiel :

- Secteur de Passy, entre le pont de la RD43 et le pont de la Carabotte,
- Secteur de Sallanches-Magland,
- Espace Borne-Pont de Bellecombe,
- Secteur de Gaillard-Etrembières, entre le pont de l'A411 et la frontière.



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Arve identifie le tronçon médian de l'Arve comme présentant un potentiel intéressant en termes de restauration hydromorphologique, suite notamment à une récente étude conduite par le SM3A (ARTELIA, 2015) sur la **stratégie hydromorphologique menée dans le cadre du SAGE**. Une disposition du SAGE (RIV-5) prévoit la création de zones d'élargissement en moyenne et basse vallée de l'Arve. Elle préconise également d'associer les opérations de restauration à la gestion des ouvrages existants, aux actions de protection contre les inondations (zones d'expansion de crues notamment) et de valorisation des milieux auprès du public, dans le cadre d'opérations intégrées à objectifs multiples, en associant l'ensemble des acteurs du territoire concernés (SAGE Arve, 2017).

L'étude préalable à la stratégie hydromorphologique du SAGE a étudié les largeurs optimales en moyenne vallée de l'Arve et définit 2 valeurs seuils pour la largeur du lit vif sur l'Arve médiane, entre Passy et Cluses (voir carte ci-après) :

- la valeur de 60 m représente la valeur minimale à partir duquel un gain sur les milieux est significatif (apparition de bancs alternés et d'une réelle diversité de faciès) ; Si on y constate une amélioration morphologique, cette largeur ne permet pas à toute la biodiversité associée aux bancs de s'exprimer
- la valeur de 100 m peut être affichée comme borne basse encadrant un fonctionnement morphologique optimal de type bancs alternés avec localement du tressage (AERMC - Ginger-Burgeap, 2017).



Corrélation entre largeur du lit et diversité d'habitats à la Maladière à Cluses

	<p>En 2016, dans le cadre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de l'Arve piloté par le SM3A, une <b>étude d'optimisation des aménagements de protection des crues en moyenne et basse vallée de l'Arve</b> a été lancée (action 6A-04 du PAPI). Cette étude, portée par le SM3A et réalisée par le cabinet ISL, précise notamment la fonctionnalité des zones d'expansion des crues pour la diminution des débits sur les secteurs identifiés à enjeux, en particulier sur les communes de Magland, Reignier, Etrembières, Gaillard et Genève. Elle a pour objectif principal d'affiner des propositions de zones d'expansion de crues dans un but de prévention des inondations.</p> <p>En 2017, le SM3A a demandé l'appui de l'Agence de l'Eau pour cadrer la démarche et analyser la faisabilité d'une restauration hydromorphologique couplée aux aménagements à vocation hydraulique, via un appui technique confié au bureau d'études Ginger-BURGEAP, afin d'intégrer des scénarios d'élargissement du lit et/ou d'abaissement de seuil, dans un objectif de diversification du milieu.</p> <p>Ainsi, l'étude réalisée par ISL a proposé une dizaine de sites d'élargissement entre Sallanches et Magland (aval pont de Marlioz, Luzier, Saxel, et 4 dans Magland) et Gaillard/Etrembières, ainsi que 2 Zones de rétention temporaire des inondations des eaux (ZRTE) (Lusier et Scientrier), afin de restaurer l'hydromorphologie de l'Arve et de lutter contre les inondations.</p> <p style="text-align: center;"><b>4. Etudes engagées localement pour la restauration de certains tronçons</b></p> <p>L'espace Borne-Pont de Bellecombe est le dernier grand espace peu urbanisé de la vallée de l'Arve, classé en site Natura 2000 et en propriété SM3A majoritairement ou constitué de domaine public fluvial.</p> <p>Ce tronçon a été fortement modifié entre les années 1960 et 1990, par les activités d'extraction de matériaux (en lit mineur mais surtout en ballastières dans le lit majeur) et de comblement par des dépôts et déchets divers. A la fin des activités et du fait de l'acquisition par le SM3A, le secteur s'est renaturé. S'il présente des intérêts écologiques (forêt alluviales relictuelles, lit vif actif...), ce secteur est néanmoins considéré avec ses habitats comme « en mauvais état de conservation » du fait des nombreuses altérations subies directement et par l'incision du lit de l'Arve.</p> <p>L'Arve y est actuellement peu active et connaît encore de multiples contraintes. Le SM3A a donc lancé fin 2017 une étude de restauration hydromorphologique de l'Arve sur cet espace, dans le cadre d'un appel à projet lancé par l'Agence de l'Eau, avec un double objectif de protection contre les inondations et de restauration des milieux aquatiques. Cette étude, confiée au bureau d'études Artelia, permet : de faire un état de lieux général du secteur, de s'interroger sur les enveloppes de restauration possibles pour la divagation du lit vif et sur les leviers de restauration. Elle définit, au stade « étude préliminaire » un programme d'action concerté sur une longue période (10 à 30 ans selon les tronçons concernés). Elle flèche également les actions à mettre en œuvre de manière prioritaire sur les 3 premières années. Cette première période concentre des actions d'ampleur sur les secteurs où il est urgent d'intervenir, notamment au droit des décharges qui ont un risque d'événement par l'Arve, mais aussi d'entamer les actions dans le secteur où le gain morphologique serait le plus fort. Un descriptif complet des actions est disponible dans l'étude réalisée par Artelia.</p>
Nature de l'action	<p>Il est proposé d'intégrer une première enveloppe de travaux suite à l'étude sur l'espace Borne-Pont de Bellecombe, pour la restauration hydromorphologique de l'Arve sur cet espace.</p> <p>Dans le temps du contrat, des acquisitions foncières peuvent être nécessaires sur ce secteur. Ces futures acquisitions foncières sont pris en compte dans la fiche-action B-5-1 « Stratégie foncière du SM3A ».</p> <p>Enfin, pour suivre l'évolution morphologique de la rivière, il est prévu de continuer, en plus des suivis prévus sur l'Espace Borne Pont de Bellecombe pour attester localement des conséquences des actions engagées, de suivre les habitats pionniers de l'Arve (fiche-action A-1-5 suivi d'indicateurs en tresse).</p> <p>Au vu des enjeux multiples en bord d'Arve et des nombreux facteurs expliquant la dégradation de l'Arve, il ne sera pas possible de traiter l'ensemble de la question de la restauration</p>

	<p>hydromorphologique de l'Arve dans les 5 ans du CT ENS et des 3 ans du Contrat global. Il s'agit d'une tranche de travaux d'un programme plus ambitieux décrit dans la partie contextuelle ci avant.</p> <p>Les objectifs dans le cadre dans les 3 ans à venir sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'arasement total d'un banc sur le tronçon amont (1 600 ml, 3,5 ha, soit ~ 20 000 m<sup>3</sup> de matériaux)</li> <li>- Arasement partiel d'un banc sur le tronçon médian (700 ml, soit 3 ha, soit ~ 8 000 m<sup>3</sup> de matériaux)</li> <li>- Creusement d'un chenal secondaire sur le tronçon aval (500 ml, sur ~0,5 ha, soit ~10 000 m<sup>3</sup> de matériaux)</li> <li>- Le retrait de la décharge RD9</li> </ul>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre les études pour la restauration de l'hydromorphologie de l'Arve et mettre en œuvre des premiers travaux</li> </ul>
Enjeux ciblés	Hydromorphologie de l'Arve, milieux et des espèces inféodées (Petite massette, Myricaire d'Allemagne, Calamagrostide faux-roseau, habitats pionniers)
PERIMETRE D'APPLICATION	
Surface	-
Localisation	<p>Auteur : SM3A Source : IGN, BD Carthage, SM3A Date : mars 2018</p> <p>ARVE</p> <p>0 5 10 km</p> <p>Espace Borne-Pont de Bellecombe</p> <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Secteurs d'élargissement potentiels</li> <li>L'Arve</li> <li>Limites communales</li> </ul>
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Acteurs associés	Pôle inondations du SM3A, communes, bureaux d'étude...
Données dispo.	<p>ISL, 2017. Etude de faisabilité pour l'optimisation des aménagements de protection des crues de la moyenne et basse vallée de l'Arve.</p> <p>BURGEAP, 2017. Appui technique ponctuel pour la définition de scénarios de restauration hydromorphologique - L'Arve de Passy à Magland. Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, 67 p.</p> <p>ARTELIA, 2017. Définition d'une stratégie relative à l'hydromorphologie pour le SAGE Arve.</p> <p>SM3A, 2014. Méthode d'inventaire de la Petite massette (<i>Typha minima</i>) sur l'Arve. Protocole SM3A</p>

réalisé en canoraft. 8 p.  
 Alexandre Maccaud, Oxalis, 2017. Inventaire des habitats pionniers dans le cadre des actions d'animations 2017 du site Natura 2000 de l'Arve. 32 p.

Rétro-planning

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
Etude PRO	x				
Honoraires CE + enquête parcellaire	x				
Dossiers réglementaires et suivis	x				
Travaux restau. : arasement bancs amont		x			
Caractérisation décharges	x				
Travaux restau. : retrait RD9		x			
Arasement partiel banc médian		x			
Localisation RD14 (géophysique, caract.)			x		
Travaux : éviter recapture RD14			x		
Creusement chenal second. Aval			x		
Synthèse	x	x	x		

Coûts

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F
1	Etude PRO	Pour mémoire						
2	Honoraires CE + enquête parcellaire	Forfait	1	20 000 €		20 000 €		F
3	Dossiers réglementaires et suivis	Forfait	1		190 000 €		190 000 €	I
4	Travaux restau. : arasement bancs amont <sup>1</sup>	Forfait	1		373 000 €		373 000 €	I
5	Caractérisation décharges	Forfait	1		133 800 €		133 800 €	I
6	Travaux restau. : retrait RD9 <sup>2</sup>	Forfait	1		1 150 000 €		1 150 000 €	I
7	Arasement partiel banc médian <sup>3</sup>	Forfait	1		160 000 €		160 000 €	I
8	Localisation RD14 (géophysique, caract.)	Forfait	1		45 000 €		45 000 €	I
9	Travaux : éviter recapture RD14	Forfait	1		900 000 €		900 000 €	I
10	Creusement chenal second. Aval <sup>4</sup>	Forfait	1		186 000 €		186 000 €	I
				Total		20 000 €	3 187 800 €	

<sup>1</sup>voir fiche AMO\_02 de l'étude ARTELIA « Arasement de bancs - tronçon amont » : 1 600 ml, 3,5 ha, soit ~ 20 000 m<sup>3</sup> de matériaux : 273 000 à 373 000 €

<sup>2</sup>Le détail des coûts de retrait de la RD sont les suivants :

- Caractérisation des déchets : 37 k€
- Constitution d'une plateforme de tri (500 m<sup>2</sup>): 18.5 k€
- Protection temporaire : 80 k€
- Tri, évacuation et traitement des déchets : 747 k€
- Aléas de chantier (piste, retrait des protections temporaires...) : 20% du cout des travaux
- Maitrise d'œuvre : 10% du prix des travaux

<sup>3</sup>voir fiche MED\_01 de l'étude ARTELIA « Arasement partiel d'un banc – tronçon médian » : surface à essarter : 2,3 ha (sur 700 ml), soit ~ 8 000 m<sup>3</sup> de matériaux : 160 000 €

<sup>4</sup>voir fiche AVA\_01 de l'étude ARTELIA « Creusement d'un chenal secondaire– tronçon aval » : 500 ml, sur ~0,5 ha, soit ~10 000 m<sup>3</sup> de matériaux : 263 000 €

### PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE

N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre **		Autofinancement	
			Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
1	2019	0 €								
2	2019	20 000 € TTC	60%	12 000 €	20%	4 000 €			20%	4 000 €
3	2019	190 000 € HT	60%	114 000 €	20%	38 000 €			20%	38 000 €
4	2020	373 000 € HT	30%	111 900 €	50%	186 500 €			20%	74 600 €
5	2019	133 800 € HT	60%	80 280 €	20%*	26 760 €			20%	26 760 €
6	2020	1 150 000 € HT	60%	690 000 €	20%*	230 000 €			20%	230 000 €
7	2020	160 000 € HT	30%	48 000 €	50%	80 000 €			20%	32 000 €
8	2021	45 000 € HT	60%	27 000 €	20%*	9 000 €			20%	9 000 €
9	2021	900 000 € HT	80%	720 000 €					20%	180 000 €
10	2021	186 000 € HT	30%	55 800 €	50%	93 000 €			20%	37 200 €
<b>Total</b>		<b>3 157 800 €</b>		<b>1 858 980 €</b>		<b>667 260 €</b>			<b>20%</b>	<b>631 560 €</b>

\* Le soutien de l'Agence de l'eau est conditionné à la participation financière du producteur de déchets.

\*\*Autre financeur : -

### INDICATEURS

Réalisation	Rapport d'étude Surface de foncier maîtrisé Premiers travaux d'élargissement	Suivi – évaluation des gains	A long terme, évolution du fonctionnement morphologique et écologique de l'Arve Evolution de l'état de conservation des habitats et espèces Evolution de la surface/du linéaire des habitats pionniers et de la flore associée
-------------	--	------------------------------------	--

### MESURES ASSOCIEES

Fiche-action B-5-1 : Stratégie foncière du SM3A

Fiche-action A-1-5 : indicateurs des rivières en tresse

Etude dans le cadre de l'Appel à projet GEMAPI de l'Agence de l'eau RMC : étude de restauration hydromorphologique de l'Arve de l'espace Borne-Pont de Bellecombe

# ANNEXES : PRESENTATION DU PROGRAMME DE RESTAURATION RETENU

Cette annexe présente le programme de restauration retenu suite à la concertation qui a eu lieu au sein du SM3A. Ce programme, issu de l'ensemble des réflexions et étapes menées par le bureau d'études, est la base des actions de restaurations qui seront effectivement menées dans les années à venir.

Le programme de gestion retenu à l'issue de l'étude et de la concertation est présenté au travers des figures et cartes ci-après (0 à 0), il est précisé par des fiches actions et un rapport d'étude (non transmises en annexes).

## TRONÇON AMONT

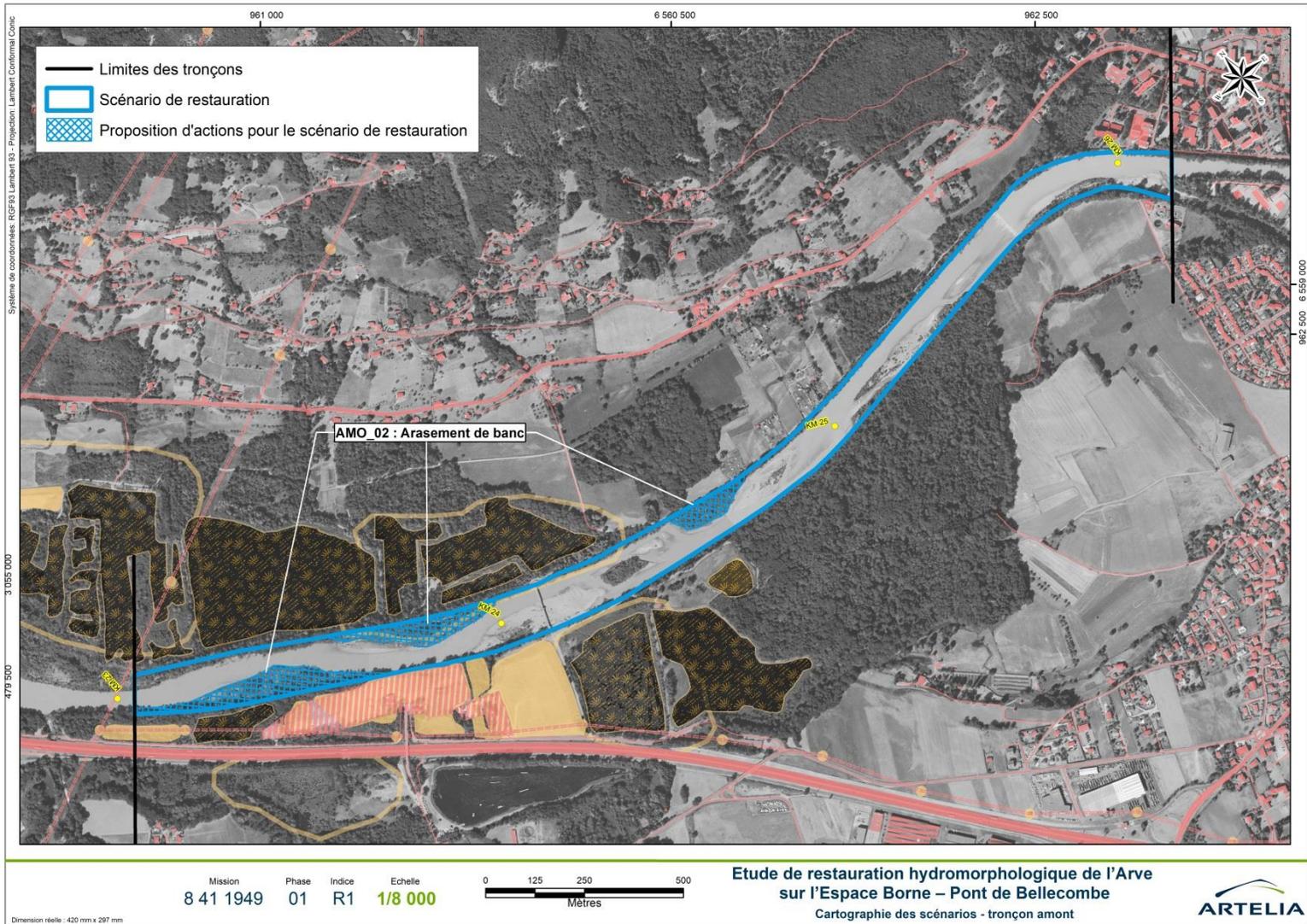
Pour le tronçon amont, **le programme de restauration maintient le lit entre les berges actuelles (0)**. Les opérations prévues sont essentiellement **des arasements de bancs (AMO\_02)**, afin d'en conserver la mobilité et éviter une fixation par la végétation.

L'espace actuel entre les berges est déjà suffisant pour entrevoir une dynamique alluviale et un renouvellement des bancs au gré des crues. A défaut d'un vrai gain vis-à-vis de la dynamique morphologique actuelle, ces actions permettront de limiter la fixation des bancs et ainsi d'éviter des pertes de dynamique. Le gain le plus notable à attendre est un gain écologique : la redynamisation des bancs devrait être en effet favorable aux habitats pionniers et aux espèces remarquables qui y sont associées.

Du point de vue de la planification de l'opération, **ce type d'actions peut être envisagé à une échelle de 10 ans (0)**. Néanmoins, l'opportunité de réaliser ces opérations dans les années à venir (échéance 3 ans) permettrait de restaurer la dynamique à court terme sur l'intégralité du tronçon et ainsi d'en mesurer les effets sur les 10 années à venir.



***Éléments de planification du scénario de restauration retenu sur le tronçon amont***



**Scénario retenu sur le tronçon amont et fiches actions associées**

**Comparaison des gains attendus par rapport à la situation actuelle sur le tronçon amont**

		Gains attendus par les actions de restauration				
Scénarios	Nombre d'actions	Hydraulique	Morphologie	Ecologie	Pollution	Usages
<b>Evolution de l'état actuel sans intervention</b>	0	↔ <i>Aucune évolution attendue</i>	↘ <i>Perte de mobilité à moyen et long terme</i>	↓ <i>Fixation des bancs actuels et perte d'habitats pionniers</i>	↔ <i>Aucune évolution attendue</i>	↘ <i>Modification du paysage actuel avec la perte des bancs</i>
<b>Scénario de restauration restauration de la mobilité dans le lit</b>	3	↔ <i>Aucune évolution attendue</i>	↔ <i>Entretien du lit, mais pas d'évolution attendue sur la dynamique de l'Arve</i>	↗ <i>- redynamisation de 3 bancs (favorables aux habitats pionniers et espèces remarquables) Action intéressante dont la pérennité reste difficile à évaluer sans évolution de la dynamique morphologique de l'Arve.</i>	↔ <i>Aucune évolution attendue</i>	↔ <i>Usages récréatifs des ballastières en RD sont préservés</i>

Légende

Gain fort	↑	Gain modéré	↗	Pas d'évolution	↔	Perte modérée	↘	Perte forte	↓
-----------	---	-------------	---	-----------------	---	---------------	---	-------------	---

**Coût estimé du scénario de restauration sur le tronçon amont**

	Coût total	Coût annuel
<b>Échéance 3 ans</b>	373 000 €	125 000 €/an
<b>Échéance 10 ans</b>	373 000 €	37 300 €/an

## TRONÇON MEDIAN

Le tronçon médian constitue déjà aujourd'hui le tronçon le plus dynamique de l'espace Borne – Pont de Bellecombe. **Le scénario de restauration présenté permet, au travers d'actions ambitieuses, de préserver et d'accroître encore la dynamique morphologique de ce secteur.**

Sur la partie amont, **la difficulté à retirer la décharge RD14 (ordure ménagères de Bonneville), conduit à envisager le confortement de sa protection par des épis (MED\_02b)**, tout en arasant le banc situé en rive gauche du lit de l'Arve (MED\_01). Cette dernière action, en plus de redonner une dynamique alluviale à un banc en cours de fixation, devrait permettre de réduire les contraintes d'écoulement sur la berge opposée dans le secteur de la décharge. Avant toute chose, il reste néanmoins nécessaire de localiser et caractériser la décharge RD14 (MED\_03b), afin de s'assurer de la pertinence des choix décrits précédemment.

En aval, une opération d'envergure est prévue ; cette action se compose :

- **Du retrait de la décharge RD9 (MED\_07) ;**
- **De l'ouverture du lit de l'Arve vers les anciennes ballastières des îles de Clermont aval (MED\_08).**

Au-delà de cette action, tout le secteur situé en aval pourrait être par la suite restitué au lit de l'Arve par la capture de ballastières et l'érosion progressive d'une partie de la décharge RG8 (sous réserve d'une caractérisation favorable, MED\_10, permettant d'envisager une reprise naturelle de cette décharge).

Les **gains attendus** pour une telle opération sont multiples, aussi bien du point de vue :

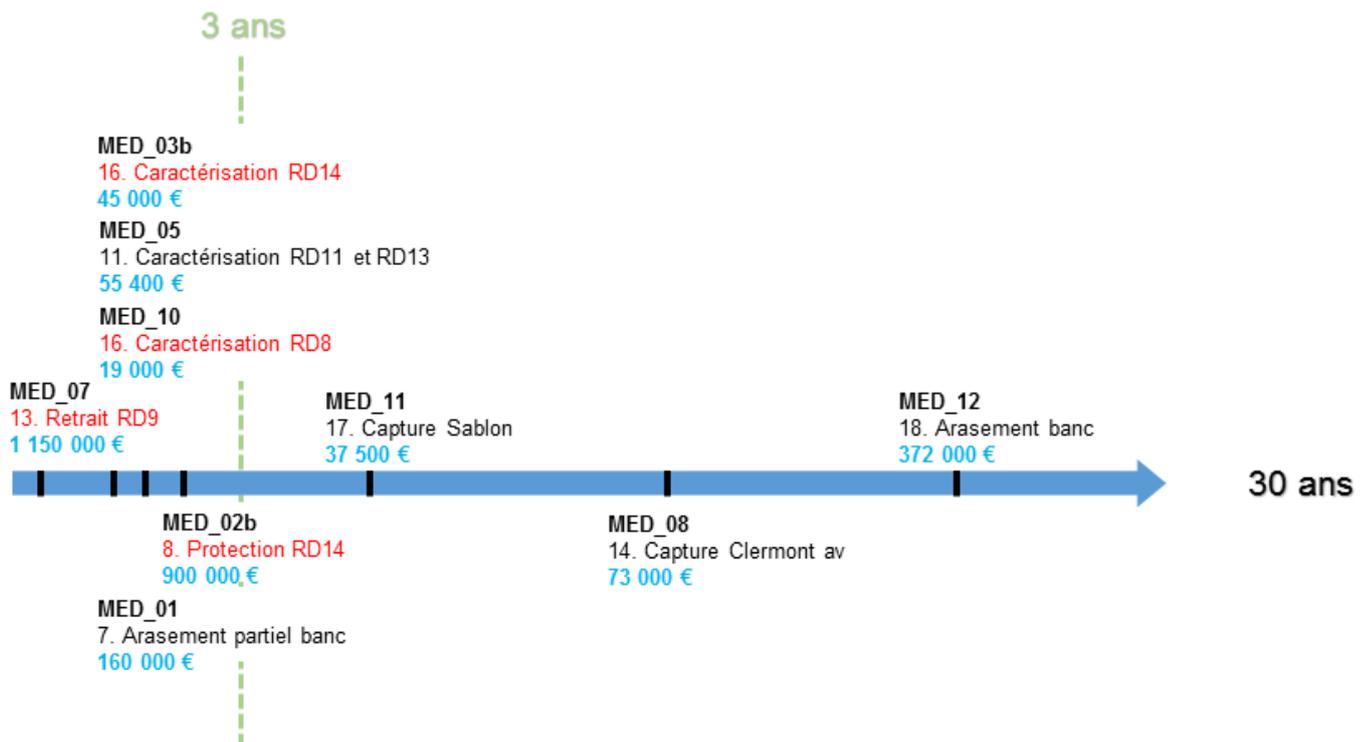
- **Morphologique**, par une augmentation significative de la capacité du lit de l'Arve à divaguer dans son espace alluvial historique ;
- **Ecologique**, en convertissant des secteurs de décharges ou d'anciennes ballastières en espace alluviaux dynamiques, favorables à l'installation d'habitats alluviaux et/ou à une redynamisation des habitats boisés actuellement en place ;
- **Pollution**, par le retrait d'une décharge à proximité immédiate du lit de l'Arve.

En rive gauche, un comblement partiel des 3 premières ballastières des Sablons permettraient d'assurer une protection des décharges situées en bordure de l'autoroute, en évitant une capture brutale de ces ballastières. Pour la ballastière la plus en aval, une capture maîtrisée peut être envisagée (MED\_11). Cette action serait associée à l'arasement du banc situé en rive droite (MED\_12), afin de restaurer un espace de divagation potentiel pour l'Arve dans un secteur où ce dernier apparaît fortement contraint sur ces deux rives.

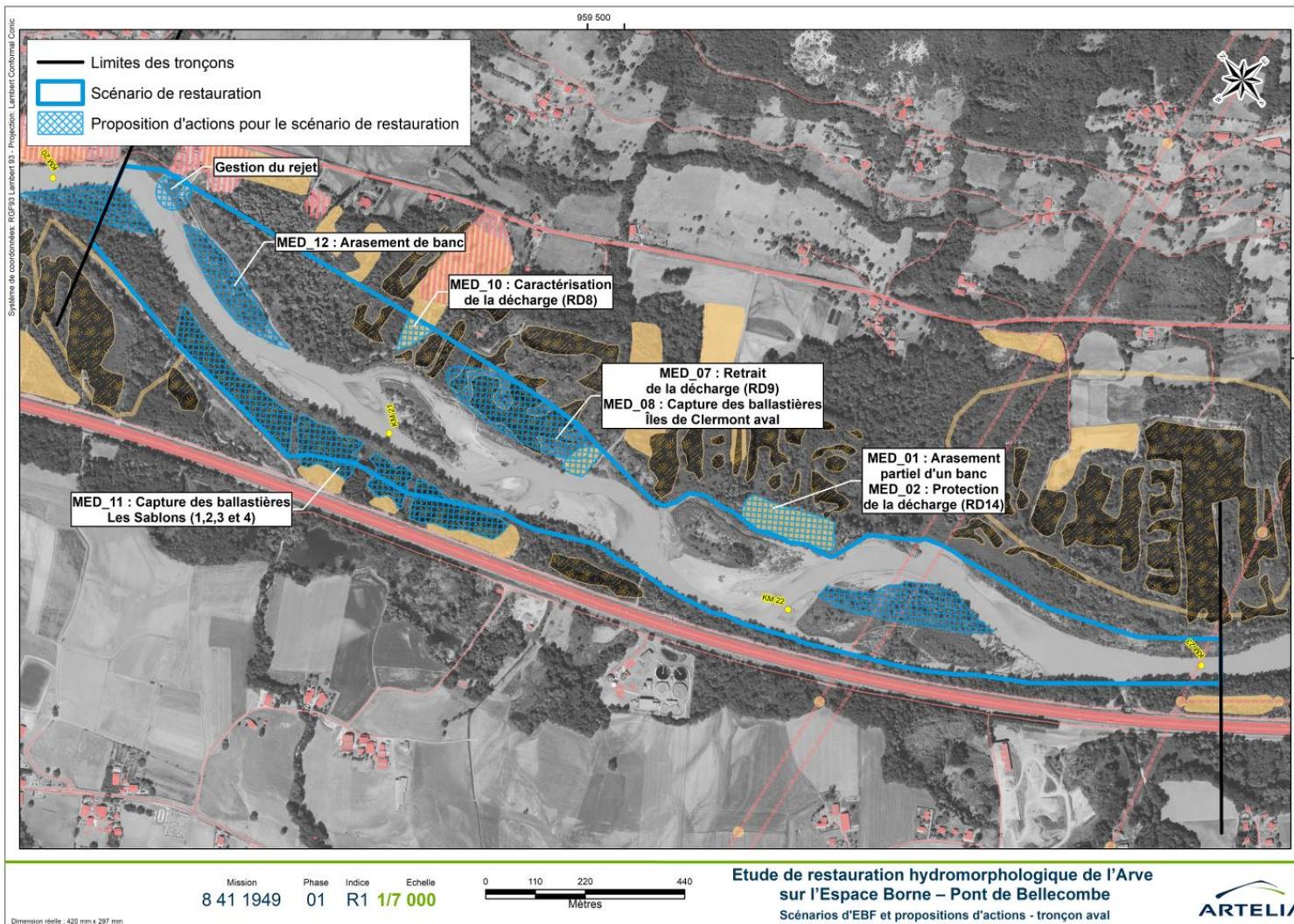
Compte tenu de l'ampleur de l'opération et des temps de réaction morphologique de l'Arve, **ces actions peuvent être envisagées à une échelle de temps longue, de l'ordre d'une trentaine d'années.** Néanmoins, certaines actions clés doivent être envisagées à court terme (3 ans) :

- Caractérisation et protection de la décharge RD14 (ordures ménagères de Bonneville), compte tenu de sa proximité du lit de l'Arve et de son exposition à d'éventuelles érosions de berges ;
- Le retrait de la décharge RD9, à la fois du fait de son exposition aux érosions de berges déjà en cours, mais également afin de pouvoir envisager la restauration de la mobilité du lit de l'Arve vers la rive droite en aval ;

- La caractérisation des autres décharges (RD8, puis RD11 et RD13 dans une moindre mesure) ; bien qu'aujourd'hui ces décharges soient situées en retrait du lit de l'Arve, les opérations décrites précédemment pourraient augmenter leur exposition et le risque de reprise par les crues de l'Arve.



***Eléments de planification du scénario de restauration retenu sur le tronçon médian***



**Scénario retenu sur le tronçon médian et fiches actions associées**

### Comparaison des gains attendus par rapport à la situation actuelle sur le tronçon médian

		Gains attendus par les actions de restauration				
Scénarios	Nombre d'actions	Hydraulique	Morphologie	Ecologie	Pollution	Usages
<b>Evolution de l'état actuel sans intervention</b>	0	 Aucune évolution attendue	 Perte de mobilité à moyen et long terme	 Fixation des bancs actuels et perte d'habitats pionniers, évolution progressive des boisements alluviaux vers des forêts de bois durs	 Risque d'entraînement d'une ou plusieurs décharges lors de crues morphogènes	 Modification du paysage de l'Arve, cours d'eau en tresse vers un cours d'eau en bancs alternés voire en méandre
<b>Scénario retenu</b>	7	 Aucune évolution attendue	 - Le scénario permet d'atteindre environ <b>43% de l'espace de restauration morpho optimal</b>  Espace de divagation est élargi sur une partie conséquente du linéaire	 - redynamisation total ou partiel de <b>2 bancs</b> (favorables aux habitats pionniers et espèces remarquables) - Retrait d'environ <b>0,3 ha</b> de boisement « dur » et de peupleraie sur les berges - capture de <b>6 ballastières</b> (retrait d'habitat d'origine anthropique) - environ <b>19,7 ha</b> restitué au lit actif de l'Arve (toutes actions confondues)	 - Retrait de <b>1 décharge</b> (RD9)	 <u>Neutralité</u> vis-à-vis de l'autoroute. Autres zones industrielles restent éloignées de l'espace de restauration <u>Impact négatif</u> du fait de la perte de plan d'eau pour la pêche et l'altération probable du chemin de promenade existant en rive droite, <u>Impact positif</u> sur le paysage en tresse de l'Arve et la redynamisation du fonctionnement naturel de la rivière

Légende :



### Coût estimé du scénario de restauration sur le tronçon médian

	Coût total	Coût annuel
<b>Échéance 3 ans</b>	2 330 000 €	776 000 €/an
<b>Échéance 30 ans</b>	2 810 000 €	94 000 €/an

## TRONÇON AVAL

Aujourd'hui, le tronçon aval est sans doute celui qui présente la morphologie la moins intéressante de l'Espace Borne – Pont de Bellecombe : la largeur du chenal, inférieure à 80 m est inférieure à la largeur de confinement estimée, conduisant à la formation d'un chenal unique, sans bancs alluviaux, bordé d'une forêt alluvial en cours d'évolution vers une forêt de bois dur déconnectée du fonctionnement de la rivière.

L'un des objectifs du scénario de restauration est donc de **redonner une largeur suffisante au lit** pour assurer le développement d'une dynamique sédimentaire plus intéressante, permettant le développement et le renouvellement des milieux alluviaux et lorsque cela est possible de restituer à l'Arve un espace de divagation plus important.

Ce scénario de restauration se décline ainsi en différents types d'actions, dont la plupart ont pour objectifs communs d'élargir l'espace alluvial du lit de l'Arve :

- **Capture d'anciennes ballastières** (AVA\_02, Chenevières et AVA\_07, La Tuillière) ;
- **Creusement de chenaux secondaires** (AVA\_01 et AVA\_04) ;
- **Reprise des berges** (AVA\_05 et AVA\_08) afin d'ouvrir le lit vers des secteurs aujourd'hui fixés par une végétation de type forêt alluvial de bois durs.

Il est à noter que ce scénario de restauration pris dans son ensemble est ambitieux, et composé d'actions elles aussi ambitieuses et innovantes.

Le scénario de restauration prévoit aussi la **caractérisation de la décharge RG7**, en bordure immédiate du lit de l'Arve.

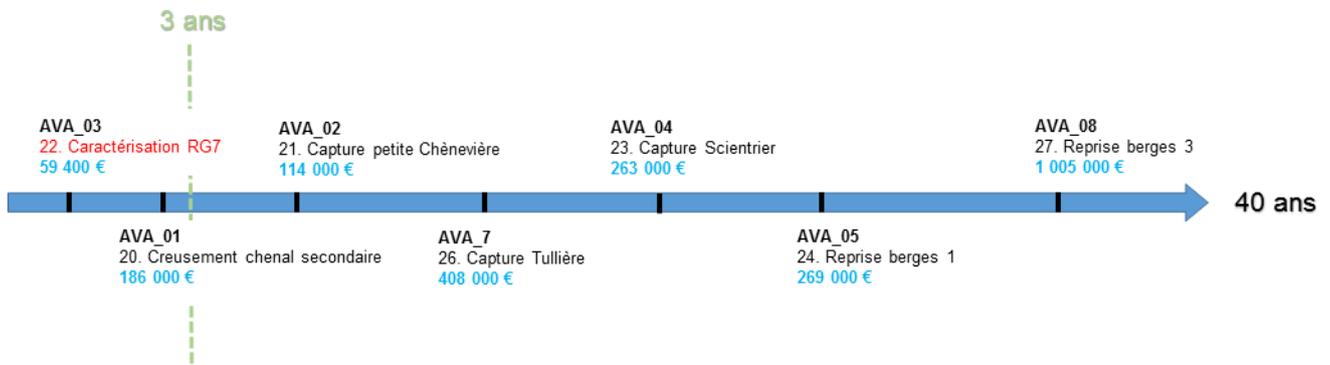
Ainsi, pour ce secteur aval, les **gains** les plus significatifs sont **morphologiques et écologiques** :

- La majorité des actions proposées permettent en effet **d'augmenter l'espace alluvial du lit de l'Arve** et devrait permettre à ce dernier de divaguer plus librement. Les élargissements ainsi générés devraient par ailleurs permettre de restaurer des bancs dans le lit de l'Arve, ainsi que leur renouvellement. Ces évolutions permettront de reconstituer une mosaïque d'habitats en lien direct avec la dynamique alluviale, favorisant ainsi leur pérennité ;
- Ces actions vont permettre de restituer au lit actif de l'Arve des secteurs aujourd'hui occupés par d'anciennes ballastières (eaux stagnantes artificielles) et/ou de forêts alluviales de bois durs, actuellement déconnectés de l'Arve.

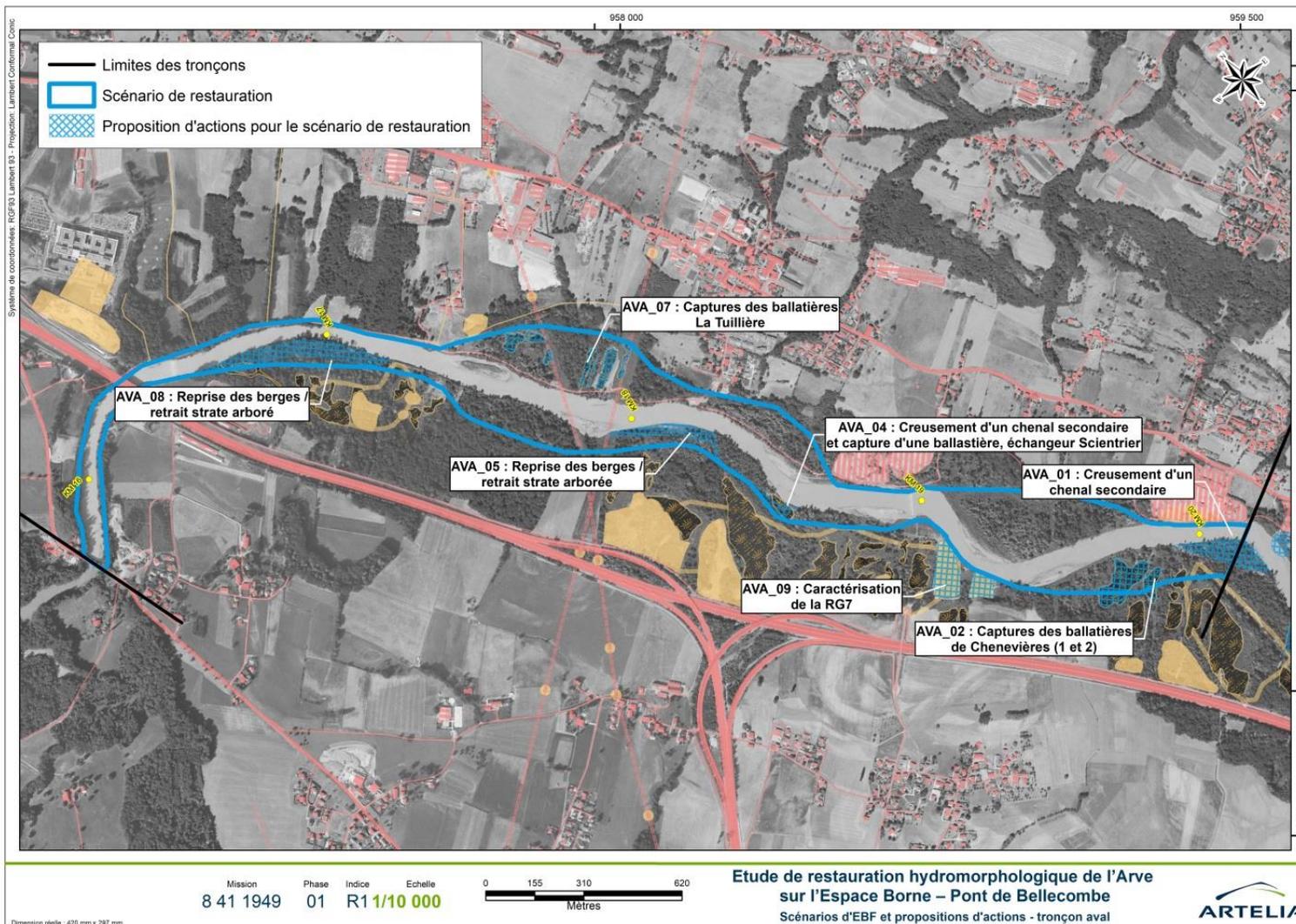
Compte tenu de l'ampleur de l'opération dans son ensemble, une échelle de temps globale de 40 ans semble appropriée, avec une répartition homogène des actions au fil du temps.

A court terme (3 ans), les actions prioritaires sont les suivantes :

- Caractérisation de la RG7, afin de statuer sur la faisabilité de laisser les érosions de berges se développer dans le secteur ;
- Création d'un chenal secondaire en rive gauche, afin de soulager les écoulements en rive droite et ainsi préserver la berge et la zone d'activité implantée en rive droite.



***Eléments de planification du scénario de restauration retenu sur le tronçon aval***



**Scénario retenu sur le tronçon aval et fiches actions associées**

### Comparaison des gains attendus par rapport à la situation actuelle sur le tronçon aval

		Gains attendus par les actions de restauration				
Scénarios	Nombre d'actions	Hydraulique	Morphologie	Ecologie	Pollution	Usages
<b>Evolution de l'état actuel sans intervention</b>	0	↔ La zone d'expansion des crues actuelle reste fonctionnelle	↘ Perte de mobilité à moyen et long terme	↘ Accentuation de l'évolution déjà en cours et largement visible, liée à la disparition des bancs et des boisements alluviaux le long des berges au profit de forêts de bois durs	↔ Aucune évolution attendue	↔ Aucune évolution attendue
<b>Scénario retenu</b>	8	↔ La zone d'expansion des crues actuelle reste fonctionnelle	↗ - Le scénario permet d'atteindre environ 45% de l'ESPACE DE RESTAURATION morpho optimal Gain de sur-largeurs localisées et de zone de divagation favorables à la formation de bancs	↗ - Retrait d'environ 5 ha de boisement « dur » sur les berges - Capture de 11 ballastières (environ 3,6 ha d'habitat d'eau stagnante artificiel restitués au lit actif) - environ 45,2 ha restitué au lit actif de l'Arve (toutes actions confondues) Actions favorables à la création de bancs et la régénération d'habitats pionniers	↔ Aucune évolution attendue	↘ Le sentier piéton en RD est abandonné ainsi qu'une ballastière utilisée pour la pêche (secteur de la Tullière)

Légende :

Gain fort	↑	Gain modéré	↗	Pas d'évolution	↔	Perte modérée	↘	Perte forte	↓
-----------	---	-------------	---	-----------------	---	---------------	---	-------------	---

### Coût estimé du scénario de restauration sur le tronçon aval

	Coût total	Coût annuel
Échéance 3 ans	245 000 €	82 000 €/an
Échéance 40 ans	2 274 000 €	57 000 €/an

## BILAN DU COUT DES ACTIONS DU PROGRAMME DE RESTAURATION

### Synthèse des coûts estimatifs liés au programme

INTITULE DE L'ACTION	TRONÇON	N° FICHE ACTION	COÛT ESTIMATIF (EN €H.T.)	PRIORITE 1 : URGENTE 2 : PEU ETRE DIFFEREE SI NECESSAIRE
Arasement de bancs	Amont	AMO_02	373 000	2
Arasement partiel d'un banc	Médian	MED_01	160 000	1
Caractérisation de la décharge RD14	Médian	MED_03b	45 000	1
Protection de la décharge RD14 par restauration des épis (ancienne décharge de Bonneville (?))	Médian	MED_02b	900 000	1
Caractérisation de la décharge RD11 et RD 13	Médian	MED_05	55 400	2
Retrait de la décharge RD9	Médian	MED_07	1 150 000	1
Caractérisation de la décharge RD8	Médian	MED_10	19 000	1
Creusement d'un chenal secondaire	Aval	AVA_01	186 000	2
Caractérisation de la décharge RG7	Aval	AVA_03b	59 400	1
<b>AUTRES DEPENSES</b>				
Dossier réglementaires : évaluation environnementale	<i>Tous tronçons et toutes actions confondues</i>		80 000	1
Mise à jour des inventaires existant (données issues du Docob Natura 2000 + autres études SM3A) + rédaction d'un dossier espèces protégées (CNP)			50 000	1
Dossiers réglementaires liés au retrait des décharges	<i>A affiner selon les caractérisations des décharges à venir et/ou les choix techniques qui seront retenus</i>			1
Protocole de suivi (3 premières années du contrat)	<i>Tous tronçons et toutes actions confondues</i>		60 000	1

**TOTAL ESTIMATIF 3 137 800 € H.T.**

**Information complémentaires sur la caractérisation des décharges**

<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA CARACTERISATION DES DECHARGES</b>	<b>COUT ESTIMATIF (EN €H.T.)</b>
Localisation RD14 (géophysique)	<b>10 000</b>
Caractérisation décharge RG7 + RD8 + RD11 + RD13	<b>133 800</b>
Caractérisation décharge RG7 + RD8	<b>78 400</b>

# Programme de suivi

Le programme de suivi proposé ci-dessous concerne une échelle temporelle de 3 années et s'appuie sur deux thématiques principales :

- Un volet hydro-morphologique ;
- Un volet écologique.

En effet, il nous paraît peu pertinent de dimensionner à ce stade, un suivi à 30 ou 40 ans, étant donné que les paramètres et/ou les indicateurs de suivi qui sont retenus à l'heure actuelle, mériteront peut-être d'être réévalués voire adaptés selon les observations réalisées suite à la mise en œuvre des actions jugées comme prioritaires/urgentes.

Une mise à jour du programme de suivi sera donc à réfléchir en N+3 afin de bien intégrer la dynamique d'évolution de la zone d'étude pour la suite du programme de restauration. Il sera cependant nécessaire de continuer à suivre l'évolution du tronçon à l'issue de ces 3 ans.

**Remarque** : la mise en place d'un suivi spécifique de la qualité de l'eau, en lien avec la problématique des décharges, n'a pas été retenue étant donné le peu d'informations disponibles sur les sources de pollution potentiellement présentes sur le site. Les actions du programme visant à délimiter et/ou caractériser certaines décharges permettront d'affiner ces connaissances, et dans le cas où un suivi spécifique s'avérerait nécessaire, celui-ci pourra alors être proposé en N+3.

## SUIVI HYDRO-MORPHOLOGIQUE

L'objectif du suivi hydro-morphologique est de **caractériser qualitativement et quantitativement la dynamique de l'Arve dans l'espace Borne-Pont de Bellecombe, et son évolution dans le temps suite à la mise en place des actions de restauration.**

La dynamique de ce type de cours d'eau s'appréhende à la fois en plan (tracé du lit vif et évolutions de ce tracé, présence de macroformes fluviales avec ou sans végétation) et en altitude (PEL, topographie du lit, des bancs, des berges).

### Etat des lieux hydro-morphologique du secteur EBPB après 3 ans

L'état initial de la zone d'étude est largement documenté, en particulier dans la Phase 1 de la présente étude. On propose **un nouvel état des lieux à l'échelle du tronçon après 3 ans**. Cet état des lieux pourra être réalisé via les mesures suivantes :

- Un **relevé Lidar** de l'ensemble du secteur ;
- Un **relevé ortho-photographique** associé, qui peut être réalisé en même temps que le Lidar et/ou par le biais du survol en drone (cf suivi écologique ci-dessous) ;
- Une campagne de **profils topo-bathymétriques** sur l'ensemble du secteur. Une vingtaine de profils pourront être réalisés, avec une répartition homogène sur l'ensemble du tronçon, en s'attachant à couvrir les zones où des actions de restauration ont été menées ;
- Une **descente en raft** du secteur documenté par un reportage photographique et/ou des films, afin de caractériser l'évolution des bancs et des berges, et l'état des protections de berges et des épis.

Cet état des lieux permettra de voir l'évolution du tracé de l'Arve et de son espace de divagation, l'évolution du profil en long, et l'emprise de la végétation susceptible de fixer les habitats remodelés artificiellement (arasement de bancs) ou naturellement par la dynamique de la rivière.

### Suivi d'actions spécifiques

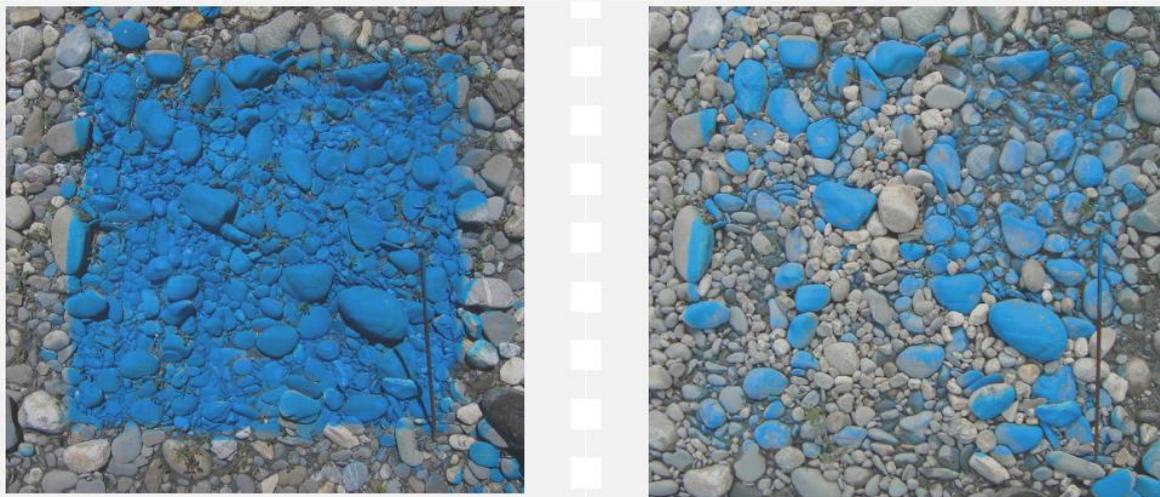
Un suivi spécifique pourra être mis en place pour certaines actions :

#### **L'arasement des bancs (AMO 02, MED 01)**

L'évolution des bancs suite à l'arasement et la pérennité de cette mesure doit faire l'objet d'un suivi spécifique à l'issue des travaux (état 0), puis un suivi annuel à l'automne (à la fin de la saison de la végétation), complété par des visites post-crues le cas échéant. Ce suivi comprendra :

**Visite des bancs** et suivi photographique de leur évolution (emprise de la végétation, traces d'érosion, présence de zones d'écoulement préférentiel) ;

**Suivi de la mobilité des sédiments par placettes colorimétriques** repeintes à chaque passage (voir illustration ci-dessous). Selon la superficie du banc, 5 à 10 placettes peuvent être disposées, réparties à différentes hauteurs.



***Suivi de la mobilité des sédiments de la surface des bancs par suivi colorimétrique de type placettes peinte : état initial à droite, état après crue à gauche***

### **Le creusement du chenal secondaire (AVA 01)**

Le chenal secondaire doit faire l'objet d'un **suivi topo-bathymétrique plus précis à T0, T6mois, et T1ans** pour commencer. Ce suivi permettra de quantifier l'évolution de la largeur et de la profondeur de ce chenal (tendance à l'érosion / élargissement ou tendance au dépôt / rétrécissement). A l'issue du troisième suivi après 1 an, la pérennité du chenal doit être réévaluée, et la nécessité et la fréquence de ce suivi doit être réajustée. Ce suivi topographique peut être constitué de 6 profils, soient 1 tous les 50 m.

Les actions de restauration de type « capture de ballastières » devront aussi faire l'objet d'un suivi topo-bathymétrique resserré, ajusté à chaque configuration. Aucune action de ce type n'étant prévue pour les trois prochaines années, ces suivis spécifiques ne sont pas précisés dans le présent document.

## **SUIVI ECOLOGIQUE**

Le suivi écologique a pour principal objectif d'étudier la dynamique d'évolution des habitats alluviaux et plus particulièrement des habitats pionniers suite à la mise en œuvre des actions inscrites au contrat.

Les investigations listées ci-dessous sont à mener durant ou à la fin des 3 premières années du programme de restauration. **Suite aux résultats et aux observations qui seront réalisées, une mise à jour voire une évolution des paramètres de suivi pourront être proposées pour la suite du programme de restauration.**

### **Suivi du couvert végétal**

Le suivi de la végétation est réalisé via un **survol par drone**, au droit des secteurs concernés par des actions de restauration. Ce survol en drone se veut complémentaire à la campagne de LIDAR qui est proposée dans le cadre du suivi morphologique, car il peut être réalisé à faible altitude et apporter des données plus précises sur les différentes strates végétales en présence.

L'objectif est d'évaluer l'évolution du couvert végétal, par l'analyse de photographies aériennes, Du coup il est proposé :

- d'effectuer un survol par drone avant le démarrage des travaux, qui fera office d'état de référence pour le reste du suivi ;
- d'effectuer un survol par drone en N+3, à la fin des 3 premières années du programme de restauration.

La période entre mai et juillet (fin du printemps / début de l'été) est optimale pour évaluer le développement de la végétation.

## Suivi de la dynamique d'évolution des habitats et espèces pionnières

Le suivi consiste à mener des **relevés floristiques et une caractérisation des habitats** selon le principe suivant :

- une recherche ciblée des espèces et habitats pionniers, au droit des bancs arasés (3 sur le tronçon amont, et 1 partiel sur le tronçon médian) mais également sur les berges de l'Arve suite au retrait de la décharge RD9 ;
- une caractérisation des habitats alluviaux au droit de l'ensemble des secteurs concernés par des actions afin d'évaluer la dynamique d'évolution des milieux riverains à l'Arve ;
  - *Nota* : les décharges concernées à ce stade par une simple caractérisation, sont à expertiser. La connaissance précise des enjeux écologiques sur ces secteurs peut en effet constituer un élément d'aide à la décision pour de futures interventions au-delà des 3 premières années.
- un suivi de l'évolution des espèces floristiques invasives sur l'ensemble des secteurs remaniés.

Là encore il est préconisé d'effectuer 2 passages, en N+3, entre les mois de mai et de septembre afin de bien évaluer les enjeux floristiques.

Les données récoltées pourront être comparées aux données déjà disponibles à savoir les cartographies d'habitats et d'espèces présentes au sein du Docob Natura 2000 et aux études diverses menées par le SM3A. Ces éléments sont en grande partie repris dans le rapport Phase 1 (Diagnostic), de la présente étude de restauration hydro-morphologique.

## ORGANISATION ET ESTIMATION FINANCIERE

Le suivi des actions suite aux trois premières années du programme de restauration constitue une étape importante, car il permet :

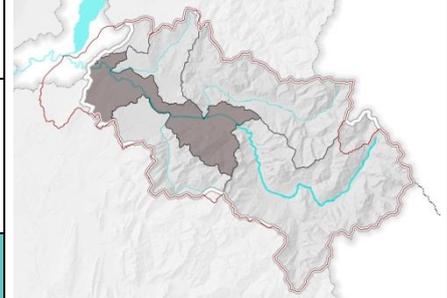
- d'évaluer l'efficacité des premiers travaux et d'observer l'évolution du milieu que ce soit d'un point de vue hydromorphologique et écologique ;
- d'acquérir un premier retour d'expérience sur site, et ainsi adapter si besoins, les actions à venir dans la suite du programme de restauration.

Le suivi doit être réalisé de façon rigoureuse, tout particulièrement les relevés de terrain, de ce fait il est préconisé de respecter un protocole identique à chaque passage afin que les données récoltées puissent être comparées d'une campagne à l'autre. Tout l'historique des mesures et des données brutes de terrain devra être centralisé et organisé au sein d'une base de données spécifique et dédiée. Pour garantir la qualité de la méthode, l'archivage des données devra respecter une architecture prédéfinie (classement par type de données, date, heure, lieu d'intervention, nom des intervenants,... ; mesure avant/après intervention, volume d'alluvions retiré, type de matériaux (analyse granulométrique, rhéologique ou autre).

**L'enveloppe financière du suivi sur les 3 premières années du programme de restauration est estimée à 60 K€.**



<b>Orientation fondamentale du SDAGE</b> : OF 6A Agir sur la morphologie et le déclioisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques								
<b>Disposition du SDAGE</b> : 6A02 - Préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques								
<b>Masse d'eau</b> : FRDR555d - l'Arve de la confluence avec la Menoge jusqu'au Rhône ; FRDR556b - Le Foron en aval de Ville la Grand								
<b>Pression du SDAGE</b> : Altération de la morphologie								
<b>Mesure du PDM</b> : MIA0204 - Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau ; MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau								
<b>Action du PAOT</b> : HR_06_01_4259 - Etude optimisation des aménagements et zone d'expansion des crues ; HR_06_01_4253 - Travaux de restauration morphologique Foron aval. Opération de restauration sur la confluence avec l'Arve du pont Sous la Ville à la confluence - 725 ml								
<b>Disposition du SAGE</b> : RIV-5 - Restaurer les habitats en rivière et les Espaces de Bon Fonctionnement								
<b>Objectif du SAGE</b> : Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides, et restaurer les milieux dégradés								
<b>Sous-objectif du SAGE</b> : Restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés								
<b>Enjeu(x) du SAGE</b> : Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau / Protéger et valoriser les espaces emblématiques du territoire								
<b>Outils :</b>	CT ENS 2019-2023	X	CG (AE) 2019-2022	X	PAPI (Etat) 2020-2026	X	N2000 (Etat)	X



Objectif de l'ENS : A. Maintenir et/ou restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés	Priorité forte
Sous-objectif de l'ENS : A. 1 Maintien et/ou restauration des tresses sur les cours d'eau glaciaires	Maitre d'ouvrage : SM3A

<b>Code CG : RI03</b>	<b>Porter un projet ambitieux de renaturation de l'Arve aval et de ses affluents (les Eaux belles et le Foron du Chablais genevois) dont les confluences, en portant un intérêt particulier sur l'espace latéral de l'Arve</b>
<b>Code ENS : A-1-3</b>	
Cours d'eau : Arve, Foron du Chablais genevois, Eaux belles	Communes : Gaillard, Etrembières

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	Le tronçon de l'Arve situé entre le Pont de Zone et la frontière suisse est identifié par la carte F du SAGE de l'Arve comme étant un secteur à fort potentiel de restauration morphologique et il vise des actions d'élargissement du lit et de restauration de la ripisylve. En effet, l'Arve ainsi que le Foron du Chablais genevois ont été fortement altérés dans ce secteur par l'endiguement, l'incision du lit, les espèces invasives...



Carte de Cassini (XVIII) et d'Etat-major (XIX) : lit en tresses (source : ISL, 2017)

L'étude hydraulique menée par le SM3A et réalisée par ISL en 2017 et commandité par le SM3A confirme cet enjeu, puisque le secteur de Gaillard-Etrembières ressort comme étant un des 3 secteurs à enjeux de l'Arve compte tenu des enjeux exposés en zone inondable. La crue de mai 2015 a rappelé le risque majeur de crue dans ce secteur, puisque les installations maraichères coté Gaillard et les habitations coté Etrembières ont été touchées. Certaines digues sur ce secteur doivent faire l'objet à terme d'études de danger. Une étude de danger est prévue fin 2018 sur le système d'endiguement de la Chatelaine.



Localisation de la zone d'élargissement potentiel sur l'Arve aval (source : ISL, 2017)

Dans le cadre du Contrat de territoire du Foron du Chablais genevois 2017-2018 (CT FCG), le secteur de la confluence entre l'Arve et le Foron a été identifié comme un secteur à enjeux et a fait l'objet d'une étude sur la restauration morphologique et sur les conditions de débordements en fonction de temps de retours variables entre le Foron et l'Arve (mesure 13 du Contrat vert et bleu Arve-Porte des Alpes (CVB) et action 1 du CT FCG). La négociation foncière est en cours, et les travaux de restauration des berges du Foron seront intégrés au CT ENS Arve dans cette fiche-action.

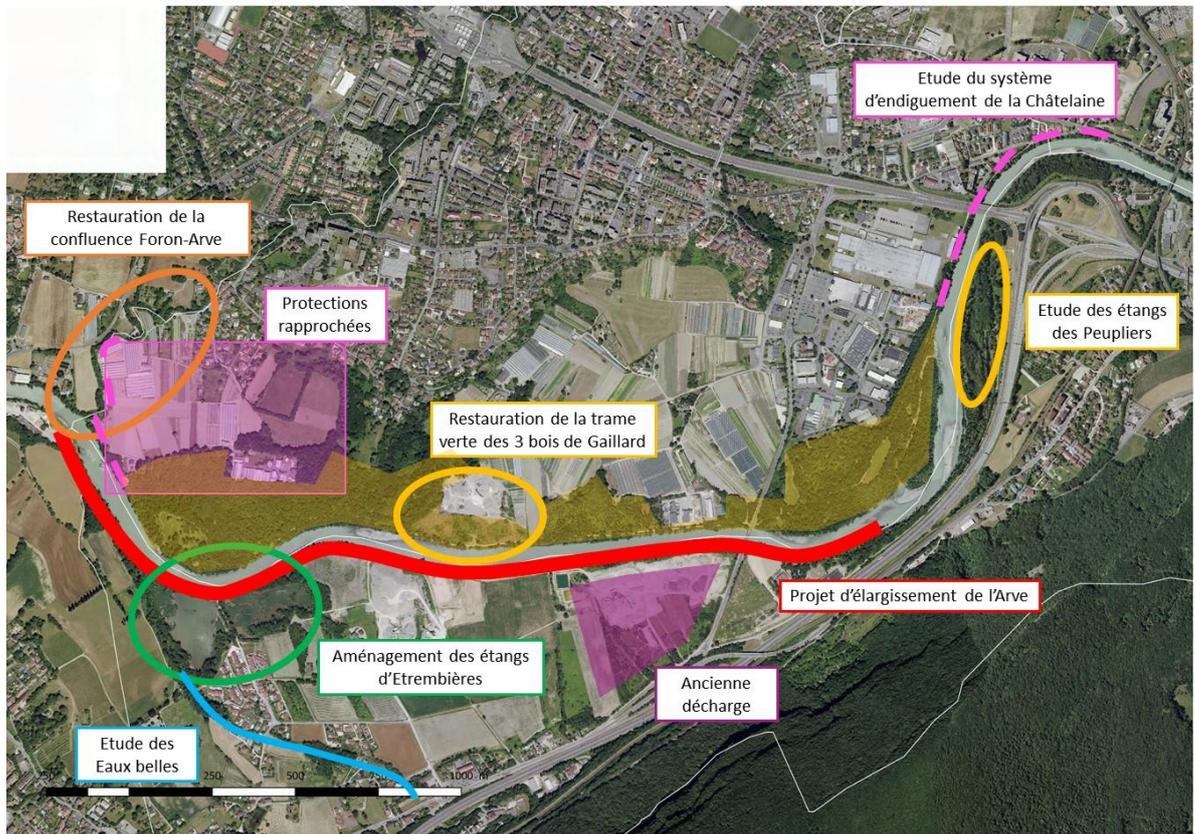
Dans le cadre du CVB, il est également prévu de restaurer la trame verte et bleue dans les bois de Vernaz, du Béguin et de la Châtelaine pour recréer un réseau de zones humides en rive droite de l'Arve (mesure 14 du CVB) : « aménagement du site entre le Bois de Vernaz et le Bois de la Chatelaine ». Cette action de gestion à court terme n'est pas incompatible avec un aménagement plus ambitieux à long terme qui sera étudié dans le cadre de cette fiche-action.

Le ruisseau des Eaux Belles, dernier affluent français en rive gauche de l'Arve, présente également des enjeux en termes d'inondation et a été fortement anthropisé.

Côté suisse, la STEP de Villette va faire l'objet d'un agrandissement. Le rejet de la STEP Ocybèle côté français se rejette dans l'Arve quelques mètres en amont de la confluence. La STEP d'Ocybèle-Gaillard va être agrandie (traitement plus poussé de l'azote et augmentation de la production de biogaz).

Côté Etrembières, l'Etat cherche à récupérer les terrains privés de l'Etat, qui ont été occupés illégalement. A noter la présence de la décharge sur Etrembières en retrait de l'Arve.

Le contexte est donc favorable pour la mise en place d'actions globales.



Cette étude globale cherche à définir et à estimer la faisabilité d'un projet de restauration morphologique de l'Arve et de ses affluents (Eaux Belles et Foron). Elle poursuit deux objectifs :

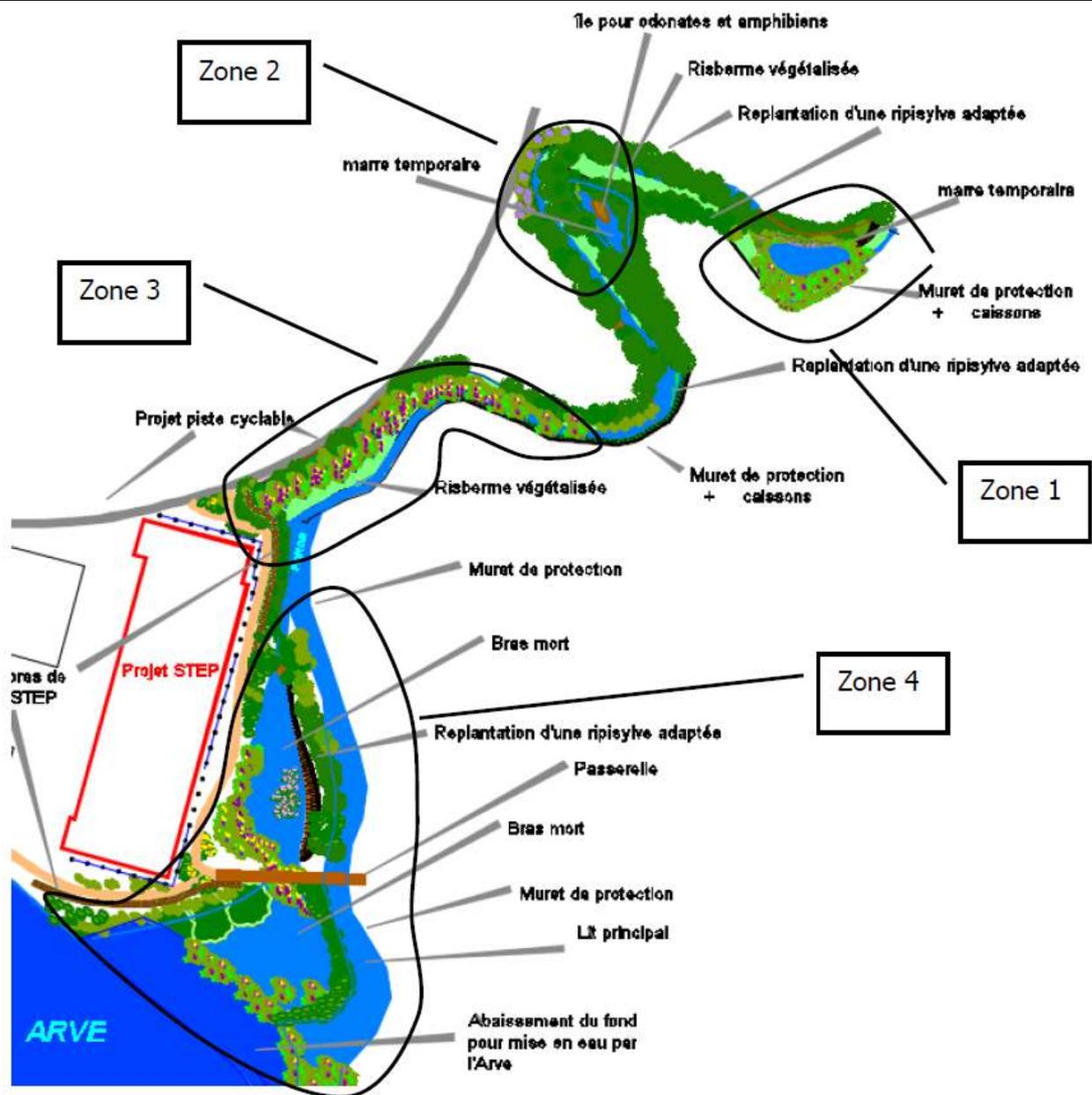
- améliorer les fonctionnalités écologiques de l'Arve et de ses affluents (Foron et Eaux Belles) (lits à bancs, mosaïque de formes, milieux alluviaux favorables à la biodiversité...)
- diminuer le risque d'inondation, dans le cadre avec l'action 7A-12 du Programme d'action de prévention des inondations du territoire du SAGE de l'Arve (PAPI).

Le dispositif ENS ne finance que la partie de l'étude répondant au premier objectif.

Nature de l'action

En parallèle, les travaux de renaturation de la confluence entre le Foron du Chablais genevois avec l'Arve, sont prévus et font suite à l'action 1 du CT FCG 2017-2018. Une étude d'avant-projet a été réalisée en 2017 par Hydrétudes. Il s'agit de réaliser une renaturation complète du tronçon et la reconstruction de tous les ouvrages digues / murets dans les règles de l'art de la protection contre les inondations. 4 zones ont été définies (voir plan ci-après) :

- zone 1, en aval du pont de Sousville : création d'un lit moyen et d'une mare
- zone 2, dans le méandre suivant : création d'un lit moyen, et d'un îlot propice aux odonates et amphibiens. L'extrados étant soumis à la force érosive du cours d'eau il est décidé de supprimer la protection en gabions existante et de la remplacer par des caissons végétalisés, plus favorable à une reconstitution de ripisylve et pouvant faire l'objet d'ajustement des premières longrines et moises de pied pour créer des abris sous-berge.
- zone 3 : reconstitution d'une large ripisylve avec un gabarit hydraulique plus important
- zone 4 : replantation d'un ripisylve adapté

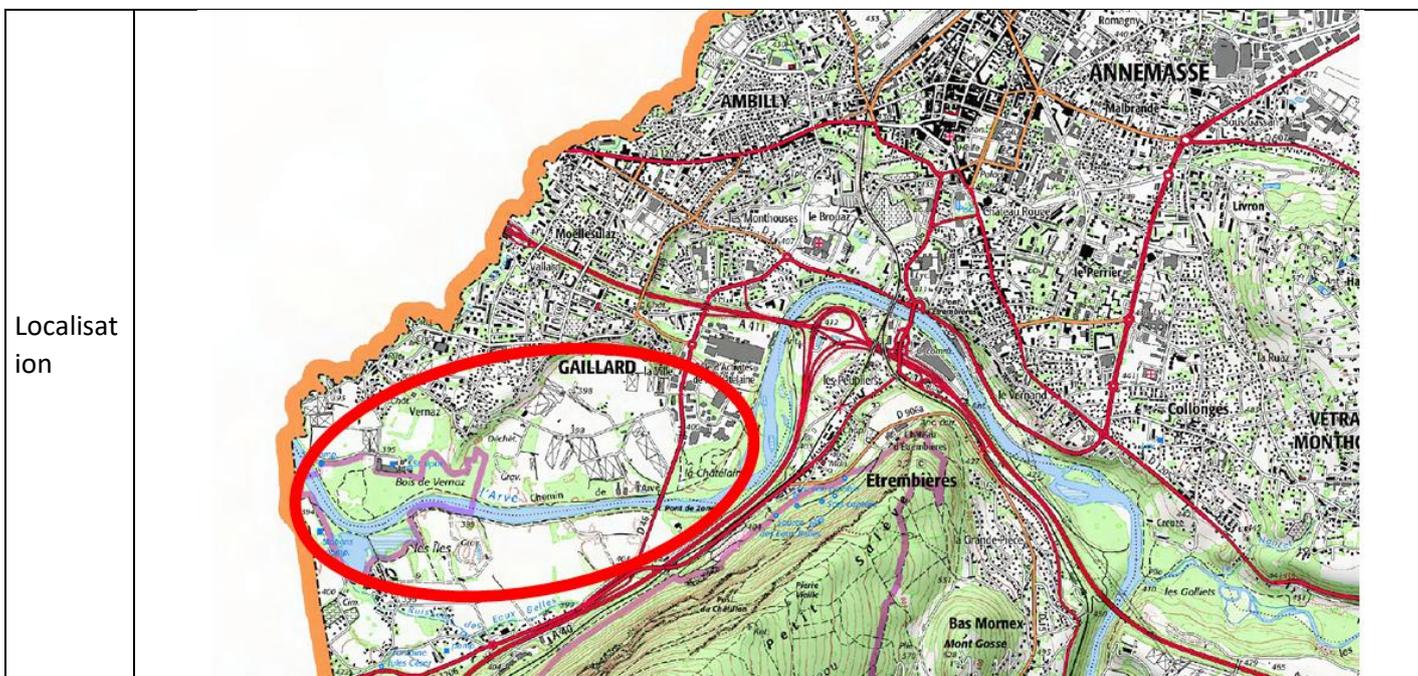


Les aménagements proposés par Hydrétudes 2017, s'ils sont validés pour ce qui concerne le Foron, doivent être analysés compte tenu des aménagements proposés sur l'Arve (élargissement, abaissement du seuil) dans le cadre de la présente étude. L'AVP proposé sur le Foron fera l'objet d'adaptation et de recommandation si nécessaire.

La digue de la Châtelaine va faire l'objet d'une étude à part.  
Un lien avec le projet de véloroute est à prévoir.

Des projets de renaturation de l'Arve et des Eaux belles seront mis en place selon les résultats de l'étude globale.

Objectifs	Restauration morphologique de l'Arve, du Foron et des Eaux belles Amélioration de l'état des espèces pionnières liées à l'Arve Protection des biens et des personnes face au risque d'inondation
Enjeux ciblés	-
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>	
Surface	-



### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**Acteurs associés** : Communes, Annemasse agglomération, canton de Genève...

**Données dispo.** : ISL, 2017. Etude de faisabilité pour l'optimisation des aménagements de protection des crues de la moyenne et basse vallée de l'Arve - Action 6A-04 du PAPI de l'Arve. Agence de l'eau RMC. Etude Hydrétudes sur la confluence Foron-Arve

**Rétro-planning**

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
Etude globale	x				
MOE	x				
Foncier	x				
Frais d'enquête		x			
Travaux de renaturation Foron du Chablais genevois			x		
Travaux de renaturation de l'Arve			x	x	x
Travaux de renaturation des Eaux belles			x	x	x
Synthèse	x	x	x	x	x

**Coûts**

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F
1	Etude globale	Pour mémoire (142 500 €)						
2	MOE	Forfait	1		30 000 €		30 000 €	I
3	Foncier	Forfait	2		187 500 €		375 000 €	I
4	Frais d'enquête	Forfait	1	8 000 €		8 000 €		F
5	Travaux de renaturation Foron du Chablais genevois	Forfait	1		1 458 500 €		1 458 500 €	I
6	Travaux de renaturation de l'Arve	à définir, pour mémoire						
7	Travaux de renaturation des	à définir, pour mémoire						

Eaux belles

Total

8 000 €

1 863

500 €

### PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE

Plan de  
financements  
envisagé

N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement	
			Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
1	2019	PM								
2	2019	30 000 € HT	30%	9 000 €	20%	6 000 €	30%	9 000 €	20%	6 000 €
3	2019	375 000 € HT**	30%	112 500 €	20%	75 000 €	30%	112 500 €	20%	75 000 €
4	2020	8 000 € TTC	40%	3 200 €	40%	3 200 €			20%	1 600 €
5	2021	1 458 500 € HT	40%	583 400 €	40%	583 400 €			20%	291 700 €
6	2021	AD								
7	2021	AD								
<b>Total</b>		<b>1 871 500 €</b>	38%	708 100 €	36%	667 600 €		121 500 €	20%	374 300 €

\*Autre financeur : Etat (PAPI). Genève est également envisagé comme co-financeur.

\*\* NB : L'opération 3 est décalée à 2020 et s'élèvera à 272 500 €HT.

### INDICATEURS

Réalisation

Rapport d'étude

Suivi –  
évaluation  
des gains

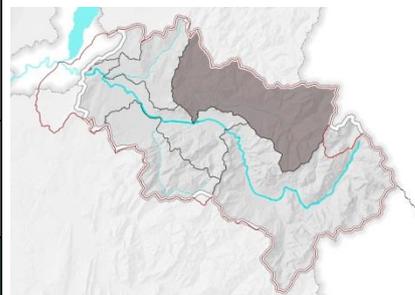
Connaissances suffisantes pour la mise en place d'opérations  
A long terme, évolution du fonctionnement hydromorphologique et hydraulique du secteur

### MESURES ASSOCIEES

Fiche-action B-5-1 – RI22 : Stratégie foncière du SM3A

Programme d'action de prévention des inondations de l'Arve (PAPI) : « Action 7A-12 Etude d'aménagement des systèmes d'endiguement de l'Arve et du Foron à Gaillard »

<b>Orientation fondamentale du SDAGE</b> : OF 6A Agir sur la morphologie et le déclioisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques							
<b>Disposition du SDAGE</b> : 6A02 - Préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques							
<b>Masse d'eau</b> : FRDR564b - Le Giffre de l'aval de la step de Samoëns-Morillon au Foron de Taninges							
<b>Pression du SDAGE</b> : Altération de la morphologie							
<b>Mesure du PDM</b> : MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau ; MIA0203 - Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes ; MIA0602 - Réaliser une opération de restauration d'une zone humide							
<b>Action du PAOT</b> : HR_06_06_4370 - Restaurer des espaces de mobilité latérale ; HR_06_06_4547 - Remobilisation des sédiments afin de limiter l'incision ; HR_06_06_4377 - Zones humides alluviales du Giffre							
<b>Disposition du SAGE</b> : RIV-5 - Restaurer les habitats en rivière et les Espaces de Bon Fonctionnement							
<b>Objectif du SAGE</b> : Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides, et restaurer les milieux dégradés							
<b>Sous-objectif du SAGE</b> : Restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés							
<b>Enjeu(x) du SAGE</b> : Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau / Protéger et valoriser les espaces emblématiques du territoire							
<b>Outils</b> :	CT ENS 2019-2023	X	CG (AE) 2019-2022	X	PAPI (Etat) 2020-2026	X	N2000 (Etat)



Objectif de l'ENS : A. Maintenir et/ou restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés	Priorité moyenne
Sous-objectif de l'ENS : A. 1 Maintien et/ou restauration des tresses sur les cours d'eau glaciaires	Maitre d'ouvrage : SM3A

<b>Code CG</b> : RI04	<b>Poursuivre la mise en œuvre des actions de restauration de l'espace de mobilité du Giffre dans sa plaine alluviale, en s'appuyant sur l'évaluation des actions passées</b>
<b>Code ENS</b> : A-1-4	
Cours d'eau : Giffre	Communes : -

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>Le Giffre a subi de <b>nombreuses modifications</b> de sa morphologie, du fait du rétrécissement de l'espace dédié au cours d'eau (chenalisation et endiguement) pour la protection des terres agricoles à l'époque sarde, induisant désormais une incision de son lit (extraction de matériaux), du mitage de sa forêt alluviale riveraine etc.</p> <p>Sur le lit actif, le tressage du cours d'eau a beaucoup régressé (travaux d'extraction et d'endiguement, incision du lit), les bancs de galets nus sont beaucoup moins présents, tandis que les îlots limoneux embroussaillés se sont développés. Les bras morts se sont atterrés suite aux modifications morphologiques de la rivière. Ainsi, les habitats naturels typiques de bords de cours d'eau en tresse ont beaucoup régressés, tout comme la faune et la flore associée. La plaine alluviale du Giffre présente certains secteurs très intéressants pour les milieux pionniers, notamment sur la plaine des Thézières, où une forte population de Petite massette est présente.</p> <p>Concernant l'entomofaune, le <b>Criquet des torrents</b>, l'un des orthoptères les plus menacés d'Europe, est présent sur le Giffre, l'une des 3 stations où il est encore présent en France. Il vit dans les zones alluviales des rivières alpines, les dépôts limoneux et les grandes zones sableuses humides où poussent la Petite massette (<i>Typha minima</i>). Il était autrefois présent dans tous les paysages alpins de</p>

	<p>France, d'Italie et de Suisse. Les aménagements de cours d'eau ont fortement impacté leurs habitats (barrages, endiguements, extraction de graviers...). Historiquement, il était également présent sur l'Arve quand le cours d'eau présentait des tresses.</p> <p>La <b>dynamique alluviale</b> est considérée aujourd'hui comme un moteur de l'expression de la biodiversité du Giffre. Les moteurs de cette dynamique sont la largeur du cours d'eau et le transport solide. Ainsi, dès que le Giffre s'élargit, des bancs alluviaux plus ou moins nombreux se forment, générant ainsi une meilleure diversité de milieux aquatiques. Les espèces pionnières qui s'y développent sont parmi les plus menacées à l'échelle européenne et à l'échelle du bassin versant de l'Arve, puisque les secteurs en tresse tendent à disparaître du fait de l'endiguement. La Petite massette a par exemple perdu 85% des linéaires anciennement colonisés de cours d'eau dans les Alpes, passant de plus de 3000 km au XIXème siècle à 480 km (sur la période 1995-2010). Par ailleurs le Giffre connaît actuellement un déficit sédimentaire sur une partie de son linéaire. Dans la mesure où le transport solide détermine le profil en long de l'Arve et du Giffre, c'est également un facteur déterminant pour la conception des ouvrages transversaux (seuils) et longitudinaux (digues...).</p> <p>Ainsi, dans le cadre du Contrat de rivière Giffre-Risse 2012-2019, des actions ont visé à améliorer le transport solide et l'hydromorphologie du Giffre ainsi que la reconnexion du Giffre avec ses annexes latérales. Il s'agissait notamment de restaurer les espaces de mobilité latérale, de remobiliser les sédiments fixés afin de limiter l'incision et de retrouver une dynamique naturelle et de réaliser des brèches dans des digues qui ne sont plus utiles (fiche-action B.4.2.1). Les opérations suivantes ont été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entre Luche et le seuil du hameau du Giffre à Verchaix en 2014 sur les communes de Verchaix, Morillon et La Rivière Enverse,</li> <li>- A la confluence de la Valentine jusqu'au seuil des Verney sur Morillon et Samoëns, en 2013,</li> <li>- Sur la plaine des Millières à Samoëns, en 2016,</li> </ul> <p>Cependant, certains secteurs de la plaine alluviale du Giffre sont encore très étroits, figés ou encore déconnectés latéralement de ses annexes, alors même que les digues ne protègent pas d'enjeux immédiats de biens et de personnes (terrains agricoles et forestiers). Des actions complémentaires peuvent donc être mises en place.</p> <p>Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Arve identifie la plaine alluviale du Giffre comme un secteur à fort potentiel de restauration morphologique, via la disposition (RIV-5) « Restaurer les habitats en rivière et les Espaces de Bon Fonctionnement (EBF) ». Le principe d'actions envisagées est la « restauration de l'espace de divagation et du tressage du cours d'eau dans les sections endiguées par suppressions / déplacement de digues, réouvertures de bras, restauration d'anciennes terrasses... » (SAGE Arve, 2017), pour contribuer à restaurer un espace emblématique des Alpes du nord.</p>
Nature de l'action	<p>L'action est découpée en plusieurs opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de faisabilité du décorsètement du Giffre dans la plaine alluviale. Il s'agira notamment d'étudier le démantèlement d'anciennes digues sardes, en complément de la création de nouvelles digues. Les secteurs pressentis sont la plaine des Thézières (où les digues pourraient être arasées et reculées), le tronçon rectifié entre les Grands clos et les Essertats (La Rivière-Enverse, Taninges. Les travaux ne sont pas prévus dans le Contrat de territoire 2019-2023. Par ailleurs le SAGE préconise d'étudier le rétablissement d'un profil en long homogène et la restauration de la dynamique sédimentaire du cours d'eau entre les gorges des Tines et la confluence du Foron de Taninges. Pour cela, il conviendra de définir un profil objectif du Giffre et d'analyser l'impact de ces changements sur les débordements. Cette démarche pourra conduire à réguler les prélèvements industriels à la confluence des deux Giffre, à encadrer les prélèvements en cours d'eau réalisés au titre de la gestion des risques et</li> </ul>

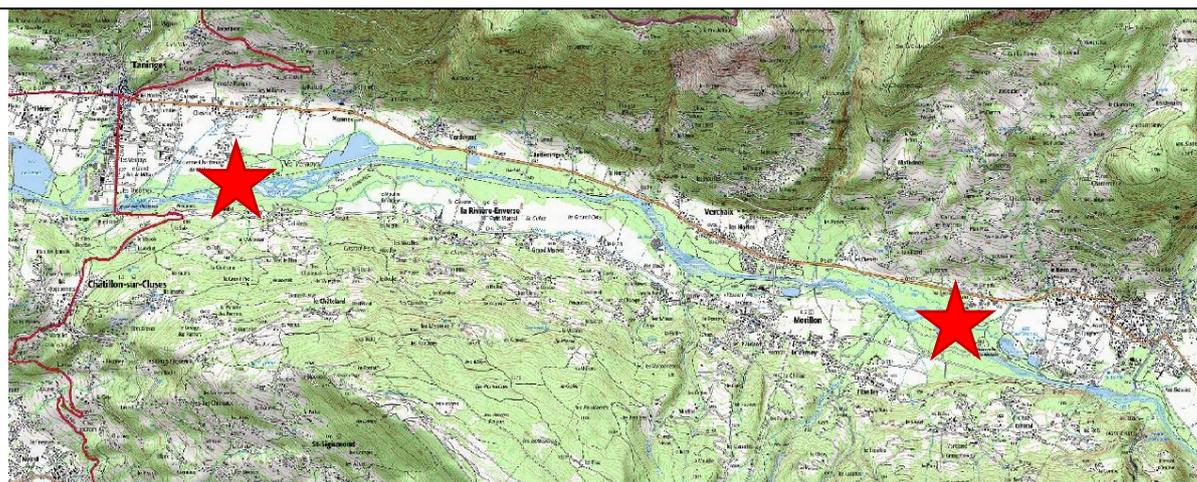
	<p>permettre le dimensionnement des ouvrages en cours d'eau. Cette étude sera également le support à la révision du plan de gestion des matériaux solides du Giffre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Clévieux-Samoëns : il s'agit d'homogénéiser le niveau de protection et de fermeture des systèmes d'endiguement, dans un objectif de prévention des inondations (hors ENS). Pour cela, il est nécessaire de reprendre les ouvrages existants en sous œuvre et de reconstruire les 7 seuils aujourd'hui fortement dégradés et créant un obstacle à la continuité sur la partie aval du Clévieux, la reprise sera menée dans un double objectif de confortement et de continuité piscicole (inclus à l'ENS) : retrait des blocs du lit, mise en place d'enrochements basculés, création d'une fosse de dissipation</li> <li>- Restauration du secteur Etelley-Sages : les plaines de l'Etelley et des Sages situées en rive gauche et droite du Giffre sont actuellement déconnectée de la zone inondable (Q100) par la présence d'une digue en bordure du Giffre. Cette digue assure aujourd'hui la protection de la plaine agricole et forestière sans enjeux particuliers pour la rive gauche. En rive droite, est présente la zone humide de l'Etelley (qui pourra faire l'objet d'une action au titre des contrats ou hors contrat : petites zones humides alluviales) la digue protège une zone d'activité et de loisirs en rive droite. D'importantes zones d'expansion de crues se situent à l'arrière des digues existantes en rive droite (plaine des Sages) et en rive gauche du Giffre (bois de l'Etelley), ce qui permettrait notamment d'augmenter la fréquence d'inondation des boisements alluviaux et donc leur caractère humide. Il s'agit donc de réaliser : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Arasement ponctuel de 20 m de large tous les 20 m des digues du lac aux Dames aval (rive droite du Giffre) et du bois de l'Etelley (rive gauche du Giffre en aval du seuil de la prise d'eau du lac aux Dames) ;</li> <li>o En contrepartie de l'arasement de la digue rive droite, il s'agit de recréer de digues de protection rapprochées (RD907, zone commerciale, lac aux Dames), en profitant de ses travaux pour supprimer les dépôts inertes le long de la RD907 et recréer des points bas favorables aux amphibiens. ;</li> </ul> </li> <li>- Protection des enjeux et restauration de la ZEC des Thézières à Taninges (action PAPI 6A-21 &amp; Contrat rivière B-1.2.1) : sur la commune de Taninges, l'objectif principal consiste à protéger les enjeux situés en rive droite du Giffre au niveau de la zone d'activités, actuellement inondés pour une crue d'occurrence décennale. Pour cela, il s'agit de reculer la ligne de protection sarde existante au plus près des enjeux, en arasant la digue actuelle et en recréant une digue rapprochée autour des enjeux. L'action permettant entre autre de restaurer les connexions latérales du Giffre avec ses milieux annexes en augmentant le caractère humide de certains.</li> </ul>
Objectifs	<p>Amélioration des connaissances en vue d'une mise en œuvre opérationnelle  Restauration morphologique et restauration des continuités latérales  Protéger les biens et les personnes</p>
Enjeux ciblés	<p>Morphologie du Giffre  Prévention des inondations</p>

**PERIMETRE D'APPLICATION**

Linéaire

-

Localisation



**MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

Acteurs associés

Pôle inondations du SM3A, communes, bureaux d'étude...

Données dispo.

Contrat de rivière Giffre-Risse 2012-2018  
 ARTELIA, 2017. Définition d'une stratégie relative à l'hydromorphologie pour le SAGE de l'Arve.  
 Programme d'actions de prévention des inondations de l'Arve  
 Etude de conception des ouvrages de protection de Samoëns

Rétro-planning

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
Etelley-Sages : MOE	x				
Etelley-Sages : Enquête publique	x				
Etelley-Sages : Arasement de la digue rive gauche		x			
Etelley-Sages : Arasement de la digue rive droite		x			
Etelley-Sages : aménagement digue RD907		x			
Etelley-Sages : aménagement digue protection zone commerciale		x			
Etelley Sages : aménagement digue lac aux Dames aval		x			
Clévieux-Samoëns : reprise de 7 seuils sur le Clévieux					x
Verney-Thézières : Foncier 2019	x				
Verney-Thézières : Foncier 2020		x			
Verney-Thézières : Géotech + topo	x				
Verney-Thézières : MOE conception	x				
Verney-Thézières : MOE travaux			x	x	
Verney-Thézières : enquête publique				x	

	Verney-Thézières : arasement digue actuelle							
	Verney-Thézières : digue de protection ZAC							
	Etude de restauration morphologique/profil de référence et renouvellement plan de gestion matériaux (DIG)				x			
	Synthèse	x	x	x	x	x	x	x

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F
1	Etelley-Sages : MOE	Pour mémoire						
2	Etelley-Sages : Enquête publique	Forfait	1	7 000 €		7 000 €		F
3	Etelley-Sages : Arasement de la digue rive gauche	Forfait	1		65 000 €		65 000 €	I
4	Etelley-Sages : Arasement de la digue rive droite	Forfait	1		65 000 €		65 000 €	I
5	Etelley-Sages : aménagement digue RD907	Forfait	1		172 000 €		172 000 €	I
6	Etelley-Sages : aménagement digue protection zone commerciale	Pour mémoire (85 000 €)						
7	Etelley Sages : aménagement digue lac aux Dames aval	Pour mémoire (90 000 €)						
8	Clévieux-Samoëns : reprise de 7 seuils sur le Clévieux	Forfait	1		109 000 €		109 000 €	I
9	Verney-Thézières : Foncier 2019	Forfait	1		10 000 €		10 000 €	I
10	Verney-Thézières : Foncier 2020	Forfait	1		75 000 €		75 000 €	I
11	Verney-Thézières : Géotech + topo	Forfait	1		37 500 €		37 500 €	I
12	Verney-Thézières : MOE conception	Forfait	1		133 000 €		133 000 €	I
13	Verney-Thézières : MOE travaux	Forfait	1		12 500 €		12 500 €	I
14	Verney-Thézières : enquête publique	Forfait	1	7 000 €		7 000 €		F
15	Verney-Thézières : arasement digue actuelle	Pour mémoire (42 000 €) 2026						
16	Verney-Thézières : digue de protection ZAC	Pour mémoire (1 700 000 €) 2026						
17	Etude de restauration	Forfait	1		100 000 €		100 000 €	I

	morphologique/profil de référence								
						Total	14 000 €	779 000 €	

### PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE

N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement	
			Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
1	2019	0 € HT								
2	2020	7 000 € TTC			30%	2 100 €	50%	3 500 €	20%	1 400 €
3	2020	65 000 € HT			30%	19 500 €	50%	32 500 €	20%	13 000 €
4	2020	65 000 € HT			30%	19 500 €	50%	32 500 €	20%	13 000 €
5	2020	172 000 € HT	20%	34 400 €			50%	86 000 €	30%	51 600 €
6	2020	0 €								
7	2020	0 €								
8	2023	109 000 € HT	30%	32 700 €			50%	54 500 €	20%	21 800 €
9	2020	10 000 € HT			30%	3 000 €	50%	5 000 €	20%	2 000 €
10	2020	75 000 € HT			30%	22 500 €	50%	37 500 €	20%	15 000 €
11	2020	37 500 € HT	20%	7 500 €			50%	18 750 €	30%	11 250 €
12	2020	133 000 € HT	20%	26 600 €			50%	66 500 €	30%	39 900 €
13	2021	12 500 € HT	20%	2 500 €			50%	6 250 €	30%	3 750 €
14	2022	7 000 € TTC	20%	1 400 €	0%	0 €	50%	3 500 €	30%	2 100 €
15	-	0 €								
16	-	0 €								
17	2021	100 000 € HT	40%	40 000 €	40%	40 000 €			20%	20 000 €
<b>Total</b>		793 000 €		145 100 €		106 600 €		346 500 €		194 800 €

\*Autre financeur : Etat (PAPI)

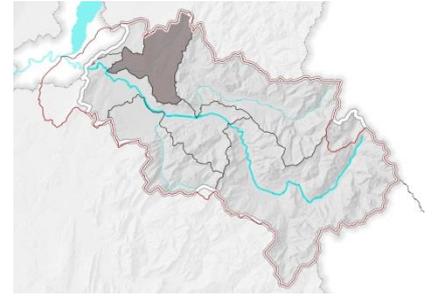
### INDICATEURS

Réalisation	Rapport d'études Travaux de restauration de la continuité latérale Travaux de déport de digues	Suivi – évaluation des gains	A long terme, évolution du fonctionnement morphologique et écologique de l'Arve Evolution de l'état de conservation des habitats et espèces Evolution de la surface/du linéaire des habitats pionniers et de la flore associée Evolution de l'état de conservation des espèces d'entomofaune Augmentation des berges renaturées
-------------	--	------------------------------------	---

### MESURES ASSOCIEES

Fiche-action B-5-1 (ENS)/ RI22 du CG: Stratégie foncière du SM3A  
Fiche-action A-1-5 (ens): suivi d'indicateurs morphologiques  
Action du PAPI 6A-01 : « Restauration des zones inondables en haute et moyenne vallée du Giffre », secteur Bois de l'Etelley et ZAC des Sages et ZEC des Thézières  
Action du PAPI 7A-09 : « Homogénéisation du niveau de protection des systèmes d'endiguement du Clévieux à Samoëns »

<b>Orientation fondamentale du SDAGE : OF 6A Agir sur la morphologie et le découloonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques</b>							
<b>Disposition du SDAGE : 6A02 - Préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques</b>							
<b>Masse d'eau : FRDR558 - La Menoge</b>							
<b>Pression du SDAGE : -</b>							
<b>Mesure du PDM : -</b>							
<b>Action du PAOT : -</b>							
<b>Disposition du SAGE : RIV-5 - Restaurer les habitats en rivière et les Espaces de Bon Fonctionnement</b>							
<b>Objectif du SAGE : Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides, et restaurer les milieux dégradés</b>							
<b>Sous-objectif du SAGE : Restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés</b>							
<b>Enjeu(x) du SAGE : Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau / Protéger et valoriser les espaces emblématiques du territoire</b>							
<b>Outils :</b>	CT ENS 2019-2023	X	CG (AE) 2019-2022	X	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)



Objectif de l'ENS : A. Maintenir et/ou restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés	Priorité moyenne
Sous-objectif de l'ENS : A. 2 Maintien et/ou restauration de la dynamique morphologique des principaux affluents	Maitre d'ouvrage : SM3A

<b>Code CG : RI05</b>	<b>Concevoir et conduire des travaux de restauration du style à méandres de la Menoge en redonnant de l'espace à la rivière</b>
<b>Code ENS : A-2-1</b>	
Cours d'eau : Menoge	Communes : Bonne, Fillinges (éventuellement Boège et Saint-André-de-Boège)

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>Une étude hydraulique et géomorphologique a été réalisée sur le bassin versant de la Menoge en 2017 et 2018 (Artelia, 2018). Suite au diagnostic, plusieurs secteurs potentiels de restauration morphologique ont été identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteur entre le pont de la D20 au lieu-dit Curseille (Saint-André-de-Boège) jusqu'au lieu-dit Carraz (Burdignin) (PK 17 à PK 20) : la Menoge est une rivière de plaine à faible sinuosité. La plaine est agricole avec un habitat dispersée. Il s'agit d'un secteur conservant une bonne qualité physique et mobilité mais impacté par les aménagements. Il s'agit d'une zone de mobilité (érosion de berges, atterrissements) et de régulation du transport solide dans la plaine de Boège.</li> <li>- Secteur du pont de la D20 jusqu'à l'amont du pont de la Route de la Crosse (PK16.9 à 17.8) : secteur rectifié avec une ripisylve dégradée et une homogénéisation des habitats. La lame d'eau est uniforme et peut entraîner un réchauffement à l'étiage. Une légère incision du lit est constatée avec la présence d'affleurement marneux. Les berges du lit sont assez abruptes. Des enjeux hydrauliques ont été identifiés (zone d'expansion des crues, revanche insuffisante du pont de la route de la Crosse)</li> <li>- Linéaire situé à hauteur des lieux-dits Pré-Potex et Vers les Moulins (du PK8 au PK9.5) : secteur dégradé par la présence de nombreuses contraintes latérales (protection de berge, merlon, remblai) qui limitent sa mobilité latérale et dégradent la qualité des milieux. Il est soumis à de fortes pressions avec une urbanisation croissante.</li> </ul> <p>Le secteur amont présente un peuplement piscicole correct et fonctionnel, caractérisé par la Truite fario, et fait l'objet d'une gestion patrimoniale (sans repeuplements). La Menoge est classée en</p>

	<p>réservoir biologique avant la confluence avec le Brevon de Saxel. Cependant, l'état écologique de la Menoge est médiocre dans ce secteur d'après le SDAGE 2016-2021. L'habitat naturel majoritaire est la forêt hygrophile de bois dur, qui est un habitat d'intérêt communautaire.</p> <p>Le secteur aval présente par ailleurs des enjeux écologiques. Des espèces emblématiques sont présentes, comme le Castor et le Sonneur à ventre jaune. Parmi les habitats naturels présents, les habitats suivants sont particulièrement remarquables et patrimoniaux : forêts hygrophiles de bois durs, saulaies buissonnantes rivulaires, saulaies-peupleraies et forêt rivulaires associées ; bancs d'alluvions à végétation pionnière éparse et prairie de fauche courtement inondable. Cependant, les bancs de la Menoge sont dans cette zone colonisée par la Renouée du Japon, qui est une espèce invasive se développant par rhizome.</p> <p>Une expertise est en cours pour identifier des pistes d'actions.</p>
Nature de l'action	<p>Suite à l'expertise, et en concertation avec les communes et les riverains, un projet de restauration morphologique pourra être mené. Le projet prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de conception AVP avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Inventaire exhaustif des aménagements</li> <li>o Dossiers réglementaires</li> </ul> </li> <li>- Maîtrise foncière</li> <li>- Maîtrise d'œuvre</li> <li>- Travaux de restauration : les opérations exactes seront définies par l'étude. Il pourrait être prévu : suppression de merlons, suppression de protection de berges, remobilisation de bancs, gestion de la Renouée du Japon, diversification piscicole, plantation de ripisylve...</li> </ul>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver/Restaurer les milieux aquatiques et les espaces naturels remarquables associés</li> <li>- Permettre au cours d'eau d'exprimer sa dynamique latérale</li> <li>- Préserver la continuité sédimentaire actuelle et les zones de régulation du transport solide</li> <li>- Maîtriser le risque inondation</li> <li>- Gérer le risque d'érosion</li> <li>- Maintenir un corridor élargi de ripisylve</li> <li>- Préserver la ressource en eau</li> </ul>
Enjeux ciblés	<p>Milieux aquatiques et alluviaux Faune et flore associé Fonctionnement hydromorphologique Corridor terrestre</p>
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>	
Linéaire	Linéaire objectif : 1,3 kml

Localisation



**MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

Acteurs associés	Communes, propriétaires
Données dispo.	Artelia, 2018. Etude hydraulique et géomorphologique du bassin versant de la Menoge. Phase III – Evaluation des enjeux et plan d’action. ONF, 2017. Contributions à l’étude préalable par des inventaires complémentaires – Site de la Menoge. Elaboration d’un contrat de territoire des sites alluviaux du bassin versant de l’Arve.

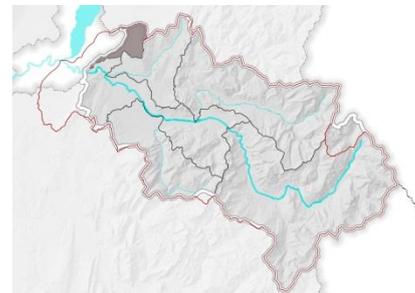
Rétro-planning	Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
	Etude de conception AVP PRO, dont topo	X				
	MOE, EDR		X			
	Travaux			X	X	
	Synthèse	X	X	X	X	

Coûts	N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F
	1	Etude de conception AVP PRO, dont topo	Forfait	1			50 000 €		50 000 €
2	MOE, EDR	Forfait	1			20 000 €		20 000 €	I
3	Travaux	Forfait	1			250 000 €		250 000 €	I
					Total			320 000 €	

**PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE**

Plan de financements envisagé	N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement	
				Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
	1	2019	<b>50 000 € HT</b>	40%	20 000 €	40%	20 000 €			20%	10 000 €
	2	2020	<b>20 000 € HT</b>	40%	8 000 €	40%	8 000 €			20%	4 000 €
	3	2021	<b>250 000 € HT</b>	40%	100 000 €	40%	100 000 €			20%	50 000 €
<b>Total</b>		<b>320 000 €</b>		<b>128 000 €</b>		<b>128 000 €</b>			<b>20%</b>	<b>64 000 €</b>	
*Autre financeur : -											
<b>INDICATEURS</b>											
Réalisation	Rapport d'étude Travaux de restauration : linéaire restauré			Suivi – évaluation des gains		Evolution du fonctionnement écologique et morphologique					
<b>MESURES ASSOCIEES</b>											
Fiche-action B-5-1 : Stratégie foncière du SM3A											

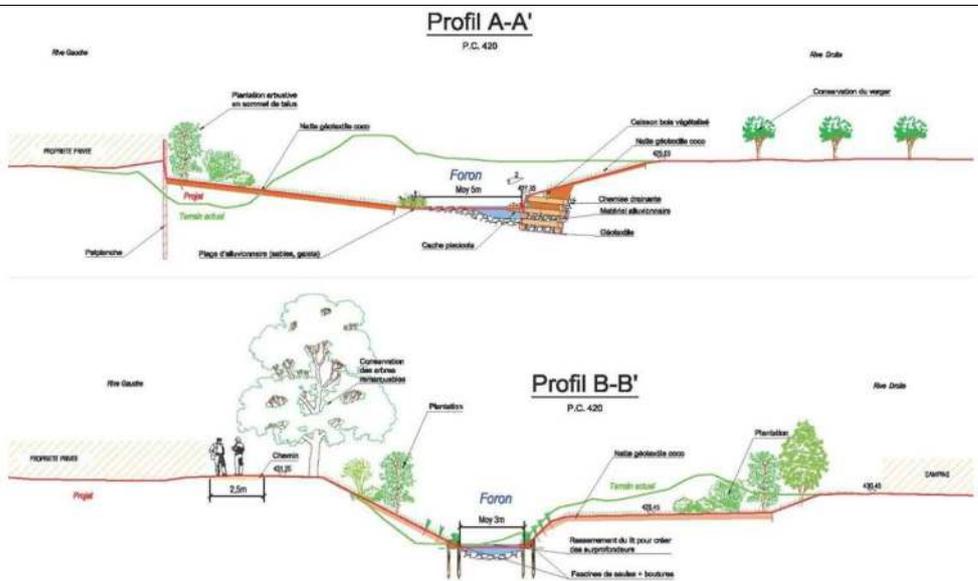
<b>Orientation fondamentale du SDAGE</b> : OF 6A Agir sur la morphologie et le découloonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques							
<b>Disposition du SDAGE</b> : 6A02 - Préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques							
<b>Masse d'eau</b> : FRDR556a - Le Foron en amont de Ville la Grand							
<b>Pression du SDAGE</b> : Altération de la morphologie							
<b>Mesure du PDM</b> : MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau							
<b>Action du PAOT</b> : HR_06_01_4253 - Travaux de restauration morphologique Foron aval. Opération de restauration sur la confluence avec l'Arve du pont Sous la Ville à la confluence - 725 ml ; HR_06_01_4527 - Travaux de reméandrage du foron amont (le tronçon test à Juvigny)							
<b>Disposition du SAGE</b> : RIV-5 - Restaurer les habitats en rivière et les Espaces de Bon Fonctionnement							
<b>Objectif du SAGE</b> : Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides, et restaurer les milieux dégradés							
<b>Sous-objectif du SAGE</b> : Restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés							
<b>Enjeu(x) du SAGE</b> : Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau / Protéger et valoriser les espaces emblématiques du territoire							
<b>Outils</b> :	CT ENS 2019-2023	X	CG (AE) 2019-2022	X	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)



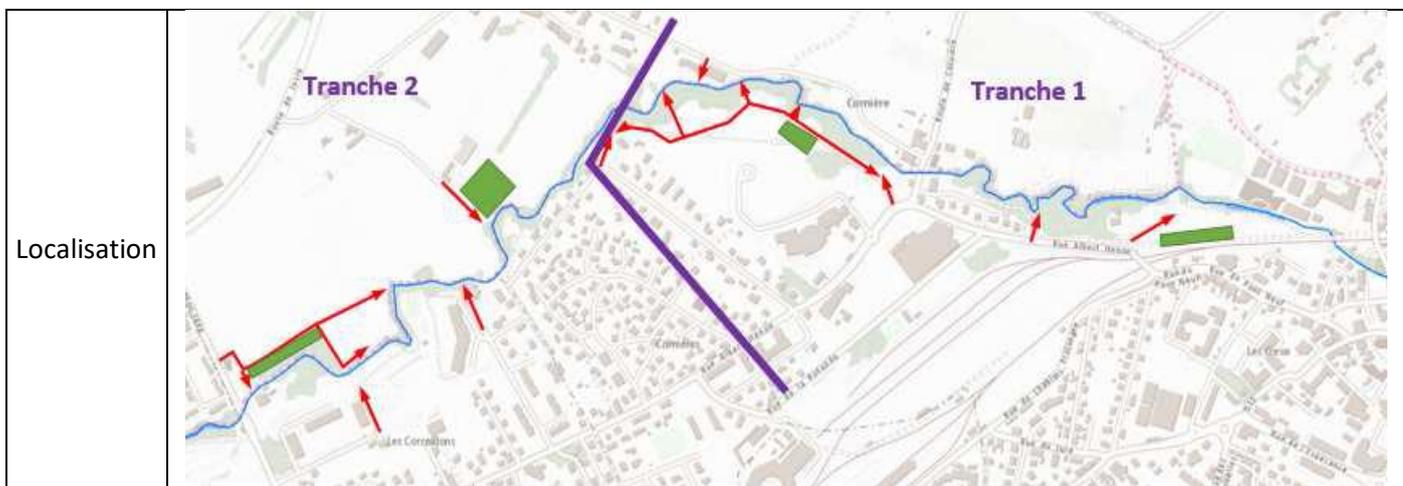
Objectif de l'ENS : A. Maintenir et/ou restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés	Priorité forte
Sous-objectif de l'ENS : A. 2 Maintien et/ou restauration de la dynamique morphologique des principaux affluents	Maitre d'ouvrage : SM3A

<b>Code CG</b> : RI06	<b>Poursuivre la renaturation du Foron du Chablais genevois sur le secteur de Puplinge, Ambilly et Ville la Grand (action 6 CT FCG) : tranche 2</b>
<b>Code ENS</b> : A-2-2	
Cours d'eau : Foron du Chablais genevois	Communes : Puplinge, Ambilly et Ville la Grand

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>Les berges sont fortement dégradées sur le Foron dans le secteur de Puplinge Ambilly Ville la Grand et les enjeux de protection des biens et des personnes à proximité sont élevés. Des points de débordements sont actuellement identifiés sur ce tronçon. Le lit est très encaissé et chenalisé, mais l'espace disponible est suffisamment large pour redonner de l'espace à la rivière. En complément, l'espace est suffisant pour créer un cheminement piéton le long du Foron.</p> <p>L'action 6 du Contrat de territoire du Foron du Chablais genevois 2017-2018 était de redonner de l'espace à la rivière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En gérant les crues et en évitant les débordements sur les espaces urbanisés,</li> <li>- En améliorant la biodiversité du cours d'eau et des milieux adjacents, en renaturant les rives, en revalorisant le cordon boisé, en réméandrant le cours d'eau, en créant des milieux favorables aux poissons et en diversifiant les milieux annexes au cours d'eau</li> <li>- Et en créant un cheminement pédestre continu, agrémenté d'espaces publics.</li> </ul>



<p>Nature de l'action</p>	<p>En 2018, l'action 6 du Contrat de territoire du Foron du Chablais genevois prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Instruction de l'Autorisation Environnementale</li> <li>- Le dossier DUP</li> <li>- Les négociations foncières</li> <li>- La réalisation du Dossier de Consultation des Entreprises</li> <li>- Et le lancement du chantier Tranche 1 : Fin 2018/début 2019, sur 1,2 km</li> </ul> <p>Ainsi, la présente fiche-action prévoit la suite des travaux, c'est-à-dire la tranche 2 entre 2019 et 2022, sur 1,6 km.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Protection des biens et des personnes          Restauration de la morphologie          Valorisation du site auprès du public</p>
<p>Enjeux ciblés</p>	<p>Morphologie du Foron, prévention des inondations, valorisation</p>
<p><b>PERIMETRE D'APPLICATION</b></p>	
<p>Linéaire</p>	<p>2 800 ml</p>



### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Acteurs associés	Communes, Canton de Genève
------------------	----------------------------

Données dispo.	AVP, PRO, Autorisation Environnementale
----------------	---

Rétro-planning	Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
	TRAVAUX tranche 2 (France)		x			
	Synthèse		x			

Coûts	N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F
	1		Travaux tranche 2 (France)	Forfait	1		1 542 000 €		1 542 000 €
					Total			1 542 000 €	

### PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE

Plan de financements envisagé	N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement	
				Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
	1	2020	1 542 000 € HT	40%	616 800 €	40%	616 800 €			20%	308 400 €
<b>Total</b>		<b>1 542 000 €</b>		<b>616 800 €</b>		<b>616 800 €</b>			<b>20%</b>	<b>308 400 €</b>	

\*Autre financeur : -

### INDICATEURS

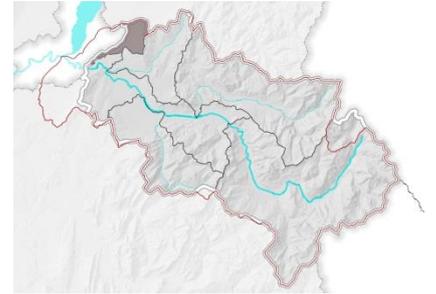
Réalisation	Linéaire de cours d'eau restaurés	Suivi – évaluation des gains	Evolution du fonctionnement hydraulique, écologique et morphologique
-------------	-----------------------------------	------------------------------	--

### MESURES ASSOCIEES

Action 6 du Contrat de territoire ENS du Foron du Chablais genevois 2017-2018 « Restauration du secteur de Puplinge Ambilly Ville la Grand (PAVG) »



<b>Orientation fondamentale du SDAGE</b> : OF 6A Agir sur la morphologie et le déclioonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques							
<b>Disposition du SDAGE</b> : 6A02 - Préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques							
<b>Masse d'eau</b> : FRDR556b - Le Foron à l'aval de Ville la Grand							
<b>Pression du SDAGE</b> : Altération de la morphologie							
<b>Mesure du PDM</b> : MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau							
<b>Action du PAOT</b> : -							
<b>Disposition du SAGE</b> : RIV-5 - Restaurer les habitats en rivière et les Espaces de Bon Fonctionnement							
<b>Objectif du SAGE</b> : Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides, et restaurer les milieux dégradés							
<b>Sous-objectif du SAGE</b> : Restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés							
<b>Enjeu(x) du SAGE</b> : Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau / Protéger et valoriser les espaces emblématiques du territoire							
<b>Outils</b> :	CT ENS 2019-2023	X	CG (AE) 2019-2022	X	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)



Objectif de l'ENS : A. Maintenir et/ou restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés	Priorité moyenne
Sous-objectif de l'ENS : A. 2 Maintien et/ou restauration de la dynamique morphologique des principaux affluents	Maitre d'ouvrage : SM3A

<b>Code CG</b> : RI07	<b>Poursuivre la restauration hydraulique et morphologique du Foron du Chablais genevois en amont du pont de Fossard (travaux) (action 2 CT FCG)</b>
<b>Code ENS</b> : A-2-3	
Cours d'eau : Foron du Chablais Genevois	Commune : Gaillard

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>L'action 2 du Contrat de territoire du Foron du Chablais genevois a lancé en 2018 une étude piloté par le service des lacs et cours d'eau du Canton de Genève.</p> <p>Un projet de restauration global sur ce secteur permettra de régler la dégradation accélérée des protections de berges côté français et du point de débordement avéré côté suisse.</p> 
Nature de l'action	<p>La fiche-action prévoit la maîtrise d'œuvre, la négociation foncière, les dossiers réglementaires et les travaux suite à l'étude. Il s'agit de réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La stabilisation de berge très dégradée et l'adoucissement de la pente des berges lorsque cela est possible</li> </ul>

- La réduction de point de débordement en améliorant le gabarit hydraulique
- Le remplacement ou la suppression des ouvrages de protections de berges vétustes,
- L'aménagement du cours d'eau en diversifiant les écoulements en lit mineur dans un objectif piscicole et biologique

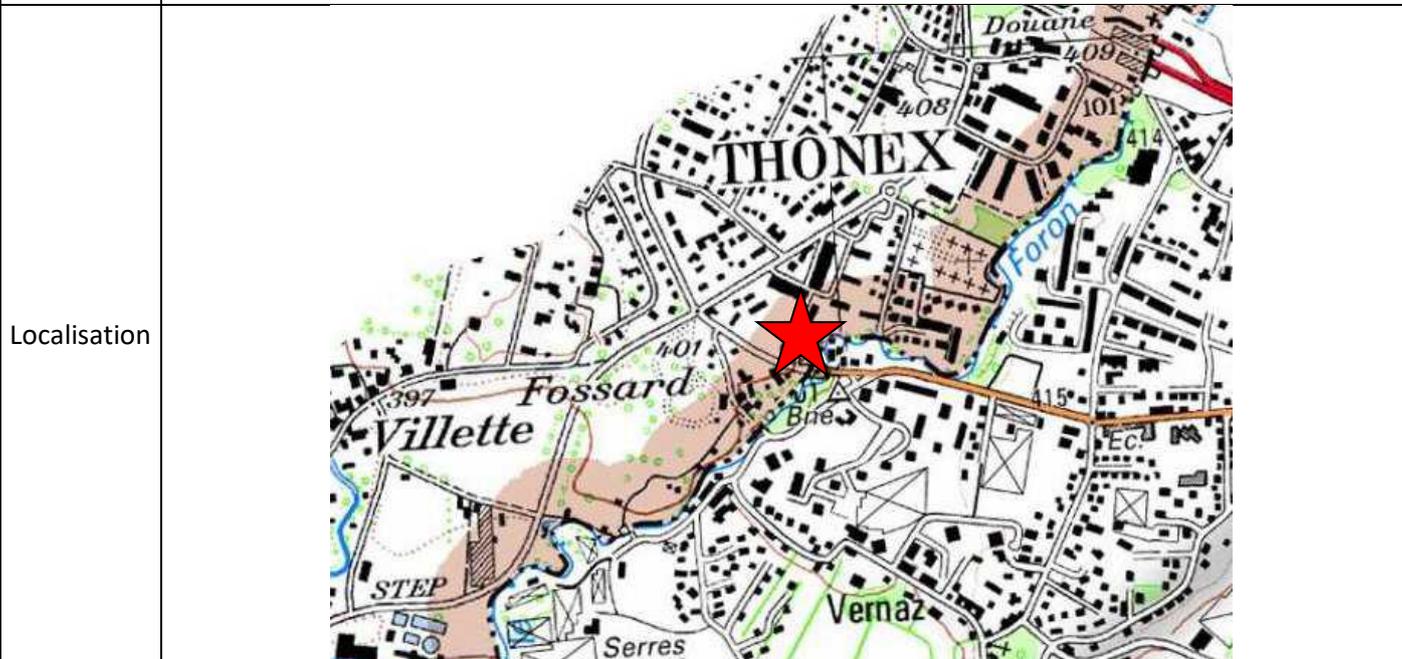


**Objectifs**  
 Protection des habitations à proximité immédiate  
 Restauration du lit et des berges fortement artificialisés  
 Valorisation du Foron en milieu urbain

**Enjeux ciblés**  
 Morphologie du cours d'eau  
 Nature en ville

**PERIMETRE D'APPLICATION**

**Linéaire** 460 ml



**MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

**Acteurs associés**  
 Canton de Genève

**Données dispo.**  
 Etude hydraulique

Rétro-planning	Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
	MOE	x				
	Travaux		x			
	Synthèse	x	x			

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F
1	MOE	Forfait	1		32 000 €		32 000 €	I
2	Travaux	Forfait	1		518 000 €		518 000 €	I
				Total			550 000 €	

### PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE

N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement	
			Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
1	2019	32 000 € HT	40%	12 800 €	40%	12 800 €			20%	6 400 €
2	2020	518 000 € HT	40%	207 200 €	40%	207 200 €			20%	103 600 €
<b>Total</b>		<b>550 000 €</b>		<b>220 000 €</b>		<b>220 000 €</b>			<b>20%</b>	<b>110 000 €</b>

\*Autre financeur : -

### INDICATEURS

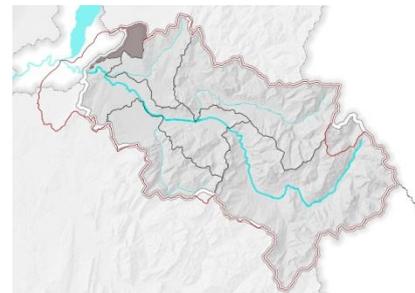
Réalisation	Linéaire de cours d'eau restauré	Suivi – évaluation des gains	Evolution du fonctionnement hydraulique, écologique et morphologique
-------------	----------------------------------	------------------------------	--

### MESURES ASSOCIEES

Action 2 du Contrat de territoire du Foron du Chablais genevois 2017-2018 « Restauration en amont du pont de Fossard »



<b>Orientation fondamentale du SDAGE</b> : OF 6A Agir sur la morphologie et le déclioonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques							
<b>Disposition du SDAGE</b> : 6A02 - Préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques							
<b>Masse d'eau</b> : FRDR556b - Le Foron à l'aval de Ville la Grand							
<b>Pression du SDAGE</b> : Altération de la morphologie							
<b>Mesure du PDM</b> : MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau							
<b>Action du PAOT</b> : -							
<b>Disposition du SAGE</b> : RIV-5 - Restaurer les habitats en rivière et les Espaces de Bon Fonctionnement							
<b>Objectif du SAGE</b> : Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides, et restaurer les milieux dégradés							
<b>Sous-objectif du SAGE</b> : Restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés							
<b>Enjeu(x) du SAGE</b> : Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau / Protéger et valoriser les espaces emblématiques du territoire							
<b>Outils</b> :	CT ENS 2019-2023	X	CG (AE) 2019-2022	X	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)



Objectif de l'ENS : A. Maintenir et/ou restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés	Priorité moyenne
Sous-objectif de l'ENS : A. 2 Maintien et/ou restauration de la dynamique morphologique des principaux affluents	Maitre d'ouvrage : SM3A, Canton de Genève

<b>Code CG</b> : RI08	<b>Poursuivre la renaturation du lit du Foron du Chablais genevois à la douane de Moillesulaz (action 3 CT FCG)</b>
<b>Code ENS</b> : A-2-4	
Cours d'eau : Foron du Chablais genevois	Commune : Gaillard

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>Cette action fait suite à l'action 3 du Contrat de territoire du Foron du Chablais Genevois 2017-2018, pour laquelle une étude de faisabilité a été réalisée, d'aménagement piscicole sous le pont qui a été rallongé.</p> <p>Le Foron du Chablais Genevois est à cet endroit fortement canalisé et artificialisé, le franchissement piscicole est difficile et la qualité biologique est médiocre. De plus, de nombreux piétons franchissent le Foron à cet endroit, mais le cours d'eau est peu visible et n'est pas mis en valeur.</p> <p>Le projet du Tram comprend, sur ce secteur, la renaturation des berges du Foron côté suisse sur un linéaire de 115 m par le canton de Genève, ainsi que la reprise du tablier du pont existant par Annemasse Agglo.</p> <p>En complément des travaux projetés par le Canton de Genève, il est opportun de renaturer le lit du Foron afin de le végétaliser et de diversifier les écoulements pour le rendre franchissable pisciquement : création d'un lit d'étiage et d'un passage à faune, création de banquettes végétalisées et de plantations.</p> <p>Les aménagements du lit pourraient être prolongés en aval jusqu'au secteur renaturé dans le cadre du Contrat de rivière.</p>



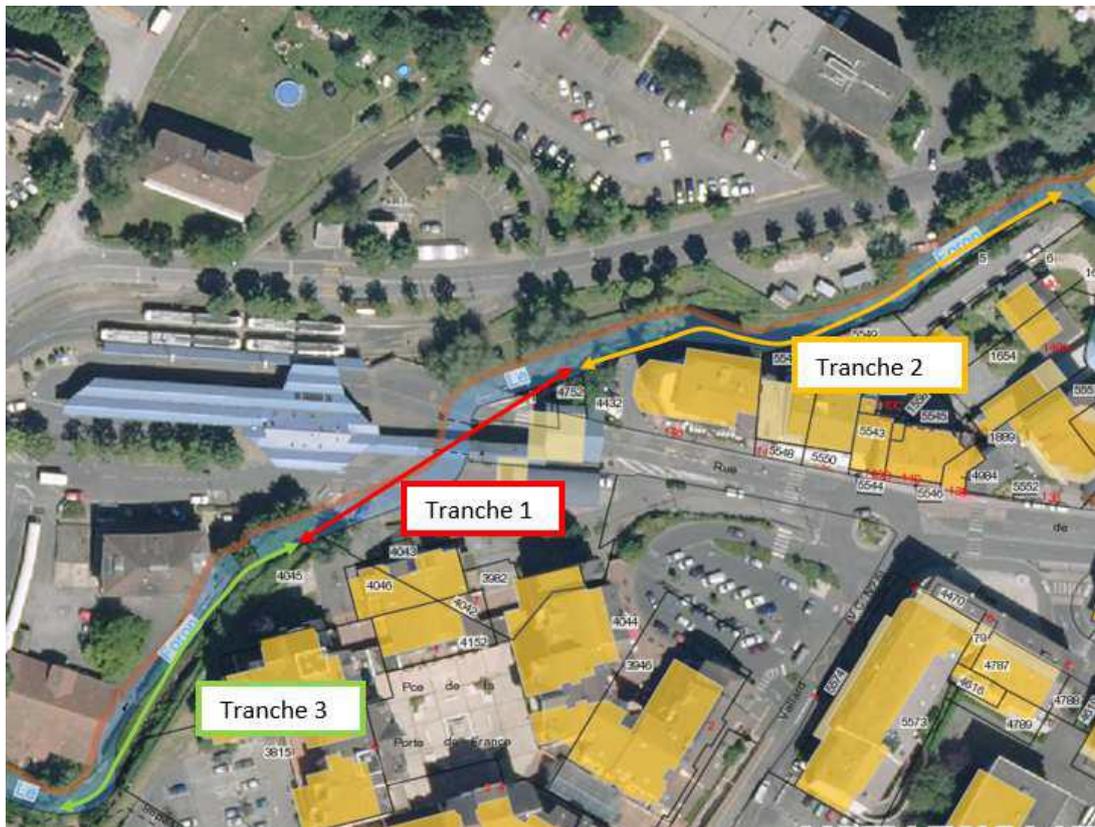
La présente fiche-action prévoit la maîtrise d'œuvre, les dossiers réglementaires et les travaux. Il s'agit de réaliser :

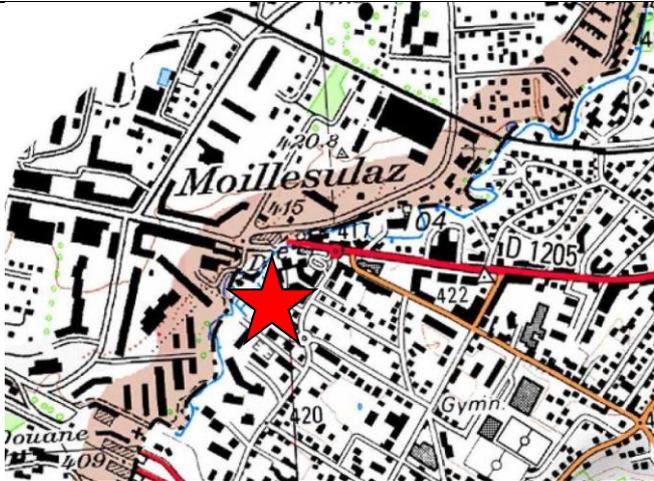
- Stabilisation de berge très dégradée
- Renaturation de cours d'eau
- Amélioration de la franchissabilité du pont existant
- Aménagement du cours d'eau – diversification piscicole et biologique

L'action est conditionnée à la réalisation des travaux du tram (prévus en 2020) et les travaux de restauration se feront à la suite (2021-2022). Elle est découpée en 3 tranches, qui sont toutes prévues en 2020 :

- Tranche 1: 65 m sous le pont (création d'épis déflecteurs pour concentrer les écoulements)
- Tranche 2: 120 m en amont du pont y compris la berge en rive droite
- Tranche 3: 80 m en aval du pont

Nature de l'action



Objectifs	Restauration de la morphologie du Foron Mise en valeur du site																																										
Enjeux ciblés	Morphologique du Foron																																										
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>																																											
Linéaire	265 ml																																										
Localisation																																											
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>																																											
Acteurs associés	Canton de Genève																																										
Données dispo.	Etude de faisabilité d'aménagement sous le pont MAP (Mesures d'Accompagnement Paysagers) Foron – Action Foron Amont Moillesulaz																																										
Rétro-planning	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Libellé</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux + MOE pour les 3 tranches</td> <td></td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Synthèse</td> <td></td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	Travaux + MOE pour les 3 tranches		x				Synthèse		x																										
Libellé	2019	2020	2021	2022	2023																																						
Travaux + MOE pour les 3 tranches		x																																									
Synthèse		x																																									
Coûts	<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Libellé</th> <th>Unité</th> <th>Nombre</th> <th>Coût unitaire TTC</th> <th>Coût unitaire HT</th> <th>Coût total TTC</th> <th>Coût total HT</th> <th>I/F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Travaux + MOE pour les 3 tranches</td> <td>Forfait</td> <td>1</td> <td></td> <td>220 000 €</td> <td></td> <td>220 000 €</td> <td>I</td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td colspan="2" style="text-align: center;">Total</td> <td></td> <td>220 000 €</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F	1	Travaux + MOE pour les 3 tranches	Forfait	1		220 000 €		220 000 €	I					Total			220 000 €															
N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F																																			
1	Travaux + MOE pour les 3 tranches	Forfait	1		220 000 €		220 000 €	I																																			
				Total			220 000 €																																				
<b>PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE</b>																																											
Plan de financements envisagé	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">N°</th> <th rowspan="2">Année</th> <th rowspan="2">Coût (HT/TTC)</th> <th colspan="2">CD74</th> <th colspan="2">AE RMC</th> <th colspan="2">Autre *</th> <th colspan="2">Autofinancement</th> </tr> <tr> <th>Tx</th> <th>Subv.</th> <th>Tx</th> <th>Subv.</th> <th>Tx</th> <th>Subv.</th> <th>Tx</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>2020</td> <td><b>220 000 € HT</b></td> <td>40%</td> <td>88 000 €</td> <td>40%</td> <td>88 000 €</td> <td></td> <td></td> <td>20%</td> <td>44 000 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>Total</b></td> <td><b>220 000 €</b></td> <td></td> <td><b>88 000 €</b></td> <td></td> <td><b>88 000 €</b></td> <td></td> <td></td> <td><b>20%</b></td> <td><b>44 000 €</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>*Autre financeur : -</p>		N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement		Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant	1	2020	<b>220 000 € HT</b>	40%	88 000 €	40%	88 000 €			20%	44 000 €	<b>Total</b>		<b>220 000 €</b>		<b>88 000 €</b>		<b>88 000 €</b>			<b>20%</b>	<b>44 000 €</b>
N°	Année	Coût (HT/TTC)				CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement																															
			Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant																																	
1	2020	<b>220 000 € HT</b>	40%	88 000 €	40%	88 000 €			20%	44 000 €																																	
<b>Total</b>		<b>220 000 €</b>		<b>88 000 €</b>		<b>88 000 €</b>			<b>20%</b>	<b>44 000 €</b>																																	

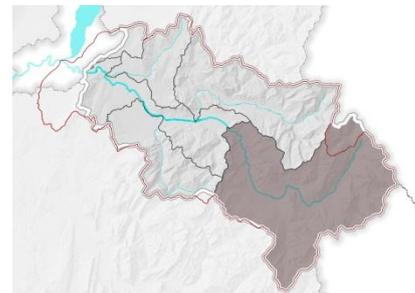
**INDICATEURS**

Réalisation	Linéaire de cours d'eau restauré	Suivi – évaluation des gains	Evolution du fonctionnement hydraulique, écologique et morphologique
-------------	----------------------------------	------------------------------------	---

**MESURES ASSOCIEES**

Action 3 du Contrat de territoire du Foron du Chablais genevois 2017-2018 « Aménagement du lit du Foron à la douane de Moillesulaz »

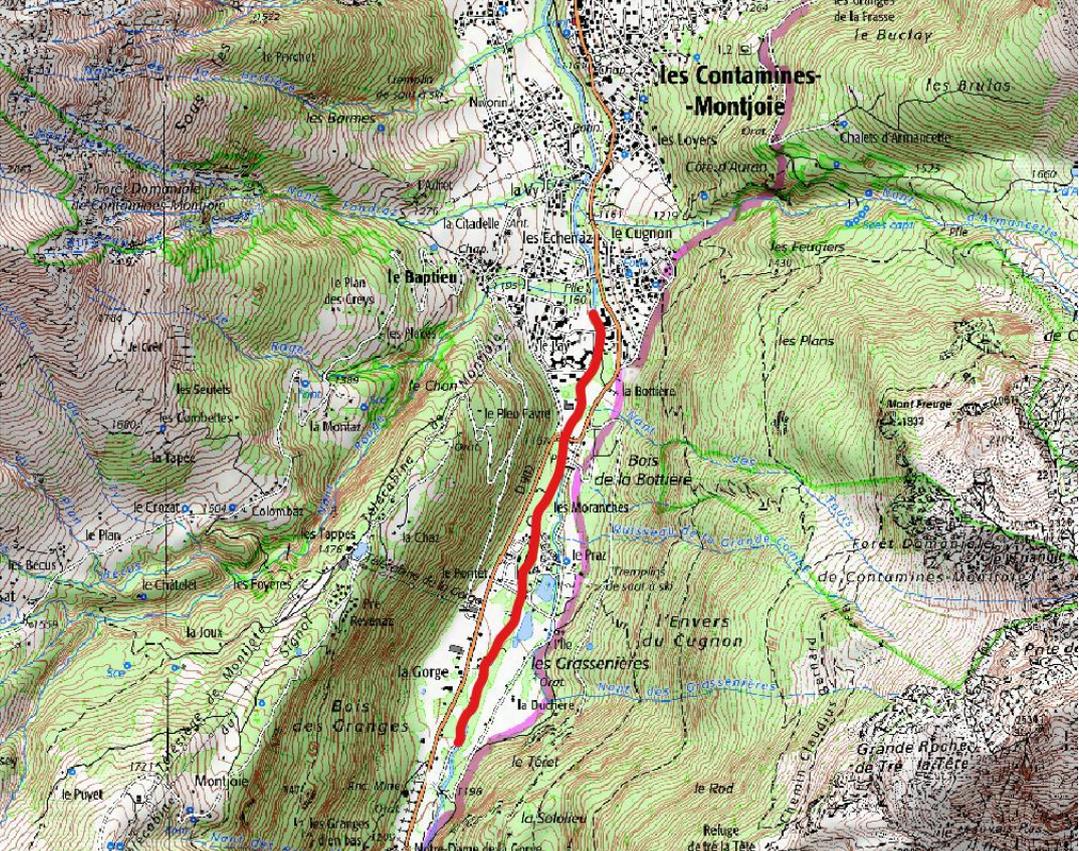
<b>Orientation fondamentale du SDAGE</b> : OF 6A Agir sur la morphologie et le découloonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques								
<b>Disposition du SDAGE</b> : 6A02 - Préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques								
<b>Masse d'eau</b> : FRDR566c - Le Bon Nant en amont de Bionnay								
<b>Pression du SDAGE</b> : Altération de la morphologie								
<b>Mesure du PDM</b> : MIA0204 - Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau								
<b>Action du PAOT</b> : -								
<b>Disposition du SAGE</b> : RIV-5 - Restaurer les habitats en rivière et les Espaces de Bon Fonctionnement								
<b>Objectif du SAGE</b> : Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides, et restaurer les milieux dégradés								
<b>Sous-objectif du SAGE</b> : Restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés								
<b>Enjeu(x) du SAGE</b> : Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau / Protéger et valoriser les espaces emblématiques du territoire								
<b>Outils</b> :	CT ENS 2019-2023	X	CG (AE) 2019-2022	X	PAPI (Etat) 2020-2026	X	N2000 (Etat)	



Objectif de l'ENS : A. Maintenir et/ou restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés	Priorité moyenne
Sous-objectif de l'ENS : A. 3 Maintien et/ou restauration de la morphologie des cours d'eau du réseau hydrographique secondaire	Maitre d'ouvrage : SM3A

<b>Code CG</b> : RI09	<b>Concevoir et conduire des travaux de restauration du Bonnant amont (entre le Pontet et le Lay) en redonnant de l'espace à la rivière et en contribuant à la réduction du risque d'inondation - Les Contamines-Montjoie</b>
<b>Code ENS</b> : A-2-5	
Cours d'eau : Bonnant	Communes : Les Contamines-Montjoie

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>L'étude globale du bassin versant du Bonnant, portée par le SM3A et réalisé par le SM3A (HYDRETTUDES en 2018), a mis en évidence des débordements importants dans les secteurs du Pontet et du Lay aux Contamines-Montjoie, et un potentiel de restauration en amont, depuis Notre Dame de la Gorge.</p> <p>Sur le Pontet, de nombreuses infrastructures (camping, plan d'eau, centre équestre, domaine nordique) sont inondées pour une crue centennale. Par ailleurs, l'abaissement de la pente favorise naturellement les dépôts de matériaux et la divagation du cours d'eau, mais le lit est actuellement contraint par l'aménagement des berges (protections, digues et seuil).</p> <p>L'action s'inscrit en partie dans le Programme d'action de prévention des inondations de l'Arve 2 (PAPI2) : « Action 6A-25 Aménagement du Bonnant aux Contamines Montjoie entre le Pontet et le Lay ».</p>
Nature de l'action	<p>Le projet (décrit dans les fiches actions 2 à 4 de l'étude de 2018) prévoit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une restauration du lit par élargissement sur un linéaire d'environ 1600 m, avec la création d'une risberme et de berges végétalisées moins raides permettant de limiter les débordements vers les enjeux, favoriser un étagement de la végétation, conserver la capacité actuelle du transit sédimentaire limitant la tendance au dépôt, et d'augmenter la tenue des berges ;</li> <li>2. Un déplacement de la digue protégeant actuellement le camping en rive gauche ;</li> </ol>

	<p>3. L'abaissement des 2 seuils du centre équestre, permettant de retrouver un profil en long à l'équilibre en amont du centre équestre, les 2 seuils artificiels actuels étant calés trop haut.</p> <p>Plus en aval sur le secteur du Lay, entre le pont des Moranches et le pont du Lay, des débordements sont observés dans un secteur d'habitations dès la crue décennale. L'objectif est d'augmenter la capacité hydraulique du Bonnant par la création de risbermes en rive droite sur un linéaire d'environ 330 m, permettant de supprimer les débordements vers les habitations situées en rive gauche jusqu'à une crue de période de retour 20 ans.</p> <p>Sur l'ensemble des berges aménagées, une revégétalisation étagée pourra être envisagée par des replantations d'hélophytes en partie basse et d'Aulnes blancs en partie supérieure, afin de restaurer cet habitat actuellement morcelé.</p>																		
Objectifs	Réaliser une première tranche de travaux pour un aménagement hydromorphologique du lit du Bonnant entre le Pontet et le Lay, permettant de limiter les inondations tout en améliorant la qualité du milieu aquatique.																		
Enjeux ciblés	Morphologie du cours d'eau Prévention des inondations																		
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>																			
Linéaire	1 600 m																		
Localisation	 <p>The map shows the Bonnant river valley with various settlements including les Contamines-Montjoie, le Baptieu, le Cugnon, and les Grassenières. A red line indicates the project area along the river.</p>																		
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>																			
Acteurs associés	Commune...																		
Données dispo.	Hydretudes, 2018. Etude hydraulique et géomorphologique du sous-bassin versant du Bonnant. SM3A.																		
Rétro-planning	<table border="1" data-bbox="279 1921 1437 2049"> <thead> <tr> <th>Libellé</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes de conception</td> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Elaboration de dossiers</td> <td></td> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	Etudes de conception		X				Elaboration de dossiers			X		
Libellé	2019	2020	2021	2022	2023														
Etudes de conception		X																	
Elaboration de dossiers			X																

	réglementaires						
	Procédures foncières				x		
	Travaux					x	
	Synthèse			x	x	x	

Coûts	N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F
	1	Etudes de conception	Forfait	1		120 000 €		120 000 €	I
	2	Elaboration de dossiers réglementaires	Forfait	1		100 000 €		100 000 €	I
	3	Procédures foncières	Forfait	1		30 000 €		30 000 €	I
	4	Travaux	Forfait	1		700 000 €		700 000 €	I
						Total		0 €	950 000 €

### PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE

Plan de financements envisagé	N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement	
				Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
	1	2020	120 000 € HT			30%	36 000 €	50%	60 000 €	20%	24 000 €
	2	2021	100 000 € HT	30%	30 000 €			50%	50 000 €	20%	20 000 €
	3	2021	30 000 € HT	30%	9 000 €			50%	15 000 €	20%	6 000 €
	4	2022	700 000 € HT	30%	210 000 €			50%	350 000 €	20%	140 000 €
	<b>Total</b>		<b>950 000 €</b>		<b>249 000 €</b>		<b>36 000 €</b>		<b>475 000 €</b>	<b>20%</b>	<b>190 000 €</b>

\*Autre financeur :

### INDICATEURS

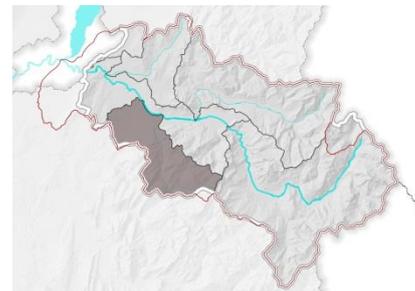
Réalisation	Linéaire restauré	Suivi – évaluation des gains	Amélioration du fonctionnement morphologique du Bonnant
-------------	-------------------	------------------------------	---

### MESURES ASSOCIEES

Fiche-action B-2-3.3 de l'ENS zones humides annexes au Bonnant  
Programme d'action de prévention des inondations de l'Arve 2 (PAPI2) : « Action 6A-25 Aménagement du Bonnant aux Contamines Montjoie entre le Pontet et le Lay »



<b>Orientation fondamentale du SDAGE</b> : OF 6A Agir sur la morphologie et le découloonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques							
<b>Disposition du SDAGE</b> : 6A02 - Préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques							
<b>Masse d'eau</b> : FRDR559 - Le Foron de la Roche							
<b>Pression du SDAGE</b> : Altération de la morphologie							
<b>Mesure du PDM</b> : MIA0204 - Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau							
<b>Action du PAOT</b> : HR_06_01_4265 - Etude globale de délimitation de l'EBF et éventuelles actions à mener pour restaurer cet EBF							
<b>Disposition du SAGE</b> : RIV-5 - Restaurer les habitats en rivière et les Espaces de Bon Fonctionnement							
<b>Objectif du SAGE</b> : Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides, et restaurer les milieux dégradés							
<b>Sous-objectif du SAGE</b> : Restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés							
<b>Enjeu(x) du SAGE</b> : Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau / Protéger et valoriser les espaces emblématiques du territoire							
<b>Outils</b> :	CT ENS 2019-2023	X	CG (AE) 2019-2022	X	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)



Objectif de l'ENS : A. Maintenir et/ou restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés	Priorité moyenne
Sous-objectif de l'ENS : A. 2 Maintien et/ou restauration de la dynamique morphologique des principaux affluents	Maitre d'ouvrage : SM3A

<b>Code CG</b> : RI10	<b>Restaurer l'espace de bon fonctionnement du Foron de la Roche et du Bourre</b>
<b>Code ENS</b> : A-2-6	
Cours d'eau : Foron de la Roche, Bourre	Communes : Amancy, Saint-Pierre-en-Faucigny, Arenthon

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>Le Foron de la Roche et le Bourre ont subi de nombreux aménagements ayant entraînés de profondes modifications morphologiques. Le Foron a ainsi été rectifié et endigué, le Bourre déplacé et endigué. Malgré l'atténuation des crues liée à ces aménagements, la mise en place d'une plage de dépôt en entrée de cône de déjection du Foron à Amancy dans les années 1960 a altéré et durablement modifié son fonctionnement hydromorphologique, hydraulique et écologique. Si la continuité sédimentaire du cours d'eau semble aujourd'hui partiellement rétablie, le lit mineur reste très incisé sur le tronçon aval du Foron de la Roche. L'incision et l'endiguement ont engendrés des habitats aquatiques dégradés, et la déconnexion du cours d'eau avec les boisements alluviaux (avec un probable abaissement de nappe) tend à assécher certains secteurs forestiers (bois de Fernolet).</p> <p>En contrepartie, cette configuration morphologique du lit réduit sensiblement la fréquence et l'intensité des inondations en lit majeur, mais menace la pérennité des ouvrages hydrauliques et des infrastructures (pont de Fernolet, pont des Chars, digues et merlons).</p> <p>Par ailleurs, si l'urbanisation et l'imperméabilisation des sols est une problématique relativement peu marquée sur le Foron, le Bourre et le Pierre longue elles causent l'inondation fréquente des secteurs d'Amancy (zone d'activité de Pierre Longue, lotissements) qui sont très sensibles dès la crue décennale.</p> <p>L'aléa est d'autant aggravé par des phénomènes de dépôts sédimentaires et de développement végétal, qui imposent des curages réguliers impactant pour les milieux aquatiques et rivulaires.</p>
Nature de l'action	Cette action s'inscrit dans le prolongement de l'étude hydro-morphologique et écologique du Foron de la Roche et de ses affluents, qui s'est déroulée en 2018-2019 et visait l'élaboration d'un programme d'actions transversal et pluriannuel. <i>L'étude n'étant pas terminée et le programme</i>

*d'actions n'étant pas validée, les opérations affichées ici sont prévisionnelles et pourront faire l'objet d'ajustements une fois le programme d'actions arrêté.*

Désormais, l'action va se poursuivre avec pour objectifs fixés de :

- restaurer les Espaces de Bon Fonctionnement (disposition RIV5 du SAGE de l'Arve) et le transit sédimentaire (RIV 6),
- de retrouver les continuités terrestres et aquatiques dans le cadre du Contrat vert et bleu Arve Porte des Alpes,
- restaurer les habitats alluviaux au titre du Contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles des espaces alluviaux du bassin versant de l'Arve et du SAGE de l'Arve (dispositions RIV7 et RIV9),
- d'améliorer la protection contre les inondations relevant du Programme d'Action et de Prévention des Inondations en reportant et construisant des ouvrages de protection, hors de l'EBF.

Les actions prévues se distinguent selon le niveau de priorité et la temporalité associée :

Enjeux à traiter	Court terme (2019-2024)	Moyen terme (2024 - 2040)
<b>Hydro-morphologie</b>	<p>Sur le <b>Foron de la Roche</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Restauration (passive) de l'EBF dans le bois Fernolet par des érosions de berges et sinuosités visant à favoriser le dépôt sédimentaire par la diminution de la pente et l'augmentation de la largeur du lit.</li> </ul> <p>→ Action conditionnée à la réussite de l'animation foncière préalable</p>	<p>Sur le <b>Foron de la Roche</b> (bois Fernolet) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En cas de <u>non rétablissement du profil en long</u> après première phase de restauration : restauration plus interventionniste par terrassement ancien lit mineur, recharge sédimentaire</li> <li>- En cas de <u>réhausse du profil en long</u> : aménagement d'une digue de protection (1000 ml en rive gauche / 300ml en rive droite) pour protection des habitations voisines du boisement en marge de l'EBF - cf. <i>obj. Risque inondation / hydraulique</i></li> </ul>
<b>Continuités piscicoles et terrestres</b>	<p>Sur le <b>Foron de la Roche</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reprise seuil des Chars et aménagement d'une banquette pieds secs</li> <li>- Reprise du seuil de la rue des Plaines à Amancy</li> <li>- <i>Reprise du seuil Fernolet (action CVB / pour mémoire)</i></li> </ul>	<p>Sur le <b>Foron de la Roche</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reprise du seuil de la confluence Foron / Bénite Fontaine</li> <li>- Reprise du seuil du Pont du Canada</li> <li>- Reprise du seuil en béton (SL13)</li> </ul>
	<p>Sur le <b>Bourre</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Renforcement de la ripisylve entre Bourre et Pierre longue en aval de la zone d'activité (action CVB / pour mémoire)</i></li> </ul>	
<b>Risque inondation / hydraulique</b>	<p>Sur le <b>Bourre</b> (secteur des Crys) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement d'une plage de dépôt en amont de la RD6</li> <li>- Restauration du profil en long sur 200 ml (180 m en amont de la RD6 et 20 m en aval)</li> <li>- Aménagement d'une digue de protection des habitations en amont de la RD6 (100 ml)</li> <li>- Restauration de la section hydraulique des ouvrages de traversée de route</li> </ul> <p>→ <b>Protection ≤Q10</b></p>	<p>Sur le <b>Bourre</b> (secteur des Crys) :</p> <p>Restauration du profil en long de la RD6 à 20m en aval de la RD1203 (600 ml)</p> <p>Sur le Pierre Longue (secteur Zone d'Activités) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reprise des ouvrages hydrauliques de traversée</li> </ul> <p>→ <b>Protection ≤Q30</b></p>
	<p>Sur le <b>Foron de la Roche</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Restauration du profil en long dans le bois Fernolet</li> </ul>	<p>Sur le Foron de la Roche :</p> <p>Déplacement de digues (secteur Amancy / St Pierre en Faucigny) - cf. <i>obj. Hydromorphologie</i></p>

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver et entretenir les fonctionnalités des milieux aquatiques et annexes (continuité piscicole et terrestre)</li> <li>- Gérer l'équilibre sédimentaire et le profil en long</li> </ul>
------------------	--

	- Réduire l'aléa hydraulique dans les secteurs sensibles																																																																							
Enjeux ciblés	Fonctionnement du milieu aquatique, réouverture d'un lit majeur Hydromorphologie par rétablissement d'un transport plus naturel Continuités écologiques longitudinale et latérale																																																																							
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>																																																																								
Surface	Le linéaire de cours d'eau concerné par le projet est de : - 3 km sur la partie aval du Foron de la Roche - 1 km sur le Bourre																																																																							
Localisation	Les secteurs concernés par les aménagements sont : - Le secteur des Crys à Amancy sur le Bourre - Le bois Fernolet et le hameau des Chars à Arenthon sur le Foron de la Roche.																																																																							
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>																																																																								
Acteurs associés	CLE du SAGE de l'Arve, COPIIL du PAPI de l'Arve, COPIIL du CVB Arve Porte des Alpes, AFB, FDPPMA, CCPR et communes concernées, services de l'Etat																																																																							
Données dispo.	SAGE de l'Arve Etude hydromorphologique et écologique du Foron de la Roche et de ses affluents, Ginger Burgeap et Ecosphère, 2018-2019 FDAAPPMA, 2016. Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) de Haute-Savoie.																																																																							
Rétro-planning	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Libellé</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude de MOE</td> <td></td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Topo</td> <td></td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>EDR</td> <td></td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Aménagement plage de dépôt Bourre + restauration profil en long</td> <td></td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Reprise du seuil des rues de la Plaine</td> <td></td> <td></td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Reprise du seuil du pont des Chars</td> <td></td> <td></td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Foncier (EBF)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>x</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux de restauration de l'EBF du Bois Fernolet</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>x</td> </tr> <tr> <td>Synthèse</td> <td></td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> </tr> </tbody> </table>									Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	Etude de MOE		x				Topo		x				EDR		x				Aménagement plage de dépôt Bourre + restauration profil en long		x				Reprise du seuil des rues de la Plaine			x			Reprise du seuil du pont des Chars			x			Foncier (EBF)				x		Travaux de restauration de l'EBF du Bois Fernolet					x	Synthèse		x	x	x	x			
Libellé	2019	2020	2021	2022	2023																																																																			
Etude de MOE		x																																																																						
Topo		x																																																																						
EDR		x																																																																						
Aménagement plage de dépôt Bourre + restauration profil en long		x																																																																						
Reprise du seuil des rues de la Plaine			x																																																																					
Reprise du seuil du pont des Chars			x																																																																					
Foncier (EBF)				x																																																																				
Travaux de restauration de l'EBF du Bois Fernolet					x																																																																			
Synthèse		x	x	x	x																																																																			
Coûts	<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Libellé</th> <th>Unité</th> <th>Nombre</th> <th>Coût unitaire TTC</th> <th>Coût unitaire HT</th> <th>Coût total TTC</th> <th>Coût total HT</th> <th>I/F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Etude de MOE</td> <td>Forfait</td> <td>1</td> <td></td> <td>42 000 €</td> <td></td> <td>42 000 €</td> <td>I</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Topo</td> <td>Forfait</td> <td>1</td> <td>24 000 €</td> <td></td> <td>24 000 €</td> <td></td> <td>F</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>EDR</td> <td>Forfait</td> <td>1</td> <td>15 000 €</td> <td></td> <td>15 000 €</td> <td></td> <td>F</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Aménagement plage de dépôt Bourre + restauration profil en long</td> <td>Forfait</td> <td>1</td> <td></td> <td>70 000 €</td> <td></td> <td>70 000 €</td> <td>I</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Reprise du seuil des rues de la Plaine</td> <td>Forfait</td> <td>1</td> <td></td> <td>60 000 €</td> <td></td> <td>60 000 €</td> <td>I</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>Reprise du seuil du pont des Chars</td> <td>Forfait</td> <td>1</td> <td></td> <td>140 000 €</td> <td></td> <td>140 000 €</td> <td>I</td> </tr> </tbody> </table>									N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F	1	Etude de MOE	Forfait	1		42 000 €		42 000 €	I	2	Topo	Forfait	1	24 000 €		24 000 €		F	3	EDR	Forfait	1	15 000 €		15 000 €		F	4	Aménagement plage de dépôt Bourre + restauration profil en long	Forfait	1		70 000 €		70 000 €	I	5	Reprise du seuil des rues de la Plaine	Forfait	1		60 000 €		60 000 €	I	6	Reprise du seuil du pont des Chars	Forfait	1		140 000 €		140 000 €	I
N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F																																																																
1	Etude de MOE	Forfait	1		42 000 €		42 000 €	I																																																																
2	Topo	Forfait	1	24 000 €		24 000 €		F																																																																
3	EDR	Forfait	1	15 000 €		15 000 €		F																																																																
4	Aménagement plage de dépôt Bourre + restauration profil en long	Forfait	1		70 000 €		70 000 €	I																																																																
5	Reprise du seuil des rues de la Plaine	Forfait	1		60 000 €		60 000 €	I																																																																
6	Reprise du seuil du pont des Chars	Forfait	1		140 000 €		140 000 €	I																																																																

7	Foncier (EBF)	Forfait	1		42 000 €		42 000 €	I
8	Travaux de restauration de l'EBF du Bois Fernolet	Forfait	1		585 000 €		585 000 €	I
					<b>Total</b>	<b>39 000 €</b>	<b>939 000 €</b>	

### PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE

Plan de financements envisagé	N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement	
				Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
	1	2020	42 000 € HT	60%	25 200 €					40%	16 800 €
	2	2020	24 000 € TTC	60%	12 000 €					40%	8 000 €
	3	2020	15 000 € TTC	60%	7 500 €					40%	5 000 €
	4	2020	70 000 € HT	20%	14 000 €					80%	56 000 €
	5	2021	60 000 € HT	60%	36 000 €					40%	24 000 €
	6	2021	140 000 € HT	60%	84 000 €					40%	56 000 €
	7	2021	42 000 € HT	40%	16 800 €	40%	16 800 €			20%	8 400 €
	8	2023	585 000 € HT	60%	351 000 €					40%	234 000 €
<b>Total</b>		<b>978 000 €</b>		<b>550 400 €</b>		<b>16 800 €</b>			<b>42%</b>	<b>410 800 €</b>	

\*Autre financeur : -

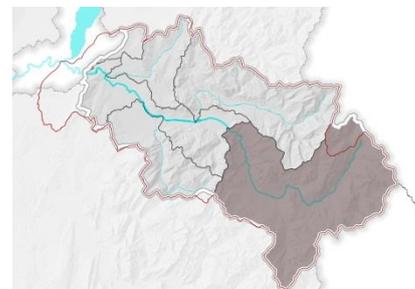
### INDICATEURS

Réalisation	Travaux réalisés Linéaire de cours d'eau restauré Nombre de seuils repris Levés topographiques	Suivi – évaluation des gains	Evolution du facies hydromorphologique du linéaire de cours d'eau traité Rétablissement de la continuité piscicole Reconnexion des annexes alluviales du cours d'eau Rétablissement du profil en long du cours d'eau
-------------	---	------------------------------------	---

### MESURES ASSOCIEES

Fiche action n°15 du Contrat vert et bleu Arve Porte des Alpes (volet continuités écologiques)  
Volet risque relevant d'un potentiel avenant au PAPI 2, voire d'une inscription dans un PAPI 3

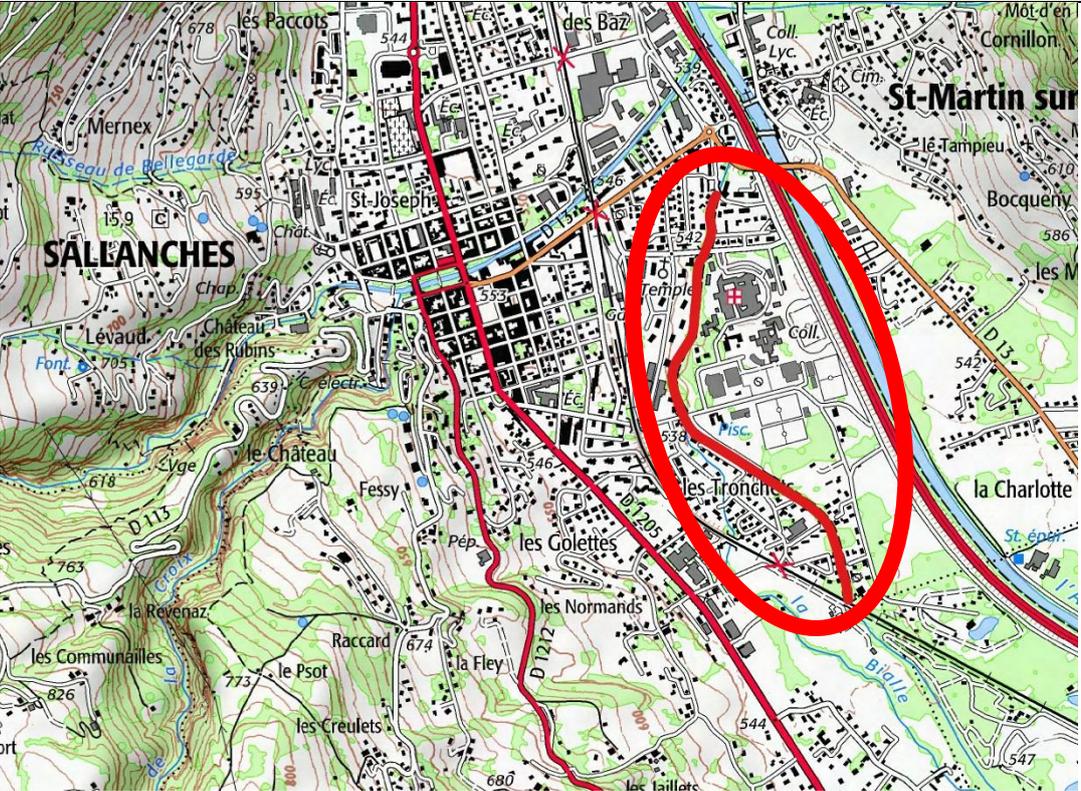
<b>Orientation fondamentale du SDAGE</b> : OF 6A Agir sur la morphologie et le déclouonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques ; OF 8 Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques							
<b>Disposition du SDAGE</b> : 6A02 - Préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques ; 8-07 Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux qui permette de réduire les crues et les submersions marines							
<b>Masse d'eau</b> : FRDR10743 - ruisseau la Bialle							
<b>Pression du SDAGE</b> : Altération de la morphologie							
<b>Mesure du PDM</b> : MIA0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques							
<b>Action du PAOT</b> : HR_06_01_4249 - Etude spécifique à la Bialle et ses affluents portant sur les ouvrages pertinents à modifier pour son bon fonctionnement.							
<b>Disposition du SAGE</b> : RIV-5 - Restaurer les habitats en rivière et les Espaces de Bon Fonctionnement ; RISQ-7 - Protéger les personnes et les biens existants au travers de nouveaux aménagements de protection							
<b>Objectif du SAGE</b> : Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides, et restaurer les milieux dégradés ; Réduire le risque dans les secteurs exposés et ne pas générer de nouveaux risques							
<b>Sous-objectif du SAGE</b> : Restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés ; Protéger les enjeux existants en réduisant les risques							
<b>Enjeu(x) du SAGE</b> : Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau / Protéger et valoriser les espaces emblématiques du territoire ; Augmenter la sécurité des personnes et des biens exposés aux risques d'inondation							
<b>Outils</b> :	CT ENS 2019-2023	X	CG (AE) 2019-2022	X	PAPI (Etat) 2020-2026	X	N2000 (Etat)



Objectif de l'ENS : A. Maintenir et/ou restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés	Priorité moyenne
Sous-objectif de l'ENS : A. 3 Maintien et/ou restauration de la morphologie des cours d'eau du réseau hydrographique secondaire	Maitre d'ouvrage : SM3A

<b>Code CG</b> : RI11	<b>Restaurer la capacité de la Bialle à Sallanches et restaurer sa morphologie (tronçon pont SNCF-pont Marie Curie)</b>
<b>Code ENS</b> : A-3-1	
Cours d'eau : Bialle	Commune : Sallanches

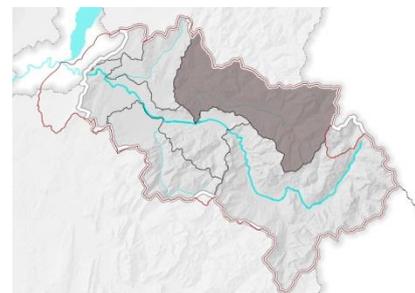
DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>Le bassin de la Bialle a connu une forte augmentation de l'urbanisation dans les années 90 jusqu'à ce jour, aussi bien sur les parties amont du bassin versant à Combloux et Demi-Quartier, que dans la plaine à Domancy et Sallanches. Ceci a pour effet d'augmenter d'une part les débits de crues et d'autre part l'exposition des enjeux, en particulier dans la plaine et dans la traversée du centre-ville de Sallanches.</p> <p>L'étude du bassin versant de la Bialle, portée par le SM3A et réalisée par IDEALP en 2017, réalisée dans le cadre du PAPI Arve 1, a mis en évidence que plusieurs ouvrages de franchissement font obstacle aux écoulements dès les crues fréquentes, et que des débordements peuvent se produire dès la crue décennale dans la traversée de Sallanches, en particulier au droit du quartier des Tronchets et de l'Hôpital. Le rétrécissement du lit à proximité du pont de la rue Marie Curie en aval crée par ailleurs un phénomène d'exhaussement de la ligne d'eau et du fond du lit à long terme, et peut aggraver les risques de débordement en rive droite sur le secteur de l'Hôpital.</p>

<p>Nature de l'action</p>	<p>Le programme d'actions issu de l'étude (IDEALP, 2017) fait état d'un certain nombre de mesures de première urgence permettant de supprimer les dysfonctionnements pour des débits inférieurs à Q10. Parmi eux, il est proposé de reprendre la configuration du lit de la Bialle dans la traversée de Sallanches, dans le secteur du quartier des Tronchets et de l'hôpital entre le pont SNCF et le pont de la rue Marie Curie, soit sur un linéaire d'environ 1,5 km. Le lit sera ainsi élargi de manière à optimiser sa capacité hydraulique, avec une largeur en fond passant d'environ 4 à 8 m, tout en permettant une amélioration de la dynamique alluviale et une diversification des écoulements favorable au milieu piscicole. Les berges seront végétalisées afin d'intégrer passagèrement l'aménagement dans ce contexte urbain. Le merlon actuel situé en rive droite au droit de l'hôpital sera supprimé si possible.</p> <p>Par ailleurs, il est nécessaire de reprendre le pont de la rue Marie Curie et l'entonnement du lit à proximité qui forme un verrou côté aval. En revanche, les ouvrages situés en amont pont Léon Curral et pont de l'Hôpital semblent avoir un gabarit suffisant pour assurer un niveau de protection cohérent.</p> <p>La réalisation d'études AVP-PRO est prévue avant le démarrage du PAPI Arve 2. L'action prévoit ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La rédaction des dossiers réglementaires</li> <li>- Les procédures et acquisitions foncières nécessaires</li> <li>- Les travaux</li> </ul> <p>Ainsi, même si l'objectif principal de cette action est la prévention des inondations, les travaux prévus permettent également d'améliorer la morphologie de la Bialle, en élargissant son lit et en créant des lits emboîtés. Cela permet aussi de recréer un corridor alluvial en bord de Bialle via la plantation d'arbustes, lorsque l'on dispose d'assez d'espace latéral.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Reprendre la configuration du lit de la Bialle dans la traversée de Sallanches de manière à réduire les débordements tout en améliorant la qualité des milieux par une diversification du lit.</p>
<p>Enjeux ciblés</p>	<p>Prévention des inondations Morphologie de la Bialle</p>
<p><b>PERIMETRE D'APPLICATION</b></p>	
<p>Linéaire</p>	<p>1,4 km</p>
<p>Localisation</p>	 <p>The map shows the town of Sallanches and the Bialle river. A red line highlights the project area along the river, between the SNCF bridge and the Marie Curie street bridge. Key locations labeled include Sallanches, St-Martin sur, les Tronchets, and various neighborhoods like les Paccots, les Baz, and les Golettes. The Bialle river is shown flowing through the town.</p>
<p><b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b></p>	

Acteurs associés	Commune, riverains, prestataire										
Données dispo.	SM3A (IDEALP, 2017). Etude hydraulique et géomorphologique – bassin versant de la Bialle. SM3A.										
Rétro-planning	Libellé		2019	2020	2021	2022	2023				
	AVP, PRO		x								
	MOE			x	x						
	Travaux					x	x				
			x	x	x	x	x				
Coûts	N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F		
	1	AVP, PRO	Forfait	1		60 000 €		60 000 €	I		
	2	MOE	Forfait	1		180 000 €		180 000 €	I		
	3	Travaux 2022	Forfait	1		1 500 000 €		1 500 000 €	I		
						Total		1 740 000 €			
<b>PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE</b>											
Plan de financements envisagé	N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement	
				Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
	1	2019	60 000 € HT			30%	18 000 €	50%	30 000 €	20%	12 000 €
	2	2020	180 000 € HT	30%	54 000 €			50%	90 000 €	20%	36 000 €
	3	2022	1 500 000 € HT	30%	450 000 €			50%	750 000 €	20%	300 000 €
<b>Total</b>		<b>1 740 000 €</b>		<b>504 000 €</b>		<b>18 000 €</b>		<b>870 000 €</b>	<b>20%</b>	<b>348 000 €</b>	
*Autre financeur : Etat (PAPI)											
<b>INDICATEURS</b>											
Réalisation	Linéaire restauré			Suivi – évaluation des gains		Amélioration du fonctionnement morphologique du Bialle					
<b>MESURES ASSOCIEES</b>											
Action du PAPI 2 de l'Arve : « ACTION 6A-23 Restauration de la capacité de la Bialle à Sallanches » Fiche-action A-3-2 de l'ENS Restauration de la Bialle amont											



<b>Orientation fondamentale du SDAGE</b> : OF 6A Agir sur la morphologie et le découloonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques							
<b>Disposition du SDAGE</b> : 6A02 - Préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques							
<b>Masse d'eau</b> : FRDR11351 - torrent l'Arpettaz							
<b>Pression du SDAGE</b> : Altération de la morphologie							
<b>Mesure du PDM</b> : MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau							
<b>Action du PAOT</b> : HR_06_06_4371 - Opération classique de restauration de l'Arpettaz							
<b>Disposition du SAGE</b> : RIV-5 - Restaurer les habitats en rivière et les Espaces de Bon Fonctionnement							
<b>Objectif du SAGE</b> : Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides, et restaurer les milieux dégradés							
<b>Sous-objectif du SAGE</b> : Restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés							
<b>Enjeu(x) du SAGE</b> : Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau / Protéger et valoriser les espaces emblématiques du territoire							
<b>Outils</b> :	CT ENS 2019-2023	X	CG (AE) 2019-2022	X	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)



Objectif de l'ENS : A. Maintenir et/ou restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés	Priorité moyenne
Sous-objectif de l'ENS : A. 3 Maintien et/ou restauration de la morphologie des cours d'eau du réseau hydrographique secondaire	Maitre d'ouvrage : SM3A, commune, CCHC

<b>Code CG</b> : RI12	<b>Restaurer et valoriser le lit et les berges du torrent de l'Arpettaz dans la traversée de la commune des Gets</b>
<b>Code ENS</b> : A-3-6	
Cours d'eau : torrent de l'Arpettaz	Commune : Les Gets

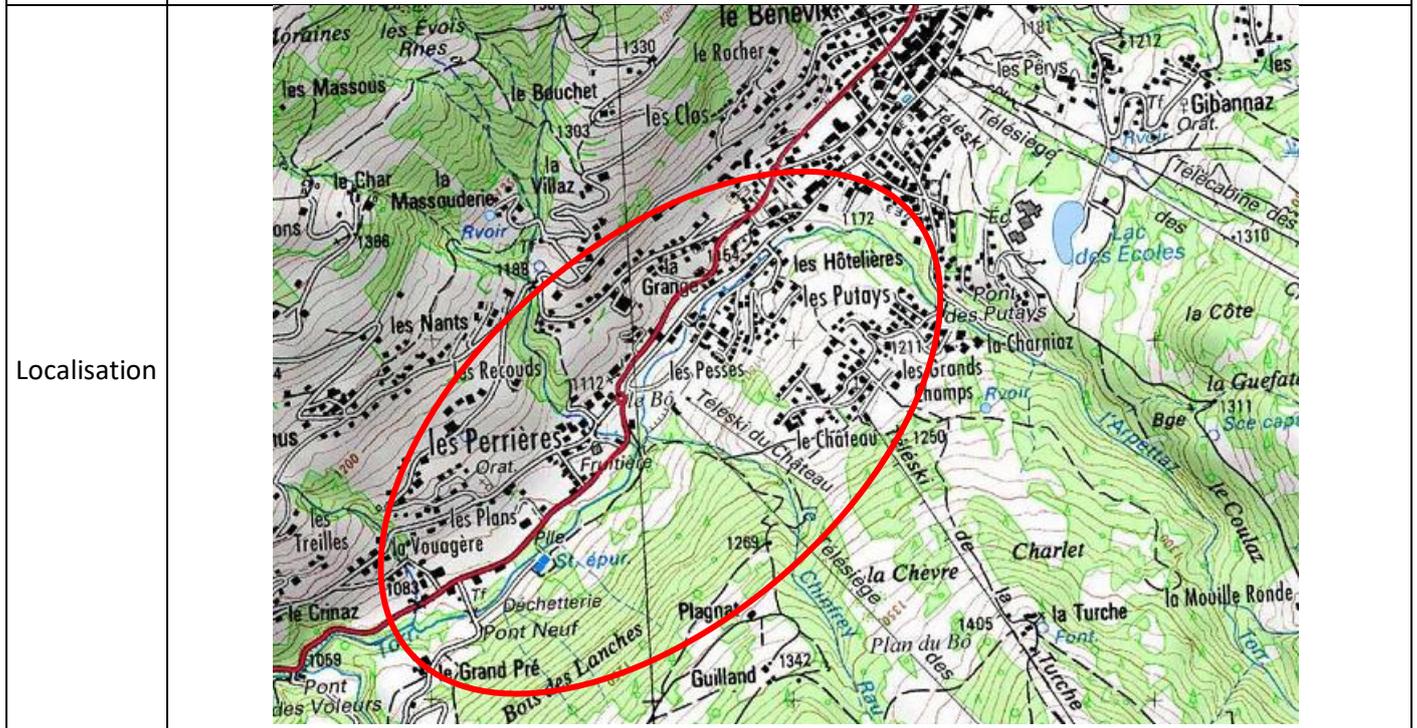
DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>L'Arpettaz est un des principaux affluents du Foron de Taninges. Son bassin versant s'étale sur une grande partie de la commune des Gets et représente près de 37% de la surface totale du bassin versant du Foron de Taninges. L'Arpettaz prend sa source sur les pentes de la Tête de Vuargne et rejoint le plateau des Gets où il reçoit en rive gauche et en rive droite les eaux de plusieurs cours d'eau.</p> <p>Devant le développement des activités sportives et touristiques (sports d'hiver, montagne d'été) et de l'urbanisation croissante, la commune des Gets s'est montrée soucieuse de valoriser ce cours d'eau et de sécuriser les terrains riverains. Suite à une étude réalisée en 2004, il est ressorti un certain nombre de problématiques et d'altérations hydromorphologiques sur le torrent de l'Arpettaz dans sa zone urbaine et péri-urbaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remblaiements et/ou aménagements en lit mineur réduisant l'espace fonctionnel du cours d'eau ;</li> <li>- Erosions et problèmes de stabilité de berges ;</li> <li>- Déstabilisation et dégradation d'ouvrage ;</li> <li>- Présence d'ouvrages transversaux pouvant faire obstacle à la continuité écologique ;</li> <li>- Altérations des habitats aquatiques ;</li> <li>- Décharges et dépôts sauvages ;</li> <li>- Développement important d'espèces invasives (Renouée du Japon) ;</li> <li>- Usages inappropriés des berges ;</li> </ul>

	<p>Face à ce constat, le SM3A a conduit une étude de faisabilité, terminée en 2019, pour la restauration et la valorisation du torrent de l'Arpettaz dans le cadre de la fiche action B.4.1.13 du Contrat de rivière Giffre et Risse. Cette étude a abouti à la proposition d'un scénario d'aménagement global du torrent afin de répondre de répondre aux problématiques et enjeux identifiés.</p>
<p>Nature de l'action</p>	<p>L'action consiste donc à mettre en œuvre le scénario proposé dans l'étude de faisabilité dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage SM3A pour le compartiment « cours d'eau » avec une approche par tronçon (2 tronçons prioritaires identifiés) et d'une maîtrise d'ouvrage Commune et/ou Communauté de Communes du Haut Chablais pour les actions de valorisation paysagère.</p> <p>2 scénarios avaient ont été proposés lors de l'étude de faisabilité. Le deuxième scénario, le plus ambitieux, est à ce jour préféré par le SM3A et la commune. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travailler sur un espace plus large en s'appuyant sur le fonctionnement morphologique du torrent et sur les potentialités identifiées.</li> <li>- libérer un espace torrent et milieux rivulaires plus important afin d'agir sur l'ensemble des fonctionnalités de l'écosystème.</li> <li>- faire découvrir de nouveaux espaces et intégrer la fonction ludique dans le parcours.</li> </ul> <p>Les actions de restauration écologique envisagées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tronçon 1 : Pont des Pesses (350 000 € HT), sur 190 ml de l'Arpettaz et 150 ml du Jacoudre : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Renaturation du lit en aval du pont des Pesses, créer des milieux rivulaires connectés à la rivière (suppression de remblais et d'un bâtiment inoccupé en zone inondable)</li> <li>o Aménagements de continuité écologique du pont des Pesses (rampe piscicole en enrochements prévue)</li> <li>o Diversification des habitats du lit : dynamisation des écoulements, diversification des substrats, création de caches et abris ...</li> <li>o Restaurer la Jacoudre jusqu'à la route des Perrières</li> </ul> </li> <li>- Tronçon 2 : amont du Pont neuf (710 000 € HT), sur 530 ml : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Préservation de la zone humide et de la forêt alluviale</li> <li>o Décalage du lit et restauration de l'espace de bon fonctionnement</li> <li>o Protections de berges au droit des enjeux</li> </ul> </li> <li>- Un troisième tronçon, dans la zone urbaine, sur 400 ml, est également envisagé à moyen terme : diversification des habitats, reconstitution d'une ripisylve, protection des enjeux (490 000 € HT)</li> </ul> <p>Les actions de valorisation envisagées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaménagement / requalification des zones d'accueil existantes</li> <li>- Intégration et création de 2 zones d'accueil aux extrémités du parcours</li> <li>- Créer une zone de stationnement à l'entrée sud</li> <li>- Développement des sentiers et connexion du parcours avec l'urbanisation du centre-ville et « les terrasses de Perrières »</li> <li>- Création de chemins pédestres ludiques et sportifs en milieux variés</li> <li>- Aménagement d'espaces d'information / d'observation / aire de pique-nique en milieu sensible et intervention « artistique »</li> </ul> <p>Le contexte foncier du site sera un point préalable à gérer pour la mise en œuvre des opérations (concertation/négociation/acquisition).</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restaurer la dynamique du milieu physique ;</li> <li>- Restaurer un espace fonctionnel ;</li> <li>- Assurer une gestion préventive des risques liés aux crues ;</li> <li>- Préserver et restaurer les habitats aquatiques et terrestres ;</li> <li>- Résoudre les problèmes de continuité piscicole et sédimentaires ;</li> <li>- Valoriser les abords des cours d'eau et amener à la découverte de la rivière ;</li> <li>-</li> </ul>

Enjeux ciblés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnement hydromorphologique du lit</li> <li>- Trames verte et bleue</li> <li>- Hydraulique</li> <li>- Attractivité/Sensibilisation</li> </ul>
---------------	--

**PERIMETRE D'APPLICATION**

Linéaire	1100 ml
----------	---------



**MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

Acteurs associés	CCHC, Commune des Gets, FDPMA74, AAPPMA Faucigny, ASTERS, DDT74, AFB, AERMC, CD74, SAGETS
------------------	---

Données dispo.	SAGE/ARTER, 2019. Etude de faisabilité pour la restauration et la valorisation du torrent de l'Arpettaz. SM3A.
----------------	--

Rétro-planning	Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
	Maitrise d'œuvre et prestations complémentaires pour opérations cours d'eau (SM3A)	x	x	x	x	x
	Travaux issus de la maîtrise d'œuvre – Tronçon 1 (SM3A)			x		
	Travaux issus de la maîtrise d'œuvre – Tronçon 2 (SM3A)					x
	Travaux de valorisation abords cours d'eau – réappropriation – sensibilisation (Commune/CCHC)			x	x	x
	Synthèse	x	x	x	x	x

Coûts	N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F
	1	Maîtrise d'œuvre et prestations complémentaires	Forfait	1		150 000 €		150 000 €	I
	2	Travaux tronçon 1	Forfait	1		350 000 €		350 000 €	I
	3	Travaux tronçon 2	Forfait	1		710 000 €		710 000 €	I

	4	Travaux/aménagement de valorisation tronçon 1	Forfait	1		840 000 €		840 000 €	I
						<b>Total</b>		<b>2 050 000 €</b>	

### PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE

Plan de financements envisagé	N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement	
				Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
	1	2021	150 000 € HT	40%	60 000 €	40%	60 000 €			20%	30 000 €
	2	2021	350 000 € HT	40%	140 000 €	40%	140 000 €			20%	70 000 €
	3	2023	710 000 € HT	60%	426 000 €					40%	284 000 €
	4	2021	840 000 € HT	60%	504 000 €					40%	336 000 €
	<b>Total</b>		<b>2 050 000 €</b>		<b>1 130 000 €</b>		<b>200 000 €</b>			<b>35%</b>	<b>720 000 €</b>

\*Autre financeur :

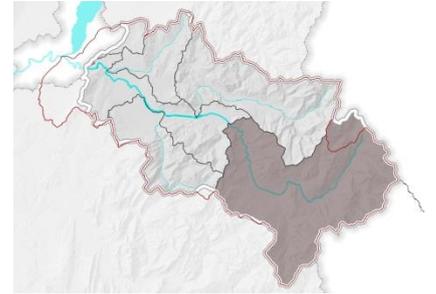
### INDICATEURS

Réalisation	Linéaire de cours d'eau restauré	Suivi – évaluation des gains	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution du fonctionnement hydromorphologique et écologique du cours d'eau</li> <li>- Fréquentation des aménagements</li> </ul>
-------------	----------------------------------	------------------------------	---

### MESURES ASSOCIEES

Action B.4.1.13 du Contrat de rivière Giffre et Risse 2012-2018

<b>Orientation fondamentale du SDAGE</b> : OF 6A Agir sur la morphologie et le découloonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques							
<b>Disposition du SDAGE</b> : 6A02 - Préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques							
<b>Masse d'eau</b> : FRDR566d - Arve du barr. Houches au Bon Nant, la Diosaz en aval du barr. Montvauthier, le Bon Nant aval Bionnay							
<b>Pression du SDAGE</b> : Altération de la morphologie							
<b>Mesure du PDM</b> : MIA0204 - Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau							
<b>Action du PAOT</b> : -							
<b>Disposition du SAGE</b> : RIV-5 - Restaurer les habitats en rivière et les Espaces de Bon Fonctionnement							
<b>Objectif du SAGE</b> : Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides, et restaurer les milieux dégradés							
<b>Sous-objectif du SAGE</b> : Restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés							
<b>Enjeu(x) du SAGE</b> : Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau / Protéger et valoriser les espaces emblématiques du territoire							
<b>Outils</b> :	CT ENS 2019-2023	X	CG (AE) 2019-2022	X	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)



Objectif de l'ENS : A. Maintenir et/ou restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés	Priorité moyenne
Sous-objectif de l'ENS : A. 3 Maintien et/ou restauration de la morphologie des cours d'eau du réseau hydrographique secondaire	Maitre d'ouvrage : SM3A

<b>Code CG</b> : RI13	<b>Concevoir et mettre en œuvre la restauration morphologique de ruisseaux affluents de l'Arve – restauration des ruisseaux de Servoz</b>
<b>Code ENS</b> : A-3-7	
Cours d'eau : Ruisseaux des Lanches et ruisseau des Planchettes	Commune : Servoz

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
<p>Contexte Ruisseau des Planchettes</p>	<p>2 ruisseaux sur la commune de Servoz présentent des désordres morphologiques, où des actions de restauration sont envisageables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le ruisseau des Lanches est dévié, à partir de la route départementale D13, dans le réseau d'eaux pluviales.</li> <li>- Le ruisseau des Planchettes a été complètement bétonné dans les années 1960 sur plus de 400 m, en forme de V (voir photos ci-après). Le béton est aujourd'hui très dégradé et devra faire l'objet à terme de travaux.</li> </ul> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div>

- **Opération 1 : restauration du tronçon aval du ruisseau des Lanches**

Il s'agit de restaurer la portion aval du ruisseau des Lanches, suite aux travaux d'aménagement de la route proche, et afin de résoudre le problème d'obturation de buse. M. Bouchet, adjoint de Servoz, a sollicité le SM3A (réunion du 22 février 2018) suite à un problème de saturation du réseau pluvial lors des intempéries de janvier 2018. Le ruisseau des Lanches est capté au niveau d'un bac situé au fond du chemin des Lanches, puis transite dans un réseau de pluvial jusqu'à l'Arve. Les dépôts de tuff du ruisseau ont entraîné une réduction du gabarit, plus à l'aval, la capacité du réseau est insuffisante en cas de forts débits.

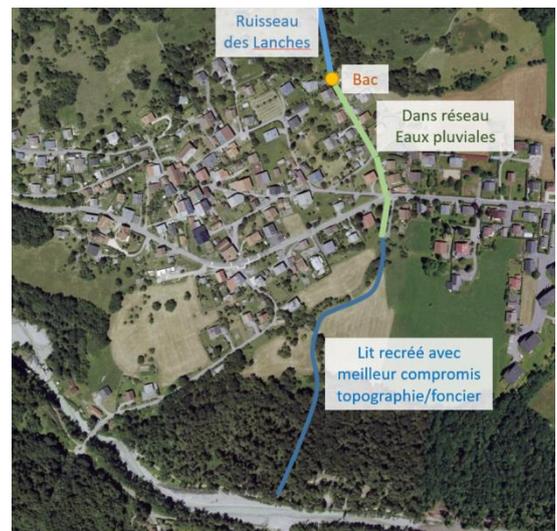
L'opération vise à "soulager" le réseau municipal de pluvial en déconnectant la branche "ruisseau des Lanches" du réseau au niveau de la route départementale. Le réseau serait prolongé à l'extérieur de la zone d'habitations (via foncier privé) puis les écoulements seraient remis à "l'air libre" dans un lit reconstitué selon la topographie du site. L'opération consiste *in fine* à améliorer le fonctionnement morphologique du ruisseau, sous le village de Servoz et jusqu'à la forêt alluviale de l'Arve. Il s'agit de recréer un lit respectant le meilleur compromis vis à vis du découpage cadastral et de la topographie du site. Dans la partie boisée, il pourra être laissé davantage de liberté à la mobilité du cours d'eau. Deux franchissements de chemin à prévoir.

L'étude au stade PRO, les dossiers règlementaires et les travaux sont prévus dans l'action.

Nature de l'action



*Situation actuelle*



*Principes d'aménagement à réaliser*

- **Opération 2 : renaturation du ruisseau des Planchettes**

Plutôt que de restaurer le canal bétonné qui fait office de lit, le cours d'eau pourrait faire l'objet d'une renaturation afin de retrouver un lit plus naturel. La commune est très favorable au projet.

Il s'agirait de réaliser

- Une étude de faisabilité
- Une étude d'avant-projet (jusqu'au stade PRO)
- Des négociations foncières (seuls 130 m en rive droite sont en propriété communale, le reste est privé)
- Dossiers règlementaires
- Travaux

*NB : Une étude sur le fonctionnement morphologique du bassin versant est prévue en 2019.*

Objectifs

Restaurer des petits cours d'eau du bassin versant

Enjeux ciblés	Fonctionnement morphologique de ruisseaux																																																					
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>																																																						
Surface	-																																																					
Localisation																																																						
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>																																																						
Acteurs associés	Acteurs locaux, communes, communautés de communes...																																																					
Données dispo.	-																																																					
Rétro-planning	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Libellé</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>R. Lanches : étude AVP PRO</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>R. Lanches : travaux</td> <td></td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>R. Planchettes : étude de faisabilité, AVP, PRO</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">x</td> <td></td> </tr> <tr> <td>R. Planchettes : maîtrise d'œuvre</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">x</td> </tr> <tr> <td>R. Planchettes : travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">x</td> </tr> <tr> <td>Synthèse</td> <td style="text-align: center;">x</td> </tr> </tbody> </table>									Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	R. Lanches : étude AVP PRO	x					R. Lanches : travaux		x	x			R. Planchettes : étude de faisabilité, AVP, PRO				x		R. Planchettes : maîtrise d'œuvre					x	R. Planchettes : travaux					x	Synthèse	x	x	x	x	x			
Libellé	2019	2020	2021	2022	2023																																																	
R. Lanches : étude AVP PRO	x																																																					
R. Lanches : travaux		x	x																																																			
R. Planchettes : étude de faisabilité, AVP, PRO				x																																																		
R. Planchettes : maîtrise d'œuvre					x																																																	
R. Planchettes : travaux					x																																																	
Synthèse	x	x	x	x	x																																																	
Coûts	<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Libellé</th> <th>Unité</th> <th>Nombre</th> <th>Coût unitaire TTC</th> <th>Coût unitaire HT</th> <th>Coût total TTC</th> <th>Coût total HT</th> <th>I/F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>R. Lanches : étude AVP PRO</td> <td>Forfait</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td></td> <td>14 000 €</td> <td></td> <td>14 000 €</td> <td style="text-align: center;">I</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>R. Lanches : travaux</td> <td>Forfait</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td></td> <td>136 000 €</td> <td></td> <td>136 000 €</td> <td style="text-align: center;">I</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>R. Planchettes : étude de faisabilité, AVP, PRO</td> <td>Forfait</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td></td> <td>15 000 €</td> <td></td> <td>15 000 €</td> <td style="text-align: center;">I</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>R. Planchettes :</td> <td>Forfait</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td></td> <td>40 000 €</td> <td></td> <td>40 000 €</td> <td style="text-align: center;">I</td> </tr> </tbody> </table>									N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F	1	R. Lanches : étude AVP PRO	Forfait	1		14 000 €		14 000 €	I	2	R. Lanches : travaux	Forfait	1		136 000 €		136 000 €	I	3	R. Planchettes : étude de faisabilité, AVP, PRO	Forfait	1		15 000 €		15 000 €	I	4	R. Planchettes :	Forfait	1		40 000 €		40 000 €	I
N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F																																														
1	R. Lanches : étude AVP PRO	Forfait	1		14 000 €		14 000 €	I																																														
2	R. Lanches : travaux	Forfait	1		136 000 €		136 000 €	I																																														
3	R. Planchettes : étude de faisabilité, AVP, PRO	Forfait	1		15 000 €		15 000 €	I																																														
4	R. Planchettes :	Forfait	1		40 000 €		40 000 €	I																																														

		maitrise d'œuvre							
5	R. Planchettes : travaux	Forfait	1		395 000 €			395 000 €	I
					<b>Total</b>			<b>600 000 €</b>	

### PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE

Plan de financements envisagé	N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC*		Autre **		Autofinancement	
				Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
	1	2019	14 000 € HT	40%	5 600 €	40%	5 600 €			20%	2 800 €
	2	2020	136 000 € HT	40%	54 400 €	40%	54 400 €			20%	27 200 €
	3	2021	15 000 € HT	60%	9 000 €					40%	6 000 €
	4	2023	40 000 € HT	60%	24 000 €					40%	16 000 €
	5	2023	395 000 € HT	60%	237 000 €					40%	158 000 €
	<b>Total</b>		<b>600 000 €</b>		<b>330 000 €</b>		<b>60 000 €</b>			<b>35%</b>	<b>210 000 €</b>

\* un financement de l'Agence de l'eau sur le ruisseau des Planchettes sera étudiée en 2023, en fonction de l'avancement de l'action.  
\*\*Autre financeur : -

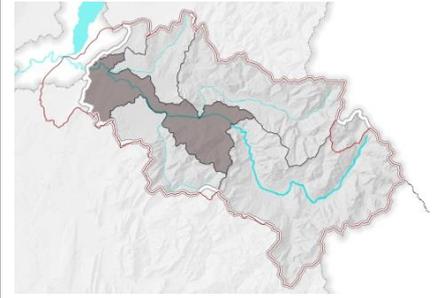
### INDICATEURS

Réalisation	Surface de foncier maîtrisé Linéaire de cours d'eau restaurée	Suivi – évaluation des gains	Evolution du fonctionnement hydromorphologique et écologique des cours d'eau
-------------	--	------------------------------------	--

### MESURES ASSOCIEES

-

<b>Orientation fondamentale du SDAGE</b> : OF 6A Agir sur la morphologie et le découloonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques							
<b>Disposition du SDAGE</b> : 6A-02 – Préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques ; 6A-04 – Préserver et restaurer les rives de cours d'eau et plans d'eau, les forêts alluviales et ripisylves ; 6A-05 – Restaurer la continuité écologique des milieux aquatiques							
<b>Masse d'eau</b> : FRDR10149 - torrent le Foron du Reposoir							
<b>Pression du SDAGE</b> : Altération de la continuité ; Altération de la morphologie							
<b>Mesure du PDM</b> : MIA0301 - Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments) ; MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau							
<b>Action du PAOT</b> : HR_06_01_4257 - Action de restauration visant la traversée de Scionzier ; HR_06_01_2567 - ROE14742 seuil de la pisciculture Enjeux montaison. Espèces TRF CHA ; HR_06_01_2570 - ROE14753 scierie Reposoir (enjeu Montaison pour TRF CHA) ; HR_06_01_2897 - ROE55229 barrage des forces motrices du foron. Enjeu dévalaison et sédiments pour TRF et CHA ; HR_06_01_9895 - Aménagement Traversée couverte de Scionzier (ROE95036)							
<b>Disposition du SAGE</b> : RIV-4 - Restaurer la continuité piscicole des cours d'eau classés en liste 2 ; RIV-5 - Restaurer les habitats en rivière et les Espaces de Bon Fonctionnement ; RIV-8 - Préserver la faune aquatique des cours d'eau, en particulier les espèces patrimoniales, les espèces protégées et les populations fonctionnelles ; RIV-9 - Préserver la faune et la flore inféodée aux cours d'eau et à leurs espaces riverains							
<b>Objectif du SAGE</b> : Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides et restaurer les milieux dégradés							
<b>Sous-objectif du SAGE</b> : Restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés ; Préserver et restaurer la biodiversité des cours d'eau et des espaces riverains							
<b>Enjeu(x) du SAGE</b> : Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau ; Préserver la biodiversité des milieux aquatiques et lutter contre les plantes invasives ; Protéger et valoriser les espaces emblématiques du territoire							
<b>Outils</b> :	CT ENS 2019-2023	X	CG (AE) 2019-2022	X	PAPI (Etat) 2020-2026	X	N2000 (Etat)



Objectif de l'ENS : B. Favoriser la reconquête de la biodiversité locale dans les habitats aquatiques et connexes et enrayer la disparition ces habitats	Priorité moyenne
Sous-objectif de l'ENS : B.4. Favoriser la flore et la faune des cours d'eau et de leurs espaces riverains dont la réintroduction sur un ou des habitats particuliers d'une ou deux espèces emblématiques – par exemple la Cistude	Maitre d'ouvrage : SM3A

<b>Code CG</b> : RI14	<b>Concevoir et mettre en œuvre les travaux de renaturation du Foron du Reposoir</b>
<b>Code ENS</b> : B-4-7	
Cours d'eau : Foron du Reposoir	Communes : Le Reposoir, Scionzier

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p><b>1. Présentation générale du Foron du Reposoir</b></p> <p>Le Foron du Reposoir, affluent en rive droite de l'Arve, s'écoule sur 13 km et suit un parcours majoritairement encaissé dans des secteurs de cascades. Il prend sa source au col de la Colombière sous le nom de « Grand Foron ». Son affluent, le Petit Foron, débute au col des Anes. Ces deux cours d'eau confluent au droit du village du Reposoir et drainent les 3 chaînes de montagne qui délimitent</p>

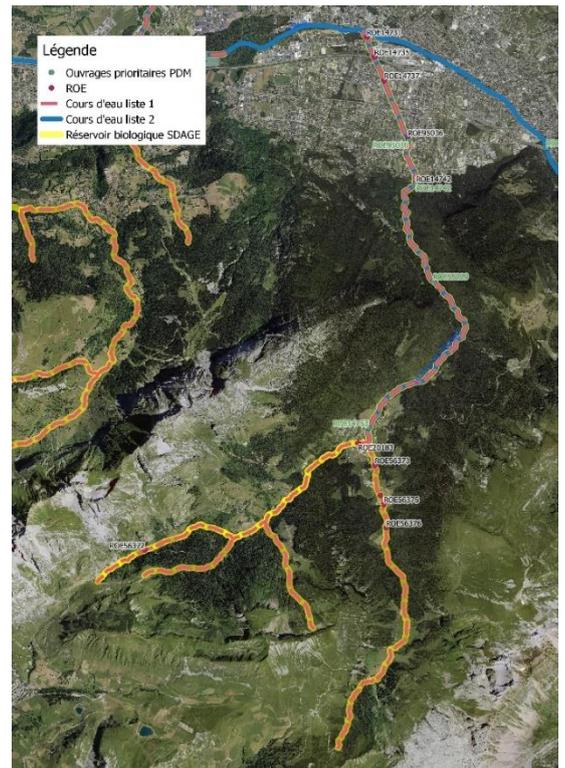
le bassin versant du Foron du Reposoir à savoir : la chaîne d'Almet, le bout de la chaîne des Aravis (de la Pointe Percée - alt. 2750m - à la tête de la Sallaz) et une grande partie de la chaîne du Grand Bargy (de Pointe Blanche au Petit Bargy). En sortie de vallée, le Foron du Reposoir évolue dans des gorges, avec une prise d'eau hydroélectrique à l'entrée. Ces gorges semblent présenter naturellement des infranchissables strictes (amas de blocs avec des chutes de plusieurs mètres en aval de la prise d'eau). A la sortie des gorges, le Foron rejoint son cône de déjection dans la vallée de l'Arve, où il s'écoule, très rectifié et chenalisé (endiguement), en milieu urbain, entre des murs droits. Le secteur aval est soumis à des risques d'inondations. Le Foron du Reposoir se jette dans l'Arve après une circulation dans un lit à 450m d'altitude.

Le lit du Foron n'est pas incisé, ce qui tend à montrer que le lit est globalement en équilibre (Hydrétude, 2001). Dans la traversée urbaine toujours, il est noté que la ripisylve était insuffisamment entretenue, ce qui peut conduire à la création d'embâcles dans un contexte urbain fortement contraint. Par ailleurs, cette traversée présente de forts risques pour le transport solide – tant la traversée du village du Reposoir tout autant que dans la traversée de Scionzier – le gabarit étant insuffisant et le Foron du Reposoir présentant un régime torrentiel.

D'un point de vue qualitatif, le Foron du Reposoir avait été évalué en 1992 par des mesures IBGN qui avaient conclues à une bonne qualité à la sortie des gorges, une qualité bonne à moyenne dans la traversée de Scionzier et à la confluence, selon les saisons.

Le Foron du Reposoir a un régime hydrologique de type nival, régime typique des rivières alpines de moyenne altitude. Ses caractéristiques sont :

- un étiage qui s'étend sur trois mois avec un débit minimal en janvier,
- un accroissement du débit vers le mois d'avril, due à la fonte des neiges. Le débit maximum est atteint de juin à juillet (selon la présence ou non de glaciers sur les hauts bassins),
- une diminution du débit au cours de l'été en l'absence d'influence glaciaire (SAGE Arve, 2017).



La stratégie hydromorphologie du SAGE préconise la réalisation d'une analyse sur la restauration de la continuité piscicole sur le Foron du Reposoir dans sa partie amont (disposition RIV-3).

## 2. Populations piscicoles

Source : FDAAPPMA, 2016. Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG).

D'un point de vue piscicole, le peuplement est composé exclusivement de Truite fario accompagnée de Chabot. Il est homogène sur tout le linéaire. Le cours d'eau est aleviné par l'AAPPMA du Faucigny (qui assure la gestion piscicole de la rivière) en Truite fario. En dehors de ce repeuplement, des zones de frayère ont été identifiées en amont de la confluence avec l'Arve où l'exutoire a été réaménagé. On note cependant la présence de la truite arc-en-ciel, permise uniquement par l'introduction de

l'espèce dans le milieu. En l'absence d'introduction, cette espèce ne se maintient pas dans le milieu naturel.

Le Foron du Reposoir est classé en réservoir biologique, au sens de l'article R. 214-108 du Code de l'environnement, sur l'ensemble de son bassin. Il est en bon état biologique et chimique d'après le SDAGE 2016-2021. Cependant, la partie aval du Foron est globalement fortement dégradée (endiguement, rejets, urbanisation à proximité) malgré un lit avec un substrat aux potentialités intéressantes et aucun infranchissable.

Le Foron du Reposoir a fait l'objet d'alevinages en 2010 et 2013 seulement (sur le cours d'eau principal en aval de la confluence avec le Grand Foron et sur le Grand Foron). Les densités et biomasses sont dans la classe moyenne globalement et les populations sont plutôt équilibrées avec la présence d'alevins. Au vu du peu de données disponibles sur le Foron du Reposoir, le Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG) ne peut pas conclure quant à la fonctionnalité des populations de truites du Foron du Reposoir et une actualisation des données est nécessaire. La thermie n'est pas un facteur limitant le développement de la truite fario sur le Foron du Reposoir. Le PDPG préconise une « gestion patrimoniale » du Foron du Reposoir.

### **3. Continuité piscicole**

Le Foron du Reposoir est classé en liste 2 depuis sa confluence avec le Grand Foron et en liste 1 sur l'intégralité de son linéaire, au titre de l'article L214-17 du Code de l'environnement.

Sur les cours d'eau en liste 2, tout ouvrage doit être géré, entretenu et équipé pour permettre le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs dans les 5 ans qui suivent la publication de l'arrêté. Ces cours d'eau relèvent de la réglementaire, et il est obligatoire pour les propriétaires de se mettre en conformité.

Sur les cours d'eau en liste 1, tout nouvel ouvrage, quel que soit son usage (hydroélectrique ou pas) ne peut être autorisé ou concédé.

Concernant la continuité piscicole, au ROE, 4 ouvrages ont été identifiés comme prioritaire vis-à-vis du rétablissement de la continuité écologique et sont intégrés au Programme de mesures (PDM) du SDAGE. Parmi ces ouvrages, la traversée couverte de Scionzier est l'ouvrage prioritaire sur lequel concentrer dans un premier temps les moyens alloués à court terme à la restauration de la continuité piscicole (SAGE Arve, 2017). Il s'agit également du seuil de la pisciculture et des seuils des lieux-dits Bellegarde et les Mouilles d'en haut, sur la commune du Reposoir.

La passe à poissons du seuil de Pressy a permis de restaurer la continuité piscicole (le Foron se jette dans la rivière de contournement du seuil).

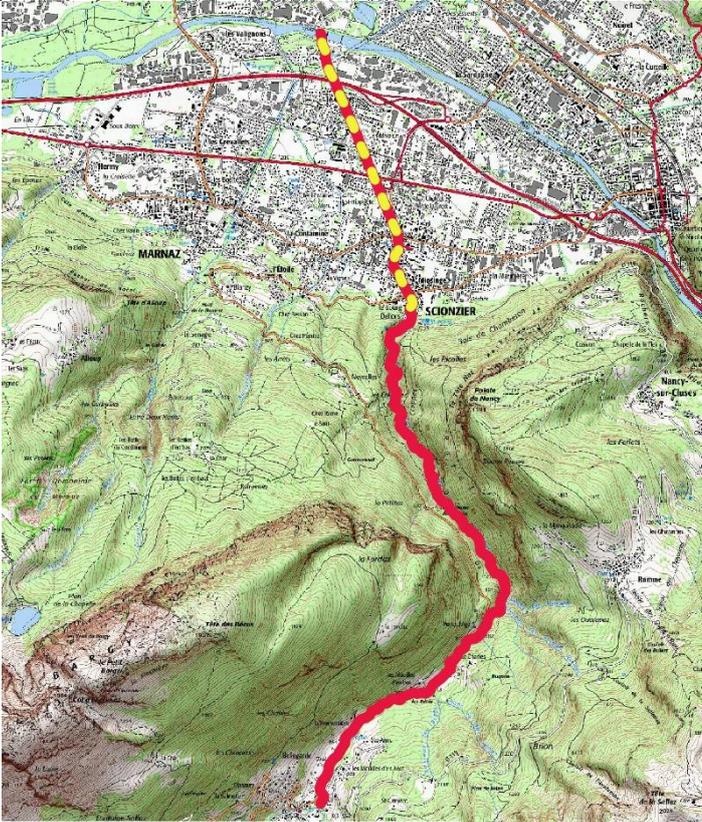
### **4. Contexte de gestion**

Dans le contexte de la gestion des risques inondations, divers aménagements ont été prévus par Hydrétudes sur la partie aval du Foron du Reposoir (traversée de Scionzier) en 2001. Une partie a été réalisée avant la GEMAPI par la commune (du « Crozet » jusqu'à la confluence avec l'Arve). Le reste des aménagements, destinés tous à la sécurisation des biens et des personnes, reste à faire. Il s'agit de travaux de :

- réhausse de murs d'endiguement et de certains tabliers de pont,
- entonnement à l'entrée du passage couvert,
- réfection d'un seuil en enrochement associé à un reprofilage de berge,
- création d'une risberme.

Ces travaux doivent par ailleurs être couplés à un entretien des boisements de berge pour des questions de risque également. Les aménagements contraignent un peu plus les espaces de liberté dans ce secteur déjà très contraint. Les risbermes permettent une végétalisation.

	<p>D'autres usages présent sur le Foron du Reposoir sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la sortie des gorges est équipée d'une centrale hydroélectrique</li> <li>- Rejets industriels : les rejets dans le Foron du Reposoir restaient à étudier dans le rapport Hydrétudes 2001</li> <li>- Assainissement : le Reposoir dispose d'une station à macrophyte à la sortie du village en bord de Foron</li> </ul> <p><b>5. Autres enjeux</b></p> <p>Les problématiques hydrauliques et de gestion des matériaux solides sont également présentes sur le Foron. La traversée urbaine dispose de forts enjeux de protection et les berges sont très contraintes. Il sera difficile de rétablir un lit plus large mais des risbermes pourraient améliorer la situation. Une étude du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Arve est d'ailleurs prévu en 2019 sur le bassin versant du Foron du Reposoir, dans le cadre de la fiche-action 1A-01 « Etudes hydrauliques sur bassins versants 'orphelins' et exposés ».</p> <p>La Berce du Caucase est présente le long de ce cours d'eau et doit faire l'objet d'une gestion (voir à ce sujet la fiche-action sur les espèces invasives). Des campagnes d'élimination ont été effectuées par des chantiers d'insertion (Alveole).</p> <p>La Berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>) pose des problèmes de santé publique : son contact avec la sève suivi d'une exposition de la peau à la lumière peut provoquer de graves brûlures. Adulte, la Grande Berce peut atteindre 3,5 m. La propagation de la Grande Berce est rapide et efficace – jusqu'à 10 000 graines (qui ont une durée de vie dans le sol de 7 ans) par pied. D'autre part, coupée à son pied, elle aura tôt fait de repousser, il est donc nécessaire de trancher la plante dix à quinze centimètres sous le sol. Cette opération étant dangereuse et nécessitant un équipement spécial, il est nécessaire de faire appel à des professionnels pour l'éradiquer. La gestion des déchets nécessite également une attention particulière.</p>
Nature de l'action	<p>Afin de répondre aux enjeux de restauration du Foron du Reposoir, l'action consiste à lancer une étude pour la restauration du Foron du Reposoir, jusqu'au stade PRO :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude globale du fonctionnement hydraulique et géomorphologique, notamment pour répondre au volet PAPI</li> <li>- Continuité piscicole sur l'ensemble des seuils à traiter d'après la DDT au titre de la Liste 2 de l'article L214-17 du Code de l'environnement. On privilégiera quand on le peut les effacements d'ouvrages. L'étude devra étudier l'évolution du profil en long de la rivière en cas d'effacement. Si l'effacement ne peut pas avoir lieu, la mise en continuité pourra passer par, soit des rivières de contournement, soit des ouvrages de franchissement avec reprise des ouvrages des seuils en mauvais état ;</li> <li>- Amélioration des habitats piscicoles afin de favoriser les populations ;</li> </ul> <p>Des premiers travaux de restauration sont également prévus pour la fin du Contrat de territoire, en parallèle des travaux menés par le PAPI. L'enveloppe financière des travaux est pour l'instant une estimation qui sera affinée grâce à l'étude. La restauration souhaitée du Foron aval est de type R1, avec un objectif de restauration du compartiment piscicole, dans un contexte où l'on ne peut réaliser une véritable opération de restauration fonctionnelle. Il s'agit de mettre en place des structures de diversification des écoulements et des habitats : déflecteurs, petits seuils, caches, frayères, végétation pour l'ombrage etc. Ce niveau d'ambition ne nécessite pas une grande emprise latérale.</p> <p>Des opérations de replantation de ripisylve en arrière des ouvrages, murs et merlons, sont également envisagées mais leur faisabilité sera étudiée au cours de l'étude (maitrise foncière...). Cela permettrait</p>

	<p>de restaurer un espace pour le déplacement de la petite faune. Les espèces végétales cibles pour ces plantations sont : saules, cornouiller fusain, noisetier, érables frênes. Cette liste pourrait être complétée grâce aux recommandations Génialp.</p> <p>La restauration de la continuité piscicole, traitée dans l'étude, sera également réalisée.</p> <p>En parallèle de cette restauration, la gestion de la Berce du Caucase doit avoir lieu tous les ans pour éviter sa propagation. Avant cela, un inventaire des secteurs de Berce encore présence sera réalisé. Puis des DIG simplifiés devront être mises en place avant les interventions. Cette problématique est traitée dans la fiche-action B-5-5 « Concevoir et appliquer le plan de gestion des espèces exotiques envahissantes en bord de cours d'eau et en zones humides ».</p>
Objectifs	Restauration du compartiment piscicole du Foron du Reposoir
Enjeux ciblés	Espèces piscicoles
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>	
Surface / Linéaire	Bassin versant d'une surface de 47,5 km <sup>2</sup> Linéaire d'environ 9 km pour le volet milieu
Localisation	 <p><b>Légende</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: yellow;">---</span> Restauration d'habitats piscicoles</li> <li><span style="color: red;">---</span> Etude globale milieu + travaux de continuité</li> </ul>
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	
Acteurs associés	Communes, propriétaires, riverains
Données dispo.	<p>ASCONIT, 2008. Etude de la qualité des affluents de l'Arve en rive gauche (Bon Nant, Bialle, Sallanches, Foron du Reposoir, Bronze, Borne, Foron de la Roche, Foron de Reignier, Viaison / Moiran).</p> <p>SEPIA Conseils, 2013. Etat initial du SAGE de l'Arve</p>

Rétro-planning	Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
	Etude globale d'aménagement et de restauration du BV, dont topo (PAPI, ENS)	x				
	Restauration habitats piscicoles - MOE, dossiers réglementaires		x	x	x	
	Restauration habitats piscicoles - travaux		x	x	x	
	Travaux en mise en franchissabilité de seuils		x	x	x	
	Synthèse	x	x	x	x	

Coûts	N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F
	1	Etude globale d'aménagement et de restauration du BV, dont topo (PAPI, ENS)	Forfait	1		100 000 €		100 000 €	I
	2	Restauration habitats piscicoles - MOE, dossiers réglementaires	Forfait	1		15 000 €		15 000 €	I
	3	Restauration habitats piscicoles - travaux	Forfait	1		130 000 €		130 000 €	I
	4	Travaux en mise en franchissabilité de seuils	Forfait	1		300 000 €		300 000 €	I
						Total			545 000 €

### PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE

N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre **		Autofinancement	
			Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
1	2019	100 000 € HT	50%	50 000 €			30%	30 000 €	20%	20 000 €
2	2020	15 000 € HT	40%	6 000 €	40%	6 000 €			20%	3 000 €
3	2020	130 000 € HT	40%	52 000 €	40%	52 000 €			20%	26 000 €
4	2020	300 000 € HT	40%	120 000 €	40%*	120 000 €			20%	60 000 €
<b>Total</b>		<b>545 000 €</b>		<b>228 000 €</b>		<b>178 000 €</b>		<b>30 000 €</b>	<b>20%</b>	<b>109 000 €</b>

\* Si les travaux concernent une pisciculture, l'agence de l'eau appliquera le régime des minimis (maximum 30 000 € d'aide). L'exemption à ce régime pourra être étudiée au cas par cas.

\*\*Autre financeur : -

### INDICATEURS

Réalisation	Etude globale Linéaire du compartiment piscicole restauré du Foron aval Nombre d'ouvrages traité	Suivi – évaluation des gains	Evolution de la connectivité piscicole du cours d'eau
-------------	--	------------------------------------	---

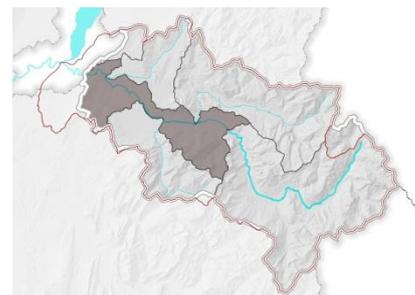
## MESURES ASSOCIEES

Programme d'action de prévention des inondations de l'Arve (PAPI) : « Action 1A-01 Etudes hydrauliques sur bassins versants 'orphelins' et exposés »

Fiche-action B-5-5 de l'ENS et RI25 du contrat global : Concevoir et appliquer le plan de gestion des espèces exotiques envahissantes en bord de cours d'eau et en zones humides



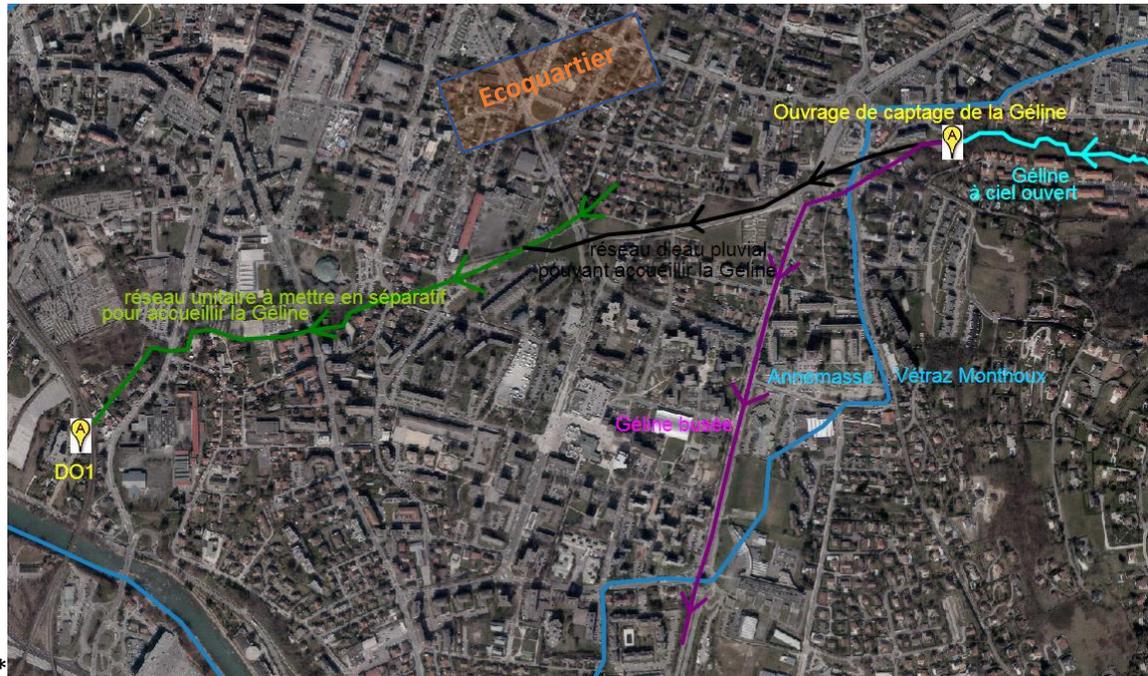
<b>Orientation fondamentale du SDAGE :</b>						
<b>Disposition du SDAGE :</b>						
<b>Masse d'eau :</b> Cours d'eau la Géline affluent de la masse d'eau FRDR555d l'Arve de la confluence avec la Ménoge jusqu'au Rhône						
<b>Pression du SDAGE :</b>						
<b>Mesure du PDM :</b>						
<b>Action du PAOT :</b>						
<b>Disposition du SAGE :</b> RIV-5 : « Restaurer les habitats en rivière et les espaces de bon fonctionnement (EBF) »						
<b>Objectifs du SAGE :</b> Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides, et restaurer les milieux dégradés						
<b>Sous-objectifs du SAGE :</b> Restaurer la morphologie des cours dégradés						
<b>Enjeux du SAGE :</b> Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau / Protéger et valoriser les espaces aquatiques emblématiques du territoire						
<b>Outils :</b>	CT ENS 2019-2023	CG (AE) 2019-2022	x	PAPI (Etat) 2020-2026	N2000 (Etat)	



Objectif ENS : -	Priorité moyenne
Sous-objectif ENS : -	Maitre d'ouvrage : Ville d'Annemasse (aménageur de l'Ecoquartier), Annemasse-Agglomération (Eau et Assainissement) et SM3A (GEMAPI)

<b>Code CG : RI15</b>	<b>Etude de faisabilité pour la remise à ciel ouvert de la Géline sur le secteur de l'Ecoquartier Château Rouge à Annemasse</b>
Cours d'eau : Géline	Commune : Annemasse

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>Les objectifs fixés par de la Ville d'Annemasse sont de remettre de l'eau en Ville, pour reconnecter les habitants avec le cycle naturel, apporter de la fraîcheur en ville, ou encore pour désimperméabiliser les sols.</p> <p>Dans le cadre de la concertation mise en place par Annemasse Agglomération pour la création d'un Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles, les élus et techniciens ont souhaité étudier la <b>remise à ciel ouvert</b> d'un cours d'eau suffisamment emblématique du centre ville d'Annemasse pour avoir donné son nom à certaines rues : la Géline.</p> <p>La Géline est par ailleurs à ciel ouvert sur la commune voisine de Vétras Monthoux, et borde la nouvelle Voie Verte cyclable.</p> <p>Dans les années 60/70, la Géline a servi d'exutoire pour les fosses septiques. Elle a ensuite été busée dans le fond de son lit afin d'amener les rejets de ces fosses à la nouvelle station d'épuration de Gaillard en 1977.</p> <p>Rapidement les eaux de la Géline ont été sorties de la buse et détournées de son lit naturel pour ne pas perturber le traitement des eaux usées de la station d'épuration.</p> <p>Les eaux de la Géline sont, ainsi, captées en limite de Vétras Monthoux et Annemasse, au croisement des routes de Livron et de la Colline (point jaune à droite sur le plan ci-dessous), pour ensuite être transportées par un réseau d'eau pluvial qui longe l'avenue du Maréchal Leclerc afin d'être rejetées à l'Arve en amont du Casino d'Annemasse (tracé violet sur le plan ci-dessous)</p>



La Ville d'Annemasse souhaiterait réorienter les eaux de la Gélina sur son parcours d'origine qui correspond au tracé des réseaux unitaires et pluviaux en noir et vert sur le plan ci-dessus et la remettre à ciel ouvert au droit du projet d'Ecoquartier dont le pourtour apparaît sur le plan ci-dessus. L'objet de la présente fiche est de réaliser l'étude de faisabilité de ce projet.

Nature de l'action

Avant de mettre en oeuvre ce projet, il faudra au préalable mettre en séparatif le réseau unitaire précité, réaménager l'ouvrage de captage pour que les eaux passent dans un nouveau réseau d'eau pluvial strict, et faire ressortir la Gélina au droit du projet de l'Eco quartier Château Rouge.

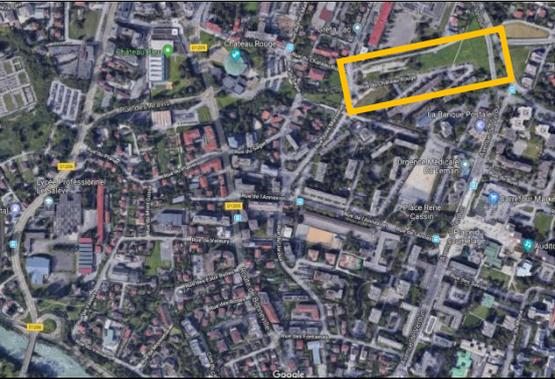
Une étude de faisabilité est nécessaire pour analyser chacune de ces étapes, leur faisabilité vis-à-vis de la capacité des réseaux qui accueilleront la Gélina en amont et en aval de sa réouverture sur l'Ecoquartier, ainsi que le chiffrage des ouvrages nécessaires.

Dans un premier temps la modélisation hydraulique des réseaux d'eaux pluviales d'Annemasse-Agglomération, en temps sec comme en temps de pluie, devra être mise à jour, en effet la modélisation actuelle est assez ancienne. Ensuite un scénario de mise en séparatif du réseau vert présenté dans le plan ci-dessus avec déviation des eaux de la Gélina sera réalisé.

Le scénario devra analyser la faisabilité de réouverture de la Gélina au droit de l'Ecoquartier à moyen terme, c'est-à-dire dès la mise en séparatif du réseau unitaire cité préalablement. Il devra également analyser à long terme, quelles autres ouvertures de la Gélina sont réalisables afin de les tracer et les inscrire dans le PLU d'Annemasse via un emplacement réservé par exemple.

Des réunions de concertation avec la Direction de l'Eau et de l'Assainissement, la Direction de l'Aménagement et de l'Environnement d'Annemasse Agglomération, et les services et élus concernés de la Ville d'Annemasse, seront organisées notamment vis à vis du projet d'Ecoquartier Château Rouge.

Une fois cette étude de faisabilité hydraulique réalisée, une étude de renaturation du cours d'eau, niveau AVP au droit de la section pouvant être remise à ciel ouvert sous 5 ans, pourra ensuite être menée.

	Cette action sera réalisée en co portage de maîtrise d'ouvrage entre la Ville d'Annemasse, Annemasse-Agglomération et sa Direction de l'Eau et de l'Assainissement, et le SM3A, compétent GEMAPI et disposant, comme Annemasse-Agglomération, d'un contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles																																						
Objectifs	Restauration morphologique de cours d'eau Restauration de la trame verte et bleue Biodiversité																																						
Enjeux ciblés	-																																						
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>																																							
Linéaire	-																																						
Localisation																																							
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>																																							
Acteurs associés	-																																						
Données dispo.	-																																						
Rétro-planning	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Libellé</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mise à jour de la modélisation hydraulique, réalisation d'un scénario de déviation des eaux et de remise à ciel ouvert à moyen (écoquartier Château rouge) et long terme</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etude de renaturation sur la portion Ecoquartier Château Rouge</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">x</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux de renaturation</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Accompagnement de la commune pour une prise en compte dans le PLU d'une renaturation sur une portion plus importante</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">x</td> </tr> <tr> <td>Synthèse</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td></td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">x</td> </tr> </tbody> </table>									Libellé	2019	2020	2021	2022	Mise à jour de la modélisation hydraulique, réalisation d'un scénario de déviation des eaux et de remise à ciel ouvert à moyen (écoquartier Château rouge) et long terme	x				Etude de renaturation sur la portion Ecoquartier Château Rouge			x		Travaux de renaturation					Accompagnement de la commune pour une prise en compte dans le PLU d'une renaturation sur une portion plus importante				x	Synthèse	x		x	x
Libellé	2019	2020	2021	2022																																			
Mise à jour de la modélisation hydraulique, réalisation d'un scénario de déviation des eaux et de remise à ciel ouvert à moyen (écoquartier Château rouge) et long terme	x																																						
Etude de renaturation sur la portion Ecoquartier Château Rouge			x																																				
Travaux de renaturation																																							
Accompagnement de la commune pour une prise en compte dans le PLU d'une renaturation sur une portion plus importante				x																																			
Synthèse	x		x	x																																			
Coûts	<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Libellé</th> <th>Unité</th> <th>Nombre</th> <th>Coût unitaire TTC</th> <th>Coût unitaire HT</th> <th>Coût total TTC</th> <th>Coût total HT</th> <th>I/F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Mise à jour de la modélisation hydraulique,</td> <td>Forfait</td> <td>1</td> <td></td> <td>67 000 €</td> <td></td> <td>67 000 €</td> <td>I</td> </tr> </tbody> </table>									N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F	1	Mise à jour de la modélisation hydraulique,	Forfait	1		67 000 €		67 000 €	I												
N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F																															
1	Mise à jour de la modélisation hydraulique,	Forfait	1		67 000 €		67 000 €	I																															

		réalisation d'un scénario de déviation des eaux et de remise à ciel ouvert à moyen (écoquartier Château rouge) et long terme							
	2	Etude de renaturation sur la portion Ecoquartier Château Rouge	Forfait	1		5 000 €		5 000 €	I
	3	Travaux de renaturation	Forfait	1		AD			I
	4	Accompagnement de la commune pour une prise en compte dans le PLU d'une renaturation sur une portion plus importante	Forfait	1		5 000 €		5 000 €	I
					Total			77 000 €	

AD = à définir suivant les résultats de l'étude

#### PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE

Plan de financements envisagé	N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement	
				Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
	1	2019	67 000 € HT			50%	33 500 €			50%	33 500 €
	2	2021	5 000 € HT			50%	2 500 €			50%	2 500 €
	3	2023	0 €								
	4	2022	5 000 € HT			50%	2 500 €			50%	2 500 €
	<b>Total</b>		<b>77 000 €</b>				<b>38 500 €</b>				<b>50 %</b>

\*Autre financeur : -

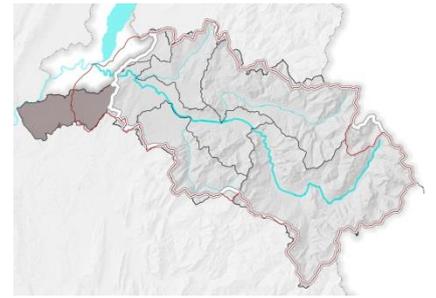
#### INDICATEURS

Réalisation	-	Suivi – évaluation des gains	-
-------------	---	------------------------------------	---

#### MESURES ASSOCIEES

Action intégrée dans le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles d'Annemasse-Agglomération et du Conseil Départemental 74.

<b>Masse d'eau</b> : FRDR12112							
<b>Pression du SDAGE</b> : Altération de la morphologie							
<b>Mesure du PDM</b> : MIA0202 « réaliser une opération classique de restauration de cours d'eau »							
<b>Action du PAOT</b> : Elargissement du lit à l'aval de la Drize							
<b>Disposition du SAGE</b> : RIV-5 : « Restaurer les habitats en rivière et les espaces de bon fonctionnement (EBF) »							
<b>Objectifs du SAGE</b> : Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides, et restaurer les milieux dégradés							
<b>Sous-objectifs du SAGE</b> : Restaurer la morphologie des cours dégradés							
<b>Enjeux du SAGE</b> : Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau / Protéger et valoriser les espaces aquatiques emblématiques du territoire							
<b>Outils</b> :	CT ENS 2019-2023		CG (AE) 2019-2022	X	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)



Objectif ENS : -	Priorité forte
Sous-objectif ENS : -	Maitre d'ouvrage : CC du Genevois

<b>Code CG</b> : RI16	<b>Travaux de restauration de la Drize aval</b>
Cours d'eau : Drize FRDR12112	Commune : Collonges sous Salève

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	A la frontière France/Suisse, le lit mineur de la Drize est légèrement perché. La Drize est actuellement bordée d'un merlon côté français pour éviter l'expansion de crue vers la zone d'activité ZAC de Collonges, donc cantonnée à son lit mineur. Ce fonctionnement est très limitant pour le développement d'annexes biologiques au cours d'eau. Or en aval, en Suisse, le cours d'eau traverse une zone rurale et bénéficie d'une morphologie intéressante permettant l'habitat d'espèces inféodées au milieu aquatique.
Nature de l'action	Le projet permettrait de créer un lit majeur avec toutes les fonctionnalités associées
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise du champ d'expansion de crue avec un espace de divagation maximum au cours d'eau compte tenu du foncier disponible,</li> <li>• Diversification des habitats (caches et milieux annexes),</li> <li>• Plantation d'une ripisylve de qualité,</li> <li>• Eventuellement aménagement d'un sentier piéton en sommet de talus avec des éléments de pédagogie informant les promeneurs de la richesse biologique du milieu,</li> </ul> tout en assurant la protection des personnes et des biens par un système d'endiguement à créer et régulariser administrativement
Enjeux ciblés	Disposition SAGE RIV-5 : « restaurer les habitats en rivière et les Espaces de Bon Fonctionnement (EBF) »
PERIMETRE D'APPLICATION	
Linéaire	
Localisation	Collonges sous Salève

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Acteurs associés	Commune, Canton de Genève
------------------	---------------------------

Données dispo.	Etude Ressources – incidences Milieux Etude antérieure ayant conduit au choix de l'action (Hydratec 2007)
----------------	--

Rétro-planning	Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
	Etude de projet	X	X			
	Dossiers réglementaires		X	X		
	Travaux			X	X	
	Synthèse	X	X	X	X	

Coûts	N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F
	1	Moe Etude de Projet	Forfait	1			30 000 €		30 000 €
2	Dossiers réglementaires et Moe travaux	Forfait	1			55 000 €		55 000 €	I
3	Travaux	Forfait	1			250 000 €		250 000 €	I
					Total			335 000 €	

## PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE

Plan de financements envisagé	N°	Année	Coût (HT)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement	
				Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
				1	2019	30 000 € HT	16%	4 800 €	64%	19 200 € Pour mémoire	
2	2020	55 000 € HT	40%	22 000 €	40%	22 000 €			20%	11 000 €	
3	2021-22	250 000 € HT	40%	100 000 €	40%	100 000 €			20%	50 000 €	
<b>Total</b>		<b>335 000 €</b>		<b>126 800 €</b>		<b>141 200 €</b>				<b>67 000 €</b>	

\*Autre financeur : -

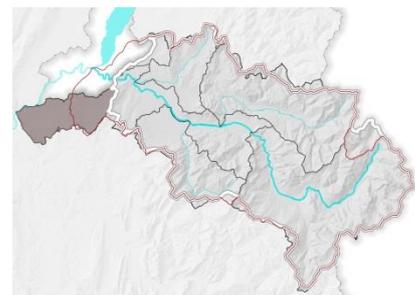
## INDICATEURS

Réalisation	Réalisation des travaux	Suivi – évaluation des gains	Inventaire faune (dont piscicole) après travaux
-------------	-------------------------	------------------------------	---

## MESURES ASSOCIEES

-
---

<b>Orientation fondamentale du SDAGE :</b>						
<b>Disposition du SDAGE :</b>						
<b>Masse d'eau :</b> FRDR557						
<b>Pression du SDAGE :</b> Altération de la morphologie						
<b>Mesure du PDM :</b> MIA0202 « réaliser une opération classique de restauration de cours d'eau »						
<b>Action du PAOT :</b> -						
<b>Disposition du SAGE :</b> RIV-5 : « Restaurer les habitats en rivière et les espaces de bon fonctionnement (EBF) »						
<b>Objectifs du SAGE :</b> Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides, et restaurer les milieux dégradés						
<b>Sous-objectifs du SAGE :</b> Restaurer la morphologie des cours dégradés						
<b>Enjeux du SAGE :</b> Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau / Protéger et valoriser les espaces aquatiques emblématiques du territoire						
<b>Outils :</b>	CT ENS 2019-2023	CG (AE) 2019-2022	x	PAPI (Etat) 2020-2026	N2000 (Etat)	



Objectif ENS : -	Priorité forte
Sous-objectif ENS : -	Maitre d'ouvrage : CC du Genevois

<b>Code CG : R117</b>	<b>Etude de faisabilité de la renaturation de l'Aire aval</b>
Cours d'eau : Aire et Folle FRDR557	Commune : St Julien en genevois

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>Le recalibrage et la rectification de l'Aire dans la traversée de Saint Julien ont permis d'augmenter le gabarit hydraulique de la rivière assurant ainsi le transit des crues sans dommages. Cela a cependant des effets négatifs sur les biocénoses en induisant des contraintes à la fois sur les habitats hydrauliques en période d'étiage (étalement de la lame d'eau, réduction de la largeur mouillée, ...) et sur les composantes physico-chimiques (élévation de la température de l'eau, modification des équilibres chimiques, ...).</p> <p>Des actions sur la morphologie de la rivière sont nécessaires pour adapter le gabarit hydraulique de l'Aire aux débits d'étiage de la rivière. Le linéaire concerné est de 2 km, de la confluence avec le Grand Nant et la frontière suisse.</p> <p>La première partie du linéaire est contrainte par l'urbanisation sur les 2 rives sur environ 300 ml. Sur ce secteur, sous réserve d'une validation hydraulique, une restauration basée sur la diversification des formes d'écoulement ou la création d'un lit sinueux est à envisager. Selon le niveau de restauration mis en œuvre le coût estimatif de la restauration peut varier de 90 000 à 150 000 € dans un contexte de chantier classique simple.</p> <p>Sur les 1,7 km restant, en fonction du foncier mobilisable, la restauration peut être un mixte de trois niveaux d'intervention : diversification des écoulements, création d'un lit sinueux avec reprise des berges ou encore création d'un complexe inondable avec un lit mineur sinueux. Selon le niveau de restauration mis en œuvre le coût estimatif de la restauration sur ces 1 700 ml varie de 1 000 000 à 1 500 000 € dans un contexte de chantier classique simple.</p> <p>De plus, sur ce linéaire 24 ouvrages transversaux sont présents à la franchissabilité sélective. Une continuité écologique fonctionnelle en toute condition hydrologique nécessite un arasement partiel ou la mise en place d'un ouvrage rustique de montaison / dévalaison.</p> <p>Ainsi il s'agit de mener une étude de scénarii de restauration de l'Aire dans la traversée de Saint Julien.</p>

	<p>La phase esquisse comprendra un diagnostic et la définition des enjeux du site, en particulier sur l'ouvrage dit pompage d'Ogny (enjeu de transport sédimentaire). Elle se nourrira du diagnostic franchissabilité des ouvrages prévu sur les affluents de l'Arve. L'objectif de la phase est de définir les objectifs de la restauration et les contraintes de mises en œuvre.</p> <p>Seront ensuite analysés les contraintes d'aménagements (réseaux et voirie, analyse du foncier, espèces invasives, enjeux hydrauliques...).</p> <p>Différents scénarii seront étudiés et pour chacun d'eux seront fournis des plans et schémas de principe, un chiffrage, une notice descriptive. Une analyse multi-critères sera établie comme aide à la décision.</p>																											
Nature de l'action	Etude de scénarii de restauration de l'Aire dans la traversée de Saint Julien																											
Objectifs	Définir la faisabilité technique et foncière du projet de restauration morphologique de l'Aire aval avant la frontière (lien avec la renaturation de l'Aire en Suisse)																											
Enjeux ciblés	Disposition SAGE RIV-5 : « restaurer les habitats en rivière et les Espaces de Bon Fonctionnement (EBF) »																											
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>																												
Linéaire	-																											
Localisation	St Julien en Genevois																											
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>																												
Acteurs associés	Commune, Canton de Genève																											
Données dispo.	Etude Ressources – incidences Milieux Etude de la renaturation de l'Aire du Canton de Genève																											
Rétro-planning	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Libellé</th> <th style="width: 10%;">2019</th> <th style="width: 10%;">2020</th> <th style="width: 10%;">2021</th> <th style="width: 10%;">2022</th> <th style="width: 10%;">2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude de projet</td> <td></td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Synthèse</td> <td></td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>										Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	Etude de projet		X				Synthèse		X			
Libellé	2019	2020	2021	2022	2023																							
Etude de projet		X																										
Synthèse		X																										
Coûts	N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F																			
	1	Moe Etude de Projet	Forfait	1		20 000 €		20 000 €	I																			
						Total		20 000 €																				
<b>PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE</b>																												
Plan de financements envisagé	N°	Année	Coût (HT)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement																		
				Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant																	
	1	2020	<b>20 000 €HT</b>	40%	8 000 €	40% (*)	8 000 € (*)			20%	4 000 €																	
	<b>Total</b>		<b>20 000 €</b>		8 000 €		8 000 €					4 000 €																
(*) : sera financé avec les travaux *Autre financeur : -																												

INDICATEURS			
Réalisation	Réalisation des travaux Choix de restauration morphologique	Suivi – évaluation des gains	-
MESURES ASSOCIEES			
-			



<b>Orientation fondamentale du SDAGE</b> : OF 6A Agir sur la morphologie et le découloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques							
<b>Disposition du SDAGE</b> : 6A-05 – Restaurer la continuité écologique des milieux aquatiques							
<b>Masse d'eau</b> : FRDR11710 - torrent l'Ugine ; FRDR558 - La Menoge ; FRDR12073 - torrent le Foron de Fillinges ; FRDR562 - Le Risse (Trt)							
<b>Pression du SDAGE</b> : Altération de la continuité							
<b>Mesure du PDM</b> : MIA0301 - Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)							
<b>Action du PAOT</b> : HR_06_01_2898 - Aménagement du seuil confluence arve (ROE55277) enjeu Montaison pour TRF ; HR_06_01_2899 - Aménager la buse route (ROE55278). Enjeu Montaison pour TRF ; HR_06_01_2934 - ROE57988 : Seuil Couvette, Foron de Fillinges (enjeu TRF) ; HR_06_01_2659 - Aménager seuil PE amont pont D12a (ROE34547). Enjeu M pour TRF, CHA) ; HR_06_01_2935 - Aménagement du seuil sèche mouille PE scierie (ROE57990) : enjeu Montaison, Dévalaison pour TRF et CHA) ; HR_06_01_2936 - Aménagement du seuil Carraz ancienne prise d'eau (ROE57991) : enjeu M pour TRF et CHA ; HR_06_06_2576 - Aménager le seuil scierie (ROE16085). Enjeu espèces (montaison pour TRF) et sédiments.							
<b>Disposition du SAGE</b> : RIV-4 - Restaurer la continuité piscicole des cours d'eau classés en liste 2							
<b>Objectif du SAGE</b> : Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides et restaurer les milieux dégradés							
<b>Sous-objectif du SAGE</b> : Restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés							
<b>Enjeu(x) du SAGE</b> : Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau ; Préserver la biodiversité des milieux aquatiques et lutter contre les plantes invasives							
<b>Outils</b> :	CT ENS 2019-2023	X	CG (AE) 2019-2022	X	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)



Objectif de l'ENS : B. Favoriser la reconquête de la biodiversité locale dans les habitats aquatiques et connexes et enrayer la disparition ces habitats	Priorité forte
Sous-objectif de l'ENS : B.1 Maintenir et/ou restaurer les continuités aquatiques afin de répondre à la fois aux besoins de la faune piscicole et à ceux du transit sédimentaire	Maitre d'ouvrage : SM3A

<b>Code CG : RI18</b>	<b>Poursuivre la restauration de la continuité piscicole sur le bassin versant de l'Arve à 5 ans</b>
<b>Code ENS : B-1-1</b>	
Bassin versant de l'Arve	Communes : -

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p><b>1. Contexte général de la continuité piscicole du bassin versant</b>  <i>Source : dispositions du SAGE de l'Arve</i></p> <p>On constate sur le territoire un état global de dégradation des populations piscicoles et de la faune aquatique, en lien avec les pressions morphologiques, hydrologiques et/ou de qualité des eaux, en particulier historiques. On observe toutefois que la situation de l'Ombre commun s'est améliorée par rapport à la situation critique qu'il a pu connaître par le passé. On observe également le maintien et le développement de populations piscicoles fonctionnelles (autochtones ou allochtones) sur un certain nombre de cours d'eau (Borne, aval de l'Arve...).</p>

Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) a été élaboré par la Fédération Départementale de pêche et constitue le document de référence en matière de diagnostic, de gestion, de protection et de restauration des populations piscicoles (article R. 434-30 du code de l'environnement). Il cible les tronçons présentant des enjeux piscicoles importants et les actions de gestion à y conduire en l'état des connaissances actuelles.

Les aménagements de restauration hydromorphologique réalisés sur ces cours d'eau, en particulier les opérations de restauration de la continuité piscicole, ainsi que les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts des aménagements en rivière, devront également contribuer à préserver les populations fonctionnelles du territoire en précisant quelles sont les espèces cibles de ces opérations.

## **2. Contexte réglementaire**

L'article L214-17 du Code de l'environnement oblige à la mise en conformité sous 5 ans (soit le 12 septembre 2018) des ouvrages classés en liste 2 pour assurer la continuité piscicole et sédimentaire, l'ensemble étant dénommé « continuité écologique ». La Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a ajouté un délai de 5 ans pour la mise en conformité, sous réserve d'avoir réalisé les études (en date du 05/12/18), avant le 12 septembre 2023.

## **3. Actions menées par le SM3A**

Entre 2013 et 2018, deux études globales ont été menées (Ugine<sup>4\*</sup>, Menoge) et 6 ouvrages ont été traités sur le bassin versant de l'Arve :

- Seuil du Pont de Fillinges sur la Menoge (commune de Fillinges)\*ROE35046
- Seuil du Pont du Diable (seuil Métral) sur le Borne (commune de Saint-Pierre-en-Faucigny)\*ROE42500
- Seuil du Pont SNCF à Marignier sur le Giffre\* (Contrat de rivière Giffre-Risse)ROE14665
- Seuil du Perret\* (Contrat de rivière Giffre-Risse) ROE14747
- Seuils du Foron de Taninges (Contrat de rivière Giffre-Risse) ROE14806, ROE14808, ROE14811, ROE14813.
- Seuil des Tines (Contrat de rivière Giffre-Risse) ROE14751

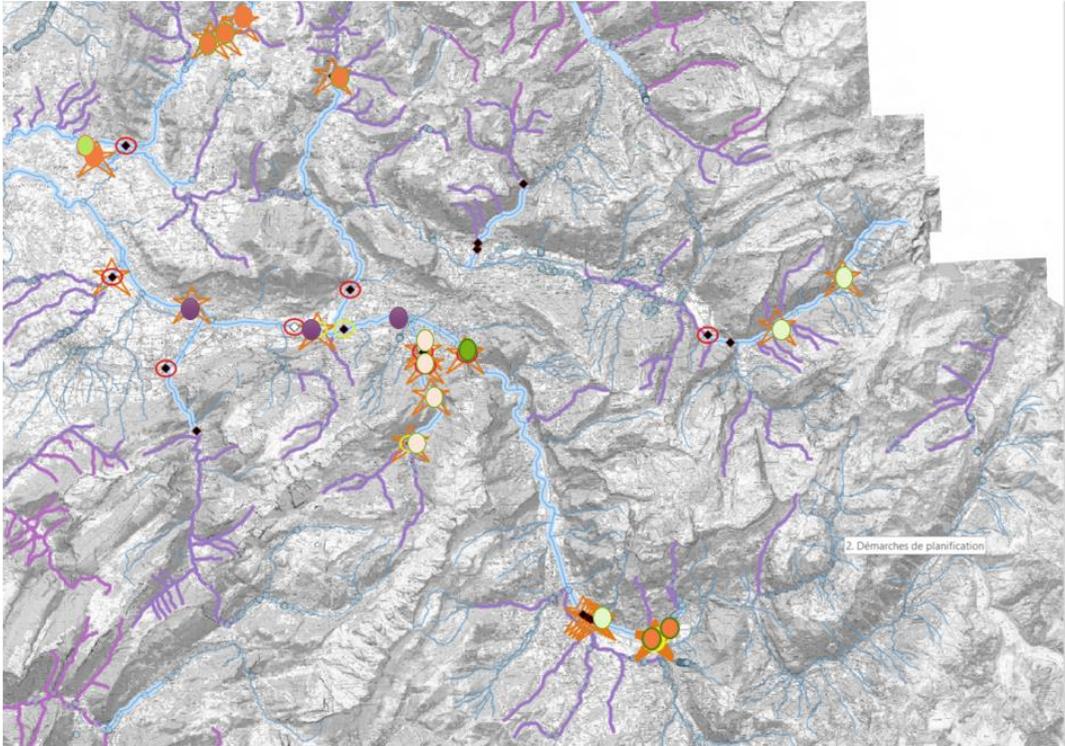
Ces actions ont été possibles notamment car elles étaient programmées de longue date et inscrites dans les procédures contractuelles ouvrant droit à des financements.

Il reste néanmoins de nombreux seuils à traiter sur le bassin versant de l'Arve, en particulier des seuils appartenant à des propriétaires privés, qui n'ont parfois qu'une valeur patrimoniale ou avec une très faible valeur économique :

- MO SM3A : 1 confluence de l'Ugine avec l'Arve
- Mo petit privé (dont 2 pico centrales) : seuil du Reposoir, 3 seuils sur la Menoge, Seuil de Couvette sur le Foron de Fillinges, Seuil de la scierie à Mégevette
- Autres situations :
  - 2 séries de seuil MO ATMB : seuil de l'autoroute à Cluses + Seuils de la Cavettaz
  - MO CD 74 : Nant de Sion,
  - MO Scionzier : traversée couverte (éclairage) + Seuil de la pisciculture, selon résultats d'une étude préalable restant à mener
  - MO Passy : seuil de la route communale
  - MO FFDPPMA et association de pêche locale : Seuil de la pisciculture de Passy
  - 2 ouvrages à traiter en lien avec des projets d'équipements en hydroélectricité : Seuil de

\* priorité du SAGE de l'Arve

	<p>Marignier et seuil de confluence Arve Borne</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• MO min centrale : seuils de Sixt (2 ouvrages), Forces motrices du Foron</li> <li>• Seuils de la cavette (5 seuils) a priori étude par ATMB pour connaître l'intérêt (ou non) de reprise de ces seuils pour la stabilité de leurs ouvrages. Traitement de la continuité piscicole dans un second temps en fonction des résultats de l'étude, selon les besoins identifiés.</li> </ul> <p>Aujourd'hui, le SM3A est peu concernés par des ouvrages restant à traiter (seuls ceux dans un contexte particulier subsistent). La majorité des projets restant à faire émerger sont des ouvrages privés, tandis que les seuils en maîtrise d'ouvrage publique sont bien souvent en cours de traitement (au stade étude, ou autre).</p>
Nature de l'action	<p>Cette action s'inscrit dans les dispositions du SAGE du bassin de l'Arve (RIV-4 et RIV-8) et poursuit les objectifs du Contrat de territoire ENS.</p> <p>Afin d'impulser une dynamique sur les seuils restant à traiter, le SM3A s'est proposé d'élaborer une stratégie piscicole pour traiter des ouvrages les plus stratégiques parmi ceux de la liste 2.</p> <p>La stratégie piscicole du bassin versant de l'Arve est en cours d'élaboration par le SM3A, et donnera les priorités de restauration. Elle propose des actions notamment sur les ouvrages relevant de la compétence GEMAPI et sur des petits ouvrages privés dont le montant d'intervention est rédhibitoire pour le propriétaire.</p> <p>Cette stratégie (en cours de validation) s'appuiera sur les seuils suivants dans les années de mise en œuvre des contrats et notamment les 5 ans du Contrat de territoire ENS. L'ensemble des seuils à traiter est situé sur des cours d'eau classés en liste 2. Conformément aux premières discussions du SM3A avec les services de l'AFB et de la DDT74, sur la base d'un premier travail de priorisation technique issu du SAGE de l'Arve :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les 2 seuils de l'aval de l'Ugine : <ul style="list-style-type: none"> <li>o ROE55277 confluence -reprise de l'agencement des enrochements,</li> <li>o et traversée couverte - mise en place d'un dispositif permettant de contracter la lame d'eau pour les faibles débits-) et ROE55278, l'Ugine constituant une zone de refuge pour les peuplements piscicoles de l'Arve</li> <li>o et le seuil de la pisciculture de l'Ugine sous maîtrise d'ouvrage FDPMA74, hors Contrat de territoire ENS et hors contrat global ROE19924;</li> </ul> </li> <li>- Seuils du Foron du Reposoir : étude globale puis détermination des seuils à traiter. Les seuils étudiés sont l'ensemble des seuils de la confluence jusqu'à l'amont du village du Reposoir : soit ROE56376, ROE56375, ROE 56374, ROE20183, ROE14753, ROE55229, ROE14742, ROE14737, ROE14735, ROE14731 D'autres obstacles non répertoriés sur ce linéaire seront également étudiés. L'ensemble des solutions techniques (passe, rampe en enrochement, rivière de contournement, arasement total ou partiel) pourront être étudiés en fonction des besoins de continuité et des contraintes locales.</li> <li>- 4 seuils sur la Menoge : <ul style="list-style-type: none"> <li>o ROE57991, seuil Carraz prise d'eau ancien canal RD</li> <li>o ROE57990, seuil Sèche mouille prise d'eau scierie Caraz</li> <li>o ROE34547, prise d'eau scierie Chatelain amont pont D12a</li> <li>o et le Foron de Fillinges ROE57988; Seuil Couvette.</li> </ul> </li> </ul> <p>Les études préliminaires ont déjà permis un premier comparatif des solutions techniques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le seuil de la scierie de Mégevette sur le Risse ROE16085. Les solutions techniques restent à étudier</li> <li>- Le seuil de l'Arve à Cluses, porté par ATMB ROE31028. Les solutions techniques restent à étudier</li> </ul> <p>La nature des actions est (ou sera) précisée par les études locales. On peut néanmoins noter les problématiques suivantes influant sur le choix des solutions techniques à retenir :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur l'Arve, au vu du déficit de transport solide actuel, il n'est pas possible, en l'état, d'envisager l'arasement ou la suppression. Sauf en amont des zones soumises à exhaussement (Magland ?) ? Il en est de même sur l'Ugine aval tributaire de l'incision de l'Arve.</li> <li>Certains usages en place ne permettent pas l'arasement des seuils (par exemple sur la Menoge et le Foron de F.), sauf dans le cas particulier où des prises d'eau peuvent être regroupées.</li> </ul> <p>Certains ouvrages présentent un caractère patrimonial qui doit être pris en compte dans la solution à retenir.</p>
Objectifs	Préserver la biodiversité des milieux aquatiques
Enjeux ciblés	Populations piscicoles Fonctionnement du milieu aquatique
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>	
Localisation	 <p>● Seuils traités dans le cadre de l'hydroélectricité ● Proposition de seuils prioritaires pour l'implication du SM3A ● Seuils également proposés comme prioritaires mais sous réserve d'une étude préalable</p>
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	
Acteurs associés	CLE du SAGE de l'Arve, FDPMA, collectivités territoriales et établissements publics, services de l'Etat, ATMB, EDF, propriétaires privés...
Données dispo.	SAGE de l'Arve FDAAPPMA, 2016. Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) de Haute-Savoie. FDAAPPMA, HEPIA, 2014. Projet ESPACE, Echelles spatiales fonctionnelles des processus associés à la continuité écologique – Arve et Rhône. Interreg IV A 2007-2013 France-Suisse. SM3A, 2018. Réflexions sur l'intérêt piscicole des cours d'eau de la moyenne vallée de l'Arve. SM3A, 2019 (à venir). Stratégie de restauration de la continuité piscicole du bassin versant de l'Arve

Rétro-planning	Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
	Ugine aval : MOE + Foncier + Travaux ROE55277 et ROE55278	x	x			
	Menoge/ Foron de F. : Etudes	x				
	Menoge/ Foron de F : Foncier		x			
	Menoge/ Foron de F : Travaux (ROE57991, ROE57990, ROE34547 et ROE57988)			x		
	Risse : foncier	x	x			
	Risse : MOE			x		
	Risse : Dossiers réglementaires			x		
	Risse : Travaux (ROE16085)					x
	Foron du Reposoir (voir Fiche action dédiée)	Pour mémoire				
	Pisciculture de l'Ugine (ROE19924)	Pour mémoire (hors ENS), MOA FDPMA 74				
	Seuil de l'ATMB sur l'Arve (ROE31028)	Pour mémoire (hors ENS)				
	Synthèse	x	x	x	x	x

Coûts	N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F
	1	Ugine aval : MOE + Foncier + Travaux ROE55277 et ROE55278	Forfait	1		80 000 €		80 000 €	I
	2.1	Menoge/ Foron de F. : Etudes	Forfait	1		42 000 €		42 000 €	I
	2.2	Menoge/ Foron de F : Foncier	Forfait	1		42 000 €		42 000 €	I
	2.3	Menoge/ Foron de F : Travaux (ROE57991, ROE57990, ROE34547 et ROE57988)	Forfait	1		320 000 €		320 000 €	I
	3.1	Risse : foncier	Forfait	1		50 000 €		50 000 €	I
	3.2	Risse : MOE	Forfait	1		17 000 €		17 000 €	I
	3.3	Risse : Dossiers réglementaires	Forfait	1		8 700 €		8 700 €	I
	3.4	Risse : Travaux (ROE16085)	Forfait	1		95 000 €		95 000 €	I
		Foron du Reposoir	Pour mémoire (voir Fiche action dédiée)						
		Pisciculture de l'Ugine (ROE19924)	Pour mémoire (hors contrats)						
		Seuil de l'ATMB sur l'Arve (ROE31028)	Pour mémoire (hors contrats)						
						Total			654 700 €

**PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE**

N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre		Autofinancement	
			Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
			1	2019	80 000 € HT	40%	32 000 €	40%	32 000 €	
2.1	2019	42 000 € HT	40%	16 800 €	40%	16 800 €			20%	8 400 €
2.2	2020	42 000 € HT	40%	16 800 €	40%	16 800 €			20%	8 400 €
2.3	2021	320 000 € HT	40%	128 000 €	40%	128 000 €			20%	64 000 €
3.1	2019	50 000 € HT	40%	20 000 €	40%	20 000 €			20%	10 000 €
3.2	2021	17 000 € HT	40%	6 800 €	40%	6 800 €			20%	3 400 €
3.3	2021	8 700 € HT	40%	3 480 €	40%	3 480 €			20%	1 740 €
3.4	2023	95 000 € HT	40%	38 000 €					60%	57 000 €
-	-	0 €								
-	-	0 €								
-	-	0 €								
<b>Total</b>		<b>654 700 €</b>		<b>261 880 €</b>		<b>223 880 €</b>			<b>26%</b>	<b>168 940 €</b>

Plan de financements envisagé

Si ces seuils présentent un usage économique, les aides publiques totales ne devront pas dépasser le taux encadré européen. Si les travaux concernent une pisciculture, l'agence de l'eau appliquera le régime des minimis (maximum 30 000€ d'aide). L'exemption à ce régime pourra être étudiée au cas par cas.

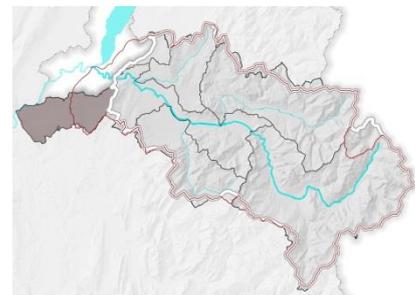
**INDICATEURS**

Réalisation	Travaux de mise en transparence	Suivi – évaluation des gains	Amélioration de la connexion piscicole des cours d'eau traité
-------------	---------------------------------	------------------------------------	--

**MESURES ASSOCIEES**

Fiche-action B-5-1 de l'ENS et RI22 du contrat global : Stratégie foncière du SM3A  
 Fiche-action B-4-7 de l'ENS et RI14 du contrat global : Concevoir et mettre en œuvre les travaux de renaturation du Foron du Reposoir

<b>Orientation fondamentale du SDAGE :</b>						
<b>Disposition du SDAGE :</b>						
<b>Masse d'eau :</b> FRDR12112 / FRDR10451 / FRDR557 / FRDR11189 / FRDR11394						
<b>Pression du SDAGE :</b> altération de la continuité						
<b>Mesure du PDM :</b> MIA0101 « réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques »						
<b>Action du PAOT :</b> -						
<b>Disposition du SAGE :</b> RIV-4 « Restaurer la continuité écologique des cours d'eau classés en liste 2 »						
<b>Objectifs du SAGE :</b> Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides, et restaurer les milieux dégradés						
<b>Sous-objectifs du SAGE :</b> Restaurer la morphologie des cours dégradés						
<b>Enjeux du SAGE :</b> Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau / Préserver la biodiversité des milieux aquatiques et lutter contre le développement des plantes invasives						
<b>Outils :</b>	CT ENS 2019-2023	CG (AE) 2019-2022	x	PAPI (Etat) 2020-2026	N2000 (Etat)	



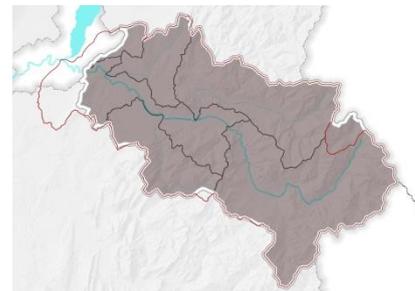
Objectif ENS : -	Priorité forte
Sous-objectif ENS : -	Maitre d'ouvrage : CC du Genevois

<b>Code CG : RI19</b>	<b>Diagnostic de la franchissabilité des ouvrages sur les affluents de l'Arve et du Rhône</b>
Cours d'eau : BV transfrontalier entre Arve et Rhône Divers cours d'eau soit FRDR12112 / FRDR10451 / FRDR557 / FRDR11189 / FRDR11394	Commune : territoire de la CCG

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	La CCG lance des études préalables, telles que « Etude dynamique des populations de salamandre » et des « Inventaires piscicoles » sur quelques cours d'eau du territoire où la connaissance manque sur l'état des espèces cibles définie à l'étude ressources - milieu. Une fois les espèces recensées, il s'agit de définir les obstacles à leur circulation et de repérer les actions possibles à entreprendre, en connaissance des apports à venir de la gestion saisonnalisée des captages.
Nature de l'action	Réalisation d'un diagnostic de la franchissabilité des ouvrages basé sur le protocole ICE. Mise en regard des populations piscicoles pour détermination des opportunités d'actions.
Objectifs	Evaluer les opportunités d'actions à mener pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau.
Enjeux ciblés	Disposition SAGE RIV-3 « Préserver la continuité écologique en cours d'eau »
PERIMETRE D'APPLICATION	
Linéaire	-
Localisation	Territoire de la CCG
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Acteurs associés	Etat de Genève (DGNP) / Fédération Départementale de Pêche

Données dispo.	Etude Ressources – incidences Milieux SPAGE Aire/Drize et Laire/Champagne à venir										
Rétro-planning	Libellé		2019	2020	2021	2022	2023				
	Etude terrain et rapport			x							
	Synthèse			x							
Coûts	N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F		
	1	Etude terrain et rapport	Forfait	1		15 000 €		15 000 €	I		
						Total			15 000 €		
<b>PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE</b>											
Plan de financements envisagé	N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement	
				Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
	1	2020	15 000 € HT	40%	6 000 €	40%	6 000 €			20%	3 000 €
<b>Total</b>		<b>15 000 €</b>		<b>6 000 €</b>		<b>6 000 €</b>					<b>3 000 €</b>
*Autre financeur : -											
<b>INDICATEURS</b>											
Réalisation	Rapport d'étude dont cartographie Eléments de décision pour des actions de restauration de la continuité			Suivi – évaluation des gains		-					
<b>MESURES ASSOCIEES</b>											
-											

<b>Orientation fondamentale du SDAGE</b> : OF 6A Agir sur la morphologie et le découloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques							
<b>Disposition du SDAGE</b> : Disposition 6A-01 Définir les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques, humides, littoraux et eaux souterraines							
<b>Masse d'eau</b> : -							
<b>Pression du SDAGE</b> : -							
<b>Mesure du PDM</b> : -							
<b>Action du PAOT</b> : -							
<b>Disposition du SAGE</b> : RIV-1 Délimiter les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau du périmètre							
<b>Objectifs du SAGE</b> : Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides et restaurer les milieux dégradés							
<b>Sous-objectifs du SAGE</b> : Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau							
<b>Enjeux du SAGE</b> : Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau / Protéger et valoriser les espaces emblématiques du territoire / Améliorer la production et le partage des connaissances							
<b>Outils</b> :	CT ENS 2019-2023		CG (AE) 2019-2022	x	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)



Objectif ENS :	Priorité forte
Sous-objectif ENS :	Maitre d'ouvrage : SM3A

<b>Code CG : R120</b>	<b>Délimiter les EBF (Espaces de bon fonctionnement) sur l'ensemble des cours d'eau du périmètre du SAGE (hors Genevois)</b>	
Cours d'eau : Ensemble des cours d'eau (hors Genevois)	Communes : 106 communes concernées (hors Genevois)	

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>L'occupation historique des fonds de vallée et le corsetage des cours d'eau entre les ouvrages linéaires (digues, protections de berge, entonnements de ponts...) ont entraîné une chenalisation des lits mineurs et une disparition des espaces alluviaux et d'une grande partie des zones inondables. Ces aménagements ont entraîné une dégradation des fonctionnalités naturelles des cours d'eau : régulation des crues et du transport solide, perte de biodiversité, limitation de l'autoépuration naturelle et de l'alimentation des nappes d'accompagnement etc. Si aujourd'hui les efforts de préservation des zones inondables et des milieux naturels ont permis de freiner cette tendance, l'urbanisation et se poursuit à un rythme qui reste soutenu constituant une pression toujours forte sur ces espaces.</p> <p>Ainsi, plusieurs démarches visent à délimiter un espace à préserver en bord de cours d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Espace de bon fonctionnement (EBF) des cours d'eau, outil de l'Agence de l'eau RMC, vise à préserver ou restaurer pour atteindre le bon état écologique des cours d'eau. Il s'agit de délimiter les espaces morphologique, hydraulique et biologiques nécessaires à la rivière, en concertation avec les acteurs du territoire. Cette démarche s'inscrit dans les dispositions du SAGE du bassin de l'Arve (RIV-1), qui demande de délimiter les EBF de l'ensemble des cours d'eau du périmètre du SAGE dans un délai de 5 ans. Les EBF, validés par la CLE après concertation, auront une portée juridique que lui confère le SDAGE.</li> </ul> <p>Cet espace devra s'articuler avec d'autres zonages complémentaires déjà délimités ou en cours de délimitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Espace naturel sensible (ENS), espace de gestion rattaché à l'outil contractuel du Département de Haute-Savoie, qui fige les terrains concernés dans les PLU en zonage agricole</li> </ul>

	<p>ou naturel, pour une durée de 30 ans,</p> <p>La trame turquoise, délimitation cartographique créée par l'Agence de l'eau RMC et développée par le SM3A sur son bassin, qui n'a pas de portée juridique. Elle correspond à l'espace délimité par le cours d'eau et ses annexes alluviales, auquel on ajoute les corridors écologiques terrestres associés au cours d'eau ou à proximité (trame verte). Cela peut prendre la forme d'une ripisylve ou d'espace ouvert à proximité immédiate du cours d'eau. Il s'agit donc d'un espace où la première priorité est la vie de la rivière. Le souhait du SM3A est que les collectivités s'engagent à préserver ces espaces dans leurs documents d'urbanisme (SCOT, PLU), de manière volontariste. La trame turquoise est également un périmètre d'ENS potentiel, où une labellisation pourrait intervenir là où des plans de gestion seront élaborés.</p>																																	
Nature de l'action	<p>L'EBF fera tout d'abord l'objet d'une stratégie générale de déploiement, validée par la CLE, qui fixera le programme d'études et les principes de gestion à adopter au sein de cet espace. Conformément à la disposition RIV-1 du SAGE, le travail de cartographie sera mené de façon prioritaire dans les secteurs à urbanisation rapide, sur les territoires élaborant un SCOT, sur les linéaires de cours d'eau faisant l'objet de réflexions relatives à la gestion des risques, à la gestion des ouvrages de protection et à la restauration hydromorphologique. Une fois la stratégie adoptée, la délimitation des EBF sera réalisée par un prestataire extérieur. La cartographie des EBF sera arrêtée par la CLE du SAGE au fur et à mesure de son avancement et après concertation avec les acteurs concernés localement.</p>																																	
Objectifs	<p>Délimiter les EBF sur l'ensemble des cours d'eau du périmètre du SAGE</p> <p>Préserver et restaurer l'espace dédiée à la rivière et ses milieux alluviaux associés</p>																																	
Enjeux ciblés	<p>Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau</p> <p>Protéger et valoriser les espaces emblématiques du territoire</p> <p>Améliorer la production et le partage des connaissances</p>																																	
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>																																		
Surface	2 164 km <sup>2</sup>																																	
Localisation	Périmètre du SAGE (hors Genevois)																																	
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>																																		
Acteurs associés	CLE du SAGE, collectivités territoriales ou leurs établissements publics en charge de la compétence GEMAPI (SM3A et CC du Genevois)																																	
Données dispo.	Artelia, 2017. Stratégie relative à l'hydromorphologie pour le SAGE du bassin versant de l'Arve Phase 3 – Méthodologie de définition des EBF SM3A, 2018. Projet de délimitation de la trame turquoise																																	
Rétro-planning	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Libellé</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Stratégie EBF (interne)</td> <td>x</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Délimitation des EBF techniques (prestation externalisée)</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> </tr> <tr> <td>Concertation et validation des EBF (interne)</td> <td></td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> </tr> <tr> <td>Synthèse</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> </tr> </tbody> </table>									Libellé	2019	2020	2021	2022	Stratégie EBF (interne)	x	x			Délimitation des EBF techniques (prestation externalisée)	x	x	x	x	Concertation et validation des EBF (interne)		x	x	x	Synthèse	x	x	x	x
Libellé	2019	2020	2021	2022																														
Stratégie EBF (interne)	x	x																																
Délimitation des EBF techniques (prestation externalisée)	x	x	x	x																														
Concertation et validation des EBF (interne)		x	x	x																														
Synthèse	x	x	x	x																														
Coûts	N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F																									
	1	Stratégie EBF (interne)	Pour mémoire (animation par le poste SAGE)																															
	2	Délimitation des EBF	Forfait	1		180 000 €		180 000 €	F																									
	3	Concertation et validation	Pour mémoire (animation par le poste SAGE)																															

	des EBF (interne)				
			Total		180 000 €

### PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE

Plan de financements envisagé	N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement	
				Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
	2	2019	180 000 € TTC	10%	18 000 €	70%	126 000 €			20%	36 000 €
	<b>Total</b>		<b>180 000 €</b>		18 000 €		126 000 €			20%	36 000 €

\*Autre financeur : - CD74 au titre du SAGE et non de l'ENS

### INDICATEURS

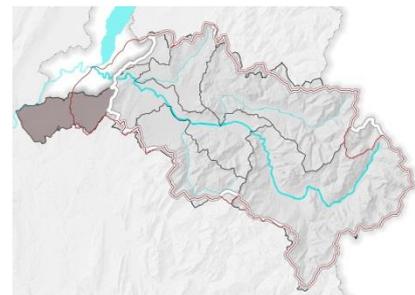
Réalisation	Animation de la démarche EBF	Suivi – évaluation des gains	Respect des prescriptions Préservation des surfaces et de l'état des milieux alluviaux naturels en bord de cours d'eau à long terme
	Stratégie EBF		
	Délimitation des EBF sur l'ensemble du bassin versant		

### MESURES ASSOCIEES

Même action sur la CCG (RI21)



<b>Orientation fondamentale du SDAGE :</b>						
<b>Disposition du SDAGE :</b>						
<b>Masse d'eau :</b> FRDR12112 / FRDR10451 / FRDR557 / FRDR11189 / FRDR11394						
<b>Pression du SDAGE :</b> altération de la morphologie						
<b>Mesure du PDM :</b> MIA0101 « réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques »						
<b>Action du PAOT :</b>						
<b>Disposition du SAGE :</b> RIV-1 : « délimiter les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau »						
<b>Objectifs du SAGE :</b> Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides, et restaurer les milieux dégradés						
<b>Sous-objectifs du SAGE :</b> Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau						
<b>Enjeux du SAGE :</b> Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours						
<b>Outils :</b>	CT ENS 2019-2023	CG (AE) 2019-2022	x	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)



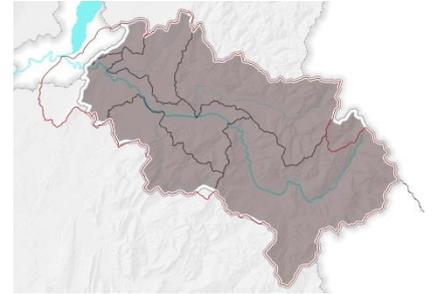
Objectif ENS : -	Priorité forte
Sous-objectif ENS : -	Maitre d'ouvrage : CC du Genevois

<b>Code CG : RI21</b>	<b>Délimiter les EBF (Espaces de Bon Fonctionnement) des cours d'eau du territoire de la CCG</b>
Cours d'eau : BV transfrontalier entre Arve et Rhône Divers cours d'eau soit FRDR12112 / FRDR10451 / FRDR557 / FRDR11189 / FRDR11394	Commune : territoire de la CCG

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>Les aménagements anthropiques ont entraîné une dégradation des fonctionnalités naturelles des cours d'eau: régulation des crues et du transport solide, accueil de biodiversité, autoépuration naturelle et alimentation des nappes d'accompagnement etc.</p> <p>Malgré des efforts de préservation (souvent de par l'enjeu inondation), l'urbanisation se poursuit à un rythme qui reste soutenu constituant une pression toujours forte sur ces espaces.</p> <p>Les démarches destinées à délimiter un «Espace de Bon Fonctionnement» (EBF) des cours d'eau doivent être engagées sur le territoire, comme le prévoit le SAGE de l'Arve par sa disposition RIV-1, laquelle fait référence aux dispositions 6A-01 et 6A-02 du SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 et à l'objectif 1.4 du SCRCE Rhône-Alpes.</p>
Nature de l'action	<p>La délimitation des EBF s'appuiera sur la stratégie locale relative aux EBF adoptée par la CLE du SAGE et sur la méthodologie proposée par le guide sur les EBF du comité de bassin Rhône-Méditerranée.</p> <p>Cette délimitation doit prendre en compte le SRCE en s'adaptant à chaque type de cours d'eau, aux enjeux en présence dans les lits majeurs et être conduite en concertation avec les acteurs concernés.</p> <p>Elle devra s'articuler avec les démarches de gestion de la trame verte et bleue dont les délimitations dépassent le strict EBF au sens du SDAGE.</p>
Objectifs	<p>Délimitation des Espaces de Bon Fonctionnement des cours d'eau</p> <p>Prise en compte dans les documents de planification</p>
Enjeux ciblés	<p>Disposition SAGE RIV-1 : « délimiter les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau »</p>

PERIMETRE D'APPLICATION											
Linéaire	-										
Localisation	-										
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE											
Acteurs associés	Communes, CLE de l'Arve, Etat de Genève										
Données dispo.	Artelia 2017 : stratégie relative à l'hydromorphologie pour le SAGE de BV Arve Etudes hydrauliques conduites sur le bassin versant										
Rétro-planning	Libellé		2019	2020	2021	2022	2023				
	Etudes de définition				X	X					
	Synthèse				X	X					
Coûts	N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F		
	1	Etudes de définition	Forfait	1	60 000 €		60 000 €		F		
						Total		60 000 €			
PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE											
Plan de financements envisagé	N°	Année	Coût (HT)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement	
				Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
	1	2021	30 000 € TTC	10%	3 000 €	70%	21 000 €			20%	6 000 €
	1	2022	30 000 € TTC	10%	3 000 €	70%	21 000 €			20%	6 000 €
<b>Total</b>		<b>60 000 €</b>		<b>6 000 €</b>		<b>42 000 €</b>			<b>20 %</b>	<b>12 000 €</b>	
*Autre financeur : - CD74 au titre du SAGE et non de l'ENS											
INDICATEURS											
Réalisation	Rapport d'étude dont cartographie Intégration dans le SCOT, les PLU			Suivi – évaluation des gains		Respect des prescriptions / préservation des surfaces et de l'état des milieux en bord de cours d'eau à long terme					
MESURES ASSOCIEES											
-											

<b>Orientation fondamentale du SDAGE :</b> OF 6A Agir sur la morphologie et le déclouonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques ; OF 6B Préserver, restaurer et gérer les zones humides							
<b>Disposition du SDAGE :</b> 6A-02 - Préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques ; 6B-02 – Mobiliser les outils financiers, fonciers et environnementaux en faveur des zones humides							
<b>Masse d'eau :</b> -							
<b>Pression du SDAGE :</b> -							
<b>Mesure du PDM :</b> -							
<b>Action du PAOT :</b> -							
<b>Disposition du SAGE :</b> RIV-2 - Préserver les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau du périmètre ; ZH-2 - Préserver les ZH							
<b>Objectif du SAGE :</b> Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides, et restaurer les milieux dégradés							
<b>Sous-objectif du SAGE :</b> Restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés ; Préserver toutes les zones humides et restaurer les zones humides prioritaires							
<b>Enjeu(x) du SAGE :</b> Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau / Protéger et valoriser les espaces emblématiques du territoire							
<b>Outils :</b>	CT ENS 2019-2023	X	CG (AE) 2019-2022	X	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)



Objectif de l'ENS : B. Maintenir et/ou restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés	Priorité forte
Sous-objectif de l'ENS : B.5 Maintien et/ou élargissement des espaces cours d'eau et notamment des corridors terrestres associés (reboisement de berges, bras secondaires, zones humides alluviales)	Maitre d'ouvrage : SM3A

<b>Code CG : RI22</b>	<b>Définir et mettre en œuvre une stratégie de maîtrise foncière « espace cours d'eau » du SM3A</b>
<b>Code ENS : B-5-1</b>	
Bassin versant de l'Arve	Communes : -

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>Depuis sa création, le SM3A a engagé diverses actions ou politiques de maîtrise foncière, au gré d'opérations d'aménagement, de plans de gestion ou d'opportunités. Dans un contexte de territoire très dynamique, l'acquisition fait en effet partie des outils de protection des rivières et des milieux aquatiques.</p> <p><b>1. L'historique de maîtrise foncière du SM3A et évolutions à venir</b></p> <p>L'une des actions les plus emblématiques est l'acquisition, entre 1995 et 2009, de 226 ha en zones inondables et de divagation, dans le principal espace alluvial de l'Arve, l'espace emblématique dit « Borne-Pont de Bellecombe » (de Bonneville à Reignier), ainsi que sur la zone de confluence de la Menoge et la zone d'Anterne (Marignier). Soutenu par le Conseil départemental de Haute-Savoie, pour un montant total de 2 M€, elle a permis de conserver un espace de respiration pour la rivière et d'empêcher un nouveau remaniement de ces zones.</p> <p>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le SM3A exerce la compétence GEMAPI sur l'intégralité du bassin versant de l'Arve. Ainsi, la stratégie foncière du SM3A peut évoluer pour faire face aux enjeux sur l'ensemble de ses rivières. Il intervient sur des enjeux multiples :</p>

- La prévention des inondations ;
- L'amélioration de la qualité et de la ressource en eau ;
- La préservation des zones humides, des cours d'eau et de la biodiversité.

## **2. Les enjeux actuels de maitrise foncière sur les cours d'eau et les zones humides**

Afin de répondre à ces enjeux, l'outil de maitrise foncière est souvent recherché, et notamment pour les opérations d'envergure (ex : opérations de protection des populations). La maitrise du foncier n'est pas l'objectif en soi, l'objectif est la maitrise d'usage et compatibilité de l'usage avec les enjeux humains et environnementaux visés. La maitrise d'usage peut être obtenue par voie de conventionnement, de baux environnementaux, de déclaration d'intérêt général (pour permettre d'intervenir sur des terrains privés), de protections réglementaires (arrêté de protection de biotope...), de servitudes d'utilité publique, de réserves naturelles, de dispositifs de gestion et contractuels (Natura 2000, MAEC...).

Ainsi, la maitrise foncière est réservée aux zones à forts enjeux. En effet, le foncier reste un outil puissant au service des objectifs de préservation et de mise en valeur des zones humides et de restauration des cours d'eau, en faisant appel aux moyens éprouvés du droit de propriété (AERMC, 2017).

De plus, la maitrise foncière ne doit pas aller à l'encontre des activités socio-économiques présentes, à condition qu'elles soient compatibles avec les enjeux visés.

Par déclinaison du SDAGE à l'échelle du bassin versant de l'Arve, le SAGE de l'Arve intègre cette thématique dans ses dispositions. Il préconise :

- la définition et la mise en œuvre d'une stratégie foncière de maîtrise des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (EBF), au regard des enjeux d'inondation, de gestion des ouvrages en rivière et des enjeux de préservation ou restauration des milieux (disposition RIV-2) ;
- l'utilisation d'outils de maitrise foncière pour préserver et restaurer les zones humides prioritaires (dispositions ZH-2 et ZH-3) ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une maîtrise foncière (acquisitions, servitudes) des zones d'expansion de crue stratégiques, sur les ZEC à restaurer ou à optimiser ainsi que sur l'emprise des futurs bassins écrêteurs en vue de les conserver libres d'enjeux nouveaux (disposition RISQ-5 et RISQ-8).

**Ainsi, les enjeux uniques ou cumulés de maitrise foncière du SM3A sont les suivants :**

- **le fonctionnement hydromorphologique et écologique des rivières et leurs espaces alluviaux ;**
- **le fonctionnement des zones humides (plan de gestion stratégique des zones humides) ;**
- **les corridors écologiques ;**
- **la protection contre les inondations.**

Enfin, la prise en compte des cours d'eau et des milieux alluviaux associés dans les documents d'urbanisme (PLU) et de planification (SCOT) sont des enjeux majeurs pour garantir la préservation à long terme de la surface nécessaire à la bonne fonctionnalité des cours d'eau et des corridors terrestres associés.

## **3. Les outils de maitrise foncière mobilisés par le SM3A**

En s'appuyant sur le périmètre d'opportunité (trame turquoise, EBF ou opérations d'aménagement),

	<p>le SM3A peut mobiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avec le Conseil départemental : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Le droit de préemption du Conseil départemental sur les Espaces naturels sensibles, au titre de L215-1 du Code de l'Urbanisme. Afin d'orienter au mieux cet outil, il pourrait se focaliser uniquement sur les sites à enjeux forts ;</li> </ul> </li> <li>- avec les communes ou les EPCI : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Le droit de préemption urbain dit « renforcé » qui est l'extension du droit de préemption urbain simple et qui s'applique sur des biens qui normalement étaient exclus du droit de préemption simple ;</li> <li>o Le droit de préemption urbain « simple », qui permet aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) d'acquérir en priorité des zones urbaines ou à urbaniser dans les PLU. Il ne peut être <b>opéré qu'en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement</b> ;</li> </ul> </li> <li>- avec la SAFER : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Le droit de préemption des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), au titre du L143-1 du Code rural, sur les zones agricoles ou naturelles des PLU (mais avec une surface minimum en zone U, NA et AU) ;</li> </ul> </li> <li>- Avec l'Etat : <ul style="list-style-type: none"> <li>o L'activation des acquisitions, par les communes ou les EPCI FP, des « biens sans maître » ;</li> </ul> </li> </ul> <p>Pour faciliter la négociation et l'écriture des actes, le président du SM3A peut rédiger des actes en la forme administrative (D2016-03-05), en interne ou par l'intermédiaire de prestataires habilités. Le SM3A peut mobiliser seul :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conventions d'usage,</li> <li>- Mises à dispositions de foncier,</li> <li>- Servitudes,</li> <li>- ...</li> </ul>
Nature de l'action	<p>Afin de répondre aux enjeux, le SM3A poursuit l'élaboration de sa stratégie foncière. Avec le périmètre défini (trame turquoise et EBF), il peut engager une étude multithématique (préservation de zones humides, morphologie des cours d'eau, prévention des inondations...), à l'échelle du bassin versant de l'Arve. La stratégie foncière du SM3A peut être encadré par plusieurs politiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Contrat de territoire Espaces naturels sensibles, qui concerne les espaces alluviaux, les corridors écologiques de bord de cours d'eau (trame turquoise) et les zones humides stratégiques ;</li> <li>- L'espace de bon fonctionnement des cours d'eau (EBF), via le SAGE ;</li> <li>- Le Programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI).</li> </ul> <p>Selon les priorités d'actions, le territoire d'intervention du SM3A pourra être découpé en plusieurs secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Priorité forte (urbanisation, fonctionnement du cours d'eau...), incluant les sites où des projets de restauration ou conservation écologique ou hydraulique sont prévus ou en cours ;</li> <li>- Priorité moyenne ;</li> <li>- Priorité faible.</li> </ul> <p>Les étapes de la poursuite de la stratégie foncière du SM3A sont les suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. S'appuyer les périmètres d'enjeux. Ce périmètre reprend à la fois à la trame turquoise (périmètre d'intervention "milieux" du SM3A et qui recoupe souvent le périmètre ENS) et les Espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (EBF). Au sein de ce périmètre, une hiérarchisation du territoire est à réaliser selon les enjeux et les menaces présentes. De plus,</li> </ol>

	<p>la surface objectif d'acquisition pour les 5 ans est fixée à <b>environ 100 ha</b>, ce qui correspond environ à la moitié de la surface acquise dans l'espace Borne-Pont de Bellecombe ;</p> <p>2. Echanges avec les personnes disposant du droit de préemption pour établir des partenariats durables (arrêt du principe d'échange d'informations sur les acquisitions entre les personnes disposant du droit de préemption et le SM3A)</p> <p>3. Appui auprès d'organismes extérieurs pour mettre en place des outils de maîtrise foncière (société foncière)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat durable avec la SAFER pour la détection des opportunités</li> <li>- Veille foncière sur les sites cartographiés comme à enjeux</li> <li>- Prestation pour la négociation, l'estimation (en dessous de 180 000 €), la rédaction d'actes et la veille ou la relance de l'enregistrement des actes dans l'objectif de sécuriser les finalisations de vente.</li> <li>- Rédaction de servitudes, conventions...</li> </ul> <p>4. Prestation de bornage topographique nécessaire à certaines acquisitions</p> <p>L'objectif à long terme est d'acquérir les terrains à enjeux, au bord de toutes les rivières et sur toutes zones humides qui le nécessiteraient, à l'échelle du bassin versant de l'Arve.</p> <p>5. Acquisitions foncières</p> <p>En 2019, le SM3A vise le rachat de terrains privés de l'Etat situé en bord d'Arve, des parties du Domaine public autoroutier (DPA) rétrocédées par Autoroute et Tunnel du Mont-Blanc (ATMB) et la poursuite des acquisitions d'opportunités en bord d'Arve sur l'espace Borne-Pont de Bellecombe.</p> <p>En cas d'acquisition de certaines propriétés, des frais annexes peuvent être nécessaires : pose de panneaux, mise en place de barrière, destruction de bâtiments, mise en décharge, acquisition des arbres présents sur les propriétés pour éviter leur coupe et besoin estimatif associé, frais de portage par la SAFER...</p> <p>En complément, des moyens humains sont affectés pour vérifier la bonne prise en compte de la trame turquoise et des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau dans les PLU et SCOT du bassin versant, lors de la révision de ces documents.</p> <p>L'enveloppe des acquisitions foncières n'étant pas connue à ce jour précisément, elles ne sont pas chiffrées au présent contrat. Elles seront étudiées au cas par cas par les financeurs.</p>
Objectifs	Acquérir les terrains à enjeux en bord de cours d'eau du bassin versant de l'Arve
Enjeux ciblés	Sites alluviaux, zones humides
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>	
Surface	Périmètre d'intervention du SM3A (ensemble des cours d'eau du bassin versant de l'Arve et zones humides stratégiques)
Localisation	Bassin versant de l'Arve
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	
Acteurs associés	DGFIP, DDT, SAFER, prestataire foncier...
Données dispo.	Cadastre, RGD74, trame turquoise, EBF...

Rétro-planning	Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
	Actualisation de la stratégie	x	x	x	x	x
	Partenariats pour l'acquisition	x	x	x	x	x
	Frais annexes	x	x	x	x	x
	Acquisitions foncières	x	x	x	x	x
	Synthèse	x	x	x	x	x

Coûts	N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F
	1	Actualisation de la stratégie	Forfait annuel	5	10 000 €		50 000 €		F
	2	Partenariats pour l'acquisition	Forfait annuel	5	20 000 €		100 000 €		F
	3	Frais annexes	Pour mémoire, à déterminer						
	4	Acquisitions foncières	Pour mémoire, à déterminer						
						Total		150 000 €	

### PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE

Plan de financements envisagé	N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74*		AE RMC*		Autre **		Autofinancement	
				Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
	1	2019	60 000 €	30% <sup>3</sup> 60% <sup>3</sup>	25 200 €	50% <sup>3</sup>	18 000 €			28%	16 800 €
	2	2019	120 000 €	60%	72 000 €					40%	48 000 €
	3	2019	- €	*		*					
	5	2020	- €	*		*					
	<b>Total</b>		<b>180 000 € *</b>		<b>97 200 €</b>		<b>18 000 €</b>			<b>36%</b>	<b>64 800 €</b>

\*Le Conseil départemental de Haute-Savoie et l'Agence de l'eau pourront venir aider les acquisitions foncières, mais que ces dépenses n'étant pas connues à ce jour précisément, elles ne sont pas chiffrées au présent contrat.

\*\*Autre financeur : -

<sup>3</sup>30% CD74 – 50% AE pour 2019-2022, puis 60% CD74

### INDICATEURS

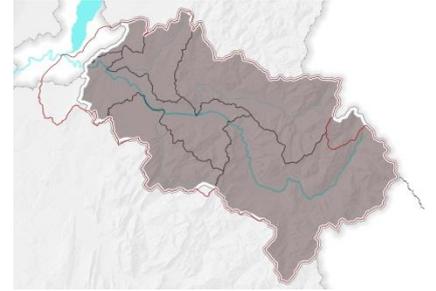
Réalisation	Nombre de sites et surfaces acquises en 5 ans	Suivi – évaluation des gains	Préservation de sites alluviaux
-------------	---	------------------------------	---------------------------------

### MESURES ASSOCIEES

Fiches-actions du CT ENS Arve



<b>Orientation fondamentale du SDAGE :</b> OF 6C Intégrer la gestion des espaces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau							
<b>Disposition du SDAGE :</b> 6C-02 – Gérer les espèces autochtones en cohérence avec l'objectif de bon état des milieux							
<b>Masse d'eau :</b> -							
<b>Pression du SDAGE :</b> -							
<b>Mesure du PDM :</b> -							
<b>Action du PAOT :</b> -							
<b>Disposition du SAGE :</b> RIV-7 - Pérenniser et étendre les plans de gestion raisonnés des ripisylves, des boisements de berge et des espaces alluviaux et lutter contre l'expansion des plantes invasives							
<b>Objectif du SAGE :</b> Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides, et restaurer les milieux dégradés							
<b>Sous-objectif du SAGE :</b> Restaurer et entretenir les espaces riverains des cours d'eau							
<b>Enjeu(x) du SAGE :</b> Préserver la biodiversité des milieux aquatiques et lutter contre le développement des plantes invasives							
<b>Outils :</b>	CT ENS 2019-2023	X	CG (AE) 2019-2022	X	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)



Objectif de l'ENS : B. Maintenir et/ou restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés	Priorité forte
Sous-objectif de l'ENS : B.5 Maintien et/ou élargissement des espaces cours d'eau et notamment des corridors terrestres associés (reboisement de berges, bras secondaires, zones humides alluviales)	Maitre d'ouvrage : SM3A

<b>Code CG : RI23</b>	<b>Contribuer au génie écologique des milieux alluviaux de montagne et des zones humides à l'échelle du bassin versant de l'Arve</b>
<b>Code ENS : B-5-3</b>	
Bassin versant de l'Arve	Communes : -

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p><b>1. Le génie écologique au SM3A</b></p> <p><b>1.1. Historique</b>  Depuis de nombreuses années, le SM3A s'attache, dans ses chantiers, à employer des techniques de génie végétal ou mixte. Il a en particulier contribué au programme Geni'Alp. Par ailleurs, les cahiers des charges du SM3A spécifient des consignes de traçabilité et de fourniture dans un objectif de qualité.  Cette thématique est par ailleurs en pleine expansion du fait de la prise de compétence GEMAPI et de la réglementation digues. En effet, la gestion des nombreux cours d'eau du bassin versant de l'Arve (1 400 km) suppose de nombreux chantiers mis en place par le SM3A.</p> <p><b>1.2. Utilisation du génie écologique</b>  La renaturation des sites SM3A est souvent recherchée suite à ces travaux :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Dans la mesure du possible, la restauration du fonctionnement écologique et hydromorphologique est recherchée</li> <li>2) Lorsque cela n'est pas possible, notamment lorsque les enjeux à proximité ne permettent pas de redonner un gabarit suffisant à la rivière, le SM3A développe : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. des techniques de génie végétal (lorsque les sollicitations du cours d'eau ne sont pas trop fortes ou que l'on est loin des sollicitations) ;</li> <li>b. des techniques mixtes alliant génie civil en pied de berge et génie écologique en sommet de berge est employée lorsque les sollicitations de pied de berge sont fortes mais que le haut de berge se prête à la végétalisation.</li> </ol> </li> </ol>

3) Le génie civil est employé quand les techniques végétales ne peuvent pas être appliquées.

### **1.3. Les enjeux**

#### **1.3.1. Les enjeux écologiques**

Les travaux en bord de cours d'eau peuvent avoir des impacts importants sur la couverture végétale des rives, ce qui peut être problématique tant pour les espèces de bord de cours d'eau que pour la fonction de corridor écologique bien souvent assurée en vallée pour les cours d'eau et leurs annexes. Dans un contexte où la lutte contre les espèces exotiques envahissantes est difficile voire impossible dans de nombreux secteurs, la mise en concurrence des espèces invasives avec des espèces végétales locales permettrait de réduire les effets néfastes en diversifiant les espèces présentes. Par ailleurs, sur les ouvrages, les milieux herbacés se prêtent au développement des invasives. Or leur présence peut dégrader l'état de l'ouvrage (Renouée du Japon en particulier).

#### **1.3.2. Les enjeux réglementaires**

Les enjeux de restauration des milieux alluviaux sont prégnants sur le bassin versant. Les mises aux normes des systèmes d'endiguement (en lien avec la GEMAPI et la réglementation) obligent à gérer la végétation sur les digues et conduisent souvent à proscrire la végétation ligneuse.

### **2. Etat des filières permettant la réalisation de génie écologique**

Les filières de plantes locales (herbacées, arbustes, arbres) sont assez peu développées sur le territoire. On distingue deux contextes et deux pratiques, selon que l'on travaille avec des espèces herbacées ou des espèces arbustives. Les plants et semences du marché disponibles ne sont pas toujours adaptés au contexte particulier de bord de cours d'eau de montagne.

#### **2.1. Cas des espèces arbustives**

En bord de cours d'eau, le génie écologique utilise principalement des mélanges de saules pour leur qualité de stabilisation des talus, de forte reprise et de croissance rapide. Les espèces sont diverses et sont choisies en fonction des conditions stationnelles (hauteur, exposition, type de cours d'eau, altitude...) et des espèces présentes naturellement à proximité. Si les saules sont au cœur du génie écologique, d'autres essences sont en accompagnement. Le guide Geni'alp donne les conseils pour la mise en œuvre de ces techniques.

Les problématiques pour les chantiers du SM3A sont :

- une fourniture de grande quantité ;
- une fourniture adaptée : réservation de la génétique locale, plants avec maturation identique au contexte local. Les plants et plançons à bouturer sont posés avant saison de végétation. Toutefois, bien souvent, les plants de pépinière provenant de loin ont un stade de développement saisonnier trop avancé au contexte haut-savoyard.

#### **2.2. Cas des espèces herbacées**

Les espèces herbacées sont intéressantes pour les secteurs où l'arbustif n'est pas possible (digues, réhabilitation de décharges, restauration de zones humides...) ou en complément d'espèces arbustives. Parmi les espèces herbacées les plus fréquemment utilisées en végétalisation, trois sont principalement produites en dehors de l'Union européenne (*Achillea millefolium* en Nouvelle-Zélande, *Bromus erectus* aux Etats-Unis et *Trifolium subterraneum* en Australie). L'utilisation de ces mélanges peut avoir plusieurs conséquences négatives sur les végétations d'altitude :

- faible pérennité des couverts végétaux semés avec risque fort d'érosion des sols peu protégés,
- nécessité d'apporter d'importantes doses de semis et de fertilisation,
- risque d'hybridation et de compétition avec la flore locale induisant une modification des communautés végétales et une artificialisation des paysages.

En Suisse, des filières d'essences et graines locales ont été mises en place depuis de nombreuses années et les collectivités utilisent couramment des écotypes locaux, en les inscrivant dans leurs cahiers des charges. En France, la filière n'est pas développée et on est encore au stade de définition

	<p>des premiers écotypes.</p> <p>Dans les cahiers des charges des travaux du SM3A, des listes d'espèces adaptées sont déjà demandées, mais il peut être difficile de se fournir en espèces et écotypes locaux.</p> <p><b>2.3. Initiatives mises en place</b></p> <p>Plusieurs initiatives ont déjà vu le jour dans les Alpes, qui visaient à développer ces techniques et ces filières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur les espèces arbustives : <b>Génialp</b> : développement et promotion des techniques de génie végétal en rivières de montagne</li> <li>- Sur les espèces herbacées <ul style="list-style-type: none"> <li>o <b>Semences du Mont-Blanc</b> : production transfrontalière de semences herbacées d'origine locale</li> <li>o <b>Alp'Grain</b> : étude du développement d'une filière de production de semences herbacées locales dans les Alpes italiennes et françaises pour la revégétalisation de prairies</li> <li>o <b>Sem' les Alpes</b> : mise en place de filière locales de revégétalisation herbacées des terrains dégradés d'altitude</li> <li>o <b>Fleurs locales</b> : émergence et diversification d'une filière de production de semences herbacées d'origine locale</li> </ul> </li> </ul> <p><b>2.4. Labellisation</b></p> <p><b>Végétal local</b> est un label porté par la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux depuis 2012. C'est un signe de qualité qui garantit une provenance locale, la prise en compte de la diversité génétique dans les lots de plantes et d'arbres porteurs du signe de qualité et une conservation de la ressource (plantes et arbres mères) dans le milieu naturel, malgré les collectes. Il prévoit un système de contrôle et une traçabilité via un cahier des charges rigoureux.</p> <p><b>3. Conclusion</b></p> <p>La question de la revégétalisation et du réensemencement sera au cœur des problématiques du SM3A dans les prochaines années dans un contexte où il n'est pas possible de s'approvisionner en espèces locales. L'enjeu d'anticiper ces questions est donc important pour le SM3A. Malgré les nombreux projets mis en place, les espèces herbacées de milieux alluviaux n'ont pas été étudiées. L'idée de cette action serait donc de s'inscrire dans ces démarches, en développant une filière de génie écologique local et permettant de répondre de manière fine aux besoins du SM3A. Des partenariats pourront être mis en place avec les structures porteuses de ces projets afin de faciliter la mise en œuvre de l'action.</p> <p>Les demandes pour aboutir à des semences sont longues et complexes. Du prélèvement d'essences à leur multiplication pour être réensemencé sur des chantiers, il faudra plus de 10 ans, et cela sans compter le temps de structuration de la filière pour la commercialisation qui prendra encore du temps.</p> <p>A noter, beaucoup de boutures de saules sont disponibles suite aux travaux d'aménagements du SM3A, notamment sur le Giffre.</p>
Nature de l'action	<p>Cette action comporte 2 projets en parallèle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les espèces herbacées, développer un mélange grainier en quantité suffisante pour les chantiers, avec un génotype local adapté aux stations écologiques que l'on rencontre aux bords des cours d'eau du bassin versant de l'Arve ;</li> <li>- Pour les espèces arbustives, trouver des sites de pépinière naturelle d'arbres et d'arbustes (saules notamment) adaptés aux conditions climatiques et à la génétique locale et pouvoir les utiliser.</li> </ul> <p>Ces projets consistent dans un premier temps, fin 2018 début 2019, la définition des besoins du SM3A en 2018 : quels projets à venir à moyen terme (10 ans), quelle surface, quels types de milieux...</p>

## 1. Projet sur les espèces herbacées :

- Définition des besoins en termes de surface à replanter
- Définition des espèces végétales à développer, en tenant compte de leur écotype<sup>5</sup>, et des mélanges d'espèces à semer sur site (proportion de chaque espèce...), en lien avec un institut de recherche (IRSTEA, CBNA par exemple) : étude des espèces et écotypes, étude des sites de développement pour qu'ils conviennent à l'écologie des espèces, validation des sites de production, assistance à maîtrise d'ouvrage tout au long du projet... Il s'agira de trouver des sites de récolte et de développer ces mélanges d'espèces végétales dans deux situations distinctes :
  - Cas de la végétalisation des digues et berges après-travaux, nécessitant des communautés végétales assez plastiques, qui s'adaptent à des situations diverses,
  - Cas des renaturation à haute valeur environnementale, notamment pour la revégétalisation de zones humides après-travaux de restauration ;
- Récolte, production, amplification et tri des graines, puis assemblage des mélanges grainiers. La volonté du SM3A est de labelliser les graines en « Végétal local ». Il s'agit à la fois :
  - de passer des contrats de semences avec des entreprises de semenciers spécialisés, pour les espèces qu'on retrouve classiquement dans les mélanges grainiers, dont la technologie de production des graines est bien connue, et pour des volumes conséquents. Aucune entreprise de semences n'est présente sur le territoire, mais des entreprises pourraient être prêtes à se déplacer si on leur assure une quantité de production et du foncier,
  - de travailler avec des entreprises d'insertion, pour des espèces végétales moins cultivées, plus locales, et dont les besoins en quantité de graines seraient plus faibles. La technologie de production est en cours de développement sur le territoire et serait moins rentable que dans le cas précédent. La filière de production est en cours de développement sur le bassin versant, notamment via le programme « Fleurs locales ». La technologie se base principalement sur la technique des mini-mottes (machines adaptées),
  - une autre technique, de récolte sur site de graines, pourrait être développée en parallèle et de façon plus anecdotique, lors de chantiers d'ampleur,
- Plantation des graines, notamment par la technique d'hydroseeder, en semant grâce à un matériel à propulsion hydraulique,
- Suivi et évaluation des reprises des graines plantées sur site.

En règle générale, la récolte s'effectue en année 1, l'amplification en années 2, 3 et 4 et la plantation des mini-mottes en année 5. Le délai entre la commande des mélanges grainier et leur production effective est donc relativement longue et cette latence doit être bien intégrée aux chantiers de travaux du SM3A.



*Production de mini-mottes et matériel de plantation des mini-mottes (Ferme du Chosal)*

<sup>5</sup> Variété d'une espèce génétiquement adaptée à un milieu particulier qu'elle occupe naturellement.

## 2. Projet sur les espèces arbustives

- Définition des besoins en plantation dans les années à venir
- Définition des espèces et écotypes d'arbustes locaux à développer, en se basant notamment sur les compétences internes au SM3A et les recommandations du guide Geni'alp,
- Recherche de site de pépinières naturelles sur le bassin versant, pour le prélèvement en nature de boutures (bonne accessibilité, dynamique importante, conditions climatiques adéquates...). Les sites en bord de cours d'eau qui ont déjà fait l'objet de renaturation pourraient notamment être réutilisés,
- En complément, les pépinières d'arbustes pourraient être créées afin de développer la production de plants et la diversité d'espèces, selon les besoins définis, en lien avec des entreprises d'insertion,
- Avant la plantation de bouture sur site, repérage des essences les plus adaptés par une visite de terrain. Il s'agira principalement des essences retrouvés à proximité immédiate du site, ou sur des milieux semblables,
- Prélèvements des boutures sur les pépinières, ou bien à proximité immédiate du site selon les disponibilités, et mise en place des plants sur les sites de travaux,
- Suivi et évaluation des reprises des graines plantées sur site.

## 3. Importance du foncier

Afin de développer ces filières, un travail important de détermination des sites de production et de prélèvement doit être mené. Cette étape conditionnera fortement la capacité des entreprises à mener leur mission. Il s'agit d'identifier des sites favorables à ces cultures (sites de développement des graines, pépinières « naturelles », pépinières « artificiels » créées), dont le foncier est disponible et facilement accessible. Le foncier sera mobilisé pendant 3 ans au minimum pour la production. Deux secteurs, en propriété SM3A, sont pré-fléchés, mais seront à valider techniquement et politiquement. Il s'agit du site du siège du SM3A, à Saint-Pierre-en-Faucigny, et sous les lignes électriques en bord d'Arve sur l'espace Borne-Pont de Bellecombe. Le site de l'ancien Ranch des Ilages, acquis par le SM3A en 2018, pourra également être utilisé.

D'autres maîtrises foncières pourront également être recherchées selon les besoins. Ce travail sera réalisé dans le cadre d'un stage au SM3A.

## 4. Objectifs de réalisation

Les surfaces-objectif sur 10 ans, pour les besoins du SM3A, sont estimées à :

	Mélange grainier	Arbustes
Projets d'aménagement majeurs	20 ha	6 ha
Petits projets d'aménagement de bord de cours d'eau	20 ha	6 ha
Projet de restauration de zone humide	2 ha ?	

## 5. Synthèse

N°	Libellé	Contexte dans lequel l'action est réalisée	Acteurs pressentis pour assister le SM3A sur ces questions
0	Formation interne SM3A	Au vu des nombreux chantiers que le SM3A devra porter dans les prochaines années, il apparaît indispensable de former le personnel du SM3A au génie écologique afin de créer une culture commune sur le sujet.	Experts du génie écologique en tant que prestataire
1	Etude AMO mélange grainier	A ce jour, aucun mélange n'étant disponible, il s'agit de définir les espèces végétales herbacées	Monde de la recherche (IRSTEA, HEPIA...)

		à développer et leur écotype pour les digues principalement mais aussi les restaurations de milieux à haute valeur environnementale	
2	Démarches préalables à la mise en place des pépinières (foncier, accessibilité des sites)	Concerne les essences ligneuses	SM3A, avec stagiaire, éventuellement assisté du monde de la recherche
3	Production mélange grainier (contrat de semence)	Pour les espèces herbacées des mélanges définis en action « 1. », par amplification, lorsque le prélèvement direct n'est pas suffisant. Concerne les espèces herbacées dont la culture est « rodée ». Ce contrat se fera par consultation, selon les règles des marchés publics, sur <b>la base contractuelle de quantités strictement définies pour les chantiers SM3A uniquement</b> . Les sites de prélèvements répondraient au Cahier des charges du label « Végétal local »	Entreprises de semenciers (les contrats permettent d'amplifier des espèces sur plusieurs années afin de disposer des quantités suffisantes pour certains chantiers). La rémunération est réalisée pour partie pendant les années de production et le solde, en fin de chantier.
4	Production mélange grainier (entreprises d'insertion)	Pour les espèces herbacées non maîtrisées par les semenciers (production non rentables nécessitant de la Recherche et développement), lorsque le prélèvement direct n'est pas suffisant, il est prévu de réaliser des essais sur de nouvelles essences dont la culture n'est pas stabilisée, en lien avec les entreprises d'insertion locales. Cette production n'est pas destinée à être rentable mais à disposer d'espèces aujourd'hui non disponibles sur le marché pour enrichir les mélanges utilisés par le SM3A dans ses chantiers. Les sites de prélèvements répondraient au Cahier des charges du label « Végétal local »	Entreprises d'insertion, en lien étroit avec le SM3A et le monde de la recherche
5	Développement pépinières	Pour la production des espèces ligneuses lorsque le prélèvement direct n'est pas suffisant. A destination des chantiers SM3A uniquement, afin de disposer de quantités suffisantes et d'origine locale pour produire divers types de plans (racines nues, lits de plants et plançons...). Les sites de prélèvements répondraient au Cahier des charges du label « végétal local »	SM3A, en lien si besoin avec le monde de la recherche et les entreprises d'insertion pour la préparation et l'entretien du site
6	Plantation graines sur travaux SM3A	Réunion des graines des différents horizons (contrat de semence, production par les entreprises d'insertion, prélèvements directs et, au besoin, par des producteurs tiers) puis végétalisation des chantiers du SM3A avec.	SM3A, en lien avec les entreprises mandatées dans ses chantiers et les producteurs des semences énoncés ci-dessus.
7	Plantation arbres/arbustes sur travaux SM3A	A partir des pépinières du SM3A ou de prélèvements directs, éventuellement complété de fournitures issues de tiers selon les besoins. Ces plantations concernent uniquement des travaux SM3A	SM3A, en lien avec les entreprises mandatées dans ses chantiers et les producteurs des semences énoncés ci-dessus.
8	Suivi et évaluation	Suivre et évaluer l'intérêt des différentes techniques testées et mises en œuvre par le SM3A. Ce suivi pourra amener à des clauses de revoyure à horizon 3 ou 5 ans, selon le temps nécessaire pour stabiliser certaines espèces.	SM3A, en lien avec le monde de la recherche
Objectifs	Obtenir un/des mélange(s) grainiers adaptés aux milieux alluviaux du bassin versant de l'Arve Obtenir des boutures d'arbres et d'arbustes locaux et adaptés pour les travaux d'aménagement en bord de cours d'eau et en zones humides, grâce à des pépinières naturelles		

Enjeux ciblés	Corridors écologiques, lutte contre les espèces invasives, milieux alluviaux prairies, arbustifs et forestiers. Intégration des enjeux environnementaux sur des linéaires importants de nature ordinaire destinés avant tout à la protection des biens et des personnes																																																																										
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>																																																																											
Surface	-																																																																										
Localisation	Ensemble du bassin versant																																																																										
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>																																																																											
Acteurs associés	IRSTEA, CBNA, SEA, Alvéole, HEPIA...																																																																										
Données dispo.	<p>Bonin L., Evette A., Frossard P.-A., Prunier P., Roman D., Valé N. 2013. Géni'alp : Génie végétal en rivière de montagne – Connaissances et retours d'expériences sur l'utilisation d'espèces et de techniques végétales : végétalisation de berges et ouvrages bois. Grenoble, 318 p.</p> <p>Koch E., Thomas Spiegelberger, ANGELE BARREL, Mauro Bassignana, Curtaz A., 2015. Les semences locales dans la restauration écologique en montagne. Production et utilisation de mélanges pour la préservation (Alp'grain). Institut Agricole Régional, 96 p., Tipografia Testolin Bruno, Sarre, 96 p. ISBN 978-88-906677-9-4.</p> <p>SM3A, 2017. Consignes générales de surveillance et d'exploitation des ouvrages classés ou à classer constitutifs de systèmes d'endiguement et gestion de la végétation sur ouvrage classé. (document amené à être révisé régulièrement).</p> <p>Freddy Rey, 2018. Restaurer les milieux et prévenir les inondations grâce au génie végétal. Editions QUAE.</p>																																																																										
Rétro-planning	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Libellé</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Formation interne SM3A</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etude AMO mélange grainier</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Démarches préalables à la mise en place des pépinières (foncier, accessibilité des sites) - stage</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Production mélange grainier (contrat de semence)</td> <td></td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> </tr> <tr> <td>Production mélange grainier (entreprises d'insertion)</td> <td></td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> </tr> <tr> <td>Développement pépinières</td> <td></td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> </tr> <tr> <td>Plantation graines sur travaux SM3A</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>x</td> </tr> <tr> <td>Plantation arbres/arbustes sur travaux SM3A</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>x</td> </tr> <tr> <td>Suivi et évaluation</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>x</td> </tr> <tr> <td>Synthèse</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> </tr> </tbody> </table>									Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	Formation interne SM3A	x					Etude AMO mélange grainier	x					Démarches préalables à la mise en place des pépinières (foncier, accessibilité des sites) - stage	x					Production mélange grainier (contrat de semence)		x	x	x	x	Production mélange grainier (entreprises d'insertion)		x	x	x	x	Développement pépinières		x	x	x	x	Plantation graines sur travaux SM3A					x	Plantation arbres/arbustes sur travaux SM3A					x	Suivi et évaluation					x	Synthèse	x	x	x	x	x
Libellé	2019	2020	2021	2022	2023																																																																						
Formation interne SM3A	x																																																																										
Etude AMO mélange grainier	x																																																																										
Démarches préalables à la mise en place des pépinières (foncier, accessibilité des sites) - stage	x																																																																										
Production mélange grainier (contrat de semence)		x	x	x	x																																																																						
Production mélange grainier (entreprises d'insertion)		x	x	x	x																																																																						
Développement pépinières		x	x	x	x																																																																						
Plantation graines sur travaux SM3A					x																																																																						
Plantation arbres/arbustes sur travaux SM3A					x																																																																						
Suivi et évaluation					x																																																																						
Synthèse	x	x	x	x	x																																																																						
Coûts	<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Libellé</th> <th>Unité</th> <th>Nombre</th> <th>Coût unitaire TTC</th> <th>Coût unitaire HT</th> <th>Coût total TTC</th> <th>Coût total HT</th> <th>I/F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0</td> <td>Formation interne SM3A</td> <td>Forfait</td> <td>1</td> <td>8 000 €</td> <td></td> <td>8 000 €</td> <td></td> <td>F</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Etude AMO mélange grainier</td> <td>Forfait</td> <td>1</td> <td>15 000 €</td> <td></td> <td>15 000 €</td> <td></td> <td>F</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Démarches préalables à la mise en place des pépinières (foncier, accessibilité des sites) - stage</td> <td>Forfait</td> <td>1</td> <td>5 000 €</td> <td></td> <td>5 000 €</td> <td></td> <td>F</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Production mélange grainier (contrat de</td> <td>Forfait</td> <td>4</td> <td>15 000 €</td> <td></td> <td>60 000 €</td> <td></td> <td>F</td> </tr> </tbody> </table>									N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F	0	Formation interne SM3A	Forfait	1	8 000 €		8 000 €		F	1	Etude AMO mélange grainier	Forfait	1	15 000 €		15 000 €		F	2	Démarches préalables à la mise en place des pépinières (foncier, accessibilité des sites) - stage	Forfait	1	5 000 €		5 000 €		F	3	Production mélange grainier (contrat de	Forfait	4	15 000 €		60 000 €		F																					
N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F																																																																			
0	Formation interne SM3A	Forfait	1	8 000 €		8 000 €		F																																																																			
1	Etude AMO mélange grainier	Forfait	1	15 000 €		15 000 €		F																																																																			
2	Démarches préalables à la mise en place des pépinières (foncier, accessibilité des sites) - stage	Forfait	1	5 000 €		5 000 €		F																																																																			
3	Production mélange grainier (contrat de	Forfait	4	15 000 €		60 000 €		F																																																																			

		semence)							
4		Production mélange grainier (entreprises d'insertion)	Forfait	4	12 000 €			48 000 €	F
5		Développement pépinières	Forfait	4	6 000 €			24 000 €	F
6		Plantation graines sur travaux SM3A	Forfait	1	24 000 €			24 000 €	F
7		Plantation arbres/arbustes sur travaux SM3A	Forfait	1	24 000 €			24 000 €	F
8		Suivi et évaluation	Forfait	1	5 000 €			5 000 €	F
					Total			213 000 €	

*Le coût des opérations 3, 4 et 5 a pour destination uniquement les petits chantiers du SM3A. Le génie écologie des gros chantiers du SM3A sera financé à part, dans le cadre de ces projets d'aménagements concernés.*

### PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE

N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre **		Autofinancement	
			Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
0	2019	8 000 € TTC	0%	0 €	50%	4 000 €			50%	4 000 €
1	2019	15 000 € TTC	40%	6 000 €	40%	6 000 €			20%	3 000 €
2	2019	5 000 € TTC	40%	2 000 €	40%	2 000 €			20%	1 000 €
3	2020	60 000 € TTC	40%	24 000 €		0 €			60%	36 000 €
4	2020	48 000 € TTC	40%	19 200 €		0 €			60%	28 800 €
5	2020	24 000 € TTC	80%	19 200 €		0 €			20%	4 800 €
6	2023	24 000 € TTC	80%	19 200 €		0 €			20%	4 800 €
7	2023	24 000 € TTC	80%	19 200 €		0 €			20%	4 800 €
8	2023	5 000 € TTC	80%	4 000 €		0 €			20%	1 000 €
<b>Total</b>		<b>213 000 €</b>		<b>112 800 €</b>		<b>8 000 €</b>				<b>92 200 €</b>

\* AD : à déterminer. L'Agence de l'eau pourra financer les opérations 3 et 4 en même temps que la mise en œuvre de chantier utilisant les plans et graines, le taux de financement appliqué étant le même que celui des travaux.

\*\*Autre financeur : -

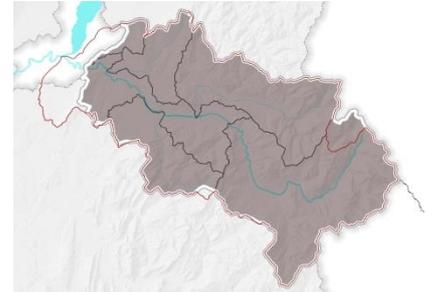
### INDICATEURS

Réalisation	Elaboration et développement d'un mélange grainier adapté Identification et développement de pépinières naturelles Utilisation de ces outils sur les chantiers SM3A	Suivi – évaluation des gains	Evolution des habitats rivulaires à long terme
-------------	---	------------------------------------	--

### MESURES ASSOCIEES

Fiche-action B-5- 1: Stratégie foncière du SM3A

<b>Orientation fondamentale du SDAGE :</b> OF 6C Intégrer la gestion des espaces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau							
<b>Disposition du SDAGE :</b> 6C-02 – Gérer les espèces autochtones en cohérence avec l'objectif de bon état des milieux							
<b>Masse d'eau :</b> -							
<b>Pression du SDAGE :</b> -							
<b>Mesure du PDM :</b> -							
<b>Action du PAOT :</b> -							
<b>Disposition du SAGE :</b> RIV-7 - Pérenniser et étendre les plans de gestion raisonnés des ripisylves, des boisements de berge et des espaces alluviaux et lutter contre l'expansion des plantes invasives							
<b>Objectif du SAGE :</b> Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides, et restaurer les milieux dégradés							
<b>Sous-objectif du SAGE :</b> Restaurer et entretenir les espaces riverains des cours d'eau							
<b>Enjeu(x) du SAGE :</b> Préserver la biodiversité des milieux aquatiques et lutter contre le développement des plantes invasives							
<b>Outils :</b>	CT ENS 2019-2023	X	CG (AE) 2019-2022	X	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)



Objectif de l'ENS : B. Maintenir et/ou restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés	Priorité forte
Sous-objectif de l'ENS : B.5 Maintien et/ou élargissement des espaces cours d'eau et notamment des corridors terrestres associés (reboisement de berges, bras secondaires, zones humides alluviales)	Maitre d'ouvrage : SM3A

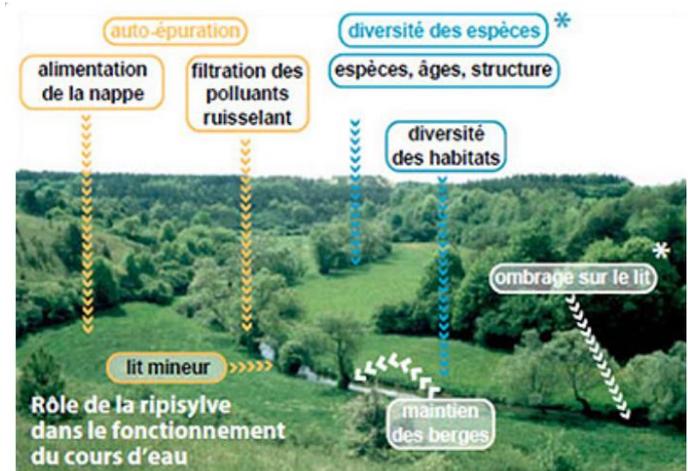
<b>Code CG :</b> RI24	<b>Reconstituer un corridor boisé alluvial (replantation, diversification, élargissement, rajeunissement)</b>
<b>Code ENS :</b> B-5-4	
Bassin versant de l'Arve	Communes : -

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p><b>1. Définition</b></p> <p>La <b>ripisylve</b> est une forêt naturelle, riveraine d'un cours d'eau ou plus généralement d'un milieu humide (lacs, marais...). Elle peut correspondre à un liseré étroit comme à un corridor très large. Sa composition floristique et sa morphologie sont liées aux inondations plus ou moins fréquentes et/ou à la présence d'une nappe peu profonde. En bordure de cours d'eau, on distinguera la <b>forêt alluviale</b> ou forêt de lit majeur et le <b>boisement de berge</b> situé à proximité du lit mineur. Ces boisements de berge sont ceux généralement gérés par le SM3A dans le cadre des <b>plans de gestion des boisements de berge</b> (SIVM Haut-Giffre, 2010).</p> <p><b>2. Fonctions écologiques de la ripisylve</b></p> <p>La <b>ripisylve</b> est dotée de fonctions multiples. Elle permet de stabiliser les berges, lutter contre l'érosion des berges et limiter l'intensité des crues. Elle participe à améliorer la qualité de l'eau en jouant un rôle de filtre. De plus, l'ombre fournie par les arbres prévient le réchauffement des eaux, permet de réguler le phénomène d'eutrophisation et améliore l'oxygénation de l'eau, favorable à la vie aquatique.</p> <p>En raison de leur situation, à l'interface entre le milieu terrestre et le milieu aquatique (écotone), les</p>

ripisylves abritent une biodiversité riche. Elles sont un facteur de diversification de l'habitat aquatique (système racinaire servant de caches, débris étant source de nourriture et de micro-habitats..) et permettent donc de préserver la vie piscicole. Le bois mort qu'elle fournit joue un rôle essentiel dans le développement de la vie aquatique.

Elle participe aux déplacements de certaines espèces par un effet de corridor terrestre dans un paysage ouvert. En effet, la faune terrestre y trouve quantité d'abris et de nourriture au sein des nombreux habitats (atterrissements, annexes hydrauliques, bras mort, arbres morts...) (Syndicat Intercommunal des Paillons, 2017).

*Schéma : Rôle de la ripisylve dans le fonctionnement du cours d'eau (source : Agence de l'eau Rhin-Meuse)*



### 3. Les objectifs des plans de gestion des boisements de berge

Le SM3A met en place depuis de nombreuses années des plans de gestion des boisements de berge par bassin versant. Ils visent à gérer durablement et de manière cohérente les boisements de bord de cours d'eau selon 3 objectifs :

- Hydraulique : risque d'inondation et d'érosion ;
- Usages : actuels ou potentiels (promenade, randonnée, cyclisme, sports d'eaux vives, pêche et chasse), aspect paysager ;
- Qualité du patrimoine naturel :

Le patrimoine naturel à préserver ou restaurer englobe les habitats piscicoles, les habitats rivulaires et les corridors biologiques que sont la rivière et ses ripisylves (trame verte et bleue). Cet enjeu se décline selon deux thématiques. La première est la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, en particulier contre la prolifération de la Berce du Caucase. La seconde thématique est la restauration d'une ripisylve fonctionnelle et de qualité, là où elle est inexistante, insuffisante ou dégradée, en utilisant des essences locales et adaptées, en diversifiant les âges et les strates et en maintenant les arbres morts ou dépérissants, du bois mort et des embâcles.

### 4. Autres objectifs sur le continuum boisé alluvial

L'impact des peuplements de résineux est particulièrement fort en bord de cours. Ils provoquent des modifications physiques du cours d'eau (incision, érosion de berges), sont souvent instables et peuvent provoquer des embâcles. Lorsqu'ils sont gérés en peuplement monospécifique, dense et régulier, cela provoque une absence de lumière au sol et empêchent ainsi la pousse de plantes herbacées, qui contribuent à la stabilité du sol dans le lit majeur. De plus, la banalisation des habitats rivulaires et aquatiques induite impacte directement les communautés végétales et animales inféodées au cours d'eau et à ses berges et notamment les forêts alluviales d'intérêt écologique fort. Les plantations de résineux ont également tendance à provoquer l'acidification des sols et à sa déstructuration. **Un autre objectif est donc d'éliminer les plantations de résineux en bord de cours d'eau.**

A l'inverse, les peuplements de feuillus jouent de multiples rôles : maintien de berges et lutte contre l'érosion, création de biotope favorable à la faune aquatique et terrestre (diversification des caches

	pour les poissons, installation de frayères...), ralentissement de la vitesse d'écoulement à proximité de la berge, création de conditions d'éclairement et de température appropriées... (ONF, 2009). <b>Il est donc important de favoriser les peuplements de feuillus, notamment en plantant des arbres et arbustes dans un contexte agricole sans végétation en bord de cours d'eau.</b>																																				
Nature de l'action	<p>Ainsi, le Contrat de territoire ENS vise trois actions en parallèle sur le continuum boisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser le volet « restauration » des actions des Plans de gestion des boisements de berges, puisqu'ils participent à la qualité des milieux alluviaux, en entretenant de manière durable les boisements de berge. Il s'agira notamment de restaurer et de rajeunir les boisements de bord de cours d'eau, et également de supprimer les plantations de résineux en bord de cours d'eau (sur une bande de 10 m minimum de part et d'autre du cours d'eau par exemple)</li> <li>- Planter de la ripisylve lorsqu'elle est absente, en contexte agricole : <b>surface cible de 2,5 ha l'Arve, le Giffre, le Risse et la Menoge</b>. Plusieurs sites sont identifiés, notamment tout le long de la Menoge, et sur le Giffre à Taninges, entre le pont des Thézières et la confluence avec le Foron de Taninges.</li> <li>- Elaborer les plans de gestion des boisements de berges.</li> </ul> <p>Cette action ne concerne pas l'entretien courant de la végétation qui ne relève pas d'un enjeu majoritairement milieu. Cela concerne donc surtout les cours d'eau qui font l'objet d'une première gestion : Menoge, Ugine, Nant Bordon, Bonnant, Bialle, Borne et autres petits affluents. La restauration des cours d'eau ne concernent donc pas les cours d'eau historiquement gérés par le SM3A (Arve, Giffre, Foron du Chablais genevois).</p> <p><b>Toutefois, certaines missions sont confiées aux équipes d'insertion à la fois en restauration et d'entretien et sont éligibles auprès de l'Agence de l'eau.</b></p>																																				
Objectifs	Préserver et restaurer les boisements de berge afin de garantir la qualité du milieu alluvial																																				
Enjeux ciblés	Habitats, faune et flore des ripisylves																																				
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>																																					
Surface	-																																				
Localisation	Cours d'eau du bassin versant de l'Arve																																				
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>																																					
Acteurs associés	Propriétaires, gestionnaires et exploitants des parcelles forestières																																				
Données dispo.	<p>SM3A, 2018. Plan de gestion des boisements de berge du bassin versant de la Menoge (en cours).  SIVM Haut-Giffre, 2010. Plan de gestion des boisements de berge et du bois mort sur le Giffre et ses affluents, 2010-2025.  Syndicat Intercommunal des Paillons, 2017. Site internet [<a href="http://www.riviere-paillons.fr/index.php/le-territoire/la-vegetation/la-vegetation-des-cours-deau-la-ripisylve">http://www.riviere-paillons.fr/index.php/le-territoire/la-vegetation/la-vegetation-des-cours-deau-la-ripisylve</a>]  ONF Franche-Comté, 2009. Préconisations techniques pour l'exploitation et la conversion des peuplements forestiers allochtones en bordure de ruisseaux - LIFE Ruisseaux de têtes de bassin versant et faune patrimoniale associés  Agence de l'eau Rhin-Meuse, 2011. Entretien régulier d'un cours d'eau.</p>																																				
Rétro-planning	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Libellé</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Restauration 2019</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Restauration 2020</td> <td></td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Restauration 2021</td> <td></td> <td></td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Restauration 2022</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>x</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Restauration 2023</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>x</td> </tr> </tbody> </table>	Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	Restauration 2019	x					Restauration 2020		x				Restauration 2021			x			Restauration 2022				x		Restauration 2023					x
Libellé	2019	2020	2021	2022	2023																																
Restauration 2019	x																																				
Restauration 2020		x																																			
Restauration 2021			x																																		
Restauration 2022				x																																	
Restauration 2023					x																																

Replantation		x	x	x	x
Etudes de plans de gestion 2019	x				
Etudes de plans de gestion 2020		x			
Etudes de plans de gestion 2021			x		
Travaux réalisés par des équipes d'insertion	x	x	x		
Synthèse	x	x	x	x	x

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F
1	Restauration 2019	Forfait	1		62 500 €		62 500 €	I
2	Restauration 2020	Forfait	1		292 000 €		292 000 €	I
3	Restauration 2021	Forfait	1		358 000 €		358 000 €	I
4	Restauration 2022	Forfait	1		454 000 €		454 000 €	I
5	Restauration 2023	Forfait	1		454 000 €		454 000 €	I
6	Replantation	Forfait	4		30 000 €		120 000 €	I
7	Etudes de plans de gestion 2019	Forfait	1		94 000 €		94 000 €	I
8	Etudes de plans de gestion 2020	Forfait	1		154 000 €		154 000 €	I
9	Etudes de plans de gestion 2021	Forfait	1		46 000 €		46 000 €	I
10	Travaux réalisés par des équipes d'insertion	Forfait annuel	3	270 000 €		810 000 €		F
<b>Total</b>						<b>180 000 €</b>	<b>2 023 000 €</b>	

### PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE

N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre **		Autofinancement	
			Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
1	2019	62 500 € HT	30%	18 750 €	30%*	18 750 €			40%	25 000 €
2	2020	292 000 € HT	30%	87 600 €	30%*	87 600 €			40%	116 800 €
3	2021	358 000 € HT	30%	107 400 €	30%*	107 400 €			40%	143 200 €
4	2022	454 000 € HT	30%	136 200 €	30%*	136 200 €			70%	317 800 €
5	2023	454 000 € HT	30%	136 200 €					70%	317 800 €
6	2020	120 000 € HT	50%	60 000 €	30%*	27 000 €			28%	33 000 €
7	2019	94 000 € HT	50%	47 000 €	30%	28 200 €			20%	18 800 €
8	2020	154 000 € HT	50%	77 000 €	30%	46 200 €			20%	30 800 €
9	2021	46 000 € HT	50%	23 000 €	30%	13 800 €			20%	9 200 €
10	2019	810 000 € TTC	0%	0 €	30%	243 000 €			70%	567 000 €
<b>Total</b>		<b>2 844 500 €</b>		<b>693 150 €</b>		<b>708 150 €</b>			<b>51%</b>	<b>1 443 200 €</b>

\* 30% sur la période 2020-2022, soit 22% du montant total

\*\*Autre financeur : -

**INDICATEURS**

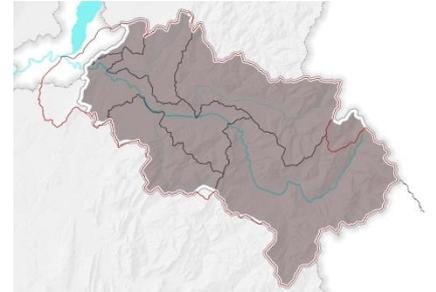
Réalisation	Surfaces ou linéaires traité.e.s par an au titre des plans de gestion des boisements de berges Surface de plantations de résineux restaurées Linéaire de ripisylve restaurée	Suivi – évaluation des gains	Evolution des habitats rivulaires à long terme
-------------	--	------------------------------------	--

**MESURES ASSOCIEES**

Fiche-action B-5-3 : Contribution au génie écologique des milieux alluviaux de montagne et de zones humides  
Fiche-action B-5-1 : Stratégie foncière du SM3A  
Fiche-action A-3-2 : Renaturer la Bialle et ses affluents



<b>Orientation fondamentale du SDAGE :</b> OF 6C Intégrer la gestion des espaces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau							
<b>Disposition du SDAGE :</b> 6C-03 – Favoriser les interventions préventives pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes							
<b>Masse d'eau :</b> -							
<b>Pression du SDAGE :</b> -							
<b>Mesure du PDM :</b> -							
<b>Action du PAOT :</b> -							
<b>Disposition du SAGE :</b> RIV-7 - Pérenniser et étendre les plans de gestion raisonnés des ripisylves, des boisements de berge et des espaces alluviaux et lutter contre l'expansion des plantes invasives							
<b>Objectif du SAGE :</b> Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides, et restaurer les milieux dégradés							
<b>Sous-objectif du SAGE :</b> Restaurer et entretenir les espaces riverains des cours d'eau							
<b>Enjeu(x) du SAGE :</b> Préserver la biodiversité des milieux aquatiques et lutter contre le développement des plantes invasives							
<b>Outils :</b>	CT ENS 2019-2023	X	CG (AE) 2019-2022	X	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)



Objectif de l'ENS : B. Maintenir et/ou restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés	Priorité moyenne
Sous-objectif de l'ENS : B.5 Maintien et/ou élargissement des espaces cours d'eau et notamment des corridors terrestres associés (reboisement de berges, bras secondaires, zones humides alluviales)	Maitre d'ouvrage : SM3A

<b>Code CG :</b> RI25	<b>Concevoir et appliquer le plan de gestion des espèces exotiques envahissantes en bord de cours d'eau et en zones humides</b>
<b>Code ENS :</b> B-5-5	
Bassin versant de l'Arve	Communes : -

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>Les espèces invasives (également appelées « espèces exotiques envahissantes ») sont des espèces qui ont été introduites hors de leur aire de répartition naturelle. Elles ont été introduites par l'être humain de manière volontaire (plantes d'ornement, animaux domestiques relâchés...) ou fortuite (transport, eau de ballast des navires...). Ces plantes ou animaux sont capables d'envahir très rapidement un milieu. Dans leur milieu d'origine, ces espèces rencontrent une concurrence (disponibilité en nourriture, prédateurs...) qui permet leur régulation naturelle, ce qui n'est pas le cas ici. Leur introduction et leur propagation ont des impacts majeurs sur la biodiversité locale : déplacement d'espèces locales sous l'effet de la prédation ou de la compétition dans la recherche de nourriture et d'autres ressources, diminution de la diversité génétique des espèces locales en s'hybridant... Elles peuvent ainsi sérieusement déséquilibrer l'écosystème : toutes les autres espèces du milieu peuvent disparaître progressivement par une réaction en chaîne. Elles peuvent aussi avoir des impacts économiques et sanitaires importants, notamment sur les activités agricoles et forestières.</p> <p>Compte tenu du phénomène, il est très difficile voire impossible d'éradiquer ces espèces. Leurs stratégies de reproduction rendent bien souvent tous les efforts d'élimination vains.</p> <p>Le bassin versant de l'Arve est très touché par les espèces invasives. Depuis le premier contrat de rivière de l'Arve, plusieurs actions d'inventaire, gestion et lutte ont été lancées en divers points du territoire, sans pour le moment une réelle stratégie à l'échelle du bassin versant. En outre, sur le volet</p>

espèces invasives animales, le SM3A s'est beaucoup moins penché sur la question même s'il tend à le prendre en compte désormais.

Les principales espèces invasives végétales présentes sur le bassin versant en bord de cours d'eau sont :

- La Renouée du Japon (*Fallopia sp.*) est de loin l'espèce la plus résistante. Seulement 7mm de rhizomes suffisent à produire un nouveau plant. Les opérations d'élimination sont vouées à l'échec et une intervention non réalisée dans les règles de l'art conduit systématiquement à sa multiplication et augmente donc la problématique. Seules les personnes avisées sont capables de développer des techniques permettant de contenir le développement de la plante (sans arriver toutefois à la faire disparaître). Même les produits phytosanitaires (qui sont par ailleurs interdits en bord de cours d'eau) peuvent, dans certains cas, avoir un effet engrais sur la plante ;
- La Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*) a une forte capacité à se disséminer par ses graines et a un système racinaire très superficiel, ce qui accentue les risques d'érosion de berges lorsqu'elle est fortement implantée
- Les solidages américains (*Solidago canadensis* & *Solidago gigantea*) se propagent à la fois grâce à ces rhizomes sur de petite distance, ce qui entraîne à terme la formation de massifs denses et étendus et par ses graines qui sont disséminées par le vent. Des substances secrétées au niveau des racines inhibent la germination et la croissance des autres espèces et facilitent la propagation de ces deux Solidages.



*Renouée de Japon*



*Balsamine de l'Himalaya*



*Solidage américain*

- Le Buddleia de David, ou arbre à papillon (*Buddleja davidii*) se propage essentiellement par graines : il y a jusqu'à 3 millions de graines par plant. Malgré l'attrait que les insectes leur porte, notamment les papillons, il ne participe pas à leur cycle biologique car il ne nourrit pas les chenilles.
- La Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) pose des problèmes de santé publique : son contact avec la sève suivi d'une exposition de la peau à la lumière peut provoquer de graves brûlures. Adulte, la Grande Berce peut atteindre 3.5 m. La propagation de la Grande Berce est rapide et efficace – jusqu'à 10 000 graines (qui ont une durée de vie dans le sol de 7 ans) par pied. D'autre part, coupée à son pied, elle aura tôt fait de repousser, il est donc nécessaire de trancher la plante dix à quinze centimètres sous le sol. Cette opération étant dangereuse et nécessitant un équipement spécial, il est nécessaire de faire appel à des professionnels pour l'éradiquer. La gestion des déchets nécessite également une attention

particulière.

- L'Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*) est une autre espèce invasive qui a des conséquences sur la santé publique : elle est hautement allergène et très difficile à endiguer. Une plante adulte peut produire jusqu'à 65'000 graines dont la durée de vie dans le sol est d'une quarantaine d'années. Une coupe, même rase, n'empêche pas la plante de monter en graine. En Haute Savoie, un arrêté préfectoral oblige à sa destruction (arrêté n°2012 180-001 du 28 juin 2012). La vallée de l'Arve est aujourd'hui exempte d'une contamination de masse par cette plante (pas de foyer connus au bord des rivières), mais elle pourrait arriver, en particulier via les arrivées de terre et les engins de chantier, la vallée du Rhône étant, à l'inverse, hautement infestée. L'élimination de cette plante fait partie des obligations réglementaires des autorités compétentes.



*Buddleia de David*



*Berce du Caucase*



*Ambroisie*

On peut également nommer quelques espèces invasives animales en bord de cours d'eau :

- L'écrevisse « américaine » (*Orconectes limosus*), l'écrevisse du Pacifique ou « signal » (*Pacifastacus leniusculus*) et l'écrevisse rouge de Louisiane (*Procambarus clarkii*) concurrent l'espèce native du bassin versant de l'Arve, l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) ;
- La Tortue à tempes rouges dit de Floride (*Trachemys scripta elegans*) ;
- Les espèces piscicoles : black-bass, silure, perche-soleil, poisson-chat...



*Ecrevisse signal*



*Tortue de Floride*

Pour plus d'informations, voir la Stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes sur les cours d'eau du bassin versant de l'Arve.

Nature de l'action

Les axes de la stratégie sont les suivants :

1. Gestion et lutte :

- Lutte systématique sur certaines espèces invasives qui présentent des enjeux de santé

publique et en cours de développement sur le bassin versant : Berce du Caucase

Les actions sur la Berce du Caucase auront lieu principalement sur :

- l'Arve médiane et ses affluents (dont Ugine)
- le Giffre
- le Foron du Reposoir
- le Foron de la Roche
- ...

- Concernant les espèces invasives qui ont déjà largement colonisé les cours d'eau (Renouées de Japon, Solidages américains, Buddleia de David, Balsamine de l'Himalaya), la lutte n'est pas systématique sur le bassin versant. Elle pourra avoir lieu sous certaines conditions :
  - Interventions sur des tâches en tête de bassin versant
  - Interventions à l'opportunité lorsque des enjeux majeurs sont présents (biodiversité, accueil du public, sécurité des digues....) et en fonction de la faisabilité technique et financière
- Il paraît à ce jour difficile de mettre en place des actions de lutte efficace contre les espèces invasives animales :
  - Les écrevisses américaines ont une répartition vaste sur le bassin versant et les enjeux sur les milieux naturels sont limités, puisque l'écrevisse à pattes blanches n'est présente que sur 2 cours d'eau du bassin versant (ruisseau des Crys et de Cheminée longue). Les actions de lutte pourraient avoir lieu sur ces 2 cours d'eau. Sur le reste du bassin, aucune action n'est prévue ;
  - Les actions de lutte contre la Tortue de Floride pourraient être prévues dans le cadre d'une réintroduction de la Cistude d'Europe. A ce sujet, se reporter à la l'opération 1 sur la Cistude d'Europe de la fiche-action 29 « Mieux connaître et mener des actions en faveur des espèces emblématiques en difficulté du bassin versant ».
  - Les espèces piscicoles invasives pourront être traitées au cas par cas, notamment lors d'intervention sur les étangs. La sensibilisation des acteurs de la pêche est un prérequis ;

#### 2. Mesures de réduction et d'évitement :

- Prise en compte dans les CCTP de travaux du SM3A, concernant la provenance des matériaux (terre de remblais), l'élimination des déchets...
- Définition d'un mode d'intervention adapté quand des espèces invasives sont présentes sur les chantiers : balisage, arrachage préalable si les engins doivent passer dedans, mise en tas, nettoyage des engins, réensemencement de sol mis à nu...

#### 3. Continuer l'expérimentation sur les techniques de lutte et de gestion

- Projet STOP INVASIVES, qui expérimente une technique de lutte contre la Renouée du Japon par injection à haute pression d'eau chaude dans le sol ;

#### 4. Sensibilisation des publics aux espèces invasives

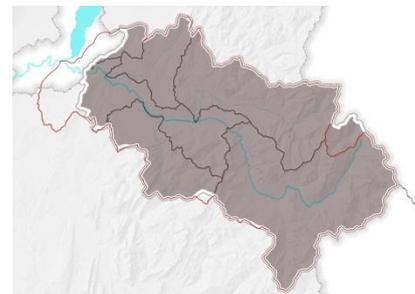
- Sensibilisation du grand public (bulletins municipaux, à l'occasion des animations ENS...)
- Sensibilisation des entreprises de travaux publics et d'insertion qui travaillent sur les chantiers du SM3A ;
- Via des supports de communication sur les chantiers d'élimination des espèces invasives (Berce du Caucase notamment)

Cette stratégie est déclinée par cours d'eau avec des moyens de lutte et d'évitement adéquats.

Objectifs	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes sur les milieux alluviaux du bassin versant de l'Arve dans le cadre d'une stratégie globale et concertée										
Enjeux ciblés	Milieux et espèces alluviales										
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>											
Surface	-										
Localisation	Bord de cours d'eau du bassin versant de l'Arve										
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>											
Acteurs associés	Entreprises de travaux publics, entreprises d'insertion Communes et communautés de communes										
Données dispo.	SM3A, 2019 (à venir). Stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes sur les cours d'eau du bassin versant de l'Arve.										
Rétro-planning	Libellé		2019	2020	2021	2022	2023				
	Actions de lutte contre les espèces invasives		x	x	x	x	x				
	Etudes, MAJ inventaires (stage ou service civique)			x		x					
	Synthèse		x	x	x	x	x				
Coûts	N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F		
	1	Actions de lutte contre les espèces invasives	Forfait	5	41 000 €		205 000 €		F		
	2	Etudes, MAJ inventaires (stage ou service civique)	Pour mémoire								
						Total		205 000 €			
<b>PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE</b>											
Plan de financements envisagé	N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement	
				Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
	1	2019	205 000 € TTC	60%	123 000 €	20%	24 600 €			28%	57 400 €
	2	2020	0 €								
<b>Total</b>			<b>205 000 €</b>		<b>123 000 €</b>		<b>24 600 €</b>			<b>28%</b>	<b>57 400 €</b>
*Autre financeur : -											
<b>INDICATEURS</b>											
Réalisation	Surfaces ou linéaires traité.e.s par an			Suivi – évaluation des gains		Evolution des surfaces colonisées par des espèces invasives					
<b>MESURES ASSOCIEES</b>											
Fiches-actions ENS associées : Foron du Reposoir (B-4-7), Foron de la Roche (A-2-6), Giffre (A-1-4)...											



<b>Orientation fondamentale du SDAGE</b> : Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques							
<b>Disposition du SDAGE</b> : Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques							
<b>Masse d'eau</b> : FRDR555c – L'Arve de l'aval de Bonneville à la confluence avec la Menoge, FRDR555d – l'Arve de la confluence de la Menoge jusqu'au Rhône , FRDR555a – L'Arve du Bon Nant à Bonneville, FRDR566d – L'Arve du barrage des Houches au Bon Nant, la Diosaz en aval du barrage de Montvauthier, le Bon Nant en aval de Bionnay, FRDR566a – L'Arve de la source au barrage des Houches, FRDR2022 – Le Giffre du Foron de Taninges au Risse, FRDR561 – Le Giffre du Risse à l'Arve, FRDR564b – le Giffre de l'aval de la STEP de de Samoëns Morillon au Foron de Taninges, FDR564a – Torrent des Fonds et Giffre en amont de la step de Samoëns Morillon							
<b>Pression du SDAGE</b> : Altération de la morphologie							
<b>Mesure du PDM</b> : Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau							
<b>Action du PAOT</b> : -							
<b>Disposition du SAGE</b> : RIV-6 Etudier conjointement le transport solide et le risque inondation, pour préciser la faisabilité d'une augmentation du transport sédimentaire sur l'Arve et sur le Giffre							
<b>Objectifs du SAGE</b> : Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides et restaurer les milieux dégradés							
<b>Sous-objectifs du SAGE</b> : Restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés							
<b>Enjeux du SAGE</b> : Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau ; Améliorer la production et le partage des connaissances							
<b>Outils</b> :	CT ENS 2019-2023		CG (AE) 2019-2022	x	PAPI (Etat) 2020-2026	x	N2000 (Etat)

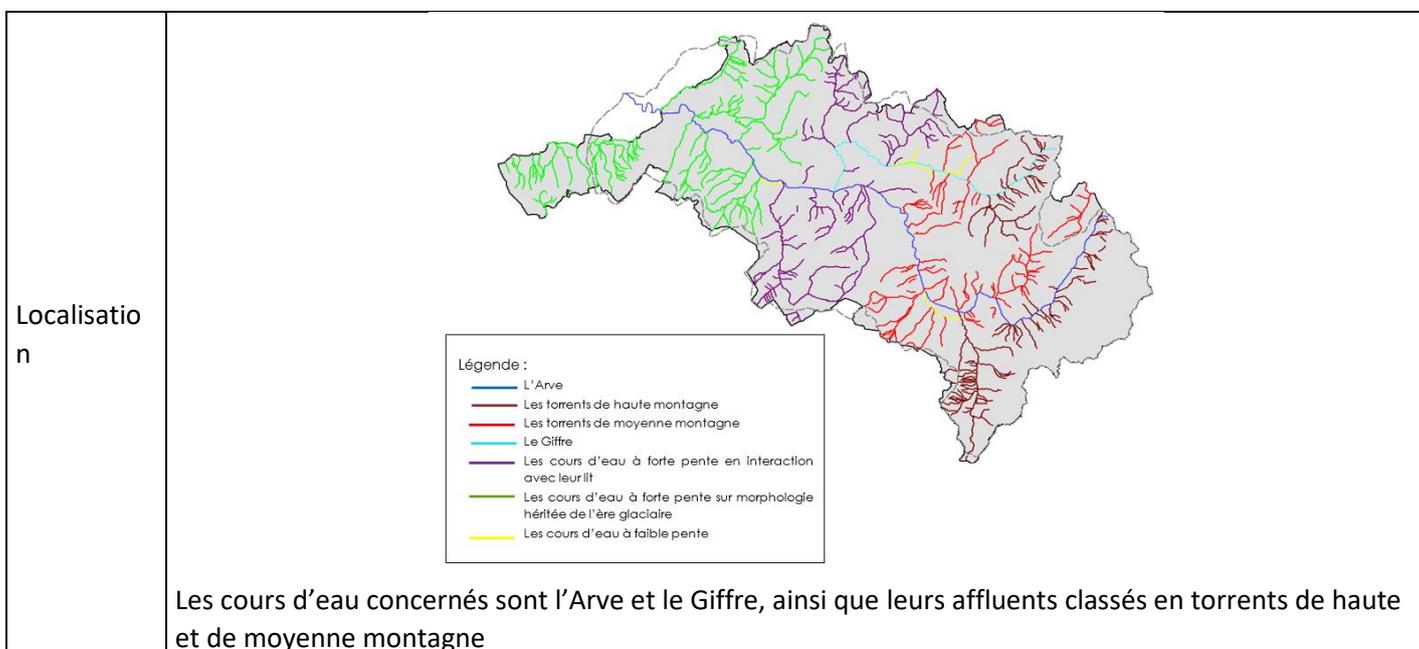


Objectif ENS : -	Priorité forte
Sous-objectif ENS : -	Maitre d'ouvrage : SM3A

<b>Code CG : RI26</b>	<b>Mise à jour des plans de gestion des matériaux solides de l'Arve, du Giffre et de leurs affluents torrentiels pour améliorer la continuité sédimentaire, en maîtrisant les risques d'inondation en tenant compte des usages</b>
Cours d'eau : Arve, Giffre et affluents torrentiels	Communes : Communes riveraines de l'Arve et du Giffre et de leurs affluents torrentiels

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>Le transport solide constitue un facteur de pression majeure et le levier d'amélioration de la qualité des habitats et de la biodiversité de l'Arve et du Giffre susceptible d'avoir les effets les plus bénéfiques. Ces cours d'eau connaissent actuellement un déficit sédimentaire sur une grande partie de leur linéaire. Dans la mesure où il détermine le profil en long de l'Arve et du Giffre, c'est également un facteur déterminant pour la conception des ouvrages transversaux (seuils) et longitudinaux (digues...) sur ces deux cours d'eau. La configuration actuelle des vallées de l'Arve et du Giffre ne permet pas d'envisager une restauration totale du transit des matériaux produits sur les têtes de bassin versant, toutefois la situation actuelle peut être améliorée en fonction des marges de manœuvre disponible sur chacun des cours d'eau.</p> <p>Considérant que l'amélioration de la continuité sédimentaire est un objectif intéressant mais qui doit être abordé avec prudence et pragmatisme, la Commission Locale de l'Eau (CLE) souhaite se doter des</p>

	<p>moyens nécessaires qui lui permettront à l'avenir de se positionner sur le sujet. Ces réflexions doivent aussi permettre la mise à jour des plans de gestion des matériaux solides de l'Arve (échéance 2022), du Giffre (échéance 2022) et des leurs affluents torrentiels.</p> <p>L'action s'inscrit dans la disposition du SAGE RIV-6 « Etudier conjointement le transport solide et le risque inondation, pour préciser la faisabilité d'une augmentation du transit sédimentaire sur l'Arve et sur le Giffre ». Cette démarche tient compte des risques d'inondation et des usages actuels et futurs présents sur ces cours d'eau. Certaines des actions identifiées figurent au PAPI au titre de l'objectif de gestion des risques.</p>
<p>Nature de l'action</p>	<p>Les actions prévues sont les suivantes</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Pour le Giffre : Etudier le rétablissement d'un profil en long homogène et la restauration de la dynamique sédimentaire du cours d'eau entre les gorges des Tines et la confluence du Foron de Taninges. Pour cela, il conviendra de définir un profil objectif du Giffre et d'analyser l'impact de ces changements sur les débordements. Cette démarche pourra conduire à réguler les prélèvements industriels à la confluence des deux Giffre, à encadrer les prélèvements en cours d'eau réalisés au titre de la gestion des risques et permettre le dimensionnement des ouvrages en cours d'eau. Cette analyse doit aboutir à la mise à jour du plan de gestion du Giffre et l'élaboration des plans de gestion des affluents torrentiels (DIG).</li> <li>2- Pour l'Arve : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ De préciser les possibilités de reconnexion des affluents torrentiels vers les linéaires de l'Arve déficitaires en matériaux et de mettre en œuvre les moyens permettant de faciliter cette continuité sédimentaire avec un minimum d'interventions ;</li> <li>▪ D'améliorer la caractérisation du transit sédimentaire actuel entre la haute et la moyenne vallée : volumes et granulométrie des matériaux prélevés, en transit et issus des torrents affluents, impact sur la topographie du lit et évolution dans le temps de cette topographie...,</li> <li>▪ D'actualiser les plans de gestion des matériaux de l'Arve et élaborer les plans de gestion des matériaux des affluents torrentiels qui le nécessitent, sur la base des conditions de transport solide actuel (dans le cadre de DIG à renouveler ou mettre en place).</li> </ul> </li> </ol> <p>Pour venir appuyer le SM3A et les autres acteurs impliqués dans ces réflexions (EDF, carriers), et assurer la cohérence globale des actions menées, il est prévu la mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ayant pour mission d'appuyer le maître d'ouvrage sur la rédaction des programmes d'études (CCTP...), la conception des suivis (topographie, granulométries, suivi des matériaux, réinjections...), les rendus des prestataires, la communication.</p>
<p><b>PERIMETRE D'APPLICATION</b></p>	



**MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

Acteurs associés : CLE, SM3A en tant que collectivité à compétence GEMAPI, EDF en tant que gestionnaire du barrage des Houches, entreprises de carrières de la haute vallée de l'Arve et du Giffre

Données dispo. : Etude hydromorphologie du SAGE de l'Arve (SM3A, 2014-2016), données topographiques (1912-2018), études de conception du plan de gestion des matériaux de l'Arve et du Giffre

Rétro-planning	Libellé	2019	2020	2021	2022
	AMO			x	x
Etude hydro-sédimentaire du Giffre dont topographie et mise à jour du plan de gestion*	x		x		
Etude des affluents torrentiels (plages de dépôt) dont topographie**			x	x	
Suivis et expérimentations transport solide, dont bilan des plans de gestion actuels, granulométrie et topographie***	x		x	x	x
Etude			x	x	

		préalable et mise à jour du plan de gestion de l'Arve*								
		Concertation			x	x				
		Actions de remobilisation sédimentaire***	x	x	x	x				
		Synthèse	x	x	x	x				
Coûts										
		N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F
		1	AMO*	Année	3		13 888 €		41 667 €	I
		2	Etude hydro-sédimentaire du Giffre dont topographie et mise à jour du plan de gestion*	pour mémoire, dans fiche-action du CT ENS concernant la morphologie du Giffre						
	3	Etude des affluents torrentiels (plages de dépôt) dont topographie	Forfait	1	60 000 €		60 000 €			F

		**						
4	Suiv is et exp érim enta tion s tran spor t soli de, don t bila n des plan s de gest ion actu els, gran ulo mét rie et top ogra phie ***	Forfait	1	130 000 €		130 000 €		F
5	Etu de préa labl e et mis e à jour du plan de gest ion de l'Arv e*	Forfait	1	125 000 €		125 000 €		F
6	Con cert atio n	Pour mémoire						
7	Acti ons de rem obili sati on sédi men	Année	3		83 333 €		250 000 €	I

		taire ***							
					<b>Total</b>	<b>315 000 €</b>	<b>291 664 €</b>		
<p>* Action subventionnée à 50% dans le cadre de l'action 2B.22 « Etudes de mise à jour des plans de gestion Arve et Giffre » du PAPI</p> <p>** Actions subventionnées à 50% dans le cadre de l'action 1A.21 « Affluents orphelins en vallée de l'Arve » du PAPI</p> <p>*** Actions subventionnées à 50% dans le cadre de l'action 2B.22 « Mise en œuvre des plans de gestion des matériaux solides » du PAPI</p>									

### PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE

Plan de financements envisagé	N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement	
				Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
	1	2020	41 664 € HT			30%	12 499 €	50%	20 832 €	20%	8 333 €
	2	2019									
	3	2020	60 000 € TTC			30%	18 000 €	50%	30 000 €	20%	12 000 €
	4	2019	130 000 € TTC			30%	39 000 €	50%	65 000 €	20%	26 000 €
	5	2020	125 000 € TTC			30%	37 500 €	50%	62 500 €	20%	25 000 €
	6	2021									
	7	2019	250 000 € HT			30%	75 000 €	50%	125 000 €	20%	50 000 €
<b>Total</b>		606 664 €			30%	181 999 €	50%	303 332 €		121 333 €	

\* autre financeur : Etat (PAPI)

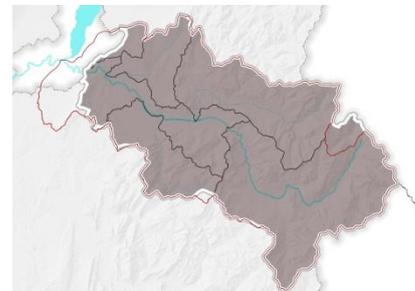
### INDICATEURS

Réalisation	Rendus d'études hydro-sédimentaire du Giffre, affluents torrentiels (plages de dépôt), plans de gestion des matériaux	Suivi – évaluation des gains	% d'augmentation du transport solide par rapport à la situation actuelle sur le Giffre Evolution dans le temps des profils en long
-------------	---	------------------------------	---

### MESURES ASSOCIEES

Obligations d'EDF et des entreprises d'extraction de matériaux quant au suivi de leurs prélèvements

<b>Orientation fondamentale du SDAGE</b> : Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques							
<b>Disposition du SDAGE</b> : Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques							
<b>Masse d'eau</b> : FRDR555c – L'Arve de l'aval de Bonneville à la confluence avec la Menoge, FRDR555d – L'Arve de la confluence de la Menoge jusqu'au Rhône , FRDR555a – L'Arve du Bon Nant à Bonneville, FRDR566d – L'Arve du barrage des Houches au Bon Nant, la Diosaz en aval du barrage de Montvauthier, le Bon Nant en aval de Bionnay, FRDR566a – L'Arve de la source au barrage des Houches							
<b>Pression du SDAGE</b> : Altération de la continuité solide et de la morphologie							
<b>Mesure du PDM</b> : MIA0204 – Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau							
<b>Action du PAOT</b> : Suivi et étude puis mise en œuvre d'actions en vue de réduire le déficit sédimentaire de l'Arve, en particulier amélioration du transit sédimentaire du barrage des Houches							
<b>Disposition du SAGE</b> : RIV-6 - Etudier conjointement le transport solide et le risque inondation pour préciser la faisabilité d'une augmentation du transit sédimentaire sur l'Arve et sur le Giffre							
<b>Objectif du SAGE</b> :							
<b>Sous-objectif du SAGE</b> :							
<b>Enjeu(x) du SAGE</b> :							
<b>Outils</b> :	CT ENS 2019-2023		CG (AE) 2019-2022	X	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)



Objectif ENS : -	Priorité forte
Sous-objectif ENS : -	Maitre d'ouvrage : EDF Hydro Alpes

<b>Code CG : RI27</b>	<b>Quantification des phénomènes de charriage solide dans l'Arve depuis le barrage des Houches</b>
Cours d'eau : Arve	Communes : toutes les communes riveraines de l'Arve à l'aval des Houches

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	Cette fiche s'inscrit dans le cadre de la disposition RIV-6 du SAGE de l'Arve « Etudier conjointement le transport solide et le risque inondation pour préciser la faisabilité d'une augmentation du transit sédimentaire sur l'Arve et sur le Giffre ».
Nature de l'action	<p>Poursuivre le suivi amorcé durant la phase d'assec de la retenue des Houches sur 4 stations situées en amont de la retenue des Houches, dans la retenue, en aval proche et en aval lointain.</p> <p>Durant la phase d'assec de la retenue des Houches du fait des travaux de remplacement de la conduite forcée de Passy (septembre 2017/avril 2018) un suivi du transport solide a été réalisé au moyen des 5 méthodes ci-dessous :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Suivi de chaînes d'érosion pour déterminer l'intensité verticale des processus d'érosions et de dépôts des alluvions ;</li> <li>2. Suivi de parcelles peintes pour évaluer le degré de mobilisation des alluvions grossières en surface ;</li> <li>3. Suivi de traceurs RFID pour évaluer les distances de transport des alluvions grossières ;</li> <li>4. Echantillonnages granulométriques pour rendre compte de la composition des matériaux mis en jeu : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ échantillonnages in situ de type Wolman sur 3 sites (mesure de l'axe b des particules de surface),</li> </ul> </li> </ol>

- 14 prélèvements massiques dans la retenue (Wolman inadapté car les matériaux sont essentiellement fins) ;

5. Levé de 23 profils en travers dans la retenue (1 profil tous les 50m) pour évaluer le déstockage de matériaux durant l'assec.

L'absence d'évènements morphogènes après la fin de la phase d'assec (avril 2018) n'a pas permis de répéter les levés topographiques et les échantillonnages granulométriques pour mettre en évidence des évolutions.

Aussi, EDF Hydro Alpes propose de poursuivre ce suivi en s'appuyant sur les chaînes d'érosion (durables a priori), les traceur RFID injectés, l'échantillonnage granulométrique et les levés topographiques.

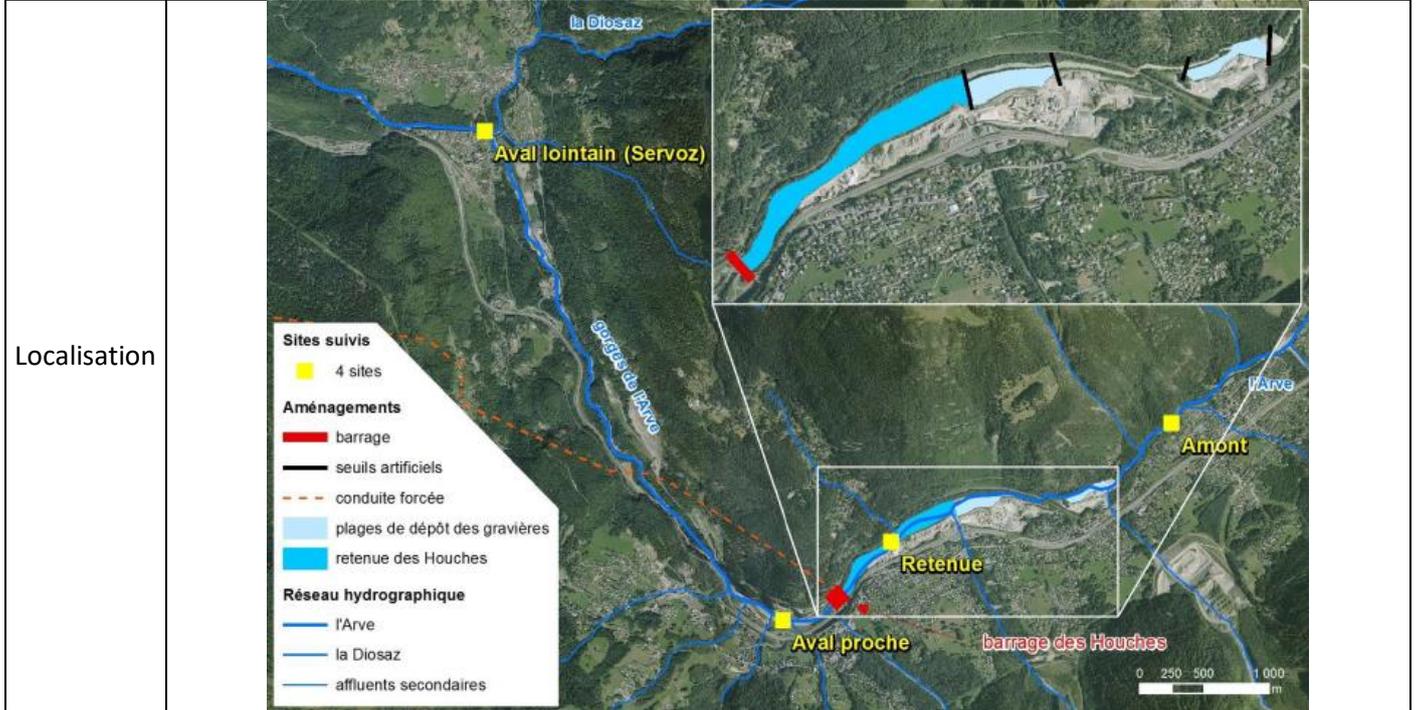
Les résultats seront transmis aux partenaires et rendus publics. Les résultats pourront être présentés en CLE.

**Objectifs** Mettre en évidence les évolutions du charriage sur l'Arve amont

**Enjeux ciblés** -

**PERIMETRE D'APPLICATION**

**Linéaire** -



**MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

**Acteurs associés** EDF Hydro Alpes, SM3A, VICAT

**Données dispo.** Etude préliminaire durant assec retenue (2017/2018)

Rétro-planning	Libellé	2019	2020	2021	2022
	Suivi post évènements morphogènes	x	X	x	
	Synthèse	x	x	x	

Coûts	N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F
	1	Suivi complet	Forfait	2	18 000 €		36 000 €		F
					Total		36 000 €		

#### PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE

Plan de financements envisagé	N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement	
				Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
	1	2019	36 000 €TTC			50 %	18 000 €			50 %	18 000 €
<b>Total</b>		<b>36 000 €</b>				<b>18 000 €</b>			<b>50 %</b>	<b>18 000 €</b>	

\*Autre financeur : -

#### INDICATEURS

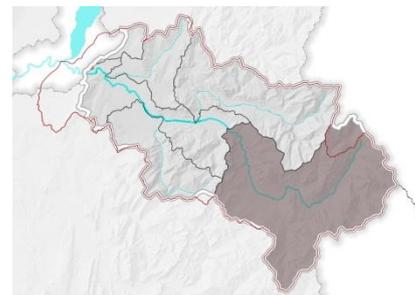
Réalisation	Suivi des érosions	Suivi – évaluation des gains	Reste à définir
-------------	--------------------	------------------------------------	-----------------

#### MESURES ASSOCIEES

Toutes les actions conduites dans le cadre de RIV 6 et notamment le renouvellement des plans de gestion



<b>Orientation fondamentale du SDAGE :</b>						
<b>Disposition du SDAGE :</b>						
<b>Masse d'eau :</b>						
<b>Pression du SDAGE : Changement climatique</b>						
<b>Mesure du PDM : -</b>						
<b>Action du PAOT : -</b>						
<b>Disposition du SAGE : QUANTI-5 : « Evaluer localement l'adéquation ressources-besoins-milieus sur les têtes de bassin »</b>						
<b>Objectifs du SAGE : Garantir sur le long terme l'adéquation entre la satisfaction des usages et les besoins en eau du milieu</b>						
<b>Sous-objectifs du SAGE : Réguler les prélèvements pour garantir à long terme la satisfaction des usages et des besoins du milieu, par une amélioration préalable des connaissances</b>						
<b>Enjeux du SAGE : Assurer la satisfaction des usages et des besoins des milieux naturels et restaurer les secteurs déficitaires / Améliorer la production et le partage des connaissances</b>						
<b>Outils :</b>	CT ENS 2019-2023		CG (AE) 2019-2022	x	PAPI (Etat) 2020-2026	N2000 (Etat)



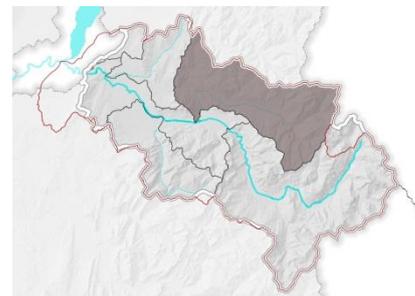
Objectif ENS :	Priorité moyenne
Sous-objectif ENS :	Maitre d'ouvrage : EDF Hydro Alpes

<b>Code CG : RI28</b>	<b>Réaliser un bilan masse annuel du glacier de Tré-la-Tête</b>
Cours d'eau : Torrent de Tré-la-Tête	Commune : Les Contamines-Montjoie

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	Troisième glacier du massif du Mont Blanc avec ses 7 km de long, le glacier de Tré-la-Tête occupe 1/5 <sup>ème</sup> de la réserve naturelle des Contamines-Montjoie. Mesuré depuis le début du XX <sup>ème</sup> siècle, son recul est suivi chaque année et s'est accéléré au cours du XXI <sup>ème</sup> (environ – 700 m).  Depuis 2015, afin de disposer de plus d'informations sur l'évolution des glaciers du Mont-Blanc dans un contexte de changement climatique, des mesures complémentaires sont réalisées sous la forme d'un bilan de masse annuel.
Nature de l'action	Suivi du glacier de Tré la Tête
Objectifs	Réaliser un bilan masse du glacier de Tré-la-Tête pour : 1. Comprendre le fonctionnement du glacier et appréhender son évolution future dans un contexte de dérèglement climatique, 2. Faire le lien entre l'évolution du glacier et l'évolution quantitative de la ressource en eau en aval du glacier  Les données et rapport d'analyse seront transmis aux partenaires et publics. Les résultats pourront être présentés en CLE.
Enjeux ciblés	Connaissance de l'hydrologie des têtes de bassin versant dans un contexte changement climatique
PERIMETRE D'APPLICATION	
Linéaire	-
Localisation	Amont du bassin versant du Bon Nant
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	

Acteurs associés	Hydro Alpes, Asters, Glaciolab																								
Données dispo.	-																								
Rétro-planning	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Libellé</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Suivi annuel</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> </tr> <tr> <td>Synthèse</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> </tr> </tbody> </table>										Libellé	2019	2020	2021	2022	Suivi annuel	x	x	x	x	Synthèse	x	x	x	x
Libellé	2019	2020	2021	2022																					
Suivi annuel	x	x	x	x																					
Synthèse	x	x	x	x																					
Coûts	N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F																
	1	Suivi annuel	Forfait	4	20 000 €		80 000 €		F																
						Total		80 000 €																	
<b>PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE</b>																									
Plan de financements envisagé	N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement															
				Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant														
	1	2019	80 000 € TTC			50 %	40 000 €			50 %	40 000 €														
<b>Total</b>		<b>80 000 €</b>				<b>40 000 €</b>			50 %	<b>40 000 €</b>															
*Autre financeur : -																									
<b>INDICATEURS</b>																									
Réalisation	-			Suivi – évaluation des gains		-																			
<b>MESURES ASSOCIEES</b>																									
-																									

<b>Orientation fondamentale du SDAGE :</b>							
<b>Disposition du SDAGE :</b>							
<b>Masse d'eau :</b>							
<b>Pression du SDAGE : Prélèvements</b>							
<b>Mesure du PDM : RESO602 : Mettre en place un dispositif de soutien d'étiage ou de d'augmentation du débit réservé allant au-delà de la réglementation</b>							
<b>Action du PAOT : -</b>							
<b>Disposition du SAGE : QUANTI-5 : « Evaluer localement l'adéquation ressources-besoins-milieux sur les têtes de bassin</b>							
<b>Objectifs du SAGE : Garantir sur le long terme l'adéquation entre la satisfaction des usages et les besoins en eau du milieu</b>							
<b>Sous-objectifs du SAGE : Réguler les prélèvements pour garantir à long terme la satisfaction des usages et des besoins du milieu, par une amélioration préalable des connaissances</b>							
<b>Enjeux du SAGE : Assurer la satisfaction des usages et des besoins des milieux naturels et restaurer les secteurs déficitaires / Améliorer la production et le partage des connaissances</b>							
<b>Outils :</b>	CT ENS 2019-2023		CG (AE) 2019-2022	x	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)



Objectif ENS : -	Priorité forte
Sous-objectif ENS : -	Maitre d'ouvrage : EDF Hydro Alpes

<b>Code CG : RI29</b>	<b>Evaluer l'efficacité du relèvement des débits réservés de l'aménagement hydroélectrique de Pressy</b>
Cours d'eau : Giffre	Communes : Taninges, Mieussy, Marignier, St Jeoire

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>Le multi-usage de l'eau est l'une des caractéristiques du Giffre en aval de Taninges. En effet, des enjeux piscicoles ont été relevés par la Fédération de Pêches de la Haute-Savoie sur le tronçon du Giffre en aval de Taninges et la pêche est pratiquée dans ce secteur. Les aménagements hydroélectriques de Pressy et du Giffre sont présents dans le tronçon situé en aval de du lac Flérier et ces derniers influencent le Giffre jusqu'à sa confluence avec l'Arve.</p> <p>Par ailleurs, la présence de ces aménagements permet, dans le tronçon court-circuité en aval de la prise d'eau de Mieussy, la pratique du canyoning.</p> <p>Dans la perspective du relèvement des débits réservés au 1<sup>er</sup> janvier 2014, une étude de détermination des débits minimum biologiques sur le Giffre, co-financée par EDF Hydro Alpes, a été réalisée en 2012 et 2013 sous l'égide du SM3A.</p> <p>Après une longue période de concertation entre les différents acteurs, parties prenantes du multi-usages de l'eau, et la réalisation d'essais pour la pratique du canyoning à différents débits, les débits réservés suivants ont été validés par les acteurs locaux et l'administration : passage au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à M/12 (1,407 m<sup>3</sup>/s) en hiver (du 1er septembre au 30 avril) et à M/15 (1,125 m<sup>3</sup>/s) le reste de l'année (du 1er mai au 31 octobre) contre M/40 (16,888 m<sup>3</sup>/s) avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014.</p> <p>Suite au relèvement des débits réservés et sous l'égide du SM3A, un protocole de suivi écologique a été défini en concertation avec les acteurs du multi-usages de l'eau sous l'égide du SM3A.</p>

Nature de l'action	Poursuivre le suivi écologique post relèvement des débits réservés si le bilan qui sera présenté en 2020 ne permet pas une analyse objective de l'efficacité. Le suivi prévu : - le protocole sera redéfini par le COPIL afin de gagner en résultats objectivement exploitables sous les 3 prochaines années, dont peut-être des mesures de débit complémentaires																																																
Objectifs	Evaluer l'efficacité du relèvement des débits réservés dans le tronçon court-circuité de l'aménagement de Pressy (aval de Taninges – Confluence du Giffre)																																																
Enjeux ciblés	Conciliation des usages avec la préservation des milieux aquatiques																																																
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>																																																	
Linéaire	-																																																
Localisation	Le Giffre à l'aval de l'aménagement de Pressy.																																																
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>																																																	
Acteurs associés	EDF Hydro Alpes, SM3A, Fédération de Pêche 74, Agence de l'Eau, AFB, Station d'Épuration de Taninges, Acteurs des Sports d'Eau Vive (CDPC 74), Mairie de Mieussy																																																
Données dispo.	-																																																
Rétro-planning	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Libellé</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Présentation des résultats du suivi sur la période 2014-2019</td> <td></td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Concertation sous l'égide du SM3A avec les parties prenantes du suivi pour statuer sur la poursuite ou non du suivi</td> <td></td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Suivi année N+6 (Hydrologie + Turbidité)</td> <td></td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Suivi année N+7 (Inventaires piscicoles)</td> <td></td> <td></td> <td>x</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Suivi année N+8 (Suivi complet)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>x</td> </tr> <tr> <td>Présentation des résultats du suivi sur la période 2014-2022</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>2023</td> </tr> <tr> <td>Synthèse</td> <td></td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> </tr> </tbody> </table>									Libellé	2019	2020	2021	2022	Présentation des résultats du suivi sur la période 2014-2019		x			Concertation sous l'égide du SM3A avec les parties prenantes du suivi pour statuer sur la poursuite ou non du suivi		x			Suivi année N+6 (Hydrologie + Turbidité)		x			Suivi année N+7 (Inventaires piscicoles)			x		Suivi année N+8 (Suivi complet)				x	Présentation des résultats du suivi sur la période 2014-2022				2023	Synthèse		x	x	x
Libellé	2019	2020	2021	2022																																													
Présentation des résultats du suivi sur la période 2014-2019		x																																															
Concertation sous l'égide du SM3A avec les parties prenantes du suivi pour statuer sur la poursuite ou non du suivi		x																																															
Suivi année N+6 (Hydrologie + Turbidité)		x																																															
Suivi année N+7 (Inventaires piscicoles)			x																																														
Suivi année N+8 (Suivi complet)				x																																													
Présentation des résultats du suivi sur la période 2014-2022				2023																																													
Synthèse		x	x	x																																													
Coûts	<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Libellé</th> <th>Unité</th> <th>Nombre</th> <th>Coût unitaire TTC</th> <th>Coût unitaire HT</th> <th>Coût total TTC</th> <th>Coût total HT</th> <th>I/F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Inventaire piscicole 4 station en 2021 (Idem 2016)</td> <td>Forfait</td> <td>1</td> <td>21 025 €</td> <td></td> <td>25 230 €</td> <td></td> <td>F</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Suivi complet en 2022 (idem 2019)</td> <td>Forfait</td> <td>1</td> <td>58 361 €</td> <td></td> <td>70 033 €</td> <td></td> <td>F</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;">Total</td> <td>95 263 €</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>									N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F	1	Inventaire piscicole 4 station en 2021 (Idem 2016)	Forfait	1	21 025 €		25 230 €		F	2	Suivi complet en 2022 (idem 2019)	Forfait	1	58 361 €		70 033 €		F	Total						95 263 €						
N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F																																									
1	Inventaire piscicole 4 station en 2021 (Idem 2016)	Forfait	1	21 025 €		25 230 €		F																																									
2	Suivi complet en 2022 (idem 2019)	Forfait	1	58 361 €		70 033 €		F																																									
Total						95 263 €																																											

**PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE**

Plan de financements envisagé	N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement	
				Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
	1	2021	25 230 € TTC			50 %	12 615 €			50 %	12 615 €
	2	2022	70 033 € TTC			50 %	35 167 €			50 %	35 167 €
	<b>Total</b>		<b>95 263 €</b>				<b>47 782 €</b>				<b>47 782 €</b>

\*Autre financeur : -

**INDICATEURS**

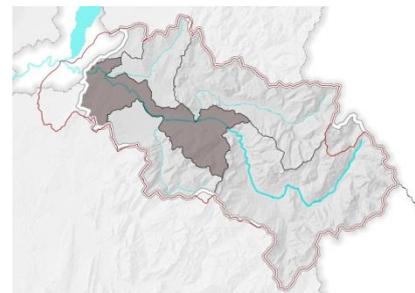
Réalisation		Suivi – évaluation des gains	
-------------	--	------------------------------------	--

**MESURES ASSOCIEES**

-



<b>Orientation fondamentale du SDAGE :</b> Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé							
<b>Disposition du SDAGE :</b>							
<b>Masse d'eau :</b> FRDR556b - le Foron du Chablais Genevois en aval de Ville-La-Grand FRDR555d - l'Arve jusqu'à la confluence avec le Rhône FRDG235 - Formations fluvio-glaciaires nappe profonde du Genevois							
<b>Pression du SDAGE :</b>							
<b>Mesure du PDM :</b> MIA0202 - Réaliser des opérations classiques de restauration des milieux aquatiques							
<b>Action du PAOT :</b>							
<b>Disposition du SAGE :</b>							
<b>Enjeux du SAGE :</b>							
<b>Objectifs du SAGE :</b>							
<b>Sous-objectifs du SAGE :</b>							
<b>Outils :</b>	CT ENS 2019-2023		CG (AE) 2019-2022	x	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)



Objectif ENS : -	Priorité forte
Sous-objectif ENS : -	Maitre d'ouvrage : Annemasse Agglomération

<b>Code CG : RI30</b>	<b>Déplacement du rejet de la station d'épuration en aval de la confluence Arve Foron du Chablais Genevois</b>
Cours d'eau : Arve, Foron du Chablais genevois	Commune : Annemasse

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>La confluence du Foron avec l'Arve, où le rejet de la STEP Ocybèle se situe, a fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'étude « Restauration de la confluence Arve Foron du Chablais Genevois » réalisée par Hydrétudes en 2016-2017, sous maîtrise d'ouvrage du SIFOR (aujourd'hui intégré au SM3A).</p> <p>Les habitats aquatiques sont peu diversifiés et pauvres. Le peuplement piscicole en fermeture de bassin est dominé par le Spirilin, le Blageon, le Chevaine et le Vairon. En terme de classe d'abondance, toutes les espèces sont sous représentées par rapport à ce qui est attendu sur ce type de cours d'eau, sauf pour le Spirilin et le Blageon. La truite Fario est présente de manière ponctuelle et les conditions sont défavorables pour le développement de cette espèce. L'ombre commun est présent dans l'Arve et effectue des migrations de l'Arve vers les affluents lors de sa période de reproduction entre février et avril ; cette espèce n'est pas présente à la confluence.</p> <p>Le Foron a été très fortement recalibré sur le secteur de la confluence et aussi en amont. La végétation rivulaire est déconnectée. Les faciès d'écoulements sont homogènes et la granulométrie est peu diversifiée tout en restant favorable au frai. Cependant, il existe un risque de colmatage du fond.</p> <p>En plus de la dégradation physique du milieu, deux facteurs apparaissent limitants pour le peuplement piscicole :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une température de l'eau pouvant atteindre, voire dépasser, le seuil d'inconfort pour la truite, avec un risque de développement de la maladie rénale proliférative (MRP ou PKD en anglais),</li> <li>• le rejet de la STEP Ocybèle qui agit comme répulsif chimique notamment pour l'ombre commun qui est une espèce très sensible à la qualité de l'eau et ne serait alors pas attirée par cette confluence.</li> </ul>

	<p>L'intérêt de cette confluence réside dans l'accueil, le développement et la reproduction des espèces cyprinicoles et dans le refuge de toutes les espèces, même salmonicoles.</p> <p>Cet intérêt pourrait être optimisé par un déplacement du rejet de la STEP Ocybèle, préalable à des opérations de restauration morphologique.</p> <p>Il ressort que le déplacement du rejet de la STEP aurait un impact positif sur la qualité du milieu aquatique et viendrait en complément des travaux restauration morphologique du cours d'eau en cours de réalisation (mise en place d'une ripisylve connectée, mise en place d'un lit d'étiage, diversification des écoulements en lit mineur...).(cf. autre fiche action sous maîtrise d'ouvrage du SM3A).</p> <p>Parallèlement, le déplacement du point de rejet permettra à Annemasse Agglomération de transporter son rejet d'eaux usées traitées jusqu'à la station de Villette en Suisse où un traitement quaternaire va être installé afin de traiter les micropolluants. Les eaux traitées seront ensuite rejetées dans l'Arve, dont une partie alimentera la nappe profonde du Genevois (le rejet est situé en amont immédiat de la prise d'eau pour la réalimentation de la nappe).</p> <p>Cette action répond donc également à un objectif d'amélioration de la qualité de l'eau de l'Arve et de protection de la nappe du Genevois.</p>
Nature de l'action	<p>Pour permettre la restauration du Foron et le traitement quaternaire sur la station d'épuration de Villette de l'intégralité des rejets français et suisse de ce secteur, les effluents traités de l'UDEP d'Ocybèle (environ 6'500'000 m<sup>3</sup> annuels) seront refoulés via un poste de relevage et un collecteur de transfert d'environ 700m de longueur, jusqu'à l'ouvrage de traitement en Suisse.</p> <p>Remarques :</p> <p><b>Sur le volet hydrobiologique</b> : il ressort que le déplacement du rejet de la station d'épuration d'Ocybèle aura un impact positif sur la qualité du milieu aquatique et est un préalable au projet de restauration morphologique du cours d'eau.</p> <p><b>Sur le volet protection de la ressource</b> : le traitement complémentaire va permettre d'améliorer la protection de la nappe du Genevois. Cette nappe constitue une ressource stratégique pour le bassin Genevois à la fois en France et en Suisse.</p> <p>D'un point de vue pratique, le déplacement du point de rejet de la station d'Ocybèle doit être effectué antérieurement aux travaux de restauration de la confluence Arve / Foron, le refoulement devant passer sous le lit du Foron.</p> <p>La réalisation de cette opération répond à de multiples objectifs mais seule la partie restauration des milieux est éligible aux critères d'intervention de l'agence de l'eau. La participation de l'agence de l'eau sera donc limitée.</p> <p>Il est proposé d'apporter une <b>aide de 250 k€</b>, soit environ 10,6 % du montant prévisionnel des travaux présentés.</p>
Objectifs	<p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir la continuité entre l'Arve et le Foron du Chablais Genevois (suppression de la barrière chimique),</li> <li>- Garantir à long terme la préservation des principales ressources du territoire pour l'AEP</li> </ul> <p>Sous-objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre la libre circulation des poissons au droit de la confluence Arve / Foron</li> <li>- Accompagner la restauration hydromorphologique de la confluence</li> <li>- Accompagner les travaux de restauration du Foron réalisés depuis plusieurs années (secteur Puplinge – Ambilly – Ville La Grand, secteur la Martinière...)</li> <li>- Maintenir la qualité des ressources stratégiques pour l'AEP</li> <li>- Bâtir et mettre en œuvre une stratégie globale de réduction des rejets polluants</li> </ul>

Enjeux ciblés	-																																																		
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>																																																			
Localisation	<p>The map shows the confluence of the Arve river into Lake Geneva. Key features include: <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Consumption:</b> 12-15 Mm³/yr for CH + Fr.</li> <li><b>Recharge:</b> 8-10 Mm³/yr in the lake.</li> <li><b>Expansion 1:</b> STEP Villetta (CH) for 80,000 Eh, located 100m from the confluence.</li> <li><b>Expansion 2:</b> STEP Ocybèle (Fr) for 124,000 Eh, located 550m from the confluence.</li> <li><b>Geography:</b> The border between Switzerland (SUISSE) and France (FRANCE) is indicated.</li> </ul> </p>																																																		
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>																																																			
Rétro-planning	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Libellé</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Déplacement du rejet de la station d'épuration en aval de la confluence Arve Foron du Chablais Genevois</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Synthèse</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>										Libellé	2019	2020	2021	2022	Déplacement du rejet de la station d'épuration en aval de la confluence Arve Foron du Chablais Genevois	x	x			Synthèse	x	x																												
Libellé	2019	2020	2021	2022																																															
Déplacement du rejet de la station d'épuration en aval de la confluence Arve Foron du Chablais Genevois	x	x																																																	
Synthèse	x	x																																																	
Coûts	<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Libellé</th> <th>Unité</th> <th>Nombre</th> <th>Coût unitaire TTC</th> <th>Coût unitaire HT</th> <th>Coût total TTC</th> <th>Coût total HT</th> <th>I/F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Déplacement du rejet de la station d'épuration en aval de la confluence Arve Foron du Chablais Genevois</td> <td>Forfait</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td></td> <td style="text-align: right;">2 350 000 €</td> <td></td> <td style="text-align: right;">2 350 000 €</td> <td style="text-align: center;">I</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: right;"><b>Total</b></td> <td></td> <td style="text-align: right;"><b>2 350 000 €</b></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>										N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F	1	Déplacement du rejet de la station d'épuration en aval de la confluence Arve Foron du Chablais Genevois	Forfait	1		2 350 000 €		2 350 000 €	I	<b>Total</b>							<b>2 350 000 €</b>															
N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F																																											
1	Déplacement du rejet de la station d'épuration en aval de la confluence Arve Foron du Chablais Genevois	Forfait	1		2 350 000 €		2 350 000 €	I																																											
<b>Total</b>							<b>2 350 000 €</b>																																												
<b>PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE</b>																																																			
Plan de financements envisagé	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">N°</th> <th rowspan="2">Année</th> <th rowspan="2">Coût (HT/TTC)</th> <th colspan="2">CD74</th> <th colspan="2">AE RMC</th> <th colspan="2">Autre *</th> <th colspan="2">Autofinancement</th> </tr> <tr> <th>Tx</th> <th>Subv.</th> <th>Tx</th> <th>Subv.</th> <th>Tx</th> <th>Subv.</th> <th>Tx</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>2019</td> <td style="text-align: right;"><b>2 350 000 € HT</b></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">11 %</td> <td style="text-align: right;">250 000 €</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">89 %</td> <td style="text-align: right;">2 100 000 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>Total</b></td> <td style="text-align: right;"><b>2 350 000 € HT</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;"><b>250 000 €</b></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;"><b>89 %</b></td> <td style="text-align: right;"><b>2 100 000 €</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>*Autre financeur : à définir</p>										N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement		Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant	1	2019	<b>2 350 000 € HT</b>			11 %	250 000 €			89 %	2 100 000 €	<b>Total</b>		<b>2 350 000 € HT</b>				<b>250 000 €</b>			<b>89 %</b>	<b>2 100 000 €</b>
N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement																																										
			Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant																																									
1	2019	<b>2 350 000 € HT</b>			11 %	250 000 €			89 %	2 100 000 €																																									
<b>Total</b>		<b>2 350 000 € HT</b>				<b>250 000 €</b>			<b>89 %</b>	<b>2 100 000 €</b>																																									
<b>INDICATEURS</b>																																																			
Réalisation	-			Suivi – évaluation des gains		-																																													
<b>MESURES ASSOCIEES</b>																																																			
-																																																			

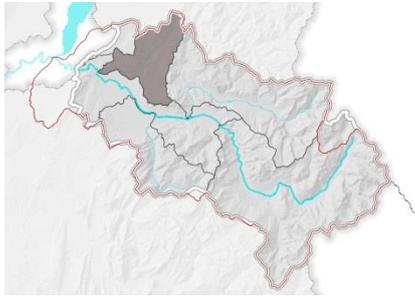


# CONTRAT GLOBAL DU BASSIN VERSANT DE L'ARVE

*Volet milieux aquatiques : zones humides  
(ZH)*





<b>Orientation fondamentale du SDAGE</b> : OF 6B Préserver, restaurer et gérer les zones humides								
<b>Disposition du SDAGE</b> : 6B-01 Préserver, restaurer, gérer les zones humides et mettre en œuvre des plans de gestion stratégique des zones humides sur les territoires pertinents								
<b>Masse d'eau</b> : FRDR558 - La Menoge								
<b>Pression du SDAGE</b> : -								
<b>Mesure du PDM</b> : -								
<b>Action du PAOT</b> : -								
<b>Disposition du SAGE</b> : ZH-3 - Restaurer les ZH prioritaires ; RIV-5 - Restaurer les habitats en rivière et les Espaces de Bon Fonctionnement ; RIV-9 - Préserver la faune et la flore inféodée aux cours d'eau et à leurs espaces riverains								
<b>Objectif du SAGE</b> : Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides, et restaurer les milieux dégradés								
<b>Sous-objectif du SAGE</b> : Restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés ; Préserver la biodiversité des cours d'eau et des espaces riverains ; Préserver toutes les zones humides et restaurer les zones humides prioritaires								
<b>Enjeu(x) du SAGE</b> : Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau ; Protéger et valoriser les espaces aquatiques emblématiques du territoire								
<b>Outils</b> :	<table border="1"> <tr> <td>CT ENS 2019-2023</td> <td>X</td> <td>CG (AE) 2019-2022</td> <td>X</td> <td>PAPI (Etat) 2020-2026</td> <td></td> <td>N2000 (Etat)</td> </tr> </table>	CT ENS 2019-2023	X	CG (AE) 2019-2022	X	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)
CT ENS 2019-2023	X	CG (AE) 2019-2022	X	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)		

Objectif de l'ENS : B. Favoriser la reconquête de la biodiversité locale dans les habitats aquatiques et connexes et enrayer la disparition ces habitats	Priorité forte
Sous-objectif de l'ENS : B.2 Préserver et restaurer les fonctionnalités et les connexions des zones humides liés aux petits cours d'eau	Maitre d'ouvrage : SM3A (restauration écologique) Commune ou CC4R à définir (cheminement)

<b>Code CG</b> : ZH1	<b>Restaurer le marais des Tattes et le Thy</b>
<b>Code ENS</b> : B-2-1	
Cours d'eau : le Thy (affluent du Foron de Fillinges)	Communes : Ville-en-Sallaz, La Tour et Peillonex

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>Le marais des Tattes, situé à cheval sur Ville-en-Sallaz et la Tour, et à la marge sur la commune de Peillonex, est une zone humide traversée par le ruisseau du Thy, émissaire du lac du Môle. Le tiers est du marais a été aménagé en plan d'eau de loisirs (lac du Môle) en barrant l'écoulement du ruisseau du Thy par une digue. Les deux tiers ouest de la zone constituent un véritable marais non entretenu et formé de saulaie, roselière, peupleraie et prairies humides.</p> <p>Le lac du Môle a permis le développement d'activités de loisirs et abritent une richesse écologique spécifique aux milieux d'étangs. La Communauté de communes des 4 Rivières (CC4R) étant gestionnaire du lac du Môle, aucune opération sur ce lac n'est prévu dans la présente fiche-action. Sa gestion fait d'ailleurs d'objet d'une fiche-action du Contrat de territoire ENS de la CC4R : « 2.3 - Notice de gestion du Lac du Môle ». A noter, cette notice inclut des problématiques de thermie (très important sur ce bassin versant) et son exutoire, donnant directement dans le marais, est géré par une vanne.</p> <p>Historiquement, le marais était exploité par l'agriculture pour la blêche (servant de litière aux animaux), ce qui permettait son entretien régulier. Suite à la disparition de cette activité</p>

traditionnelle, les propriétaires se sont regroupés dans un syndicat pour l'exploitation du peuplier. Ainsi, dans les années 1950, le ruisseau du Thy a été canalisé (creusement du canal en 1959) et de nombreux drains ont été créés afin d'assécher le marais et de faciliter l'exploitation de plantations de peupliers. Les peupliers ont été récoltés dans les années 1980, sans renouvellement de cette activité. L'arrêt des pratiques agricoles et sylvicoles a laissé le marais à l'abandon (ONF, 2013).



*Rectification du lit dans les années 1950 En 1952 (à gauche), des méandres sont visibles. En 1962 (à droite), le lit a été rectifié et est en ligne droite*

Le marais des Tattes est un grand ensemble humide constitué d'une mosaïque de roselières et de fourrés de saules, avec, par endroit, des mégaphorbiaies (prairies humides riches en nutriments et à développement végétal important), des boisements de saules blancs, bouleaux et peupleraies plantées. L'ensemble du marais est parcouru et alimenté par la nappe d'accompagnement du ruisseau du Thy (qui puise lui-même son alimentation dans le lac du Môle), d'autres types d'alimentations souterraines ou de surface (sources, fossés) ne sont pas à exclure (ASTERS, 2013).

#### **Historique d'études et de gestion :**

Le marais des Tattes a fait l'objet de plusieurs études pour sa valorisation. Fin des années 1990 et début des années 2000, le Syndicat intercommunal du lac du Môle a réalisé plusieurs études afin de valoriser le marais. Le marais des Tattes a été labellisé ENS en 2008 et figure dans l'inventaire départemental des zones humides (74ASTERS0342 et 74ASTERS0341). En 2013, ASTERS a réalisé une notice de gestion afin d'identifier le patrimoine écologique présent et les principales pistes de gestion. La même année, l'ONF a été mandaté par le groupe Pierre et Vacances (SNC Roybon) afin de réaliser une étude préalable à l'aménagement de la zone humide au titre des mesures compensatoires. Ces études n'ont pas débouché sur une stratégie de gestion de la zone humide.

Le Contrat de territoire Espaces naturels sensibles de la CC4R avait planifié une action sur le marais des Tattes. Cependant, il paraissait plus pertinent de laisser la gestion du site au SM3A dans le cadre du CT ENS des sites alluviaux du BV de l'Arve. Cette action n'avait donc pas été retenue.

L'objet de cette fiche-action est donc de reprendre les études réalisées, de les compléter par une étude hydraulique qui manque pour mieux apprécier les possibilités de restauration, et de mettre en place une stratégie de gestion sur le site.

La CC4R, avec le soutien du SM3A, a dernièrement installé une vanne en amont du marais, au niveau de lac du Môle, et peut désormais régler finement le débit du Thy. Le lien pourrait être fait avec ce débit réservé du lac du Môle. De plus, dans le cadre du SAGE, une étude quantitative de la Menoge est en cours et le rendu est attendu pour 2019.

#### **Foncier**

230 parcelles composent le marais des Tattes. Elles sont détenues par 73 propriétaires, dont une parcelle de l'Etat et 12 parcelles par la commune de Ville-en-Sallaz.

Un projet de cheminement avait été évoqué en bord de marais pour relier le marais au lac du Môle,

et n'a pas été réalisé.

### **Altérations recensées sur le site**

Le marais est globalement très dégradé, suite à la conjugaison de plusieurs facteurs, qui ont conduit à son assèchement. Le fonctionnement hydraulique a été perturbé lors de la création du lac du Môle, et a entraîné la destruction d'une partie du marais et baisse du niveau d'eau. Le drainage du marais, ainsi que la canalisation et l'incision du Thy (via des travaux de curage...) ont participé à la dégradation du fonctionnement hydraulique du marais. De plus la présence d'espèces exotiques envahissantes et de peupleraie impacte le fonctionnement écologique du site. De plus, des dépôts en tous genres, notamment de matières organiques ou de remblais, ont été identifiés sur le marais, et peuvent devenir des sources de pollutions organiques.

### **Patrimoine écologique**

Les intérêts écologiques sont multiples. Les zones humides de cette taille sont rares dans le territoire. Beaucoup de marais ont aujourd'hui disparu, du en particulier à l'essor de l'urbanisation et des pratiques agricoles intensifs (drainage pour culture).

Le plan d'eau présente outre des zones de ripisylve et d'aulnaie surtout de belles roselières inondées et de herbiers aquatiques de myriophylles, potamots et nénuphars blancs. Le marais est constitué de roselières (certaines parties sont envahies par le solidage) et des saulaies buissonnantes marécageuses. On retrouve également quelques bosquets de saules blancs et des peupleraies plantées. L'unique habitat d'intérêt communautaire inscrit dans Natura 2000 est les sources pétrifiantes avec formation de travertins.

Le lac du Môle et le marais des Tattes rassemble de nombreuses espèces végétales d'intérêt. Le marais abrite notamment deux espèces uniquement connues sur ce site dans le département : *Rumex maritimus* et *Carex bohemica*, protégées à l'échelle régionale et inscrites sur les listes rouges régionales et départementales. On retrouve également une espèce protégée et 3 espèces en liste rouge régionale comme le Géranium des marais et 6 espèces sur la liste rouge départementale (ASTERS, 2013).

On retrouve également de nombreuses espèces animales d'intérêt : 107 oiseaux (Chevalier guignette, Héron pourpré, Pie-grièche-écorcheur...), 18 mammifères, 4 poissons, 4 reptiles (dont 2 inféodées aux milieux humides, la Couleuvre à collier et le Lézard agile) et 6 amphibiens. 31 espèces d'insectes ont été inventoriées. Cette zone humide est un lieu d'intérêt particulièrement pour les chauves-souris (Verpertilion de Daubenton...) le Castor et les libellules.

Certains milieux (prairie humide) et espèces (Gagée jaune) ont disparu.

La fermeture du milieu suite à l'abandon des pratiques agricoles, ainsi que les aménagements hydrauliques sur le marais réduisent la fonctionnalité hydraulique et écologique du site.

### **Conclusions de l'étude hydraulique et géomorphologique**

En complément, l'étude hydraulique et géomorphologique du bassin versant de la Menoge, menée par le SM3A en 2018, indique que la restauration du Thy et ses affluents est une action prioritaire à mener. Les deux affluents du Thy, le Nant d'Iné et l'Encochet, présentent, dans la zone de plaine, des enjeux croisés de protection contre les inondations et de restauration morphologique, car ils ont également subi des opérations de rectification et de recalibrage. Le Thy est principalement concerné par un enjeu de restauration morphologique. En effet, ces dégradations morphologiques impliquent :

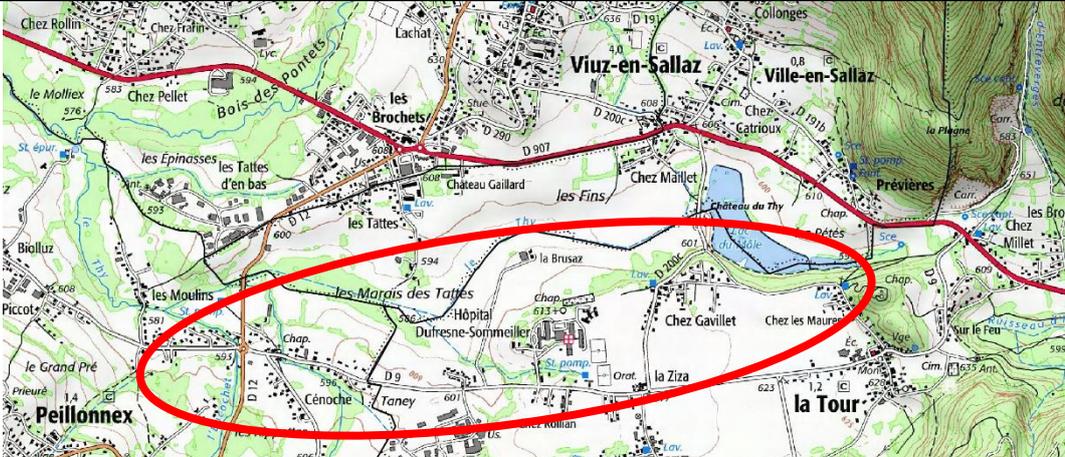
- Une déconnexion des annexes fluviales et un abaissement de la nappe alluviale ;
- Une homogénéisation des faciès d'écoulement et une banalisation des habitats aquatiques
- Une déconnexion avec la plaine alluviale dont le rôle d'expansion des crues est amoindri.

<p>Nature de l'action</p>	<p>Le patrimoine écologique du marais des Tattes a été bien étudié au cours des différentes études. Cependant, le fonctionnement du marais, notamment d'un point de vue hydraulique et hydrologique, n'a pas été étudié jusqu'à présent. Il est pourtant essentiel pour choisir les paramètres sur lesquels influencer pour la restauration du marais.</p> <p>Une restauration de type R3<sup>6</sup> est envisagée, afin de redonner au site ses entières fonctionnalités écologiques, morphologiques et hydrauliques.</p> <p>Ainsi, une étude pour la restauration du marais est prévue dans cette fiche-action afin de définir les travaux à mettre en place. Elle vise notamment à étudier l'hydraulique et l'hydrologie du marais des Tattes : étude hydraulique et pédologique, permettant de comprendre les connexions avec la nappe, le rôle des plantations et des milieux boisés sur l'hydratation du marais... De plus, l'impact du débit réservé du lac du Môle pour l'alimentation du marais sera étudié (voir à ce sujet l'étude quantitatif du SAGE en cours et dont le rendu est attendu pour 2019), ainsi que l'influence du captage d'eau potable à proximité du marais sur le fonctionnement hydraulique du marais.</p> <p>De plus, afin de favoriser l'implication et l'adhésion des propriétaires et usagers du marais au projet, des réunions d'information seront prévus avant et pendant la durée de l'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une réunion de présentation du cahier des charges de l'étude ;</li> <li>- Une réunion de démarrage de l'étude, voire un courrier aux propriétaires. Il sera notamment demandé l'autorisation aux propriétaires en cas d'instrumentalisation de leurs parcelles ;</li> <li>- Une réunion de rendu de l'étude.</li> </ul> <p>De plus, des comités techniques seront prévus (notamment sur le cahier des charges et avant le rendu de l'étude). Le comité de rivière Menoge sera également associé à la démarche.</p> <p>En fin d'étude, une animation foncière sera prévue, afin d'assurer la maîtrise foncière du marais, que ce soit via des conventions d'usage ou l'achat de parcelles (les conventions seront privilégiées). Une DIG sera également mise en place pour le SM3A intervienne sur des parcelles privées. L'animation foncière se fera dans le cadre de la stratégie foncière du SM3A (fiche-action 8).</p> <p>A noter un premier travail d'animation foncière a été réalisé par la CC4R pour la réalisation d'un chemin en bord de marais.</p> <p>Suite à l'animation foncière, des premiers travaux de restauration hydraulique et écologique sont prévus pour restaurer le marais en fin de CT ENS. Ils seront fonction des résultats de l'étude et de l'animation foncière. A titre d'exemple, les travaux à prévoir pourront être de plusieurs types :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bouchage des drains dans le marais (drains souterrains et fossé de surface) ;</li> <li>- Reméandrage du Thy ou mise en place de seuils dans le chenal du Thy pour augmenter le niveau d'eau ;</li> <li>- Réouverture de la roselière et des saulaies arbustives ;</li> <li>- Travaux de gestion conservatoire des milieux ouverts ;</li> <li>- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;</li> <li>- Abattage et évacuation des peupleraies ;</li> <li>- ...</li> </ul> <p>De plus, l'aménagement d'un cheminement en bord de marais pour le relier au lac du Môle sera discuté lors des réunions. Cette partie de l'action relève de la compétence de communes ou communautés de communes et sera traitée à part par le maître d'ouvrage compétent.</p>
---------------------------	--

<sup>6</sup> L'objectif est de restaurer globalement la fonctionnalité de l'hydrosystème (transport solide, habitats, espace de mobilité, dynamique d'érosion, espaces alluviaux annexes)... L'emprise nécessaire est au minimum 10 fois la largeur du lit mineur avant restauration.

	Le lien sera fait avec le Contrat de territoire ENS de la CC4R, notamment pour la partie valorisation.
Objectifs	Améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydrologique et hydraulique du marais des Tattes et du Thy Restaurer les fonctionnalités hydrologiques et hydrauliques du marais des Tattes et du Thy Garantir et restaurer la biodiversité du marais Poursuivre l'amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel Mettre en place une gouvernance pour le pilotage et un suivi des actions du plan de gestion
Enjeux ciblés	Fonctionnement hydraulique et hydrologique Habitats humides Espèces patrimoniales

### PERIMETRE D'APPLICATION

Surface	26 ha
Localisation	

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Acteurs associés	Propriétaires et usagers du site
Données dispo.	Notice de présentation et de gestion simplifiée du Marais des Tattes et Lac du Môle, ASTERS, octobre 2013. Etude sommaire préalable à l'aménagement de zones humides au titre de mesures compensatoires. Note technique – zone humide du Marais des Tattes (74). SNC Roybon Cottages, ONF 74, décembre 2013 Projet de réhabilitation hydraulique et de valorisation pédagogique mené par l'ADEGI (1999) ONF, 2017. Contributions à l'étude préalable par des inventaires complémentaires – Site de la Menoge. Elaboration d'un contrat de territoire des sites alluviaux du bassin versant de l'Arve.

Rétro-planning	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Libellé</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude AVP, PRO</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MOE, dossiers réglementaires</td> <td></td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux de restauration hydraulique et écologique</td> <td></td> <td>x</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cheminement (MOA commune ou CC4R)</td> <td></td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Valorisation pédagogique (MOA commune ou CC4R)</td> <td></td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Synthèse</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	Etude AVP, PRO	x					MOE, dossiers réglementaires		x				Travaux de restauration hydraulique et écologique		x	x			Cheminement (MOA commune ou CC4R)		x				Valorisation pédagogique (MOA commune ou CC4R)		x				Synthèse	x	x	x		
	Libellé	2019	2020	2021	2022	2023																																					
	Etude AVP, PRO	x																																									
	MOE, dossiers réglementaires		x																																								
	Travaux de restauration hydraulique et écologique		x	x																																							
	Cheminement (MOA commune ou CC4R)		x																																								
	Valorisation pédagogique (MOA commune ou CC4R)		x																																								
Synthèse	x	x	x																																								
Coûts																																											

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F
1	Etude AVP, PRO	Forfait	1		30 000 €		30 000 €	I
2	MOE, dossiers réglementaires	Forfait	1		15 000 €		15 000 €	I
3	Travaux de restauration hydraulique et écologique	Forfait	1		155 000 €		155 000 €	I
4	Cheminement (MOA commune ou CC4R)	Forfait	1		90 000 €		90 000 €	I
5	Valorisation pédagogique (MOA commune ou CC4R)	Forfait	1		6 000 €		6 000 €	I
				Total			296 000 €	

### PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE

N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement	
			Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
			1	2019	30 000 € HT	40%	12 000 €	40%	12 000 €	
2	2020	15 000 € HT	40%	6 000 €	40%	6 000 €			20%	3 000 €
3	2020	155 000 € HT	40%	62 000 €	40%	62 000 €			20%	31 000 €
4	2020	90 000 € HT							100%	90 000 €
5	2020	6 000 € HT	80%	4 800 €					20%	1 200 €
<b>Total</b>		<b>296 000 €</b>		<b>84 800 €</b>		<b>80 000 €</b>			<b>44%</b>	<b>131 200 €</b>

\*Autre financeur : -

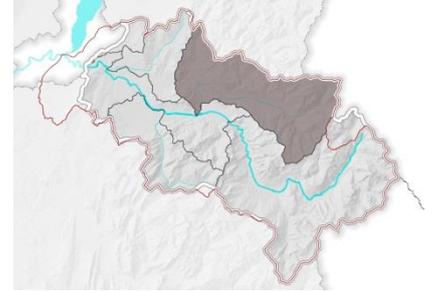
### INDICATEURS

Réalisation	Rapport d'étude Travaux de restauration : surface restaurée Nombre de réunions d'information Nombre de propriétaires et d'acteurs locaux venus aux réunions Surface de foncier maîtrisé	Suivi – évaluation des gains	Evolution de l'état de conservation du marais
-------------	---	------------------------------------	---

### MESURES ASSOCIEES

Fiche-action B-5-5 : Plan de gestion des espèces exotiques envahissantes en bord de cours d'eau et en zones humides  
Fiche-action B-5-1 : Stratégie foncière du SM3A  
Contrat de territoire ENS de la CC4R qui gère le lac du Môle

<b>Orientation fondamentale du SDAGE</b> : OF 6B Préserver, restaurer et gérer les zones humides							
<b>Disposition du SDAGE</b> : 6B-01 Préserver, restaurer, gérer les zones humides et mettre en œuvre des plans de gestion stratégique des zones humides sur les territoires pertinents							
<b>Masse d'eau</b> : FRDR11616 - ruisseau d'Hisson							
<b>Pression du SDAGE</b> : Altération de la morphologie							
<b>Mesure du PDM</b> : MIA0602 - Réaliser une opération de restauration d'une zone humide							
<b>Action du PAOT</b> : HR_06_06_4386 - Restaurer le Marais d'Entreverges sur la commune de la Tour, en tête de BV du Hisson.							
<b>Disposition du SAGE</b> : ZH-2 - Préserver les ZH ; RIV-9 - Préserver la faune et la flore inféodée aux cours d'eau et à leurs espaces riverains							
<b>Objectif du SAGE</b> : Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides, et restaurer les milieux dégradés							
<b>Sous-objectif du SAGE</b> : Préserver la biodiversité des cours d'eau et des espaces riverains ; Préserver toutes les zones humides et restaurer les zones humides prioritaires							
<b>Enjeu(x) du SAGE</b> : Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau ; Protéger et valoriser les espaces aquatiques emblématiques du territoire ; Préserver la biodiversité des milieux aquatiques et lutter contre le développement des plantes invasives							
<b>Outils</b> :	CT ENS 2019-2023	X	CG (AE) 2019-2022	X	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)



Objectif de l'ENS : B. Favoriser la reconquête de la biodiversité locale dans les habitats aquatiques et connexes et enrayer la disparition ces habitats	Priorité moyenne
Sous-objectif de l'ENS : B.2 Préserver et restaurer les fonctionnalités et les connexions des zones humides liés aux petits cours d'eau	Maitre d'ouvrage : SM3A

Code CG : ZH2	Renaturer du marais d'Entreverges
Code ENS : B-2-4	
Site : Marais d'Entreverges	Commune : La Tour

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	Le Marais d'Entreverges est une zone humide située sur la commune de la Tour, à l'amont du Hisson, affluent du Risse. Il présente un intérêt écologique fort. Des habitats humides typiques de marais sont présents, d'après l'étude préliminaire au Contrat de territoire ENS des sites alluviaux : aulnaie glutineuse, roselière, saulaie marécageuse... Deux espèces de flore protégées régionalement ont été recensées : <i>Carex appropinquata</i> et <i>Carex pseudocyperus</i> (source : ONF, 2013 ; IZH74, 2005).



Auteur : SM3A  
Source : A. Maccaud  
Date : mars 2018



N 0 50 100 m

Légende

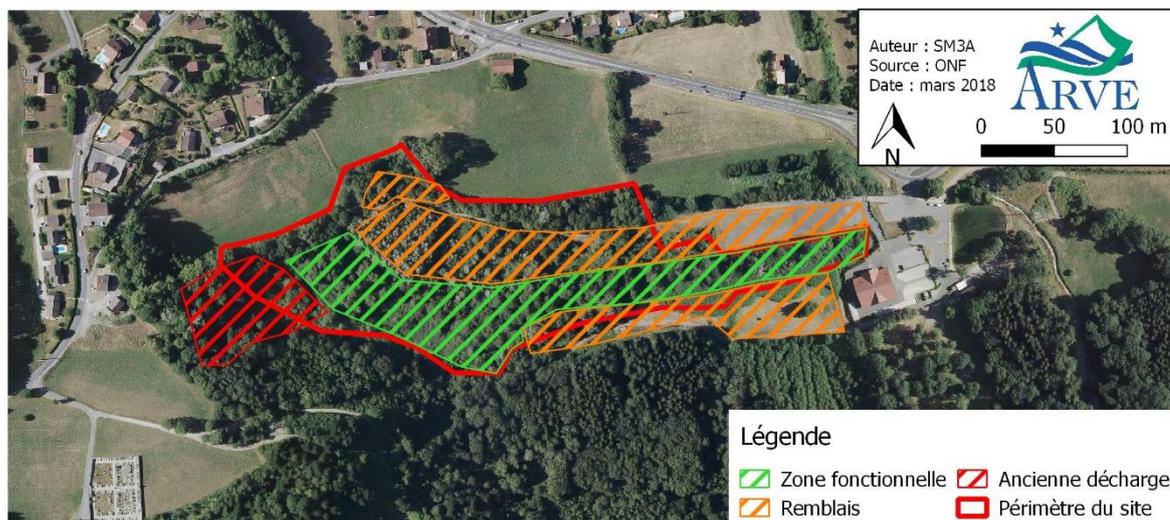
- |  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| Aulnaie glutineuse - Frênaie alluviale | Roselières terrestres               |
| Cours d'eau                            | Saulaiés buissonnantes marecageuses |
| Massifs de Renouées asiatiques         | Zones artificialisées et remblais   |
| Pistes, chemins, routes                | Zones rudérales                     |
| Prairies mésophiles pâturées           | Périmètre du site                   |

Cartes des habitats naturels du site (source : A. Maccaud, 2017)

Avant les années 1970, la totalité du marais était une roselière uniforme de près de 5 ha. A partir du milieu des années 1970, le site a progressivement été dégradé par un important remblai (2/3 de la surface originelle sont aujourd'hui remblayée). De plus, le fonctionnement hydraulique du marais a été altéré par la chenalisation du cours d'eau principal et le busage d'autres écoulements. A priori, une ancienne décharge se trouve sur la partie ouest du site. Des plantes invasives sont fortement présentes (Renouée, Solidage) (ONF, 2013).

La partie nord du site a été remblayée d'un mètre environ et le solidage est présent, cette partie du marais est donc en très mauvais état de conservation. Sur la partie sud-est, la roselière a quasiment disparu, remplacée par la Renouée du Japon.

Seule la partie sud-ouest du marais présente une roselière en bon état de conservation, où il n'y a pas eu de remblai et donc avec un fonctionnement hydraulique typique du marais avant dégradation. Le lit du ruisseau a été beaucoup remanié, il a été décalé et recreusé, abaissant le niveau d'eau alentours. Les milieux proches se trouvent donc moins hydratés et les milieux humides sont en mauvais état de conservation. Au nord-ouest se trouve une saulaie blanche jeune, qui se situe probablement sur une ancienne décharge de matériaux, le niveau du sol étant bien au-dessus du lit du ruisseau.



Auteur : SM3A  
Source : ONF  
Date : mars 2018

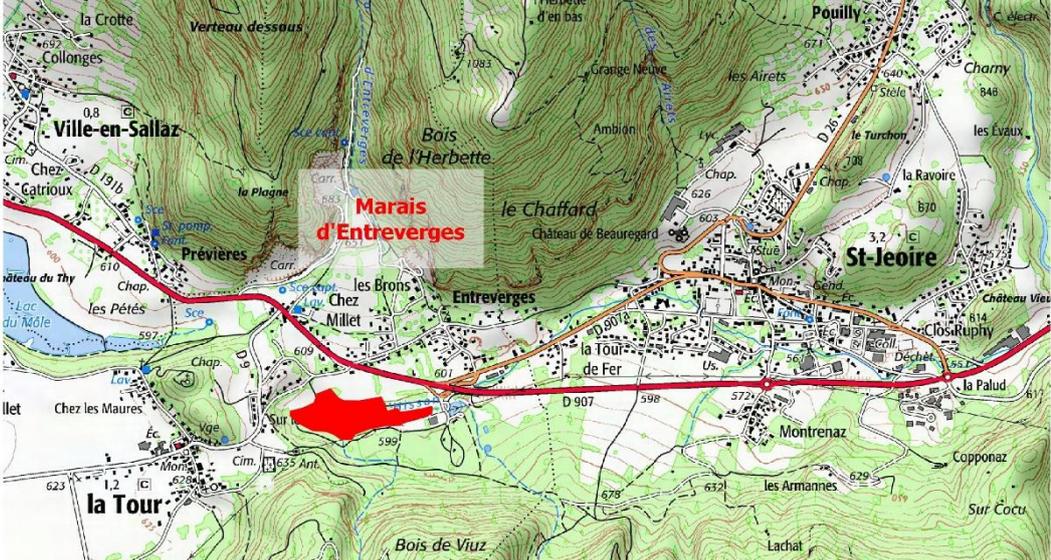


N 0 50 100 m

Légende

- |                    |                   |
|--------------------|-------------------|
| Zone fonctionnelle | Ancienne décharge |
| Remblais           | Périmètre du site |

Cartes des désordres sur le site (source : ONF, 2013)

	<p>A noter à l'est du site, l'aménagement de parking et d'une salle des fêtes, avec un ouvrage hydraulique de grande taille (canalisation et busage sous terrain à l'aval du marais). La présence de Castor sur la partie chenalisée de la zone crée un barrage en bouchant les buses d'évacuation, causant l'inondation du parking à l'est.</p> <p>De plus, des activités sont en place sur le site, notamment un sentier qui parcourt le tour de la zone humide. Il sera important d'inclure les activités dans le projet.</p> <p>La commune de la Tour est le propriétaire quasi-exclusif du marais.</p>
Nature de l'action	<p>L'action vise à mener une étude d'avant-projet pour la restauration hydraulique et écologique du Marais d'Entreverges. Il s'agira notamment de comprendre le fonctionnement hydrologique et hydraulique du marais, de connaître la nature des remblais qui couvre le site, ainsi que les travaux de gestion à prévoir (reprise du chenal du Hisson, élimination des remblais...). Un plan de gestion de la zone humide sera également réalisé lors de l'étude</p> <p>La maîtrise foncière du site sera ensuite recherchée, via une convention avec la commune propriétaire et une DIG.</p> <p>Les travaux de restauration hydraulique et écologique auront pour objectif de restaurer le fonctionnement hydrologique et écologique du marais. A titre d'exemple, les travaux suivants pourront être prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- décaissement et export des remblais, afin d'améliorer l'alimentation en eau du site et les l'état de conservation des habitats</li> <li>- renaturation du cours d'eau par son reméandrage ou l'installation de seuils, pour ralentir les écoulements et augmenter la durée de séjour de l'eau dans la zone humide</li> <li>- travaux hydrauliques pour reconnecter les alimentations du marais (suppression de merlon et du chenal),</li> <li>- réouverture d'une partie des boisements pour recréer des milieux ouverts humides (roselière),</li> <li>- lutte contre les espèces invasives, dans le cadre de la stratégie de lutte du SM3A,</li> <li>- changement du système de grille de la buse pour éviter que le Castor ne la bouche,</li> <li>- évacuation des déchets divers et de l'ancienne décharge, au sud-ouest du site.</li> </ul>
Objectifs	<p>Restaurer le marais fortement dégradé</p> <p>Définir le plan de gestion de la zone humide</p>
Enjeux ciblés	<p>Habitats patrimoniaux : aulnaie glutineuse, saulaie marécageuse, roselière...</p> <p>Flore patrimoniale : <i>Carex appropinquata</i> et <i>Carex pseudocyperus</i></p> <p>Castor</p>
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>	
Surface	5,20 ha
Localisation	

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Acteurs associés	Commune de la Tour, CC4R
Données dispo.	<p>ASTERS, 2005. Fiche de l'inventaire départemental des zones humides « Est du chef-lieu / Entreverges sud-ouest » 74ASTERS0340.</p> <p>ONF, 2013. Note technique – Zone humide du marais d'Entreverges La Tour (74). Etude sommaire préalable à l'aménagement de zones humides au titre des mesures compensatoires.</p> <p>ONF, 2013. Fiche site du marais d'Entreverges. RMC, recherche complémentaire de surface compensatoire à la destruction de zone humide pour le projet de Centerparcs Roybon.</p> <p>ONF, 2017. Contributions à l'étude préalable par des inventaires complémentaires - Site du Risse.</p>

Rétro-planning	Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
	Etude préliminaire, AVP, PRO	x				
	Maitrise d'œuvre, dossiers réglementaires			x		
	Travaux de restauration			x		
	Travaux buse				x	
	Synthèse	x		x	x	

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F
2	Maitrise d'œuvre, dossiers réglementaires	Forfait	1		30 000 €		30 000 €	I
3	Travaux de restauration	Forfait	1		250 000 €		250 000 €	I
4	Travaux buse	Forfait	1	2 000 €		2 000 €		F
				Total		2 000 €	300 000 €	

## PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE

N°	Année	Coût (HT)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement	
			Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
1	2019	<b>20 000 €</b>	40%	8 000 €	40%	8 000 €			20%	4 000 €
2	2021	<b>30 000 €</b>	40%	12 000 €	40%	12 000 €			20%	6 000 €
3	2021	<b>250 000 €</b>	40%	100 000 €	40%	100 000 €			20%	50 000 €
4	2022	<b>2 000 €</b>	40%	800 €					60%	1 200 €
<b>Total</b>		<b>302 000 €</b>		<b>120 800 €</b>		<b>120 000 €</b>			<b>20%</b>	<b>61 200 €</b>

\*Autre financeur :

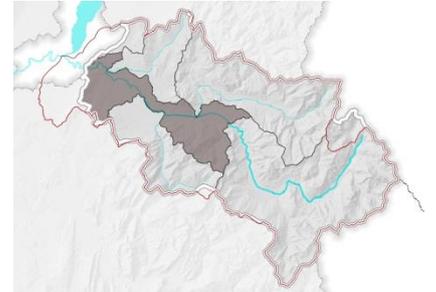
## INDICATEURS

Réalisation	Rapport d'étude préliminaire et de maitrise d'œuvre Surface restauré de marais	Suivi – évaluation des gains	Evolution du fonctionnement hydraulique et écologique du marais Etat de conservation des habitats humides et des espèces inféodées
-------------	---	------------------------------	---

## MESURES ASSOCIEES

-

<b>Orientation fondamentale du SDAGE</b> : OF 6B Préserver, restaurer et gérer les zones humides								
<b>Disposition du SDAGE</b> : 6B-01 Préserver, restaurer, gérer les zones humides et mettre en œuvre des plans de gestion stratégique des zones humides sur les territoires pertinents								
<b>Masse d'eau</b> : FRDR555c - l'Arve de l'aval de Bonneville à la confluence avec la Ménoge								
<b>Pression du SDAGE</b> : Altération de la morphologie								
<b>Mesure du PDM</b> : MIA0601- Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide ; MIA0602- Réaliser une opération de restauration d'une zone humide								
<b>Action du PAOT</b> : HR_06_01_4266 - Obtenir la maîtrise foncière de la zone humide du Marais du Pont Neuf à Reignier: acquisition à l'amiable et obtention de l'accord des propriétaires non vendeurs pour faire les travaux ; HR_06_01_4268 - Restaurer la zone humide du Marais du Pont Neuf à Reignier								
<b>Disposition du SAGE</b> : ZH-2 - Préserver les ZH ; RIV-9 - Préserver la faune et la flore inféodée aux cours d'eau et à leurs espaces riverains								
<b>Objectif du SAGE</b> : Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides, et restaurer les milieux dégradés								
<b>Sous-objectif du SAGE</b> : Préserver la biodiversité des cours d'eau et des espaces riverains ; Préserver toutes les zones humides et restaurer les zones humides prioritaires								
<b>Enjeu(x) du SAGE</b> : Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau ; Protéger et valoriser les espaces aquatiques emblématiques du territoire ; Préserver la biodiversité des milieux aquatiques et lutter contre le développement des plantes invasives								
<b>Outils</b> :	CT ENS 2019-2023	x	CG (AE) 2019-2022	x	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)	x



Objectif de l'ENS : B. Favoriser la reconquête de la biodiversité locale dans les habitats aquatiques et connexes et enrayer la disparition ces habitats	Priorité moyenne
Sous-objectif de l'ENS : B-3. Maintien et/ou reconquête de la fonctionnalité des milieux aquatiques et connexes, dont les habitats, en vue de l'atteinte de leur bon état écologique et de leur fonctionnalité corridor, pour chacun des types de cours d'eau ou zones humides alluviales	Maitre d'ouvrage : SM3A

<b>Code CG</b> : ZH3	<b>Poursuivre la restauration écologique du marais du Pont neuf</b>
<b>Code ENS</b> : B-3-1	
Site : Pont neuf	Commune : Reignier-Esery

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>Le site du Pont neuf constitue l'un des derniers marais naturels relictuels de la vallée alluviale de l'Arve, situé sur un paléo-méandre. Classé en APPB et en zone Natura 2000 « vallée de l'Arve », il s'étend sur un peu plus de 15 ha et est alimenté par deux sources : une source tufeuse située sur le coteau nord-ouest et un puits artésien situé dans le marais lui-même.</p> <p>Historiquement, le site présentait un fort intérêt écologique, tant pour la faune que la flore. Il abritait en particulier des oiseaux rares comme la Rousserole turdoïde ou le Râle des genêts et toute une flore patrimoniale (Gagée jaune, Orchis de traunsteiner, Fougère des marais...). Utilisé pour sa blâche, il faisait par ailleurs partie intégrante du complexe agricole du Pont Neuf.</p>

Le site a vu peu à peu son état se dégrader, suite à la conjugaison de plusieurs facteurs, qui ont conduit à son boisement et à son atterrissement. Les différentes mesures de protection (Arrêté de protection de biotope en 1991 et classement en site Natura 2000) n'ont pas permis jusqu'alors d'inverser cette tendance.

Lors du diagnostic écologique du site Natura 2000, aucun habitat ni aucune espèce d'intérêt communautaire n'ont été retrouvés au sein du marais.

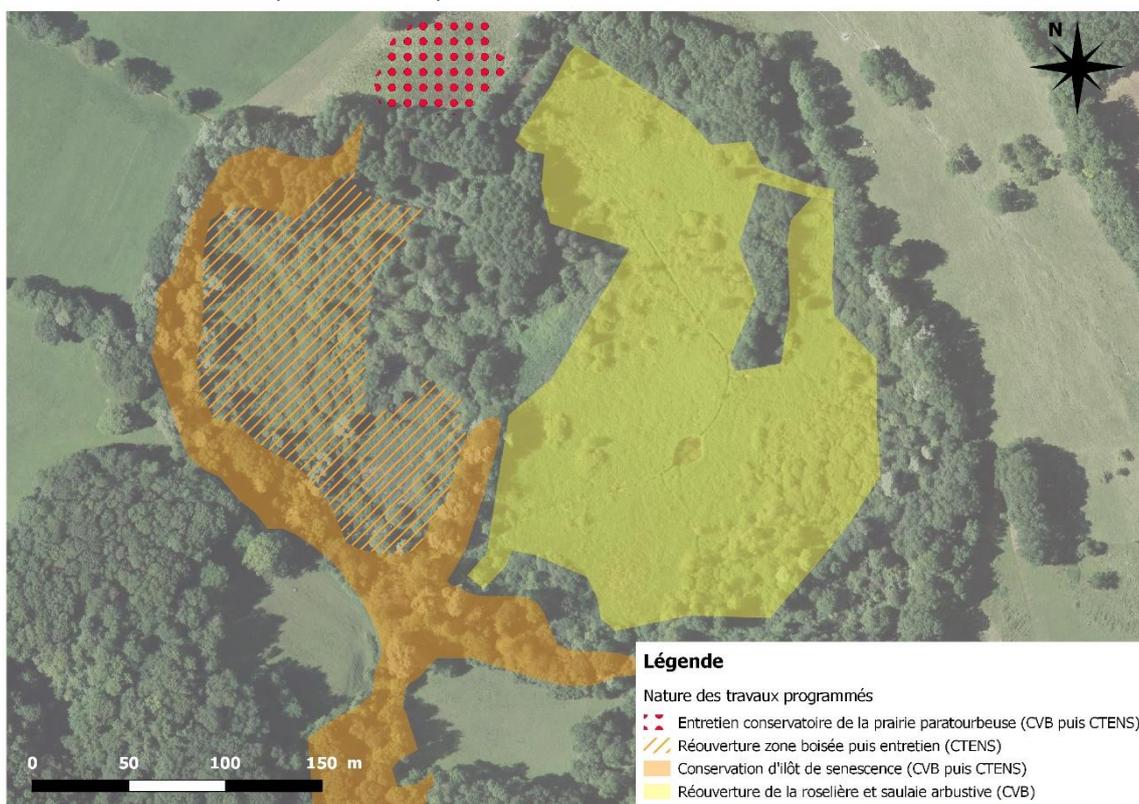
Une étude détaillée a été menée en 2015-2016 pour compléter les éléments de connaissance existants afin de pouvoir définir, de manière précise, le fonctionnement actuel et passé du marais. Elle incluait également des propositions de restauration chiffrées, organisées dans un scénario d'intervention évolutif, avec une première période d'actions de 5 ans – accompagnées d'un suivi pour mesurer l'impact des actions sur la restauration souhaitée – et d'une seconde période de 5 ans, avec la mise en place, si cela est jugé nécessaire, de nouvelles actions de restauration.

Le marais appartient à des propriétaires privés avec lesquels le SM3A a signé une convention d'usage pour la période 2018-2021 dans le cadre de la fiche action n°7 du Contrat vert et bleu Arve Porte des Alpes. Celle-ci prévoit la réalisation d'une première tranche de travaux sur la partie est du marais, démarrée à l'automne 2018 avec l'ouverture de 5,5 ha de roselière par la coupe des ligneux (saulaie arbustive) et le broyage de la végétation arbustive.

La présente fiche-action constitue la suite des opérations engagées dans le Contrat vert et bleu Arve-Porte des Alpes afin de restauration une nouvelle zone du site. L'action propose :

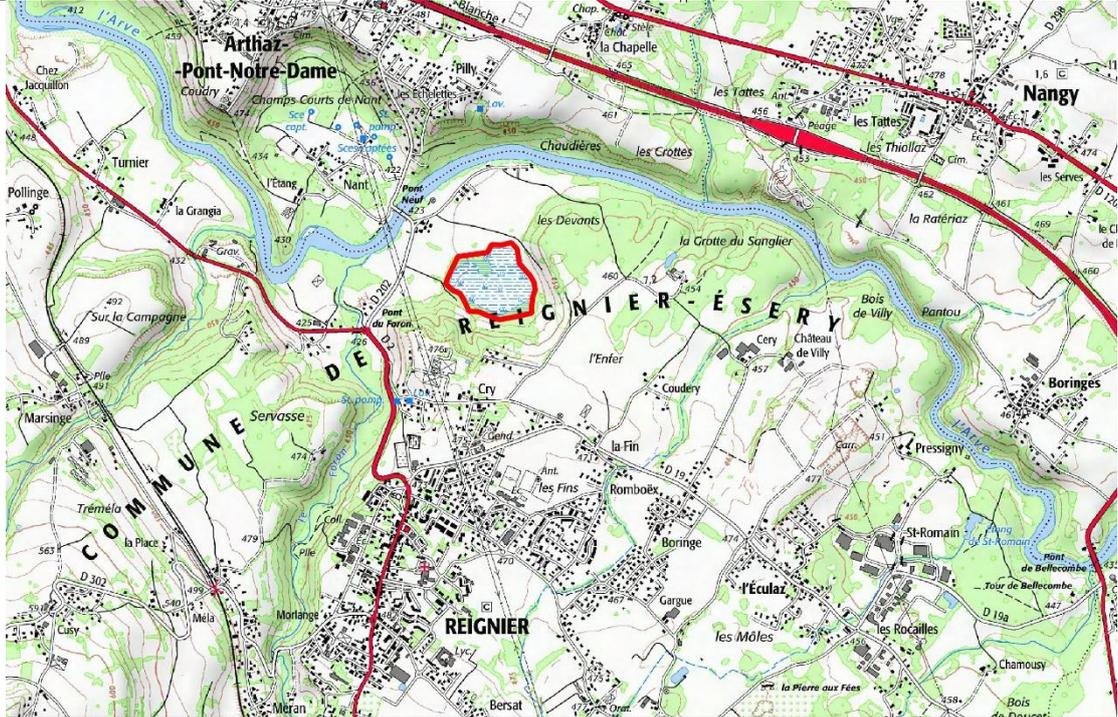
- La réouverture de la partie ouest du marais sur 5 ha (chênaie charmaie)
- L'entretien de la végétation après réouverture
- Le suivi faunistique et floristique en lien avec les actions réalisées

Nature de l'action



Cahier des charges : Cf. plan de gestion établi en 2015 à réajuster selon résultats des premières actions mises en œuvre.

Point de vigilance : maîtrise d'usage à pérenniser au-delà de 2017 avec les propriétaires privés.

	<p>Période d'intervention : Les travaux devront intervenir à l'automne afin de limiter au maximum les impacts potentiels pour les espèces patrimoniales présentes sur le marais.</p> <p>Les interventions se déroulant en complément de celles prévues dans la fiche action n°7 du Contrat vert et bleu Arve Porte des Alpes, elles se limiteront au secteur géographique non traité dans ce premier cadre d'intervention, ainsi que pour le suivi faunistique et floristique à la poursuite de l'action au-delà de la programmation du Contrat vert et bleu.</p> <p>Réglementation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de procédure au titre de la loi sur l'eau</li> <li>- Autorisation à solliciter auprès de la DDT au titre des articles L411-1 et L411-2 du code de l'environnement (AP n°DDT-2018-1570 valide jusqu'au 30 novembre 2018)</li> </ul>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir et restaurer la diversité biologique du marais par :</li> <li>- Préservation des habitats d'espèces à enjeu de conservation</li> <li>- Restauration des habitats ouverts du marais</li> <li>- Maintien de la mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts</li> <li>- Lutte contre les espèces invasives</li> <li>- Acquérir des connaissances sur le patrimoine naturel, en suivant l'évolution écologique spatio-temporelle du marais.</li> </ul>
Enjeux ciblés	Conservation des bas-marais de fond de vallée (diversité biologique, fonctionnalité hydraulique des zones humides)
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>	
Surface	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1,5 ha à rouvrir</li> <li>- 2 800 m<sup>2</sup> de prairie paratourbeuse à entretenir</li> </ul>
Localisation	 <p>The map shows the commune of Reignier-Esery, with the Arve river flowing through it. A red outline highlights the project site, which is a wetland area near the 'Pont Neuf' and 'la Grange'. Surrounding areas include Artiaz, Pont-Notre-Dame, and Nangy. The map also shows various roads, buildings, and natural features like 'la Grotte du Sanglier' and 'les Devants'.</p>
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	
Acteurs associés	AFB, DREAL, DDT, Mairie de Reignier Esery, Propriétaires privés des parcelles concernées, ACCA de Reignier Esery.
Données dispo.	BURGEAP, 2016. Etude diagnostic sur le fonctionnement du marais du Pont neuf. SM3A. BURGEAP, 2016. Etude des possibilités de restauration du marais. SM3A.

Rétro-planning	Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
	Entretien prairie paratourbeuse				x	x
	Suivi faune flore				x	x
	Réouverture milieux	x				
	Fauche avec export	x	x	x	x	x
	Acquisition foncière	x	x	x	x	x
	Synthèse	x	x	x	x	x

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F
1	Entretien prairie paratourbeuse	Forfait annuel	2	2 500 €		5 000 €		F
2	Suivi faune flore	Forfait annuel	2	4 000 €		8 000 €		F
3	Réouverture milieux	Forfait	1		30 000 €		30 000 €	I
4	Fauche avec export	Forfait annuel	5		5 000 €		25 000 €	I
5	Acquisition foncière	Forfait	1		5 000 €		5 000 €	I
				Total		13 000 €	60 000 €	

#### PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE

N°	Année	Coût (HT)	CD74		AE RMC		Autre **		Autofinancement	
			Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
1	2022	5 000 € TTC	60%	3 000 €	0	0 €			40%	2 000 €
2	2022	8 000 € TTC	60%	4 800 €	0	0 €			40%	3 200 €
3	2019	30 000 € HT	60%	18 000 €	20%	6 000 €			20%	6 000 €
4	2019	25 000 € HT	60%	15 000 €	20%*	4 000 €			24%	6 000 €
5	2019	5 000 € HT	60%	3 000 €	20%*	800 €			24%	1 200 €
<b>Total</b>		<b>73 000 €</b>	<b>60%</b>	<b>43 800 €</b>	<b>20%</b>	<b>10 800 €</b>			<b>25%</b>	<b>18 400 €</b>

\* 20% sur la période 2019-2022, soit 16% du montant total

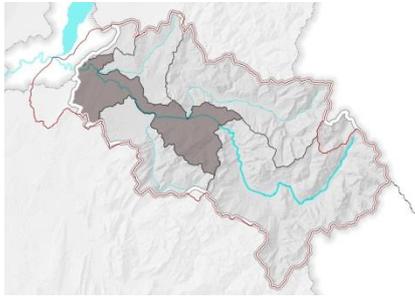
\*\*Autre financeur :

#### INDICATEURS

Réalisation	Surface ouverte Réalisation des travaux Nombre de groupes / d'espèces inventoriées	Suivi – évaluation des gains	Etat de conservation des populations faunistiques et floristiques et de leurs habitats Espèces végétales ou animales protégées retrouvées suite aux travaux menés.
-------------	--	------------------------------------	---

#### MESURES ASSOCIEES

Mesure 7 du Contrat vert et bleu Arve Porte des Alpes « Restaurer le marais du Pont neuf, réservoir de biodiversité »

<b>Orientation fondamentale du SDAGE</b> : OF 6B Préserver, restaurer et gérer les zones humides									
<b>Disposition du SDAGE</b> : 6B-01 Préserver, restaurer, gérer les zones humides et mettre en œuvre des plans de gestion stratégique des zones humides sur les territoires pertinents									
<b>Masse d'eau</b> : FRDR555a - L'Arve du Bon Nant à Bonneville									
<b>Pression du SDAGE</b> : -									
<b>Mesure du PDM</b> : -									
<b>Action du PAOT</b> : -									
<b>Disposition du SAGE</b> : ZH-2 - Préserver les ZH ; RIV-9 - Préserver la faune et la flore inféodée aux cours d'eau et à leurs espaces riverains									
<b>Objectif du SAGE</b> : Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides, et restaurer les milieux dégradés									
<b>Sous-objectif du SAGE</b> : Préserver la biodiversité des cours d'eau et des espaces riverains ; Préserver toutes les zones humides et restaurer les zones humides prioritaires									
<b>Enjeu(x) du SAGE</b> : Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau ; Protéger et valoriser les espaces aquatiques emblématiques du territoire ; Préserver la biodiversité des milieux aquatiques et lutter contre le développement des plantes invasives									
<b>Outils</b> :	<table border="1"> <tr> <td>CT ENS 2019-2023</td> <td>X</td> <td>CG (AE) 2019-2022</td> <td>X</td> <td>PAPI (Etat) 2020-2026</td> <td></td> <td>N2000 (Etat)</td> <td>X</td> </tr> </table>	CT ENS 2019-2023	X	CG (AE) 2019-2022	X	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)	X
CT ENS 2019-2023	X	CG (AE) 2019-2022	X	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)	X		

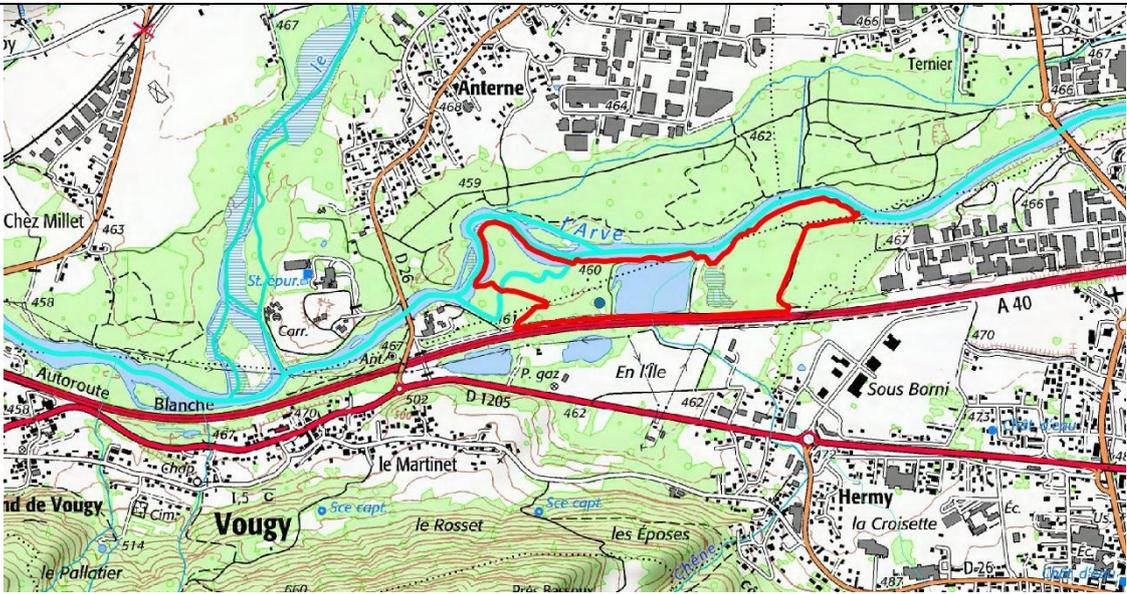
Objectif de l'ENS : B. Favoriser la reconquête de la biodiversité locale dans les habitats aquatiques et connexes et enrayer la disparition ces habitats	Priorité moyenne
Sous-objectif de l'ENS : B.3 Maintien et/ou reconquête de la fonctionnalité des milieux aquatiques et connexes, dont les habitats, en vue de l'atteinte de leur bon état écologique et de leur fonctionnalité corridor, pour chacun des types de cours d'eau ou zones humides alluviales	Maitre d'ouvrage : ASTERS

<b>Code CG</b> : ZH4	<b>Définir et mettre en œuvre du plan de gestion du site alluvial des îles de Vougy en bord d'Arve</b>
<b>Code ENS</b> : B-3-2	
Site : Îles de Vougy	Communes : Vougy, Marnaz, Marignier, Thyez

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>Ce site des Îles de Vougy est géré depuis 1989 par ASTERS, le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie dont il est en partie propriétaire. Il fait partie du site Natura 2000 de la vallée de l'Arve et est labellisé site ENS (RED).</p> <p>Les îles de Vougy se composent d'un ensemble de cinq unités : les zones d'eau courante liées à l'Arve, les zones d'eau stagnante, les forêts à bois tendre, les forêts à bois dur et les terrasses sèches.</p> <p>Parmi elles, quatre habitats sont d'intérêt communautaire, dont deux sont prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les forêts de galerie de Saules et d'Aulne blanc et les forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européen, considérées comme un seul et même habitat d'intérêt communautaire prioritaire,</li> <li>- le gazon riverain arctico-alpin à Typha, habitat également prioritaire, caractérisé par des sols de limon fin déposés par l'Arve, composé majoritairement par des espèces pionnières comme la Petite Massette, le Saule à trois étamines et le Calamagrostide faux</li> </ul>

	<p>roseau,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les garides alluviales particulièrement riches en espèces,</li> <li>- les prairies à molinie qui abritent l'Ophioglosse vulgaire dans les secteurs les plus humides des terrasses</li> </ul> <p>L'objectif à long terme, affiché dans le plan de gestion 2015-2019, est d'assurer une gestion cohérente du site, en intégrant sa position de maillon de corridors notamment fluvial et terrestre plus vastes (habitat, espèces, qualité de l'eau, fonctionnalité).</p>
Nature de l'action	<p>L'action vise à mettre en œuvre le nouveau plan de gestion du site ENS. Le plan de gestion n'ayant pas encore été réalisé, le chiffrage se base sur le plan de gestion 2015-2019.</p> <p>L'enveloppe allouée aux actions est donc une enveloppe provisoire à redéfinir une fois le plan de gestion validé.</p> <p>Un cofinancement au titre de Natura 2000 sera recherché.</p>
Objectifs	<p>Assurer une gestion cohérente du site, en intégrant sa position de maillon de corridors fluvial et terrestre plus vastes (habitat, espèces, qualité de l'eau, fonctionnalité)</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Asseoir la gestion sur un périmètre pertinent</li> <li>- Étudier sur la fonctionnalité hydraulique des bras secondaires</li> <li>- Favoriser le maintien de la dynamique hydrologique sur l'espace du site</li> <li>- Réhabiliter et entretenir les habitats de la flore et de la faune, la fonctionnalité entre habitats</li> </ul>
Enjeux ciblés	Fonctionnement hydraulique des bras secondaires, dynamique hydrologique, habitats naturels

#### PERIMETRE D'APPLICATION

Surface	24,9 ha
Localisation	

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Acteurs associés	Comité de pilotage du site ENS de Iles de Vougy...
Données dispo.	ASTERS, 2014. Plan de gestion des Iles de Vougy 2015-2019.

Rétro-planning	Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
	Actualisation du plan de gestion	x				
	Mise en œuvre du plan de gestion 2020		x			
	Mise en œuvre du plan de gestion 2021			x		
	Mise en œuvre du plan de gestion 2022				x	
	Mise en œuvre du plan de gestion 2023					x
	Mise en œuvre du plan de gestion 2024					
	Synthèse	x	x	x	x	x

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F
1	Actualisation du plan de gestion	Pour mémoire						
2	Mise en œuvre du plan de gestion 2020	Forfait annuel	1		42 000 €		42 000 €	I
3	Mise en œuvre du plan de gestion 2021	Forfait annuel	1		42 000 €		42 000 €	I
4	Mise en œuvre du plan de gestion 2022	Forfait annuel	1		42 000 €		42 000 €	I
5	Mise en œuvre du plan de gestion 2023	Forfait annuel	1		42 000 €		42 000 €	I
6	Mise en œuvre du plan de gestion 2024	A déterminer						
				Total			168 000 €	

### PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE

N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre <sup>3</sup>		Autofinancement <sup>4</sup>	
			Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
1	2019	0 €								
2	2020	42 000 € HT	50% <sup>2</sup>	21 000 €	30% <sup>1</sup>	12 600 €	14%	6 000 €	6%	2 400 €
3	2021	42 000 € HT	50% <sup>2</sup>	21 000 €	30% <sup>1</sup>	12 600 €	14%	6 000 €	6%	2 400 €
4	2022	42 000 € HT	50% <sup>2</sup>	21 000 €	30% <sup>1</sup>	12 600 €	14%	6 000 €	6%	2 400 €
5	2023	42 000 € HT	80% <sup>2</sup>	33 600 €	-		14%	6 000 €	6%	2 400 €
6	2024	AD <sup>5</sup>	AD	8 400 €	-		AD	6 000 €	AD	
<b>Total</b>		<b>168 000 €</b>		<b>105 000 €</b>		<b>37 800 €</b>		<b>30 000 €</b>	<b>6%</b>	<b>9 600 €</b>

<sup>1</sup> 30% sur la période 2020-2022, sous réserve des actions prévues par le futur plan de gestion.

<sup>2</sup> Le taux de base du CD74 est de 80%. Dans le cas d'un désengagement de l'Agence de l'eau sur certaines actions, le taux de financement pourra être réévalué jusqu'à 80%.

<sup>3</sup> Autre financeur : SM3A.

<sup>4</sup> Autofinancement assumé par une subvention d'ATMB à ASTERS.

<sup>5</sup> AD : à déterminer (une partie des subventions est déjà prévue).

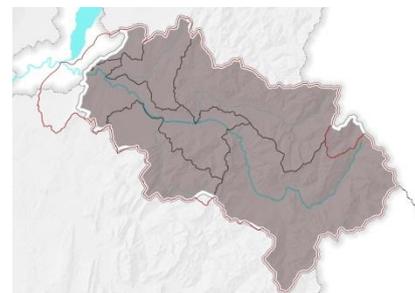
**INDICATEURS**

Réalisation	Mise en œuvre des actions du plan de gestion	Suivi – évaluation des gains	Etat de conservation des populations faunistiques et floristiques et de leurs habitats
-------------	--	------------------------------------	--

**MESURES ASSOCIEES**

Gestion du site Natura 2000, restauration de la dynamique alluviale de l'Arve.

<b>Orientation fondamentale du SDAGE</b> : OF 6A Agir sur la morphologie et le déclouonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques ; OF 6B Préserver, restaurer et gérer les zones humides							
<b>Disposition du SDAGE</b> : 6A-02 - Préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques ; 6B-02 – Mobiliser les outils financiers, fonciers et environnementaux en faveur des zones humides							
<b>Masse d'eau</b> : -							
<b>Pression du SDAGE</b> : -							
<b>Mesure du PDM</b> : -							
<b>Action du PAOT</b> : -							
<b>Disposition du SAGE</b> : RIV-2 - Préserver les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau du périmètre ; ZH-2 - Préserver les ZH							
<b>Objectif du SAGE</b> : Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides, et restaurer les milieux dégradés							
<b>Sous-objectif du SAGE</b> : Restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés ; Préserver toutes les zones humides et restaurer les zones humides prioritaires							
<b>Enjeu(x) du SAGE</b> : Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau / Protéger et valoriser les espaces emblématiques du territoire							
<b>Outils</b> :	CT ENS 2019-2023	X	CG (AE) 2019-2022	X	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)



Objectif de l'ENS : B. Maintenir et/ou restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés	Priorité moyenne
Sous-objectif de l'ENS : B.5 Maintien et/ou élargissement des espaces cours d'eau et notamment des corridors terrestres associés (reboisement de berges, bras secondaires, zones humides alluviales) (Objectif SAGE RIV – 7)	Maitre d'ouvrage : à définir

<b>Code CG</b> : ZH5	<b>Acquisitions foncières de zones humides non prioritaires par d'autres maitres d'ouvrage que le SM3A</b>
<b>Code ENS</b> : B-5-2	
Cours d'eau : -	Communes : -

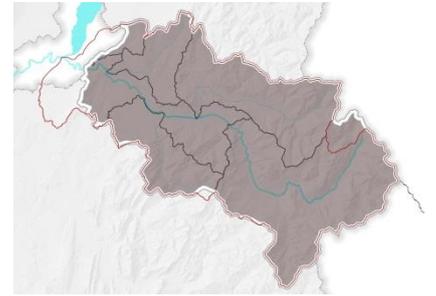
DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>Le bassin versant de l'Arve compte environ 1500 zones humides. On estime que le nombre de zones humides du périmètre du SAGE de l'Arve a diminué d'environ 10% en 30 ans. Ces dernières années, ce sont de l'ordre de 8 hectares de zones humides qui disparaissent chaque année sur le territoire de l'Arve. Cette disparition des zones humides se fait essentiellement par « grignotage » dans les secteurs de fond de vallée, tandis que les destructions massives sont les plus fréquentes dans les secteurs à fortes pressions. En outre 55% des zones humides expertisées dans le cadre de l'étude préliminaire au SAGE de l'Arve sont actuellement diagnostiquées « en cours de dégradation ». Même si tous les territoires sont concernés, ce sont les zones de moyenne montagne qui accueillent beaucoup de milieux aujourd'hui assujettis aux pressions les plus intenses. Les facteurs avancés sont la pression foncière et des infrastructures. On constate parallèlement une plus forte préservation des zones humides les plus emblématiques et les mieux connues (étude du SAGE sur les zones humides).</p> <p>Afin de mieux préserver et de restaurer les zones humides du territoire dans un cadre d'action cohérent, le SAGE de l'Arve prévoit l'élaboration d'un plan de gestion stratégique des zones humides. Il aura pour objectif de définir d'une part des mesures de préservation, de restauration /entretien et de connaissances et, d'autre part, d'établir des listes de zones humides dites « prioritaires » sur lesquelles concentrer les actions à mener.</p>

	Le SM3A sera compétent au sens de la GEMAPI sur les zones humides « prioritaires » uniquement (c'est-à-dire pour l'entretien et la restauration des différentes composantes des zones humides et sur les suivis associés, lorsque ces actions ne sont pas rattachées à des mesures compensatoires).																																																													
Nature de l'action	L'action vise à l'acquisition de zones humides par des collectivités du territoire (commune, communautés de communes...) selon les opportunités, en plus des acquisitions SM3A. Il s'agira de zones humides annexes aux cours d'eau, les zones humides non alluviales étant incluses aux Contrats de territoire ENS locaux, notamment portés par les Communautés de communes. Pour mémoire, le SM3A peut également acquérir des zones humides dans le cadre de la fiche action foncier dédiée et en lien avec la mise en œuvre du plan de gestion stratégique. L'enveloppe des acquisitions foncières n'étant pas connue à ce jour précisément, elles ne sont pas chiffrées au présent contrat. Elles seront étudiées au cas par cas par les financeurs.																																																													
Objectifs	Acquérir des zones humides à l'opportunité																																																													
Enjeux ciblés	Fonctionnalités de zones humides : rétention d'eau, soutien d'étiage, épuration, biodiversité...																																																													
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>																																																														
Surface	-																																																													
Localisation	Zone humides du bassin versant de l'Arve à définir																																																													
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>																																																														
Acteurs associés	Communes, communautés de communes, ASTERS (AMO)...																																																													
Données dispo.	-																																																													
Rétro-planning	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 20%;">Libellé</th> <th style="width: 10%;">2019</th> <th style="width: 10%;">2020</th> <th style="width: 10%;">2021</th> <th style="width: 10%;">2022</th> <th style="width: 10%;">2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Acquisitions foncières</td> <td style="text-align: center;">x</td> </tr> <tr> <td>Frais annexes</td> <td style="text-align: center;">x</td> </tr> <tr> <td>Synthèse</td> <td style="text-align: center;">x</td> </tr> </tbody> </table>										Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	Acquisitions foncières	x	x	x	x	x	Frais annexes	x	x	x	x	x	Synthèse	x	x	x	x	x																												
Libellé	2019	2020	2021	2022	2023																																																									
Acquisitions foncières	x	x	x	x	x																																																									
Frais annexes	x	x	x	x	x																																																									
Synthèse	x	x	x	x	x																																																									
Coûts	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 5%;">N°</th> <th style="width: 25%;">Libellé</th> <th style="width: 10%;">Unité</th> <th style="width: 10%;">Nombre</th> <th style="width: 15%;">Coût unitaire TTC</th> <th style="width: 15%;">Coût unitaire HT</th> <th style="width: 10%;">Coût total TTC</th> <th style="width: 10%;">Coût total HT</th> <th style="width: 5%;">I/F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Acquisitions foncières</td> <td></td> <td></td> <td colspan="5" style="text-align: center;">Pour mémoire, à déterminer</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Frais annexes</td> <td></td> <td></td> <td colspan="5" style="text-align: center;">Pour mémoire, à déterminer</td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td colspan="2" style="text-align: center;"><b>Total</b></td> <td></td> <td style="text-align: center;">-</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>										N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F	1	Acquisitions foncières			Pour mémoire, à déterminer					2	Frais annexes			Pour mémoire, à déterminer									<b>Total</b>			-																	
N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F																																																						
1	Acquisitions foncières			Pour mémoire, à déterminer																																																										
2	Frais annexes			Pour mémoire, à déterminer																																																										
				<b>Total</b>			-																																																							
<b>PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE</b>																																																														
Plan de financements envisagé	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="width: 5%;">N°</th> <th rowspan="2" style="width: 10%;">Année</th> <th rowspan="2" style="width: 10%;">Coût (HT/TTC)</th> <th colspan="2" style="width: 15%;">CD74</th> <th colspan="2" style="width: 15%;">AE RMC**</th> <th colspan="2" style="width: 15%;">Autre ***</th> <th colspan="2" style="width: 15%;">Autofinancement</th> </tr> <tr> <th style="width: 5%;">Tx</th> <th style="width: 10%;">Subv.</th> <th style="width: 5%;">Tx</th> <th style="width: 10%;">Subv.</th> <th style="width: 5%;">Tx</th> <th style="width: 10%;">Subv.</th> <th style="width: 5%;">Tx</th> <th style="width: 10%;">Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>2019</td> <td style="text-align: center;">- € *</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>2019</td> <td style="text-align: center;">- € *</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>Total</b></td> <td style="text-align: center;"><b>- € *</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>*Le Conseil départemental de Haute-Savoie et l'Agence de l'eau pourront venir aider les acquisitions foncières, mais que ces dépenses n'étant pas connues à ce jour précisément, elles ne sont pas chiffrées au présent contrat.</p> <p>** Les acquisitions seront prioritairement aidées par l'Agence de l'eau pour des zones humides dégradées du point de vue hydraulique ou hydrologique pour lesquelles des travaux de restauration sont prévus.</p> <p>***Autre financeur : -</p>										N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC**		Autre ***		Autofinancement		Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant	1	2019	- € *									2	2019	- € *									<b>Total</b>		<b>- € *</b>								
N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC**		Autre ***		Autofinancement																																																					
			Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant																																																				
1	2019	- € *																																																												
2	2019	- € *																																																												
<b>Total</b>		<b>- € *</b>																																																												

INDICATEURS			
Réalisation	Sites acquis	Suivi – évaluation des gains	Gestion des zones humides
MESURES ASSOCIEES			
-			



<b>Orientation fondamentale du SDAGE</b> : OF 6A Agir sur la morphologie et le découloonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques							
<b>Disposition du SDAGE</b> : Disposition 6B-01 Préserver, restaurer, gérer les zones humides et mettre en œuvre des plans de gestion stratégique des zones humides sur les territoires pertinents							
<b>Masse d'eau</b> : -							
<b>Pression du SDAGE</b> : -							
<b>Mesure du PDM</b> : -							
<b>Action du PAOT</b> : -							
<b>Disposition du SAGE</b> : ZH-1 Développer les connaissances relatives aux zones humides en vue d'une stratégie zones humides opérationnelle							
<b>Objectifs du SAGE</b> : Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides et restaurer les milieux dégradés							
<b>Sous-objectifs du SAGE</b> : Améliorer la production et le partage des connaissances							
<b>Enjeux du SAGE</b> : Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau / Protéger et valoriser les espaces emblématiques du territoire							
<b>Outils</b> :	CT ENS 2019-2023		CG (AE) 2019-2022	x	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)



Objectif ENS : -	Priorité forte
Sous-objectif ENS : -	Maitre d'ouvrage : SM3A

<b>Code CG</b> : ZH6	<b>Elaborer un plan de gestion stratégique des zones humides et mettre en œuvre cette stratégie dans le cadre de plans de gestion opérationnels</b>
Cours d'eau : Ensemble des cours d'eau	Communes : 106 communes concernées

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	La disposition ZH-1 « Développer les connaissances relatives aux zones humides en vue d'une stratégie zones humides opérationnelle » dispose qu'il est nécessaire que la structure porteuse du SAGE conduise une démarche de priorisation des zones humides à préserver et/ou à restaurer sur le territoire. L'amélioration des connaissances, issue de l'actualisation de l'inventaire, permettra de réviser et de compléter cette priorisation. In fine, ce travail vise la mise en place d'un plan de gestion stratégique des zones humides à l'échelle du SAGE, et ce dans un délai de 1 an après l'approbation du SAGE (2018).
Nature de l'action	<p>Le plan de gestion stratégique des zones humides, dit « stratégie ZH », proposera une vision globale des zones humides au sein de territoires pertinents (périmètres de sous-bassin ou au minimum d'intercommunalité) et à donner une priorité à l'action dans une approche partagée avec les acteurs. Il définira les objectifs de non dégradation et de restauration des zones humides et de leurs fonctions (expansion des crues, préservation de la qualité des eaux, production de biodiversité...) selon l'évaluation de leur état et du niveau de pressions qu'elles subissent. Il hiérarchisera les interventions d'après la faisabilité sociale, technique et financière. Cette démarche offrira également la possibilité d'identifier parmi les secteurs dégradés ceux qui pourraient être mobilisés pour de la compensation de destruction de zones humides.</p> <p>Une fois la stratégie ZH adoptée par la CLE, elle sera déclinée en plans de gestion opérationnels qui restent à définir. Certains de ces futurs plans de gestions sont d'ores et déjà identifiés et font l'objet d'une fiche action du contrat. Les actions complémentaires à engager et les moyens associés seront donc précisés après adoption de la stratégie définitive.</p>

Objectifs	Identifier les zones humides stratégiques Identifier les zones humides stratégiques Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides, et restaurer les milieux dégradés Préserver les zones humides et restaurer les zones humides prioritaires																																	
Enjeux ciblés	Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau Protéger et valoriser les espaces aquatiques emblématiques du territoire Assurer une prise en compte effective de l'eau dans l'aménagement du territoire Améliorer la production et le partage des connaissances																																	
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>																																		
Surface	2 164 km <sup>2</sup>																																	
Localisation	Périmètre du SAGE																																	
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>																																		
Acteurs associés	CLE du SAGE, collectivités territoriales ou leurs établissements publics en charge de la compétence GEMAPI (SM3A et CC du Genevois)																																	
Données dispo.	Etude ZH du SAGE Inventaire départemental des zones humides																																	
Rétro-planning	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Libellé</th> <th style="width: 10%;">2019</th> <th style="width: 10%;">2020</th> <th style="width: 10%;">2021</th> <th style="width: 10%;">2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Stratégie ZH (interne)</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Plans de gestion engagés dans le contrat (cf. fiches actions)</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">x</td> </tr> <tr> <td>Plans de gestion complémentaires et autres actions à préciser</td> <td></td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">x</td> </tr> <tr> <td>Synthèse</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">x</td> </tr> </tbody> </table>									Libellé	2019	2020	2021	2022	Stratégie ZH (interne)	x				Plans de gestion engagés dans le contrat (cf. fiches actions)	x	x	x	x	Plans de gestion complémentaires et autres actions à préciser		x	x	x	Synthèse	x	x	x	x
Libellé	2019	2020	2021	2022																														
Stratégie ZH (interne)	x																																	
Plans de gestion engagés dans le contrat (cf. fiches actions)	x	x	x	x																														
Plans de gestion complémentaires et autres actions à préciser		x	x	x																														
Synthèse	x	x	x	x																														
Coûts	N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F																									
	1	Stratégie ZH (interne)			Inclus dans le plan de charge du chargé de mission SAGE				F																									
	2	Plans de gestion engagés dans le contrat			Voir les fiches actions du contrat relatives aux ZH actuelles				F																									
	3	Plans de gestion complémentaires et autres actions à préciser			A préciser à l'issue de la stratégie ZH				F																									
						<b>Total</b>		A def.	A def.																									
<b>PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE</b>																																		
Plan de financements envisagé	N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement																								
				Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant																							
	2	2019	<b>A déf</b>			AD**				AD																								
	3	2020	<b>A déf</b>			AD				AD																								
	<b>Total</b>		<b>A déf</b>				<b>AD</b>				<b>AD</b>																							
*Autre financeur : - ** AD : à définir																																		

**INDICATEURS**

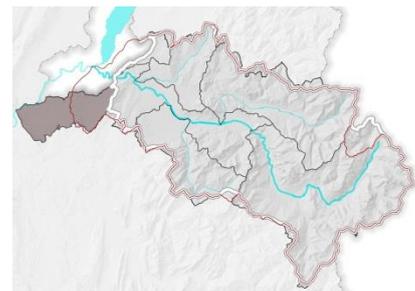
Réalisation	Stratégie ZH adoptée Plans de gestion opérationnels complémentaires	Suivi – évaluation des gains	Surface de zones humides faisant l'objet de mesures de protection renforcées Surface de zones humides entretenues dans le cadre des plans de gestion opérationnels
-------------	--	------------------------------------	---

**MESURES ASSOCIEES**

-



<b>Masse d'eau</b> : FRDR12112 / FRDR10451 / FRDR557 / FRDR11189 / FRDR11394							
<b>Pression du SDAGE</b> : Altération de la morphologie							
<b>Mesure du PDM</b> : MIA0601 « obtenir la maîtrise foncière des ZH » - MIA0602 « réaliser une opération de restauration d'une ZH »							
<b>Action du PAOT</b> :							
<b>Disposition du SAGE</b> : ZH-3 « Restaurer les zones humides prioritaires »							
<b>Objectifs du SAGE</b> : Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides, et restaurer les milieux dégradés							
<b>Sous-objectifs du SAGE</b> : Préserver les zones humides et restaurer les zones humides prioritaires							
<b>Enjeux du SAGE</b> : Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau / Protéger et valoriser les espaces aquatiques emblématiques du territoire							
<b>Outils</b> :	CT ENS 2019-2023	CG (AE) 2019-2022	X	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)	



Objectif ENS : -	Priorité
Sous-objectif ENS : -	Maitre d'ouvrage : CC du Genevois

<b>Code CG : ZH7</b>	<b>Restaurer les zones humides prioritaires et assurer leur entretien pérenne par plan de gestion</b>
Cours d'eau : BV transfrontalier entre Arve et Rhône Divers cours d'eau soit FRDR12112 / FRDR10451 / FRDR557 / FRDR11189 / FRDR11394	Commune : territoire de la CCG

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>Les zones humides représentent des milieux aquatiques jouant des rôles de corridors biologiques et de protection des ressources en eau.</p> <p>150 hectares de zones humides sont recensés sur le territoire de la CCG, répartis sur 125 sites – auquel s'ajoute le Marais de l'Étournal (314 ha) situé en majeure partie dans le département limitrophe de l'Ain et qui possède des intérêts biologiques et patrimoniaux forts.</p> <p>A priori aucun de ces milieux ne bénéficie d'une maîtrise foncière départementale, communale ou du conservatoire des espaces naturels. Pour autant cela ne signifie pas qu'il n'existe pas de plan de gestion pour certains sites.</p> <p>De plus, d'après l'inventaire des zones humides de la DDT, la connaissance de l'état de ces milieux reste limitée pour la plupart des sites. D'après cet inventaire complété par l'étude sur les zones humides réalisée par le SM3A dans le cadre du SAGE, plusieurs zones humides présentent des états dégradés et/ou ont été fléchées par le SAGE comme relativement prioritaires pour des opérations de restauration (niveau de priorité 2 sur 5).</p> <p>La démarche destinée à définir une stratégie de gestion (acquisition foncière, restauration et entretien pérenne par plan de gestion) doit être engagée sur le territoire, comme le prévoit le SAGE de l'Arve par ses dispositions ZH-1 à ZH-4, lesquelles font référence aux dispositions 6A-01, 6B-01 et 6B-05 du SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021.</p>
Nature de l'action	Conduite d'une étude préalable pour définition de la stratégie puis mise en œuvre des actions : caractérisation de ZH, acquisitions foncières, élaboration de plan de gestion, travaux de restauration
Objectifs	Assurer la préservation et la restauration des zones humides prioritaires pour le territoire
Enjeux ciblés	<p>Disposition SAGE ZH-1 « développer les connaissances relatives aux zones humides en vue d'une stratégie zones humides opérationnelle »</p> <p>Disposition SAGE ZH-2 « Préserver les zones humides »</p> <p>Disposition SAGE ZH-3 « Restaurer les zones humides prioritaires »</p>

PERIMETRE D'APPLICATION											
Linéaire											
Localisation	Tous BV										
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE											
Acteurs associés	Propriétaires de sites, gestionnaires de sites, CLE de l'Arve										
Données dispo.	Etude Gemapi Inventaire départemental des ZH										
Rétro-planning	Libellé		2019	2020	2021	2022	2023				
	Etude de priorisation			X							
	Caractérisation			X	X	X	X				
	Acquisitions			X	X	X	X				
	Plan de gestion			X	X	X	X				
	Travaux de restauration			X	X	X	X				
	Synthèse										
Coûts	N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F		
	1	Etude de priorisation	Forfait	1		1 500 €		1 500 €	I		
	2	Caractérisation	Forfait	1		6 000 €		6 000 €	I		
	3	Acquisitions	Forfait	1		31 500 €		31 500 €	I		
	4	Plan de gestion	Forfait	1		40 000 €		40 000 €	I		
	5	Travaux de restauration	Forfait	1		70 000 €		70 000 €	I		
						Total		149 000 €			
PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE											
Plan de financements envisagé	N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC**		Autre *		Autofinancement	
				Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
	1	2019	1 500 € HT	80%	1 200 €					20%	300 €
	2	2020-23	6 000 € HT	80%	4 800 €					20%	1 200 €
	3	2020-23	31 500 € HT	AD		70%	22 050 €			30%	9 450 €
	4	2020-23	40 000 € HT	60%	24 000 €	20%	8 000 €			20%	8 000 €
	5	2020-23	70 000 € HT	60%	42 000 €	20%	14 000 €			20%	14 000 €
<b>Total</b>		<b>149 000 €</b>		<b>72 000 €</b>		<b>44 050 €</b>				<b>32 950 €</b>	
*Autre financeur : -											
** Les acquisitions seront prioritairement aidées par l'Agence de l'eau pour des zones humides dégradées du point de vue hydraulique ou hydrologique pour lesquelles des travaux de restauration sont prévus.											
INDICATEURS											
Réalisation	Nombre de sites et surfaces pour les acquisitions, pour les plans de gestion			Suivi – évaluation des gains		Suivi d'espèces					
MESURES ASSOCIEES											

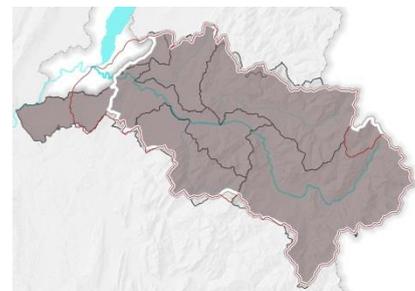
# CONTRAT GLOBAL DU BASSIN VERSANT DE L'ARVE

*Eaux pluviales  
hors désimperméabilisation  
(PL)*





<b>Orientation fondamentale du SDAGE</b> : OF3 Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement / OF 5A Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle / OF 7 Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir / OF 8 Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques							
<b>Disposition du SDAGE</b> : Disposition 3-08 Assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement / Disposition 5A-03 Réduire la pollution par temps de pluie en zone urbaine / Disposition 5A-04 Eviter, réduire et compenser l'impact des nouvelles surfaces imperméabilisées / Disposition 5A-06 Établir et mettre en œuvre des schémas directeurs d'assainissement qui intègrent les objectifs du SDAGE / Disposition 7-02 Démultiplier les économies d'eau / Disposition 8-05 Limiter le ruissellement à la source							
<b>Masse d'eau</b> : -							
<b>Pression du SDAGE</b> : -							
<b>Mesure du PDM</b> : -							
<b>Action du PAOT</b> : -							
<b>Disposition du SAGE</b> : PLUV-2 Réaliser des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) à l'échelle appropriée							
<b>Objectifs du SAGE</b> : Enrayer l'aggravation des risques par les eaux pluviales et réduire leurs impacts sur les milieux aquatiques et la qualité des eaux							
<b>Sous-objectifs du SAGE</b> : Développer des stratégies locales de maîtrise des eaux pluviales pour limiter les risques, les pollutions et les impacts sur les milieux							
<b>Enjeux du SAGE</b> : Maîtriser l'augmentation de l'impact des rejets d'eau pluviale et du ruissellement sur les risques d'inondation, sur les petits cours d'eau et sur la qualité des eaux							
<b>Outils</b> :	CT ENS 2019-2023	CG (AE) 2019-2022	x	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)	



Objectif ENS : -	Priorité moyenne
Sous-objectif ENS : -	Maitre d'ouvrage : SM3A (ou autre MOA compétent à définir)

<b>Code CG : PL1</b>	<b>Guide de cadrage des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) pour une meilleure préservation des cours d'eau et la prévention des inondations</b>
Cours d'eau : Ensemble des cours d'eau du SAGE	Commune : 106 communes du SAGE

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>Les problématiques liées aux eaux pluviales varient fortement d'un territoire à un autre, notamment en fonction de la topographie et l'occupation du sol. Les stratégies de gestion des eaux pluviales doivent donc être bâties localement, en fonction des conditions locales d'infiltration, des ouvrages de gestion des eaux pluviales existants, et à une échelle adaptée tenant compte des bassins versant hydrographiques.</p> <p>Le zonage d'assainissement tel que définis par la loi, ne permet pas de répondre aux enjeux d'inondation et de milieux en tenant compte de façon optimale des projets de chaque territoire. Pour cette raison la CLE souhaite promouvoir le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) comme l'outil privilégié qui permettra d'adapter au contexte local et à l'évolution des territoires les objectifs généraux de réduction des risques et de préservation des milieux. Ces SDGEP, qui ne constituent pas une obligation légale, permettront de produire les zonages pluviaux.</p>

	<p>Or à ce jour, très peu de communes sont couvertes par un SDGEP, et quand elles le sont, ces schémas sont très disparates en termes d'objectifs et de méthodes. Il semble donc également nécessaire d'offrir aux collectivités compétentes un cadrage qui fixe des objectifs, des principes généraux, des méthodes de détermination des périmètres de réflexion, des sujets à traiter et des étapes à suivre afin de respecter les objectifs du SAGE en termes de préservation des cours d'eau et la prévention des inondations.</p>																				
Nature de l'action	<p>Un guide à l'attention des collectivités ou intercommunalités compétentes eaux pluviales, portant sur les objectifs, les périmètres de réflexion et les méthodes recommandées pour la mise en œuvre des SDGEP dans un objectif de préservation des milieux et de prévention des inondations. Ces recommandations ont notamment vocation à être intégrées facilement dans les cahiers des charges de SDGEP par des maîtres d'ouvrages.</p> <p>Ce guide est complémentaire à la démarche de priorisation prévue par le SAGE : en effet le SAGE considère le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) comme l'outil à privilégier pour maîtriser les désordres provoqués par les rejets d'eau pluviales en prenant en compte les projets d'évolution de chaque territoire.</p> <p>Pour cette raison le SAGE se donne pour objectif une couverture complète du territoire par des SDGEP à échéance 2028. Il est important que des secteurs prioritaires soient délimités par la structure porteuse du SAGE dans un délai de 2 ans à compter de la date d'approbation du SAGE ; sur ces secteurs, les objectifs de délais de réalisation des SDGEP sont réduits à 2022.</p>																				
Objectifs	<p>Enrayer l'aggravation des risques par les eaux pluviales et réduire leurs impacts sur les milieux aquatiques et la qualité des eaux</p> <p>Développer des stratégies locales de maîtrise des eaux pluviales pour limiter les risques, les pollutions et les impacts sur les milieux</p>																				
Enjeux ciblés	<p>Maîtriser l'augmentation de l'impact des rejets d'eau pluviale et du ruissellement sur les risques d'inondation, sur les petits cours d'eau et sur la qualité des eaux</p> <p>Améliorer la production et le partage des connaissances</p>																				
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>																					
Surface	Surface du SAGE																				
Localisation	Périmètre du SAGE																				
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>																					
Acteurs associés	SM3A en tant que EPTB et structure porteuse du SAGE, collectivités compétentes eaux pluviales																				
Données dispo.	Etude de la gestion territoriale des eaux pluviales, dans le cadre de l'élaboration du SAGE de l'Arve																				
Rétro-planning	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Libellé</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Priorisation des SDGEP par la CLE</td> <td></td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Guide de cadrage pour les schémas directeurs de gestion des EP</td> <td></td> <td>x</td> <td>x</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Synthèse</td> <td></td> <td>x</td> <td>x</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Libellé	2019	2020	2021	2022	Priorisation des SDGEP par la CLE		x			Guide de cadrage pour les schémas directeurs de gestion des EP		x	x		Synthèse		x	x	
Libellé	2019	2020	2021	2022																	
Priorisation des SDGEP par la CLE		x																			
Guide de cadrage pour les schémas directeurs de gestion des EP		x	x																		
Synthèse		x	x																		

Coûts	N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F
	1	Guide de cadrage pour les schémas directeurs de gestion des EP	Forfait	1	24 000 €		24 000 €		F
						Total	24 000 €		

#### PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE

Plan de financements envisagé	N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement	
				Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
	1	2020	24 000 € TTC			50%	12 000 €			50%	12 000 €
	<b>Total</b>		<b>24 000 €</b>				12 000 €			50%	12 000 €

\*Autre financeur : -

#### INDICATEURS

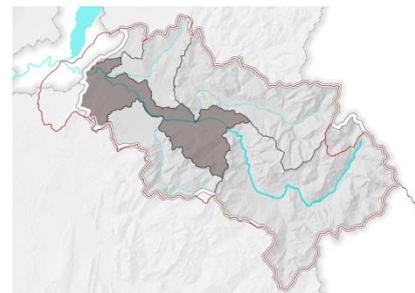
Réalisation	Temps d'animation dédié à la mise en œuvre du volet EP du SAGE Identification des SDGEP prioritaires par la CLE Guide de cadrage des SDGEP	Suivi – évaluation des gains	Nombre de SDGEP « SAGE-compatibles » adoptés entre 2022 et 2028
-------------	--	------------------------------	---

#### MESURES ASSOCIEES

Mesures de protection et de restauration des zones humides, délimitation des EBF, études volumes prélevables



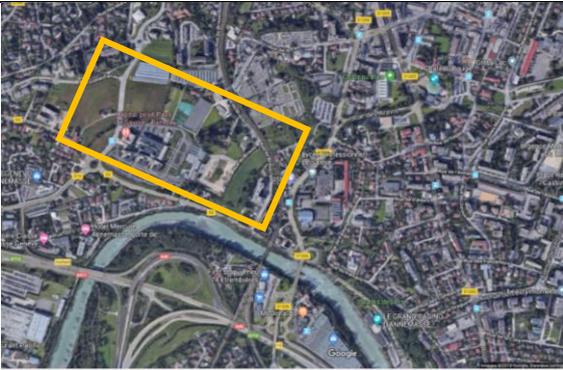
<b>Orientation fondamentale du SDAGE :</b>							
<b>Disposition du SDAGE :</b>							
<b>Masse d'eau :</b> FRDR555d l'Arve de la confluence avec le Ménoge jusqu'au Rhône							
<b>Pression du SDAGE :</b>							
<b>Mesure du PDM :</b>							
<b>Action du PAOT :</b>							
<b>Disposition du SAGE :</b> ZH-3 Restaurer les zones humides							
<b>Objectifs du SAGE :</b> Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides, et restaurer les milieux dégradés							
<b>Sous-objectifs du SAGE :</b> Préserver toutes les zones humides et restaurer les zones humides prioritaires							
<b>Enjeux du SAGE :</b> Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau / Protéger et valoriser les espaces aquatiques emblématiques du territoire							
<b>Outils :</b>	CT ENS 2019-2023		CG (AE) 2019-2022	x	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)



Objectif ENS : -	Priorité moyenne
Sous-objectif ENS : -	Maitre d'ouvrage : Ville d'Annemasse

<b>Code CG : PL2</b>	<b>Etude hydrogéologique du secteur du Brouaz à Annemasse</b>
Cours d'eau : -	Commune : Annemasse

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>Le secteur du Brouaz à Annemasse est très végétalisé. Il abrite des activités diverses telles qu'un hôpital privé récent, une zone agricole, une pisciculture et des habitations.</p> <p>Ce secteur est en pleine mutation, après la disparition d'entreprise dont une de fonderie, la création d'un hôpital et l'ouverture à l'urbanisation de plusieurs parcelles conséquentes, c'est bientôt la disparition de l'exploitation agricole avec un départ à la retraite annoncé de l'exploitant concerné.</p> <p>La Ville d'Annemasse a des projets de maraichage urbain pour pouvoir préserver cette activité et conserver cet espace végétalisé aux abords du centre urbain dense. Elle a par ailleurs le projet de créer un parc urbain préservant la biodiversité et offrant aux annemassiens un vrai espace de respiration.</p> <p>Au gré des divers aménagements opérés, les terrains sont drainés et ce secteur jadis irrigué de petits rus et ruisseaux, voit l'eau disparaître dans le sous sol.</p> <p>Dans le cadre de la concertation mise en place par Annemasse Agglo pour la création d'un Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles, les élus de la Ville d'Annemasse ont souhaité approfondir leurs connaissances sur les écoulements d'eau dans ce secteur afin de les préserver au mieux dans le cadre des aménagements à venir. Et ce afin de remettre l'eau à ciel ouvert le plus possible, par la remise au naturel des écoulements, la suppression des busages ou drainages.</p>
Nature de l'action	<p>Une étude hydrogéologique du secteur est nécessaire.</p> <p>L'étude comprendra une phase bibliographique pour retrouver les plans IGN des cours d'eau anciens, les plans des projets d'aménagements et de gestion des eaux afférents, etc...</p> <p>Puis une phase terrain de reconnaissance sera réalisé avec, si nécessaire, des passages caméra dans les busages ou drainages.</p> <p>L'études prévoira des sondages de sols et des études de perméabilité permettant d'obtenir un rendu hydrogéologique complet du secteur, avec des prescriptions précises de préservation à prendre en compte dans les aménagements futurs : extension de la clinique du Brouaz, autres promotions immobilières et création du parc municipal du Brouaz.</p>

Objectifs	Approfondissement des connaissances dans le cadre de la restauration d'une zone humide Préservation de la ressource en eau, quantitatif et qualitatif																																																		
Enjeux ciblés	-																																																		
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>																																																			
Linéaire																																																			
Localisation																																																			
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>																																																			
Acteurs associés	-																																																		
Données dispo.	-																																																		
Rétro-planning	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Libellé</th> <th style="width: 10%;">2019</th> <th style="width: 10%;">2020</th> <th style="width: 10%;">2021</th> <th style="width: 10%;">2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">x</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Synthèse</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">x</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>										Libellé	2019	2020	2021	2022	Etude			x		Synthèse			x																											
Libellé	2019	2020	2021	2022																																															
Etude			x																																																
Synthèse			x																																																
Coûts	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 5%;">N°</th> <th style="width: 25%;">Libellé</th> <th style="width: 10%;">Unité</th> <th style="width: 5%;">Nombre</th> <th style="width: 10%;">Coût unitaire TTC</th> <th style="width: 10%;">Coût unitaire HT</th> <th style="width: 10%;">Coût total TTC</th> <th style="width: 10%;">Coût total HT</th> <th style="width: 5%;">I/F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td>Etude</td> <td>Forfait</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td></td> <td style="text-align: right;">10 000 €</td> <td></td> <td style="text-align: right;">10 000 €</td> <td style="text-align: center;">I</td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td colspan="2" style="text-align: center;">Total</td> <td></td> <td style="text-align: right;">10 000 €</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>										N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F	1	Etude	Forfait	1		10 000 €		10 000 €	I					Total			10 000 €															
N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F																																											
1	Etude	Forfait	1		10 000 €		10 000 €	I																																											
				Total			10 000 €																																												
<b>PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE</b>																																																			
Plan de financements envisagé	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="width: 5%;">N°</th> <th rowspan="2" style="width: 10%;">Année</th> <th rowspan="2" style="width: 10%;">Coût (HT/TTC)</th> <th colspan="2" style="width: 15%;">CD74</th> <th colspan="2" style="width: 15%;">AE RMC</th> <th colspan="2" style="width: 15%;">Autre *</th> <th colspan="2" style="width: 15%;">Autofinancement</th> </tr> <tr> <th style="width: 5%;">Tx</th> <th style="width: 10%;">Subv.</th> <th style="width: 5%;">Tx</th> <th style="width: 10%;">Subv.</th> <th style="width: 5%;">Tx</th> <th style="width: 10%;">Subv.</th> <th style="width: 5%;">Tx</th> <th style="width: 10%;">Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2021</td> <td style="text-align: right;">10 000 € HT</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">50%</td> <td style="text-align: right;">5 000 €</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">50%</td> <td style="text-align: right;">5 000 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"><b>Total</b></td> <td style="text-align: right;"><b>10 000 €</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;"><b>5 000 €</b></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;"><b>50 %</b></td> <td style="text-align: right;"><b>5 000 €</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>*Autre financeur : -</p>										N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement		Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant	1	2021	10 000 € HT			50%	5 000 €			50%	5 000 €	<b>Total</b>		<b>10 000 €</b>				<b>5 000 €</b>			<b>50 %</b>	<b>5 000 €</b>
N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement																																										
			Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant																																									
1	2021	10 000 € HT			50%	5 000 €			50%	5 000 €																																									
<b>Total</b>		<b>10 000 €</b>				<b>5 000 €</b>			<b>50 %</b>	<b>5 000 €</b>																																									
<b>INDICATEURS</b>																																																			
Réalisation	-			Suivi – évaluation des gains	-																																														
<b>MESURES ASSOCIEES</b>																																																			
Action intégrée dans le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles d'Annemasse-Agglomération et du Conseil Départemental 74.																																																			

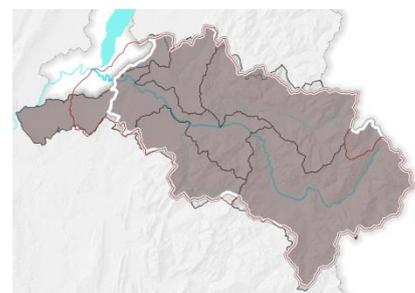
# CONTRAT GLOBAL DU BASSIN VERSANT DE L'ARVE

## *Volet gouvernance (GO)*





<b>Orientation fondamentale du SDAGE</b> : OF-4 Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau							
<b>Disposition du SDAGE</b> : 4-09 Intégrer les enjeux du SDAGE dans les projets d'aménagement du territoire et de développement économique / 4-10 Associer les acteurs de l'eau à l'élaboration des projets d'aménagement du territoire							
<b>Masse d'eau</b> : BV							
<b>Pression du SDAGE</b> : réduire les pollutions diffuses							
<b>Mesure du PDM</b> :							
<b>Action du PAOT</b> :							
<b>Disposition du SAGE</b> : GOUV-1 Renforcer les liens entre les acteurs de l'eau et acteurs de l'aménagement pour une meilleure prise en compte des enjeux de l'eau dans le développement du territoire							
<b>Objectifs du SAGE</b> : Poursuivre le développement d'une gestion intégrée et concertée des ressources en eau et des milieux aquatiques							
<b>Sous-objectifs du SAGE</b> : Améliorer la prise en compte des enjeux de l'eau par les acteurs de l'aménagement du territoire							
<b>Enjeux du SAGE</b> : Assurer une prise en compte effective de l'eau dans l'aménagement du territoire							
<b>Outils</b> :	CT ENS 2019-2023		CG (AE) 2019-2022	x	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)



Objectif ENS : -	Priorité forte
Sous-objectif ENS : -	Maitre d'ouvrage : SM3A

<b>Code CG : GO1</b>	<b>Guide du SAGE à destination des acteurs de l'aménagement du territoire</b>
Cours d'eau : Ensemble des cours d'eau du SAGE	Commune : Ensemble des communes du SAGE

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>Afin de prévenir d'éventuelles difficultés pour les collectivités locales en charge de l'urbanisme liées à l'obligation de compatibilité avec le SAGE et à l'absence de lien formel avec la CLE dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme, il importe que les politiques locales d'aménagement du territoire intègrent le plus en amont possible les enjeux liés à l'eau. Pour une intégration optimale des enjeux de l'eau dans les démarches de planification de l'aménagement du territoire et assurer une compatibilité effective des documents d'urbanisme avec les objectifs du SAGE, il est donc nécessaire de développer les liens formels et informels entre acteurs de l'eau et acteurs de l'aménagement. Il est rappelé que certaines dispositions du SAGE sont particulièrement liées à l'aménagement du territoire et proposent des approches permettant d'assurer cette mise en compatibilité entre documents. Il s'agit en particulier de QUANTI-7, NAP-2, RIV-1, RIV-2, ZH-1, RISQ-3, PLUV-3 et PLUV-4.</p> <p>En outre les autres pétitionnaires porteurs de projets soumis à autorisation environnementale et autres dossiers loi sur l'eau soumis à l'avis de la CLE seront également destinataires de ce guide.</p>
Nature de l'action	<p>Pour appuyer les collectivités locales en charge de l'urbanisme dans leur démarche de mise en compatibilité avec le SAGE de leurs documents d'urbanisme en cours ou à venir, il est prévu la réalisation d'un guide à l'usage des acteurs de l'aménagement par la structure porteuse du SAGE dans un délai de 2 ans à compter de l'approbation du SAGE. Cette action comprend la conception du guide, sa mise en page et son édition.</p>
Objectifs	Améliorer la prise en compte des enjeux de l'eau par les acteurs de l'aménagement du territoire

Enjeux ciblés	Assurer une prise en compte effective de l'eau dans l'aménagement du territoire																								
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>																									
Surface	Surface du SAGE : 2164 km <sup>2</sup>																								
Localisation	Périmètre du SAGE																								
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>																									
Acteurs associés	SM3A en tant que structure porteuse du SAGE																								
Données dispo.	Documents constituant le SAGE de l'Arve, avis relatifs aux documents d'urbanisme rendus par le SM3A et/ou la CLE depuis l'approbation du SAGE																								
Rétro-planning	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">Libellé</th> <th style="width: 10%;">2019</th> <th style="width: 10%;">2020</th> <th style="width: 10%;">2021</th> <th style="width: 10%;">2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Guide du SAGE à l'usage des acteurs de l'aménagement</td> <td></td> <td style="text-align: center;">x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">x</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>										Libellé	2019	2020	2021	2022	Guide du SAGE à l'usage des acteurs de l'aménagement		x					x		
Libellé	2019	2020	2021	2022																					
Guide du SAGE à l'usage des acteurs de l'aménagement		x																							
		x																							
Coûts	N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F																
	1	Prestation de conception et rédaction du guide	Forfait	1	24 000 €		24 000 €		F																
	2	Impression du guide	Unité	250	30 €		7 500 €		F																
						<b>Total</b>		<b>31 500 €</b>																	

**PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE**

Plan de financements envisagé	N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement	
				Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
	1	2020	24 000 € TTC			50%	12 000 €			50%	12 000 €
	2	2020	7 500 € TTC			50%	3 750 €			50%	3 750 €
	<b>Total</b>		<b>31 500 €</b>				15 750 €			50%	15 750 €

\*Autre financeur : -

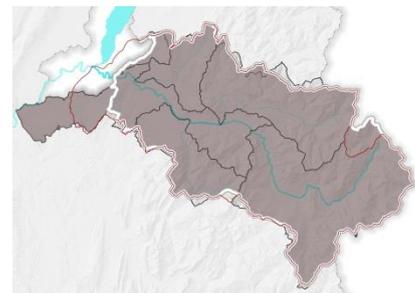
**INDICATEURS**

Réalisation	Guide du SAGE à l'usage des acteurs de l'aménagement en version papier et pdf en téléchargement 250 exemplaires du guide	Suivi – évaluation des gains	Nombre de collectivités et d'acteurs destinataires
-------------	---	------------------------------	--

**MESURES ASSOCIEES**

Disposition GOUV-1 et ensemble des dispositions du SAGE de portée juridique compatibilité, règlement et dispositions du SAGE à l'attention des acteurs de l'aménagement

<b>Orientation fondamentale du SDAGE</b> : OF-4 Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau							
<b>Disposition du SDAGE</b> : -							
<b>Masse d'eau</b> : -							
<b>Pression du SDAGE</b> : -							
<b>Mesure du PDM</b> : -							
<b>Action du PAOT</b> : -							
<b>Disposition du SAGE</b> : GOUV-2 - Conforter le rôle et les moyens de la CLE dans la mise en œuvre du SAGE							
<b>Objectifs du SAGE</b> : Poursuivre le développement d'une gestion intégrée et concertée des ressources en eau et des milieux aquatiques							
<b>Sous-objectifs du SAGE</b> : Poursuivre le développement de la gestion intégrée de l'eau sur le territoire dans un contexte transfrontaliers et dans un cadre institutionnel en mutation							
<b>Enjeux du SAGE</b> : Poursuivre la mise en place d'une gestion intégrée							
<b>Outils</b> :	CT ENS 2019-2023		CG (AE) 2019-2022	x	PAPI (Etat) 2020-2026		N2000 (Etat)



Objectif ENS : -	Priorité forte
Sous-objectif ENS : -	Maitre d'ouvrage : SM3A

<b>Code CG : GO2</b>	<b>Animation et secrétariat du SAGE et de la CLE, conduite des volets stratégiques du SAGE (hors qualité et quantité)</b>
Cours d'eau : Ensemble des cours d'eau	Communes : Ensemble des communes du SAGE

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>La CLE est l'organe délibérant qui veille au respect des objectifs du SAGE et qui intègre les parties prenantes de la SLGRI. A ce titre, elle a vocation à offrir un cadre aux discussions portant sur les opérations situées dans le périmètre du SAGE relatives directement ou indirectement à la ressource en eau, aux risques d'inondation et aux milieux aquatiques. Elle joue en outre un rôle essentiel de conseil et d'accompagnement auprès des acteurs du territoire avec l'appui de la structure porteuse du SAGE. La CLE a également vocation à porter les discussions et offrir un cadre aux démarches de coopération interbassin versant et transfrontalière en fonction des thématiques : transferts et stockages d'eau, zones humides, rejets polluants...</p> <p>Les articles R212-29 à 34 du code de l'environnement instituent et régissent la constitution, le rôle et le fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Cette commission, créée par le préfet, est chargée d'élaborer de manière collective, de réviser et de suivre l'application du SAGE. Véritable noyau décisionnel du SAGE, la CLE organise la démarche sous tous ses aspects : déroulement des étapes, validation des documents, arbitrage des conflits, mais aussi suivi de la mise en œuvre. Une fois le SAGE adopté, elle veille à la bonne application des préconisations et des prescriptions inscrites dans le SAGE, ainsi qu'à la mise en place des actions en lien avec les acteurs de l'eau sur le territoire.</p> <p>Cette commission a également une vocation consultative. Avant même l'adoption du SAGE, elle est appelée à donner un avis consultatif pour la définition du périmètre d'intervention des établissements publics de bassin de leur territoire (article L213-12 du code de l'environnement), pour la délimitation des Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) définies par l'article L. 211-3 du code de l'environnement et pour la délimitation des zones de protection des aires d'alimentation des captages définies par l'article L. 211-3 du code de l'environnement (article R114-3 du code rural).</p>

	<p>Après approbation du SAGE, la CLE doit être obligatoirement consultée notamment pour la constitution d'un organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation (article R 211-113 du code de l'environnement), pour les opérations soumises à autorisation situées dans le périmètre ou ayant des effets sur celui-ci (article R214-10 du code de l'environnement), ou pour certains ouvrages en cours d'eau (article R214-110 du code de l'environnement), pour l'affectation de débits artificiels (article R214-64 du code de l'environnement).</p> <p>En outre certaines thématiques préparant une future révision du SAGE relèvent de la responsabilité de la CLE : il s'agit du volet règlementaire de la stratégie zone humide prévue à la disposition QUANTI-1 du SAGE, la délimitation des espaces de bon fonctionnement prévue par la disposition RIV-1 du SAGE, l'identification des SDGEP à élaborer de façon prioritaire ainsi que le guide de cadrage des futurs SDGEP prévus par la disposition PLUV-2 et le classement des zones inondables potentielles d'importance en zones d'expansion de crue stratégique prévue par la disposition RISQ-6.</p> <p>Pour permettre cela, il est nécessaire de pérenniser les moyens d'animation de la CLE au sein de la structure porteuse du SAGE et d'accompagnement des collectivités et des autres acteurs ayant un impact sur l'eau.</p>
Nature de l'action	<p>Les missions d'animation et de secrétariat à conduire sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation du SAGE et de la CLE : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Organisation des réflexions de la CLE et de ses instances (techniques, juridiques...)</li> <li>○ Production des avis de la CLE</li> <li>○ Accompagnement pour la prise en compte du SAGE par les acteurs de l'eau et mise en œuvre par les maîtrises d'ouvrage</li> <li>○ Coordination des problématiques transversales et multithématiques (retenues collinaires...)</li> <li>○ Conduite du guide du SAGE à destination des acteurs de l'aménagement du territoire</li> <li>○ Avis et accompagnement des PLU et SCOT</li> </ul> </li> <li>• Secrétariat de la CLE : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Secrétariat de la CLE et de ses instances (compte-rendus, documents préparatoires, organisation des réunions...)</li> <li>○ Rédaction des bilans annuels du SAGE</li> <li>○ Elaboration, suivi et mise à jour des tableaux de bord du SAGE</li> <li>○ Gestion des outils de communication du SAGE (site Internet, édition du SAGE...)</li> </ul> </li> <li>• Animation des volets stratégique du SAGE : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Plan de gestion stratégique des zones humides (volet règlementaire et coordination CLE)</li> <li>○ Définir une stratégie EBF, conduite des études de délimitation et de la concertation</li> <li>○ Hiérarchisation des territoires prioritaires pour les SDGEP et conduite de la rédaction du guide de cadrage synthétisant les principes à intégrer aux SDGEP et aux projets d'infrastructure</li> <li>○ Synthèse des enjeux et animation de la démarche de classement en ZEC stratégique</li> </ul> </li> <li>• Pilotage du contrat global <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Suivi des actions (dont petit cycle sur la base des données fournit par l'Agence de l'Eau)</li> <li>○ Mise en œuvre des tableaux de bord</li> <li>○ Animation des réunions et des maitres d'ouvrages du grand cycle</li> </ul> </li> </ul>
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>	
Surface	2184 km <sup>2</sup>
Localisation	Périmètre du SAGE de l'Arve

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Acteurs associés	SM3A en tant que structure porteuse du SAGE																																	
Données dispo.	-																																	
Rétro-planning	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Libellé</th> <th style="width: 12.5%;">2019</th> <th style="width: 12.5%;">2020</th> <th style="width: 12.5%;">2021</th> <th style="width: 12.5%;">2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Animation du SAGE</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">x</td> </tr> <tr> <td>Secrétariat de la CLE</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">x</td> </tr> <tr> <td>Conduite des démarches stratégiques : EBF, cadrage SDGEP, ZEC stratégiques</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">x</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td>Synthèse</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">x</td> </tr> </tbody> </table>				Libellé	2019	2020	2021	2022	Animation du SAGE	x	x	x	x	Secrétariat de la CLE	x	x	x	x	Conduite des démarches stratégiques : EBF, cadrage SDGEP, ZEC stratégiques	x	x	x	x						Synthèse	x	x	x	x
Libellé	2019	2020	2021	2022																														
Animation du SAGE	x	x	x	x																														
Secrétariat de la CLE	x	x	x	x																														
Conduite des démarches stratégiques : EBF, cadrage SDGEP, ZEC stratégiques	x	x	x	x																														
Synthèse	x	x	x	x																														

Coûts	N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F
	1	Animation du SAGE et secrétariat de la CLE (environné)	1 ETP / an	3	70 000 €		210 000 €		F
	2	Conduite des démarches stratégiques : EBF, cadrage SDGEP, ZEC stratégiques (environné)	0,5 ETP / an	3	32 500 €		97 500 €		F
	3	Tableau de bord du SAGE	Forfait	1	4 000 €		4 000 €		F
	<b>Total</b>						<b>311 500 €</b>		

## PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE

Plan de financements envisagé	N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement	
				Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
	1	2019	210 000 € TTC		0 €	50%	105 000 €			50%	105 000 €
	2	2019	97 500 € TTC		0 €	50%	48 750 €			50%	48 750 €
	3	2019	4 000 € TTC			50%	2 000 €			50%	2 000 €
<b>Total</b>			<b>311 500 €</b>			<b>153 750 €</b>					<b>157 750 €</b>

\*Autre financeur : -

## INDICATEURS

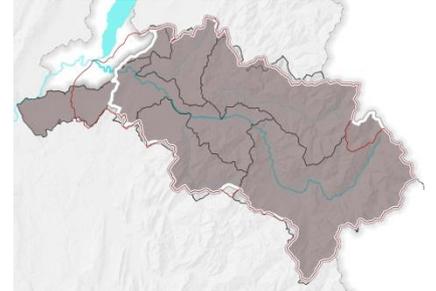
Réalisation	Bilan d'activité des chargés de mission, compte-rendus de réunions, notes techniques, délibérations de la CLE	Suivi – évaluation des gains	
-------------	---	------------------------------	--

## MESURES ASSOCIEES

-
---



<b>Orientation fondamentale du SDAGE</b> : OF 6A Agir sur la morphologie et le découloonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques						
<b>Disposition du SDAGE</b> : 6A02 - Préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques						
<b>Masse d'eau</b> : -						
<b>Pression du SDAGE</b> : -						
<b>Mesure du PDM</b> : -						
<b>Action du PAOT</b> : -						
<b>Disposition du SAGE</b> : RIV-2 Préserver les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau ; GOUV-1 Renforcer les liens entre les acteurs de l'eau et acteurs de l'aménagement pour une meilleure prise en compte des enjeux de l'eau dans le développement du territoire ; GOUV-5 Rapprocher citoyens et acteurs de l'eau						
<b>Objectif du SAGE</b> : Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides et restaurer les milieux dégradés ; Poursuivre le développement d'une gestion intégrée et concertée des ressources en eau et des milieux aquatiques						
<b>Sous-objectif du SAGE</b> : Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau ; Améliorer la prise en compte des enjeux de l'eau par les acteurs de l'aménagement du territoire ; Poursuivre le développement de la gestion intégrée de l'eau sur le territoire dans un contexte transfrontalier et dans un cadre institutionnel en mutation						
<b>Enjeu(x) du SAGE</b> : Préserver et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau ; Protéger et valoriser les espaces emblématiques du territoire ; Assurer une prise en compte effective de l'eau dans l'aménagement du territoire ; Poursuivre la mise en place d'une gestion intégrée						
<b>Outils</b> :	CT ENS 2019-2023	CG (AE) 2019-2022	x	PAPI (Etat) 2020-2026	N2000 (Etat)	



Objectif : -	Priorité moyenne
Sous-objectif : -	Maitre d'ouvrage : SM3A

<b>Code CG : GO3</b>	<b>Communiquer et valoriser sur les actions conduites sur l'Espace de bon fonctionnement et la Trame turquoise de l'Arve (Contrat global du bassin versant de l'Arve)</b>
Bassin versant de l'Arve	Communes : -

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	<p>La mise en valeur et le porter à connaissance du public et des élus des actions mises en œuvre par les territoires en application du SDAGE est une priorité du 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau, rappelée lors de chacune des instances de présentation.</p> <p>La communication permet de construire une identité forte autour du contrat et permet le développement des connaissances et la valorisation des interventions des partenaires. Elle est indispensable au dialogue territorial.</p> <p>On communique pour informer et sensibiliser, mais surtout pour inciter les habitants à prendre part à la démarche et à se l'approprier, à proposer des solutions et à adhérer à l'approche concertée. Elle doit accompagner, dans la durée, l'élaboration et la mise en œuvre des contrats.</p> <p>Afin de valoriser le contrat dans sa globalité, le SM3A prévoit une communication large sur les actions conduites sur l'Espace de bon fonctionnement et la Trame turquoise du bassin versant de l'Arve, en</p>

	<p>cohérence avec les autres contrats portés par le syndicat (CT ENS, PAPI...)</p> <p>Par ailleurs, le SM3A prévoit de préciser sa stratégie de communication en faveur des milieux aquatiques via le Contrat de territoire ENS (fiche-action C-1). Il s'agit de repenser les outils de communication à mettre en place. En effet, le SM3A utilise plusieurs outils en faveur des milieux naturels : Natura 2000 de l'Arve, Contrat vert et bleu Arve-Porte des Alpes, Contrat de rivière Giffre-Risse... Le SM3A souhaite repenser sa stratégie de manière plus globale et cohérente sur l'ensemble du bassin versant. La définition de la stratégie est prioritaire et sera réalisée en 2019. Suite à cela, des actions dans le cadre du Contrat de territoire ENS seront proposées mises en place (développement d'outils numériques, valorisation et sensibilisation autour de sites très fréquentés, animations nature, animations scolaires...).</p>																																			
Nature de l'action	<p>Le contrat, en tant que tel, doit être un document de référence, imprimé et téléchargeable, communicable et facile d'interprétation.</p> <p>Une valorisation action par action, relative au grand Cycle de l'eau comme au petit Cycle de l'eau, pourra être mise en œuvre.</p> <p>Le SM3A propose notamment de réaliser des reportages vidéo qui seront diffusés sur la chaîne de télévision locale 8 Mont-Blanc, sur les réseaux sociaux du syndicat et de la chaîne locale. Ces petites vidéos (2 à 4 mn) s'intègrent parfaitement aux nouvelles formes de communication que sont les réseaux sociaux. Elles ont pour vocation de mettre en avant l'action politique plus qu'une action en particulier. Les sujets sur lesquels porteront les reportages seront définis lors des comités de pilotage en concertation avec les différents partenaires et financeurs.</p> <p>es pourraient notamment porter sur une opération majeure de restauration hydromorphologique (Espace Borne-Pont de Bellecombe), la suite des études volumes prélevables, la méthanisation...</p> <p>La nature des actions de communication et leur coût restent à préciser à ce jour, une enveloppe de 40 000 € TTC est proposée pour les petit et grand cycles de l'eau. Il pourrait s'agir de 4 vidéos par exemple à adapter en fonction des actualités.</p> <p>La mise en page, reproduction du contrat global, ainsi que sa diffusion numérique (clés USB) permettront de présenter le contrat et de valoriser les actions en les présentant de manière détaillée.</p>																																			
Objectifs	Valoriser les actions du Contrat global																																			
Enjeux ciblés	-																																			
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>																																				
Surface	-																																			
Localisation	Bassin versant de l'Arve																																			
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>																																				
Rétro-planning	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Libellé</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Valorisation des projets financés</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Site internet du SM3A : intégration du Contrat, valorisation des actions</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mise en page et reproduction du document papier</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Synthèse</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	Valorisation des projets financés	x	x	x			Site internet du SM3A : intégration du Contrat, valorisation des actions	x					Mise en page et reproduction du document papier	x					Synthèse	x	x	x		
Libellé	2019	2020	2021	2022	2023																															
Valorisation des projets financés	x	x	x																																	
Site internet du SM3A : intégration du Contrat, valorisation des actions	x																																			
Mise en page et reproduction du document papier	x																																			
Synthèse	x	x	x																																	

Coûts	N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F
	1	Valorisation des projets financés	Forfait	1	40 000 €		40 000 €		F
	2	Site internet du SM3A	Forfait	1		20 000 €		20 000 €	I
	3	Mise en page, reproduction et diffusion du contrat en version éditée papier	Forfait	1	5 000 €		5 000 €		F
					Total		45 000 €	20 000 €	

### PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE

Plan de financements envisagé	N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre **		Autofinancement	
				Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant
	1	2019	40 000 € TTC			70%	28 000 €			30%	12 000 €
2	2019	20 000 € HT			AD*	-			100%	20 000 €	
3	2019	5 000 € TTC			AD*	-			100%	5 000 €	
<b>Total</b>		<b>65 000 €</b>				<b>28 000 €</b>			<b>57 %</b>	<b>37 000 €</b>	

\* AD :  
\*\*Autre financeur : -

### INDICATEURS

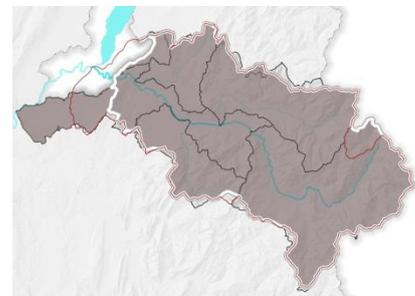
Réalisation	Nombre de contrats édités et diffusés Nombre de pages internet consacrées aux actions du contrat Global (clic et suivis) Nombre d'opérations réalisées Nombre de participations à des évènements	Suivi – évaluation des gains	Connaissance des actions par le public
-------------	---	---------------------------------	--

### MESURES ASSOCIEES

Fiche-action C-1 du Contrat de territoire ENS alluvial : « Communiquer et sensibiliser à la rivière et sa biodiversité »



<b>Orientation fondamentale du SDAGE</b> : OF 4 - Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau						
<b>Disposition du SDAGE</b> : 4-04 – Mettre en place un SAGE sur les territoires pour lesquels cela est pertinent à l'atteinte du bon état						
<b>Masse d'eau</b> : -						
<b>Pression du SDAGE</b> : -						
<b>Mesure du PDM</b> : -						
<b>Action du PAOT</b> : -						
<b>Disposition du SAGE</b> : GOUV-1 « Renforcer les liens entre les acteurs de l'eau et acteurs de l'aménagement pour une meilleure prise en compte des enjeux de l'eau dans le développement du territoire » ; GOUV-5 « Rapprocher citoyens et acteurs de l'eau »						
<b>Objectifs du SAGE</b> : Poursuivre la mise en place d'une gestion intégrée						
<b>Sous-objectifs du SAGE</b> : Améliorer la prise en compte des enjeux de l'eau par les acteurs du territoire / Poursuivre le développement de la gestion intégrée de l'eau sur le territoire dans un contexte transfrontaliers et dans un cadre institutionnel en mutation						
<b>Enjeux du SAGE</b> : Assurer une prise en compte effective de l'eau dans l'aménagement du territoire / Poursuivre la mise en place d'une gestion intégrée						
<b>Outils</b> :	CT ENS 2019-2023	CG (AE) 2019-2022	x	PAPI (Etat) 2020-2026	N2000 (Etat)	



Objectif ENS : -	Priorité moyenne
Sous-objectif ENS : -	Maitre d'ouvrage : SM3A

<b>Code CG : GO4</b>	<b>Communication du SAGE</b>
Cours d'eau : Ensemble des cours d'eau	Commune : 106 communes concernées

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte	Le grand nombre d'acteurs et d'utilisateurs, la multiplicité des territoires, la structuration actuelle intercommunale et transfrontalière nécessite une communication appropriée pour une pleine prise en compte des enjeux dans les décisions locales relatives à l'eau et aux milieux aquatiques. En outre afin de pérenniser sur le long terme les politiques de gestion de l'eau du territoire, le SAGE encourage le développement des liens entre les gestionnaires de l'eau et les citoyens du territoire. Pour cela, le SAGE incite à mettre en place des actions de communication à destination des citoyens, des enfants et des acteurs de l'eau. Ces actions de communication devront viser à la fois le partage de la connaissance des enjeux de l'eau du territoire auprès du grand public et la promotion des comportements citoyens concourant à l'atteinte des objectifs du SAGE. Ces actions de communication pourront notamment prendre la forme d'activités pédagogiques à destination des publics scolaires et des jeunes, de réunions d'information, de supports divers de vulgarisation (plaquettes, pages Internet, émissions radio et télévision...) etc.
Nature de l'action	Les actions prévues sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Edition et diffusion sur SAGE aux acteurs locaux liés à la gestion de l'eau et à l'aménagement du territoire,</li> <li>- Alimentation, maintenance et mise à jour du site Internet du SAGE,</li> <li>- Actions de sensibilisation et de promotion des orientations du SAGE en direction de publics variés (événements, plaquettes, films...).</li> </ul>

Objectifs	Poursuivre le développement de la gestion intégrée de l'eau sur le territoire dans un contexte transfrontalier et dans un cadre institutionnel en mutation																																	
Enjeux ciblés	Poursuivre la mise en place d'une gestion intégrée																																	
<b>PERIMETRE D'APPLICATION</b>																																		
Surface	2 164 km <sup>2</sup>																																	
Localisation	Périmètre du SAGE																																	
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>																																		
Acteurs associés	CLE du SAGE, collectivités territoriales ou leurs établissements publics en charge de la compétence GEMAPI (SM3A et CC du Genevois)																																	
Données dispo.	Film du SAGE, site Internet, documents constitutifs du SAGE, études du SAGE																																	
Rétro-planning	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Libellé</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Edition et diffusion du SAGE</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gestion du site Internet</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> </tr> <tr> <td>Actions de sensibilisation pour publics variés</td> <td></td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> </tr> <tr> <td>Synthèse</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> </tr> </tbody> </table>									Libellé	2019	2020	2021	2022	Edition et diffusion du SAGE	x				Gestion du site Internet	x	x	x	x	Actions de sensibilisation pour publics variés		x	x	x	Synthèse	x	x	x	x
Libellé	2019	2020	2021	2022																														
Edition et diffusion du SAGE	x																																	
Gestion du site Internet	x	x	x	x																														
Actions de sensibilisation pour publics variés		x	x	x																														
Synthèse	x	x	x	x																														
Coûts	N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire TTC	Coût unitaire HT	Coût total TTC	Coût total HT	I/F																									
	1	Edition et diffusion du SAGE	Forfait	1	14 666 €		14 666 €		F																									
	2	Gestion du site Internet Actions de sensibilisation pour publics variés	Coût / an	3		5 000 €		15 000 €	I																									
	3	Service civique en charge de la communication du SAGE	Forfait	3	1 300 €		3 900 €		F																									
	<b>Total</b>							<b>18 566 €</b>	<b>15 000 €</b>																									
<b>PLAN DE FINANCEMENTS ENVISAGE</b>																																		
Plan de financements envisagé	N°	Année	Coût (HT/TTC)	CD74		AE RMC		Autre *		Autofinancement																								
				Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Subv.	Tx	Montant																							
	1	2019	14 666 € TTC			70%	10 266 €			30%	4 400 €																							
	2	2020	15 000 € HT			70%	10 500 €			30%	4 500 €																							
	3	2019	3 900 € TTC			70%	2 730 €			30%	1 170 €																							
<b>Total</b>		<b>33 566 €</b>				<b>20 766 €</b>			<b>30%</b>	<b>8 900 €</b>																								
*Autre financeur : -																																		
<b>INDICATEURS</b>																																		
Réalisation	SAGE édité en 200 exemplaires et diffusé Site Internet opérationnel et à jour Outils de communication			Suivi – évaluation des gains																														
<b>MESURES ASSOCIEES</b>																																		
-																																		

SM3A  
300 Chemin des Prés Moulin  
74800 Saint-Pierre en Faucigny

Tel : 04 50 25 60 14  
sm3a@sm3a.com

[www.riviere-arve.org](http://www.riviere-arve.org)



# CONTRAT GLOBAL DU BASSIN VERSANT DE L'ARVE

## *Petit cycle* *Fiches actions*





**Tableau de synthèse des fiches-actions du Petit cycle**

Code	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Page
<b>Volet assainissement (A)</b>				
A1	Désimperméabilisation	Annemasse	Désimperméabilisation du parking Clémenceau à Annemasse	11
A2	Méthanisation	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Travaux de traitement de l'azote et de remise à niveau de la UDEP Ocybèle : Production de biogaz avec injection au réseau de distribution	13
A3	Diminution des rejets par temps de pluie	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Mise en séparatif des réseaux d'assainissement: Création d'un exutoire des eaux pluviales par microtunnelier	15
A4-a	Diminution des rejets par temps de pluie	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Réhabilitation des réseaux pour lutter contre les débordements par temps de pluie	17
A4-b	Diminution des rejets par temps de pluie	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Renouvellement, réhabilitation et mise en séparatif des réseaux d'assainissement et infiltration des eaux pluviales	17
A4-c	Diminution des rejets par temps de pluie	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Renouvellement, réhabilitation et mise en séparatif des réseaux d'assainissement et infiltration des eaux pluviales	17
A4-d	Diminution des rejets par temps de pluie	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Renouvellement, réhabilitation et mise en séparatif des réseaux d'assainissement et infiltration des eaux pluviales	17
A4-e	Diminution des rejets par temps de pluie	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Renouvellement, réhabilitation et mise en séparatif des réseaux d'assainissement et infiltration des eaux pluviales	17
A4-f	Diminution des rejets par temps de pluie	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Renouvellement, réhabilitation et mise en séparatif des réseaux d'assainissement et infiltration des eaux pluviales	17
A4-g	Diminution des rejets par temps de pluie	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Renouvellement, réhabilitation et mise en séparatif des réseaux d'assainissement et infiltration des eaux pluviales	17
A5	Désimperméabilisation	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Développement d'une étude et d'une méthodologie pour analyser les impacts des investissements réalisés notamment en matière d'infiltration des eaux pluviales	21
A6	STEP	Communauté de communes du Genevois	Renforcement de la station d'épuration de Neydens	23
A8	Désimperméabilisation	Combloux	Désimperméabilisation des parkings des pistes de ski au lieu dit les Brons	25
A9	Méthanisation	Communauté de communes Cluses-Arve et Montagnes	Méthanisation : Atelier de mélange des boues STEP Araches	27
A10-a	Diminution des rejets par temps de pluie	Communauté de communes Cluses-Arve et Montagnes	diminution des rejets par temps de pluie	29
A10-b	Diminution des rejets par temps de pluie	Communauté de communes Cluses-Arve et Montagnes	diminution des rejets par temps de pluie	29
A10-c	Diminution des rejets par temps de pluie	Communauté de communes Cluses-Arve et Montagnes	diminution des rejets par temps de pluie	29
A11	Méthanisation	Communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc	Etude de conception méthanisation sur la STEP	31
A12	Méthanisation	Communauté de Communes du Pays Rochois	Analyses sur les boues de la STEP ARVEA dans le cadre du projet expérimental de codigestion	33
A13	Diminution des rejets par temps de pluie	Communauté de Communes du Pays Rochois	Réhabilitation du réseau d'assainissement du bassin de collecte du PR de St Pierre	35
A14	Diminution des rejets par temps de pluie	Les Contamines-Montjoie	Remplacement d'un tronçon de collecteur d'eaux usées – rive gauche Bonnant	39

Code	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Page
A15	Désimperméabilisation	Marnaz	Mise en place d'une tranchée drainante pour infiltrer les eaux pluviales de la rue du 8 Mai	41
A16	Désimperméabilisation	Marnaz	Réalisation de travaux de désimperméabilisation et de récupération des eaux pluviales au centre technique municipal et sur la cour du groupe scolaire des Sages dans le cadre de son extension	43
A17	Diminution des rejets par temps de pluie	Passy	Mise en séparatif réseaux EU / EP : Avenue de la Plaine – Rue des Grands Champs – Chemin de L'Île	45
A18	Diminution des rejets par temps de pluie	Saint-Gervais-les-Bains	Mise en séparatif des rejets d'eaux pluviales et d'eaux usées, Secteur du Rosay / Téléphérique	47
A19	Diminution des rejets par temps de pluie	Saint-Jeoire	Travaux des réseaux du centre-bourg	49
A20-a	Méthanisation	SIVOM de la région de Cluses	Projet d'évolution du site de traitement de MARGNIER: Méthanisation des boues de la STEP de MARGNIER	51
A20-b	Substances dangereuses	SIVOM de la région de Cluses	Projet d'évolution du site de traitement de MARGNIER: Couverture de la plateforme de mâchefers	51
A20-c	économie d'eau	SIVOM de la région de Cluses	Projet d'évolution du site de traitement de MARGNIER: Réinjection des eaux de process	51
A21	STEP	SRB ou CC4R ou communes	Mise en conformité de l'agglomération d'assainissement d'Onnion-Cotteret	53
A22-a	STEP	Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe	Station d'épuration de Bellecombe à Scientrier: extension et démantèlement des anciennes STEP	55
A22-b	Méthanisation	Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe	Station d'épuration de Bellecombe à Scientrier: méthanisation	55
A22-c	STEP	Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe	Station d'épuration de Bellecombe à Scientrier : Requalification de la STEP de Boège – Saxel en Bassin d'Orage	55
A23	Diminution des rejets par temps de pluie	Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe	Réhabilitation du réseau d'assainissement d'Habère-Poche (74420)	59
A24	Désimperméabilisation	Taninges	Récupération des eaux pluviales et déconnexion du réseau	61
A25	Diminution des rejets par temps de pluie	SIVOM de la région de Cluses	Suppression des rejets d'eaux usées au milieu naturel : restructuration du collecteur de transport et son DO du RG01 au RG 40	63
A26	Désimperméabilisation	Fillinges	Pont de Fillinges : suppression d'un parking en enrobé, création de stationnements et Espaces Verts	65
A27	Diminution des rejets par temps de pluie	Mieussy	Recherche et séparation eaux parasites	67
<b>Volet Economies d'eau (E)</b>				
E1-b	économie d'eau	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Economies d'eau par le renouvellement des réseaux d'eau potable	71
E1-d	économie d'eau	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Economies d'eau par le renouvellement des réseaux d'eau potable	71
E2	économie d'eau	Les Contamines-Montjoie	Renouvellement conduite acier chemin du P'tou, réseau du Baptieu, chemin des Loyers et route Notre-Dame de la Gorge	75
E3	économie d'eau	O des Aravis	Renouvellement AEP Syndicale - Les Nants T2 – secteur les Faux la Place	77
E4	économie d'eau	Régie des Eaux Faucigny Glières	Travaux prévus au Schéma Directeur Eau Potable de Marignier	79

Code	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Page
E5	économie d'eau	SRB ou CC4R ou communes (megevette, saint jeoire, onnion)	Réparations de fuites sur les tronçons prioritaires Renouvellement des conduites fuyardes sur Onnion, Mégevette, St Jeoire	81
E6	économie d'eau	Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe	N°5 Réparation de fuites sur tronçons prioritaires	83
E7	économie d'eau	Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe	N° 5 Interconnexion des réservoirs de Barret et des Palluds et Interconnexion réservoir de Vers Chaz – Les Pagnouds	85
<b>Volet Gestion durable - Alimentation en eau potable (GD AEP)</b>				
GD AEP1 1	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Mise en œuvre d'une démarche curative de maîtrise des pertes en eau - niveau 1 et 2	91
GD AEP1 2	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Arâches-la-Frasse	renouvellement supervision et création/renouvellement des lignes de communication entre réservoir	91
GD AEP1 3a	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Combloux	Réducteurs de pression	91
GD AEP1 3b	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Combloux	Compteurs de secteur	91
GD AEP1 4	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc	Mise à niveau et amélioration de la gestion des réseaux	91
GD AEP1 5	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Communauté de communes du Genevois	Amélioration du suivi des pertes et amélioration des rendements des réseaux: sectorisation et supervision	91
GD AEP1 6	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Communauté de Communes du Pays Rochois	Mise à niveau et amélioration du service - divers	91
GD AEP1 7	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Le Reposoir	Connection satellite pour la télésurveillance	91
GD AEP1 8	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Les Contamines-Montjoie	recherche de fuite et réducteur de pression	91
GD AEP1 9	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Magland	SDAEP et modélisation	91
GD AEP1 10	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Marnaz	Mise en place d'une gestion durable et efficace de la ressource en eau	91
GD AEP1 11	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Passy	Mise en place de compteurs de sectorisation	91
GD AEP1 12	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Régie des eaux de Sallanches	Sectorisation	91
GD AEP1 13a	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Régie des Eaux Faucigny Glières	Mise en place de compteur de secteur et Télégestion	91
GD AEP1 13b	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Régie des Eaux Faucigny Glières	Schéma directeur eau potable	91
GD AEP1 14	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Saint-Gervais-les-Bains	Compteurs de secteur et la mise à jour du schéma directeur AEP	91
GD AEP1 15	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	SRB ou CC4R ou communes (megevette, saint jeoire, onnion)	Installation de dispositifs de comptage Mégevette, Onnion, Saint-Jeoire	91
GD AEP1 16a	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe	Généralité	91
GD AEP1 16b	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe	Compteurs de production, compteurs de sectorisation et réducteurs de pression	91
GD AEP1 17	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau COMBLOUX/DOMANCY/DEMI-QUARTIER	Mise à jour du SDAEP	91

Code	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Page
GD AEP1 18	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Mieussy	Installation Compteur de sectorisation et reducteur de pression et achat des Débit Mètre déporté pour la recherche de fuite	91
GD AEP2 1a	gestion durable AEP - niveau 3	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Mise en œuvre d'une démarche curative de maîtrise des pertes en eau - niveau 3	101
GD AEP2 2	gestion durable AEP - niveau 3	Communauté de communes du Genevois	Amélioration du suivi des pertes et amélioration des rendements des réseaux: prélocalisateur de fuite	101
GD AEP2 3	gestion durable AEP - niveau 3	Communauté de Communes du Pays Rochois	Mise à niveau et amélioration du service - divers	101
GD AEP2 4	gestion durable AEP - niveau 3	Marnaz	Mise en place d'une gestion durable et efficace de la ressource en eau	101
GD AEP2 5a	gestion durable AEP - niveau 3	O des Aravis	Supervision centralisée petit cycle de l'eau	102
GD AEP2 5b	gestion durable AEP - niveau 3	O des Aravis	Etude stratégique et tactique de renouvellement prédictif des réseaux d'eau potable 2019 - 2022	102
GD AEP2 6	gestion durable AEP - niveau 3	Régie des Eaux Faucigny Glières	Mise en place de prélocalisateur/corrélateur	103
GD AEP2 7	gestion durable AEP - niveau 3	Scionzier	Logiciel de gestion durable et détecteur de fuite	103
<b>Volet Gestion durable - Assainissement (GD Ass)</b>				
GD Ass 1	Gestion durable assainissement	Communauté de communes Cluses-Arve et Montagnes	Mise en place de points de mesures de débit supplémentaires dans le cadre du diagnostic permanent sur CLUSES, MARNAZ et SCIONZIER	108
GD Ass 2	Gestion durable assainissement	Communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc	Schéma directeur, diagnostic permanent et étude de transfert de la compétence pluviale	108
GD Ass 3	Gestion durable assainissement	Communauté de communes du Genevois	Diagnostic des réseaux assainissement	108
GD ASS 4	Gestion durable assainissement	Communauté de Communes du Pays Rochois	Mise à niveau et amélioration du service - divers	109
GD Ass 5	Gestion durable assainissement	Régie des Eaux Faucigny Glières	Schéma directeur Assainissement	109
GD Ass 6	Gestion durable assainissement	Saint-Gervais-les-Bains	Mise à jour du schéma directeur assainissement	109
GD Ass 7	Gestion durable assainissement	SIVOM de la région de Cluses	Mise en place du diagnostic permanent	109
GD Ass 8	Gestion durable assainissement	Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe	Mise à jour du zonage	110
GD Ass 8	Gestion durable assainissement	Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe	Télégestion : installation de points de mesure sur les DO et le réseau	110
<b>Volet Ressources en eau (R)</b>				
R1	Préservation des ressources stratégiques	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Etude hydrogéologique sur la nappe d'accompagnement du Foron du Chablais Genevois	115
R2	Préservation des ressources stratégiques	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Etude hydrogéologique sur la nappe d'accompagnement de la Nussance	117
R3	Préservation des ressources stratégiques	Communauté de communes du Genevois	Etudes complémentaires sur la nappe du Genevois	119
R4	Préservation des ressources stratégiques	Communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc	Protéger la ressource stratégique des Chosalets	121
R5	Préservation des ressources stratégiques	Communauté de Communes du Pays Rochois	Acquisitions foncières dans le périmètre de protection rapproché du captage de Passeirier pour la protection de la nappe stratégique du cône du Borne	123

Code	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Page
R6	Préservation des ressources stratégiques	Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe	Mieux connaître les ressources stratégiques	125
<i>Pas de fiche</i>	Méthanisation	Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre	Analyse des retours en tête	-
<b>Bonus</b>				
B1	Sécurisation interconnexion	Arâches-la-Frasse	Création d'un maillage du réseau d'eau potable _ route des Clis	129
B2	Renouvellement de canalisation	Arâches-la-Frasse	Renouvellement du réseau d'eau potable dans l'Impasse du chant du torrent et sur un tronçon de la route des Moulins	131
B4	protection captage	Cluses	Protection des captages de Nancy sur Cluses	133
B5	Renouvellement de canalisation	Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau COMBLOUX/DOMANCY/DEMI-QUARTIER	Remplacement d'une canalisation de distribution d'eau potable DN 100 mm en fonte grise par une fonte ductile DN 150 mm route de l'épine	135
B7	renouvellement de canalisation	Communauté de Communes du Pays Rochois	Travaux de renouvellement et de renforcement du réseau AEP – Secteur Col d'Evires (RD 1203/27/277) sur la commune d'ETEAUX	137
B8	Sécurisation interconnexion	Communauté de Communes du Pays Rochois	Sécurisation de la distribution du hameau des Champs de Chant (commune de St Sixt) par interconnexion avec le réseau de La Roche sur Foron	139
B9	Potabilisation	Le Reposoir	Mise en place d'UV pour le traitement de l'eau	141
B10	Potabilisation	Magland	Améliorations pour la qualité de l'eau distribuée (Traitement ressource)	143
B12	Renouvellement de canalisation	Marnaz	Plan de renouvellement de colonnes d'eau potable : 3 projets	145
B13	Renouvellement de canalisation	Mont-Saxonnex	Renouvellement et renforcement de la canalisation de distribution et des branchements AEP – HAMEAU SUR LE CE, LES SCHTROUMPFS	147
B14	Renouvellement de canalisation	Mont-Saxonnex	Renouvellement et renforcement de la canalisation de distribution et des branchements AEP – ROUTE DES JOURDILS	149
B15	Renouvellement de canalisation	Mont-Saxonnex	Renouvellement et renforcement de la canalisation de distribution et des branchements AEP – ROUTE DE MORSULLAZ	151
B16	Renouvellement de canalisation	Mont-Saxonnex	Renouvellement et renforcement de la canalisation de distribution et des branchements AEP - ROUTE DE LA GORGE DU CE	153
B18	Renouvellement de canalisation	Nancy-sur-Cluses	Renouvellement d'une partie des canalisations d'eau potable de Nancy-sur-Cluses	155
B19	renouvellement de canalisation	Passy	Renouvellement canalisation AEP en fuite, Avenue de la Plaine	157
B21	renouvellement de canalisation	Régie des Eaux Faucigny Glières	Réseau Petit Bornand	159
B22	Sécurisation interconnexion	Régie des Eaux Faucigny Glières	Réservoir d'Ossat	161
B24	Sécurisation interconnexion	Saint-Jeoire	Projet de maillage de la ressource en eau potable de la commune	163
B26	Renouvellement de canalisation	Scionzier	Renouvellement de la canalisation d'eau potable Avenue de la Route Blanche	165
B27	Sécurisation interconnexion	SIVU des Fontaines	Renforcement et sécurisation du réseau AEP – Programme 2019 – Tranche 6	167

Code	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Page
B28	Sécurisation interconnexion	SRB ou CC4R ou communes	Diversifier et sécuriser les sources d'approvisionnement sur Onnion, Mégevette, Saint-Jeoire - 6 projets dont sécurisation secteur Fornets	171
B29	Sécurisation interconnexion	Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre	SECURISATION et RESTRUCTURATION INTERCOMMUNALE de l'alimentation en eau potable entre la commune de Samoëns et la commune de Sixt Fer à Cheval (interconnexion des ressources en eau)	175
B36	renouvellement de canalisation	Arâches-la-Frasse	Extension AEP route de la mairie	177
B37	Sécurisation interconnexion	Mieussy	Bouclage Sommand	179
B39	renouvellement de canalisation	Taninges	Reprise des réseaux de distribution au Praz-de-Lys dans le cadre de la création d'une usine d'ultrafiltration	181
B40	Préservation des ressources stratégiques	Communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc	Protéger la ressource stratégique des Chosalets	
B41	renouvellement de canalisation	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Economies d'eau par le renouvellement des réseaux d'eau potable	

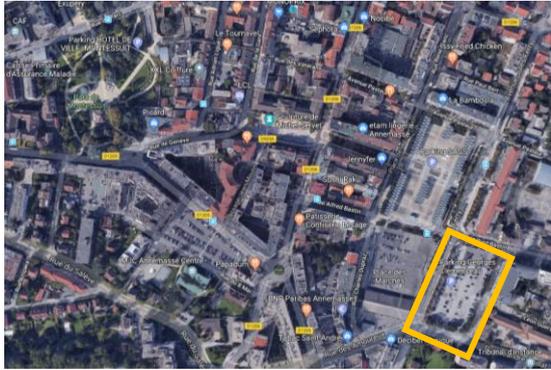
# CONTRAT GLOBAL DU BASSIN VERSANT DE L'ARVE

## *Volet assainissement (A)*





Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> VILLE D'ANNEMASSE	Assainissement - Pluvial
Code action A1	<b>Obectif Agence :</b> Désimperméabilisation	Coût : 873 727 €
	<b>Opération :</b> Désimperméabilisation du parking Clémenceau à Annemasse	

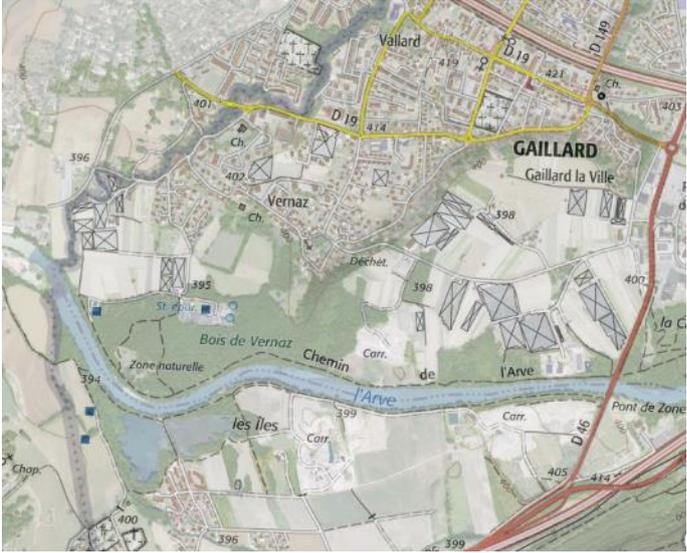
<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
Désimperméabilisation des sols Biodiversité Gestion alternative des eaux pluviales	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
<b>ASS0201 – Gestion des eaux pluviales</b>	<b>FRDR555d – l'Arve de la confluence avec la Ménoge jusqu'au Rhône</b>

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	<p>Les objectifs fixés par de la Ville d'Annemasse sont de réintégrer la nature et de l'eau en Ville et mettre un espace vert à 5 min à pied de chaque habitant. Dans ce cadre, la ville étudie depuis plusieurs années le réaménagement des 3 places du centre Ville, qui accueillent actuellement des parkings et les marchés. La création d'un parking souterrain a permis de dégager de l'espace, une place a été réaménagée. .</p> <p>La ville a mandaté les études nécessaires pour réaménager le parking actuel de la place Clémenceau en parc sur l'année 2019.</p> <p>Des études sont en cours pour réaménager par la suite la place qui accueillait l'ancienne halle par une nouvelle halle alimentaires et des espaces verts en lieu et place du parking actuel.</p>
Description	<p>Sur la place clémenceau, la Ville a étudié un projet permettant de créer un parc représentant l'ensemble des engagements de la Ville dans sa gestion de l'espace et de ses parcs et jardins : gestion différenciée des espaces, choix diversifié des essences mis en place, gestion à ciel ouvert des eaux pluviales, mise en place de jardins partagés et de compost, parcours sportif.</p> <p>Ce projet comporte ainsi un espace en prairie et un verger permettant d'avoir des habitats diversifiés et un rendu paysager de qualité.</p> <p>La désimperméabilisation du parking permet de facto d'infiltrer une partie des eaux pluviales. La création d'une noue permet d'aller encore plus loin en limitant le rejet des eaux de ruissellement au réseau d'eau pluvial.</p>
Remarques	<p>Tous les travaux ne seront pas retenus, tels que vidéo surveillance, éclairage, mobilier, serrurerie, fontainerie...</p> <p>Surface imperméabilisé déconnectée grace au projet : 5 168 m<sup>2</sup></p>

**PREVISIONNEL DE REALISATION**

	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Création du parc clémenceau	2019	873 728	206 720 €	70%	144 704 €	0	N	

Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> Annemasse les Voirons Agglomération	Assainissement
Code action A2	<b>Obectif Agence :</b> Méthanisation	Coût : 1 439 150 €
	<b>Opération :</b> Travaux de traitement de l'azote et de remise à niveau de la UDEP Ocybèle : Production de biogaz avec injection au réseau de distribution	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
<p><b>Anticiper l'avenir</b> en intégrant les perspectives de développement urbain et touristique des territoires et les conséquences probables du changement climatique</p>	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
<p>ASS0502 Equipement d'une STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)</p> <p><b>ASS0901</b> Construire ou aménager un dispositif de stockage, de traitement ou de valorisation des boues d'épuration / matières de vidanges</p>	<b>FRDR555d L'Arve de la confluence avec la Mènegue jusqu'au Rhône</b>

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	Annemasse Agglomération réalise des travaux de création d'un traitement de l'Azote ainsi que la remise à niveau de son unité de dépollution « Ocybèle »
Description	Les installations existantes seront modifiées afin de permettre le traitement et la réinjection, dans le réseau de gaz de ville, du biogaz produit lors de la digestion des boues d'épuration
Remarques	Le démarrage des travaux est conditionné par l'obtention de l'autorisation environnementale. Le dépôt du dossier de déclaration de projet est programmé à fin 2019. Le projet a déjà fait l'objet d'un plan de financement pour la partie concernant le traitement de l'azote (financement agence de l'eau pour le traitement azote en 2018, montant de travaux = 14 495 065 €, financés sous la forme d'une subvention de 4 M€ et une avance de 0,485 M€).

PREVISIONNEL DE REALISATION									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Travaux UDEP Ocybèle (intégrant travaux Biogaz)	2022	27 213 225 €HT Dont 1 439 150 €HT concernant le Biogaz	1 439 150 €*	50%		720 000 €	N	?? (Ademe) ?? (Région RA) Département

- Le calcul sera affiné au moment du dépôt du dossier



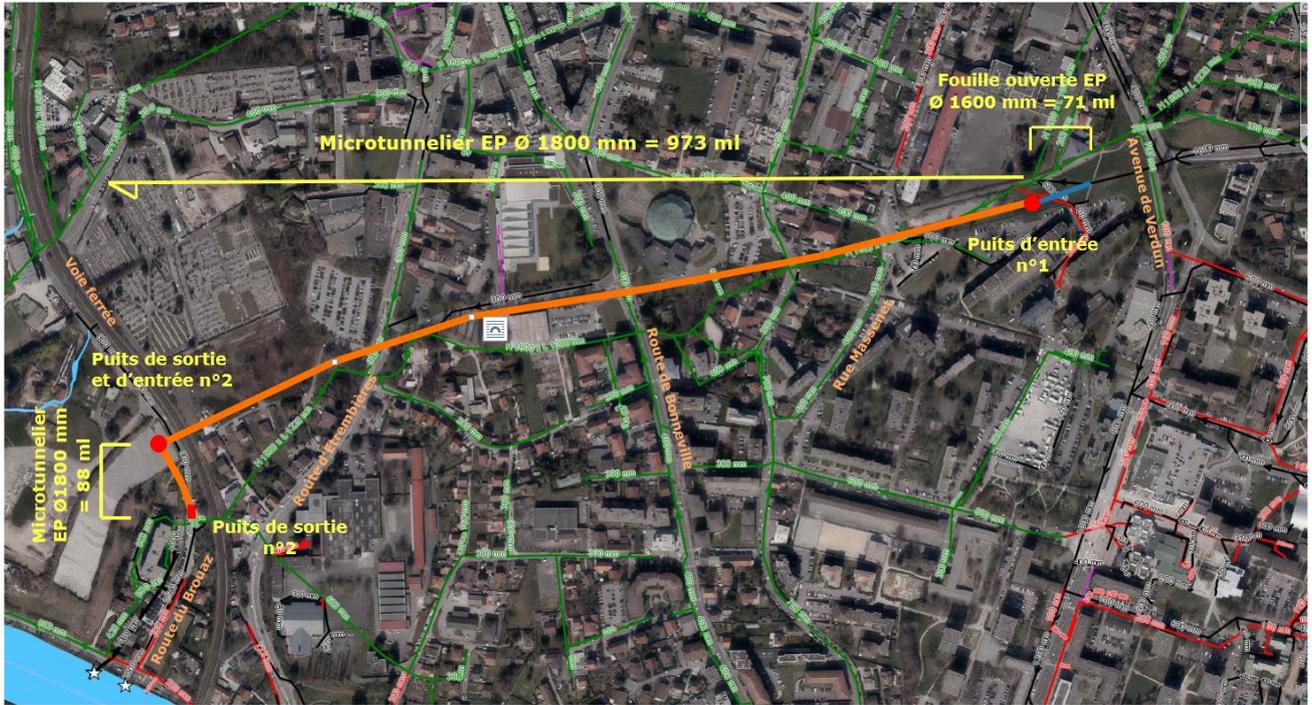
Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> Annemasse les Voirons Agglomération	Assainissement - Pluvial
Code action A3	<b>Objectif Agence :</b> Travaux réseaux	Coût : 6 050 000 €
	<b>Opération :</b> Mise en séparatif des réseaux d'assainissement: Création d'un exutoire des eaux pluviales par microtunnelier	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	<i>Voir au recto</i>
Quali-1 : Poursuivre la réduction des rejets induisant des pollutions organiques Pluv-1 : Appliquer les principes généraux de gestion visant la réduction des impacts négatifs des rejets d'eaux pluviales	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
ASS0301 -Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations >= 2000 EH)	<b>FRDR555d L'Arve de la confluence avec la Menoge jusqu'au Rhône</b>

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	<p>Annemasse Agglo (AA) s'inscrit actuellement dans un processus de mise en conformité de son réseau d'assainissement et de gestion patrimoniale de ce réseau. L'objectif des travaux est de créer un exutoire au réseau des eaux pluviales ce qui permettra de mettre en séparatif une importante partie du centre ville d'Annemasse.</p> <p>L'ensemble des opérations de mise en conformité du réseau d'assainissement d'AA a été validé par le service de Police de l'eau en date du 24/10/2014.</p> <p>La création de ce réseau est le prérequis indispensable pour la mise en séparatif du secteur. (voir plan)</p>
Description	<p>Ce projet nécessitera deux phases : finalisation des études et travaux.</p> <p>Phase étude : une étude permettant de valider le dimensionnement de l'ouvrage sera nécessaire en relation avec la réouverture de la Géline. Le projet passant sous une voie SNCF, une étude complémentaire d'impact est demandée.</p> <p>Phase travaux : Le projet consiste à créer 1132 ml de réseau des eaux pluviales de Ø 1800 mm afin de créer un exutoire récupérant les bassins versant du secteur Nord-Est de l'agglomération et de soulager les conduites unitaires existantes (Géline) qui présentent de forts risques de débordements en cas de pluies d'orages importantes. <u>Les travaux auront un impact important sur les DO débordant le plus en cas de fortes pluies.</u></p>
Remarques	Assiette éligible de l'agence de l'eau calculée sur la longueur de la canalisation, sans prendre en compte les spécificités des travaux envisagés.

PREVISIONNEL DE REALISATION									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Etudes	2019	50 000 €	396 200 €	50%	198 100 *€	0	N	
2	Travaux	2021	6 000 000 €						
	Total HT		6 050 000€	396 200	50%	198 100 €			

\*Calcul à affiner lors du dépôt de dossier de demande d'aide



Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> Annemasse les Voirons Agglomération	Assainissement - Pluvial
Code action A4	<b>Objectif Agence :</b> Travaux réseaux et désimperméabilisation	Coût : 11 489 000 €
	<b>Opération :</b> Renouvellement, réhabilitation et mise en séparatif des réseaux d'assainissement et infiltration des eaux pluviales	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
<p>Quali-1 : Poursuivre la réduction des rejets induisant des pollutions organiques</p> <p>Pluv-1 : Appliquer les principes généraux de gestion visant la réduction des impacts négatifs des rejets d'eaux pluviales</p>	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Gestion des eaux pluviales</b> ASS0301 Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations &gt;= 2000 EH)</li> </ul>	<b>FRDR555d ; FRDR556a ; FRDR556b : Arve aval et foron du chablais genevois</b>

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	<p>Annemasse Agglo (AA) s'inscrit actuellement dans un processus de mise en conformité de son réseau d'assainissement et de gestion patrimoniale de ce réseau.</p> <p>L'ensemble des opérations de mise en conformité du réseau d'assainissement d'AA a été validé par le service de Police de l'eau en date du 24/10/2019.</p> <p>AA dispose d'un PPI sur cinq ans permettant de classer et prioriser le renouvellement de ses conduites.</p>
Description	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouvellement du réseau des eaux usées par tranchée ouverte ou réhabilitation</li> <li>- Mise en séparatif des réseaux d'assainissement par création de réseaux des eaux pluviales infiltrants</li> </ul>
Remarques	<p>L'ensemble des travaux d'infiltration des eaux pluviales permettront de céconnecter près de <b>60 hectares</b> de surfaces impéerméabilisées.</p> <p>Etudes de sol à effectuer pour confirmer la possibilité d'infiltrer.</p>

**PREVISIONNEL DE REALISATION**

	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Rue du Gaz	2019	181 000 €	181 000 €	50%	90 500 €		N	
2	Rue du 11 Novembre/14 juillet	2019	253 000 €	253 000 €	50%	126 500 €		N	
3	Impasse des Hutins	2019	230 000 €	95 200 €	50%	47 600 €		N	
4	Rue des Vignes	2019	725 000 €	518 300 €	50%	259 150 €		N	
5	Chemin de Matti	2019	150 000 €	150 000 €	50%	75 000 €		N	
6	Rue des Belosses	2020	280 000 €	280 000 €	50%	140 000 €		N	
7	Rue des Négociants	2020	72 000 €	60 400 €	50%	30 200 €		N	
8	Rue de Vernand	2020	1 370 880 €	1 185 080 €	65%	768 796 €		Majoration de taux	
9	Chemin du cret de la croix	2020	222 000 €	95 200 €	50%	47 600 €		N	
10	Rue du 18 Aout 1944 (côté Vignes)	2019 (avec rue des Vignes)	180 000 €	180 000 €	50%	90 000 €		N	
11	Rue du Vieux Moulin	2020	650 000 €	547 050 €	50%	273 525 €		N	
12	Rue Pasteur	2020	204 000 €	77 000 €	50%	38 500 €		N	
13	Rue des Alpes/Marronniers/Mont blanc	2021	785 000 €	625 150 €	50%	312 575 €		N	
14	Avenue Jules Ferry (partie basse)	2021	60 000 €	60 000 €	50%	30 000 €		N	
15	Route de Bonneville	2021	1 165 400 €	722 400 €	60%	430 080 €		Majoration de taux	
16	Rue des Rosiers	2021	194 000 €	194 000 €	50%	97 000 €		N	
17	Chemin du Fourneau	2021	168 000 €	47 250 €	30%	23 625 €		N	
18	Route de Taninges	2021	1 785 000 €	399 000 €	50%	199 500 €		N	
19	Rue du Jura (entre Ravier et Fraternité)	2022	590 000 €	521 250 €	50%	260 625 €		N	
20	Rue Aristide Briand	2022	562 000 €	106 050 €	50%	53 025 €		N	
21	Rue de Romagny	2022	286 720 €	102 400 €	50%	51 200 €		N	
22	Rue de la Libération	2022	534 000 €	534 000 €	66%	352 600 €		Majoration de taux	
23	Rue du Pont Noir	2022	222 000 €	222 000 €	50%	111 000 €		N	
24	Rue Emile Millet	2022	194 000 €	192 300 €	50%	96 150 €		N	
25	Route du Faubourg	2022	155 000 €	155 000 €	50%	77 500 €		N	
26	Route du Stade	2022	200 000 €	91 000 €	50%	45 500 €		N	
27	Rue du Foron	2022	70 000 €	70 000 €	50%	35 000 €		N	
		Total HT	11 489 000 €	7 664 030 €		4 162 751 €			

Les aides majorées représentent un montant total de **1 157 576 €**.

N°	Année	Commune	Nom des rues	Type de travaux	Possibilité d'infiltrer	Coût des travaux EU	Coût des travaux EP	coût total	Equivalent Habitant	Surface déconnectée (m²)
1	2019	Ambilly	Rue du Gaz	mise en séparatif	Infiltration	56 000 €	125 000 €	181 000 €	159	23 473
2	2019	Annemasse	Rue du 11 Novembre/14 juillet	réhabilitation UN + mise en séparatif	Infiltration	85 000 €	168 000 €	253 000 €	222	25 165
3	2019	Gaillard	Impasse des Hutins	mise en séparatif		230 000 €	0 €	230 000 €	151	
4	2019	Gaillard	Rue des Vignes	mise en séparatif	Infiltration	360 000 €	365 000 €	725 000 €	303	27 655
10	2019	Gaillard	Rue du 18 Aout 1944 (côté Vignes)	mise en séparatif	Infiltration	36 000 €	144 000 €	180 000 €	114	16 804
5	2019	Vétraz Monthoux	Chemin de Matti	Puits à refaire	Infiltration	0	150 000 €	150 000 €		10 893
7	2020	Ambilly	Rue des Négociants	mise en séparatif	Infiltration	48 000 €	24 000 €	72 000 €	63	9 968
6	2020	Ambilly/Gaillard	Rue des Belosses	mise en séparatif	Infiltration	126 000 €	154 000 €	280 000 €	122	28 058
8	2020	Annemasse	Rue de Vernand	mise en séparatif	Infiltration	489 600 €	881 280 €	1 370 880 €	714	100 491
9	2020	Etrembières	Chemin du cret de la croix	Reprise EU strict en fouille ouverte		222 000 €		222 000 €	87	
11	2020	Ville la Grand	Rue du Vieux Moulin	mise en séparatif	Infiltration	230 000 €	420 000 €	650 000 €	141	45 480
12	2020	Ville la Grand	Rue Pasteur	mise en séparatif		157 000 €	47 000 €	204 000 €	39	
13	2021	Ambilly	Rue des Alpes/Marronniers/Mont	mise en séparatif	Infiltration	317 000 €	468 000 €	785 000 €	540	51 482
14	2021	Annemasse	Avenue Jules Ferry (partie basse)	réhabilitation UN		60 000 €		60 000 €	237	
15	2021	Annemasse	Route de Bonneville	mise en séparatif	Infiltration	821 000 €	344 400 €	1 165 400 €	1596	125 236
16	2021	Gaillard	Rue des Rosiers	mise en séparatif	Infiltration	50 000 €	144 000 €	194 000 €	33	9 579
17	2021	Vétraz Monthoux	Chemin du Fourneau	mise en séparatif		60 000 €	108 000 €	168 000 €	234	
18	2021	Vétraz Monthoux	Route de Taninges	mise en séparatif		780 000 €	1 005 000 €	1 785 000 €	327	
19	2022	Ambilly	Rue du Jura (entre Ravier et Fraternité)	mise en séparatif	Infiltration	200 000 €	390 000 €	590 000 €	396	24 850
20	2022	Annemasse	Rue Aristide Briand	mise en séparatif		280 000 €	282 000 €	562 000 €	696	
21	2022	Annemasse	Rue de Romagny	réhabilitation UN et mise en séparatif		102 400 €	184 320 €	286 720 €	1155	
22	2022	Gaillard	Rue de la Libération	mise en séparatif	Infiltration	106 000 €	428 000 €	534 000 €	993	80 062
23	2022	Gaillard	Rue du Pont Noir	mise en séparatif	Infiltration		222 000 €	222 000 €	78	20 609
24	2022	Gaillard	Rue Emile Millet	mise en séparatif	Infiltration	50 000 €	144 000 €	194 000 €	48	6 596
25	2022	Lucinges	Route du Faubourg	déplacement réseau EU + réhabilitation		155 000 €		155 000 €	57	
26	2022	Vétraz Monthoux	Route du Stade	mise en séparatif		150 000 €	50 000 €	200 000 €	75	
27	2022	Ville la Grand	Rue du Foron	réhabilitation EU strict		70 000 €		70 000 €	57	
						<b>5 241 000 €</b>	<b>6 248 000 €</b>	<b>11 489 000 €</b>	<b>8 637</b>	<b>606 401</b>
						<b>11 489 000 €</b>			<i>soit</i>	<b>61</b>



Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> Annemasse les Voirons Agglomération	Assainissement - Pluvial
Code action A5	<b>Obectif Agence :</b> Désimperméabilisation	Coût : 50 000 €
	<b>Opération :</b> Développement d'une étude et d'une méthodologie pour analyser les impacts des investissements réalisés	

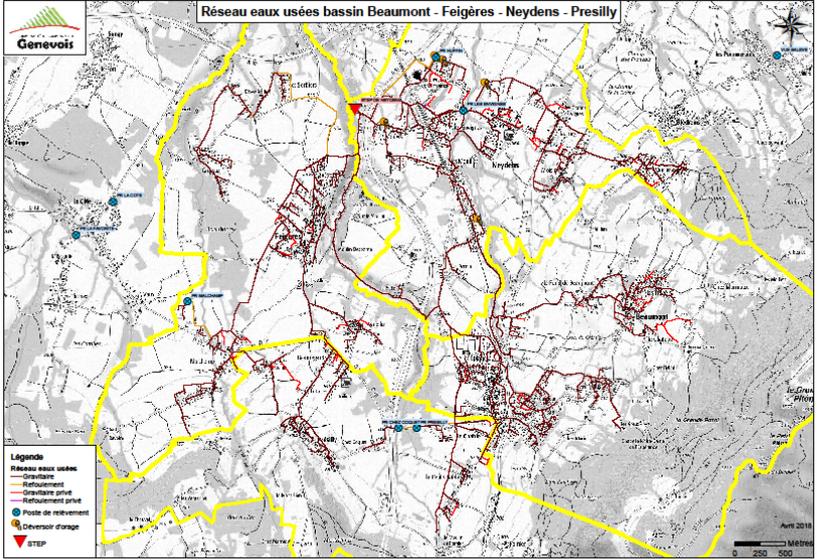
<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
<p>Quali-1 : Poursuivre la réduction des rejets induisant des pollutions organiques</p> <p>Pluv-1 : Appliquer les principes généraux de gestion visant la réduction des impacts négatifs des rejets d'eaux pluviales</p>	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
<b>RAS</b>	<p>FRDR555d l'Arve de la confluence avec la Menoge jusqu'au Rhône ;</p> <p>FRDR556a le Foron en amont de ville-La-Grand ;</p> <p>FRDR556b le Foron en aval de Ville-La-Grand ;</p> <p>FRDG364 Alluvions de l'Arve (superficielles et profondes) ;</p> <p>FRDG242 Formations glaciaires et fluvio-glaciaires du Bas-Chablais, des terrasses de Thonon et du Delta de la Dranse ;</p> <p>FRDG511 Formations variées de l'Avant-Pays Savoyard et du bassin versant du Rhône</p>

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	<p>Annemasse Agglo met en œuvre de nombreuses actions sur ses réseaux d'assainissement, entre autres la mise en place de systèmes d'infiltration localisés.</p> <p>Actuellement, il apparait difficile de quantifier le gain apporté par ces investissements sur les volumes déversés et de connaître la destination des eaux ainsi collectées.</p> <p>Une étude permettrait de mettre en place une méthodologie à appliquer dans les opérations pour évaluer leurs impacts et d'avoir une analyse précise des effets des systèmes infiltrant.</p>
Description	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement d'une étude pour établir une analyse et un bilan des impacts des investissements</li> <li>- Mise en place d'indicateurs spécifiques au réseau d'assainissement en particulier à l'infiltration</li> </ul>
Remarques	Etude demandée par l'Agence pour évaluation des travaux de déconnexion / infiltration des eaux pluviales

**PREVISIONNEL DE REALISATION**

	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Développement d'une étude et d'une méthodologie	2020	50 000 €	50 000 €	50%	25 000 €		N	
	Total TTC		50 000 €	50 000 €		25 000 €			

Sous Bassin : Genevois	<b>Maître d'ouvrage :</b> <b>Communauté de Communes du Genevois</b>	Assainissement - Pluvial
Code action A6	<b>Objectif Agence :</b> Travaux station de traitement des eaux usées et innovation	Coût : <b>1 650 000 € HT</b>
<b>Opération :</b> <b>Renforcement de la station d'épuration de Neydens</b>		

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
Quali-1 : Poursuivre la réduction des rejets induisant des pollutions organiques	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
<ul style="list-style-type: none"> <li>Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations &gt;=2000 EH)</li> </ul>	<b>FRDR557 : l'aire</b>

<b>DESCRIPTIF ET OBJECTIFS</b>	
Contexte et objectifs	La station d'épuration de Neydens traite les effluents du bassin versant de 4 communes (Beaumont, Feigères, Neydens et Présilly). D'une capacité de 7 500 EH, elle reçoit à ce jour une charge correspondant à 97% de sa capacité nominale.
Description	Cette partie du territoire connaît depuis plusieurs années une hausse constante des populations et les perspectives d'évolution nous indiquent une charge nominale à traiter d'environ 12 400EH à l'horizon 2035. Les prétraitements et le clarificateur ayant une capacité suffisante, le projet consiste principalement à adapter la capacité du traitement biologique ainsi que la mise en place d'un séchage solaire des boues produites afin de répondre aux besoins à l'horizon 2035 avec un niveau de rejet permettant de maintenir le bon état du milieu récepteur.
Remarques	L'amélioration de la station d'épuration de Neydens fait parti des projets prévus au programme de mesures du SDAGE. Un financement sur ce projet ne pourra intervenir qu'après l'autorisation administrative (dossier déposé auprès de la DDT).

**PREVISIONNEL DE REALISATION**

	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Subvention Agence					Recevable autres financeurs
				Assiette éligible	taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Renforcement STEP Neydens	2019	900 000 €	900 000 € (*)	50%	450 000€ (*)		N	
2	Réalisation serre de séchage des boues	2020	750 000 €	0	0%			N	
	Total HT		1 650 000 €					N	Oui

(\*) le montant de la subvention pourra être revu après instruction du dossier technique.

Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> COMMUNE DE COMBLOUX	Assainissement - Pluvial
Code action A8	<b>Objectif Agence :</b> Désimperméabilisation	Coût : 921 500 €HT
	<b>Opération :</b> DESIMPERMEABILISATION DES PARKINGS DES PISTES AUX BRONS	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
Pluv-1 : Appliquer les principes généraux de gestion visant la réduction des impacts négatifs des rejets d'eaux pluviales	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
RAS	FRDR10743 : la Bialle

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	<p>Les plateformes de stationnement au pied des pistes sont recouvertes de béton bitumineux sur la totalité de leur surface. Les eaux météoriques de ruissellement sont collectées par des grilles de pluviales et le rejet se fait directement au milieu naturel par le biais du ruisseau de l'Arvillon.</p> <p>L'objectif de cette opération reposerait sur plusieurs axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Désimperméabiliser l'immense surface de 12000 m<sup>2</sup> de parkings</li> <li>• Profiter de cette opportunité et de la technique retenue de structure drainante pour restructurer la structure de chaussée et ainsi rendre l'investissement durable.</li> </ul>
Description	<p>Le principe reste très simple à comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'eau est captée dans des avaloirs ou grilles de collecte après avoir ruisselé sur un revêtement de voirie imperméable.</li> <li>• Elle est immédiatement diffusée en surface de la couche drainante par un système de tuyaux crépinés en sous-face ; C'est à ce niveau « caché » que se produit la désimperméabilisation.</li> <li>• L'eau chemine dans la structure drainante jusqu'à buter contre un masque imperméable en point bas avant rejet dans le milieu naturel ;</li> <li>• Un réseau parallèle de surverse court le long des points d'absorption pour éviter une mise en pression en cas de pluie trop importante.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le rejet de ce débit écrêté peut déboucher pour alimenter la zone humide identifiée par ASTER et située à l'aval du projet sur la piste de ski du pinson.</li> </ul>
Remarques	La commune de Combloux a déjà réalisé deux lotissements sur ce principe de structure drainante qui fonctionnent parfaitement bien.

**PREVISIONNEL DE REALISATION**

	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Subvention Agence					Recevable autres financeurs
				Assiette éligible	taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Parking des brons du milieu 1715 m <sup>2</sup>	2020	171 500	68 600€	50%	34300€		N	
2	Parking des brons inférieur 2750 m <sup>2</sup>	2021	275 000	110 000€	50%	55000€		N	
3	Parking le long de la route du Vernay 4750 m <sup>2</sup>	2022	475 000	190 000€	50%	95000€		N	
	Total HT		921 500€	339440€	50%	169720€		N	non

Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes	Assainissement
Code action A9	<b>Objectif Agence :</b> Travaux station de traitement des eaux usées et innovation	Coût : <b>866 000 €</b>
	<b>Opération :</b> Méthanisation : Atelier de mélange des boues STEP Arches	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
RAS	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
RAS	

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	<p>La station d'épuration d'Arches-Les Carroz à 20 ans. Construite en 1998, celle-ci avait été dotée d'un méthaniseur avec comme objectif premier de réduire la quantité de boues à évacuer. D'une capacité maximale de 15.000EH, l'installation n'est pas à son nominal, et encore moins en période saisonnière creuse.</p> <p>Le projet d'aménagement vise à regrouper sur ce site, les boues à l'échelle de certaines stations de la Communauté de Communes, dont celle de Flaine et Magland, pour les traiter sur l'étape de méthanisation existante. Outre la réduction des quantités de matière à valoriser localement par épandage, cela contribue à améliorer les rendements de fonctionnement du méthaniseur. Le méthane sera par ailleurs valorisé sur une station de distribution de biocarburant à destination des véhicules techniques du secteur.</p>
Description	Le projet comprend la création d'un atelier de mélange de boues externes (Afin de sécuriser et minimiser leur transport, les boues seront transférées sous forme pâteuse, pour être diluées sur site et pompées vers le méthaniseur), la création d'un système de valorisation du biogaz en biocarburant et l'adaptation du digesteur et de ses périphériques (dont le gazomètre) à ce projet
Remarques	Cet aménagement sort le site de son cadre initial de fonctionnement. Le fait de traiter des produits externes dits non dangereux correspond à une rubrique réglementaire ICPE et un certain nombre de prescriptions s'appliquent, parmi lesquelles le renforcement des règles de sécurité liés à ce type de procédé, les démarches de rétention autour du méthaniseur, la mise aux normes des stockages de méthane, et diverses démarches permettant d'assurer la traçabilité des intrants et sortants

**PREVISIONNEL DE REALISATION**

	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Subvention Agence					Recevable autres financeurs
				Assiette éligible	taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Atelier de mélange des boues STEP araches	2019	866 000€	270 000			135 000€	N	Conseil départemental

Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes	Assainissement - Pluvial
Code action A10	<b>Objectif Agence :</b> Travaux réseaux	Coût : <b>5 368 900 €</b>
	<b>Opération :</b> Mise en conformité des réseaux sur le système d'assainissement de Marignier regroupant les communes de CLUSES, MARNAZ, SCIONZIER et THYEZ	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
Quali-1 : Poursuivre la réduction des rejets induisant des pollutions organiques	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
RAS	

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	<p>La Communauté de communes Arve et Montagnes, le SIVOM et la commune de Marignier ont engagé une étude diagnostique de leur réseau afin d'identifier les aménagements à mettre en œuvre pour répondre aux exigences réglementaires, pour améliorer la qualité du milieu récepteur et assurer la pérennité du fonctionnement de l'unité d'épuration.</p> <p>Le principal objectif de cette étude est de produire un programme de travaux de réhabilitation hiérarchisé et chiffré, afin de supprimer toutes anomalies de structure et de fonctionnement et proposer des recommandations pour le renouvellement et l'entretien permanent des ouvrages d'assainissement collectif pour une meilleure gestion patrimoniale.</p>
Description	Des fiches travaux permettent sur chaque commune de hiérarchiser les travaux au vu des gains en ECPP (eaux claires parasites permanentes) et en SA (surface active) sur le système d'assainissement.
Remarques	<p>Ces travaux seront pour la plupart en coordination avec les communes qui renouvelleront leurs réseaux d'eau potable et d'eaux pluviales.</p> <p>Le système d'assainissement Marignier-Cluses est déclaré non-conforme collecte en raison des trop nombreux rejets par temps de pluie.</p>

**PREVISIONNEL DE REALISATION**

	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Subvention Agence					Recevable autres financeurs
				Assiette éligible	taux	Montant €	Avance	Bonus (O/N)	
CS-AC-021	Reprise et étanchéification du poste de refoulement de Pressy	2019	90 400	90400	30%	27120		N	non
CS-AC-024	Mise en séparatif rue des îles aval	2019	237 500	52500	30%	15750		N	non
CS-AC-025	Mise en séparatif rue des îles amont + mise en séparatif avenue de la sardagne	2020	452 000	80850	30%	24255		N	non
CS-AC-026	Mise en séparatif chemin de la curzeille + rue de messy	2021	515 000	101850	30%	30555		N	non
SR-AC-020	Mise en séparatif rue de la grange et rue de mussel	2019	410 000	270000	30%	80850		N	non
SR-AC-019	Mise en séparatif rue du marcelly	2020	245 000	77000	30%	23100		N	non
SR-AC-021	Mise en séparatif rue de la croix	2020	165 000	108500	30%	32550		N	non
SR-AC-022	Mise en séparatif rue de mussel amont + rue des sapins	2020	200 000	133000	30%	39900		N	non
SR-AC-023	Mise en séparatif rue du pré rouge, rue saint hippolyte, rue du centenaire et rue de la prairie	2021	780 000	455000	30%	136500		N	non
MZ-AC- 011	Mise en séparatif rue des chasseurs	2019	226 000	226000	30%	67800		N	non
MZ-AC- 020	Mise en séparatif rue du marcelly	2019	170 000	94500	30%	28350		N	non
MZ-AC- 002	Mise en séparatif impasse des vergers	2020	50 000	35000	30%	10500		N	Non
MZ-AC- 017	Mise en séparatif avenue de la colombière	2020	300 000	210000	30%	63000		N	Non
MZ-AC-021	Mise en séparatif rue du 8 mai + avenue du stade	2020	475 000	175000	30%	52500		N	non
MZ-AC-022	Chemisage du réseau avenue du mole	2021	373 000	227500	30%	68250		N	non
TZ-AC-016	Mise en séparatif allée des cerisiers + suppression DO	2019	190 000	87500	30%	26250		N	non
TZ-AC-020	Mise en séparatif allée du docteur jacques arnaud	2020	230 000	175000	30%	52500		N	non
TZ-AC-021	Mise en séparatif avenue des lacs	2021	260 000	175000	30%	52500		N	non
	<b>TOTAL HT</b>		<b>5 368 900€</b>	<b>2 774 600</b>		<b>832 380</b>			

Étiquettes de lignes	Somme de Coût total HT	Somme des Assiette éligibles	Somme des montants de subvention
2019	1 323 900 €	820 900 €	246 120 €
2020	2 117 000 €	994 350 €	298 305 €
2021	1 928 000 €	959 350 €	287 805 €
<b>Total général</b>	<b>5 368 900 €</b>	<b>2 774 600 €</b>	<b>832 230 €</b>

Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc – Régie RAVCMB	Assainissement - STEP
Code action A11	<b>Objectif Agence :</b> Travaux station de traitement des eaux usées et innovation	Coût : 150 000€
	<b>Opération :</b> Etude pour la mise en place d'une unité de méthanisation sur la STEP Les Houches -Chamonix	

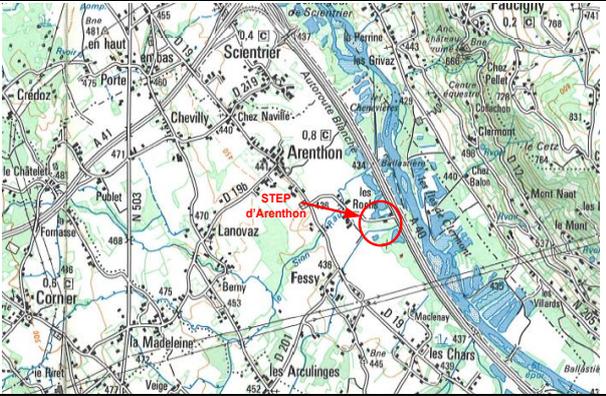
<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
RAS	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
RAS	

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	
Description	Etude conception, construction d'une unité de méthanisation des boues d'épuration de la STEP des Trabets - Echéance 2019 – Budget 150K€
Remarques	

PREVISIONNEL DE REALISATION									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Etude	2019	150 000 €	150000	50%	75000	0	N	o



Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> Communauté de Communes du Pays Rochois	Assainissement - Pluvial
Code action A12	<b>Objectif Agence :</b> Travaux station de traitement des eaux usées et innovation	Coût : 72 000 € HT
	<b>Opération :</b> Analyses sur les boues de la STEP ARVEA dans le cadre du projet expérimental de codigestion	

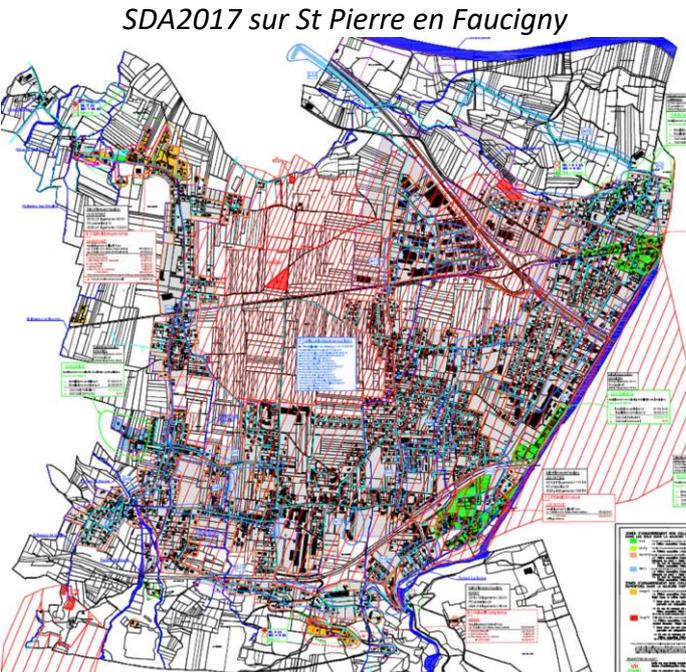
<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
Quali-2 : Supprimer les rejets de substances dangereuses connues	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
• RAS	<b>Arve de l'aval de Bonneville à la confluence avec la Menoge : FRDR 555c</b>

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	<p>La Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR) est une collectivité pionnière dans le développement des technologies de filtration du biogaz issu des STEP pour son injection au réseau GrDF.</p> <p>Elle est, comme d'autres territoires, bloquée sur un projet de production de biométhane par méthanisation en mélange de boues et déchets agroalimentaires.</p> <p>La CCPR travaille maintenant depuis près d'une année pour lever les freins relatifs au développement de la méthanisation territoriale (voir pièces jointes : La note de synthèse a été remise en main propre à Monsieur le Ministre De Rugy par M. Rosnoble le 06 décembre à Paris, lors d'une réunion sur le PPA de la vallée de l'Arve / Le courrier de M. Jean-Luc Rigaut, Président de l'Assemblée des Communautés de France a été transmis le 12/12/2018 à M. De Rugy / Le courrier de M. le Préfet de Région AURA/VP Environnement de la Région AURA a été transmis le 30/05/2018 / Le courrier de M. Jean-Luc Rigaut, Président de l'Assemblée des Communautés de France a été transmise le 14/03/2018 / Le courrier de M. le Préfet de Haute Savoie à M. le Ministre de l'Agriculture transmis le 02 janvier 2019.)</p> <p>Dans son courrier, M. le Préfet de Haute-Savoie propose qu' en attendant une évolution réglementaire ou une réinterprétation de vos services plus favorable à ce type d'installation en co-digestion (...) soit élaboré avec vos services un programme de recherche et d'expérimentation visant à évaluer l'innocuité sanitaire de ce procédé, en s'appuyant sur la mise en service de cette installation à Arenthon (...) ».</p> <p>En cas de réponse favorable du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour la mise en place à titre expérimental du projet de la CCPR, un protocole de suivi de la filière de traitement des boues en codigestion devra très certainement être mis en place.</p> <p>A ce titre, la CCPR sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau RMC afin de l'accompagner dans cette démarche de suivi.</p>
Description	<b>Proposition d'un programme d'analyses mensuelles sur 5 ans (1 analyse avant et 1 analyse après digestion) sur la base d'un montant d'une campagne d'analyse RSDE boue (600 € prélèvement + analyses), soit 120 * 600 = 72 000 €</b>
Remarques	Le programme sera précisé en fonction du programme de recherche et d'expérimentation visant à évaluer l'innocuité sanitaire de ce procédé en s'appuyant sur la mise en service de cette installation à Arenthon.

**PREVISIONNEL DE REALISATION**

	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Analyses sur les boues de la STEP ARVEA dans le cadre du projet expérimental de codigestion	2020	72 000 €	72 000 €	50%	36000 €		N	

Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> Communauté de Communes du Pays Rochois	Assainissement -Pluvial
Code action A13	<b>Objectif Agence :</b> Travaux réseaux	Coût : 1 101 773 € HT
	<b>Opération :</b> Réhabilitation du réseau d'assainissement du bassin de collecte du PR de St Pierre	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>  Quali-1 : Poursuivre la réduction des rejets induisant des pollutions organiques Pluv-1 : Appliquer les principes généraux de gestion visant la réduction des impacts négatifs des rejets d'eaux pluviales	
	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines l'Arve de l'aval de Bonneville à la confluence avec la Ménogé FRDR555c

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	La CCPR possède un réseau de collecte développé sur les principales zones urbaines de son territoire. Ce réseau est constitué de conduites en fonte de diamètre 200 mm sur un linéaire total d'environ 191 km. Le

	<p>réseau est entièrement séparatif. Il est équipé de 8 postes de refoulement dont 3 d'entre eux sont équipés de trop plein vers le milieu naturel.</p> <p>Les eaux usées collectées sont traitées à la station d'épuration intercommunale ARVEA. Cette station d'épuration est conforme en équipement et performance.</p> <p>Un diagnostic du réseau d'assainissement a été réalisé sur une partie du territoire de la CCPR. Cette étude avait pour objectifs la réduction des eaux claires parasites et l'estimation de la vétusté du réseau. La première partie, réalisée en 2012 par GINGER Environnement concernait le réseau structurant de la CCPR ainsi qu'une partie des réseaux de collecte des communes de La Roche sur Foron et d'Eteaux (vieux réseaux et forte concentration d'industriels). La seconde partie concernait plus particulièrement les communes d'Amancy, de St Pierre en Faucigny et le secteur de Montisel à St Sixt.</p> <p>Le réseau d'assainissement existant sur la commune de Saint-Pierre en Faucigny s'étend sur +/- 48,5 km. Il est entièrement séparatif, en fonte de diamètre Ø200. Ce réseau permet la collecte des effluents de +/- 1884 abonnés (+/- 4 150 habitants) soit un taux de raccordement de 89%.</p> <p>Le poste de refoulement dit « de Saint Pierre », situé sur la commune d'Arenthon à proximité de l'Autoroute A40, recueille les eaux usées de l'ensemble de la commune de Saint Pierre en Faucigny ainsi que celles d'une partie de la commune d'Arenthon, avant envoi vers la station d'épuration ARVEA.</p> <p>Lors des forts orages de l'été 2013, des débordements au niveau des habitations situées juste en amont du poste ont été constatés et ce, notamment, du fait de l'absence de surverse. Bien que le réseau d'eaux usées de la CCPR soit totalement séparatif, les diagnostics réseaux ont localisé des eaux parasites dans ce secteur (mauvais branchements, infiltrations). Le poste n'étant pas dimensionné pour de tels apports, les pompes atteignent leurs limites si trop d'eaux parasites arrivent en même temps dans le poste (forts orages, fortes pluies + fonte des neiges cumulées...).</p> <p>Suite aux diagnostics réseaux de 2012 et 2014, un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation des réseaux a été défini pour diminuer leurs quantités dans le réseau. Ce programme de travaux est étalé sur plusieurs années en fonction des capacités budgétaires de la collectivité.</p> <p>Compte tenu des débordements constatés sur le poste de Saint Pierre, des difficultés pour diminuer les eaux parasites dans le réseau (travaux de réhabilitation à étaler sur plusieurs années) et de l'évolution démographique prévisible sur la commune de Saint Pierre en Faucigny, la CCPR a souhaité profiter des travaux programmés de réhabilitation du poste de refoulement pour créer un trop plein vers l'Arve en réutilisant une canalisation déjà existante sous l'autoroute A40. La CCPR en a également profité pour mettre en place des outils d'autosurveillance de son réseau. Un débitmètre électromagnétique a été installé sur le poste pour comptabiliser les effluents refoulés vers la station d'épuration et un autre débitmètre électromagnétique a été positionné sur la conduite de surverse afin de comptabiliser les effluents rejetés dans l'Arve. Ces travaux d'un montant de 243 036.5 € (y compris travaux de réhabilitation du PR) ont été réalisés en 2016-2017.</p> <p>La solution technique de créer un nouveau rejet vers l'Arve depuis le poste de refoulement de Saint Pierre a nécessité la réalisation auprès de la Direction Départementale des Territoires d'un dossier de déclaration au titre de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement et de la rubrique 2.1.2.0. L'arrêté DDT 2016 0378 autorisant la création d'un rejet dans l'Arve au niveau du poste de refoulement de Saint Pierre indique cependant, que les rejets dans le milieu doivent être évités par temps sec et être inférieurs à 700 m<sup>3</sup> par an. En cas de dépassement, la CCPR se verra appliquer une non-conformité sur son système de collecte.</p> <p>Par ailleurs, l'arrêté d'autorisation de déversement a été accordé pour une durée de 5 ans. Les conditions d'exploitation de l'ouvrage de déversement seront réévaluées au terme des 5 ans par la DDT sous présentation d'un bilan de fonctionnement. Pendant ce délai, la CCPR devra réaliser des travaux de réhabilitation sur les réseaux de St Pierre permettant de limiter les eaux claires parasites. La CCPR a donc intégré les travaux de réhabilitation de réseau (mis en évidence lors des diagnostics réseaux) dans son Schéma Directeur d'Assainissement. Ce document, validé en 2017, intègre un plan pluriannuel de travaux où les réhabilitations de réseau sur St Pierre doivent être réalisées à court terme (2017-2021).</p>
Description	<p>La CCPR a intégré les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement situé sur la commune de Saint Pierre en Faucigny (en amont du PR de Saint Pierre) mis en évidence lors des diagnostics réseaux dans son Schéma Directeur d'Assainissement. Ce document, validé en 2017, intègre un plan pluriannuel de travaux où les réhabilitations de réseau sur St Pierre doivent être réalisées à court terme (2017-2021) pour les priorités 1, 2, 3 et 4. Ci-après le détail du plan pluriannuel de travaux :</p>

**Linéaire Réhabilitation Saint - Pierre en Faucigny : Sur la base des Diagnostics Réseaux réalisés**

		linéaire	Coût travaux	Coût Opération (20% imprévu et 25% divers)	Priorité
2.1 (secteur X diag réseau T2)	Remplacement :	565 ml			
	Réparation :	786 ml	114 700,00 €	172 050,00 €	1
	<b>TOTAL :</b>	<b>1351 ml</b>			
2.2 (secteur Y diag réseau T2) Rue du Faucigny / Rue de Bajolet	Remplacement :	365 ml			
	Réparation :	290 ml	86 090,00 €	129 135,00 €	1
	<b>TOTAL :</b>	<b>655 ml</b>			
2.3 (secteur Marronniers diag réseau T2) Route des 4 marronniers	Remplacement :	155 ml			
	Réparation :	78 ml	35 600,00 €	53 400,00 €	1
	<b>TOTAL :</b>	<b>233 ml</b>			
2.4 (secteur V diag réseau T2) Rue des Ceilliers / Rue des Canelles	Remplacement :	0 ml			
	Réparation :	110 ml	1 730,00 €	2 595,00 €	1
	<b>TOTAL :</b>	<b>110 ml</b>			
2.5 (secteur S diag réseau T2) Avenue des Aravis	Remplacement :	100 ml			
	Réparation :	246 ml	17 500,00 €	26 250,00 €	1
	<b>TOTAL :</b>	<b>346 ml</b>			
2.6 (secteur N diag réseau T2) Rue de Chalamine	Remplacement :	435 ml			
	Réparation :	285 ml	74 700,00 €	112 050,00 €	1 et 2
	<b>TOTAL :</b>	<b>720 ml</b>			
2.7 (secteur Q diag réseau T2) Route des Gorges du Bronze	Remplacement :	955 ml			
	Réparation :	296 ml	98 000,00 €	147 000,00 €	1 et 2
	<b>TOTAL :</b>	<b>1251 ml</b>			
2.8 (secteur O diag réseau T2) Rue de Saint-Maurice	Remplacement :	545 ml			
	Réparation :	235 ml	85 500,00 €	128 250,00 €	2
	<b>TOTAL :</b>	<b>780 ml</b>			
2.9 (secteur T diag réseau T2) Rue de la Duraz	Remplacement :	246 ml			
	Réparation :	487 ml	29 700,00 €	44 550,00 €	1 et 3
	<b>TOTAL :</b>	<b>733 ml</b>			
2.10 (secteur U diag réseau T2) Avenue de la gare	Remplacement :	17 ml			
	Réparation :	0 ml	6 000,00 €	9 000,00 €	2
	<b>TOTAL :</b>	<b>17 ml</b>			
2.11 (secteur W diag réseau T2) PAE des Jourdiés	Remplacement :	481 ml			
	Réparation :	253 ml	75 600,00 €	113 400,00 €	1 et 3
	<b>TOTAL :</b>	<b>734 ml</b>			
2.12 (secteur R diag réseau T2) Avenue de la république	Remplacement :	185 ml			
	Réparation :	0 ml	20 570,00 €	30 855,00 €	2
	<b>TOTAL :</b>	<b>185 ml</b>			
2.13 (secteur P diag réseau T2) Rue des Crêts - Haut de Rumilly	Remplacement :	0 ml			
	Réparation :	271 ml	2 125,00 €	3 187,50 €	3
	<b>TOTAL :</b>	<b>271 ml</b>			
2.14 (Fiches (TV3,4,5,6 et ECPP2 diag réseau T1) La Papeterie	Remplacement :	83 ml			
	Réparation :	20 ml	40 000,00 €	60 000,00 €	3
	<b>TOTAL :</b>	<b>103 ml</b>			
2.15 (Fiches (TV1 et 2 diag réseau T1) Les Iles / Bajolets	Remplacement :	100 ml			
	Réparation :	40 ml	46 700,00 €	70 050,00 €	4
	<b>TOTAL :</b>	<b>140 ml</b>			
<b>TOTAL REHABILITATION EU SAINT-PIERRE EN FAUCIGNY :</b>		<b>7629 ml</b>			
<i>dont :</i>		<i>Remplacement :</i> 4232 ml	<b>734 515,00 €</b>		<b>1 101 772,50 €</b>
		<i>Réparation :</i> 3397 ml			

Aux coûts des travaux de réhabilitation des réseaux préconisés dans le cadre des diagnostics réseaux, 20% d'imprévu et 25% de divers ont été pris en compte par sécurité au vue des complexités techniques de certains chantiers (chemisage impossible, réhabilitation complète à effectuer...).

Remarques

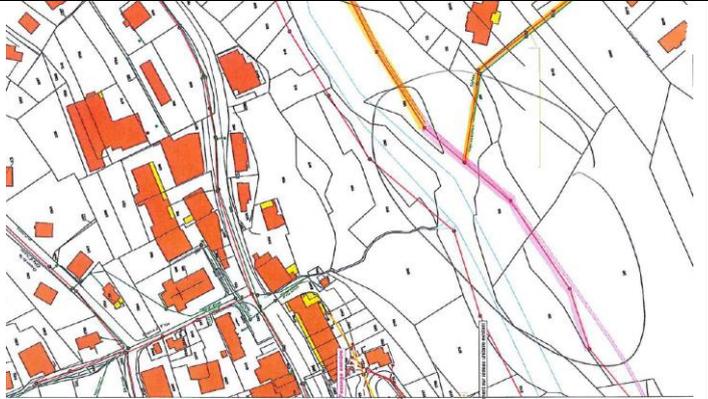
Ces travaux sur les réseaux en amont du PR de St Pierre sont rendus nécessaires par l'arrêté DDT 2016 0378 autorisant la création d'un rejet dans l'Arve au niveau du poste de refoulement de Saint Pierre à condition de réaliser des travaux de réduction des eaux claires dans les réseaux.

**PREVISIONNEL DE REALISATION**

	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Réhabilitations du réseau d'assainissement sur la commune de Saint Pierre en Faucigny (7 629 ml)	2019 2020	1 101 773 € HT	1 101 733	30%	330 532€		N	



Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE	Assainissement - Pluvial
Code action A14	<b>Objectif Agence :</b> Travaux réseaux	Coût : 25000€
	<b>Opération :</b> Remplacement d'un tronçon de collecteur d'eaux usées – rive gauche Bonnant	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
Quali-1 : Poursuivre la réduction des rejets induisant des pollutions organiques Pluv-1 : Appliquer les principes généraux de gestion visant la réduction des impacts négatifs des rejets d'eaux pluviales	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
<b>RAS</b>	FRDR566c le bon nant

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	Une écoute nocturne réalisée dans le cadre de l'élaboration des schémas directeurs a identifié un secteur en rive gauche du Bonnant très chargé en eaux claires parasites. L'objectif est de supprimer l'intrusion de ces eaux claires parasites permanentes en changeant le tronçon.
Description	Remplacement de 180ml d'une vieille fonte D250 par un polypropylène D250 permettant ainsi de réduire de 75m3/j l'intrusion d'eaux claires sur le réseau.
Remarques	La station d'épuration de Passy à laquelle sont raccordés les effluents des Contamines est non-conforme collecte.

PREVISIONNEL DE REALISATION									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Subvention Agence					Recevable autres financeurs
				Assiette éligible	taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Reprise 180ml ASS rive gauche Bonnant	2019	25 000	25000	30%	7500€		N	oui



Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> Mairie de MARNAZ	Assainissement -Pluvial
Code action A15	<b>Objectif Agence :</b> Désimperméabilisation	Coût : 250 000 €HT
	<b>Opération :</b> Mise en place d'une tranchée drainante pour infiltrer les eaux pluviales de la rue du 8 Mai	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
Quali-1 : Poursuivre la réduction des rejets induisant des pollutions organiques Pluv-1 : Appliquer les principes généraux de gestion visant la réduction des impacts négatifs des rejets d'eaux pluviales	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	
RAS	L'Arve du Bon Nant à Bonneville FRDR555a

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	L'objectif sera la mise en place d'une tranchée drainante pour infiltrer les eaux pluviales de la rue du 8 Mai Les travaux seront réalisés en parallèle de travaux de mise en séparatif du réseau EU par la 2ccam.
Description	Création d'une tranchée et d'un bassin de rétention-infiltration afin de renforcer la désimperméabilisation
Remarques	Programme de travaux liés aux préconisations (notamment schéma EP) en adéquation avec le programme d'actions sur l'assainissement de la 2CCAM. La surface raccordée à la tranchée drainante est de 4,27ha (bassin versant du réseau d'eaux pluviales de la rue du 8 mai).

PREVISIONNEL DE REALISATION									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
	Création d'une tranchée d'infiltration et d'un bassin de rétention infiltration le long de la rue du 8 Mai	2020	250 000	250 000€	70%	175 000€		N	N



Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> Mairie de MARNAZ	Assainissement - Pluvial
Code action A16	<b>Objectif Agence :</b> Desimperméabilisation	Coût : 80 000 €HT
	<b>Opération :</b> Réalisation de travaux de désimperméabilisation et de récupération des eaux pluviales au centre technique municipal et sur la cour du groupe scolaire des Sages dans le cadre de son extension	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
Quali-1 : Poursuivre la réduction des rejets induisant des pollutions organiques Pluv-1 : Appliquer les principes généraux de gestion visant la réduction des impacts négatifs des rejets d'eaux pluviales	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
RAS	L'Arve du Bon Nant à Bonneville FRDR555a

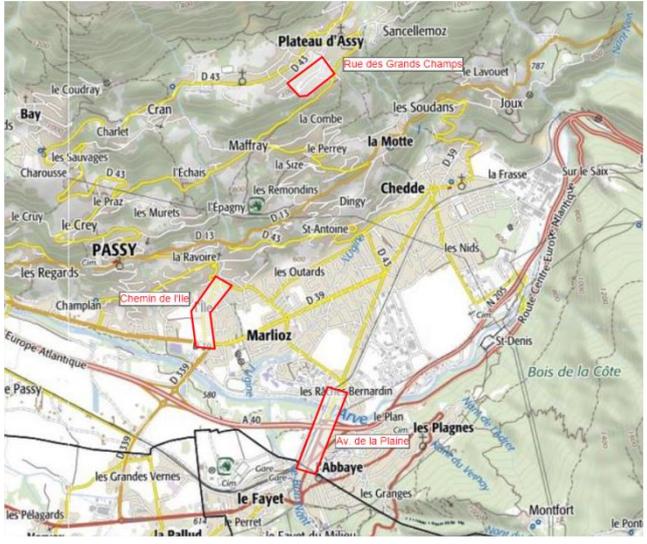
DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	L'objectif sera la récupération des eaux de pluie du centre technique et de la cour du groupe scolaire des Sages dans le cadre de l'extension prévue
Description	Captage des eaux de pluie pour infiltration et création d'un bassin d'infiltration et d'un bassin de récupération
Remarques	<p>Compte tenu de l'usage d'eau récurrente par les services espaces verts, il est envisagé d'installer un bac de récupération d'eaux de pluie sur le centre technique municipale.</p> <p>L'extension du groupe scolaire permettra d'envisager la récupération des eaux de pluie par la création d'un bassin d'infiltration avec la possibilité de prévoir aussi des systèmes de récupération.</p> <p>(* )le montant de la subvention et de l'assiette éligible sera revu après instruction du dossier technique.</p>

PREVISIONNEL DE REALISATION									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Reprise étanchéité toiture du CTM avec création d'un bac de récupération d'eaux pluviales pour usage des services techniques	2019	30 000	30 000€ (*)	50%	15 000€		N	N
2	Travaux de captage des eaux de pluie du bâtiment et de la cour du groupe scolaire des Sages dans le cadre de l'extension de ce groupe scolaire	2020	50 000	50 000 € (*)	50%	25 000€		N	N
	Total HT		80 000 €						

(\* ) le montant de la subvention et de l'assiette éligible sera revu après instruction du dossier technique.



Sous Bassin : Arve Amont	<b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Passy	Assainissement - Pluvial
Code action A17	<b>Objectif Agence :</b> Travaux réseaux	Coût : 824 102 €
	<b>Opération :</b> Mise en séparatif réseaux EU / EP : Avenue de la Plaine – Rue des Grands Champs – Chemin de L'Ile	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
Quali-1 : Poursuivre la réduction des rejets induisant des pollutions organiques	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
• RAS	L'Arve du Bon Nant à Bonneville FRDR555a L'Ugune FRDR11710

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS																	
Contexte et objectifs	Objectif : réduire les volumes déversés du réseau de collecte par temps de pluie – réduction des volumes d'eaux parasites – Achèvement d'une opération globale sur le secteur de l'Abbaye avec raccordement final au milieu naturel de l'ensemble de ce secteur.																
Description	Réalisation de 3 opérations de mises en séparatif des réseaux EP / EU avec création de collecteurs EU neufs																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Opération</th> <th>Linéaire</th> <th>Diam.</th> <th>Nb d'Eh transportés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Av de la Plaine</td> <td>385 ml</td> <td>315 et 400</td> <td>1100</td> </tr> <tr> <td>Rue des Grands Champs</td> <td>204 ml</td> <td>200, 315, et 400</td> <td>300</td> </tr> <tr> <td>Chemin de l'Ile</td> <td>270 et 280 ml</td> <td>500 et 600</td> <td>1800</td> </tr> </tbody> </table>	Opération	Linéaire	Diam.	Nb d'Eh transportés	Av de la Plaine	385 ml	315 et 400	1100	Rue des Grands Champs	204 ml	200, 315, et 400	300	Chemin de l'Ile	270 et 280 ml	500 et 600	1800
	Opération	Linéaire	Diam.	Nb d'Eh transportés													
	Av de la Plaine	385 ml	315 et 400	1100													
	Rue des Grands Champs	204 ml	200, 315, et 400	300													
Chemin de l'Ile	270 et 280 ml	500 et 600	1800														
L'ensemble de ces opérations est prévu en parallèle de travaux de renouvellement du réseau AEP.																	
Remarques	Non-conformité du réseau de collecte en 2017 et 2018 sur la STEP de Passy.																

PREVISIONNEL DE REALISATION									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Av de la Plaine (travaux + Moe)	2019	379 292 €	134750	30%	40425		N	
2	Rue des Grands Champs (travaux + Moe)	2019	94 534 €	71 400	30%	21420		N	
3	Chemin de l'Ile (travaux + Moe)	2019	350 276 €	192 500	30%	57750		N	
	Total HT		824 102 €	398 650	30%	119 595 €		N	



Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Saint-Gervais-les-Bains	Assainissement - Pluvial
Code action A18	<b>Objectif Agence :</b> Travaux réseaux	Coût : 150 000€
	<b>Opération :</b> Mise en séparatif des rejets d'eaux pluviales et d'eaux usées, Secteur du Rosay / Téléphérique	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
<p>Quali-1 : Poursuivre la réduction des rejets induisant des pollutions organiques</p> <p>Pluv-1 : Appliquer les principes généraux de gestion visant la réduction des impacts négatifs des rejets d'eaux pluviales</p>	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
<ul style="list-style-type: none"> <li>RAS</li> </ul>	<b>L'Arve du Bon Nant à Bonneville FRDR555a</b>

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	<p>Mise en séparatif des rejets d'eaux pluviales et d'eaux usées, Secteur du Rosay / Téléphérique</p> <p>Gestion des eaux pluviales de la voirie publique et déconnexion du collecteur d'assainissement actuel.</p>
Description	<p>Consiste au renouvellement d'un collecteur actuel unitaire en Béton DN 300, sur 320 ml.</p> <p>Transformation du collecteur unitaire en collecteur d'eaux pluviales.</p> <p>Déconnexion d'antenne EP d'écoulement de voirie du collecteur d'assainissement.</p>
Remarques	Le système d'assainissement est déclaré non-conforme collecte.

PREVISIONNEL DE REALISATION									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Subvention Agence					Recevable autres financeurs
				Assiette éligible	taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
	Mise en séparatif des rejets d'eaux pluviales et d'eaux usées, Secteur du Rosay / Téléphérique	2019 - 2020	150 000	112 000	30%	33 600€		N	



Sous Bassin : Giffre	<b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Saint-Jeoire	Assainissement - Pluvial
Code action A19	<b>Objectif Agence :</b> Travaux réseaux	Coût : 342 850 € HT
	<b>Opération :</b> Travaux des réseaux du centre-bourg	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
Quali-1 : Poursuivre la réduction des rejets induisant des pollutions organiques Pluv-1 : Appliquer les principes généraux de gestion visant la réduction des impacts négatifs des rejets d'eaux pluviales	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
• RAS	<b>FRDR562 : le Risse</b> <b>FRDR11616 : ruisseau du Hisson</b>

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	La commune a engagé depuis 2014 d'importants et ambitieux travaux de requalification du centre-bourg de Saint-Jeoire. Le réaménagement des espaces urbains se double du renouvellement des réseaux humides ainsi que de leur mise en séparatif. Le programme de travaux 2019/2020 se porte sur les places du marché et de l'église. La maîtrise d'œuvre est gérée par le groupement Epode-Canel.
Description	Les travaux consistent en plusieurs points : 1) renouvellement de la canalisation d'alimentation en eau potable listée comme fuyarde par le schéma directeur AEP réalisé en 2016 mais également de trop faible dimension pour assurer la défense incendie du secteur densifié du centre – 2) mettre en séparatif le réseau eaux usées et pluviales aujourd'hui unitaire, l'ensemble de ces eaux est traitée par la STEP de Marignier, le SIVOM de Cluses gestionnaire de cet outil a également fait du traitement des eaux parasites une priorité. Suite aux travaux, les eaux pluviales seront récupérées dans le réseau EP de la commune.  Cette opération est projetée sur 2 ans (2019/2020) avec un démarrage des travaux en avril 2019.  Principales quantités : 156 ML de canalisation DN 125 – 89 ML de canalisation DN 160 – 154 ML de canalisation DN 200 – 41 ML de canalisation DN 315
Remarques	Ces travaux s'inscrivent dans le programme de réduction des eaux parasites traitées par la STEP du SIVOM de Cluses (Non-conforme collecte).

PREVISIONNEL DE REALISATION									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Subvention Agence					Recevable autres financeurs
				Assiette éligible	taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	travaux	2019	342 850 €	53900€	30%	16 170€		N	CD 74



Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> SIVOM DE LA REGION DE CLUSES	Assainissement - Pluvial
Code action A20	<b>Objectif Agence :</b> Travaux station de traitement des eaux usées et innovation	Coût : 7 738 000 €
	<b>Opération :</b> Projet d'évolution du site de traitement de MARIGNIER	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
Quali-2 : Supprimer les rejets de substances dangereuses connues QUANTI-1 : Encourager les économies d'eau	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	<b>Masses d'eau superficielles ou souterraines</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)</li> </ul>	<b>Cours d'eau ARVE et GIFFRE :</b> L'Arve du Bon Nant à Bonneville FRDR555a Le Giffre du Risse à l'Arve FRDR561

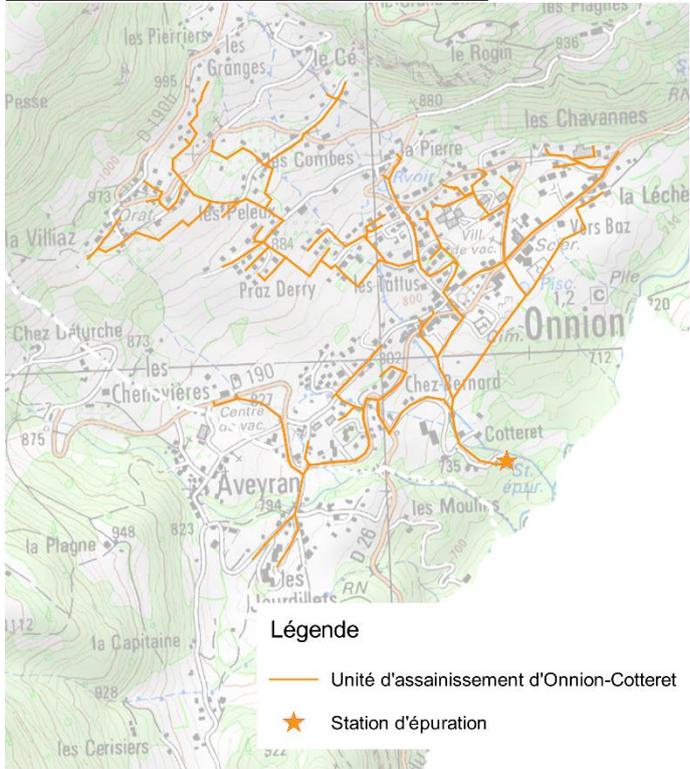
DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
<b>Contexte et objectifs</b>	<p><b>La station d'épuration (STEP) :</b> Les boues d'épuration, après déshydratation, sont envoyées à l'incinérateur en valorisation énergétique. La station d'épuration est actuellement saturée à 70-80% en charge organique. Néanmoins, suivant les conditions météorologiques, l'usine d'incinération n'est pas en capacité de traiter l'intégralité de la production de boues de la STEP. Le syndicat projette donc de mettre en place une méthanisation afin de réduire le volume de boues envoyées à l'usine de l'ordre de 35 % et valoriser énergétiquement la matière organique contenue dans les boues. En effet, la méthanisation permet de produire du biogaz qui sera ensuite purifié en biométhane et valorisé par injection dans le réseau de gaz de ville.</p> <p><b>L'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) :</b> La Recherche des Substances Dangereuses pour l'Eau (RSDE) a mis en évidence la présence de substances dangereuses prioritaires dans les effluents de l'UIOM, actuellement acheminés et traités à la STEP. Ces substances dangereuses prioritaires doivent être supprimées au plus tard le 31 décembre 2021. Les effluents issus de l'UIOM proviennent des eaux de process (2800 m<sup>3</sup>/an) et des eaux de ruissellement de la plateforme de mâchefers (7 320 m<sup>3</sup>/an). Il est donc nécessaire de couvrir la plateforme de mâchefers afin de supprimer les eaux de ruissellement de la plateforme et d'injecter les eaux de process dans le four et/ou dans la tour de refroidissement des fumées en substitution de l'eau de forage utilisée actuellement.</p>
<b>Description</b>	<p><b>1. Méthanisation des boues :</b> Filière comprenant un digesteur d'un volume estimé à 2 000 m<sup>3</sup> et injection du biométhane (biogaz épuré) dans le réseau gaz de MARIGNIER. Un système de traitement des retours azotés en tête ainsi que l'optimisation du système d'épaississement des boues avant envoi dans le digesteur seront également réalisés. Ces équipements seront chauffés grâce à la chaleur fatale du four d'incinération sauf pendant les arrêts techniques de l'UIOM où l'utilisation d'une chaudière biogaz sera nécessaire.</p> <p><b>2. Suppression des Substances Dangereuses :</b> Nécessité de supprimer les substances dangereuses contenues dans les eaux de ruissellement de la plateforme de mâchefers : construction d'une couverture des mâchefers.</p> <p>Nécessité de supprimer les substances dangereuses contenues dans les eaux de process : utilisation des eaux de process en substitution de l'eau de forage (économie d'eau) pour d'une part refroidir les fumées au niveau de la tour de refroidissement et d'autre part réguler la température du four d'incinération. Cette réinjection permettra également d'avoir zéro rejet aqueux sur l'UIOM. L'eau actuelle est prélevée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans le forage du SIVOM pour 1 800 m<sup>3</sup>/an dans les alluvions pour le refroidissement des fumées.</li> <li>- et également 7 600 m<sup>3</sup>/an d'eau potable pour l'eau déminéralisée pour la chaudière, lavage des sols, préparation des solutions de réactifs et pour l'utilisation domestique (douches, sanitaires). L'eau potable de Marignier provient principalement du forage de Pré paris.</li> </ul> <p>La forage de Pré Paris tout comme le forage du SIVOM se situent dans la nappe des alluvions de l'Arve et cône du Borne, nappe stratégique pour l'eau potable et identifié dans le SDAGE (nappe pour lesquelles des actions de préservation du bon état quantitatif sont nécessaires sur tout ou partie du territoire). L'économie d'eau est estimée à 2 800 m<sup>3</sup>/an.</p>

<b>Remarques</b>	<b>Méthanisation des boues</b> : projet soumis à enregistrement au titre de la réglementation ICPE 2781-2 (apport de boues extérieures) => obligation de mettre en place une rétention d'un volume équivalent à celui du digesteur à savoir 2 000 m <sup>3</sup> . Projet de méthanisation sera intégré dans le champ de renouvellement de l'autorisation de la STEP qui prend fin en décembre 2020.
------------------	--

PREVISIONNEL DE REALISATION									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total € HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
<b>a</b>	<b>Méthanisation des boues de la STEP de MARIIGNIER</b>	2019 : AMO et écriture marché  2021 : démarrage des travaux	5 114 000	5 114 000			2 557 000 €	N	<b>Département</b> : 219 000 €  <b>Région</b> : 355 000 € + bonus de 142 000 €
	<b>Suppression des Substances Dangereuses / Economie d'eau</b>	2019							
<b>b</b>	Couverture de la plateforme de mâchefers		2 500 000	AD (*)	40%	AD (*)		N	non
<b>c</b>	Réinjection des eaux de proces (au titre des économies d'eau)		124 000	124 000	50%	62 000		N	non
	<b>Total € HT</b>		7 738 000 €			1 062 000	2 557 000		

(\*) sous réserve d'une réduction significative des rejets de substances dangereuses au regard du coût du projet

Sous Bassin : Giffre	<b>Maître d'ouvrage :</b> A définir selon l'étude de transfert de compétences Communes , SRB ou CC4R	Assainissement
Code action A21	<b>Objectif</b> Travaux station de traitement des eaux usées et <b>Agence :</b> innovation	Coût : 1 800 000 € HT * + mise à niveau réseau
	<b>Opération :</b> Mise en conformité de l'agglomération d'assainissement d'Onnion-Cotteret	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	<b>Unité d'assainissement d'Onnion-Cotteret :</b>
<p><b>Quali-1 : Poursuivre la réduction des rejets induisant des pollutions organiques</b>  <b>Pluv-1 : Appliquer les principes généraux de gestion visant la réduction des impacts négatifs des rejets d'eaux pluviales</b></p> 	 <p><b>Légende</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Unité d'assainissement d'Onnion-Cotteret</li> <li>★ Station d'épuration</li> </ul>
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	<b>Masses d'eau superficielles ou souterraines</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)</b></li> </ul>	<b>Ruisseau de Cotteret, rivière du Risse</b> <b>Le Risse (Trt) FRDR562</b>

<b>DESCRIPTIF ET OBJECTIFS</b>	
<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Mise en service en 1981, l'arrêté d'autorisation d'exploitation de la STEP de Cotteret a été renouvelé le 6 Février 2017. Il impose entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans un délai de 3 ans, la réalisation d'un diagnostic réseau afin de rechercher l'origine des à-coups hydrauliques perturbant les process épuratoires et d'y remédier ;</li> <li>- dans un délai de 2 ans, la mise en place d'une capacité de stockage des boues de 6 mois sur site afin de pallier les difficultés rencontrées lors de l'évacuation des boues en période hivernale et de faciliter l'extraction des boues.</li> </ul> <p>De plus, l'agglomération d'assainissement d'Onnion Cotteret a fait l'objet d'un rapport de manquement administratif en 2016 et 2017. Le système d'assainissement a été considéré conforme pour la collecte, conforme en performance et en équipement à la directive ERU mais non conforme en performance locale (sur le paramètre NH4).</p> <p>3 scénarii de mise en conformité de la station d'épuration sont actuellement étudiés :</p> <p>L'étude diagnostique du système d'assainissement collectif de la commune d'Onnion est actuellement en cours. Elle aboutira sur la mise en place d'un schéma directeur de l'assainissement comportant notamment</p>

	un programme de travaux de mise à niveau du réseau de collecte et de mise en conformité de la station d'épuration attendu pour le printemps 2019.
Description	<p>Travaux de mise à niveau du réseau de collecte – chiffrage attendu pour le printemps 2019</p> <p>Travaux de mise en conformité de la STEP selon 3 scénarii actuellement en cours d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- reconstruction d'une nouvelle station d'épuration – 2 500 EH :</li> <li>- raccordement sur le réseau de Saint-Jeoire et traitement des effluents à la station d'épuration du SIVOM de la région de Cluses située à Marignier ;</li> <li>- mise à niveau de l'unité d'épuration actuelle.</li> </ul>
Remarques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chiffrage issu de l'étude technique préalable au transfert des compétences eau et assainissement à la CC4R</li> <li>- Chiffrage de la mise à niveau de la station actuelle réalisée par le cabinet NICOT</li> <li>- Cette unité d'assainissement reçoit une partie des eaux usées de la commune limitrophe de Saint-Jeoire (hameau des Jourdillets)</li> </ul>

PREVISIONNEL DE REALISATION									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Travaux de mise à niveau du réseau de collecte	2019	Chiffrage attendu pour le printemps 2019						
2	Reconstruction d'une nouvelle station d'épuration – 2 500 EH	2020	1 800 000 €						
3	Raccordement sur le réseau de Saint-Jeoire et traitement des effluents à la station d'épuration du SIVOM de la région de Cluses située à Marignier	2020	900 000 à 1 200 000 €						
	Mise à niveau de l'unité d'épuration actuelle	2020	550 000 €						
	Total HT		- €	967800€ (*)	50%	483 900€ (*)		N	oui

(\*) le montant de la subvention pourra être revu après instruction du dossier technique.

Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB)	Assainissement - Pluvial
Code action A22	<b>Objectif Agence :</b> Travaux station de traitement des eaux usées et innovation	Coût : 13 060 000 € HT
	<b>Opération :</b> Extension de la station d'épuration de Bellecombe à Scientrier et méthanisation	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	<i>Cartes et plans fournis en annexes</i>
Quali-1 : Poursuivre la réduction des rejets induisant des pollutions organiques Pluv-1 : Appliquer les principes généraux de gestion visant la réduction des impacts négatifs des rejets d'eaux pluviales	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)</li> <li>Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations &gt;=2000 EH)</li> </ul>	La Menoge FRDR558 l'Arve de la confluence avec la Ménoge jusqu'au Rhône FRDR555d torrent le foron de filings FRDR12073

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
<b>Contexte et objectifs</b>	Suppression des 5 stations d'épuration de la Vallée Verte et raccordement des effluents (via un collecteur 20,5 km) à la station d'épuration de Bellecombe, incluant son extension avec une augmentation de la capacité de traitement portée à 75 000 EH.
<b>Description</b>	<p>Lors des extensions successives du syndicat, notamment celles de 2014 à 2017, des études technico-financières ont été menées afin de déterminer les solutions possibles notamment pour remédier aux non-conformités des stations d'épurations de Peillonex (Syndicat du Thy), de Boège (SIVU Boège Saxel), de Bogève et d'Habère Poche. Dans les 4 cas, il a été conclu que la meilleure solution, à la fois technique, environnementale (rejets de ces stations dans des cours d'eau à faible débit d'étiage engendrant de fortes contraintes de rejets) et économique, qui a été retenue, consiste à supprimer ces stations obsolètes et à raccorder les effluents concernés, ainsi que ceux de St André de Boège, Burdignin, et Habère Lullin vers la station d'épuration de Bellecombe (située à Scientrier).</p> <p>Celle-ci venant d'être agrandie pour passer sa capacité à 32 000 EH en 2009, l'intégration des 6 communes du Thy et de Bogève a pu se faire sans augmentation immédiate de capacité. Par contre, avec l'arrivée des 7 autres communes de la Vallée Verte en 2017, ainsi que le raccordement (réalisé en 2018) des effluents de la Fromagerie de la Tournette située sur la commun de Fillings, une nouvelle extension devient nécessaire.</p> <p>Les services de l'Etat ayant fixé à fin 2021 le raccordement des 5 stations d'épuration de la Vallée Verte, cette extension devient donc obligatoire avant fin 2021. L'extension prendra en compte, à l'horizon 2035, le raccordement des communes du Thy (effectif depuis 2017), celui de la commune de Bogève et des effluents de la Fromagerie de la Tournette (effectif depuis 2018), celui des 7 communes de la Vallée Verte prévu pour fin 2021, ainsi que les évolutions de population prévues sur le territoire jusqu'en 2035, selon les hypothèses des principaux SCOT concernés par les 27 communes membres du SRB (2% augmentation/an).</p> <p>L'étude technique menée dans le cadre des solutions possibles en Vallée Verte (menées en 2016 et 2017) et réalisée par le cabinet Montmasson, a intégré les hypothèses d'évolution du syndicat et pris en compte</p>

l'extension de la STEP de Bellecombe dans l'analyse économique et les accords financiers entre le SRB et les communes de la Vallée Verte ont été finalisés sur ces bases. (cf rapports « Etude et accompagnement de la Communauté de Communes de la Vallée Verte (CCVV) pour le transfert de compétence assainissement » de 2017, Cabinet Montmasson)

Depuis, les analyses du cabinet Montmasson ont été actualisées et précisées la capacité nécessaire pour l'horizon 2035, fixée à 75000 EH, s'établissant ainsi :

- secteur Bellecombe : 41 000 EH
- secteur Thy : 12 000 EH
- secteur Vallée Verte : 12 000 EH
- Fromagerie de la Tournette : 10 000 EH

Sur la base des informations présentées ci-dessus, l'extension de la STEP de Bellecombe comprendra :

- la reprise du relèvement et des prétraitements
- la création d'un décanteur primaire
- la création d'une 4ème filière de traitement biologique
- le renforcement des ateliers de déshydratation des boues
- la création d'une 3ème serre de séchage des boues
- la création d'un digesteur de boues (et éventuellement de lactosérum produit sur le périmètre du SRB si la réglementation le permet)
- la mise en place des installations nécessaires pour revendre la production de gaz à GrDF (selon l'étude menée dans ce cadre)

(le SRB est en négociation avancée avec les propriétaires des terrains voisins de la STEP, et classés en emplacement réservé dans le PLU de la commune de Scientrier)

#### **a/ Traitement des effluents non- conformes ERU de la Vallée Verte, du Thy et de la Fromagerie de la Tournette**

L'ensemble des travaux projetés qui sont présentés ci-dessus seront confirmés lors des études ultérieures de conception-réalisation qui seront présentées par le candidat retenu dans le cadre du marché d'extension de la STEP de Bellecombe en 2019 (attribution du marché à l'automne 2019).

La somme estimée, compte tenu des informations connues à ce jour est de **7 420 000 €** (hors l'ensemble du process de digestion et d'injection du biogaz, et déshydratation et séchage des boues). La décomposition des prix est présentée dans le chiffrage DQE fourni en annexe.

#### **b/ Mise en place d'une unité de méthanisation à la STEP de Bellecombe**

Il est envisagé de construire un digesteur anaérobie des boues et de l'ensemble de ses équipements périphériques (extraction boues, épaisseur, silo à boue, gazomètre, torchère, chaudière, échangeur, etc ...) et également une unité de valorisation du biogaz par injection de biométhane dans le réseau GrDF. On peut anticiper les installations de valorisation énergétique du biogaz issus de la méthanisation des boues comme suit :

- mise en oeuvre d'une pompe à chaleur destinée à récupérer les calories des eaux traitées avant rejet afin de minimiser le biogaz utilisé pour le chauffage du digesteur, en vue de maximiser la quantité valorisable par injection
- construction de prétraitements et compression du biogaz
- fourniture et pose d'un dispositif d'épuration membranaire du biogaz en biométhane, livrable via un poste d'injection de fourniture GRDF (en location à redevance annuelle).

	<p>Une première prise de contact a été réalisée avec l'ADEME et la Région en 2018/2019 mais le syndicat n'a pas encore eu de retour sur les subventions éventuellement versées. Une réponse est attendue à l'automne 2019 sur la base d'un projet d'un montant estimé à <b>3 000 000 €</b>. La décomposition des prix est présentée dans le chiffrage DQE fourni en annexe.</p> <p><b>c/ Requalification de la STEP de Boège – Saxel en Bassin d'Orage et démantèlement des STEP de la Vallée-Verte et du Thy</b></p> <p>L'extension de la station d'épuration de Scientrier permettra de supprimer 5 stations d'épurations en Vallée Verte (Habère-Poche, Habère-Lullin, Villard-Burdignin, Boège-Saxel et Saint-André de Boège). Seules deux de ces stations disposent d'ouvrages en génie civil permettant de stocker un volume en cas de précipitations importantes : Boège et Habère-Poche.</p> <p>Pour Habère-Poche, le mauvais état du génie civil du bassin ne permet sa requalification en bassin d'orage. Concernant la station d'épuration de Boège, le génie civil est en état correct. Cette station dispose de deux bassins correspondant à un volume utile de 250m<sup>3</sup>. Son adaptation en bassins d'orage est d'autant plus pertinente qu'elle est située après un linéaire de 8km de réseau. Les travaux pour cette adaptation consistent à la vidange et au curage des bassins, à la dépose des systèmes hydrauliques actuels, à la mise en place d'agitateurs et d'une recirculation, à la reprise du génie civil, des équipements électriques et des réseaux existants : le rejet sera dévié dans la Menoge et non plus dans le Brevon pour préserver le bon état de ce cours d'eau et éviter son déclassement avec des pollutions éventuelles. La somme estimée, compte tenu des informations connues à ce jour est de <b>270 000 €</b>. La décomposition des prix est présentée dans le chiffrage DQE fourni en annexe.</p> <p>Les autres stations d'épuration de la Vallée Verte (Habère-Poche, Habère-Lullin, Villard-Burdignin, Saint-André de Boège) seront démolies après la mise en service du nouveau collecteur et des postes de relevage associés. Le démantèlement des STEP de la Vallée consiste à la vidange et au curage des bassins, à la dépose des systèmes hydrauliques, à la destruction du génie civil avec évacuation des déchets et remise en état des sites. L'ancienne STEP de Peillon sera également démantelée dans le cadre de ce programme. La somme estimée, compte tenu des informations connues à ce jour est de <b>370 000 €</b>. La décomposition des prix est présentée dans le chiffrage DQE fourni en annexe.</p> <p><b>d/ Déshydratation et séchage des boues</b></p> <p>Il est prévu d'augmenter la capacité actuelle de déshydratation des boues avec la mise en place d'une centrifugeuse (et ses périphériques), y compris la construction d'un local/bâtiment dédié. Pour le séchage, il est prévu de créer une 3<sup>ème</sup> serre de séchage des boues. La somme estimée, compte tenu des informations connues à ce jour est de <b>2 000 000 €</b>. La décomposition des prix est présentée dans le chiffrage DQE fourni en annexe.</p>
<p><b>Remarques</b></p>	<p>Les 3 stations type « filtres plantés de roseaux » de la Vallée Verte ne permettent pas d'obtenir des rejets respectant les objectifs de qualité de la Ménoge tels que connus aujourd'hui. En effet, le respect du bon état du cours d'eau requiert des performances de traitement de l'azote et du phosphore nettement supérieures à celles retenues pour le dimensionnement des ouvrages. Les difficultés potentiellement rencontrées par les stations de la Vallée Verte pour respecter le niveau de rejet attendu, impliquerait un déclassement très probable du cours d'eau à certaines périodes. (cf rapport « étude des milieux récepteurs et analyse des incidences des scénarios d'assainissement » de mai 2017, SAGE Environnement).</p> <p>La STEP de Scientrier fait partie des STEP éligibles au 11eme programme au titre des effluents en provenance de la Menoge (délibération 2018-40 du conseil d'administration).</p>

**PREVISIONNEL DE REALISATION**

	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
a	Traitement des effluents non- conformes ERU de la Vallée Verte, du Thy et de la Fromagerie de la Tournette	2017/2021	7 420 000 €	3 734 000€	50%	1 867 000		N	oui
2	Mise en place d'une unité de méthanisation à la STEP de Bellecombe	2021	3 000 000 €	3 000 000			1 500 000	N	oui
3	Requalification de la STEP de Boège – Saxel en Bassin d'Orage	2021	270 000 €	250 000€	30%	75 000€		N	oui
	Démantèlement des STEP de la Vallée-Verte et du Thy		370 000 €	inclus dans 1/					
4	Déshydratation et séchage des boues	2021	2 000 000 €	Non éligible					
	<b>Total HT</b>		<b>13 060 000,00 €</b>						

Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe	Assainissement - Pluvial
Code action A23	<b>Objectif</b> <b>Agence :</b> Travaux réseaux	Coût : 218 000 € HT
	<b>Opération :</b> Réhabilitation du réseau d'assainissement d'Habère-Poche (74420)	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
Quali-1 : Poursuivre la réduction des rejets induisant des pollutions organiques Pluv-1 : Appliquer les principes généraux de gestion visant la réduction des impacts négatifs des rejets d'eaux pluviales	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)</li> </ul>	<b>La Menoge FRDR558</b>

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
<b>Contexte et objectifs</b>	<p>La Régie Départementale d'Assistance (RDA) a réalisé une étude de diagnostic du réseau d'assainissement de la commune d'Habère Poche (entre 2013-2014). En fonction des orientations retenues, de tous les dysfonctionnements observés et des objectifs de préservation du milieu naturel, un programme d'actions a été dressé. Il faut noter que le mot « actions » sous-entend un large panel d'interventions, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un programme de travaux sur les regards de visite, les canalisations et les branchements d'abonnés visant essentiellement à réduire les apports d'Eaux Claires Parasites</li> <li>- un programme d'investigations complémentaires afin de localiser d'autres sources d'apports d'Eaux Claires Parasites et Météoriques.</li> </ul>
<b>Description</b>	<p>Les actions à engager ont été hiérarchisées selon 3 ordres de priorité :</p> <p><b>Priorité 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suppression des apports d'eaux claires par des travaux de réhabilitation des 66 regards de visites, canalisations (6 réparations ciblées) et 13 branchements</li> <li>- Dégagement de 11 regards inaccessibles et remplacement des dispositifs de fermeture dégradés</li> </ul> <p><b>Priorité 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suppression d'anomalies structurelles par des travaux de réhabilitation des 20 regards de visites</li> <li>- Localisation des sources d'apports d'ECP Météoriques par une campagne de contrôle des branchements, grilles et avaloirs publics raccordés sur les bassins versants 5 et 6</li> <li>- Dégagement de 52 regards inaccessibles et remplacement des dispositifs de fermeture dégradés</li> </ul> <p><b>Priorité 3</b></p>

	- Localisation des sources d'apports d'ECP météoriques par une campagne de contrôles des branchements, grilles et avaloirs publics raccordés sur les bassins versants 1, 2, 3 et 4
<b>Remarques</b>	<p>La campagne de contrôles des branchements d'abonnés, grilles et avaloirs publics (priorité 2 et 3) de la commune d'Habère Poche est trop importante pour être assumée par le personnel du SRB dans des délais raisonnables. Cette mission sera donc confiée à un bureau d'étude ou un prestataire.</p> <p>Le listing détaillé des travaux est présenté en Annexe 1 du rapport (phase 4) de l'étude diagnostic du réseau d'assainissement des eaux usées réalisée en juin 2014 par la RDA.</p> <p>Les réseaux d'assainissement d'Habère-poche sont classés non-conforme collecte.</p>

PREVISIONNEL DE REALISATION									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Travaux Priorité 1	2020	85 000 €	85 000				N	
2	Travaux Priorité 2	2020	65 000 €	65 000				N	
3	Travaux Priorité 3	2021	68 000 €	68 000				N	
	<b>Total HT</b>		<b>218 000 €</b>	218 000	30%	65 400€			oui

Sous Bassin : Giffre	<b>Maître d'ouvrage :</b> Taninges	Assainissement - Pluvial
Code action A24	<b>Objectif Agence :</b> Désimperméabilisation	Coût : 165 000€
	<b>Opération :</b> Déconnexion des eaux pluviales pour infiltration ou réutilisation	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
Quali-1 : Poursuivre la réduction des rejets induisant des pollutions organiques Pluv-1 : Appliquer les principes généraux de gestion visant la réduction des impacts négatifs des rejets d'eaux pluviales	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations &gt;= 2000 EH)</li> </ul>	Le Giffre du Foron de Taninges au Risse FRDR2022

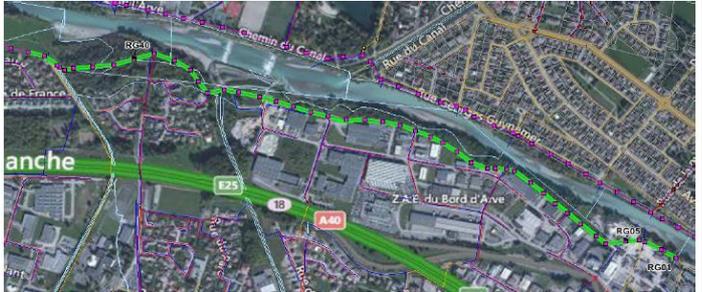
DESCRIPTIF ET OBJECTIFS							
Contexte et objectifs	<p>Dans le but de limiter les apports d'eaux claires au réseau d'assainissement et pour faire des économies d'eau, la commune met en place plusieurs dispositifs de récupération d'eaux sur ses bâtiments.</p> <p>En plus, pour le groupe scolaire de Mealn, des travaux doivent être engagés et/ou des contrôles sur le séparatif des réseaux.</p>						
Description	La commune de Taninges a prévu plusieurs projets :						
		Surface de toiture collectée	Destination actuelle des eaux	Volume de cuve	Usage de l'eau	Calendrier	montant
	Services techniques municipaux de Bolly	60 m <sup>2</sup>	au réseau assainissement, pluvial et infiltré sur place	3500 litres	Service technique de Bolly (nettoyage)	2020	10 000€
	Camping municipal	50 m <sup>2</sup>	au réseau assainissement, pluvial	3500 litres	besoins des résidents du Camping municipal sanitaires, machines à laver,...	2019	15 000€
	CTM	50 m <sup>2</sup>	au réseau assainissement, pluvial	5000 litres	arrosage serres, arrosage terrains de foot,...	2020	20 000€
Ecole-mélan	80 m <sup>2</sup>	au réseau assainissement, pluvial	3500 litres	Sanitaires de l'école	2020	120 000€	

Remarques	Dans le programme de mesure du SDAGE, le réseau d'assainissement de Tainings est concerné par la pression « Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances » et par la mesure « Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations >= 2000 EH) »
-----------	---

PREVISIONNEL DE REALISATION									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Subvention Agence					Recevable autres financeurs
				Assiette éligible	taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Services techniques municipaux de Bolly	2020	10000	2400	50	1200		N	
2	Camping municipal	2019	15000	2000	50	1000		N	
3	Centre technique municipal	2020	20000	2000	50	1000		N	
4	Groupe scolaire de Melan	2020	120000	3200 + les travaux de mise en séparatif		Jusqu'à 60000€		N	
	Total HT		165000€	(*)		Jusqu'à 63200€ (*)			Non

(\*) le montant de la subvention pourra être revu après instruction du dossier technique.

Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> SIVOM DE LA REGION DE CLUSES	Assainissement - Pluvial
Code action A25	<b>Objectif Agence :</b> Travaux réseaux	Coût : 1 450 000 € HT
	<b>Opération :</b> Suppression des rejets d'eaux usées au milieu naturel : restructuration du collecteur de transport et son DO du RG01 au RG 40	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
Quali-1 : Poursuivre la réduction des rejets induisant des pollutions organiques Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP)	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
• ras	<b>Cours d'eau ARVE</b>

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	Le collecteur intercommunal d'eaux usées du SIVOM situé en rive gauche de l'Arve, collecte les effluents d'une partie de Cluses, Scionzier et de Marnaz. Le collecteur est en DN 400 sur la commune de Scionzier et en DN 500 sur la commune de MARNAZ. Un déversoir d'orage se situe en tête du collecteur intercommunal du SIVOM, le DO de SAMSE. Ce déversoir présente un nombre important de déversements de temps de pluie. La mise en charge de ce collecteur engendre des déversements au niveau du DO de SAMSE situé en tête de ce tronçon mais également au niveau du TP du Poste de Refoulement de MARNAZ.
Description	Renouvellement de la canalisation (2000 ml) du RG01 au RG 40 en DN 500 qui permettrait d'améliorer le transit des eaux usées et réduire les mises en charge du réseau intercommunal. Des efforts significatifs seront également menés sur les réseaux des communes gérés par la 2CCAM situées en amont de ce collecteur afin de réduire les ECPP et les surfaces actives. Les travaux prévoieront également de reprendre le DO de SAMSE et de réinstaller les équipements d'autosurveillance car le débitmètre est installé sur un tronçon plat ne permettant pas de réaliser une bonne mesure. Le tracé de la canalisation actuelle pourra être revu car l'ouvrage traverse le site de l'entreprise SAMSE et l'accès à certains regards est impossible.
Remarques	Ces travaux font l'objet d'une fiche travaux dans l'étude diagnostique des réseaux (Fiche SV-01) classée en priorité 2. L'agglomération d'assainissement Marignier / cluses est non-conforme collecte.

PREVISIONNEL DE REALISATION									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Subvention Agence					Recevable autres financeurs
				Assiette éligible	taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Renouvellement du collecteur d'eaux usées	2019-2020	1 450 000	700 000	30%	210 000€		N	



Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> MAIRIE DE FILLINGES	Assainissement - Pluvial
Code action A26	<b>Objectif Agence :</b> Désimperméabilisation	Coût : 44 066,00 € HT
	<b>Opération :</b> Pont de Fillinges : suppression d'un parking en enrobé, création de stationnements et Espaces Verts	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
Pluv-1 : Appliquer les principes généraux de gestion visant la réduction des impacts négatifs des rejets d'eaux pluviales	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
RAS	<b>FRDR : 558 : la Menoge</b>

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	<p>Le lieu dit « pont de fillings » comprend à ce jour des parkings et voiries. Les eaux ruisselées du parking actuel vont dans un réseau d'eau pluviale.</p> <p>Les travaux de réaménagement du carrefour comprennent la suppression de l'enrobé et la création de parking en pavé drainant et espace vert. Les travaux permettront également de supprimer le réseau d'eaux pluviales au niveau du parking existant.</p> <p>Surface actuel du parking : 3 100 M2</p> <p>Surface future de l'aménagement (espace vert/enrobé drainant/ pavé drainants) 5 200 M2</p> <p>Surface qui sera dés imperméabilisée : 1 700 M<sup>2</sup> hors espace vert.</p>
Description	création de stationnements en pavés drainants avec espaves verts
Remarques	Les travaux auront lieu en juin 2019.

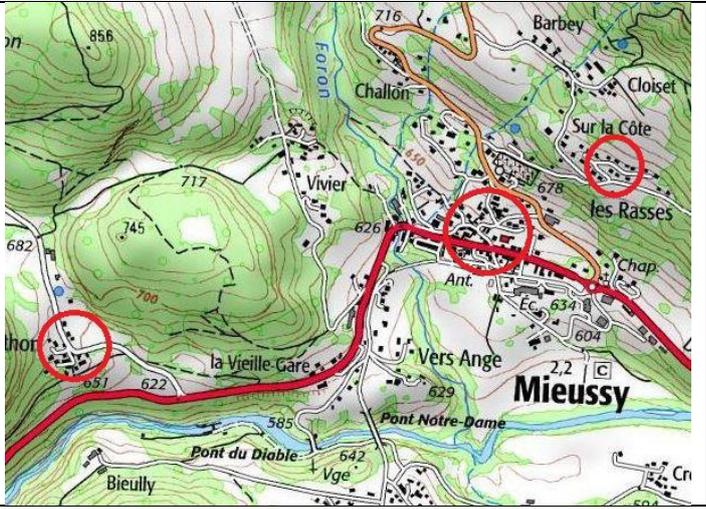
PREVISIONNEL DE REALISATION									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Subvention Agence					Recevable autres financeurs
				Assiette éligible	taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Démolition des enrobés	2019	8381,00 €						
2	Pavés drainants et Espaces Verts	2019	35 685,00 €						
	Total HT		€	44 066	50%	22 033		N	

# AMÉNAGEMENT DU PONT DE FILLINGES

Présentation du 17 Mai 2018



Sous Bassin : Giffre	<b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de MIEUSSY	Assainissement - Pluvial
Code action A27	<b>Objectif Agence :</b> Travaux réseaux/	Coût : 33 500 € HT
	<b>Opération :</b> Recherche et séparation eaux parasites	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
Quali-1 : Poursuivre la réduction des rejets induisant des pollutions organiques Pluv-1 : Appliquer les principes généraux de gestion visant la réduction des impacts négatifs des rejets d'eaux pluviales	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
<b>RAS</b>	<b>FRDR11372 : Foron de Mieuxsy</b>

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	Des eaux parasites restent non séparées du réseau d'eau usées, mise en conformité des réseaux d'eau usées et d'eau pluviales.
Description	Repérer et séparer les eaux pluviales des eaux usées : Campagne de mesure par bureau d'étude et passage caméra. Séparation des eaux usées sur le secteur d'Anthon, Chef-Lieu, Les Rasses.
Remarques	Mieuxsy est raccordé sur la STEP de Marignier-Cluses dont le système de collecte est déclaré non conforme

PREVISIONNEL DE REALISATION									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Subvention Agence					Recevable autres financeurs
				Assiette éligible	taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Maitrise d'oeuvre	2020	3500						
2	Travaux	2021	30000						
	Total HT		33500€	A déterminer		A déterminer			



# CONTRAT GLOBAL DU BASSIN VERSANT DE L'ARVE

## *Volet économies d'eau (E)*





Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> Annemasse les Voirons Agglomération	Eau Potable
Code action E1	<b>Objectif Agence :</b> Economies d'eau	Coût : 6 159 000 €
	<b>Opération :</b> Economies d'eau par le renouvellement des réseaux d'eau potable	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b> QUANTI-1 : Encourager les économies d'eau	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b> Mettre en palce des modalité de partage de la ressource (RES0303)	Masses d'eau superficielles ou souterraines FRDR555d l'Arve de la confluence avec la Menoge jusqu'au Rhône ; FRDR556a le Foron en amont de ville-La-Grand ; FRDR556b le Foron en aval de Ville-La-Grand ; FRDG364 Alluvions de l'Arve (superficielles et profondes) ; FRDG242 Formations glaciaires et fluviog-laciaires du Bas-Chablais, des terrasses de Thonon et du Delta de la Dranse ; FRDG511 Formations variées de l'Avant-Pays Savoyard et du bassin versant du Rhône

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	Annemasse Agglo (AA) s'inscrit actuellement dans un processus d'amélioration de son rendement afin de préserver sa ressource en eau et de gestion patrimoniale de son réseau. AA dispose d'un PPI sur cinq ans permettant de classer et prioriser le renouvellement de ses conduites.
Description	- Renouvellement du réseau d'eau potable
Remarques	Territoire classé prioritaire dans le SDAGE pour la préservation de l'équilibre quantitatif des eaux superficielles. Les travaux prévus permettront de renouveler environ 11 km de réseau et d'économiser près de 33 000 m <sup>3</sup> d'eau potable. Absence de PGRE, mais EVP en cours sur les eaux du bassin versant du Foron du Chablais Génévois. Les aides indiquées dans le tableau dépendront du volume total économisé en fin de chaque année.

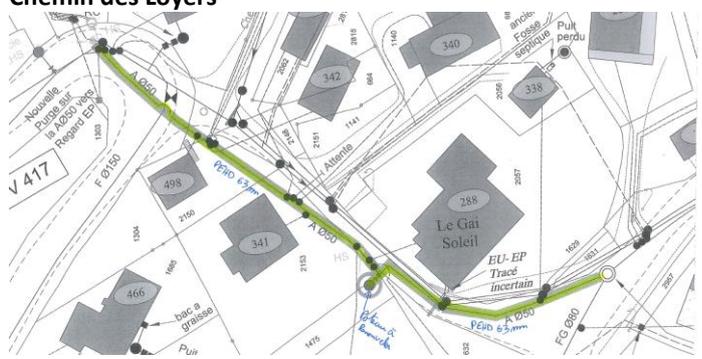
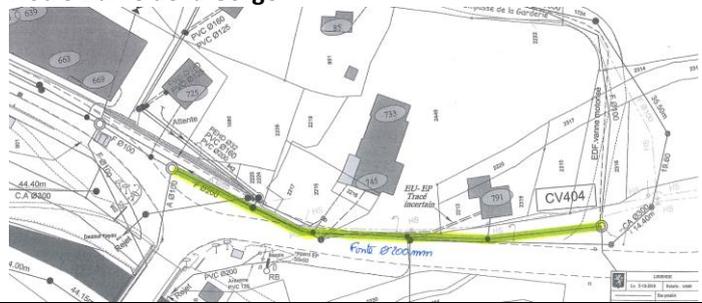
**PREVISIONNEL DE REALISATION**

	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Rue du Gaz	2019	90 000 €	0 €	0	0 €	0 €	N	
2	Rue du 11 Novembre/14 juillet	2019	210 000 €	0 €	0	0 €	0 €	N	
3	Rues des Allobroges et Ampère	2019	160 000 €	0 €	0	0 €	0 €	N	
4	Rue des Belosses	2020	175 000 €	27 048 €	50%	13 524 €	0 €	N	
5	Rue des Négociants	2020	90 000 €	2 952 €	50%	1 476 €	0 €	N	
6	Rue de Vernand	2020	131 000 €	120 408 €	50%	60 204 €	0 €	N	
7	Rue du Vieux Moulin	2020	270 000 €	3 660 €	50%	1 830 €	0 €	N	
8	Rue Pasteur	2020	141 000 €	2 520 €	50%	1 260 €	0 €	N	
9	Rue de la Martinière	2020	192 000 €	8 496 €	50%	4 248 €	0 €	N	
10	Rue Jean Mermoz	2020	34 000 €	804 €	50%	402 €	0 €	N	
11	Route des Tattes	2020	250 000 €	7 932 €	50%	3 966 €	0 €	N	
12	Rue des Alpes/Marronniers/Mont blanc	2021	220 500 €	0 €	50%	0 €	0 €	N	
13	Route de Revilloud	2021	382 000 €	0 €	50%	0 €	0 €	N	
14	Avenue Jules Ferry (partie basse)	2021	125 000 €	0 €	50%	0 €	0 €	N	
15	Chemin de chez Gay	2021	106 500 €	0 €	50%	0 €	0 €	N	
16	Chemin de la Ruaz	2021	260 000 €	0 €	50%	0 €	0 €	N	
17	Rue du Mont Blanc AEP seul	2021	55 000 €	0 €	50%	0 €	0 €	N	
18	Rue Pierre Curie	2021	63 000 €	0 €	50%	0 €	0 €	N	
19	Rue des Rosiers	2021	92 000 €	0 €	50%	0 €	0 €	N	
20	Chemin du Fourneau	2021	166 000 €	0 €	50%	0 €	0 €	N	
21	Route de Taninges	2021	990 000 €	0 €	50%	0 €	0 €	N	
22	Rue du Jura (entre Ravier et Fraternité)	2022	245 000 €	10 632 €	50%	5 316 €	0 €	N	
23	Rue Aristide Briand	2022	115 000 €	-	50%	-	0 €	N	
24	Rue de Romagny	2022	356 000 €	7 056 €	50%	3 528 €	0 €	N	
25	Rue de la Libération	2022	456 000 €	97 596 €	50%	48 798 €	0 €	N	
26	Rue du Pont Noir	2022	146 000 €	5 556 €	50%	2 778 €	0 €	N	
27	Rue Emile Millet	2022	114 000 €	8 676 €	50%	4 338 €	0 €	N	
28	Route du Faubourg	2022	180 000 €	15 732	50%	7 866 €	0 €	N	
29	Route du Stade	2022	185 000 €	1 620 €	50%	810 €	0 €	N	
30	Rue du Foron	2022	607 000 €	8 928 €	50%	4 464 €	0 €	N	
31	Rue de Genève (entre rdt Pont du Baron de Loé et rue du Clos Fleuri)	2022	184 000 €	-		-	0 €	N	
	Total HT		6 159 000 €	329 616 €		164 808 €	0 €	N	

Commune	Localisation	Année de démarrage	Linéaire de réseau (ml)	Coût des travaux	ILP (m³/j/km)	Volume économisé (m³)	Assiette	Taux AEP	Aide	Observations
Ambilly	Rue du Gaz	2019	160 ml	90 000 €	6,47	378 m³	- €	50%	- €	
Annemasse	Rue du 11 Novembre/14 juillet	2019	366 ml	210 000 €	2,3	307 m³	- €	50%	- €	Volume annuel économisé inférieur à 10 000 m³
Annemasse	Rues des Allobroges et Ampère	2019	250 ml	160 000 €	NC	NC	- €	50%	- €	
Ambilly	Rue de la Martinière	2020	300 ml	192 000 €	6,47	708 m³	8 496 €	50%	4 248 €	
Ambilly	Rue des Négociants	2020	104 ml	90 000 €	6,47	246 m³	2 952 €	50%	1 476 €	Volume annuel économisé de 14 445 m³
Ambilly/Gaillard	Rue des Belosses	2020	430 ml	175 000 €	14,36	2 254 m³	27 048 €	50%	13 524 €	
Annemasse	Rue de Vernand	2020	868 ml	131 000 €	31,67	10 034 m³	120 408 €	50%	60 204 €	
Annemasse	Rue Jean Mermoz	2020	80 ml	34 000 €	2,3	67 m³	804 €	50%	402 €	
Saint-Cergues	Route des Tattes	2020	300 ml	250 000 €	6,04	661 m³	7 932 €	50%	3 966 €	
Ville la Grand	Rue du Vieux Moulin	2020	363 ml	270 000 €	2,3	305 m³	3 660 €	50%	1 830 €	
Ville la Grand	Rue Pasteur	2020	220 ml	141 000 €	2,3	210 m³	2 520 €	50%	1 260 €	
Ambilly	Rue des Alpes/Marronniers/Mont blanc	2021	449 ml	220 500 €	6,47	1 060 m³	- €	50%	- €	Volume annuel économisé inférieur à 10 000 m³
Ambilly	Rue Pierre Curie	2021	110 ml	63 000 €	6,47	260 m³	- €	50%	- €	
Ambilly	Rue du Mont Blanc AEP seul	2021	100 ml	55 000 €	6,47	236 m³	- €	50%	- €	
Annemasse	Avenue Jules Ferry (partie basse)	2021	272 ml	125 000 €	NC	NC	- €	50%	- €	
Bonne	Chemin de chez Gay	2021	330 ml	106 500 €	5,63	678 m³	- €	50%	- €	
Gaillard	Rue des Rosiers	2021	160 ml	92 000 €	6,47	378 m³	- €	50%	- €	
Machilly	Route de Revilloud	2021	700 ml	382 000 €	6,24	1 594 m³	- €	50%	- €	
Vétraz Monthoux	Route de Taninges	2021	1 140 ml	990 000 €	1,42	591 m³	- €	50%	- €	
Vétraz Monthoux	Chemin de la Ruaz	2021	450 ml	260 000 €	NC	NC	- €	50%	- €	
Vétraz Monthoux	Chemin du Fourneau	2021	250 ml	166 000 €	1,42	130 m³	- €	50%	- €	
Ambilly	Rue du Jura (entre Ravier et Fraternité)	2022	375 ml	245 000 €	6,47	886 m³	10 632 €	50%	5 316 €	
Annemasse	Rue de Romagny	2022	701 ml	356 000 €	2,3	588 m³	7 056 €	50%	3 528 €	
Annemasse	Rue de Genève (entre rdt Pont du Baron de Loé et rue du Clos Fleuri)	2022	220 ml	184 000 €	NC	NC	- €	50%	- €	
Annemasse	Rue Aristide Briand	2022	303 ml	115 000 €	NC	NC	- €	50%	- €	
Gaillard	Rue de la Libération	2022	628 ml	456 000 €	14,36	8 133 m³	97 596 €	50%	48 798 €	
Gaillard	Rue du Pont Noir	2022	196 ml	146 000 €	6,47	463 m³	5 556 €	50%	2 778 €	
Gaillard	Rue Emile Millet	2022	138 ml	114 000 €	14,36	723 m³	8 676 €	50%	4 338 €	
Lucinges	Route du Faubourg	2022	300 ml	180 000 €	5,89	1 311 m³	15 732 €	50%	7 866 €	
Vétraz Monthoux	Route du Stade	2022	260 ml	185 000 €	1,42	135 m³	1 620 €	50%	810 €	
Ville la Grand	Rue du Foron	2022	770 ml	607 000 €	6,47	744 m³	8 928 €	50%	4 464 €	
		<b>TOTAL</b>	<b>11 293 ml</b>	<b>6 159 000 €</b>		<b>33 080 m³</b>	<b>329 616 €</b>		<b>164 808 €</b>	



Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE	Eau Potable
Code action E2	<b>Objectif Agence :</b> Economies d'eau	Coût : 91 500€ HT
	<b>Opération :</b> Renouvellement conduite acier chemin du P'tou, réseau du Baptieu, chemin des Loyers et route Notre-Dame de la Gorge	

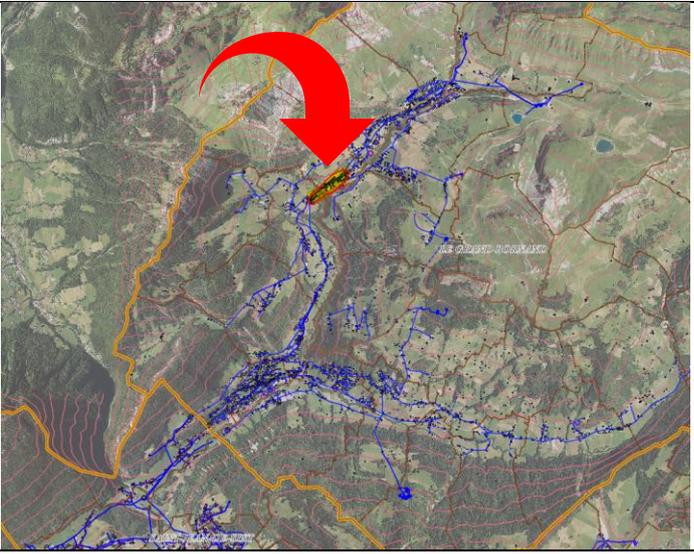
<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	<b>Chemin des Loyers</b>
QUANTI-1 : Encourager les économies d'eau	
	<b>Notre Dame de la Gorge</b>
	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	<b>Masses d'eau superficielles ou souterraines</b>
Mettre en place un dispositif de soutien d'étiage ou d'augmentation du débit réservé allant au-delà de la réglementation	FRDR566c le bon nant

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	<p>Chemin des Loyers : Une ancienne colonne d'AEP en acier de 1930 est encore en fonction sur le chemin des Loyers. L'objectif est de renouveler cette conduite par du PEHD 63mm. Gain attendu : 46m<sup>3</sup>/j soit plus de 16000m<sup>3</sup>/an</p> <p>Notre Dame de la Gorge : Une ancienne colonne fonte D200 de 1978 est encore en fonction et a été signalée comme fuyarde par les schémas directeurs. L'objectif est de la remplacer par une fonte ductile D200. Gain attendu de 145m<sup>3</sup>/j.</p> <p>Chemin du P'tou : Une ancienne colonne en acier posée dans les années 30 a été oubliée dans les schémas directeurs ; elle est donc non identifiée comme prioritaire dans les schémas. Au regard de la vétusté du tronçon et des réparations à répétition ces dernières années, ce remplacement est considéré comme prioritaire et a été intégré dans le plan de réduction de fuites délibéré par la commune en 2018.</p> <p>Réseau du Baptieu : Les écoutes nocturnes ont permis de déceler que le secteur du Baptieu était très fuyard. Composé en grande partie d'anciennes colonnes aciers en DN80 et DN60 posées en 1930, l'objectif de cette opération est de remplacer ce réseau à neuf pour supprimer les fuites. Réduction d'une fuite globale estimée à 125m<sup>3</sup>/j sur ces 375ml.</p>
Description	Chemin des Loyers : Suppression d'une conduite acier sur 120ml et remplacement par une conduite en PEHD 63mm. Reprise de 11 branchements et d'un poteau incendie ;

	<p>Notre Dame de la Gorge : Remplacement d'une ancienne colonne en fonte par une colonne neuve et reprise de 3 branchements (suppression du bassin existant)</p> <p>Chemin du P'tou : 153ml de colonne acier à remplacer par une colonne fonte DN100 sur 180ml. Le gain attendu en réduction de fuites n'a pas été estimé mais devrait être conséquent au regard de la vétusté de la colonne en place.</p> <p>Réseau du Baptieu : Dépose d'environ 375ml de réseau en acier par un réseau en PEHD D63 et 75mm.</p>
Remarques	<p>Ces deux travaux auront lieu dans le même secteur en 2019.</p> <p>Les économies d'eau de ces 4 chantiers seront d'environ 100 000m<sup>3</sup>/an.</p>

PREVISIONNEL DE REALISATION									
	Travaux	Année de démarrage	Coût total HT	Subvention Agence					Recevable autres financeurs
				Assiette éligible	taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	RENOUVELLEMENT CONDUITE ACIER CHEMIN DES LOYERS	2019	20000						
2	RENOUVELLEMENT CONDUITE FONTE ROUTE DE ND DE LA GORGE	2019	22500						
3	Réhabilitation réseau - chemin du P'tou	2019	24000						
4	Réhabilitation réseau du Baptieu	2019	43000						
	TOTAL		91500	91500€	50%	45 750€		N	oui

Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> SPL O des Aravis	Eau Potable
Code action E3	<b>Objectif Agence :</b> Economies d'eau	Coût : 304 800 €
	<b>Opération :</b> Renouvellement AEP Syndicale - Les Nants T2 – secteur les Faux la Place	

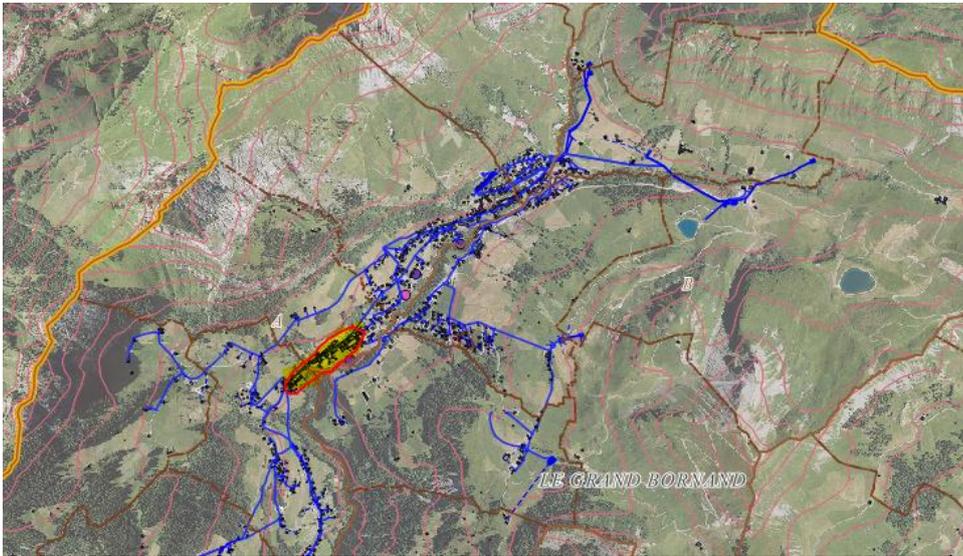
<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
QUANTI-1 : Encourager les économies d'eau	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
RAS	Cours d'eau du Borne FRDR650

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	Renforcement renouvellement AEP syndical et distribution dans le cadre de l'amélioration du rendement réseau, renouvellement EU tranche 2, 650ml
Description	<p>Il s'agit de finaliser le programme de restructuration- renouvellement de la conduite « syndicale » destinée à capter l'eau du secteur du Chinaillon, « château d'eau » de la commune du Grand Bornand, afin de permettre de l'exporter vers les lieux de consommation principalement, la commune de Saint jean de Sixt et une grande partie de la commune dont le chef lieu du grand Bornand.</p> <p>La 1ere tranche de ce programme avait fait l'objet d'une subvention de l'Agence de l'Eau au titre du 10<sup>ème</sup> programme dans le cadre déjà des économies d'eau. Il s'agit ici de finaliser le renouvellement de cette conduite fragile.</p>
Remarques	<p>Il s'agit d'une conduite principale et essentielle qui véhicule plus de 80 % de l'eau produite par la commune. En 2017, cette conduite a véhiculé 487 300 m3 soit 84% de la ressource produite sur le commune</p> <p>Ce tronçon de conduite a eu des casses franches relevées 12 fois en 7 ans. On estime que ce tronçon disposerait d'un taux de défaillance décuplé de ce fait. Les fuites relevées depuis 2008 sur ce secteur ont été comptabilisées à 12 pour un total de fuites observées de 160 représentant 6,9% des fuites relevées sur la commune.</p> <p>Le linéaire du secteur à renouveler représente 650 m hors branchements quand le linéaire de la commune représente 75 km ,soit 0,87% du linéaire global. En d'autre terme cela signifie que le secteur concerné par les travaux concentre 9% des défaillances de la commune en moyenne.</p> <p>L'indice linéaire de perte de la commune en 2017 est de 5,6 m3/km.J pour un volume de perte 153 057 m3/an. En rapprochant ces indices,on peut considérer que le volume perdu annuellement sur ce tronçon pourrait se rapprocher de 13 775 m3.</p>

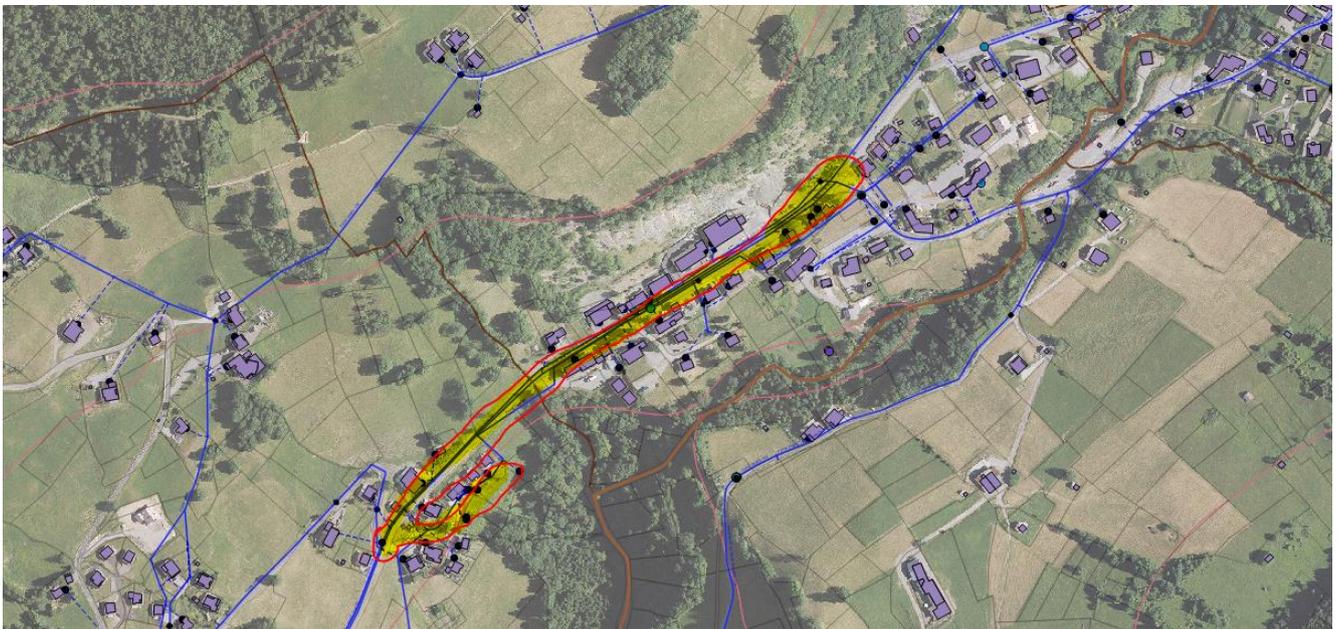
PREVISIONNEL DE REALISATION

	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Subvention Agence					Recevable autres financeurs
				Assiette éligible	taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	travaux	2019	304 800 €	165300	50%	82650		N	Non

Plan de situation



Plan de détail



Sous Bassin : Giffre	<b>Maître d'ouvrage :</b> Régie des Eaux Faucigny Glières	Eau Potable
Code action E4	<b>Objectif Agence :</b> Enveloppe Bonus, Enveloppe 10%,	Coût : 500 000€
	<b>Opération :</b> Travaux prévus au Schéma Directeur Eau Potable de Marignier	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
QUANTI-1 : Encourager les économies d'eau	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
Mettre en place un dispositif de soutien d'étiage ou d'augmentation du débit réservé allant au-delà de la réglementation	Superficielles : Arve du Bon Nant à Bonneville FRDR555a, FRDR561 Giffre du Risse à l'Arve, Souterraines : Alluvions du Giffre FRDG365

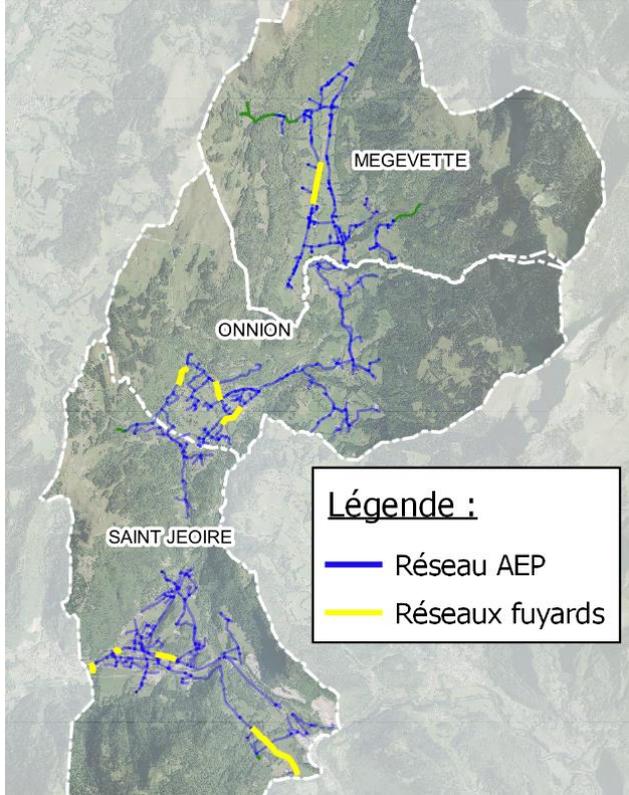
DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	<p>La régie des eaux Faucigny Glières est la structure opérationnelle pour les services d'eau et d'assainissement de la Communauté de commune Faucigny Glières. Avant 2012, la gestion de ces services était communale. A partir de 2012, les communes de Bonneville, Contamine sur Arve et Vougy ont mis en commun leur gestion. En 2017, les communes de Ayze et Petit Bornand ont intégré cette gestion intercommunale, puis en 2018, la commune de Brison et enfin les communes de Marignier et Entremont en 2019. Depuis le 01/01/2019, ces compétences globales ont été intégrées à la CCFG.</p> <p>Le réseau d'eau potable de Marignier est composé d'un secteur alimenté par la source d'Ossat et le réservoir des Crêt lui-même alimenté par les forages de Prés Paris. Ce réseau va disposer dès 2020 d'équipements de sectorisation. Le rendement global de la commune est de 40% avec certains secteurs dont les ILP sont supérieurs à 30 m3/J/km. Le renouvellement de 1 à 2 km sur les secteurs bien identifiés pourraient engendrer des économie d'eau supérieur à 10 000 m3. La sectorisation va permettre de définir les secteurs les plus fuyards et de définir les secteurs qui peuvent représenter des économies supérieures à 10 000 m3.</p>
Description	<p>Les travaux consiste suite à la mise en place de la sectorisations (déjà subventionné par le Xeme programme) d'identifier les secteur dont l'ILP se situe entre 20 et 40 m3/J/km.</p> <p>Un plan de renouvellement sera mis en place (1 à 2 km de renouvellement).</p>
Remarques	(* ) le montant de la subvention et de l'assiette éligible sera revu après instruction du dossier technique.

PREVISIONNEL DE REALISATION									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Subvention Agence					Recevable autres financeurs
				Assiette éligible	taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Renouvellement de 2 km de canalisations sur plusieurs années	2020	500 000 €	Au maximum 262 000€ (*)	50%	Au maximum 131 400€ (*)		N	oui
	Total HT		500 000 €	Sous réserve des caractéristiques techniques des dossiers déposés					

(\* ) le montant de la subvention et de l'assiette éligible sera revu après instruction du dossier technique.



Sous Bassin : Giffre	<b>Maître d'ouvrage :</b> A définir selon l'étude de transfert de compétences Communes , SRB ou CC4R	Eau Potable
Code action E5	<b>Objectif Agence :</b> économies d'eau	Coût : 634 000 €HT
	<b>Opération :</b> Réparations de fuites sur les tronçons prioritaires Renouvellement des conduites fuyardes sur Onnion, Mégevette, St Jeoire	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
QUANTI-1 : Encourager les économies d'eau	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
Mettre en place un dispositif de soutien d'étiage ou d'augmentation du débit réservé allant au-delà de la réglementation	FRDR562 : le Risse

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	<p>Le bilan besoin / ressource est déficitaire en cas de concomitance d'une période d'étiage et d'une période de forte consommation. Le contexte géographique et hydrogéologique n'est pas favorable à la mobilisation d'une nouvelle ressource. L'optimisation de la ressource actuellement mobilisable apparaît donc primordiale pour la sécurisation de l'approvisionnement en eau de ce secteur. De nombreux travaux de réparations de fuites, de renouvellement de réseaux et de régulation de la pression ont été engagés ces dernières années permettant un gain de 8 points de rendement et le respect des exigences réglementaires (71% de rendement en 2017).</p> <p>L'objectif des travaux proposés est de donner au service des eau, la capacité d'atteindre le rendement souhaité de 85 % et de maintenir cette valeur dans la durée grâce à deux leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien du rendement par des réparations ponctuelles de fuites ;</li> <li>- Amélioration du rendement par des opérations de renouvellement patrimonial de réseau dans des secteurs où les réparations ponctuelles de fuites ne sont plus efficaces du fait de la vétusté des conduites. L'économie globale d'eau est à terme évaluée à 60 000 m<sup>3</sup>/an, soit 165 m<sup>3</sup>/j ou 7 m<sup>3</sup>/h.</li> </ul>
Description	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouvellement annuel de 1% du linéaire total de réseau soit 770 m/an. Ce rythme permet de supprimer dans un délai de 5 ans, l'intégralité des conduites identifiées comme fuyardes.</li> <li>- Réparations ponctuelles de 12 fuites par an sur le réseau de Saint-Jeoire (statistique 2013 – 2018).</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réparations ponctuelles de 4 fuites par an sur le réseau de Mégevette (statistique 2013 – 2018) ;</li> <li>- Réparations ponctuelles de 14 fuites par an sur le réseau d’Onnion (statistique 2013 – 2018)</li> </ul>
Remarques	<p>Chiffrages réalisés au stade APS dans le cadre de l’étude technique préalable au transfert des compétences et des études / schémas directeurs existants.</p> <p>La commune de St Jeoire n’atteint pas le rendement cible grenelle. Onnion et Mégevette ont des rendements inférieurs à 85%. Les économies d’eau pourraient atteindre 40 000m3/an pour 1 400m environ de réseau à renouveler pour St Jeoire et 60 000m3/an pour les trois communes.</p>

PREVISIONNEL DE REALISATION									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Renouvellement des conduites fuyardes – priorité 1	2020-2021	272 000 €						
2	Renouvellement des conduites fuyardes – priorité 2		272 000 €						
3	Renouvellement des conduites fuyardes – priorité 3		272 000 €						
4	Renouvellement des conduites fuyardes – priorité 4		272 000 €						
5	Renouvellement des conduites fuyardes – priorité 5		272 000 €						
6	Réparations annuelles de 30 fuites	2020-2021	2*45 000 €						
	Total HT		1 405 000 €						
	Total période 2020-2021		634 000 €	720 000 *	50%	360 000€*		N	Oui

(\* ) sous réserve des caractéristiques techniques des dossiers déposés

Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe	Eau Potable
Code action E6	<b>Objectif Agence :</b> Economies d'eau	Coût : 312 000€
	<b>Opération :</b> N°5 Réparation de fuites sur tronçons prioritaires	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	<p>QUANTI-1 : Encourager les économies d'eau QUANTI-2 : Diversifier et sécuriser les sources d'approvisionnement pour l'AEP</p> <p><i>Plan A3 et listes des réparation des fuites sur chaque commune joint à la fiche</i></p>
<p>Programme de mesure du SDAGE :</p> <p>Mettre en place un dispositif de soutien d'étiage ou d'augmentation du débit réservé allant au-delà de la réglementation Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau</p>	
	<p>Masses d'eau superficielles ou souterraines</p> <p>La Menoge FRDR558</p>

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	Le SRB dispose de la compétence eau potable sur le secteur de la Vallée verte et du Thy. Dès lors, un nombre conséquent de fuites sur le réseau d'eau potable a été constaté. Les travaux de réparation des fuites ont permis d'économiser 168447 m3 sur la vallée verte. La poursuite de ces réparations permettrait une économie de 61 320 m3 sur le secteur du Thy et 109 500 m3 sur le secteur de la Vallée Verte par année. (Voir les tableaux en annexes) .
Description	Pour réaliser ces économies d'eau, il faut prévoir des recherches de fuites ainsi que leurs réparations. Nous partons sur environ 80 fuites réparées sur les deux secteurs par année et sur 3 ans .
Remarques	En moyenne, il faut compter par réparation de fuites 1 300 euros, ce qui correspond au terrassement, à la réparation (pièces spéciales ) et au revêtement de surface (enrobé et grave bitume).  1300 euros * 80 fuites = 104 000 euros par année

PREVISIONNEL DE REALISATION									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Réparation de fuites	2019	312 000 €						
2									
	Total HT		312 000€	312 000	50%	156 000€		N	oui



Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB)	Eau Potable
Code action E7	<b>Objectif Agence :</b> Economies d'eau	Coût : 203 000 €
	<b>Opération :</b> N° 5 Interconnexion des réservoirs de Barret et des Palluds et Interconnexion réservoir de Vers Chaz – Les Pagnouds	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	<i>Plan A3 joint à la fiche</i>
QUANTI-1 : Encourager les économies d'eau QUANTI-2 : Diversifier et sécuriser les sources d'approvisionnement pour l'AEP	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
Mettre en place un dispositif de soutien d'étiage ou d'augmentation du débit réservé allant au-delà de la réglementation Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau	La Menoge FRDR558 Le Risse FRDR562

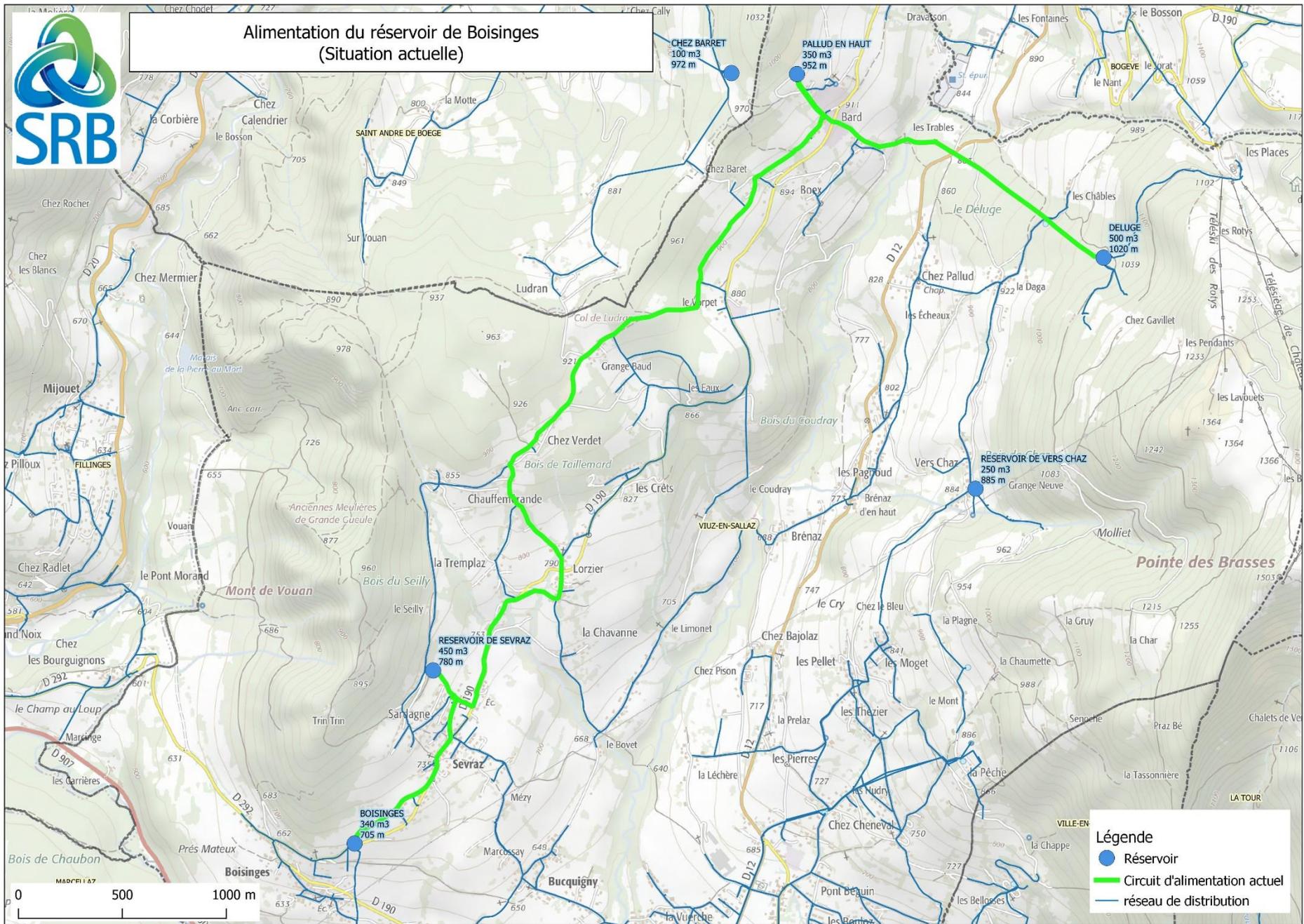
DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	Le SRB dispose de la compétence eau potable sur le secteur de la Vallée Verte depuis janvier 2018. Dès lors, un nombre conséquent de fuite sur le réseau d'eau potable de la commune de Saint-André de Boège a été constaté. Le secteur de Cuffat, concerné par ces fuites, dispose d'une pression de service autour de 20 bars. Les travaux envisagés sont la réalisation de deux interconnexions entre réservoirs dans le but de diminuer la pression de service du secteur à 5 bars et par conséquent réduire le nombre de fuites. Les économies d'eau s'estiment à environ 14 240 m <sup>3</sup> /an.
Description	<p>Pour réaliser ces économies d'eaux, deux projets indissociables sont à prévoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>L'interconnexion du réservoir de Barret</b> (commune de Saint André de Boège) <b>avec le réservoir des Palluds</b> (commune de Viuz en Sallaz) pour alimenter la commune de Saint André de Boège avec l'eau venant du réservoir des Palluds.</li> <li>2. <b>L'interconnexion des Pagnouds avec le réservoir de Vers Chaz</b> (commune de Viuz-en-Sallaz) pour permettre l'alimentation du réservoir de Boisinges par le réservoir de Vers Chaz et non plus par le réservoir du Déluge en période d'étiage. Ainsi l'eau du réservoir du Déluge pourra transiter en plus grande quantité vers le réservoir des Palluds et alimenter la commune de Saint André de Boège. En effet, le réseau de distribution en période « normale » est structurée de la manière suivante : l'eau transite du réservoir du Déluge au réservoir des Palluds, puis vers Sevraz pour alimenter le réservoir de Boisinges. En période d'étiage, cette liaison Pagnouds-Vers Chaz nous permettrait d'alimenter le réservoir de Boisinges avec le réservoir de Vers Chaz et ainsi éviter une sollicitation supplémentaire du réservoir du Déluge (cf. plan A3 joint)</li> </ol>

Remarques	<p>L'économie d'eau engendrée est calculée de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><u>Fuites réparées sur l'année 2018 :</u></li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date de la fuite</th> <th>Nature de la fuite</th> <th>Volume fuite</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>13/02/2018</td> <td>Casse colonne</td> <td>100 m3</td> </tr> <tr> <td>08/03/2018</td> <td>Trou colonne</td> <td>100 m3</td> </tr> <tr> <td>14/03/2018</td> <td>Fuite branchement</td> <td>100 m3</td> </tr> <tr> <td>25/07/2018</td> <td>Fuite branchement</td> <td>100 m3</td> </tr> <tr> <td>13/08/2018</td> <td>Fuite branchement</td> <td>100 m3</td> </tr> <tr> <td>09/09/2018</td> <td>Joint major poteau incendie</td> <td>100 m3</td> </tr> <tr> <td>24/09/2018</td> <td>Fuite branchement</td> <td>100 m3</td> </tr> <tr> <td>12/10/2018</td> <td>Fuite colonne</td> <td>100 m3</td> </tr> <tr> <td>25/10/2018</td> <td>Fuite colonne</td> <td>100 m3</td> </tr> <tr> <td>20/11/2018</td> <td>Casse colonne</td> <td>100 m3</td> </tr> <tr> <td>01/12/2018</td> <td>Casse colonne</td> <td>100 m3</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;"><b>TOTAL</b></td> <td><b>1 100 m3/an</b></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li><u>Pertes en eau sur le réseau :</u></li> </ul> <p>S'ajoute au volume des fuites réparées sur l'année 2018, un volume de 1,5m3/h correspondant aux fuites actuelles sur le réseau d'eau et non identifiées à ce jour soit <math>1,5 \times 24 \times 365 = 13\ 140</math> m3/an</p> <p>Ainsi les économies d'eau engendrées par la réalisation de ces travaux correspondent à un volume proche de <math>1\ 100 + 13\ 140 = 14\ 240</math> m3/an</p>	Date de la fuite	Nature de la fuite	Volume fuite	13/02/2018	Casse colonne	100 m3	08/03/2018	Trou colonne	100 m3	14/03/2018	Fuite branchement	100 m3	25/07/2018	Fuite branchement	100 m3	13/08/2018	Fuite branchement	100 m3	09/09/2018	Joint major poteau incendie	100 m3	24/09/2018	Fuite branchement	100 m3	12/10/2018	Fuite colonne	100 m3	25/10/2018	Fuite colonne	100 m3	20/11/2018	Casse colonne	100 m3	01/12/2018	Casse colonne	100 m3	<b>TOTAL</b>		<b>1 100 m3/an</b>
	Date de la fuite	Nature de la fuite	Volume fuite																																					
	13/02/2018	Casse colonne	100 m3																																					
	08/03/2018	Trou colonne	100 m3																																					
	14/03/2018	Fuite branchement	100 m3																																					
	25/07/2018	Fuite branchement	100 m3																																					
	13/08/2018	Fuite branchement	100 m3																																					
	09/09/2018	Joint major poteau incendie	100 m3																																					
	24/09/2018	Fuite branchement	100 m3																																					
	12/10/2018	Fuite colonne	100 m3																																					
25/10/2018	Fuite colonne	100 m3																																						
20/11/2018	Casse colonne	100 m3																																						
01/12/2018	Casse colonne	100 m3																																						
<b>TOTAL</b>		<b>1 100 m3/an</b>																																						

PREVISIONNEL DE REALISATION									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Interconnexion réservoirs Barret-Palluds	2019-2020	100 000 €						
2	Interconnexion Vers Chaz - Les Pagnouds	2019-2020	103 000 €						
	Total HT		203 000 €	203 000	50%	101 500€		N	oui

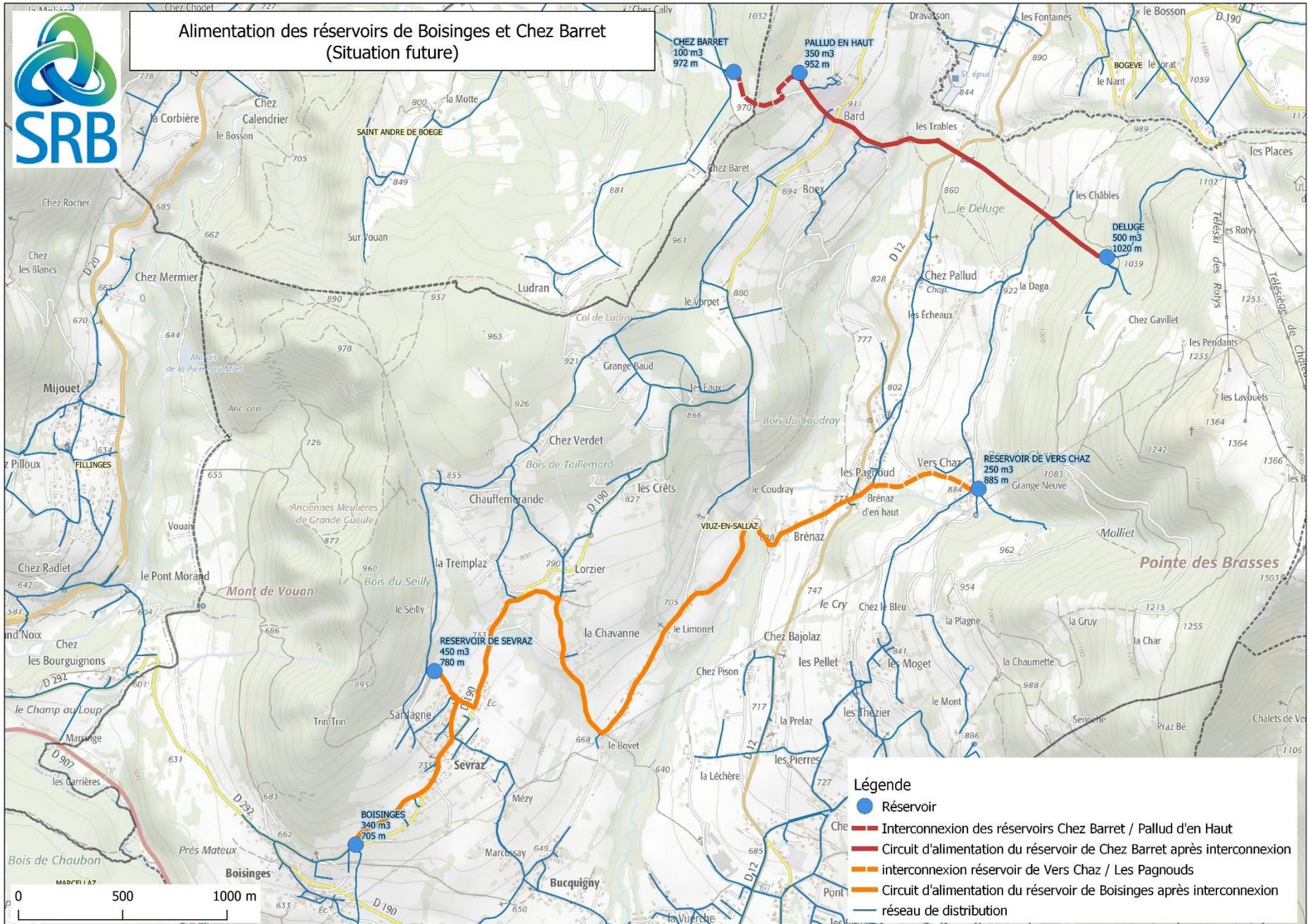


## Alimentation du réservoir de Boisings (Situation actuelle)





## Alimentation des réservoirs de Boisings et Chez Barret (Situation future)



# CONTRAT GLOBAL DU BASSIN VERSANT DE L'ARVE

*Volet alimentation en eau potable  
(GD AEP)*





Sous Bassin : Arve et Giffre	<b>Maître d'ouvrage :</b> Multiples : 18 maîtres d'ouvrage	Eau Potable
Code action GD AEP 1	<b>Objectif Agence :</b> Gestion durable des services	Coût : 2 916 878€
	<b>Opération :</b> gestion durable AEP - niveau 1 et 2	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
<p>QUANTI-1 : Encourager les économies d'eau</p> <p>QUANTI-4 : Limiter la pression quantitative sur les milieux en tension par une amélioration préalable des connaissances</p> <p>QUANTI-5 : Evaluer localement l'adéquation ressources-besoins-milieux sur les têtes de bassin versant</p>	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	Ensemble des eaux souterraines et superficielles des deux bassins versant

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	Un entretien et un renouvellement insuffisants des infrastructures d'eau potable et d'assainissement conduisent à des dysfonctionnements (rejets polluants, fuites...) et des surcoûts d'exploitation. Financer des travaux dans l'urgence et sans provision préalable aboutit à une hausse brutale du prix de l'eau. En lien avec les lois Grenelle 2 et NOTRe, l'agence soutient les collectivités qui engagent les études nécessaires à la structuration du service, la gestion pérenne du patrimoine et à la planification des travaux des services d'eau et d'assainissement.
Description	<p>Au titre des niveaux 1 et 2 de la gestion durable des services AEP, sont aidées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les études et audits concernant le regroupement intercommunal, la gestion patrimoniale des ouvrages, la tarification du service,</li> <li>• la réalisation des inventaires patrimoniaux ou descriptifs détaillés des réseaux d'eau et/ou d'assainissement, et leur géolocalisation avec mise en place de SIG si pertinent,</li> <li>• les études préalables à la planification des investissements : schémas directeurs d'eau potable, plans d'actions de réduction des fuites,</li> <li>• l'amélioration des dispositifs de comptage à la source, au réservoir ou compteur de sectorisation, dont la télétransmission/ télégestion.</li> <li>• la recherche de fuite,</li> <li>• et les réducteurs de pression.</li> </ul> <p>18 maîtres d'ouvrages prévoient de réaliser des actions de ce type.</p>
Remarques	<p>L'ensemble de ces actions devrait permettre d'une part d'améliorer significativement l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (ICGP) et d'autre part d'améliorer la détection des fuites et casses. Les services eau potable des collectivités seront mieux connus et plus facilement gérés. On peut aussi s'attendre également à des améliorations des rendements des réseaux.</p> <p>Enfin, à plus long terme, ces actions participent à la maîtrise du prix de l'eau et à l'anticipation du vieillissement des infrastructures (canalisation, réservoir,...).</p>

Le calendrier est donné à titre indicatif. Le taux de financement de l'agence est de 50% pour ce type d'opérations. Par ailleurs, certaines de ces actions peuvent être co-financées par le CD74.

PREVISIONNEL DE REALISATION							
	qui	quoi	descriptif	calen drier	montant de travaux	montan t éligible	subventi on
1	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Mise en œuvre d'une démarche curative de maîtrise des pertes en eau -- niveau 1 et 2	Au titre de la gestion durable de ses réseaux, l'agglomération souhaite: - mettre à jour des modélisations AEP et ASST - réaliser une étude de scénarii d'organisation des réseaux, de gestion de la ressource en eau et de réouverture de la Géline. - améliorer l'instrumentation et la sectorisation des réseaux.	2019	250 000 €	250 000 €	125 000 €
2	Arâches-la- Frasse	Renouvellement supervision et création/renouvell ement des lignes de communication entre réservoirs	La commune prévoit: - de renouveler la supervision existante devenue obsolète et non fiable avec des problèmes récurrents de pertes d'information, - d'améliorer la télégestion de mes ouvrages en remplaçant les lignes RTC par un système radio.	2021	38 000 €	38 000 €	19 000 €
3a	Combloux	Réducteurs de pression	Remplacement des réducteurs de pression existants de type mécanique (Bayard) par des stabilisateurs de pression CLAVAL : changement de technologie. Il y a 20 réducteurs à remplacer.	2020	25 000 €	25 000 €	12 500 €
3b	Combloux	Compteurs de secteur	Intervention renforcée dans la lutte contre la perte de ressource en eau par la pose de compteurs de secteurs sur le réseau de distribution avec communication en temps réel sur le site de télégestion.	2020	25 000 €	25 000 €	12 500 €
4	Communauté de communes de la vallée de Chamonix- Mont-Blanc	Mise à niveau et amélioration de la gestion des réseaux	La CCVCMB a repris la compétence eau potable en 2017, conduisant à la création de la Régie O2VCMB, le 1er janvier 2017. Après une année 2017 dans la continuité des modes de gestions existants sur les communes membres, le 1er janvier 2018 a marqué la fin du contrat de DSP sur Chamonix et le début d'une gestion publique homogène sur l'intégralité du périmètre communautaire.  Il convient de rappeler que depuis le 1er janvier 2015, la Régie RAVCMB en charge de l'assainissement sur les communes de la communauté (hors Chamonix en Délégation de Service Public jusqu'à fin 2017), a repris elle aussi le 1er janvier 2018 la compétence assainissement en gestion publique sur tout le périmètre.  La collectivité prévoit de: o Mettre en œuvre un service interne de SIG / Géomatique pour mettre en place une démarche d'amélioration continue de la connaissance patrimoniale grâce aux agents de terrain et étudier la mise en œuvre d'un plan hiérarchisé de renouvellement des réseaux afin d'améliorer la qualité de l'eau distribuée et lutter contre les fuites – Echéance 2019/2020 – Budget 100K€ o Engager un test par le déploiement sectoriel de compteurs intelligents (Radio/Télé relevé) pour limiter les pertes et envisager de faire évoluer la structuration tarifaire de l'eau - Echéance 2019 – Budget 45K€ matériel, 35K€ étude tarification 2020/2021 o Réalisation d'un schéma directeur de l'eau potable et de l'assainissement à l'échelle de la communauté de communes - Echéance 2021 - 75k€ (volet AEP) o Mettre en place la supervision de l'ensemble des sites de production/sectorisation AEP et des points de diagnostic permanent du réseau d'assainissement - Echéance 2020/2022 – Budget 80 K€ - part AEP 40k€	2020	300 000 €	300 000 €	150 000 €

5	Communauté de communes du Genevois	Amélioration du suivi des pertes et amélioration des rendements des réseaux: sectorisation et supervision	<p>La communauté de Communes du Genevois a repris la compétence Eau Potable des 17 communes qui la composent en 2013. Suite à cette reprise de compétence, un Schéma Directeur d'Eau Potable a été lancé en 2014 avec notamment un chapitre sur les aménagements à prévoir pour optimiser le suivi des réseaux.</p> <p>Si les indicateurs de performance globaux du réseau sont satisfaisants et conformes aux objectifs réglementaires, un examen, commune par commune fait apparaître des disparités importantes et des taux parfois critiques.</p> <p>Afin de suivre correctement ces indicateurs sur tout le territoire, il est impératif de mettre en place un outil de centralisation des données commun à toutes les communes et d'une capacité suffisante pour intégrer les données de suivi des volumes de distribution et notamment les débits nocturnes avec alerte en cas de dégradation.</p> <p>La mise en place de cette supervision faite, il sera nécessaire de poursuivre sur les axes d'amélioration proposés dans le cadre du schéma directeur en cours afin de réduire les pertes d'eau et d'améliorer et de pérenniser le suivi des réseaux :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une réduction de pression sur les secteurs subissant les plus fortes contraintes</li> <li>2. La sectorisation des réseaux avec détection des augmentations des débits nocturnes</li> <li>3. L'équipement du réseau avec des prélocalisateurs de fuites</li> <li>4. Un renouvellement ciblé des canalisations dans les secteurs à fortes pertes...</li> </ol> <p>Les axes 1 et 4 ne sont pas suffisamment murs à ce jour pour proposer des actions précises et chiffrés, par contre nous avons les éléments détaillés pour les axes 2 et 3.</p> <p>La mise en place des sectorisations plus fines et reliées à la supervision et à la gestion centralisée des alarmes permettra de nous alerter à la moindre augmentation des débits nocturnes.</p>	2019	465 500 €	465 500 €	232 500 €
6	Communauté de Communes du Pays Rochois	Mise à niveau et amélioration du service - divers	<p>Compléter l'inventaire détaillé des réseaux d'eau potable et mise à jour SIG (périmètre régie 100 kml de réseaux AEP)</p> <p>Géolocalisation des réseaux et mise à jour SIG (périmètre régie 100 kml de réseaux AEP)</p> <p>Télégestion réservoirs : diagnostic initial, modification Perax en Sofrel / rapatriement de la télégestion à la CCPR / acquisition d'un superviseur (périmètre régie)</p> <p>Mise en place de compteurs d'eau de sectorisation en radiorelève (une 20ème de compteurs sur le périmètre régie)</p> <p>Diagnostic de l'ensemble du système de production et de distribution du réseau d'eau potable</p> <p>Elaboration d'un schéma de distribution d'eau potable communautaire (pour délimiter les zones qui seront desservies par le réseau public) et d'un Schéma Directeur d'alimentation en eau potable associé à un Plan Pluriannuel d'Investissements</p> <p>Compléter l'inventaire détaillé des réseaux d'eau potable et mise à jour SIG (environ 100 kml de réseaux restants)</p> <p>Finaliser la géolocalisation des réseaux et mise à jour SIG (environ 100 kml de réseaux restants)</p> <p>Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (non chiffré à ce jour).</p>	2019	425 000 €	495 000 €	247 500 €
7	Le Reposoir	Connexion satellite pour la télésurveillance	Satellite de télésurveillance pour la gestion des réservoirs	2019	18 000 €	18 000 €	9 000 €
8	Les Contamines-Montjoie	recherche de fuite et réducteur de pression	Recherche de fuites et Mise en place d'un Monostab Côte d'Auran Zone 7	2021	21 000 €	21 000 €	10 500 €
9	Magland	SDAEP et modélisation	Réalisation du schéma directeur d'eau potable, comprenant l'inventaire du patrimoine et la modélisation des réseaux	2019	66 320 €	66 320 €	33 160 €

10	Marnaz	Mise en place d'une gestion durable et efficace de la ressource en eau	<p>Gestion durable des services publics d'eau potable avec un axe important sur l'économie d'eau. L'objectif des opérations listées ci-dessous est de diminuer les pertes en eau sur le réseau et de diminuer notamment les prélèvements sur le champ captant des Valignons et sur la source de la Bonnaz. La commune prévoit plusieurs actions:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Réalisation d'une étude (modélisation hydraulique) pour définir la sectorisation des réseaux d'eau potable et l'implantation de réducteur de pression : Montant estimatif = 25 000€HT</li> <li>* Réalisation de travaux de sectorisation des réseaux : Implantation de 9 compteurs de sectorisation sur la commune (environnement urbain) avec création de chambre de vanne, dont télétransmission des données. Les implantations de ces points de comptage seront déterminées par la modélisation et permettront de mesurer en temps réel les volumes mis en distribution sur chacun des secteurs (5 à 6 secteurs prévisionnels). Montant estimatif = 180 000€HT.</li> <li>* Réalisation de travaux de réduction de pression : Implantation de 3 réducteurs de pression (secteur de la Bonnaz + 2 secteur Mairie) pour diminuer les pressions de service (actuellement 8 bars sur cette zone). L'objectif est de créer un étage de pression complémentaires de manière à diminuer les pressions de service sur la zone centre de Marnaz. Montant estimatif = 60 000 €HT</li> <li>* Installation d'ITV sur les forages : Compteurs de suivi du fonctionnement des puits de forage. Montant estimatif : 8 200€HT</li> <li>* Réalisation de points de mesure de pression sur le réseau d'eau potable afin de détecter les anomalies de pression en temps réel sur le réseau. Ces points disposés sur les compteurs de sectorisation et les réducteurs de pression permettent de couvrir l'ensemble des secteurs et de compléter les informations sur les débits pour mieux cibler la nature des pertes en eau.</li> <li>* Mise en place de 9 points de pression sur les débitmètres de sectorisation. Montant estimatif 9000 €HT</li> <li>* Mise en place de mesures de pression amont/aval sur les 3 réducteurs de pression listés ci-dessus avec télétransmission de ces mesures Montant estimatif = 12 000€HT</li> </ul>	2019	294 200 €	294 200 €	147 100 €
11	Passy	Mise en place de compteurs de sectorisation	<p>Optimisation du dispositif de supervision du réseau AEP / Sectorisation / réduction des fuites</p> <p>Extension de 2 chambres à vannes existantes, y compris renouvellement du vannage et mise en place de compteurs de sectorisations. Ces compteurs seront pourvus de dispositifs de télésurveillance intégrés à la supervision globale du réseau d'eau potable communal.</p> <p>Précisions sur les emplacements prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteur Champlan : AV de Saint-Martin (Q4).</li> <li>- Secteur Descente Saint-Antoine (Q2).</li> </ul> <p>Ces projets font suite aux préconisations du dernier schéma directeur d'eau potable.</p>	2019	40 000 €	40 000 €	20 000 €
12	Régie des eaux de Sallanches	Sectorisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achat de 4 compteurs portables nous permettant ainsi de les déplacer sur l'ensemble des réseaux tous les 15 jours environ</li> <li>• Construction de 10 chambres de vannes soit 4 en centre-ville sur les réseaux maillés permettant ainsi d'avoir une meilleure connaissance du fonctionnement de ce type de réseau, de rechercher des fuites éventuelles surtout la nuit au moment où la consommation est très réduite et d'établir un comparatif des consommations par secteur.</li> <li>• Construction de 6 autres chambres de vannes placées sur les coteaux de St Roch et de St Martin au niveau des différents hameaux.</li> </ul>	2019	78 000 €	78 000 €	39 000 €

13a	Régie des Eaux Faucigny Glières	Mise en place de compteur de secteur et Télégestion	<p>La régie des eaux Faucigny Glières est la structure opérationnelle pour les services d'eau et d'assainissement de la Communauté de commune Faucigny Glières. Avant 2012, la gestion de ces services était communale. A partir de 2012, les communes de Bonneville, Contamine sur Arve et Vougy ont mis en commun leur gestion. En 2017, les communes de Ayze et Petit Bornand ont intégré cette gestion intercommunale, puis en 2018, la commune de Brison et enfin les communes de Marignier et Entremont en 2019. Depuis le 01/01/2019, ces compétences globales ont été intégrées à la CCFG.</p> <p>Certaines unités de distribution sur Ayze, Bonneville, Glières Val de Borne, Brison et Contamine sur Arve sont d'une taille telle que la mise en place de compteurs de sectorisation est nécessaire pour permettre un meilleur suivi des volumes de fuite.</p> <p>Les travaux consiste en la mise en place de dispositifs de comptage sur le réseau composé de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un regard béton préfabriqué, 2 vanne de sectionnement, 2 cône de réduction, 1 bride de démontage</li> <li>• 1 débitmètre électromagnétique avec transmetteur sur batterie</li> <li>• 1 dispositif de télérelève à distance relié à la télésurveillance de la REFG</li> </ul> <p>Ces dispositifs permettent d'obtenir les volumes transités 24h sur 24 au pas de temps souhaité.</p> <p>La régie des eaux Faucigny Glières continue de s'organiser pour permettre le suivi des volumes mis en distribution ainsi que le suivi des volumes de fuite quotidiennement.</p> <p>Certaines unités de distribution ne sont pas dotées de compteur de distribution, de compteur d'adduction ou de dispositif de télésurveillance de ces compteurs. L'objectif est de mettre en place ces dispositifs sur chacune des unités de distribution. La régie des eaux Faucigny Glières pour accroître sa réactivité quant à la recherche de fuite sur les réseaux souhaite disposer de matériel de recherche de fuite pour disposer directement de cette compétence. Les travaux consistent à mettre en place de dispositif de télésurveillance sur toutes les installations non encore équipées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compteur de distribution</li> <li>• Sonde de niveau dans les réservoirs</li> <li>• Compteur sur les sources</li> <li>• 1 dispositif de télérelève à distance relié à la télésurveillance de la REFG</li> </ul> <p>Ces dispositifs permettent d'obtenir les volumes transités et les niveaux 24h sur 24 au pas de temps souhaité.</p>	2019	180 000 €	180 000 €	90 000 €
-----	---------------------------------------	--	--	------	-----------	-----------	----------

13b	Régie des Eaux Faucigny Glières	Schéma directeur eau potable	<p>Actuellement, le besoin de mutualiser les connaissances de ces services est important. Des schémas directeur eau potable ont été réalisés ces 5 dernières années sur les communes d'Ayze, Bonneville, Brison, Contamine sur Arve, Marignier et Vougy. Il est nécessaire de les harmoniser et de mettre à niveau les données sur chaque commune afin d'avoir une vision exhaustive de l'ensemble du service. La commune de Glières Val de Borne ne dispose pas de SD récent.</p> <p>Réalisation d'un Schéma directeur classique avec plusieurs niveaux de missions en fonction des données existantes sur chaque commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Recueil de données et inventaire : compilation des données des SD existants,</li> <li>Recueil des données, inventaire : visite de terrains pour la commune de Glières Val de Borne</li> <li>* Relevés topographiques des éléments du service pour les communes de Bonneville, Contamine sur Arve, Marignier, Glières Val de Borne et Vougy</li> <li>* Bilans Ressources/besoins : compilation et mise à jour des SD existants et établissement du bilan pour la commune de Glières Val de Borne</li> <li>* Réévaluation des débits d'étiage sur tout le périmètre</li> <li>* Modélisation du réseau</li> <li>* Etude des transferts d'eau possible au sein du périmètre</li> <li>* Etablissement du plan de travaux pour permettre la pérennité du service, la gestion des sources optimale et la limitation des prélèvements sur les nappes souterraines.</li> </ul>	2020	225 000 €	225 000 €	112 500 €
14	Saint-Gervais-les-Bains	Compteurs de secteur et la mise à jour du schéma directeur AEP	<p>* Sectorisation UD BETTEX : Réhabilitation d'une chambre à vanne et pose de deux compteurs de sectorisation permettant de surveiller les consommations des secteurs : Route des Communailles / Grattague et Route de Cupelin / La Cry. Comprend la emplacement d'une chambre à vannes 1.70x1.00 par un ouvrage de 2,00 m par 4,00 m y compris vidange au réseau EP Réhabilitation du vannage existant. Mise en place de deux compteurs de sectorisation y compris ajout au dispositif de supervision du service. Débit nocturne actuel sur l'UD du Bettex : environ 12 m3/h.</p> <p>* Création d'une chambres à vannes avec création d'un compteur de sectorisation / secteur Granges d'Orsin: Dans le cadre de renouvellement du réseau d'eau potable des secteurs Planchette – Granges D'Orsin : Création d'un ouvrage (chambre à vanne) de 2m par 3m comprenant une vidange au réseau EP, et mise en place d'un compteur de sectorisation y compris ajout au système de supervision.</p> <p>* mise à jour du schéma directeur d'eau potable et réalisation d'une étude de vulnérabilité</p>	2019	85 000 €	85 000 €	42 500 €

15	Pour Mégevette, Onnion et Saint-Jeoire : SRB ou CC4R ou communes	Installation de dispositifs de comptage Mégevette, Onnion, Saint-Jeoire	<p>Le bilan besoins / ressources est déficitaire en cas de concomitance d'une période d'étiage et d'une période de forte consommation. La sécurisation de l'approvisionnement en eau de ce secteur nécessite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une fine connaissance des débits de production des captages actuellement suivis par des jaugeages manuels réalisés par les fontainiers ;</li> <li>- l'optimisation de la ressource actuellement mobilisable. Le maintien d'un rendement élevé requiert une surveillance quasi quotidienne des volumes mis en distribution et la possibilité de localiser rapidement les secteurs où les fuites apparaissent. La pose de compteurs de sectorisation et le raccordement de ces dispositifs au système de télégestion permettent ce type de surveillance.</li> </ul> <p>La collectivité prévoit:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* l'installation de dispositifs de comptage pour le suivi permanent des capacités de production des ressources : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau de Mégevette (Réservoir de la Glappaz : mise en place d'un compteur sur la conduite de trop-plein du ou sur la conduite de distribution des Moulins pour le suivi des captages des Mouillettes et du Creux. Réservoir des Fornets : installation d'un compteur sur la conduite d'adduction pour le suivi du captage des Fornets.)</li> <li>- Réseau d'Onnion (Captage des Poses : installation d'un dispositif de comptage sur le trop-plein de la chambre de réunion.)</li> <li>- Réseau de Saint-Jeoire (Réservoir de Cormand : mise en place d'un compteur sur la conduite d'adduction ou sur la conduite de trop-plein pour le suivi du captage de Cormand.)</li> </ul> </li> <li>* l'installation de 19 compteurs de sectorisation permettant d'optimiser et faciliter la recherche des fuites : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 compteurs à installer dans des chambres de vannes existantes ;</li> <li>- 6 chambres de comptage à créer (2 x 2,5 m) équipées chacune de 2 compteurs ;</li> <li>- 4 compteurs à installer dans des chambres de comptage à créer</li> </ul> </li> </ul>	2020-2021	78 800 €	78 800 €	39 400 €
16	Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe	Généralité	<p>Le périmètre du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) a beaucoup évolué ces dernières années. Suite à la fusion du SIA de Bellecombe et du SIE des Rocailles en 2013, il s'est agrandi jusqu'à regrouper 27 communes en 2018. Des études sont en cours pour intégrer encore 3 communes du périmètre de la Communauté de communes des 4 Rivières, les 8 autres étant déjà membres du SRB. Le périmètre sera ensuite définitif du fait d'une volonté politique et pour des raisons pratiques, notamment liées au bassin-versant.</p> <p>Le SRB souhaite mettre en œuvre une gestion durable de ses services d'eau et d'assainissement. Par l'amélioration de la connaissance sur les territoires récemment transférés, mais aussi par l'installation d'outils de mesures et de gestion des réseaux, les services du SRB pourront mieux exploiter leurs systèmes d'eau et d'assainissement.</p> <p>L'intégration de nouveaux territoires implique de définir et de préciser des programmes de travaux hiérarchisés et priorisés, afin de mieux maîtriser les coûts et de gagner en efficacité.</p> <p>Ce travail s'appuie notamment sur la connaissance des agents en place et le redéploiement d'un Système d'Information Géographique (SIG) par le service ingénierie &amp; coordination, en relation étroite avec les services d'exploitation, et le bureau d'études travaux (interne).</p> <p>Par ailleurs, il participe de différentes façons à la préservation des milieux. Il est notamment membre du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A).</p> <p>On notera enfin que le SRB dispose d'un site Internet prochainement refondu, qui permet notamment de mettre en valeur le soutien de l'Agence de l'eau. <a href="http://www.s-rb.fr">www.s-rb.fr</a>.</p>	2019			
16a	Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe	Schéma de distribution, Mise à jour de l'inventaire de patrimoine, Mise à jour du schéma directeur	<p>Rendu obligatoire par l'article L2224-7-1 du CGCT, ce schéma de distribution déterminera les zones desservies par le réseau grâce à un zonage soumis à enquête publique. Le travail sera réalisé en interne sur la base du tracé des réseaux actuels et des extensions prévues. Le temps de travail comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en forme de la cartographie,</li> <li>- La vérification avec les services concernés (coordination PLU)</li> </ul>	2019	61 500 €	Non éligible	Non éligible

			<p>La finalisation du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable, tel que prévu par l'arrêté de 2012 consistera en une mise à jour de l'inventaire avec géoréférencement sous format SIG. Ce format permettra notamment d'assurer des requêtes et de préciser le programme de renouvellement de travaux d'amélioration des réseaux. Comme plusieurs communes ont déjà réalisé ce travail sur le périmètre du SRB, seraient concernées ici :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Secteur Vallée Verte : l'inventaire a été réalisé en 2017. Il doit être finalisé pour l'ensemble des communes, notamment par un géoréférencement sur 6 communes (hors Habère-Poche).</li> <li>o Secteur du Thy : l'inventaire a été réalisé en 2017, il s'agit de finaliser le SIG par un géoréférencement sur 8 communes.</li> <li>o Secteur des Rocailles : l'inventaire doit être mis à jour, et le géoréférencement doit être finalisé sous SIG (Arbusigny, Fillinges, La Muraz, Monnetier-Mornex, Pers-Jussy).</li> </ul> <p>Le SRB dispose d'un schéma directeur daté de 2012 pour le secteur des Rocailles. Le programme de travaux est quasiment terminé. Sur les secteurs du Thy et de la Vallée Verte, des éléments préparatoires à un schéma ont été réalisés en interne en 2017-2018. Les travaux structurants ont été identifiés. Il s'agit ici de synthétiser ces éléments, et de réaliser une modélisation afin de confirmer la hiérarchisation du programme de travaux. Le schéma établira également un programme de renouvellement des réseaux. Le schéma tiendra lieu de plan d'actions pour les secteurs pour lesquels les objectifs Grenelle ne seraient pas encore atteints.</p> <p>La mise à jour sera réalisée en 2021, afin de disposer de données des compteurs de production et de sectorisation installés les années précédentes, ou des plus anciens mais dont la fiabilité aura été établie (bon fonctionnement, comptage de la totalité de la ressource, etc.).</p> <p>Il est à noter qu'en 2021, les objectifs à atteindre pour la conformité des points d'eau incendie seront connus (après concertation SDIS). Le schéma directeur d'eau potable pourra donc intégrer le schéma directeur de Défense Incendie. Ces mises à jour seront réalisées par les moyens propres de la structure: elles ne sont pas éligibles aux aides de l'Agence.</p>				
16b	Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe	Compteurs de production, compteurs de sectorisation et réducteurs de pression	<p>Ces actions font notamment référence aux fiches « Régulation des pressions et protection du réseau » du guide pour l'élaboration du plan d'actions (ONEMA, 2014).</p> <p>En équipant certains secteurs avec des réducteurs de pression, des compteurs de production et de sectorisation, il sera possible d'économiser annuellement 61 300 m<sup>3</sup> sur le secteur du Thy, et 110 000 m<sup>3</sup> sur le secteur de la Vallée Verte.</p> <p>En moyenne, 10 réducteurs de pression, 20 compteurs de production et 5 compteurs de sectorisation seront installés par année. Les points exacts seront identifiés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6000 € par réducteur de pression pour la pose d'un regard 1500*1500 avec le tampon en fonte, le réducteur et toutes les pièces (ventouse, major, etc.).</li> <li>- 1000 € par compteur, incluant les différentes pièces (filtre, major, etc.).</li> </ul>	2020	195 000 €	195 000 €	97 500 €
17	Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau COMBLOUX/ DOMANCY/ EMI-QUARTIER	Mise à jour du SDAEP	<p>Etude de mise à jour du SDAEP et mise en SIG des données (l'ancien schéma date de 2010). Aujourd'hui les besoins ont évolué et ceux à venir viendront encore changer la donne. Il est donc urgent de mettre à jour le SDAEP pour ne pas naviguer à vue en engageant des opérations pas forcément adaptées aux besoins futurs du réseau.</p>	2019	25 000 €	25 000 €	12 500 €

18	Mieussy	Installation Compteur de sectorisation et reducteur de pression et achat de débitmètre déporté pour la recherche de fuite	Installation de compteurs de sectorisation pour faciliter la recherche de fuite, achat des débits-mètre portatifs pour faciliter la recherche de fuite et installation de réducteurs de pression pour protéger les réseaux des surpressions. Description : 1. Installation deux compteurs au départ de deux surpresseurs (Pegnat et Bieuget) 2. Installation de quatre débits mètres à la sortie de réservoirs (La Ramaz, L'Encrennaz, La Praz, Messy) 3. Installation de 10 compteurs de séctorisations (Maillet, Crean, Dessy, Chef Lieu*2, Anthon, Vivier, Ley, Asnieres, Saint Denis) 4. Installation de deux compteurs de source (Dechamps, La Grange) 5. Installation de quatres réducteurs de pressions ( Les Vagnys, Asnières, La Léchères, Crean) 6. Achat d'un débit mètre portatif pour la recherche de fuite et l'installation des compteurs de sectorisation	2020	20 558 €	20 558 €	10 279 €
----	---------	--	---	------	----------	----------	----------

Sous Bassin : Arve et Giffre	<b>Maître d'ouvrage :</b> Multiples : 8 maîtres d'ouvrage	Eau Potable
Code action GD AEP 2	<b>Objectif Agence :</b> Gestion durable des services	Coût : 1 373 332€
	<b>Opération :</b> gestion durable AEP - niveau 3	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
<p>QUANTI-1 : Encourager les économies d'eau</p> <p>QUANTI-4 : Limiter la pression quantitative sur les milieux en tension par une amélioration préalable des connaissances</p> <p>QUANTI-5 : Evaluer localement l'adéquation ressources-besoins-milieux sur les têtes de bassin versant</p>	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	Ensemble des eaux souterraines et superficielles des deux bassins versant

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	Un entretien et un renouvellement insuffisants des infrastructures d'eau potable et d'assainissement conduisent à des dysfonctionnements (rejets polluants, fuites...) et des surcoûts d'exploitation. Financer des travaux dans l'urgence et sans provision préalable aboutit à une hausse brutale du prix de l'eau. En lien avec les lois Grenelle 2 et NOTRe, l'agence soutient les collectivités qui engagent les études nécessaires à la structuration du service, la gestion pérenne du patrimoine et à la planification des travaux des services d'eau et d'assainissement.
Description	<p>Au titre du niveau 3 de la gestion durable des services AEP, sont aidées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les systèmes prédictifs de fuite et casses,</li> <li>• la mise en place d'un outil de pilotage intelligent des réseaux,</li> <li>• les systèmes de prélocalisation des fuites (prélocalisateur/corrélateur).</li> </ul> <p>8 maîtres d'ouvrages prévoient de réaliser des actions de ce type.</p>
Remarques	<p>L'ensemble de ces actions devrait permettre d'une part d'améliorer significativement l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (ICGP) et d'autre part d'améliorer la détection des fuites et casses. Les services eau potable des collectivités seront mieux connus et plus facilement gérés. On peut aussi s'attendre à des améliorations des rendements des réseaux.</p> <p>Enfin, à plus long terme, ces actions participent à la maîtrise du prix de l'eau et à l'anticipation du vieillissement des infrastructures (canalisation, réservoir,...).</p> <p>Le calendrier est donné à titre indicatif. Le taux de financement de l'agence est de 50% pour ce type d'opérations mais avec l'application d'un coût plafond par habitant. Par ailleurs, certaines de ces actions peuvent être co-financées par le CD74.</p>

**PREVISIONNEL DE REALISATION**

	<b>qui</b>	<b>quoi</b>	<b>descriptif</b>	<b>calen drier</b>	<b>montant de travaux</b>	<b>montant éligible</b>	<b>subvent ion</b>
1a	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Mise en œuvre d'une démarche curative de maîtrise des pertes en eau - niveau 3	Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau , il apparaît nécessaire d'élaborer une stratégie d'amélioration des performances du réseau. La stratégie repose sur : - la consolidation des niveaux 1 et 2, - La mise en place d'un système de prélocalisation des fuites - La mise en œuvre d'une stratégie de gestion de la pression en distribution.	2020	200 000 €	200 000 €	100 000 €
2	Communauté de communes du Genevois	Amélioration du suivi des pertes et amélioration des rendements des réseaux: prélocalisateur de fuite	Le déploiement de systèmes de prélocalisation de fuites fixes avec communication GSM permettra également d'alerter dès l'apparition d'une probabilité de fuite. La corrélation des prélocalisateurs et sectorisation permettra d'optimiser et de suivre de près nos débits de pertes.	2020	287 000 €	160 000 €	80 000 €
3	Communauté de Communes du Pays Rochois	Mise à niveau et amélioration du service - divers	Acquisition d'un prélocalisateur de fuites (10 000€ pour l'achat d'un corrélateur de précision, 10 000€ pour un appareil de prélocalisation + coût de formation d'un agent) Acquisition de logiciel métier pour système d'information géographique (gestion patrimoniale des réseaux TYPE INDIGEAU) 50k€	2020	70 000 €	70 000 €	35 000 €
4	Marnaz	Mise en place d'une gestion durable et efficace de la ressource en eau	Mise en place de capteurs acoustiques sur le réseau d'eau potable : Mise en place de 25 capteurs acoustiques permanents sur le réseau pour la détection des fuites. L'objectif est de mesurer en continu le niveau de bruit sur les vannes où sont disposés ces capteurs. Montant estimatif = 37 000€HT  Mise en place d'un outil de pilotage intelligent des réseaux : Intégration des données provenant des compteurs de sectorisation, des capteurs acoustiques, des capteurs de pression et des compteurs des abonnés (provenant de la télérelèves des compteurs) pour assurer un suivi en temps réel du rendement de réseau par secteur. Montant estimatif = 20 000€HT	2020	57 000 €	43 128 €	21 564 €

5a	O des Aravis	Supervision centralisée petit cycle de l'eau	<p>Ce projet a pour objectif, à travers une meilleure maîtrise des informations et des interactions possibles sur les ouvrages et réseaux ,de pouvoir permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une meilleure compréhension, un meilleur diagnostic des installations en temps réel,</li> <li>- Une plus grande réactivité décisionnelle et donc des interventions associées (fuites, déversements..),</li> <li>- Le déploiement d'une organisation humaine centralisée de l'exploitation et doté de spécialiste (monté en compétence)</li> <li>- Des remontées d'information terrains plus nombreuses, plus riches, plus fiables, plus faciles à déployer.</li> <li>- Des traitements croisés de données entre les métiers plus simple et systématique (rendement petit cycle,)</li> </ul> <p>Avec l'ambition de rationalisation et de maîtrise des systèmes d'information, la SPL O des Aravis souhaite regrouper tous les systèmes liés à la supervision de ses installations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De production, d'adduction et distribution d'eau potable, (38 ouvrages AEP équipés d'un automate de télégestion),</li> <li>• D'assainissement (STEP du Nom et du Borne, collecte et transport des eaux usées _ (5 ouvrages EU équipés d'un automate de télégestion)).</li> </ul> <p>Ce projet concerne : Automatismes de télégestion et Infrastructure et télécommunication (communication en temps réel), Outil de Supervision unique, BI et reporting.</p> <p>La SPL O des Aravis a en gestion tout le petit cycle de l'eau pour le compte des 3 communes que sont Saint Jean de Sixt, La Clusaz et Le Grand Bornand. Dans le cadre de son développement prévisible à d'autres communes et collectivité à horizon mi 2019, Commune des Clefs , des Villard sur Thônes ; horizon 2020 Commune de Dingy St Clair, SIVU Fier et Nom.</p>	2019	610 000 €	610 000 €	32 238 €
5b	O des Aravis	Etude stratégique et tactique de renouvellement prédictif des réseaux d'eau potable 2019 - 2022	<p>Pour faire face au déclin des réseaux, leur renouvellement doit être envisagé, budgété et planifié. Les réseaux d'eau potable se sont construits sur le territoire sur plusieurs décennies principalement entre 1960 à 1980, au cours desquelles ont évolué :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les matériaux et leur qualité (la fonte grise, le PVC à joints collé, la fonte ductile, le PVC récent, le PEHD...)</li> <li>• Les conditions et qualités de pose.</li> </ul> <p>Certains matériaux anciens et mieux posés se sont révélés plus robustes que d'autres matériaux moins anciens ou posés dans de moins bonnes conditions. D'où la nécessité d'optimiser l'argent investis dans le cadre du renouvellement.</p> <p>Ce projet a pour objectifs dans un contexte de fin de vie des installations et de besoin en renouvellement pressant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les futurs secteurs à problème, dans une logique de programmation</li> <li>- Disposer d'un patrimoine en meilleur état de service rapidement</li> <li>- Améliorer rapidement le rendement réseaux en limitant les fuites et donc les prélèvements en ressource</li> <li>- A effort financier constant un renouvellement beaucoup plus efficace</li> <li>- Disposer d'un plan pluriannuel de renouvellement et donc une meilleure visibilité financière pour les usagers, la collectivité, les organismes de tutelle</li> <li>- Envisager le cadencement du renouvellement adapté aux contraintes spécifiques des particularités des secteurs (Niveau de service, rendement, cout, qualité....)</li> </ul> <p>L'étude stratégique et tactique de gestion patrimoniale HpO est dimensionnée sur 4 ans dans une logique d'amélioration continue :</p> <p>Année 1 Année initiale (Mise à niveau des données, Première programmation du renouvellement, Accès plateforme HpO® pour finaliser le programme, Accès HpO® collect pour enrichir les données,</p> <p>Années 2/3 Années intermédiaires (Accompagnement à la capitalisation des données, Maintien des données et du modèle décisionnel, Accès plateforme HpO® pour simuler/ajuster le</p>	2019	54 332 €	54 332 €	11 056 €

			programme, Accès HpO® collect pour enrichir les données, Année 4 Année de mise à jour (Mise à jour du programme de renouvellement, Accès plateforme HpO® pour finaliser le programme, Accès HpO® collect pour enrichir les données).				
6	Régie des Eaux Faucigny Glières	Mise en place de prélocalisateur/corrélateur	La REFG va s'équiper des matériels suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Corrélateur acoustique pour recherche de fuite</li> <li>• Prélocalisateur de fuite</li> </ul>	2020	70 000 €	70 000 €	35 000 €
7	Scionzier	Logiciel de gestion durable et détecteur de fuite	La commune de Scionzier a investi en 2016 dans la pose de débitmètres de sectorisation ainsi qu'au remplacement/équipement de l'intégralité des compteurs d'eau potable pour un passage en radio-relève. Chaque compteur d'eau potable est attribué au secteur dont il dépend. En 2018, la commune de Scionzier a changé sa supervision en faveur de Topkapi. En 2019, la commune de Scionzier souhaite aller plus loin dans la démarche, à savoir corréler les données des débitmètres de sectorisation avec les consommations d'eau des compteurs radiorelevés afin de déterminer de manière précise où sont les pertes en eau potable. De plus, la commune de Scionzier a un marché de prestations de services avec une société de détection de fuites d'eau. En quête de réactivité pour garantir la ressource en eau potable, la commune souhaite acquérir des détecteurs autonomes de fuites adaptables à la supervision. De ce fait, la commune de Scionzier aura connaissance chaque mois des secteurs en fuite et pourra géolocaliser les fuites dans la foulée afin de les réparer. Ce projet pluriannuel qui aboutira à court terme permettra d'avoir la main sur la gestion de l'eau distribuée en vue de diminuer les volumes prélevés.	2019- 2020	25 000 €	25 000 €	12 500 €



# CONTRAT GLOBAL DU BASSIN VERSANT DE L'ARVE

*Volet gestion durable - assainissement  
(GD ASS)*





Sous Bassin : Arve et Giffre	<b>Maître d'ouvrage :</b> Multiples : 8 maîtres d'ouvrages	Assainissement - Pluvial
Code action GD ass	<b>Objectif Agence :</b> Gestion durable des services	Coût : 1 251 500€
	<b>Opération :</b> Gestion durable assainissement	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
<p>Quali-1 : Poursuivre la réduction des rejets induisant des pollutions organiques</p> <p>Pluv-1 : Appliquer les principes généraux de gestion visant la réduction des impacts négatifs des rejets d'eaux pluviales</p> <p>Pluv-2 : Réaliser des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP)</p>	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	<b>Masses d'eau superficielles ou souterraines</b>
• RAS	Ensemble des eaux souterraines et superficielles des deux bassins versant

<b>DESCRIPTIF ET OBJECTIFS</b>	
Contexte et objectifs	Un entretien et un renouvellement insuffisants des infrastructures d'eau potable et d'assainissement conduisent à des dysfonctionnements (rejets polluants, fuites...) et des surcoûts d'exploitation. Financer des travaux dans l'urgence et sans provision préalable aboutit à une hausse brutale du prix de l'eau. En lien avec les lois Grenelle 2 et NOTRe, l'agence soutient les collectivités qui engagent les études nécessaires à la structuration du service, la gestion pérenne du patrimoine et à la planification des travaux des services d'eau et d'assainissement.
Description	<p>Au titre de la gestion durable des services assainissement, sont aidées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les études et audits concernant le regroupement intercommunal, la gestion patrimoniale des ouvrages, la tarification du service, sur l'assainissement ou la compétence pluviale,</li> <li>• la réalisation des inventaires patrimoniaux ou descriptifs détaillés des réseaux d'assainissement,</li> <li>• les études préalables à la planification des investissements : ° zonage assainissement collectif/non collectif, zonage pluvial, étude diagnostic d'état et de fonctionnement des ouvrages, schémas directeurs d'assainissement et pluvial, mise en œuvre d'outils prédictifs de gestion du renouvellement des canalisations,</li> <li>• la mise en place de l'autosurveillance et le diagnostic permanent avec l'installation de débitmètre sur le réseau.</li> </ul>
Remarques	<p>Le calendrier est donné à titre indicatif. Le taux d'aide de l'agence est de 50%, cependant sur le dernier point (autosurveillance/diagnostic permanent) un coût plafond par habitant pourra être appliqué. Par ailleurs, certaines de ces actions peuvent être co-financées par le CD74.</p> <p>L'ensemble de ces actions devrait permettre d'améliorer significativement l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (ICGP). Les services assainissement des collectivités seront mieux connus et plus facilement gérés.</p> <p>Enfin, à plus long terme, ces actions participent à la maîtrise du prix de l'eau et à l'anticipation du vieillissement des infrastructures.</p>

**PREVISIONNEL DE REALISATION**

	qui	quoi	descriptif	calen drier	montant de travaux	montant éligible	subventi on
1	Communauté de communes Cluses Arve et montagnes	Mise en place de points de mesures de débit supplémentaires dans le cadre du diagnostic permanent sur CLUSES, MARNAZ et SCIONZIER	<p>Suite a l'arrete du 21 juillet 2015, un diagnostic permanent du système d'assainissement doit etre mise en service pour le 31 décembre 2020.</p> <p>En lien avec le contrat de DSP , la société SUEZ doit installer cette année 10 points de mesures</p> <p>Pour quadriller plus finement le réseau, nous souhaitons placer d'autres points de mesures.</p> <p>Ces points de mesures ont pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaitre en continu le fonctionnement et l'état structurel du système d'assainissement</li> <li>• Prévenir et identifier les dysfonctionnements du système</li> <li>• Suivre et évaluer l'efficacité des travaux effectués</li> <li>• Exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue</li> </ul> <p>Mise en place de 11 débièmes supplémentaires a ceux posés dans le contrat de DSP pour sectoriser plus finement le réseau d'eaux usées sur les communes concernées</p>	2020	220 000 €	200 000 €	100 000 €
2a	Communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc	Schéma directeur, diagnostic permanent et étude de transfert de la compétence pluviale	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Un schéma directeur d'assainissement 75000€</li> <li>o Point de diagnostic permanent du réseau d'assainissement 40000€</li> <li>o Etudier les enjeux d'un transfert de la compétence Eaux pluviales des communes vers la CC - 50 000€</li> </ul>	2021	165 000 €	165 000 €	82 500 €
2b	Communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc	Schéma directeur, diagnostic permanent et étude de transfert de la compétence pluviale	<p>Réalisation d'un schéma directeur assainissement à l'échelle de la communauté de communes - Echéance 2021 - 75€ (volet assainissement)</p> <p>Etudier les enjeux d'un transfert de la compétence Eaux pluviales des communes vers la CC - Echéance 2021 – Budget 50K€</p> <p>Mise en plade de points de diagnostic permanent du réseau d'assainissement - Echéance 2020/2022 – Budget 80 K€ - part ass 40k€</p>	2021	165 000 €	165 000 €	82 500 €
3	Communauté de communes du Genevois	Diagnostic des réseaux assainissement	<p>La communauté de Communes du Genevois a repris la compétence assainissement complète des 17 communes en 2003. Un certain nombre d'études ont été menées, tant pour la définition des zonages que pour le diagnostic des installations, ainsi que d'importants travaux de renouvellement ou de création de réseaux séparatifs. Malgré tout sont constatés, encore à ce jour, de trop nombreux déversements au milieu naturel par temps de pluie.</p> <p>Il devient donc nécessaire aujourd'hui de réaliser les diagnostics manquants, d'actualiser les autres et d'intégrer les résultats de celui en cours dans un même rapport pour converger vers un plan pluriannuel d'investissement cohérent qui prend en compte toutes les données du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation des diagnostics sur les bassins versants de Chênex, Jonzier, Savigny, Vers.</li> <li>• Actualisation des diagnostics pour <ul style="list-style-type: none"> <li>* Archamps / Collonges / Bossey</li> <li>* Beaumont / Feigères / Neydens / Présilly</li> <li>* Chevrier / Dingy / Valleiry / vulbens</li> </ul> </li> <li>• Finalisation et intégration du diag de St Julien</li> </ul> <p>Elaboration d'un plan pluriannuel complet et cohérent en fonction des priorités de tout le territoire.</p> <p>Actualisation des zonages assainissement pour intégrer les extensions des réseaux de collecte dans le plan pluriannuel d'investissement.</p>	2020	100 000 €	100 000 €	50 000 €

4	Communauté de Communes du Pays Rochois	Mise à niveau et amélioration du service - divers	<p>Compléter l'inventaire détaillé des réseaux d'eau potable et mise à jour SIG (environ 100 kml de réseaux restants) Finaliser la géolocalisation des réseaux et mise à jour SIG (environ 100 kml de réseaux restants) Acquisition de logiciel métier pour système d'information géographique (gestion patrimoniale des réseaux TYPE INDIGEAU)</p> <p>Concernant les eaux pluviales, si prise de compétence en 2020 : Elaboration d'un schéma de gestion et zonage des eaux pluviales associé à un Plan Pluriannuel d'Investissements. Non chiffré à ce jour.</p>	2019	220 000 €	220 000 €	110 000 €
5	Régie des Eaux Faucigny Glières	Schéma directeur Assainissement	<p>Actuellement, la régie des eaux Faucigny Glières est la structure opérationnelle pour les services d'eau et d'assainissement de la Communauté de commune Faucigny Glières. Avant 2012, la gestion de ces services était communale. A partir de 2012, les communes de Bonneville, Contamine sur Arve et Vougy ont mis en commun leur gestion. En 2017, les communes de Ayze et Petit Bornand ont intégré cette gestion intercommunale, puis en 2018, la commune de Brison et enfin les communes de Marignier et Entremont en 2019. Depuis le 01/01/2019, ces compétences globales ont été intégrées à la CCFG. Actuellement, le besoin de mutualiser les connaissances de ces services est important. Des schémas directeur assainissement ont été réalisés ces 5 dernières années sur les communes d'Ayze, Bonneville, Marignier et Vougy. Il est nécessaire de les harmoniser et de mettre à niveau les données sur chaque commune afin d'avoir une vision exhaustive de l'ensemble du service. Les communes de Glières Val de Borne et Brison ne disposent pas de schéma directeur récent.</p> <p>Action prévue: Schéma directeur classique avec plusieurs niveaux de missions en fonction des données existantes sur chaque commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Recueil de données et inventaire : compilation des données des SD existants,</li> <li>*Recueil des données, inventaire : visite de terrains pour la commune de Glières Val de Borne et Brison,</li> <li>*Relevés topographique,</li> <li>*Bilans capacité/rejet : compilation et mise à jour des SD existants</li> <li>*Etablissement du plan de travaux pour permettre la pérennité du service, la suppression des rejets de temps sec, la limitation des rejets par temps de pluie</li> </ul>	2020	150 000 €	150 000 €	75 000 €
6	Saint-Gervais-les-Bains	Mise à jour du schéma directeur assainissement	Mise à jour schéma directeur d'assainissement collectif et campagne de recherche d'eaux parasites	2019	25 000 €	25 000 €	12 500 €
7	SIVOM de la région de Cluses	Mise en place du diagnostic permanent	<p>Le collecteur intercommunal d'eaux usées du SIVOM appelé ARVE situé en rive gauche et droite de l'Arve, collecte les effluents des communes de Cluses, Scionzier, Marnaz, Thyez et une partie de MARIGNIER. Le collecteur GIFFRE collecte les effluents des communes de SAINT-JEOIRE, MIEUSSY, une partie de MARIGNIER et LA TOUR.</p> <p>Des débitmètres sont actuellement en place sur ces collecteurs d'eaux usées afin de quantifier le volume d'eaux usées envoyées par chaque collectivité.</p> <p>Cependant, certains équipements sont obsolètes et nécessitent d'être changés voire améliorés.</p> <p>Renouvellement des débitmètres installés sur les collecteurs d'eaux usées intercommunaux ARVE et GIFFRE permettant de mettre en place un diagnostic permanent. Ces travaux sont éligibles aux aides de l'Agence si il ne s'agit pas d'un simple</p>	2020	100 000 €	100 000 €	50 000 €

			renouvellement mais d'une amélioration sensible des équipements.				
8	Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe	Mise à jour de l'inventaire de patrimoine	<p>Le SRB prévoit de réaliser un inventaire au sens de descriptif détaillé des réseaux (décret n°2012-97 du 27 janvier 2012). Cet inventaire sera mis sous format SIG, avec un géoréférencement. Ce format permettra notamment d'assurer des requêtes et de préciser le programme de renouvellement de travaux d'amélioration des réseaux.</p> <p>Secteur Vallée Verte : l'inventaire est à réaliser pour Saxel, Habère-Lullin, Burdignin, Villard. Il est à compléter pour St André, Boège et Habère-Poche. Des passages caméras et des diagnostics avaient été réalisés par ces communes (avec des subventions), mais un inventaire complet avec un report sous format SIG est indispensable pour assurer une gestion durable du réseau.</p> <p>Secteur Thy : un diagnostic avait été réalisé pour le Syndicat du Thy. Mais l'inventaire est à compléter. Il manque des informations sur les matériaux et les années de pose. Un plan sous format SIG est à mettre en place.</p> <p>Secteur Bellecombe : un SIG avait été mis en place en 2008. Un inventaire a été réalisé en 2013. Ils seront repris et complétés. Un travail de terrain sera réalisé pour les extensions ou aménagements réalisés depuis.</p> <p>Hors géoréférencement, il s'agit donc de synthétiser des données existantes pour les mettre en forme dans un SIG. Mais aussi de réaliser un travail de terrain et d'enquêtes (bureaux d'études, maîtres d'œuvres, élus, agents communaux, etc.).</p> <p>Cet inventaire sera réalisé par les moyens propres de la structure: il n'est pas éligible aux aides de l'Agence.</p>	2019		Non éligible	Non éligible
8	Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe	Mise à jour du zonage	<p>Le SRB délimitera, après enquête publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*les zones d'assainissement collectif où il assure la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;</li> <li>*les zones relevant de l'assainissement non collectif où il assure le contrôle de ces installations et, le cas échéant, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.</li> </ul> <p>Le SIA de Bellecombe disposait d'un zonage établi avant 2000. Le cabinet SCERCL l'avait aussi réalisé pour le Syndicat du Thy en 2010. En Vallée Verte, chaque commune dispose d'un zonage réalisé entre 2001 (St André de Boège) et 2016 (Habère-Lullin).</p> <p>La mise à jour consiste à établir l'aptitude des sols sur les secteurs nouvellement ouverts à l'urbanisation. Elle permettra également de revoir les prescriptions techniques pour l'assainissement non collectif, et les modalités de rejet dans le milieu.</p> <p>La mise à jour permet également de disposer d'un zonage unique qui sera soumis à enquête publique sur le territoire du SRB.</p> <p>Seul le volet sur l'aptitude des sols est éligible aux aides de l'agence de l'eau. Les autres missions sont réalisées par les moyens propres de la structure.</p>	2019 - 2020	30 000 €	20 000 €	10 000 €
8		Télégestion : installation de points de mesure sur les DO et le réseau	<p>L'installation de points de mesure sur les DO et le réseau permettront l'auto-surveillance des réseaux et une bonne exploitation. Le service Assainissement pourra ainsi anticiper les débordements, mais aussi gérer les opérations de maintenance. Les données seront utilisées pour optimiser la performance des réseaux. Il est prévu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* 6 capteurs (data-logger communicant associés à une cellule de niveau à ultrasons) détecteront la hauteur des effluents, au droit des surverses, ainsi que leur nombre et leur durée.</li> <li>- 3 déversoirs d'orage situés à Peillonnet et Viuz, à proximité de la rivière Thy</li> <li>- 1 déversoir situé à Viuz, route de Boisingses</li> </ul>	2020	56 000 €	56 000 €	28 000 €

			<p>- 1 déversoir situé à Reignier, sur le seul secteur unitaire, Grande Rue</p> <p>- 1 déversoir situé au poste de Contamine qui collecte l'ensemble des effluents du Thy</p> <p>* 5 capteurs seront également installés en diagnostic permanent sur le réseau (Reignier : collecteur de la rue de Saint-Ange, Pers-Jussy : collecteur d'Arbusigny (issu de la fruitière), Viuz-en-Sallaz : collecteur de Bogève, Boège collecteur de Saxel, Collecteur de Fillinges – sous Malan.</p> <p>* 6 capteurs sur les déversoirs d'orage le long du collecteur de la Vallée-Verte (+ de 2000 EH) (Habère-Poche, Habère-Lullin, Boège, Saint-André-de-Boège, Pont de Fillinges, Arve (à proximité du poste de Contamine). Le montant présenté comprend les capteurs et l'adaptation des sites.</p>				
--	--	--	--	--	--	--	--



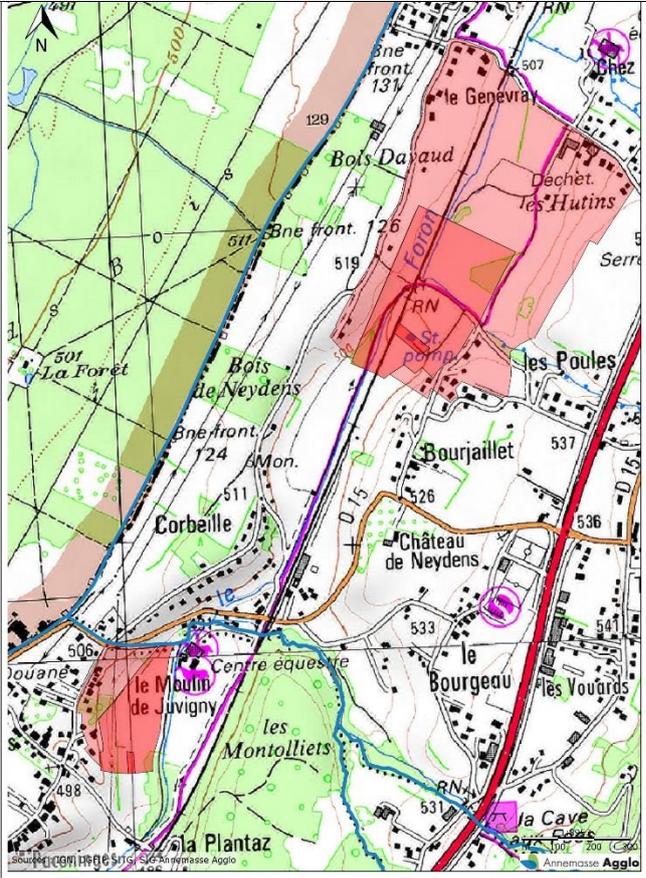
# CONTRAT GLOBAL DU BASSIN VERSANT DE L'ARVE

## *Volet ressources en eau (R)*





Sous Bassin : Arve Aval	<b>Maître d'ouvrage :</b> Annemasse les Voirons Agglomération	Ressources en eau
Code action R1	<b>Objectif Agence :</b> Préservation des ressources stratégiques	Coût : 50 000 euros
	<b>Opération :</b> Etude hydrogéologique sur la nappe d'accompagnement du Foron	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
<p>NAP-2 : Protéger les ressources stratégiques du territoire</p> <p>NAP-6 : Maîtriser les risques de pollution issue des eaux pluviales pour les nappes stratégiques</p> <p>NAP-7 : Mettre en œuvre une stratégie foncière pour la gestion des nappes stratégiques</p> <p>NAP-8 : Actualiser les arrêtés de de périmètre de protection de captages</p> <p>NAP-10 : Améliorer la connaissance des nappes stratégiques pour l'eau potable</p>	
	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau	FRDR556a le Foron en amont de ville-La-Grand

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	Annemasse Agglo exploite deux puits (Juvigny et Pré-Chaleur) qui prennent l'eau dans une nappe superficielle du Foron. Cette nappe est sensible aux périodes d'étiage. L'objectif est d'améliorer la connaissance de cette nappe dans l'optique d'optimiser son exploitation (ressource secondaire) et de moins solliciter la ressource principale (nappe de la basse vallée de l'Arve à Arthaz).
Description	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préciser la nature, l'étendue et les caractéristiques du système aquifère exploitée par les captages de Juvigny et Pré-Chaleur</li> <li>- Déterminer les conditions d'alimentation naturelles de cette nappe</li> <li>- Apprécier les volumes prélevables au niveau des différents captages et évaluer leur variabilité annuelle en fonction des conditions climatiques</li> </ul>
Remarques	Acteurs associés : Agence de l'eau, ARS, DDT

**PREVISIONNEL DE REALISATION**

	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence			Recevable autres financeurs	
					Taux %	montant	Avance		Bonus (O/N)
1	Etude hydrogéologique sur la nappe d'accompagnement du Foron	2021	50 000	50 000	70	35 000	0	N	Conseil départemental
	Total HT		50 000€						

Sous Bassin : Arve Aval	<b>Maître d'ouvrage :</b> Annemasse les Voirons Agglomération	Ressources en eau
Code action R2	<b>Objectif Agence :</b> Préservation des ressources	Coût : 50 000 euros
	<b>Opération :</b> Etude hydrogéologique sur la nappe d'accompagnement de la Nussance	

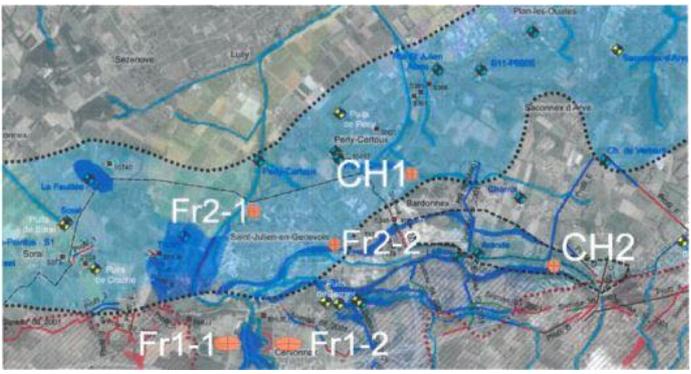
<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
NAP-8 : Actualiser les arrêtés de de périmètre de protection de captages	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	Nappe d'accompagnement de la Nussance

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	Annemasse Agglo exploite le puits de Bray qui prend l'eau dans une nappe superficielle de la Nussance. Cette nappe est sensible aux périodes d'étiage. L'objectif est d'améliorer la connaissance de cette nappe dans l'optique d'optimiser son exploitation (ressource secondaire) et de moins solliciter la ressource principale (nappe de la basse vallée de l'Arve à Arthaz).
Description	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préciser la nature, l'étendue et les caractéristiques du système aquifère exploitée par le captage de Bray</li> <li>- Déterminer les conditions d'alimentation naturelles de cette nappe</li> <li>- Apprécier les volumes prélevables au niveau du captage et évaluer leur variabilité annuelle en fonction des conditions climatiques</li> </ul>
Remarques	Acteurs associés : Agence de l'eau, ARS, DDT La nappe se situe en amont de deux bassins versant concernés par une étude volume prélevable (la Menoge et le Foron du Chablais Genevois). Le pompage de Bray et la nappe superficielle de la Nussance ne sont pas dans les zonages SDAGE des ressources stratégique

PREVISIONNEL DE REALISATION									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Etude hydrogéologique sur la nappe d'accompagnement de la Nussance	2021	50 000	50 000	70	35 000	0	N	Conseil départemental
	Total HT		50 000€						



Sous Bassin : Genevois	<b>Maître d'ouvrage :</b> <b>Communauté de Communes du Genevois</b>	Ressources en eau
Code action R3	<b>Objectif Agence :</b> Préservation des ressources stratégiques	Coût : <b>150 000 € HT</b>
	<b>Opération :</b> Etudes complémentaires sur la nappe du Genevois	

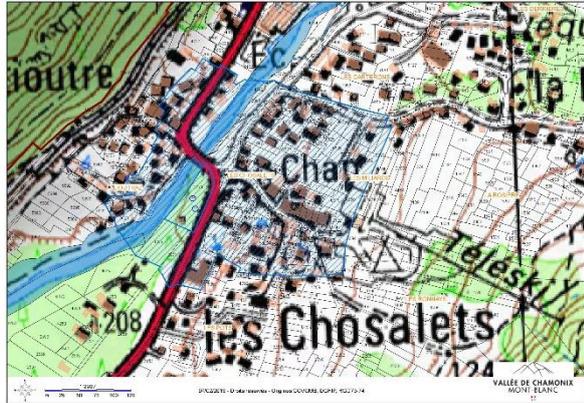
<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
NAP-2 : Protéger les ressources stratégiques du territoire NAP-6 : Maîtriser les risques de pollution issue des eaux pluviales pour les nappes stratégiques NAP-10 : Améliorer la connaissance des nappes stratégiques pour l'eau potable	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	

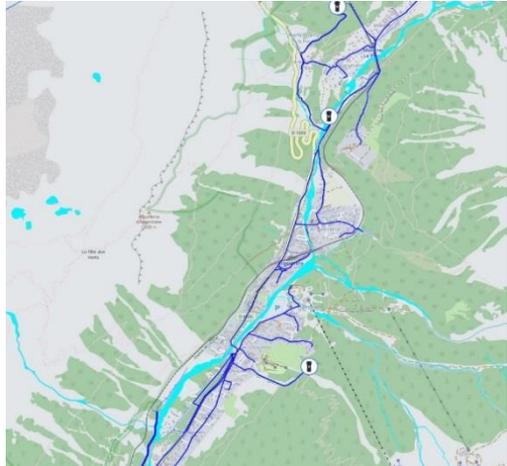
DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	<p>La nappe du Genevois, fait face à une problématique de présence de N'N-DMS a des concentrations supérieures à 0.1µg/l dans certains puits d'alimentation en eau potable (Veigy et craches notamment côté français).</p> <p>Cette présence oblige à stopper l'utilisation du puits de Veigy, et à diluer en permanence l'eau produite par les forages de craches avec de l'eau de Matailly.</p> <p>Afin de mieux comprendre ces phénomènes et de se prémunir dans l'avenir, il est nécessaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>d'obtenir une meilleur compréhension du fonctionnement hydrogéologique de la nappe du Genevois,</li> <li>de préciser la répartition géographique, hydrogéologique et l'évolution temporelle du N'N-DMS</li> <li>de préciser les contours des zones de vulnérabilité en surface sans couverture morainique protectrice.</li> </ul>
Description	<p>L'étude partira sur des campagnes de prélèvements et analyses dans la nappe et autres points d'eau. Des prélèvements d'échantillons solides et des tests de lixivation pour déterminer le comportement dans le sol de la molécule.</p> <p>La mise en place de piezomètres et la réalisation de mesures géophysiques complémentaires. Ces mesures permettront de préciser les zones de vulnérabilité et d'identifier des actions pour préserver cette nappe.</p>
Remarques	D'autres investigations, non estimées à ce stade, pourraient également être nécessaires selon les résultats de cette campagne...

**PREVISIONNEL DE REALISATION**

	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Subvention Agence					Recevable autres financeurs
				Assiette éligible	taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Réalisation des prélèvements sur l'eau, et les sols, Maîtrise d'œuvre pour la réalisation des piézomètres et des mesures géophysiques	2019	35 000 €	35 000	50%	17 500		N	
2	Mesures géophysiques complémentaires et réalisation des piézomètres	2019	115 000 €	115 000	50%	57 500		N	
	Total HT		150 000 €	150 000	50%	75 000		N	oui

Sous Bassin : Alluvions de Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> CCVCMB – Régie O2VCMB	Ressources en eau
Code action R4	<b>Objectif Agence :</b> Préservation des ressources stratégiques	Coût : 175 000€
	<b>Opération :</b> Protéger la ressource stratégique des Chosalets	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
<p>NAP-2 : Protéger les ressources stratégiques du territoire</p> <p>NAP-10 : Améliorer la connaissance des nappes stratégiques pour l'eau potable</p> <p>QUANTI-2 : Diversifier et sécuriser les sources d'approvisionnement pour l'AEP</p>	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
<p>Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau</p> <p>Réaliser une étude transversale (</p> <p>Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau</p> <p>Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau</p>	Nappe stratégique des Chosalets : « alluvions de l'Arve - Ombilic de chamonix – Argentière »

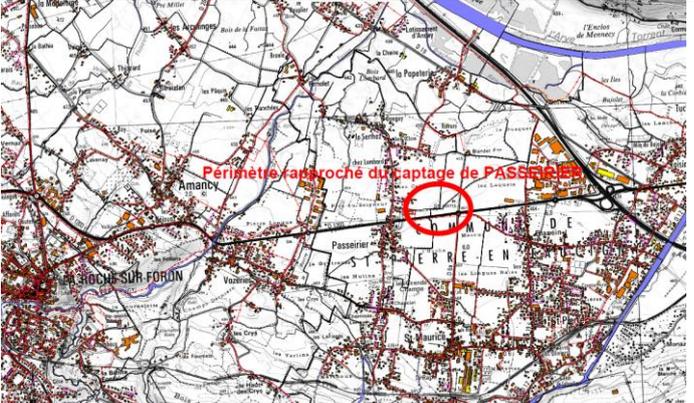
DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	<p>La DUP du forage F1 des Chosalets faisait état d'une vulnérabilité importante du site et nécessitait une veille permanente pour vérifier l'étanchéité des cuves à fuel, des réseaux d'assainissement et d'eau pluviale. Toutefois, l'étude réalisée par le SAGE pour l'identification des nappes stratégiques fait état d'une protection par une épaisseur importante d'argile.</p> <p>D'autre part, les 2/3 de l'eau nécessaire à l'alimentation du village d'Argentière sont prélevés sur le forage des Chosalets, alors que de l'eau gravitaire en provenance du Tour est disponible mais rejeté à l'ARVE</p>
Description	<p>1 et 2 - Chargé de mission pour la sensibilisation des habitants du périmètre rapproché de captage, vérification des installations, des raccordements au réseaux EU, et de l'étanchéité des réseaux d'eau pluviale de voirie pour limiter les infiltrations de chlorure (sels de déneigement). Pourront être également réalisées des études pour préciser les risques de pollution ou les travaux prescrits par la DUP.</p> <p>3 - Assurer des interconnexions entre les réseaux haut et bas services (Réservoir Pont Boveray et Rosière) pour soulager la nappe des Chosalets. Ce dernier volet n'est pas éligible aux aides de l'Agence de l'eau.</p> 
Remarques	La nappe des Chosalets est classé comme nappe stratégique pour l'eau potable dans le SAGE Arve.

PREVISIONNEL DE REALISATION									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					Taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Chargé de mission (**)	2020	50 000 €	50 000	50%	25 000		N	
2	ITV et test d'étanchéité (50U x 500€) *	2021	25 000 €	25 000	50%	12 500		N	
3	Etude et Travaux d'interconnexion	2019	100 000€	0€				N	
	Total HT		175 000 €			50 000€			

(\*) si travaux prescrits par la DUP ou confirmés par une étude.

(\*\*) sous réserve de l'instruction du dossier par l'agence de l'eau

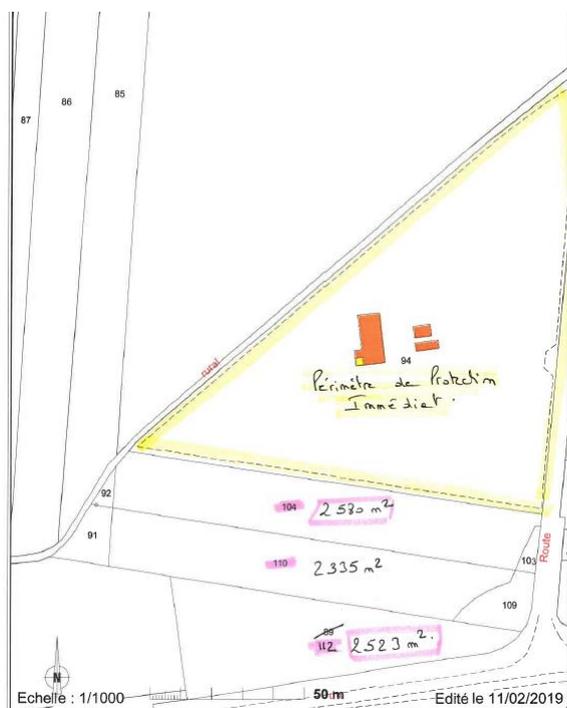
Sous Bassin : Alluvions de Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> Communauté de Communes du Pays Rochois	Ressources en eau
Code action R5	<b>Objectif Agence :</b> Préservation des ressources stratégiques	Coût : 20 000 € HT
	<b>Opération :</b> Acquisitions foncières dans le périmètre de protection rapproché du captage de Passeirier pour la protection de la nappe stratégique du cône du Borne	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
NAP-2 : Protéger les ressources stratégiques du territoire NAP-7 : Mettre en œuvre une stratégie foncière pour la gestion des nappes stratégiques	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau	Alluvions de l'Arve      FRDG364

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	<p>Chaque année, les parcelles situées à l'amont du forage de Passeirier, dans le périmètre rapproché de ce dernier, sont occupées de façon illicite. Ces occupations sauvages présentent un risque sanitaire certain pour la ressource en eau (nappe stratégique du cône du Borne) qui est pour la CCPR une ressource prioritaire.</p> <p>Afin d'éviter toute future occupation sauvage des parcelles situées dans le périmètre rapproché, la CCPR a décidé d'acquérir les dites parcelles et d'agrandir à terme, la clôture de protection du périmètre immédiat du forage. Les parcelles concernées sont les parcelles cadastrées section AM n° 112, 104 et 110.</p>
Description	<p>La parcelle AM112, dans le périmètre rapproché du forage de Passeirier, sur la commune de Saint Pierre en Faucigny, est actuellement à vendre. Ce terrain, cadastré section AM n°112, d'une surface de 2 523 m<sup>2</sup>, est la propriété du Conseil Départemental 74. La Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale du Conseil Départemental a émis un avis favorable quant à la cession de la parcelle AM n° 112, située au lieu dit « Blandet-sud » à St Pierre en Faucigny, au prix fixé par France Domaine, à savoir 2 €/m<sup>2</sup>. Le prix d'acquisition, conforme à l'avis rendu par le service des Domaines, serait de 4 324 €, net de TVA. Les frais pour la constitution de l'acte authentique de cette cession seront pris en charge par la CCPR.</p> <p>Pour les parcelles AM 104 (2 580 m<sup>2</sup>) et 110 (2 335 m<sup>3</sup>), la CCPR souhaite passer par l'Etablissement Public Foncier pour l'acquisition de ces parcelles. La parcelle AM112 (juste à côté), propriété du Département, est en cours d'acquisition par la CCPR à 2€/m<sup>2</sup>, prix fixé par France Domaine.</p>
Remarques	Ces acquisitions foncières, compte tenu du fait qu'elles participent à la protection de la nappe stratégique du cône du Borne, peuvent être éligibles à des subventions de l'Agence de l'Eau Méditerranée Corse dans le cadre de son 11 <sup>ème</sup> programme.

## PREVISIONNEL DE REALISATION

	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence			Recevable autres financeurs	
					taux	montant	Avance		Bonus (O/N)
1	Acquisition des parcelles AM 112, 104 et 110 (y compris frais de notaires et frais annexes)	2019	20 000 € HT	20 000	50%	10 000€		N	oui



Sous Bassin : Alluvions de l'Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe	Ressources en eau
Code action R6	<b>Objectif Agence :</b> Préservation des ressources stratégiques	Coût : 264 660 €HT
	<b>Opération :</b> Phase 2 de l'étude hydrogéologiques de la nappe de Scientrier	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
NAP-2 : Protéger les ressources stratégiques du territoire NAP-8 : Actualiser les arrêtés de de périmètre de protection de captages NAP-10 : Améliorer la connaissance des nappes stratégiques pour l'eau potable	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	Alluvions de l'Arve FRDG364

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	<p>Le SRB est depuis plus de 2 ans fortement engagé dans l'acquisition de données et l'amélioration de la connaissance de la nappe de Scientrier. Fort d'une première étude hydrogéologique complète réalisée entre 2016 et 2017, le SRB souhaite approfondir et affiner la connaissance de la recharge de cet aquifère.</p> <p>En effet la première étude laisse penser qu'une recharge par le secteur St-Pierre/Borne/Arve est tout à fait probable. Pour confirmer ces hypothèses, il est nécessaire de réaliser à nouveau des lignes géophysiques, 3 piézomètres et des campagnes d'analyses physico(chimiques (dont le couple d'isotopes 16O/3H).</p> <p>L'objectif final étant de pouvoir créer un modèle hydrodynamique permettant une gestion encore plus efficace et durable de cette nappe. (Volumes maximums prélevables, détermination des zones d'alimentation, identification des périodes de recharges, temps de réaction en cas de pollution...)</p> <p>L'analyse et l'interprétation de ces différentes méthodes complémentaires pourront alors permettre de conclure sur les meilleurs modes d'exploitation de cette ressource stratégique.</p>
Description	<p>L'étude se décompose en 6 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Etude bibliographique approfondie du secteur sud d'Amancy</li> <li>-Etude Géophysique (10km)</li> <li>-Création de 3 piézomètres et essais de pompages longues durées</li> <li>-Campagnes physico-chimiques de la nappe et de cours d'eau potentiellement participatifs</li> <li>-Etablissement d'un modèle hydrogéologique</li> <li>-Rédaction d'un rapport final phase 1 et 2</li> </ul>
Remarques	<p>La Nappe de Scientrier fait partie intégrante du système hydrogéologique des bords de l'Arve. La banquette d'Arenthon est mentionnée dans le SAGE de l'Arve mais ne fait pas l'objet d'une connaissance fine. Cette étude participera largement à l'augmentation de la connaissance des circulations et des connexions éventuelles entre les différents systèmes hydrogéologiques du secteur Saint-Pierre/Arthaz.</p>

PREVISIONNEL DE REALISATION									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Synthèse bibliographique des prospections géophysiques et des études hydrogéologiques menées au sud d'Amancy	2019	6000						
2	Mesures géophysiques. 10 000mètres pour affiner la nature et la géométrie des formations aquifères de 80 à 100mètres.		31100						
3	Création d'un réseau piézométrique avec 3 piézomètres de diamètres 163mm/profondeur 50m		87630						
4	Relevés des caractéristiques hydrogéologiques lors de la création des 3 piézomètres		11040						
5	Positionnement et nivellement des points		1720						
6	Acquisition et installation de 3 enregistreurs de niveau		5710						
7	Suivi piézométrique au cours de l'année, traitement et archivage des données		3450						
8	Bilan des caractéristiques physico-chimiques au droit des 3 piézomètres et cours d'eau susceptibles d'être en relation avec l'aquifère . Arve, Foron, Cone de dejection du borne (4/an)  éléments majeurs, conductivité, pH et température in situ		17520						
9	Bilan des concentrations en 180 et 3H au cours d'un cycle hydrologique chimiques au droit des 3 piézomètres et cours d'eau susceptibles d'être en relation avec l'aquifère (4/an)		5600						
10	Jaugeage en plusieurs points de du ruisseau du Foron et du Bourre pour évaluer d'éventuelles pertes en nappe (4/an)		9200						
11	Réalisation de 5 essais de pompages longue durée pour réaliser une carte de transmissivité de l'aquifère et d'évaluer la capacité d'exploitation de la nappe		24720						
12	Réalisation d'un modèle hydrogéologique de l'aquifère des Rocailles sur la base de l'ensemble des données acquises en phase 1 et 2		43100						
13	Réalisation du rapport final avec interprétation de l'ensemble des données et conclusions sur l'exploitation et la protection de l'aquifère		17870						
	Total HT		264 660€	264 660€	50%	132 330€		N	oui

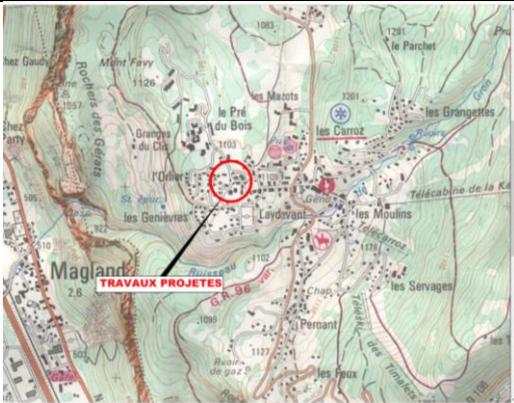
# CONTRAT GLOBAL DU BASSIN VERSANT DE L'ARVE

*Bonus*





Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> Commune d'ARACHES LA FRASSE	Eau Potable
Code action B1	<b>Objectif Agence :</b> Enveloppe 10%	Coût : 93 780.60 € HT
	<b>Opération :</b> création d'un maillage du réseau d'eau potable _ route des Clis	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
RAS	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
RAS	

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	Optimiser le réseau d'eau potable dans un secteur densément habité et maîtriser le foncier
Description	Création d'un maillage entre les conduites de distribution d'eau potable route des Clis et route du Servery. Ces travaux ont pour but de supprimer le bouclage existant vétuste en fonte grise passant dans des parcelles privées et de reprendre les branchements existants qui actuellement traversent également des propriétés privées. Ces travaux ont été identifiés dans le schéma directeur eau potable rendu en 2010
Remarques	Réalisation des travaux prévue au printemps 2019 en coordination avec des travaux d'extension du réseau d'eaux usées portés par la communauté de commune Cluses Arve Montagne.

PREVISIONNEL DE REALISATION*									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Tranche 1	2019	38 000.00						CD74
2	Tranches 2 et 3	2020	55 780.60						CD74
	Total HT		93 780.60		30%	28 134€			

\* La Commission Locale de l'eau a statué sur les montants des bonus éligibles le 15 juillet 2019. Ces montants sont susceptibles de varier par rapport au tableau ci-dessus. Les montants des subventions retenus sont indiqués dans l'annexe 3 « Petit cycle » : Etat des bonus retenus suite à la CLE du SAGE du 15/07/2019 ».



Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> Commune d'ARACHES LA FRASSE	Eau Potable
Code action B2	<b>Objectif Agence :</b> Enveloppe 10%	Coût : 77 299 € HT
	<b>Opération :</b> renouvellement du réseau d'eau potable dans l'Impasse du chant du torrent et sur un tronçon de la route des Moulins	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
RAS	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
RAS	

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	Renforcement du réseau d'eau potable dans un secteur densément habité
Description	Renouvellement et renforcement du réseau de distribution d'eau potable dans l'impasse du Chant du Torrent et sur un tronçon de la route des Moulins situé entre cette impasse et le carrefour avec la route du Pernand et des Servages. Ces travaux ont été identifiés dans le schéma directeur eau potable rendu en 2010. Il s'agit de renouveler un réseau vétuste en fonte grise diamètre 80 mm faisant l'objet de réparations récurrentes ces dernières années avant la reprise de la structure de chaussée planifiée pour 2019 dans l'impasse du Chant du Torrent.
Remarques	Réalisation des travaux prévue au printemps 2019, travaux en coordination avec l'aménagement de surface et la reprise des structures de chaussée

PREVISIONNEL DE REALISATION*									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Travaux	2019	77 299.00	77299	30%	23190		O	CD74

\* La Commission Locale de l'eau a statué sur les montants des bonus éligibles le 15 juillet 2019. Ces montants sont susceptibles de varier par rapport au tableau ci-dessus. Les montants des subventions retenus sont indiqués dans l'annexe 3 « Petit cycle » : Etat des bonus retenus suite à la CLE du SAGE du 15/07/2019 ».



Sous Bassin : <b>Arve</b>	<b>Maître d'ouvrage :</b> <b>COMMUNE DE CLUSES</b>	Eau Potable
Code action B4	<b>Objectif Agence :</b> Enveloppe 10%	Coût : 412 250 € HT
	<b>Opération :</b> <b>Protection des captages de Nancy sur Cluses</b>	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
RAS	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
RAS	

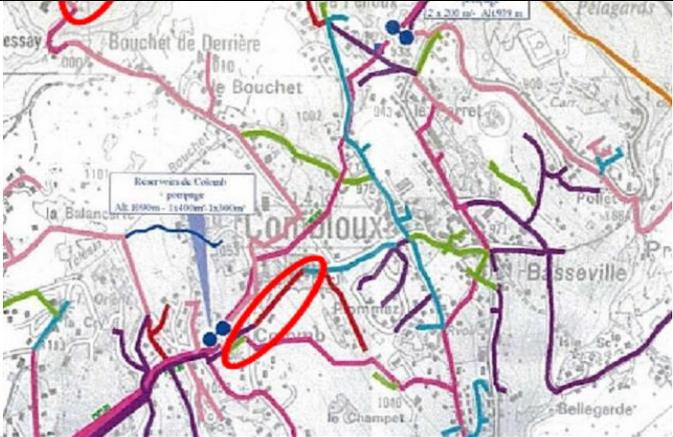
DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	Depuis la publication de la DUP en 2007 pour autoriser l'utilisation des captages appartenant à la Commune de Cluses sur le territoire de Nancy-sur-Cluses, la commune n'a toujours pas réalisé les travaux prescrits par le rapport de l'hydrogéologue, notamment en termes de protection des ouvrages et de ses abords.
Description	<p>Les travaux consistent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La reprise en sous-œuvre des 11 ouvrages captants de la commune</li> <li>- L'édification d'un périmètre de protection pour ces ouvrages</li> <li>- Les travaux sylvicoles à réaliser pour dégager les abords des ouvrages</li> <li>- La création d'une piste forestière pour faciliter l'exploitation sylvicole future</li> </ul>
Remarques	<p>Acteurs : Commune de Nancy, ONF, Géologue, Maître d'œuvre (Cabinet UGUET)</p> <p>L'objectif est de diversifier et sécuriser les sources d'approvisionnement pour l'AEP.</p> <p>Le prélèvement des eaux provenant de ces captages représentent entre 10 % et 15 % du volume total prélevé pour les besoins en eau de la ville de Cluses. (total : 1 000 000 m3)</p>

**PREVISIONNEL DE REALISATION \***

	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Subvention Agence					Recevable autres financeurs
				Assiette éligible	taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Périmètre de protection des captages	2019	180 000 €	180 000 €	30%	54 000€		o	
2	Reprise des ouvrages d'art	2019	75 000 €	75 000 €	30%	22 500€		o	
3	Création de la piste forestière et travaux sylvicoles pour l'accès aux captages	2019	57 150 €	57 150 €	30%	17 145€		o	
4	Maîtrise d'œuvre, études complémentaires, divers		80 000 €	80 000 €	30%	24 000€		o	
	Total HT		412 150 €	412 150 €	30%	123 645 €		o	

\* La Commission Locale de l'eau a statué sur les montants des bonus éligibles le 15 juillet 2019. Ces montants sont susceptibles de varier par rapport au tableau ci-dessus. Les montants des subventions retenus sont indiqués dans l'annexe 3 « Petit cycle » : Etat des bonus retenus suite à la CLE du SAGE du 15/07/2019 ».

Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Combloux,	Eau Potable
Code action B5	<b>Objectif Agence :</b> Enveloppe 10%	Coût : 381 384€
	<b>Opération :</b> Remplacement d'une canalisation de distribution d'eau potable route de l'épine à Combloux	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
RAS	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
RAS	FRDR10743-La Bialle

#### DESCRIPTIF ET OBJECTIFS

Contexte et objectifs	Le réseau dispose d'une certaine homogénéité au niveau de son étanchéité avec un rendement de distribution de 82.9 % ( P.104.3 du RPQS 2017). Il reste toutefois quelques tronçons pour lesquels des disfonctionnements apparaissent en matière de fuite. C'est le cas notamment des canalisations en fonte grise qui présentent de nombreux points faibles ayant souvent fait l'objet de réparations récurrentes. La canalisation fonte de l'épine de par ses fuites à répétition de plus en plus rapprochées dans le temps, porte atteinte à l'effort fait pour la maîtrise de la ressource sur l'ensemble du réseau.
Description	Remplacement d'un tronçon de cette canalisation d'eau potable en fonte DN 100 par une canalisation en fonte ductile 2 géosphéridale de diamètre nominal 150 sur 910 ml.
Remarques	

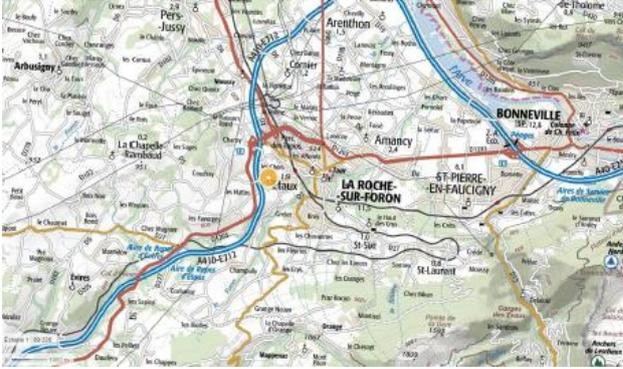
#### PREVISIONNEL DE REALISATION\*

	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Subvention Agence					Recevable autres financeurs
				Assiette éligible	taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Remplacement d'une canalisation de distribution d'eau potable route de l'épine à Combloux	2019	341 384€	341 384€	30%	102 415€		O	Oui

\* La Commission Locale de l'eau a statué sur les montants des bonus éligibles le 15 juillet 2019. Ces montants sont susceptibles de varier par rapport au tableau ci-dessus. Les montants des subventions retenus sont indiqués dans l'annexe 3 « Petit cycle » : Etat des bonus retenus suite à la CLE du SAGE du 15/07/2019 ».



Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> Communauté de Communes du Pays Rochois	Eau Potable
Code action B7	<b>Objectif Agence :</b> Enveloppe 10%	Coût : 492 990.60 € HT
	<b>Opération :</b> Travaux de renouvellement et de renforcement du réseau AEP – Secteur Col d'Evires (RD 1203/27/277) sur la commune d'ETEAX	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	 
QUANTI-1 : Encourager les économies d'eau	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
RAS	FRDR11960 : le Sion

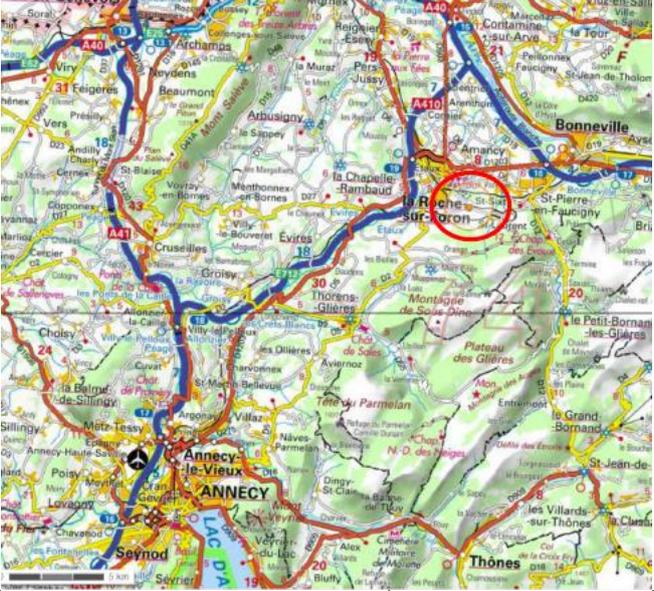
DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	<p>Renouvellement et renforcement du réseau AEP sur un tronçon de la RD277, sur le chemin de la Croix Rouge et sur la RD27, de façon concomitante aux travaux de voirie du Conseil Départemental (reprise de la structure de chaussée et du tapis et reprise du carrefour entre la RD1203 et la RD27).</p> <p>Les travaux envisagés concernent le renouvellement de la canalisation d'alimentation en eau potable, canalisation ancienne (qui fuit fréquemment) et sous-dimensionnée pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'adduction (alimentation du réservoir des Longets, réservoir principal de la commune d'Eteaux),</li> <li>• l'alimentation (problème régulier de baisse de pression sur le réseau lors du remplissage des Longets et lors des prélèvements incendie),</li> <li>• la défense incendie (mise aux normes des poteaux).</li> </ul> <p>Les aménagements en eau potable proposés permettront donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'assurer un dimensionnement correct du réseau permettant d'assurer en quantité et en qualité l'alimentation en eau potable de chaque abonné (suppression des baisses de pression du fait de l'augmentation du diamètre de la conduite),</li> <li>• d'améliorer le remplissage du réservoir des Longets, réservoir qui alimente la commune d'Eteaux,</li> <li>• d'améliorer le rendement de la distribution sur le tronçon concerné (chaque année, VEOLIA répare des fuites sur ce tronçon). Plus généralement, le rendement actuel du réseau du SIVU de CERF sur</li> </ul>

	<p>les communes de Cornier, Eteaux et la Roche sur Foron est de 90.1 % (cf. RAD et RPQS 2017). Le rendement futur attendu sur le réseau global du SIVU est de 90 % minimum.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de renouveler d'anciennes conduites qui cassent régulièrement,</li> <li>• de positionner les compteurs en limite du domaine public/privé (côté privatif),</li> <li>• de garantir la défense incendie.</li> </ul> <p>L'objectif de la CCPR est de reprendre le réseau d'eau potable pendant les travaux de réfection de chaussée qui vont être engagé par le Conseil Départemental (reprise complète de la structure de chaussée et du tapis) afin d'optimiser les coûts et planning de réalisation des travaux.</p> <p><b>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la CCPR a repris la compétence eau potable pour les communes de St Sixt, St Laurent, St Pierre en Faucigny, Arenthon, Amancy, Cornier, Eteaux, La Roche sur Foron. Le SIVU de CERF a été dissous mais le réseau d'eau potable des communes de Cornier, Eteaux et La Roche sur Foron est toujours exploité par Véolia pour le compte de la CCPR.</b></p>
Description	Voir dossier de demande de subvention déposé par le SIVU de CERF en 2018
Remarques	Le terroire du BV du Sion est prioritaire dans le SAGE au sujet du déficit quantitatif – EVP en cours.

PREVISIONNEL DE REALISATION*									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Travaux de renouvellement et de renforcement du réseau AEP – Secteur Col d'Evires (RD 1203/27/277) sur la commune d'ETEAUX	2019	492 990 €	492 990	30%	147 600		O	oui

\* La Commission Locale de l'eau a statué sur les montants des bonus éligibles le 15 juillet 2019. Ces montants sont susceptibles de varier par rapport au tableau ci-dessus. Les montants des subventions retenus sont indiqués dans l'annexe 3 « Petit cycle » : Etat des bonus retenus suite à la CLE du SAGE du 15/07/2019 ».

Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> Communauté de Communes du Pays Rochois	Eau Potable
Code action B8	<b>Objectif Agence :</b> Enveloppe 10%	Coût : 140 000 HT
	<b>Opération :</b> Sécurisation de la distribution du hameau des Champs de Chant (commune de St Sixt) par interconnexion avec le réseau de La Roche sur Foron	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
QUANTI-1 : Encourager les économies d'eau QUANTI-2 : Diversifier et sécuriser les sources d'approvisionnement pour l'AEP	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
RAS	FRDR559 : le foron de la Roche

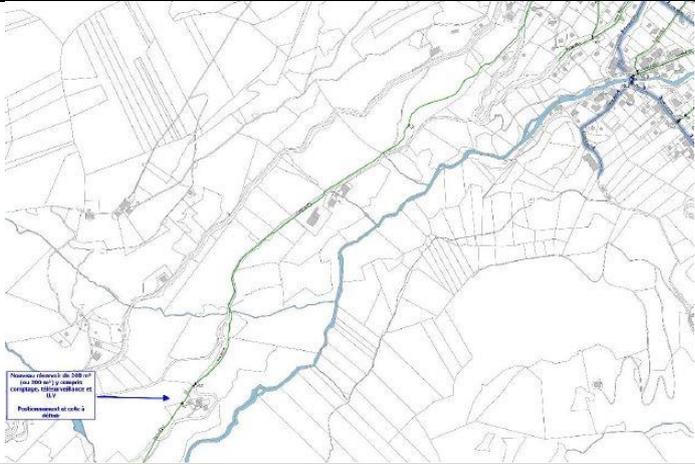
DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	<p>Le chef-lieu de la commune de Saint-Sixt connaît des problématiques de ressources : les débits des sources ne sont plus suffisants pour alimenter les réservoirs de Praz-Véraz et donc des Luches. D'autre part, un courriel du 13 août 2018, provenant de l'ARS, précise que le captage des Moulins n'est pas autorisé, car il ne peut pas être correctement protégé. En effet, son périmètre se situe partiellement sous les remblais d'une ancienne carrière avec présence d'un cimetière à proximité et d'une zone constructible qui se développe en amont. Ce captage ne peut donc pas être utilisé pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine.</p> <p>Le schéma directeur SYRE (2014) avait conclu au maillage du réseau de Saint-Sixt avec celui de La Roche sur Foron (anciennement géré par le SIVU des Eaux de CERF) pour pallier aux manques d'eau sur la commune de Saint-Sixt, notamment en période d'étiage du captage de Mornex le Creux, alimentant le réservoir de Praz-Véraz.</p> <p>La CCPR a donc décidé de sécuriser l'alimentation de la partie basse de la commune de St Sixt en réalisant le raccordement aval sur le réseau de La Roche sur Foron (anciennement alimenté par le SIVU des Eaux de CERF), ressource de qualité et quantité suffisante.</p> <p><b>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la CCPR a repris la compétence eau potable pour les communes de St Sixt, St Laurent, St Pierre en Faucigny, Arenthon, Amancy, Cornier, Eteaux et La Roche sur Foron. Le SIVU de CERF a été dissous mais le réseau d'eau potable des communes de Cornier, Eteaux et La Roche sur Foron est toujours exploité par Véolia pour le compte de la CCPR.</b></p>
Description	Voir dossier de demande de subvention déposé par la commune de St Sixt en 2018
Remarques	

**PREVISIONNEL DE REALISATION \***

	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Sécurisation de la distribution du hameau des Champs de Chant (commune de St Sixt) par interconnexion avec le réseau de La Roche sur Foron	2019	140 000 €	140 000€	30%	42 000€		O	Oui

\* La Commission Locale de l'eau a statué sur les montants des bonus éligibles le 15 juillet 2019. Ces montants sont susceptibles de varier par rapport au tableau ci-dessus. Les montants des subventions retenus sont indiqués dans l'annexe 3 « Petit cycle » : Etat des bonus retenus suite à la CLE du SAGE du 15/07/2019 ».

Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> MAIRIE DU REPOSOIR	Eau Potable
Code action B9	<b>Objectif Agence :</b> Enveloppe 10%	Coût : 27 000 €
	<b>Opération :</b> Mise en place d'UV pour le traitement de l'eau	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
RAS	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
RAS	FRDR10149 : Le Foron du Reposoir

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	Actuellement, la distribution de l'eau sur la commune du Reposoir, ne dispose d'aucun traitement automatisé.
Description	Installation d'un UV au niveau du poste de comptage de distribution du Plan des Nants
Remarques	Année 2015 : 66% de conformité des analyses Année 2017 : 88% de conformité des analyses

PREVISIONNEL DE REALISATION *									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Subvention Agence					Recevable autres financeurs
				Assiette éligible	taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	U.V. et by-pass équipé d'un stabilisateur aval pour la DI	2019	15 000 €					O	Oui
2	Travaux de génie civil	2019	12 000 €					O	Oui
	Total HT		27 000 €	27 000 €	30%	8 100 €			

\* La Commission Locale de l'eau a statué sur les montants des bonus éligibles le 15 juillet 2019. Ces montants sont susceptibles de varier par rapport au tableau ci-dessus. Les montants des subventions retenus sont indiqués dans l'annexe 3 « Petit cycle » : Etat des bonus retenus suite à la CLE du SAGE du 15/07/2019 ».



Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> <b>Magland</b>	Eau Potable
Code action B10	<b>Objectif Agence :</b> Enveloppe 10%	Coût Total : <b>271 000 HT</b>
	<b>Opération : Améliorations pour la qualité de l'eau distribuée (Traitement ressource)</b>	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
RAS	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
RAS	L'Arve du Bon Nant à Bonneville FRDR555a

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	<p>Au cours de l'été 2018, deux événements survenus suite aux conditions climatiques ont altéré la qualité de l'eau distribuée.</p> <p>- Réseau « Grangers » :</p> <p>Suite à un prélèvement réalisé en mairie de Magland dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été détecté une forte pollution bactériologique. Les Coliformes Totaux et Escherichia Coli n'ont pas pu être dénombrés (trop de prolifération des bactéries). A la suite de ce résultat, l'ARS a déclenché une restriction d'eau jusqu'au retour à la normale des analyses.</p> <p>- Réseau « Chéron » :</p> <p>Suite aux orages survenus dans la région au cours du mois d'août, la ressource de Chéron a présenté des pics importants de turbidité, nous avons relevé jusqu'à 45 NTU de turbidité. Ces pics ont duré plus d'une dizaine de jours consécutifs. Afin de palier à ces problèmes liés aux conditions climatiques, il est nécessaire de mettre en place des traitements adaptés.</p>
Description	<p>1- Traitement par ultrafiltration de la ressource de Chéron</p> <p>2- Traitement Chlore et UV ressource des Grangers</p>
Remarques	La commune de Magland a concédé la gestion de son réseau à Suez sous forme de concession (ex DSP), depuis le 1 janvier 2018.

PREVISIONNEL DE REALISATION*									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Subvention Agence					Recevable autres financeurs
				Assiette éligible	taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Traitement par ultrafiltration (Chéron) Traitement Chlore + UV (Grangers)	2019	271 000	271 000	30%	81 300		0	0

\* La Commission Locale de l'eau a statué sur les montants des bonus éligibles le 15 juillet 2019. Ces montants sont susceptibles de varier par rapport au tableau ci-dessus. Les montants des subventions retenus sont indiqués dans l'annexe 3 « Petit cycle » : Etat des bonus retenus suite à la CLE du SAGE du 15/07/2019 ».



Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> Mairie de MARNAZ	Eau Potable
Code action B12	<b>Objectif Agence :</b> Enveloppe 10%	Coût : 505 000 €HT
	<b>Opération :</b> Plan de renouvellement de colonnes d'eau potable : 3 projets	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
QUANTI-1 : Encourager les économies d'eau	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
RAS	L'Arve du Bon Nant à Bonneville FRDR555a

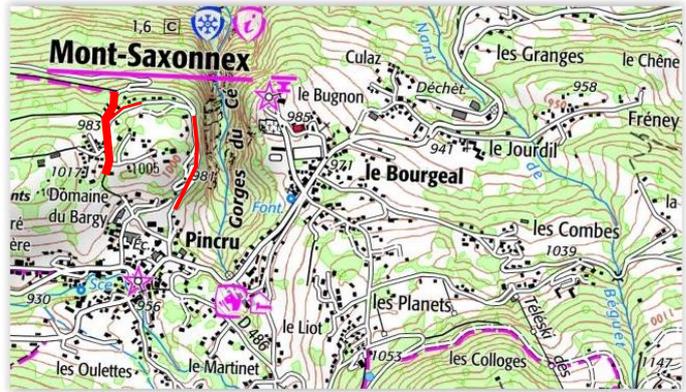
DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	L'objectif des opérations listées ci-dessous est d'améliorer le réseau d'eau potable sur certains secteurs dont l'état provoque de nombreuses fuites récurrentes. Les travaux seront réalisés en parallèle (pour certaines opérations) de travaux sur le réseau d'EP et d'EU dans le cadre de la mise en séparatif et de la vétusté des secteurs
Description	Renouvellement de colonne d'eau potable
Remarques	Programme de travaux liés aux préconisations (notamment schéma d'eau potable et EP) en adéquation avec le programme d'actions sur l'assainissement de la 2CCAM

PREVISIONNEL DE REALISATION *									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Renouvellement colonne d'eau rue des Chasseurs (en parallèle du volet EP+EU)	2019	270 000	270000	30%	81 000		O	
2	Renouvellement colonne d'eau rue du 8 Mai (en parallèle du volet EP+EU)	2020	115 000	115000	30%	34500		O	
3	Renouvellement colonne d'eau rue des Fontaines	2020	120 000	120000	30%	40000		O	
	Total HT		505 000 €			151 500		O	

\* La Commission Locale de l'eau a statué sur les montants des bonus éligibles le 15 juillet 2019. Ces montants sont susceptibles de varier par rapport au tableau ci-dessus. Les montants des subventions retenus sont indiqués dans l'annexe 3 « Petit cycle » : Etat des bonus retenus suite à la CLE du SAGE du 15/07/2019 ».



Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de MONT SAXONNEX	Eau Potable
Code action B13	<b>Objectif Agence :</b> Enveloppe 10%	Coût : 310 502,00€HT
	<b>Opération :</b> Renouvellement et renforcement de la canalisation de distribution et des branchements AEP – HAMEAU SUR LE CE, LES SCHTROUMPFS	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
QUANTI-1 : Encourager les économies d'eau	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
RAS	FRDR11118 : le Bronze

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	La conduite de distribution des hameaux de Sur Le Cé et du bas service du village a été renouvelée et renforcée à l'avancement des programmes de travaux d'investissements. Ce programme se poursuit, en direction du bas du village, avec la fonte de DN60 existante au niveau du secteur dit « Des Schtroumpfs ». Ce tronçon, resté en DN60, nécessite d'être renforcé et l'alimentation sécurisée compte tenu de l'étendue du service assuré par cette unique conduite. Cette canalisation est également très agée et est identifiée comme posant des problèmes fréquents de casses.
Description	Renouvellement et renforcement de 650ml de canalisation principale en fonte DN60 par une fonte ductile DN100. Renouvellement d'une antenne de distribution sur 550ml par un PEHD DN63. Actuellement en F60 et F40, elle sera prolongée pour créer un maillage sécuritaire. Reprises de 25 anciens branchements et sorties des compteurs sous regards Isothermes. 2PI.
Remarques	Travaux en coordination avec la pose de la collecte des eaux usées sous maîtrise d'ouvrage Communauté de Communes Cluses Arve et Montagne (2CCAM).

PREVISIONNEL DE REALISATION *									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Subvention Agence					Recevable autres financeurs
				Assiette éligible	taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Maîtrise d'oeuvre	2020	12 000,00 €						
2	Travaux	2021	298 502,00 €						
	Total HT		310 502,00 €	310 502	30%	93151		O	oui

\* La Commission Locale de l'eau a statué sur les montants des bonus éligibles le 15 juillet 2019. Ces montants sont susceptibles de varier par rapport au tableau ci-dessus. Les montants des subventions retenus sont indiqués dans l'annexe 3 « Petit cycle » : Etat des bonus retenus suite à la CLE du SAGE du 15/07/2019 ».



Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de MONT SAXONNEX	Eau Potable
Code action B14	<b>Objectif Agence :</b> Enveloppe 10%	Coût : 204 901,00€HT
	<b>Opération :</b> Renouvellement et renforcement de la canalisation de distribution et des branchements AEP – ROUTE DES JOURDILS	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
QUANTI-1 : Encourager les économies d'eau	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
RAS	FRDR11118 : le Bronze

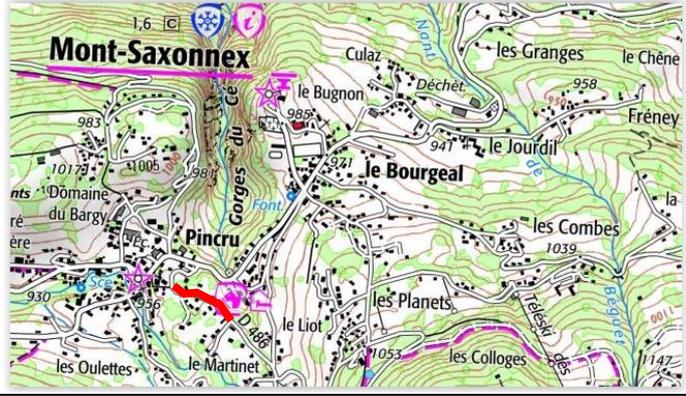
DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	<p>La canalisation de distribution des Jourdils est très agée, également sous-dimensionnée. Elle présente des casses fréquentes. Elle constitue un point faible de notre réseau, tant en terme de rendement, qu'en terme de sécurité d'alimentation. La pose de la collecte des eaux usées constitue une opportunité pour la renouveler en coordination.</p> <p>Cette opération est inscrite à notre SDAEP, elle est anticipée au regard des objectifs du fait de l'opération de pose de collecte des eaux usées.</p>
Description	Renouvellement de 760ml de canalisation acier DN50 par une fonte ductile DN100, reprise de 12 anciens branchements et sorties des compteurs sous regards Isothermes. Pose de 4 PI.
Remarques	Travaux en coordination avec la pose de la collecte des eaux usées sous maîtrise d'ouvrage Communauté de Communes Cluses Arve et Montagne (2CCAM).

PREVISIONNEL DE REALISATION *									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Subvention Agence					Recevable autres financeurs
				Assiette éligible	taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Maîtrise d'oeuvre	2019	7 000,00						
2	Travaux	2020	197 901,00						
	Total HT		204 901,00 €	204901	30%	61470		O	oui

\* La Commission Locale de l'eau a statué sur les montants des bonus éligibles le 15 juillet 2019. Ces montants sont susceptibles de varier par rapport au tableau ci-dessus. Les montants des subventions retenus sont indiqués dans l'annexe 3 « Petit cycle » : Etat des bonus retenus suite à la CLE du SAGE du 15/07/2019 ».



Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de MONT SAXONNEX	Eau Potable
Code action B15	<b>Objectif Agence :</b> Enveloppe 10%	Coût : 72 306,00€HT
	<b>Opération :</b> Renouvellement et renforcement de la canalisation de distribution et des branchements AEP – ROUTE DE MORSULLAZ	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
QUANTI-1 : Encourager les économies d'eau	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
RAS	FRDR11118 : le Bronze

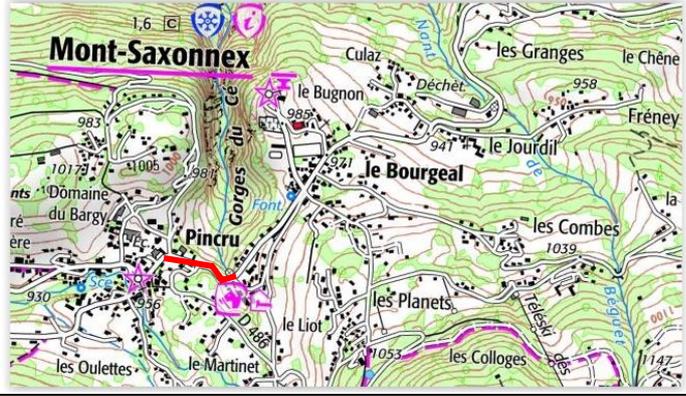
DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	Renforcement du dernier tronçon resté en F80 de la canalisation de distribution entre la station de traitement du Buttex et la route de Morsullaz. Cette opération est réalisée en coordination avec l'opération de pose de collecte des eaux usées.
Description	Renouvellement de 280ml de canalisation FG80 par une FD DN100, reprise de 10 anciens branchements et sorties de 4 compteurs sous regards Isothermes.
Remarques	Travaux en coordination avec l'extention de la collecte des eaux usées du secteur sous maîtrise d'ouvrage Communauté de Communes Arve et Montagne (2CCAM).

PREVISIONNEL DE REALISATION *									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Subvention Agence					Recevable autres financeurs
				Assiette éligible	taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Maîtrise d'oeuvre	2019	3 650,00 €						
2	Travaux	2020	68 656,00 €						
	Total HT		72 306,00 €	72306	30%	21 692		O	Oui

\* La Commission Locale de l'eau a statué sur les montants des bonus éligibles le 15 juillet 2019. Ces montants sont susceptibles de varier par rapport au tableau ci-dessus. Les montants des subventions retenus sont indiqués dans l'annexe 3 « Petit cycle » : Etat des bonus retenus suite à la CLE du SAGE du 15/07/2019 ».



Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de MONT SAXONNEX	Eau Potable
Code action B16	<b>Objectif Agence :</b> Enveloppe 10%	Coût : 75 600,00€HT
	<b>Opération :</b> Renouvellement et renforcement de la canalisation de distribution et des branchements AEP - ROUTE DE LA GORGE DU CE	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
QUANTI-1 : Encourager les économies d'eau futurs et des ressources en eau dans les documents d'urbanisme	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
RAS	FRDR11118 : le Bronze

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	Renforcement du dernier tronçon resté en DN100 de la canalisation principale de distribution du village. Cette opération est réalisée en coordination avec l'aménagement de la traversée du village entre les hameaux du Bourgeal et de Pin cru. Ces travaux sont programmés au SDAEP comme étant un objectif à court terme. Ils sont également indentifiés comme ayant une vocation intercommunale pour l'alimentation en eau potable de la commune voisine de Brison, dont les ressources sont très insuffisantes.
Description	Renouvellement de 240ml de canalisation PVC DN110 par une FD DN150, reprise de 18 anciens branchements et sorties des compteurs sous regards Isothermes. La reprise des branchements concerne également le tronçon de distribution déjà en FD150 sur trouvant dans l'emprise du chantier. Renouvellement et repositionnement de 3 PI.
Remarques	Travaux en coordination avec la reprise de branchements d'eaux usées par la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagne (2CCAM), le renouvellement du réseau d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage SYANE et les réfections de voirie avec le CD74.

PREVISIONNEL DE REALISATION *									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Subvention Agence					Recevable autres financeurs
				Assiette éligible	taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Maîtrise d'oeuvre	2020	5 600,00 €						
2	Travaux	2021	70 000,00 €						
	Total HT		75 600,00 €	75600	30%	22680		O	oui

\* La Commission Locale de l'eau a statué sur les montants des bonus éligibles le 15 juillet 2019. Ces montants sont susceptibles de varier par rapport au tableau ci-dessus. Les montants des subventions retenus sont indiqués dans l'annexe 3 « Petit cycle » : Etat des bonus retenus suite à la CLE du SAGE du 15/07/2019 ».



Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> COMMUNAUTE DE COMMUNES CLUSES ARVE ET MONTAGNES	Eau Potable
Code action B18	<b>Objectif Agence :</b> Enveloppe 10%	Coût : 374 882€ HT
	<b>Opération :</b> Renouvellement d'une partie des canalisations d'eau potable de Nancy-sur-Cluses	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
QUANTI-1 : Encourager les économies d'eau	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
RAS	L'Arve du Bon Nant à Bonneville FRDR555a

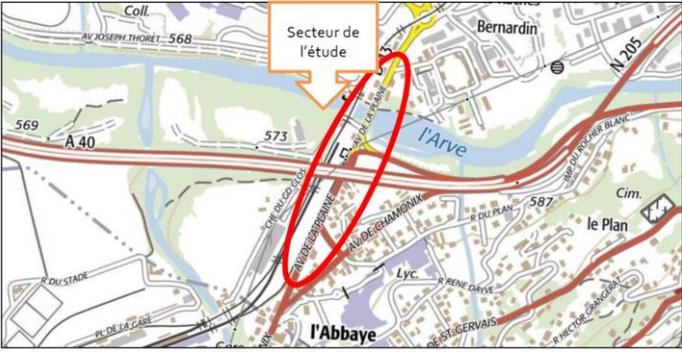
DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	La 2CCAM réalise des travaux d'assainissement et d'eau pluviale à Nancy-sur-Cluses. La 2CCAM a recensé des zones où la canalisation d'eau potable en fonte grise devrait être remplacée dans le cadre des travaux, en raison du risque de casse. En effet, les travaux se situent en partie, dans des ruelles exiguës ainsi qu'au bris de roche. La commune de Nancy-sur-Cluses et la 2CCAM ont signé une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour que la 2CCAM puisse réaliser les études et les travaux de renouvellement d'eau potable pour ce projet.
Description	Chantier de VRD classique pour un renouvellement de 1210 ml de canalisation.
Remarques	La 2CCAM souhaite bénéficier directement des subventions pour faire des appels de fonds auprès de la commune sur le reliquat dû.

PREVISIONNEL DE REALISATION *									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Etudes	2019	20 250,00						
2	Travaux	2019	354 632,43						
	Total HT		374 882,43€	374 882	30%	112 465		0	oui

\* La Commission Locale de l'eau a statué sur les montants des bonus éligibles le 15 juillet 2019. Ces montants sont susceptibles de varier par rapport au tableau ci-dessus. Les montants des subventions retenus sont indiqués dans l'annexe 3 « Petit cycle » : Etat des bonus retenus suite à la CLE du SAGE du 15/07/2019 ».



Sous Bassin : Arve Amont	<b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Passy	Eau Potable
Code action B19	<b>Objectif Agence :</b> Enveloppe 10%	Coût : 175 000 € HT
	<b>Opération :</b> Renouvellement canalisation AEP en fuite, Avenue de la Plaine	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
QUANTI-1 : Encourager les économies d'eau futurs et des ressources en eau dans les documents d'urbanisme	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
RAS	L'Arve du Bon Nant à Bonneville FRDR555a L'Ugune FRDR11710

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	Amélioration du rendement / réduction des fuites
Description	<p>Ce projet de renouvellement d'une canalisation en Fonte Grise DN 200 est envisagé en parallèle de travaux de mise en séparatif EU / EP de l'Avenue de la Plaine.</p> <p>La canalisation en question fait l'objet de réparations régulières et est sujette à des pertes d'eau non négligeables.</p> <p>Les travaux d'eau potable proposés comprennent donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le renouvellement de 425 ml de réseau de distribution en fonte Ø200 avec traversée de l'Arve en conduite calorifugée sur le pont en lieu et place de la conduite existante,</li> <li>- La reprise de 11 branchements particuliers,</li> <li>- Le remplacement d'un poteau incendie et de sa canalisation d'alimentation,</li> <li>- La réfection de voirie et remise en état provisoire et définitive des sols,</li> <li>- Les levés topographiques et l'édition des plans de récolement avec mise à jour du système d'information géographique du maître d'ouvrage.</li> </ul>
Remarques	Acteurs associés : Conseil Départemental de haute Savoie sur la partie aménagement de voirie et SYANE.

PREVISIONNEL DE REALISATION *									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Renouvellement canalisation AEP en fuite, Avenue de la Plaine	2019	175 000 € HT						
	Total HT		175 000€	175 000	30%	52 500€		0	

\* La Commission Locale de l'eau a statué sur les montants des bonus éligibles le 15 juillet 2019. Ces montants sont susceptibles de varier par rapport au tableau ci-dessus. Les montants des subventions retenus sont indiqués dans l'annexe 3 « Petit cycle » : Etat des bonus retenus suite à la CLE du SAGE du 15/07/2019 ».

Sous Bassin : Arve	Maître d'Ouvrage Régie des Eaux Faucigny Glières	Eau Potable
Code action B21	<b>Objectif</b> <b>Agence :</b> Enveloppe 10%	Coût : 300 000 €
	<b>Opération :</b> Réseau Petit Bornand	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
QUANTI-1 : Encourager les économies d'eau	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
RAS	Superficielles : Arve, Giffre, Borne Souterraines : cône de déjection du Borne, nappe accompagnement du Giffre

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	<p>La régie des eaux Faucigny Glières est la structure opérationnelle pour les services d'eau et d'assainissement de la Communauté de commune Faucigny Glières. Avant 2012, la gestion de ces services était communale. A partir de 2012, les communes de Bonneville, Contamine sur Arve et Vougy ont mis en commun leur gestion. En 2017, les communes de Ayze et Petit Bornand ont intégré cette gestion intercommunale, puis en 2018, la commune de Brison et enfin les communes de Marignier et Entremont en 2019. Depuis le 01/01/2019, ces compétences globales ont été intégrées à la CCFG.</p> <p>La commune de Glière Val de Borne réalise des travaux de réaménagement du centre bourg du quartier de Petit Bornand. Des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable sont à prévoir. Certaines canalisations datent de la fin des années 30.</p>
Description	<p>Les travaux consistent à la mise en place de canalisations d'eau potable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diamètre : DN 150</li> <li>• Longueur : 1,2 km</li> </ul>
Remarques	

PREVISIONNEL DE REALISATION *									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Subvention Agence					Recevable autres financeurs
				Assiette éligible	taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Travaux de canalisation	2019	300 000 €	300 000	30%	90 000		O	oui

\* La Commission Locale de l'eau a statué sur les montants des bonus éligibles le 15 juillet 2019. Ces montants sont susceptibles de varier par rapport au tableau ci-dessus. Les montants des subventions retenus sont indiqués dans l'annexe 3 « Petit cycle » : Etat des bonus retenus suite à la CLE du SAGE du 15/07/2019 ».



Sous Bassin : Giffre	<b>Maître d'ouvrage</b> Régie des Eaux Faucigny Glières	Eau Potable
Code action B22	<b>Objectif Agence :</b> Enveloppe 10%	Coût : 1 000 000 €
	<b>Opération :</b> Réservoir d'Ossat	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
QUANTI-2: Diversifier et sécuriser les sources d'approvisionnement pour l'AEP	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
RAS	Superficielles : Arve du Bon Nant à Bonneville FRDR555a, FRDR561 Giffre du Risse à l'Arve, FRDR560 Borne Souterraines : cône de déjection du Borne, nappe accompagnement du Giffre – ( Alluvions de l'Arve FRDG364, Alluvions du Giffre FRDG365)

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	<p>La régie des eaux Faucigny Glières est la structure opérationnelle pour les services d'eau et d'assainissement de la Communauté de commune Faucigny Glières. Avant 2012, la gestion de ces services était communale. A partir de 2012, les communes de Bonneville, Contamine sur Arve et Vougy ont mis en commun leur gestion. En 2017, les communes de Ayze et Petit Bornand ont intégré cette gestion intercommunale, puis en 2018, la commune de Brison et enfin les communes de Marignier et Entremont en 2019. Depuis le 01/01/2019, ces compétences globales ont été intégrées à la CCFG.</p> <p>La REFG a pris la compétence « EAU » sur le secteur de Marignier au 01/01/2019. La source d'Ossat est une ressource gravitaire importante de la commune. Cette ressource ne dispose pas de réservoir pour son stockage. Cette source est maillée avec le secteur alimenté par les forages des Prés Paris. La mise en place d'un réservoir permettrait de gérer les volumes utilisables de la source de façon optimale, afin de minimiser les prélèvements dans la nappe des Prés Paris. Ce réservoir permettrait aussi la sécurisation de l'alimentation en eau des abonnés de la rive droite du Giffre sur le bassin versant de la source d'Ossat.</p>
Description	<p>Les travaux comprennent la construction d'un réservoir disposant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'une cuve de 800 m3</li> <li>• Un traitement de désinfection</li> <li>• D'équipement de mesure des débits d'entrée et de sortie du réservoir ainsi que du niveau</li> <li>• D'une télésurveillance relié au système général de la REFG</li> </ul> <p>Ces dispositifs permettent d'obtenir les volumes transités et les niveaux 24h sur 24, au pas de temps souhaité.</p>
Remarques	Procédure pour l'acquisitions des terrains nécessaire

PREVISIONNEL DE REALISATION *									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Subvention Agence					Recevable autres financeurs
				Assiette éligible	taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Travaux réservoir	2019	800 000 €						
2	Equipement	2019	200 000 €						
	Total HT		1 000 000 €	1 000 000	30%	300 000€		O	Oui

\* La Commission Locale de l'eau a statué sur les montants des bonus éligibles le 15 juillet 2019. Ces montants sont susceptibles de varier par rapport au tableau ci-dessus. Les montants des subventions retenus sont indiqués dans l'annexe 3 « Petit cycle » : Etat des bonus retenus suite à la CLE du SAGE du 15/07/2019 ».



Sous Bassin : Arve/Giffre	<b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Saint-Jeoire	Eau Potable
Code action B24	<b>Objectif Agence :</b> Enveloppe 10%	Coût : 94 000 € HT
	<b>Opération :</b> Projet de maillage de la ressource en eau potable de la commune	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
QUANTI-2 : Diversifier et sécuriser les sources d'approvisionnement pour l'AEP	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
RAS	FRDR562 : le Risse

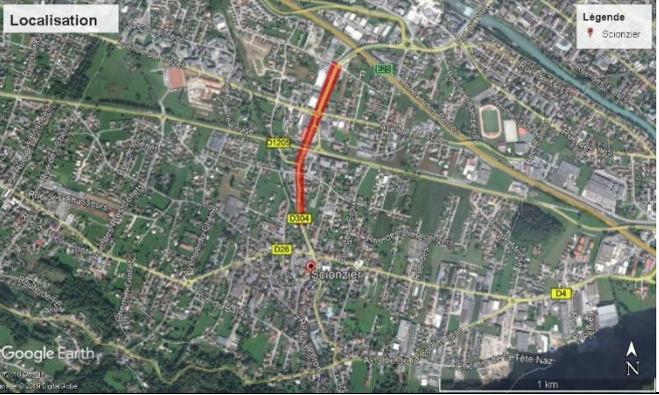
DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	<p>La commune de Saint-Jeoire consciente de la rareté de l'eau sur son territoire a réalisé un schéma directeur d'alimentation en eau potable, document finalisé en 2016. Parmi les préconisations les plus urgentes figurait la sécurisation de la ressource des Salles, principale source de la collectivité. Une autre source, celle de Cormand, est récupérée dans le réservoir de Cormand. Ce réservoir est entretenu mais n'est pas utilisé. Pour ce faire, il faudrait réaliser des travaux de pose de canalisation pour remonter la ressource en eau dans le réservoir des Salles mais également remettre aux normes le captage de Cormand.</p> <p>La sécheresse des derniers mois de l'année 2018 ont obligé la commune à prendre des mesures drastiques pour limiter les dégâts : messages d'alerte, coupures d'eau ponctuelles, venue d'eau par camions citernes, travaux d'urgence La nécessité de réaliser ces travaux cette année n'en est que plus forte.</p>
Description	Ce projet consiste en une mission de maîtrise d'œuvre réalisée par le cabinet Montmasson (contrat de 10 000 € HT) et en la réalisation de travaux (remplacement de la canalisation existante entre les réservoirs des Salles et de Cormand, réalisation d'une station de pompage, modernisation du réservoir de Cormand notamment), travaux estimés très sommairement par le schéma directeur AEP à 84 000 € HT.
Remarques	La mission de MOE a démarré en novembre 2018. La réalisation des travaux est prévue à l'automne 2019. Schéma directeur AEP réalisé par le cabinet Montmasson et finalisé en 2016

PREVISIONNEL DE REALISATION *									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Subvention Agence					Recevable autres financeurs
				Assiette éligible	taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune	2019	94 000	94 000	30%	28 200€		O	oui

\* La Commission Locale de l'eau a statué sur les montants des bonus éligibles le 15 juillet 2019. Ces montants sont susceptibles de varier par rapport au tableau ci-dessus. Les montants des subventions retenus sont indiqués dans l'annexe 3 « Petit cycle » : Etat des bonus retenus suite à la CLE du SAGE du 15/07/2019 ».



Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> COMMUNE DE SCIONZIER	Eau Potable
Code action B26	<b>Objectif Agence :</b> Enveloppe 10%	Coût : 281 850,00 € HT
	<b>Opération :</b> Renouvellement de la canalisation d'eau potable Avenue de la Route Blanche	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
<p>QUANTI-1 : Encourager les économies d'eau</p> <p>QUANTI-2 : Diversifier et sécuriser les sources d'approvisionnement pour l'AEP</p> <p>QUANTI-4 : Limiter la pression quantitative sur les milieux en tension par une amélioration préalable des connaissances</p> <p>QUANTI-5 : Evaluer localement l'adéquation ressources-besoins-milieux sur les têtes de bassin versant</p> <p>QUANTI-6 : Suivre l'hydrologie des cours d'eau pour évaluer l'évolution des tensions quantitatives et les effets du changement climatique</p> <p>QUANTI-7 : Prévoir l'adéquation des besoins futurs et des ressources en eau dans les documents d'urbanisme</p>	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	<b>Masses d'eau superficielles ou souterraines</b>
<p>Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau</p> <p>Réaliser une étude transversale (</p> <p>Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)</p> <p>Mettre en place un dispositif de soutien d'étiage ou d'augmentation du débit réservé allant au-delà de la réglementation</p> <p>Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau</p> <p>Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau</p>	<p>L'Arve du Bon Nant à Bonneville FRDR555a</p>

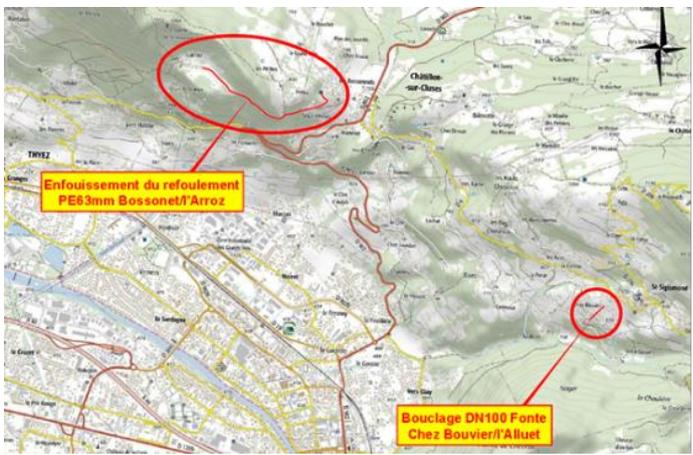
DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	L'objectif est de renouveler une canalisation vieillissante. Il s'agit de la canalisation la plus structurante de Scionzier car elle assure le transfert de l'eau potable de la partie Sud à la partie Nord de la commune. La canalisation en fonte de diamètre 300mm a cassé 5 fois en 2 ans, générant parfois des inondations importantes.
Description	Chantier de VRD classique pour un renouvellement de 600 ml de canalisation.
Remarques	L'économie en perte d'eau pour ce projet est inférieure à 10000m3/an.

PREVISIONNEL DE REALISATION *									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Etudes	2019	11 550,00						
2	Frais de publication	2019	300,00						
3	Travaux	2019	270 000,00						
	Total HT		281 850,00€	281 850	30%	84555		o	non

\* La Commission Locale de l'eau a statué sur les montants des bonus éligibles le 15 juillet 2019. Ces montants sont susceptibles de varier par rapport au tableau ci-dessus. Les montants des subventions retenus sont indiqués dans l'annexe 3 « Petit cycle » : Etat des bonus retenus suite à la CLE du SAGE du 15/07/2019 ».



Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> SIVU DES FONTAINES	Eau Potable
Code action B27	<b>Objectif Agence :</b> Enveloppe 10%,	Coût : 300 000€HT
	<b>Opération :</b> Renforcement et sécurisation du réseau AEP – Programme 2019 – Tranche 6	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
<p>QUANTI-1: Encourager les économies d'eau</p> <p>QUANTI-2 : Diversifier et sécuriser les sources d'approvisionnement pour l'AEP</p>	
Programme de mesure du SDAGE :	Masses d'eau superficielles ou souterraines
RAS	<p>- Sous-bassin Arve-HF_06_01</p> <p>Alluvions de l'Arve FRDG364</p> <p>Alluvions du Giffre FRDG365</p>

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Poursuivre l'action menée depuis 2011 par le SIVU, suite à l'établissement de son schéma directeur établi en 2008 et ainsi, pouvoir terminer la réalisation de ses priorités 1.1 et 1.2 en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécurisant le hameau de l'Arroz à Châtillon-sur-Cluses actuellement secouru par une conduite de refoulement posée à même le sol et donc sujette au risque de gel et à dégradations</li> <li>- Sécurisant la distribution du hameau de l'Alluet sur la commune de Saint-Sigismond en profitant de travaux d'assainissement des Eaux Usées pour réaliser un bouclage sur le réseau AEP</li> </ul>
<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Sécurisation du hameau de l'Arroz à Châtillon-sur-Cluses</i> : Remplacement d'un PE40mm posé à même le sol sur plus de 80% de sa longueur, par un PE63mm enterré sur 1.340m avec pose de regards en points hauts et bas et interventions dans les réservoirs de l'Arroz et de Bossonet pour permettre la communication entre sites et amener de l'électricité au réservoir de l'Arroz avec mise à niveau des équipements</li> <li>○ <i>Sécurisation du hameau de l'Alluet à Saint-Sigismond</i> : fourniture et pose de 200ml de canalisation fonte DN100mm en plein champ et traversées de route communale avec reprises de 2 branchements et réalisation d'une chambre de réduction de pression</li> </ul>
<b>Remarques</b>	

PREVISIONNEL DE REALISATION *									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT Travaux	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Enfouissement du refoulement BOSSONET – L'ARROZ	2019	270 110 €						
2	Bouclage l'Alluet / Chez Bouvier	2019	29 890 €						
	Total HT		300 000€	300 000€	30%	90 000€		O	CD74

\* La Commission Locale de l'eau a statué sur les montants des bonus éligibles le 15 juillet 2019. Ces montants sont susceptibles de varier par rapport au tableau ci-dessus. Les montants des subventions retenus sont indiqués dans l'annexe 3 « Petit cycle » : Etat des bonus retenus suite à la CLE du SAGE du 15/07/2019 ».

Sous Bassin : Giffre	<b>Maître d'ouvrage :</b> A définir selon l'étude de transfert de compétences Communes , SRB ou CC4R	Eau Potable
Code action B28	<b>Objectif Agence :</b> Gestion durable des services, économies d'eau	Coût : 204 000 € HT *
	<b>Opération :</b> Diversifier et sécuriser les sources d'approvisionnement sur Onnion, Mégevette, Saint-Jeoire	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
<p>QUANTI-2 : Diversifier et sécuriser les sources d'approvisionnement pour l'AEP</p> <p>QUANTI-4 : Limiter la pression quantitative sur les milieux en tension par une amélioration préalable des connaissances</p> <p>QUANTI-5 : Evaluer localement l'adéquation ressources-besoins-milieux sur les têtes de bassin versant</p>	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
RAS	FRDR562 le Risse

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	<p>Le bilan besoins / ressources est déficitaire en cas de concomitance d'une période d'étiage et d'une période de forte consommation. De plus, 2/3 des unités de distribution ne disposent que d'une seule ressource significative et ne sont donc pas sécurisées. Des difficultés d'approvisionnement en eau ont impacté les systèmes lors de la sécheresse observée en 2018.</p> <p>Le captage des Millières, localisé à Saint-Jeoire, a fait l'objet d'un rapport hydrogéologique daté du 20 Juin 1994. Son débit, suivi de 1986 à 1994, a oscillé entre 12 l/s et 50 l/s. Cette ressource semble présenter un débit d'étiage intéressant et pourrait permettre de sécuriser l'approvisionnement en eau. Un suivi quantitatif et qualitatif doit être envisagé afin d'apporter davantage d'éléments pour décider de lancer ou non une procédure d'autorisation.</p> <p>Le raccordement du réseau d'Onnion à celui de Saint-Jeoire est techniquement possible mais requiert la construction de 3,8 km de réseau de refoulement (dénivelé positif de 120m) entre le réservoir de Pouilly et celui de la Pierre par la route départementale empruntant le défilé du Risse. Cette solution qui requiert de</p>

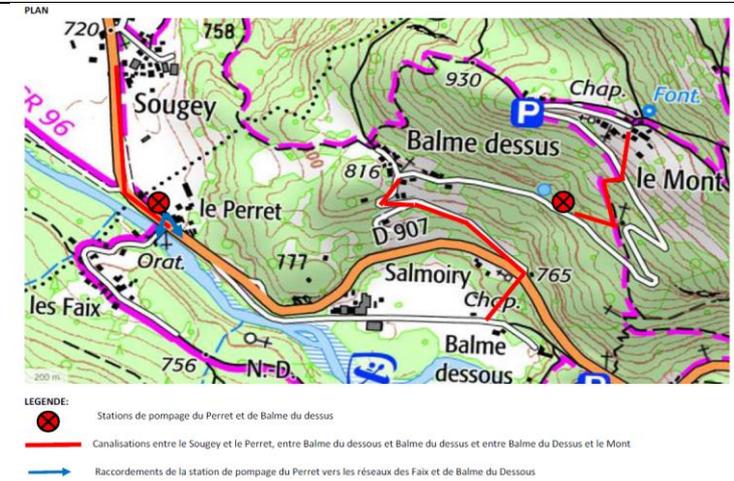
	<p>lourds investissements ne peut être envisagée que si elle permet de pérenniser à long terme l'alimentation en eau des communes d'Onnion et Mégevette situées en tête du bassin versant du Risse (mobilisation du captage des Millières par exemple) et si aucune autre alternative n'est possible.</p> <p>Les ressources facilement captables ont été mises en exploitation. La recherche d'une nouvelle ressource est cependant possible, mais les résultats restent très aléatoires. La question de la mobilisation des sources de Creux Péchet peut se poser. Cette ressource complémentaire serait en mesure de sécuriser temporairement l'approvisionnement en eau des deux communes mais elle ne constituerait sans doute pas une solution pérenne. La commune d'Onnion dispose sur son territoire d'une émergence à caractère karstique, la source d'Amoulin, dont le débit d'étiage observé serait en mesure de palier (à confirmer) les besoins, pour les années à venir. Les eaux sont cependant, très chargées bactériologiquement et turbides après des précipitations à caractère orageux. Le captage de cette source a été envisagé plusieurs fois, dans le passé, mais administrativement refusé, étant donné la qualité des eaux.</p> <p>Les travaux de diversification et de sécurisation de l'approvisionnement en eau des communes de Mégevette, Onnion et Saint-Jeoire consistent par ordre de priorité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- interconnecter ces unités de distribution afin de renforcer la sécurité d'approvisionnement en eau en cas de pollution, de déficit de production d'une ressource ou d'incident de fonctionnement survenant sur les ouvrages d'adduction ;</li> <li>- engager une étude de caractérisation du captage des Millières ;</li> <li>- engager une étude de caractérisation des sources de Creux Péchet <u>et/ou</u> une nouvelle recherche en eau ;</li> <li>- prévoir les démarches administratives et les aménagements nécessaires à la mise en exploitation du captage des Millières et des sources de Creux Péchet ;</li> <li>- interconnecter les réseaux de Saint-Jeoire et Onnion si les démarches relatives à la mobilisation d'une nouvelle ressource pour les communes de Megevette et Onnion n'aboutissent pas.</li> </ul>
Description	<p><u>Phase I</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Interconnexion n°1</u> : la Tour / Saint-Jeoire (pour mémoire, études en cours, travaux projetés en 2019 par la commune de Saint-Jeoire)</li> <li>- <u>Interconnexion n°2</u> des 2 unités de distribution de Mégevette (pour mémoire, études en cours, travaux projetés en 2019 par la commune de Mégevette)</li> <li>- <u>Interconnexion n°3</u> : Mégevette / Onnion. Construction d'une conduite de maillage DN100mm sur 230m et d'une chambre d'interconnexion.</li> <li>- <u>Interconnexion n°4</u> : Onnion / Saint-Jeoire. Création d'une conduite d'interconnexion DN100 mm sur 190m et d'une chambre d'interconnexion.</li> </ul> <p><u>Phase II</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- études de caractérisation du captage des Millières et des sources de Creux Péchet ;</li> <li>- recherche en eau sur les communes de Mégevette et Onnion.</li> </ul> <p><u>Phase III</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- procédure d'autorisation d'exploitation du captage des Millières <u>et/ou</u> des sources de Creux Péchet <u>et/ou</u> d'une autre ressource + aménagements nécessaires à la mise en distribution ;</li> <li>- <u>ou</u> travaux d'interconnexion Onnion / Saint-Jeoire.</li> </ul>
Remarques	<p>L'interconnexion Onnion / Saint-Jeoire pourrait éventuellement s'inscrire dans une opération combinée avec des travaux de raccordement du réseau d'eaux usées d'Onnion sur celui de Saint-Jeoire actuellement étudiés dans le cadre de la mise en conformité de la station d'épuration d'Onnion Cotteret.</p> <p>Chiffrages réalisés au stade APS dans le cadre de l'étude technique préalable au transfert des compétences et des études / schémas directeurs existants</p>

PREVISIONNEL DE REALISATION *									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Interconnexion la Tour / Saint-Jeoire	2019	47500	47500	30%	14250€		O	
2	Interconnexion des 2 unités de distribution de Mégevette	2019	128000€	128000	30%	38400€		O	
3	Interconnexion Onnion - Mégevette	2020	80 000 €	80 000	30%	24 000		O	
4	Interconnexion Onnion – Saint-Jeoire (les Jourdillets)	2021	70 000 €	70 000	30%	21000		O	
5	Etudes de caractérisation du captage des Millières	2020	24 000 €	24 000	30%	7200		O	
6	Etudes de caractérisation des sources de Creux Péchet	2020	30 000 €	30 000	30%	9000		O	
7	Recherche en eau sur les communes de Mégevette et Onnion	2021	A chiffrer						
8	Procédure d'autorisation d'exploitation d'une ou de nouvelles ressources	> 2021	A chiffrer						
9	Aménagements nécessaires à la mise en exploitation d'une ou de nouvelles ressources	> 2021	A chiffrer						
10	Interconnexion Onnion / Saint-Jeoire	> 2021	A chiffrer						
	Total HT		379500€	379500	30%	113 850€		O	oui

\* La Commission Locale de l'eau a statué sur les montants des bonus éligibles le 15 juillet 2019. Ces montants sont susceptibles de varier par rapport au tableau ci-dessus. Les montants des subventions retenus sont indiqués dans l'annexe 3 « Petit cycle » : Etat des bonus retenus suite à la CLE du SAGE du 15/07/2019 ».

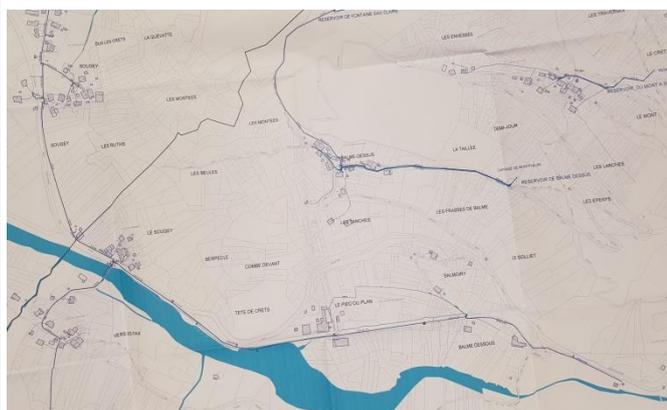
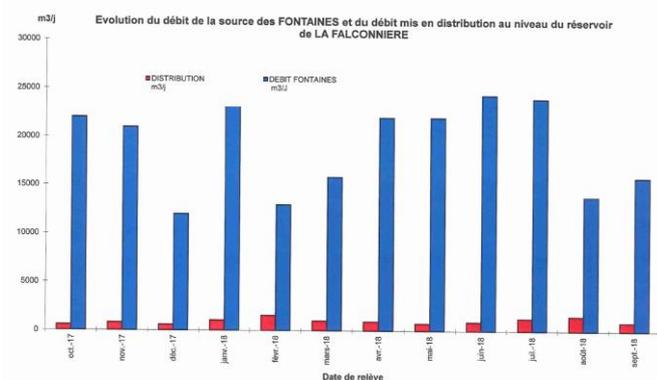
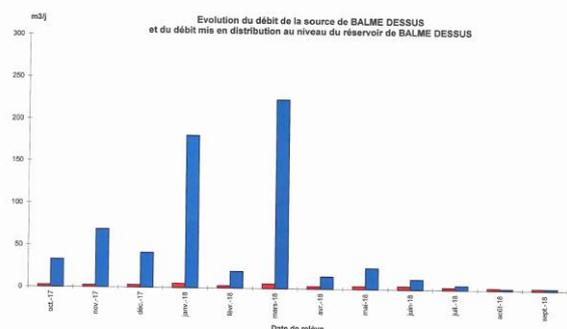
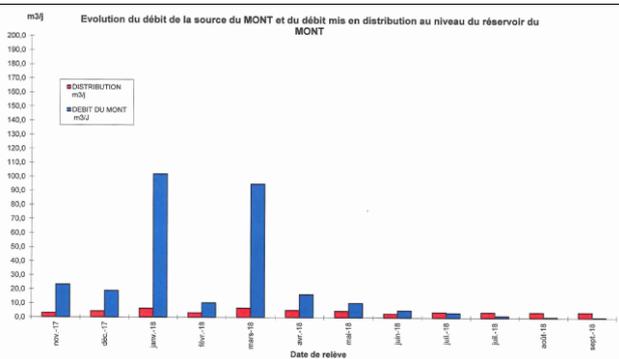


Sous Bassin : GIFFRE	<b>Maître d'ouvrage :</b> Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre SIMG	Eau Potable
Code action B29	<b>Objectif Agence :</b> Enveloppe 10%	Coût : <b>1 078 000 € HT</b>
	<b>Opération :</b> <b>SECURISATION et RESTRUCTURATION INTERCOMMUNALE de l'alimentation en eau potable entre la commune de Samoens et la commune de Sixt Fer à Cheval (interconnexion des ressources en eau)</b>	

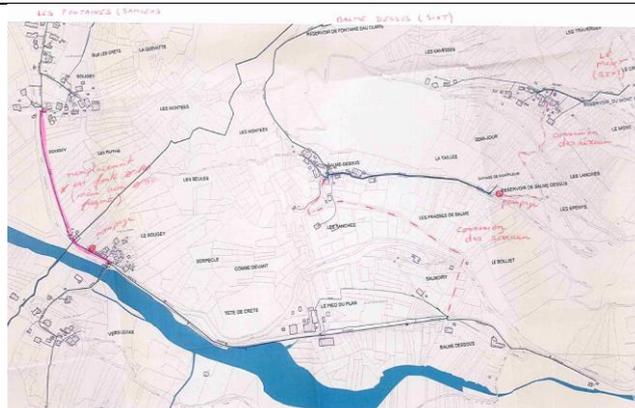
<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
QUANTI-2 : Diversifier et sécuriser les sources d'approvisionnement pour l'AEP	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	<b>Masses d'eau superficielles ou souterraines</b> FRDG408 Domaine plisse du Chablais et Faucigny - BV Arve et Dranse Source des Fontaines (Samoens) Source des Faix (Sixt fer à Cheval) Source de Balme dessus et du Mont (commune de Sixt Fer à Cheval – déficitaire en quantité et qualité)

<b>DESCRIPTIF ET OBJECTIFS</b>		
<b>Contexte et objectifs</b>	Connecter les ressources en eau existantes entre la commune de Samoens et de Sixt Fer à Cheval Conformément au schéma en eau potable du SMIG Partager la ressource en eau - solidarité intercommunale et RURALE Secteur de Balme dessus et du Mont fortement déficitaire en ressource avec rupture d'alimentation en été Secteur des Faix à la limite de la rupture en automne	
<b>Description</b>	<b>Descriptif</b>	<b>Estimation (€HT)</b>
	Remplacement de la conduite entre le Sougey et le Perret, en acier DN 50 mm dont l'état est très mauvais et actuellement inopérante, par une conduite en fonte DN 100 mm (450 ml) sous RD	225 000
	Construction d'une station de pompage (bâtiment, bache de rupture de charge et équipements), avec 2 directions de refoulement, vers les réseaux des Faix et de Balme du Dessous, au niveau du hameau du Perret	165 000
	Raccordement de la station de pompage aux réseaux de Balme du Dessous et des Faix (100 ml)	50 000
	Modifications hydrauliques des réservoirs des Faix et de Balme du Dessus pour fonctionnement en refoulement distribution	30 000
	Pose d'une conduite de liaison en fonte DN 80 mm entre le réseau de Balme du Dessous et le réseau de distribution de Balme du Dessus (700 ml)	210 000
	Construction d'une station de pompage (bâtiment et équipements), au niveau du réservoir de Balme du Dessus	85 000
	Branchement électrique Balme du Dessus	15 000
	Pose d'une conduite de refoulement distribution, en PEHD DN 63 mm entre le réservoir de Balme du Dessous et le réseau de distribution du Mont (600 ml)	180 000
	Adaptation hydraulique et génie-civil du réservoir du Mont	20 000
	Etudes, maîtrise d'œuvre, divers et imprévus (10%)	98 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 078 000</b>	
<b>Remarque :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. L'interconnexion pourra fonctionner dans les deux sens: Samoëns vers les hameaux des Faix et de Balme et aussi dans le sens hameaux de Sixt vers Samoëns.</li> <li>. Les sources des Faix, de Balme et du Mont seront maintenus</li> </ul>	

Remarques



**AVANT TRAVAUX**



**APRES TRAVAUX**

L'interconnexion pourra fonctionner dans les deux sens: Samoëns vers les hameaux des Faix et de Balme et aussi dans le sens hameaux de Sixt vers Samoëns.

Les sources des Faix, de Balme et du Mont seront maintenues

PREVISIONNEL DE REALISATION *									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
	SECURISATION et RESTRUCTURATION INTERCOMMUNALE de l'alimentation en eau potable entre la commune de Samoens et la commune de Sixt Fer à Cheval (interconnexion des ressources en eau)	2020	1 078 000	1 078 000	30%	323 400€		O	Conseil départemental

\* La Commission Locale de l'eau a statué sur les montants des bonus éligibles le 15 juillet 2019. Ces montants sont susceptibles de varier par rapport au tableau ci-dessus. Les montants des subventions retenus sont indiqués dans l'annexe 3 « Petit cycle » : Etat des bonus retenus suite à la CLE du SAGE du 15/07/2019 ».



Sous Bassin : Arve	<b>Maître d'ouvrage :</b> Commune d'ARACHES LA FRASSE	Eau Potable
Code action B36	<b>Objectif Agence :</b> Enveloppe 10%	Coût : 113 160€ HT
	<b>Opération :</b> Extension AEP route de la mairie : restructuration	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
RAS	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
RAS	

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	Les propriétés jouxtant la route de la mairie sont jusqu'à présent desservies par d'anciennes canalisations très fuyardes et traversant des propriétés privés.
Description	Extension du réseau d'eau potable dans la toute de la mairie avec reprise des branchements existants traversant les propriétés privés. Régulièrement fuyards et renforcement de la défense incendie. Réalisation des travaux prévue au printemps 2019.
Remarques	Travaux en coordination avec la création d'une réseau d'eaux pluviales pour collecter les grilles raccordées actuellement dans le réseau d'eaux usées.

PREVISIONNEL DE REALISATION *									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Assiette éligible Agence	Subvention Agence				Recevable autres financeurs
					taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Tranche 1	2019	113160	113160	30%	33 948		0	CD74

\* La Commission Locale de l'eau a statué sur les montants des bonus éligibles le 15 juillet 2019. Ces montants sont susceptibles de varier par rapport au tableau ci-dessus. Les montants des subventions retenus sont indiqués dans l'annexe 3 « Petit cycle » : Etat des bonus retenus suite à la CLE du SAGE du 15/07/2019 ».



Sous Bassin : Giffre	<b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de MIEUSSY	Eau Potable
Code action B37	<b>Objectif Agence :</b> Enveloppe 10%,	Coût : 102 500€
	<b>Opération :</b> Bouclage Sommand	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
QUANTI-2 : Diversifier et sécuriser les sources d'approvisionnement pour l'AEP	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à	FRDR11372 : foron de Mieussy

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	La commune possède un grand réservoir d'eau dont 2/3 de l'eau est déversée dans le giffre. D'un autre côté, le sommet de la commune ayant quelques réservoirs de plus faible capacité. Afin que le sommet de la commune n'ait pas de rupture d'eau pour les années de sécheresse, un développement de mobilisation et de transfert d'eau est envisagé. Le bouclage participe au partage des ressources.
Description	Bouclage entre le réservoir de Pégnat et Sommand
Remarques	Dernière phase pour compensation UTN

PREVISIONNEL DE REALISATION *									
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Subvention Agence					Recevable autres financeurs
				Assiette éligible	taux	montant	Avance	Bonus (O/N)	
1	Maîtrise d'œuvre	2019	11 500						
2	Travaux	2019	91 000						
	Total HT		102 500€	102 500	30%	30 750		O	oui

\* La Commission Locale de l'eau a statué sur les montants des bonus éligibles le 15 juillet 2019. Ces montants sont susceptibles de varier par rapport au tableau ci-dessus. Les montants des subventions retenus sont indiqués dans l'annexe 3 « Petit cycle » : Etat des bonus retenus suite à la CLE du SAGE du 15/07/2019 ».



Sous Bassin : Giffre	<b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Taninges	Eau Potable
Code action B39	<b>Objectif Agence :</b> Enveloppe 10%	Coût : 200 000€
	<b>Opération :</b> Reprise des réseaux de distribution au Praz-de-Lys dans le cadre de la création d'une usine d'ultrafiltration	

<b>Objectifs et dispositions du SAGE :</b>	
RAS	
<b>Programme de mesure du SDAGE :</b>	Masses d'eau superficielles ou souterraines
RAS	FRDG408 Domaine plisse du Chablais et Faucigny - BV Arve et Dranse

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Contexte et objectifs	<p>La commune de Taninges, suite à la demande de l'ARS, construit une usine d'ultrafiltration au Praz-de-Lys.</p> <p>L'usine de filtration est positionnée afin de pouvoir traiter la totalité des ressources du secteur (bassins versants de Pontet et de Véran), comme cela est demandé par l'ARS. Cela implique une restructuration complète du réseau de distribution entre les réservoirs existants et la nouvelle usine ; certaines canalisations existantes sont transformées en canalisations de transfert d'eau brute vers l'usine et donc la pose de canalisations nouvelles est nécessaires afin d'assurer la distribution de l'eau filtrée vers le réservoir principal (Brésy) et vers 2 secteurs de distribution (hameau située entre Véran et nouvelle usine et distribution Pontet).</p> <p>Le schéma illustre le réseau de distribution AEP. Il comprend les réservoirs Pontet (200 m³), Brésy (200   700 m³) et Véran (200 m³). L'unité de traitement est située au Praz-de-Lys. Les points de captage sont le lac de Roy, la source Henrioud et la gare de Véran. Les usages sont l'eau brute et l'eau traitée. Les distributions sont effectuées vers le hameau, le centre de Praz-de-Lys et Pontet. Des connexions sont indiquées sur le réseau existant et de nouvelles sont posées.</p>
Description	Restructuration des réseaux de distribution AEP.
Remarques	

PREVISIONNEL DE REALISATION *									
Libellé	Année de démarrage	Coût total HT	Subvention Agence					Recevable autres financeurs	
			Assiette éligible	taux	montant	Avance	Bonus (O/N)		
Total HT	2020	200 000€	200 000€	30%	60 00€		0	oui	

\* La Commission Locale de l'eau a statué sur les montants des bonus éligibles le 15 juillet 2019. Ces montants sont susceptibles de varier par rapport au tableau ci-dessus. Les montants des subventions retenus sont indiqués dans l'annexe 3 « Petit cycle » : Etat des bonus retenus suite à la CLE du SAGE du 15/07/2019 ».





SM3A  
300 Chemin des Prés Moulin  
74800 Saint-Pierre en Faucigny

Tel : 04 50 25 60 14  
sm3a@sm3a.com

[www.riviere-arve.org](http://www.riviere-arve.org)



# CONTRAT GLOBAL DU BASSIN VERSANT DE L'ARVE

## *Arve Pure* *Fiches actions*





# ANNEXES : OPERATIONS COLLECTIVES DE REDUCTION DES POLLUTIONS DISPERSEES

Le principe du contrat opération collective consiste à :

- Améliorer la connaissance du territoire vis-à-vis de la problématique des micropolluants
- Informer les acteurs du territoire de l'impact de leurs pratiques sur le réseau d'assainissement et sur la qualité des cours d'eau
- Accompagner les acteurs du territoire dans le changement de leurs pratiques et dans la mise en œuvre de travaux pour lutter contre les pollutions toxiques dispersées
- Pérenniser les moyens mis en place pour ancrer durablement la stratégie de réduction à la source des pollutions toxiques dans la gestion des collectivités

## **Rappel des objectifs des niveaux 1 & 2**

### **Niveau 1 :**

Pour valider ce premier niveau, la collectivité devra mettre en place les actions suivantes : *(Choix possible des actions en fonction de l'avancement de chaque territoire).*

#### ➤ ***Réalisation d'un état des lieux exhaustif des effluents non domestiques (END) du territoire***

*Avant toute action, il est primordial d'avoir une bonne connaissance des enjeux de son territoire vis-à-vis de la question des micropolluants (contamination des milieux, résultats RSDE des stations d'épuration et des industriels) ainsi qu'une bonne connaissance de l'ensemble des potentiels émetteurs (tissu industriel, branche d'activité...) y compris sur le pluvial (mauvais raccordement). La réalisation d'un état des lieux le plus exhaustif possible permettra d'inventorier et de cartographier les sources d'effluents non domestiques afin de hiérarchiser et prioriser les actions à mener (mode de priorisation à adapter à chaque contrat). L'ensemble des entreprises et des services techniques des collectivités seront visés.*

#### ➤ ***Mise à jour du règlement d'assainissement en intégrant un volet spécifique aux effluents non domestiques***

*La mise à jour du règlement permettra de fixer les modalités de gestion des effluents non domestiques (mise en place d'un coefficient de pollution, mise en place d'une procédure en cas de rejets accidentels, réflexion sur les arrêtés et conventions de rejets...).*

➤ **Régularisation des sites prioritaires émetteurs de toxiques « services techniques des collectivités »**

Le nombre de sites prioritaires sera défini lors de l'état des lieux. La régularisation concernera l'ensemble des enjeux « rejets » du site (EU et EP), mais n'induera pas nécessairement des travaux. Elle consistera à diagnostiquer les établissements, préconiser et promouvoir la réalisation d'aménagements internes aux entreprises ou la mise en œuvre de bonnes pratiques participant à la réduction des rejets toxiques, suivre les travaux lorsque ceux-ci sont préconisés. La régularisation sera effective dès que l'ensemble des actions précédentes auront été mises en œuvre.

➤ **Régularisation des sites prioritaires émetteurs de toxiques « entreprises »**

Le nombre de sites prioritaires (Nb et branche propre à chaque contrat) sera défini lors de l'état des lieux. La régularisation concernera l'ensemble des enjeux « rejets » du site (EU et EP), mais n'induera pas nécessairement des travaux. Elle consistera à diagnostiquer les établissements, préconiser et promouvoir la réalisation d'aménagements internes aux entreprises ou la mise en œuvre de bonnes pratiques participant à la réduction des rejets toxiques, suivre les travaux lorsque ceux-ci sont préconisés. La régularisation sera effective dès que l'ensemble des actions précédentes auront été mises en œuvre.

➤ **Réalisation d'une étude visant à intégrer les spécificités des END dans la structuration des services « eau et assainissement » et dans le prix de l'eau**

Elle peut constituer un sous-volet d'une étude plus large sur l'ensemble de l'eau et de l'assainissement et viser à une prise en compte progressive des END.

➤ **Formation et accompagnement du personnel sur la gestion des pollutions dispersées**

Les chargés de mission sont souvent isolés et livrés à eux-mêmes sur la question des effluents non domestiques au sein des collectivités. Pour y remédier, du temps sera dédié à la participation à des formations techniques et administratives ainsi qu'à la participation aux réunions du réseau régional END existant. De son côté, l'Agence prévoit de renforcer le lien avec les chargés de mission (formation aux règles de l'agence, fourniture d'un document d'appui) pour leur permettre de gagner en visibilité vis-à-vis des entreprises.

➤ **Mise en œuvre d'une communication sur la démarche de l'opération**

L'existence de l'opération collective, et ses conditions de mise en œuvre seront diffusées via les canaux de communication des porteurs de projets. Pour bénéficier d'une aide, l'affichage du financement de l'Agence sera imposé.

De plus, sachant que le portage politique est déterminant dans la réussite et la pérennité des opérations collectives, il sera demandé aux collectivités de désigner un « élu référent ». Son rôle sera de montrer que l'opération collective est une opération gagnant-gagnant (bénéfique pour le monde économique, pour les collectivités et pour la qualité des milieux aquatiques).

## Niveau 2 :

Pour valider ce second niveau, la collectivité devra maintenir les acquis du niveau 1 et mettre en place les actions suivantes : *(Choix possible des acquis en fonction de l'avancement de chaque territoire).*

### **Régularisation de X % des sites émetteurs de toxiques « services techniques des collectivités et entreprises » implantés sur le territoire**

*Le nombre de sites (Valeur guide (40 diagnostics par an par chargé de mission)) (Nb et branche propre à chaque contrat) sera défini lors de l'état des lieux. La régularisation concernera l'ensemble des enjeux « rejets » du site (EU et EP), mais n'induera pas nécessairement des travaux. Elle consistera à diagnostiquer les établissements, préconiser et promouvoir la réalisation d'aménagements internes aux entreprises ou la mise en œuvre de bonnes pratiques participant à la réduction des rejets toxiques, suivre les travaux lorsque ceux-ci sont préconisés. La régularisation sera effective dès que l'ensemble des actions précédentes auront été mises en œuvre.*

#### ➤ **Mise en place d'une tarification adaptée aux effluents non domestiques (END)**

*La collectivité devra mettre en place une politique tarifaire de l'eau spécifique aux effluents non domestiques afin de permettre un taux de couverture du service le plus large possible.*

#### ➤ **Pérennisation des moyens internes sur la gestion des pollutions dispersées et soutien aux collectivités les moins avancées (niveau 1)**

*La mise en place d'une tarification spécifique aux END devra permettre de pérenniser les postes dédiés à cette thématique.*

*Afin d'impulser une dynamique sur l'ensemble du bassin RMC et de favoriser les liens entre les territoires, les chargés de missions des opérations du niveau 2 devront dédier une partie de leur temps en soutien aux collectivités les moins avancées (en particulier ceux géographiquement proches).*

#### ➤ **Mise en œuvre d'une communication sur les actions réalisées dans le cadre de l'OPC**

*Les porteurs de projet devront communiquer sur les actions mises en place dans l'opération collective et les résultats observés auprès des partenaires, des entreprises, des élus...*

*La communication mise en place consistera à rédiger et diffuser des documents pour valoriser les bonnes pratiques en termes de gestion des pollutions, organiser des événements permettant la diffusion des bonnes pratiques, valoriser les entreprises volontaires dans leur démarche de réduction des rejets...*

*De plus, sachant que le portage politique est déterminant dans la réussite et la pérennité des opérations collectives, il sera demandé aux collectivités de désigner un « élu référent ». Son rôle sera de montrer que l'opération collective est une opération gagnant-gagnant (bénéfique pour le monde économique, pour les collectivités et pour la qualité des milieux aquatiques).*

- **Santé/Environnement : Mise en place d'actions de sensibilisation élargie à d'autres cibles (particulier, structures d'enseignement, associations...) et d'autres sources (pluvial...)** (volet obligatoire (spécifique et adaptable à chaque contrat))

*Ce critère vise à décroisser l'enjeu micropolluants. Afin de gagner en flexibilité et de s'adapter au mieux aux besoins des territoires, l'Agence demandera aux porteurs de projet d'élargir leur champ d'action en s'intéressant à de nouvelles sources et en s'adressant à différentes cibles. Les collectivités devront mettre en place une stratégie de communication et de sensibilisation auprès du grand public.*

## Sommaire des fiches-actions

Code action	Intitulé de l'opération	Maitre d'ouvrage	Numéro de page
AP01	Opération collective Arve pure - SM3A (animation)	SM3A	9
AP02	Opération collective Arve pure - SNDEC (animation)	SNDEC	13
AP03	Opération collective Arve pure - Communauté de communes Cluses Arve et Montagnes (animation et subvention aux industriels)	2CCAM	17
AP04	Opération collective Arve pure - Annemasse agglo (animation et subvention aux industriels)	AA	23
AP05	Opération collective Arve pure - Communauté de communes Faucigny-Glières (animation et subvention aux industriels)	CCFG	29
AP06	Opération collective Arve pure - Syndicat intercommunal des Montagnes du Giffre (animation et subvention aux industriels)	SIMG	37
AP07	Opération collective Arve pure - Communauté de communes du Pays du Mont-Blanc (animation et subvention aux industriels)	CCPMB	41
AP08	Opération collective Arve pure - Communauté de communes du Pays rochois (animation et subvention aux industriels)	CCPR	47
AP09	Opération collective Arve pure - Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc (animation et subvention aux industriels)	CCVCMB	55
AP10	Opération collective Arve pure - Syndicat Rocailles-Bellecombe (animation et subvention aux industriels)	SRB	61
AP11	Opération collective Arve pure - Communauté de commune du Genevois (animation et subvention aux industriels)	CCG	67



Code CG : AP 01	ANNEXE ARVE PURE 2022 : OPERATIONS COLLECTIVES DE REDUCTION DES POLLUTIONS DISPERSEES	
PARTENAIRE : SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES AFFLUENTS (SM3A)		
Animation et coordination du dispositif Arve Pure		
Cours d'eau : Bassin versant de l'Arve et de ses affluents	Communes : BV SM3A/SAGE	

Pression du SDAGE : Pollutions dispersées par les pesticides, pollutions ponctuelles par les substances (hors pesticides).	
Mesure du PDM : IND0201 : Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée) IND0601 : Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des « sites et sols pollués », IND0901 : Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur	
Action du PAOT : HR_06_01_42--: OPERATION COLLECTIVE DE REDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES : ARVE PURE 2022	Maitre d'ouvrage : SM3A et/ou d'autres selon les types d'actions retenues
Disposition du SAGE : QUALI-3 Améliorer les connaissances pour définir une stratégie de réduction des rejets polluants et mettre en œuvre cette stratégie	
Objectifs du SAGE : Poursuivre la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et garantir à long terme la préservation des principales ressources du territoire pour l'AEP	
Sous-objectifs du SAGE : Bâtir et mettre en œuvre une stratégie globale de réduction des rejets polluants et maintenir la qualité des ressources stratégiques pour l'AEP	
Enjeux du SAGE : Assurer une bonne qualité des eaux du périmètre / Améliorer la production et le partage des connaissances	

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
<b>Rôle du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses affluents dans l'opération collective</b>	<p>Le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses affluents (SM3A), reconnu Etablissement Public Territorial de Bassin (en 2012) sur le périmètre SAGE de l'Arve (approuvé en juin 2018), est désigné comme structure administrative porteuse du SAGE de l'Arve et du présent contrat de bassin.</p> <p>Conformément aux objectifs et aux dispositions du volet « Qualité » du SAGE de l'Arve, le SM3A est en charge du pilotage et de l'animation de l'opération collective Arve Pure 2022 visant la réduction des pollutions toxiques.</p> <p><b>Missions et rôle du SM3A dans l'opération collective :</b></p> <p><u>Animer et évaluer le dispositif Arve Pure pour le compte du SM3A :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser et animer les comités de pilotage et les comités techniques ;</li> <li>• Coordonner et mettre en réseau les différents acteurs et partenaires ;</li> <li>• Assurer le secrétariat technique et administratif des instances de concertation ;</li> <li>• Concerter avec les partenaires ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer l'information régulière des partenaires associés sur l'état d'avancement du programme d'actions ;</li> <li>• Définir le plan d'actions annuel ;</li> <li>• Présenter la programmation opérationnelle annuelle de l'ensemble des volets, rédiger le plan d'actions ;</li> <li>• Réaliser des bilans annuels, financiers et techniques ;</li> <li>• Assurer le suivi administratif, réglementaire et financier du dispositif ;</li> </ul> <p><u>Piloter, animer et coordonner le volet opérationnel de réduction des pollutions toxiques et substances dangereuses engagé dans le cadre du programme Arve Pure 2018 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animer le réseau des chargés de mission dans les territoires, des partenaires professionnels (syndicats pros, chambres consulaires et entreprises) et financiers (Agence de l'eau) et institutionnels (DREAL, Agence Française de la Biodiversité...), au sein de Comités techniques ;</li> <li>• Rendre compte de l'activité du programme opérationnel (centralisation de la donnée d'inventaire, des connaissances, des indicateurs, rapport d'activité) ;</li> <li>• Conseiller et mettre à disposition des outils communs aux collectivités (Syndicat des eaux, communauté de communes – ex : formulaires de diagnostic, convention de rejet, règlements d'assainissement...);</li> <li>• Communication ;</li> <li>• Sur les communes non-membres d'EPCI signataires du contrat global, le SM3A pourra réaliser des pré-dagnostic, afin d'identifier les besoins de diagnostic complet (notamment remontées mécaniques, scierie, autres activités industrielles ou artisanales). Pour le diagnostic complet, les communes bénéficiaires conventionneront avec un EPCI doté d'un ETP Arve Pure ou compétent en assainissement, afin de rendre opérationnelle l'action (communes du BV Arve telles que Le Grand Bornant, Entremont, Mieussy, Taninges, La Rivière Enverse, Les contaminés Montjoie,...)</li> </ul> <p><b>Bilan de la précédente opération collective</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réduction opérationnelle : Accompagnement des nouveaux territoires et des territoires orphelins.</li> <li>✓ Connaissance et suivi des pollutions : Dresser un état des lieux de l'Arve et de ses affluents et évaluer l'impact de la pollution toxique (étude « stratégie qualité »).</li> <li>✓ Connaissance et suivi des pollutions : Mettre en œuvre des actions sur les substances dangereuses émergentes (partenariat franco-suisse et suivi d'études SIPIBEL et CIPEL).</li> <li>✓ Coordination et animation territoriale du contrat (comités de pilotages, bilans, construction du nouveau contrat, participation au réseau GRAIE).</li> <li>✓ Valorisation et communication : Communication générale et professionnelle (rédaction d'article et messages destinés au grand public et entreprises).</li> <li>✓ Suivi des pollutions accidentelles (suivi et recensement des incidents).</li> <li>✓ Accompagnement des études d'impact sites historiques pollués (réhabilitation d'anciennes décharges).</li> </ul>
<b>NOUVELLE OPERATION COLLECTIVE ARVE PURE 2022</b>	
<b>Moyens humains mis en œuvre :</b>	<b>0.5 ETP durant les 3 années</b>
<b>Plan d'action</b>	<i>Dimensionné pour les 3 ans du contrat</i>

## Plan d'action du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses affluents (SM3A)

<b>Action</b> <i>Choix des actions en fonction de ce qui reste à faire</i>	<b>Responsable de l'action</b>	<b>Partenaires associés</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<b>Avancement</b>
<u>Accompagnement des territoires :</u> - <u>Réalisation d'un état des lieux exhaustif des END</u> - <u>Aider les territoires à hiérarchiser les nombre de diagnostics</u> - <u>Suivi administratif et techniques des nouveaux territoires</u> - <u>Accompagnement des territoires orphelins pour certaines entreprises ou suites contrat</u>	0,5 ETP	Collectivités locales, SNDEC, bureau d'étude, bases des données AE, base des données entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réalisation d'une cartographie des potentiels émetteurs de rejets toxiques</li> <li>○ Mise à jour annuelle des données entreprises</li> <li>○ Réunions d'échanges</li> <li>○ Compte rendu de réunion ou diagnostic</li> </ul>	Cartographie envoyée le mois de janvier 2019. Réunions téléphoniques et en présentiel avec CC du Genevois, CCMG.
<u>Coordination et animation territoriale du contrat :</u> - <u>Animer la fin du contrat et l'enveloppe restante,</u> - <u>Réaliser le bilan du contrat Arve Pure</u> - <u>Animer la construction du contrat suivant</u> - <u>Animer le réseau des chargés de mission, des partenaires professionnels et institutionnels au sein de comités de pilotage</u> - <u>Participation au réseau GRAIE sur les rejets non domestiques</u>	0,5 ETP	Collectivités locales, AE	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rapports</li> <li>○ Projets d'annexes suivants</li> <li>○ Compte rendu de réunion</li> <li>○ Nombre de rencontres du GRAIE</li> </ul>	Bilan AP 2018 présenté en comité des financeurs le 19 novembre 2018. Projets d'annexes envoyés le mois de février 2019 à toutes les Collectivités. Réunion du GRAIE le 31/01/2019. Réunion du GRAIE le 16/05/2019 à venir.
<u>Valorisation et communication :</u> <u>communication générale et promotion du contrat</u>	0,5 ETP	Collectivités locales, AE	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre et nature des documents ou animations diffusées ou réalisées</li> </ul>	A venir : Conférence de presse fin Arve Pure 2018. Aide à la rédaction des nouvelles plaquettes industries. Campagnes facebook d'information.



Code CG : AP 02	ANNEXE ARVE PURE 2022 : OPERATIONS COLLECTIVES DE REDUCTION DES POLLUTIONS DISPERSEES	
PARTENAIRE : SYNDICAT NATIONAL DU DECOLLETAGE		
Accompagnement des entreprises de décolletage		
Cours d'eau : Bassin versant de l'Arve et de ses affluents	Communes : Bassin versant de l'Arve et de ses affluents	

Pression du SDAGE : Pollutions dispersées par les pesticides, pollutions ponctuelles par les substances (hors pesticides).	
Mesure du PDM : IND0201 : Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée). IND0601 : Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des « sites et sols pollués ». IND0901 : Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur.	
Action du PAOT : HR_06_01_42--: OPERATION COLLECTIVE DE REDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES : ARVE PURE 2022	Maitre d'ouvrage : SM3A et/ou d'autres selon les types d'actions retenues
Disposition du SAGE : QUALI-3 Améliorer les connaissances pour définir une stratégie de réduction des rejets polluants et mettre en œuvre cette stratégie	
Objectifs du SAGE : Poursuivre la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et garantir à long terme la préservation des principales ressources du territoire pour l'AEP	
Sous-objectifs du SAGE : Bâtir et mettre en œuvre une stratégie globale de réduction des rejets polluants et maintenir la qualité des ressources stratégiques pour l'AEP	
Enjeux du SAGE : Assurer une bonne qualité des eaux du périmètre / Améliorer la production et le partage des connaissances	

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
<b>Missions du SNDEC et de son rôle dans l'opération collective</b>	<p>Le SNDEC accompagne les entreprises en anticipant les contraintes environnementales auxquelles elles pourraient être soumises. Il couvre une profession à 60% sur la vallée de l'Arve à laquelle il faut rajouter les autres activités de sous traitance.</p> <p><b>Missions et rôle du SNDEC :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser et compiler les données d'entreprises du territoire ;</li> <li>• En partenariat avec les collectivités locales, réaliser un inventaire et priorisation des principaux établissements contributeurs y compris sur le réseau pluvial ;</li> <li>• Diagnostiquer les établissements cibles prioritaires selon les branches établies ;</li> <li>• Suivre les entreprises dès leur implantation via un lien avec les services instructeurs ;</li> <li>• Organiser une meilleur gestion des déchets professionnels et notamment les déchets industriels dangereux;</li> <li>• Réaliser un inventaire des sources de pollutions industrielles ;</li> <li>• Suivre, diagnostiquer et intégrer les « territoires orphelins » ;</li> <li>• Accompagner les entreprises dans l'optimisation de la gestion de leurs déchets et des</li> </ul>

effluents ;

- Assister les entreprises dans l'élaboration de leurs projets d'investissements et le montage de dossier de financement ;
- Communiquer sur les actions et les résultats du contrat auprès des partenaires, des entreprises et des élus ;
- Assurer une communication et une valorisation de l'opération auprès des entreprises ;
- Participer aux instances de suivi du contrat ;
- Partager les informations avec les autres signataires ;
- Mettre en place les moyens humains et matériels prévus par le présent contrat ;

### **Bilan de la précédente opération collective**

- ✓ Animation de l'opération collective pour les entreprises de décolletage et activités connexes des territoires partenaires de l'opération.
- ✓ Accompagnement technique, préconisation de solutions, rédaction des dossiers de demande de subventions, suivi des travaux et solde des dossiers.
- ✓ Gestion du site internet environnement du SNDEC : lien entre les prestataires de gestion de déchets, les entreprises et les collectivités locales.
- ✓ Communication de l'opération via des instances institutionnelles.

### **Bilan chiffré Arve Pure 2018 :**

\* Nombre de sites identifiés sur le territoire : 500

\* Nombre de diagnostics réalisés : 210

\* Nombre de sites identifiés comme étant non conformes : 102

\* Nombre de sites mis en conformité : 31\*

\* Nombre de dossiers de demande d'aide déposés à l'agence : 144

#### \*Origines des sites identifiés non conformes :

1. Bennes à copeaux placées à l'extérieur sans couverture ni rétention (lessivage des copeaux en cas d'intempéries et écoulements dans le milieu naturel)
2. Eaux de lavage des sols, condensats de compresseur d'air rejetés dans le réseau d'eaux usées ou d'eaux pluviales sans pré-traitement.
3. Effluents industriels (tribofinition, ébavurage etc) rejetés dans le réseau d'eaux usées ou d'eaux pluviales usées sans pré-traitement.

1. L'absence de couverture de bennes à copeaux est majoritairement mise en conformité via un dossier Arve Pure. Ce type de non-conformité a fait l'objet de 31 dossiers de demande de subventions

⇒ 31 sites non conformes sont rendus conformes.

2. Suite au diagnostic environnement du SNDEC, les condensats de compresseur sont pour la plupart déshuilés (équipement intégré dans un dossier Arve Pure) ou collectés par un prestataire agréé. De même pour les eaux de lavage des sols qui sont en général collectées puis éliminées par un prestataire agréé.

3. Pour la mise en conformité des rejets d'effluents industriels, les collectivités sont en mesure de donner les informations et le suivi.

**NOUVELLE OPERATION COLLECTIVE ARVE PURE 2022**

<b>Moyens humains mis en œuvre :</b>	<b>0.8 ETP durant les 3 années</b>
<b>Plan d'action</b>	<i>Dimensionné pour les 3 ans du contrat</i>

## Plan d'action du Syndicat Nation du Décolletage (SNDEC)

### ANIMATION : SNDEC

Action	Responsable de l'action	Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation	Avancement à la date du contrat	Objectifs attendus
<u>Diagnosics des sites prioritaires émetteurs de toxiques (~150 sites) (entreprises)</u>	0,8 ETP (SNDEC)	Collectivités locales	Nombre de diagnostics <ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de sites ayant fait des travaux (avec et sans demande d'aide à l'agence)</li> <li>o Nombre (et pourcentage) de sites mis en conformité</li> </ul>	Au 15/02/19 : 7 diagnostics	Diagnosics de 150 entreprises et contribution à la régularisation
<u>Communication</u>		SM3A	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Valorisation de l'opération (Réunion d'information, Article de presse locale ...)</li> </ul>		

#### \*REGULARISATION DES SITES PRIS EN CONSIDERATION PAR L'AGENCE

- A minima dépôt du dossier de demande d'aide
- Si pas de nécessité de travaux ou travaux mineurs, présentation du document administratif de régularisation
- En cas de difficultés rencontrées : à argumenter auprès de l'agence

Code CG : AP 03	ANNEXE ARVE PURE 2022 : OPERATIONS COLLECTIVES DE REDUCTION DES POLLUTIONS DISPERSEES	
EPCI : COMMUNAUTE DES COMMUNES CLUSES ARVE ET MONTAGNES (2CCAM)		
Partenaire opérationnel du dispositif		
Cours d'eau : Territoire de la 2CCAM	Communes : 10	

Pression du SDAGE : Pollutions dispersées par les pesticides, pollutions ponctuelles par les substances (hors pesticides).	
Mesure du PDM : IND0201 : Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée) IND0601 : Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des « sites et sols pollués », IND0901 : Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur	
Action du PAOT : HR_06_01_42--: OPERATION COLLECTIVE DE REDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES : ARVE PURE 2022	Maitre d'ouvrage : SM3A et/ou d'autres selon les types d'actions retenues
Disposition du SAGE : QUALI-3 Améliorer les connaissances pour définir une stratégie de réduction des rejets polluants et mettre en œuvre cette stratégie	
Objectifs du SAGE : Poursuivre la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et garantir à long terme la préservation des principales ressources du territoire pour l'AEP	
Sous-objectifs du SAGE : Bâtir et mettre en œuvre une stratégie globale de réduction des rejets polluants et maintenir la qualité des ressources stratégiques pour l'AEP	
Enjeux du SAGE : Assurer une bonne qualité des eaux du périmètre / Améliorer la production et le partage des connaissances	

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
<p><b>Etat des lieux de la pollution toxique et bilan de la précédente opération collective (le cas échéant)</b></p>	<p><b>Etat des lieux</b></p> <p>Le territoire de la <b>Communauté de Communes Cluses Arve &amp; Montagnes (2CCAM)</b> fait partie des territoires historiquement engagés, depuis Arve Pure 2012. Ce périmètre concentre un grand nombre d'entreprises : la priorisation initiale réalisée en 2015 par le comité technique Arve Pure sur la base des codes APE faisait ressortir un total de <b>931 entreprises prioritaires</b> sur un total de 1152 usagers non domestiques. Une priorisation complémentaire a permis d'attribuer à chaque site une note de priorité : on obtient ainsi <b>509 sites très prioritaires</b> ayant une note supérieure à 7, ce qui reste trop important pour cibler l'action.</p> <p>Une autre méthode de priorisation a donc été recherchée : un état des lieux initial réalisé par la 2CCAM en 2016 a permis de délimiter <b>7 zones prioritaires</b>, sur la base d'observations terrains et d'analyses de métaux réalisées dans les réseaux, représentant un total de <b>160 entreprises prioritaires</b>. Le service a donc fait le choix de regrouper les diagnostics par zones d'activité, ce qui permet de toucher un grand nombre d'entreprises tout en facilitant l'acceptation du diagnostic par les entreprises ciblées.</p>

## Synthèse de l'opération collective précédente

L'opération Arve Pure 2018 a permis de structurer le service Effluents Non Domestiques de la 2CCAM : recrutement de 2 agents à temps plein, intégration de la problématique au Règlement d'Assainissement, élaboration des procédures et documents, appropriation et mise en place des missions de contrôle, mise en place des marchés de prestation nécessaires.

### Bilan chiffré D'ARVE PURE 2018 :

Régularisation des sites prioritaires (services techniques) émetteurs de toxiques :

- Nombre de sites identifiés sur le territoire : **11 sites**.
- Nombre de diagnostics réalisés : 4 (CTM Mont-Saxonnex, déchèterie Mont Saxonnex, SDIS, déchèterie Thyez).
- Nombre de sites identifiés comme étant non-conformes : 4 suite aux diagnostics.
- Nombre de sites mis en conformité : 1 (sans aide de l'agence) sur les 4 diagnostiqués.

Sur les 3 encore non conformes, suite aux diagnostics :

- Régularisation « rapide » : application des bonnes pratiques, quelques travaux : 1.
- Régularisation nécessitant des travaux de faible envergure, dans un délai d'un an : 1.
- Régularisation nécessitant des travaux et qui sera supérieure à 1 an : 1
- Reste 7 sites à diagnostiquer.

Régularisation des sites prioritaires (entreprises) émetteurs de toxiques

- Nombre de sites identifiés sur le territoire : 509 sites (++) avec note prioritaire  $\geq$  à 7, dont **160 sites (+++) situés sur les zones prioritaires** .
- Nombre de diagnostics réalisés : **135 sites** : 99 diagnostics (dont 18 en doublon avec SNDEC) + 36 contrôles de branchement suite à des diagnostics réalisés par le SNDEC.
- Nombre de sites identifiés comme étant non-conformes : **113**.
- Nombre de sites mis en conformité : 13, dont 8 avec l'aide de l'agence.

Sur les 22 conformes suites aux diagnostics : aucune régularisation administrative effectuée.

Sur les 113-13 = 100 encore non conformes :

- Régularisation nécessitant des travaux de faible envergure, dans un délai d'un an : 13
- Régularisation nécessitant des travaux et qui sera supérieure à 1 an : 87

Pour info/Régularisation des sites non prioritaires (entreprises et services techniques) émetteurs de toxiques

- Nombre de sites identifiés sur le territoire : 643.
- Nombre de diagnostics réalisés : 11 sites : 7 diagnostics + 4 contrôles de branchement réalisés suite à des diagnostics du SNDEC).
- Nombre de sites identifiés comme étant non-conformes : 10.
- Nombre de sites mis en conformité : 3.
- Nombre de dossiers de demande d'aide déposés à l'agence : 2.

#### Priorisation des actions à mener :

Compte tenu de l'importance du nombre de sites identifiés « prioritaires », de l'état d'avancement du territoire sur la réalisation des actions de la précédente opération collective (diagnostics, contrôles de branchement, régularisation administrative), une priorisation est nécessaire pour atteindre les objectifs attendus. Elle doit tenir compte des moyens humains mis en œuvre pour ces actions.

La 2CCAM propose une priorisation des 103 sites encore non conformes, suivant l'ampleur des travaux de mises en conformité :

	Nb non-conformes suites aux diagnostics	Prioritaires	Délai	
Services Techniques	3	3	< juin 2020	2
			> juin 2020	1
Entreprises	100	32	< juin 2020	13
			> juin 2020	19

### NOUVELLE OPERATION COLLECTIVE ARVE PURE 2022

#### Moyens humains mis en œuvre :

2 ETP durant les 3 années

#### Objectifs à atteindre :

Sur le territoire de la **Communauté de Communes Cluses Arve & Montagnes**, il est proposé la réalisation d'une opération collective sur **3 ans** :

- **1 année** pour atteindre le niveau 1 – Prise en main de la thématique des effluents non domestiques.
- **2 années** en niveau 2 – Consolidation de la gestion des effluents non domestiques dans la politique de gestion de l'eau et élargissement des cibles

## Plan d'action de la Communauté de Communes Cluses Arve & Montagnes (2CCAM)

Niveau 1 : (1 an) – 2 ETP (2CCAM)

Action	Responsable de l'action	Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation	Avancement à la date du contrat	Objectifs attendus
<u>Réalisation d'un état des lieux exhaustif des END</u>	2 ETP (2 CCAM)	SM3A	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réalisation d'une cartographie des potentiels émetteurs de rejets toxiques</li> <li>○ Hiérarchisation et Priorisation des actions à mener (géographique, par branche d'activité...)</li> </ul>	<p>Cartographie établie à partir du fichier SM3 A</p> <p>7 zones d'activités identifiées comme prioritaires pour lesquelles les diagnostics ont été réalisés (7<sup>ème</sup> zone sera finie au 1<sup>er</sup> semestre 2019)</p>	<p>Compléter l'état des lieux réalisé en l'élargissant à l'ensemble du périmètre de la collectivité. Se baser sur la cartographie réalisée par le SM3A et insérer les services techniques de la collectivité.</p> <p>Hiérarchiser et Prioriser les actions à mener pendant l'année 2019.</p>
<u>Mise à jour du règlement d'assainissement</u>			<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Intégration d'un volet spécifique aux END</li> </ul>	<p>Le règlement d'assainissement a été mis à jour avec l'ajout d'un volet END en 2016. Compléments d'info nécessaires à insérer lors d'une future mise à jour</p>	<p>Mettre à jour le règlement avec les résultats de l'étude tarifaire (si disponibles)</p>
<u>Régularisation de 3 sites prioritaires émetteurs de toxiques (11 sites recensés) (services techniques)</u> *		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de diagnostics</li> <li>○ Nombre de sites ayant fait des travaux (avec et sans demande d'aide à l'agence)</li> <li>○ Nombre (et pourcentage) de sites mis en conformité</li> </ul>	<p>Sur les 11 sites recensés :</p> <p>4 diagnostics réalisés dont 4 non conformes : 1 site mis en conformité</p> <p>Pour les 3 autres non conformes :</p> <p>1 : bonnes pratiques à mettre en place</p> <p>1 : petits travaux réalisables avant juin 2020</p> <p>1 : gros travaux non réalisables avant juin 2020</p>	<p>2 sites régularisés échéance juin 2020</p> <p>1 site en cours de régularisation (gros travaux) avec échéancier mis en place</p> <p>7 sites à diagnostiquer avec régularisation et/ou mise en place de l'échéancier suivant l'ampleur des travaux</p>	

### \*REGULARISATION DES SITES PRIS EN CONSIDERATION PAR L'AGENCE

- A minima dépôt du dossier de demande d'aide
- Si pas de nécessité de travaux ou travaux mineurs, présentation du document administratif de régularisation
- En cas de difficultés rencontrées : à argumenter auprès de l'agence

Niveau 1 : (1 an) – 2 ETP (SUITE 2CCAM)

Action	Responsable de l'action	Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation	Avancement à la date du contrat	Objectifs attendus
<u>Régularisation de 32 sites prioritaires émetteurs de toxiques (entreprises)*</u>	2 ETP (2 CCAM)	SNDEC	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de diagnostics</li> <li>o Nombre de sites ayant fait des travaux (avec et sans demande d'aide à l'agence)</li> <li>o Nombre (et pourcentage) de sites mis en conformité</li> </ul>	100 entreprises diagnostiquées non conforme (hors SNDEC) dont 32 entreprises prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 13 avec travaux réalisables avant juin 2020</li> <li>- 19 avec gros travaux non réalisables avant 2020</li> </ul>	13 sites régularisés échéance juin 2020. 19 sites en cours de régularisation (gros travaux) avec échéancier mis en place avant juin 2020  25 diagnostics nouveaux à réaliser sur l'année de niveau 1 avec régularisation et/ou mise en place de l'échéancier suivant l'ampleur des travaux
<u>Réalisation d'une étude visant à intégrer les spécificités des END dans la structuration des services « eau et assainissement » et dans le prix de l'eau</u>			<ul style="list-style-type: none"> <li>o Fourniture d'un rapport d'étude</li> </ul>	Etude qui sera réalisée en 1 année : <ul style="list-style-type: none"> <li>-1<sup>er</sup> semestre 2019 : présentation et validation des objectifs avec les élus puis lancement du marché</li> <li>-2<sup>e</sup> semestre 2019 : lancement de l'étude et suivi</li> <li>-2020 : intégration des données dans le règlement d'assainissement</li> </ul>	Validation de l'objectif
<u>Formation du personnel</u>			<ul style="list-style-type: none"> <li>o Formations réalisées</li> <li>o Participation aux réseaux régionaux obligatoire</li> </ul>		Poursuite de la participation des agents au réseau régional (GRAIE) Une formation sur les rejets industriels est prévue en 2019
<u>Communication</u>		SM3A Autres EPCI du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Valorisation de l'opération (Réunion d'information, Article de presse locale ...)</li> <li>o Désignation et mobilisation d'un élu référent</li> </ul>	Référent déjà nommé (M. Caul-Futy : Maire du Mont-Saxonnex et Vice Président en charge des réseaux humides)	Participation à la mise à jour des plaquettes de communication(en commun avec les autres EPCI), diffusion auprès des entreprises Communication dans la presse

**\*REGULARISATION DES SITES PRIS EN CONSIDERATION PAR L'AGENCE**

- A minima dépôt du dossier de demande d'aide
- Si pas de nécessité de travaux ou travaux mineurs, présentation du document administratif de régularisation
- En cas de difficultés rencontrées : à argumenter auprès de l'agence

Niveau 2 : (2 ans) – 2 ETP (2CCAM)

Action	Responsable de l'action	Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation	Avancement à la date du contrat	Objectifs attendus
<u>Régularisation de 55 sites émetteurs de toxiques prioritaires (services techniques et entreprises)*</u>	2 ETP (2 CCAM)		Nombre de diagnostics o Nombre de sites ayant fait des travaux (avec et sans demande d'aide à l'agence) o Nombre (et pourcentage) de sites mis en conformité	Voir niveau 1	20 sites à minima à régulariser sur la période du niveau 2 (les 19 sites prioritaires + le CTM avec gros travaux non réalisables en niveau 1)  25 autres sites (diagnostiqués en niveau 1) à régulariser  50 diagnostics nouveaux à réaliser sur la période du niveau 2
<u>Mise en place d'une tarification adaptée aux END</u>			o <u>Mise en place d'une tarification adaptée aux END</u>	Voir niveau 1	Application de la nouvelle réglementation prévue
<u>Pérennisation des moyens et Soutien aux collectivités les moins avancées</u>			o <u>Nombre de postes pérennisés Soutien aux collectivités les moins avancées (réunions d'échanges, formation inter collectivités...)</u>	1 déjà pérennisé, 1 poste à pérenniser,	Validation de l'objectif en fonction des dispositions et des moyens humains
<u>Communication</u>			o Valorisation de l'opération (Réunion d'information, Article de presse locale, plaquettes ...) Désignation et mobilisation d'un élu référent	Référent déjà nommé	Validation de l'objectif prévu
<u>Mise en place d'actions de sensibilisation élargie à d'autres cibles (particulier, structures d'enseignement, associations...) et d'autres sources (pluvial...)</u>			<u>Nombre d'actions de sensibilisation réalisées</u>	Non commencé	Pistes en réflexion : Sensibilisation des apprentis de l'industrie, au CFAI 74 à Thyez. Campagne grand public pour rappeler les bons gestes et les bases du petit cycle de l'eau.

**\*REGULARISATION DES SITES PRIS EN CONSIDERATION PAR L'AGENCE**

- A minima dépôt du dossier de demande d'aide
- Si pas de nécessité de travaux ou travaux mineurs, présentation du document administratif de régularisation
- En cas de difficultés rencontrées : à argumenter auprès de l'agence

Code CG : AP 04	ANNEXE ARVE PURE 2022 : OPERATIONS COLLECTIVES DE REDUCTION DES POLLUTIONS DISPERSEES	
EPCI : ANNEMASSE LES VOIRONS AGGLOMERATION (AA)	 Annemasse <b>Agglo</b> Annemasse - Les Voirons Agglomération	
Partenaire opérationnel du dispositif		
Cours d'eau : Territoire de AA	Communes : 12	

Pression du SDAGE : Pollutions dispersées par les pesticides, pollutions ponctuelles par les substances (hors pesticides).	
Mesure du PDM : IND0201 : Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée) IND0601 : Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des « sites et sols pollués », IND0901 : Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur	
Action du PAOT : HR_06_01_42--: OPERATION COLLECTIVE DE REDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES : ARVE PURE 2022	Maitre d'ouvrage : SM3A et/ou d'autres selon les types d'actions retenues
Disposition du SAGE : QUALI-3 Améliorer les connaissances pour définir une stratégie de réduction des rejets polluants et mettre en œuvre cette stratégie	
Objectifs du SAGE : Poursuivre la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et garantir à long terme la préservation des principales ressources du territoire pour l'AEP	
Sous-objectifs du SAGE : Bâtir et mettre en œuvre une stratégie globale de réduction des rejets polluants et maintenir la qualité des ressources stratégiques pour l'AEP	
Enjeux du SAGE : Assurer une bonne qualité des eaux du périmètre / Améliorer la production et le partage des connaissances	

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
<p><b>Etat des lieux de la pollution toxique et bilan de la précédente opération collective (le cas échéant)</b></p>	<p><b>Etat des lieux</b></p> <p><i><b>ANNEMASSE AGGLO</b> est une des 4 collectivités du bassin de l'Arve historiquement engagée dans des opérations collectives : « Arve Pure 2012 » (2008-2012) puis « Arve Pure 2018 » (2014-2018).</i></p> <p>L'état des lieux avait été fait sur la base du fichier du SM3A avec les codes APE prioritaires.</p> <p>Sur les 1011 établissements recensés, <b>539</b> avaient été identifiés comme prioritaires selon 10 catégories : décolletage et sous-traitance, BTP, mécanique, scierie/bois, transport, fabrication industrielle et artisanales, services, imprimerie/photo, santé, déchets.</p> <p><b>Secteur automobile</b></p> <p>Le secteur automobile a été notre cible ces 3 dernières années, ce qui correspond à <b>189</b> établissements toutes communes confondues dont <b>107</b> sur Annemasse et Ville-la-Grand.</p> <p>Annemasse Agglo réalise systématiquement un traçage lorsqu'un diagnostic est fait.</p>

	<p>Cependant les traçages et les diagnostics peuvent être décalés dans le temps (ce qui explique les différences de chiffrage dans le bilan).</p> <p>Depuis 2015, <b>18 diagnostics et 23 traçages de réseaux</b> ont été réalisés sur le secteur automobile toutes communes confondues soit 10% du secteur. 3 traçages ont été réalisés avant 2015. Il reste 6 établissements pour lesquels le diagnostic n'a pas encore été réalisé.</p> <p>Sur l'ensemble des établissements,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- seuls 2 étaient conformes</li> <li>- 2 se sont mis en conformité et 1 doit être mis en conformité en 2019</li> </ul> <p>Il reste <b>21</b> établissements non conformes mais avec des travaux plus ou moins importants.</p> <p>Il reste donc 171 diagnostics et 166 traçages réseau à réaliser juste sur le secteur automobile.</p> <p><b><u>Pollutions toxiques tous secteurs confondus</u></b></p> <p>43 établissements sur lesquels ont été réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 29 diagnostics</li> <li>- 36 traçages de réseaux</li> </ul> <p>Il reste donc <b>510</b> (539-29) <b>diagnostics</b> et 503 (539-36) traçages réseau à réaliser sur les <b>établissements prioritaires</b>.</p> <p><b>Dans le cadre des opérations collectives du 11ème programme, les centres techniques publics doivent être intégrés et mis en conformité.</b></p> <p>Le recensement précis des sites techniques des communes (CTM, garage...) + 2 sites Annemasse-Agglomération (parc des services techniques et maison de l'eau) est effectué durant la phase transitoire en lien avec les communes.</p> <p>Sur les 20 sites identifiés :</p> <p>13 établissements ont leur diagnostic et/ou leur traçage réalisés dont 3 identifiés comme étant non-conformes et 1 s'est mis en conformité.</p> <p>Les diagnostics et traçages ont été effectués en 2010-2011. Il est donc nécessaire de reprendre contact avec les 12 communes pour lister les sites et leurs activités toxiques à jour.</p>
<b>NOUVELLE OPERATION COLLECTIVE ARVE PURE 2022</b>	
<b>Moyens humains mis en œuvre :</b>	<b>1.5 ETP durant les 3 années</b>
<b>Objectifs à atteindre :</b>	<p>Sur le territoire <b>d'Annemasse Agglomération</b>, il est proposé la réalisation d'une opération collective sur <b>3 ans</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1 année</b> pour atteindre le niveau 1 – Prise en main de la thématique des effluents non</li> </ul>

	<p>domestiques.</p>
--	---------------------

- **2 années** en niveau 2 – Consolidation de la gestion des effluents non domestiques dans la politique de gestion de l'eau et élargissement des cibles.

## Plan d'action d'Annemasse Agglo (AA)

Niveau 1 : (1 an) – 1.5 ETP(AA)

Action	Responsable de l'action	Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation	Avancement à la date du contrat	Objectifs attendus
<u>Réalisation d'un état des lieux exhaustif des END</u>	1.5 ETP (AA)	SM3A	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Réalisation d'une cartographie des potentiels émetteurs de rejets toxiques</li> <li>o Hiérarchisation et Priorisation des actions à mener (géographique, par branche d'activité...)</li> </ul>	<p>Cartographie établie à partir du fichier SM3 A</p> <p>Hiérarchisation à affiner (revoir le chiffrage initial des 539 entreprises identifiées comme prioritaires) et recensement précis et hiérarchisation des services techniques prioritaires, en phase transitoire</p>	Préciser au démarrage de l'opération en juin 2019 le nombre d'établissements et de services techniques prioritaires
<u>Mise à jour du règlement d'assainissement</u>			<ul style="list-style-type: none"> <li>o Intégration d'un volet spécifique aux END</li> </ul>	Règlement mis-à-jour en 2016 avec un volet sur les eaux usées autre que domestique, la mise en place d'un coefficient de pollution, la régularisation des entreprises par un arrêté d'autorisation uniquement	Objectif déjà validé
<u>Régularisation des sites prioritaires émetteurs de toxiques (20 sites (services techniques))*</u>			<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de diagnostics</li> <li>o Nombre de sites ayant fait des travaux (avec et sans demande d'aide à l'agence)</li> <li>o Nombre (et pourcentage) de sites mis en conformité</li> </ul>	<p>Sur les 20 sites recensés :</p> <p>13 établissements ont leur diagnostic et/ou leur traçage réalisés</p> <p>4 se sont révélés conformes sur les 13</p>	<p>Régularisation des 9 sites déjà diagnostiqués non conformes, après mis à jour (traçages fait en 2009-2010)</p> <p>Réalisation des diagnostics des 7 sites restants</p>

### \*REGULARISATION DES SITES PRIS EN CONSIDERATION PAR L'AGENCE

- A minima dépôt du dossier de demande d'aide
- Si pas de nécessité de travaux ou travaux mineurs, présentation du document administratif de régularisation
- En cas de difficultés rencontrées : à argumenter auprès de l'agence

Niveau 1 : (1 an) – 1.5 ETP (SUITE AA)

Action	Responsable de l'action	Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation	Avancement à la date du contrat	Objectifs attendus
<u>Régularisation des 12 sites prioritaires émetteurs de toxiques (entreprises)*</u>	1.5 ETP (AA)	SNDEC	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de diagnostics</li> <li>o Nombre de sites ayant fait des travaux (avec et sans demande d'aide à l'agence)</li> <li>o Nombre (et pourcentage) de sites mis en conformité</li> </ul>	<p>43 établissements ont été diagnostiqués et/ou le traçage réseau a été fait.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur les 9 établissements prioritaires non conformes (gros chantiers) :</li> <li>- 7 sites en cours de travaux</li> <li>- reste 2 autres sites avec travaux importants (Gay-Frères et Polychrome)</li> </ul> <p>1 projet en cours de déménagement d'une entreprise de traitement des VHU</p>	<p>Régularisation des 7 dossiers engagés en 2018 (+ déménagement de la casse) avec préconisations de travaux et bilan analytique complet.</p> <p>Diagnostic et régularisation de 8 nouveaux établissements</p>
<u>Réalisation d'une étude visant à intégrer les spécificités des END dans la structuration des services « eau et assainissement » et dans le prix de l'eau</u>			<ul style="list-style-type: none"> <li>o Fourniture d'un rapport d'étude</li> </ul>	Présence d'une cellule dédiée à la thématique END, adaptation du règlement de service et mise en place d'une tarification pour les rejets organiques (application progressive d'un coefficient de pollution – 100 % en 2019)	Critère validé
<u>Formation du personnel</u>			<ul style="list-style-type: none"> <li>o Formations réalisées</li> <li>o Participation aux réseaux régionaux obligatoire</li> </ul>	En place	Poursuite de la participation des agents au réseau régional (GRAIE)
<u>Communication</u>		SM3A Autres EPCI du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Valorisation de l'opération (Réunion d'information, Article de presse locale ...)</li> <li>o Désignation et mobilisation d'un élu référent</li> </ul>	Elu référent : M Bouvard VP Eau et assainissement	Participation à la mise à jour des plaquettes de communication (en commun avec les autres EPCI), diffusion auprès des entreprises

**\*REGULARISATION DES SITES PRIS EN CONSIDERATION PAR L'AGENCE**

- A minima dépôt du dossier de demande d'aide
- Si pas de nécessité de travaux ou travaux mineurs, présentation du document administratif de régularisation
- En cas de difficultés rencontrées : à argumenter auprès de l'agence

Niveau 2 : (2 ans) – 1.5 ETP (AA)

Action	Responsable de l'action	Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation	Avancement à la date du contrat	Objectifs attendus
<u>Régularisation de 60 sites émetteurs de toxiques (services techniques et entreprises)*</u>	1.5 ETP (AA)		Nombre de diagnostics o Nombre de sites ayant fait des travaux (avec et sans demande d'aide à l'agence) o Nombre (et pourcentage) de sites mis en conformité		25 à 30 diagnostics avec traçage de réseaux par an avec bilan analytique et préconisations de travaux. sur le secteur de la mécanique automobile.
<u>Mise en place d'une tarification adaptée aux END</u>			o <u>Mise en place d'une tarification adaptée aux END</u>	Cf niveau 1	Objectif déjà validé
<u>Pérennisation des moyens et Soutien aux collectivités les moins avancées</u>			o <u>Nombre de postes pérennisés Soutien aux collectivités les moins avancées (réunions d'échanges, formation inter collectivités...)</u>	1 poste pérennisé Autre poste ?	Echanges d'expériences à poursuivre entre collectivités, Soutien aux autres EPCI de l'Arve qui démarrent (CCGenevois..) et aux nouveaux chargés de mission
<u>Communication</u>		SM3A	o Valorisation de l'opération (Réunion d'information, Article de presse locale, plaquettes ...) Désignation et mobilisation d'un élu référent		A construire en lien avec le SM3A
<u>Mise en place d'actions de sensibilisation élargie à d'autres cibles (particulier, structures d'enseignement, associations...) et d'autres sources (pluvial...)</u>					Action de communication et de sensibilisation pour lutter : - contre les déversements liquides ou solides dans les grilles EP - contre l'utilisation des biocides Développer une culture interne visant à la réduction de l'émission de toxiques dans l'exercice des missions de la collectivité. Communiquer auprès des acteurs des chantiers sur l'impact négatif sur les eaux pluviales (exhaure et eaux de fouilles, rinçage des bétons désactivés, décapage haute pression ou hydro démolition...)

**\*REGULARISATION DES SITES PRIS EN CONSIDERATION PAR L'AGENCE**

- A minima dépôt du dossier de demande d'aide
- Si pas de nécessité de travaux ou travaux mineurs, présentation du document administratif de régularisation
- En cas de difficultés rencontrées : à argumenter auprès de l'agence

Code CG : AP05	ANNEXE ARVE PURE 2022 : OPERATIONS COLLECTIVES DE REDUCTION DES POLLUTIONS DISPERSEES		
EPCI : COMMUNAUTE DES COMMUNES FAUCIGNY GLIERES (CCFG)			
Partenaire opérationnel du dispositif			
Cours d'eau : Territoire de la CCFG	Communes : 7		

Pression du SDAGE : Pollutions dispersées par les pesticides, pollutions ponctuelles par les substances (hors pesticides).	
Mesure du PDM :	
IND0201 : Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)	
IND0601 : Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des « sites et sols pollués »,	
IND0901 : Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur	
Action du PAOT : HR_06_01_42--: OPERATION COLLECTIVE DE REDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES : ARVE PURE 2022	Maitre d'ouvrage : SM3A et/ou d'autres selon les types d'actions retenues
Disposition du SAGE : QUALI-3 Améliorer les connaissances pour définir une stratégie de réduction des rejets polluants et mettre en œuvre cette stratégie	
Objectifs du SAGE : Poursuivre la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et garantir à long terme la préservation des principales ressources du territoire pour l'AEP	
Sous-objectifs du SAGE : Bâtir et mettre en œuvre une stratégie globale de réduction des rejets polluants et maintenir la qualité des ressources stratégiques pour l'AEP	
Enjeux du SAGE : Assurer une bonne qualité des eaux du périmètre / Améliorer la production et le partage des connaissances	

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS			
Etat des lieux de la pollution toxique et bilan de la précédente opération collective (le cas échéant)	<p><b>Etat des lieux</b></p> <p>La <b>Communauté de Communes Faucigny Glières</b> est une des 4 collectivités du bassin de l'Arve historiquement engagée dans des opérations collectives : 2008-2012 puis « Arve Pure 2018 » (2014-2018).</p> <p>La CCFG a ciblé, conjointement avec le SM3A, 600 entreprises (dont <b>268 prioritaires</b>) sur les entreprises de son territoire. Les entreprises ont été ciblées vis-à-vis du risque de pollution du milieu aux micros-polluants selon leurs codes APE respectifs. Cet inventaire n'est pas « exhaustif », les services publics y étant exclus.</p>		
	Secteurs cible	Nb d'entreprises	Nb d'entreprises

		ciblées	prioritaires
1	Décolletage et sous-Traitance	65	65
2	BTP et artisanat bâtiment	209	72
3	Mécanique	147	45
4	Scierie / bois	11	4
5	Transports	20	20
6	Fabrication industrielle et artisanale	32	14
7	Services	76	31
8	Imprimeries/ photos	16	11
9	Santé	13	0
10	Déchets et autres	11	6
	<b>TOTAL :</b>	600	268

### Bilan de la précédente opération collective

Régularisation des sites prioritaires (services techniques) émetteurs de toxiques :

- Nombre de sites identifiés sur le territoire : **5 sites**  
2 CTM, 1 Piscine, 1 CTE, 1 Déchetterie.
- Nombre de diagnostics réalisés : 2.
- Nombre de sites identifiés comme étant non-conformes 1.
- Nombre de sites mis en conformité 0.

Régularisation des sites prioritaires (entreprises) émetteurs de toxiques

- Nombre de sites identifiés sur le territoire : 268 sites.
- Nombre de diagnostics réalisés : 19.
- Nombre de sites identifiés comme étant non-conformes : 5.
- Nombre de sites mis en conformité : 5.
- Nombre de dossiers de demande d'aide déposés à l'agence :  
Sans SNDEC = 5, avec SNDEC = 36.

Régularisation des sites non prioritaires (entreprises et services techniques) émetteurs de toxiques

- Nombre de sites identifiés sur le territoire 203.
- Nombre de diagnostics réalisés 5.
- Nombre de sites identifiés comme étant non-conformes 1.
- Nombre de sites mis en conformité 0.
- Nombre de dossiers de demande d'aide déposés à l'agence 0.

### Priorisation des actions à mener

*Compte tenu de l'importance du nombre de sites identifiés « prioritaires », de l'état d'avancement du territoire sur la réalisation des actions de la précédente opération collective (diagnostics, contrôles de branchement, régularisation administrative), une priorisation est nécessaire pour atteindre les objectifs attendus, plus particulièrement en niveau 1 (la validation du niveau 1 étant requise pour passer en niveau 2) Elle doit tenir compte des moyens humains mis en œuvre pour ces actions.*

Cette priorisation peut être réalisée suivant l'état de connaissance du territoire : pollutions identifiées sur le milieu ou dans le réseau d'assainissement, densité d'établissements sur zones d'activités...etc.

Les priorités proposées par la CCFG sont les suivantes :

Les zones industrielles les plus anciennes sont situées sur les communes de Marignier et Bonneville. Les entreprises prioritaires sont donc géographiquement localisées sur ces communes.

Sur les 406 entreprises cibles de ces deux communes (soit 2/3 du territoire), 227 ont été identifiées prioritaires d'après leur code APE.

Une nouvelle priorisation a été effectuée par secteurs d'activités : (164 sites), puis par taille d'entreprises (entreprises retenues > 5 salariés), ce qui a permis d'aboutir à un recensement de

**59 sites prioritaires industriels.**

Les entreprises sélectionnées sont réparties pour moitié sur Bonneville et pour l'autre moitié sur Marignier. Les secteurs concernés sont essentiellement le décolletage (50%), la mécanique et la fabrication industrielle (30%), le BTP, les transports et les scieries pour le reste.

code priorité	Secteurs cible	Zones de Bonneville	Zones de Marignier	Zones de Bonneville	Zones de Marignier	les 2 zones		
		Nb d'entreprises ciblées		Nb d'entreprises prioritaires		secteurs retenus et nbre d'entreprises	> 5 salariés	
1	Décolletage et sous-Traitance	16	27	16	27	Décolletage	34	23
						Traitement des métaux TS, autres	9	7
							43	30
2	BTP et artisanat bâtiment	81	55	20	11	Travaux peinture, vitrerie, autres	22	4
3	Mécanique	55	39	49	33	Entretien réparation de véhicules automobiles, autres	44	4
						Mécanique industrielle	11	6
							55	10
4	Scierie / bois	6	3	4	0	Sciage rabotage du bois	4	4
5	Transports	8	8	8	6	Transports routiers de fret	10	3
6	Fabrication industrielle et artisanale	12	11	6	6	Découpage, emboutissage, autres	12	8
7	Services	36	23	17	7	Nettoyage courant de bâtiments	18	0
8	Imprimeries / photos	11	3	7	2		0	
9	Santé	4	0	3	0		0	
10	Déchets et autres	5	4	4	2		0	
	<b>TOTAL :</b>	234	173	134	94			
		407		228			164	59

Dans le cadre des opérations collectives du 11<sup>ème</sup> programme, les centres techniques publics doivent être intégrés et les collectivités doivent les mettre en conformité.

Le recensement des sites prioritaires des services des collectivités a été réalisé fin 2018 : 5 sites.

#### NOUVELLE OPERATION COLLECTIVE ARVE PURE 2022

<b>Moyens humains mis en œuvre :</b>	0.5 ETP durant les 3 années
<b>Objectifs à atteindre :</b>	<p>Sur le territoire de la <b>Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG)</b>, il est proposé la réalisation d'une opération collective sur <b>3 ans</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1 année</b> pour atteindre le niveau 1 – Prise en main de la thématique des effluents non domestiques.</li> <li>• <b>2 années</b> en niveau 2 – Consolidation de la gestion des effluents non domestiques dans la politique de gestion de l'eau et élargissement des cibles</li> </ul>

## Plan d'action de la Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG)

Niveau 1 : (1 an) – 0,5 ETP (CCFG)

Action	Responsable de l'action	Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation	Avancement à la date du contrat	Objectifs attendus
<u>Réalisation d'un état des lieux exhaustif des END</u>	0.5 ETP (CCFG)	SM3A	o Réalisation d'une cartographie des potentiels émetteurs de rejets toxiques	Hiérarchisation réalisée sur la base des données fournies par le SM3A (liste entreprise + cartographie) Intégration des services techniques publics dans le recensement	
		REFG	o Hiérarchisation et Priorisation des actions à mener (géographique, par branche d'activité...)		
<u>Mise à jour du règlement d'assainissement</u>		REFG	o Intégration d'un volet spécifique aux END	Règlement de service en place sur le territoire de la CCFG au 01/01/2019 intégrant la gestion des END, avec des arrêtés d'autorisation de déversement uniquement L'intégration du coefficient de pollution n'est pas mise en place à ce jour.	
<u>Régularisation de 4 sites prioritaires émetteurs de toxiques (5 sites recensés) (services techniques)*</u>		REFG	o Nombre de diagnostics o Nombre de sites ayant fait des travaux (avec et sans demande d'aide à l'agence) o Nombre (et pourcentage) de sites mis en conformité	Sur 5 sites prioritaires (services techniques) recensés : 2 diagnostics réalisés 1 site conforme et régularisé 1 site identifié comme étant non conforme.	Travaux de mise en conformité à engager sur le site non conforme (CTM intercommunal de Bonneville) – à minima dépôt du dossier de demande d'aide Diagnostics des 3 autres CTM et Régularisation de ceux ci

### \*REGULARISATION DES SITES PRIS EN CONSIDERATION PAR L'AGENCE

- A minima dépôt du dossier de demande d'aide
- Si pas de nécessité de travaux ou travaux mineurs, présentation du document administratif de régularisation
- En cas de difficultés rencontrées : à argumenter auprès de l'agence

Niveau 1 : (1 an) – 0.5 ETP (SUITE CCFG)

Action	Responsable de l'action	Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation	Avancement à la date du contrat	Objectifs attendus
<u>Régularisation de 10 sites prioritaires émetteurs de toxiques (~268) sites recensés (entreprises) *</u>	0.5 ETP (CCFG)	SNDEC	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de diagnostics</li> <li>o Nombre de sites ayant fait des travaux (avec et sans demande d'aide à l'agence)</li> <li>o Nombre (et pourcentage) de sites mis en conformité</li> </ul>	<p>Sur 268 sites recensés, 19 ont fait l'objet d'un diagnostic. 5 sites se sont révélés non conformes mais ont été régularisés par la suite.</p> <p>les 19 sites sont régularisés</p>	<p>A partir du recensement des sites situés sur les zones de Bonneville et Marignier (59 sites)</p> <p>Identification des 10 sites les plus prioritaires sur ces zones</p> <p>Réalisation du diagnostic de ces 10 sites et Régularisation</p>
<u>Réalisation d'une étude visant à intégrer les spécificités des END dans la structuration des services « eau et assainissement » et dans le prix de l'eau</u>			<ul style="list-style-type: none"> <li>o Fourniture d'un rapport d'étude</li> </ul>	<p>Etude non réalisée à ce jour.</p> <p>Un seul établissement (abattoir) avec suivi des rejets (taxation à la pollution rejetée)</p>	<p>Initier la réflexion sur la faisabilité d'appliquer un coefficient de pollution à d'autres établissements.</p>
<u>Formation du personnel</u>			<ul style="list-style-type: none"> <li>o Formations réalisées</li> <li>o Participation aux réseaux régionaux obligatoire</li> </ul>	<p>Existait auparavant mais un nouveau recrutement rend à nouveau nécessaire des formations</p>	<p>La participation des agents au réseau régional (GRAIE) est obligatoire</p>
<u>Communication</u>		SM3A Autres EPCI	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Valorisation de l'opération (Réunion d'information, Article de presse locale ...)</li> <li>o Désignation et mobilisation d'un élu référent</li> </ul>	<p>élu référent : Mr Mermin (vice Pdt de la Cde C)</p>	<p>Participation à la mise à jour des plaquettes de communication (en commun avec les autres EPCI), diffusion auprès des entreprises</p>

**\*REGULARISATION DES SITES PRIS EN CONSIDERATION PAR L'AGENCE**

- A minima dépôt du dossier de demande d'aide
- Si pas de nécessité de travaux ou travaux mineurs, présentation du document administratif de régularisation
- En cas de difficultés rencontrées : à argumenter auprès de l'agence

**Niveau 2 : (2 ans) – 0.5 ETP (CCFG)**

Action	Responsable de l'action	Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation	Avancement à la date du contrat	Objectifs attendus
<p><u>Sur les 239 sites restants (268 sites -19 sites -10 sites), 59 sites ont été priorisés.</u></p> <p><u>Régularisation de 30 sites émetteurs de toxiques priorisés (services techniques et entreprises)</u></p>	0.5 ETP (CCFG)		<p>Nombre de diagnostics</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de sites ayant fait des travaux (avec et sans demande d'aide à l'agence)</li> <li>o Nombre (et pourcentage) de sites mis en conformité</li> </ul>	Voir niveau 1	<p>Sur les sites situés sur les zones de Bonneville et Marignier( 59 sites) :</p> <p>Réalisation de 30 diagnostics sur les 2 années</p> <p>Régularisation administrative initiée de ceux ci</p>
<u>Mise en place d'une tarification adaptée aux END</u>			<ul style="list-style-type: none"> <li>o <u>Mise en place d'une tarification adaptée aux END</u></li> </ul>	Voir niveau 1	Validation de la mise en place des CP en fonction de l'étude
<u>Pérennisation des moyens et Soutien aux collectivités les moins avancées</u>			<ul style="list-style-type: none"> <li>o <u>Nombre de postes pérennisés Soutien aux collectivités les moins avancées (réunions d'échanges, formation inter collectivités...)</u></li> </ul>	Pas de poste pérennisé à ce jour	Objectif de pérenniser le poste sur les effluents industriels en fonction des dispositions et des moyens humains disponibles
<u>Communication</u>		SM3A	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Valorisation de l'opération (Réunion d'information, Article de presse locale, plaquettes ...)</li> <li>Désignation et mobilisation d'un élu référent</li> </ul>	Voir niveau 1	Objectif validé en niveau 1
<u>Mise en place d'actions de sensibilisation élargie à d'autres cibles (particulier, structures d'enseignement, associations...) et d'autres sources (pluvial...)</u>		SM3A Les EPCI en niveau 2			

**\*REGULARISATION DES SITES PRIS EN CONSIDERATION PAR L'AGENCE**

- A minima dépôt du dossier de demande d'aide
- Si pas de nécessité de travaux ou travaux mineurs, présentation du document administratif de régularisation
- En cas de difficultés rencontrées : à argumenter auprès de l'agence



Code CG : AP 06	ANNEXE ARVE PURE 2022 : OPERATIONS COLLECTIVES DE REDUCTION DES POLLUTIONS DISPERSEES		
EPCI : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTAGNES DU GIFFRE (CCMG)			
Partenaire opérationnel du dispositif			
Cours d'eau : Territoire de la CCMG	Communes : 8		

Pression du SDAGE : Pollutions dispersées par les pesticides, pollutions ponctuelles par les substances (hors pesticides).	
Mesure du PDM : IND0201 : Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée) IND0601 : Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des « sites et sols pollués », IND0901 : Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur	
Action du PAOT : HR_06_01_42--: OPERATION COLLECTIVE DE REDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES : ARVE PURE 2022	Maitre d'ouvrage : SM3A et/ou d'autres selon les types d'actions retenues
Disposition du SAGE : QUALI-3 Améliorer les connaissances pour définir une stratégie de réduction des rejets polluants et mettre en œuvre cette stratégie	
Objectifs du SAGE : Poursuivre la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et garantir à long terme la préservation des principales ressources du territoire pour l'AEP	
Sous-objectifs du SAGE : Bâtir et mettre en œuvre une stratégie globale de réduction des rejets polluants et maintenir la qualité des ressources stratégiques pour l'AEP	
Enjeux du SAGE : Assurer une bonne qualité des eaux du périmètre / Améliorer la production et le partage des connaissances	

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
<b>Etat des lieux de la pollution toxique et bilan de la précédente opération collective (le cas échéant)</b>	<p>La <b>Communauté de communes des Montagnes du Giffre (CCMG)</b> n'a jamais été engagé sur une opération collective. Elle démarrera cette démarche à la signature du contrat global prévu en <b>juin 2019 jusqu'au 30 juin 2022</b>.</p> <p><b>Etat des lieux</b></p> <p>L'état initial a été réalisé sur la base des informations mises à jour et traitées par le SM3A, qui a établi, une liste cible de 10 secteurs d'activités.</p> <p>Pour chaque secteur, les établissements prioritaires ont été listés en fonction de leur code APE.</p> <p>Le recensement des entreprises a été effectué le mois de mars 2019 sur la base des données « entreprises » mis à jour par le SM3A le mois de janvier 2019.</p> <p>Sur les 323 recensées, 149 ont été jugées prioritaires de par leur activité potentiellement</p>

polluante.

Secteurs cible		Nb d'entreprises ciblées	Nb d'entreprises prioritaires
1	Décolletage et sous-Traitance	10	10
2	BTP et artisanat bâtiment	144	23
3	Mécanique	48	33
4	Scierie / bois	15	5
5	Transports	10	10
6	Fabrication industrielle et artisanale	5	1
7	Services	72	54
8	Imprimeries/ photos	15	13
9	Santé	1	0
10	Déchets et autres	3	0
<b>TOTAL :</b>		<b>323</b>	<b>149</b>

Aucun ciblage n'a été effectué à ce jour. Celui-ci sera réalisé durant les 6 premiers mois du contrat sur la base du fichier des données entreprises et de la cartographie transmis par le SM3A.

### NOUVELLE OPERATION COLLECTIVE ARVE PURE 2022

**Moyens humains mis en œuvre :**

0.5 ETP durant les 3 années

**Objectifs à atteindre :**

Sur le territoire de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre (CCMG), il est proposé la réalisation d'une opération collective sur **3 ans** :

- **3 années** pour atteindre le niveau 1 – Prise en main de la thématique des effluents non domestiques.

## Plan d'actions de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre (CCMG)

Niveau 1 : (3 ans) – 0.5 ETP

Action	Responsable de l'action	Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation	Avancement à la date du contrat	Objectifs attendus
<u>Réalisation d'un état des lieux exhaustif des END</u>	0.5 ETP (CCMG)	SM3A	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Réalisation d'une cartographie des potentiels émetteurs de rejets toxiques</li> <li>o Hiérarchisation et Priorisation des actions à mener (géographique, par branche d'activité...)</li> </ul>	Inventaire et cartographie des établissements par activité établie à partir du fichier SM3A	Hiérarchisation à affiner pendant les premiers 6 mois du contrat afin de définir la stratégie de régularisation des sites
<u>Mise à jour du règlement d'assainissement</u>			<ul style="list-style-type: none"> <li>o Intégration d'un volet spécifique aux END</li> </ul>	Règlement d'assainissement en cours d'actualisation dans le cadre de la nouvelle concession SUEZ 2018-2023	Echéancier fin 2019
<u>Régularisation des sites prioritaires émetteurs de toxiques (8 sites (services techniques))</u>			<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de diagnostics</li> <li>o Nombre de sites ayant fait des travaux (avec et sans demande d'aide à l'agence)</li> <li>o Nombre (et pourcentage) de sites mis en conformité</li> </ul>	Diagnosics non réalisés	Mise à jour de la liste des sites prioritaires (services techniques). Régularisation à prévoir en fonction du nombre de sites recensés. Croisement avec les contrôles de branchements réalisés par SUEZ.

### \*REGULARISATION DES SITES PRIS EN CONSIDERATION PAR L'AGENCE

- A minima dépôt du dossier de demande d'aide
- Si pas de nécessité de travaux ou travaux mineurs, présentation du document administratif de régularisation
- En cas de difficultés rencontrées : à argumenter auprès de l'agence

Niveau 1 : (3 ans) – 0,5 ETP (SUITE CCMG)

Action	Responsable de l'action	Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation	Avancement à la date du contrat	Objectifs attendus
<u>Régularisation des sites prioritaires émetteurs de toxiques (~149 sites) (entreprises)</u>	0.5 ETP (CCMG)	SNDEC	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de diagnostics</li> <li>o Nombre de sites ayant fait des travaux (avec et sans demande d'aide à l'agence)</li> <li>o Nombre (et pourcentage) de sites mis en conformité</li> </ul>	Diagnostiques non réalisés	Mise à jour de la liste des sites prioritaires (entreprises). Régularisation à prévoir en fonction du nombre de sites retenus. Base de 30 sites/ETP/an soit 45 diagnostics (CTM compris). Croisement avec les contrôles de branchements réalisés par SUEZ.
<u>Réalisation d'une étude visant à intégrer les spécificités des END dans la structuration des services « eau et assainissement » et dans le prix de l'eau</u>			<ul style="list-style-type: none"> <li>o Fourniture d'un rapport d'étude</li> </ul>	A définir ultérieurement en fonction des résultats du diagnostic	Réalisation si identification de spécificité END dans la vallée du Giffre  A partir de 2021
<u>Formation du personnel</u>			<ul style="list-style-type: none"> <li>o Formations réalisées</li> <li>o Participation aux réseaux régionaux obligatoire</li> </ul>	Aucun personnel formé à ce jour. Recrutement en cours-courant 2019.	Participation obligatoire de l'agent au réseau régional (GRAIE). Participation aux COTECH avec le SM3A et les autres EPCI.
<u>Communication</u>		SM3A Autres EPCI	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Valorisation de l'opération (Réunion d'information, Article de presse locale ...)</li> <li>o Désignation et mobilisation d'un élu référent</li> </ul>	Alain Dénériaz, Président Christophe Leroy, Directeur	Participation à la mise à jour des plaquettes de communication en commun avec les autres EPCI, diffusion auprès des entreprises, des communes et des EPCI concernés.

**\*REGULARISATION DES SITES PRIS EN CONSIDERATION PAR L'AGENCE**

- A minima dépôt du dossier de demande d'aide
- Si pas de nécessité de travaux ou travaux mineurs, présentation du document administratif de régularisation
- En cas de difficultés rencontrées : à argumenter auprès de l'agence

Code CG : AP 07	ANNEXE ARVE PURE 2022 : OPERATIONS COLLECTIVES DE REDUCTION DES POLLUTIONS DISPERSEES	
EPCI : COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DU MONT BLANC (CCPMB)		
Partenaire opérationnel du dispositif		
Cours d'eau : Territoire de la CCPMB	Communes : 10	

Pression du SDAGE : Pollutions dispersées par les pesticides, pollutions ponctuelles par les substances (hors pesticides).	
Mesure du PDM :	
IND0201 : Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)	
IND0601 : Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des « sites et sols pollués »,	
IND0901 : Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur	
Action du PAOT : HR_06_01_42--: OPERATION COLLECTIVE DE REDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES : ARVE PURE 2022	Maitre d'ouvrage : SM3A et/ou d'autres selon les types d'actions retenues
Disposition du SAGE : QUALI-3 Améliorer les connaissances pour définir une stratégie de réduction des rejets polluants et mettre en œuvre cette stratégie	
Objectifs du SAGE : Poursuivre la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et garantir à long terme la préservation des principales ressources du territoire pour l'AEP	
Sous-objectifs du SAGE : Bâtir et mettre en œuvre une stratégie globale de réduction des rejets polluants et maintenir la qualité des ressources stratégiques pour l'AEP	
Enjeux du SAGE : Assurer une bonne qualité des eaux du périmètre / Améliorer la production et le partage des connaissances	

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
<p><b>Etat des lieux de la pollution toxique et bilan de la précédente opération collective (le cas échéant)</b></p>	<p><i>La CCPMB a intégré l'opération collective précédente (Arve pure 2018) en juin 2016. Les moyens mis en place, sur les 2,5 ans étaient de 0,3 ETP par la CCPMB et 0,3 en prestations externes.</i></p> <p><i>Au titre du 11ème programme, dans le cadre des opérations collectives dont l'objectif est de réduire la pollution dispersée toxique, l'agence finance du temps aux collectivités porteuses de la compétence assainissement pour la réalisation des diagnostics des services techniques des collectivités et des entreprises en vue de leur mise en conformité</i></p> <p><i>Compte tenu de la compétence assainissement très morcelée sur ce secteur et de l'implication de la CCPMB lors de la dernière opération collective ARVE PURE, l'agence à titre exceptionnel contractualise avec cet EPCI pour 3 ans, bien qu'il n'ait pas la compétence assainissement.</i></p> <p><i>A la fin du contrat en Juin 2022, dans le cas où la CCPMB n'aurait pas la compétence assainissement, la poursuite de l'opération au niveau 2 sera compromise</i></p>

## Etat des lieux

Une priorisation de ces établissements a été réalisée par la CCPMB suivant les critères suivants :

- Un premier tri a été effectué pour retirer les établissements qui n'existent plus, ce qui réduit le nombre d'entreprises prioritaires à 352.

- Un second tri basé sur les consommations d'eau (pour la commune de Passy), la localisation des entreprises (zones industrielles) et le retrait des entreprises du BTP, de l'artisanat et des services de nettoyage n'ayant pas de salariés a permis d'identifier 156 entreprises :

- 62 sites prioritaires sur Passy
- 94 sites prioritaires sur les autres communes du territoire (hors Megève et Praz-sur-Arly)

**Dans le cadre des opérations collectives du 11ème programme, les centres techniques publics doivent être intégrés et les collectivités doivent les mettre en conformité.**

Le recensement des sites prioritaires des services des collectivités a été réalisé fin 2018 : **8 sites**

(les 8 centres techniques des communes : celui de Domancy est récent, les 2 plus gros sites étant celui de Passy et de Sallanches).

## Synthèse de l'opération collective précédente

Compte tenu des moyens mis en œuvre (0,30 ETP pour la CCPMB) et de la gouvernance sur le territoire (compétence « assainissement » non exercée par la CCPMB), le démarrage des actions a pris du temps et s'est limité à la seule commune de Passy.

Pour la réalisation des diagnostics, la CCPMB a mis en place un partenariat avec le service assainissement de Passy sous forme d'une prestation de services.

L'opération collective précédente (pour la CCPMB : 2,5 ans) a permis une prise de conscience des enjeux END au sein de la collectivité, la mise à jour du règlement d'assainissement sur la commune de Passy, de créer du lien avec les entreprises du territoire et de réduire les pollutions accidentelles.

## Bilan de l'opération collective précédente :

*Nombre d'établissements ayant des rejets d'eaux usées non domestiques recensés sur le*

	<p><i>territoire (rejets dans le réseau ou au milieu) :</i></p> <p>881 usagers non domestiques d'après les codes APE</p> <p><i>Régularisation des sites prioritaires (services techniques) émetteurs de toxiques</i></p> <p>Nombre de sites identifiés sur le territoire : 8 sites dont 2 prioritaires (CTM Sallanches et Passy)  Nombre de diagnostics réalisés : 0  Nombre de sites identifiés comme étant non-conformes : 0</p> <p>Nombre de sites mis en conformité : 0</p> <p>Nombre de dossiers de demande d'aide déposés à l'agence : 0</p> <p><i>Régularisation des sites prioritaires (entreprises) émetteurs de toxiques</i></p> <p>Nombre de sites identifiés sur le territoire : <b>352</b> sites. Liste restreinte de <b>156</b> entreprises après repriorisation par la CCPMB :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 62 sites identifiés comme prioritaires sur Passy</li> <li>- 94 sites identifiés comme prioritaires sur les autres communes</li> </ul> <p>Nombre de diagnostics réalisés : 27 sur Passy (+ 6 diagnostics par le SNDEC sur Sallanches-incertitude sur le contrôle des branchements)</p> <p>Nombre de sites identifiés comme étant non-conformes : 10 (sur Passy) à l'issue des diagnostics</p> <p>Nombre de sites mis en conformité : 2 (avec aides de l'agence) sur les 10 identifiés non conformes</p> <p>19 sites sont donc conformes à ce jour (sur les 27 diagnostics)</p>
<b>NOUVELLE OPERATION COLLECTIVE ARVE PURE 2022</b>	
<p><b>Moyens humains mis en œuvre :</b></p>	<p><b>0.5 ETP durant les 3 années</b></p>
<p><b>Objectifs à atteindre :</b></p>	<p>Sur le territoire de la <b>Communauté de Communes Pays du Mont Blanc (CCPMB)</b>, il est proposé la réalisation d'une opération collective sur <b>3 ans</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>3 années</b> pour atteindre le niveau 1 – Prise en main de la thématique des effluents non domestiques.</li> </ul>

## Plan d'action de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc (CCPMB)

Niveau 1 : (3 ans) – 0,5 ETP (CCPMB)

Action	Responsable de l'action	Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation	Avancement à la date du contrat	Objectifs attendus
<u>Réalisation d'un état des lieux exhaustif des END</u>	0.5 ETP (CCPMB)	SM3A SIABS Communes	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réalisation d'une cartographie des potentiels émetteurs de rejets toxiques</li> <li>○ Hiérarchisation et Priorisation des actions à mener (géographique, par branche d'activité...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'état des lieux sur l'ensemble du périmètre de la collectivité en se basant sur la cartographie du SM3A et en contactant les communes pour insérer les services techniques a été réalisé pendant la phase transitoire</li> <li>• Hiérarchisation des actions à mener réalisée par branches d'activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif validé pendant la période transitoire</li> <li>• <b>Priorisation géographique</b> à affiner sur la commune de Sallanches d'ici fin 2019 en lien avec le SIABS</li> </ul>
<u>Mise à jour du règlement d'assainissement</u>		SIABS Communes	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Intégration d'un volet spécifique aux END</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCPMB n'a pas la compétence assainissement, le règlement est donc propre à chaque gestionnaire.</li> <li>• Celui de Passy a été mis à jour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à jour le règlement d'assainissement sur les 7 communes (hors Passy qui a déjà intégré ce volet), dont 5 sont couvertes par le SIABS</li> </ul>
<u>Régularisation de 2 sites prioritaires émetteurs de toxiques (8 sites recensés) (services techniques)*</u>		Commune de Passy SIABS Autres communes	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de diagnostics</li> <li>○ Nombre de sites ayant fait des travaux (avec et sans demande d'aide à l'agence)</li> <li>○ Nombre (et pourcentage) de sites mis en conformité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le diagnostic du site CTM de Passy est en cours</li> <li>• Pas de sites régularisés</li> </ul>	<p>Diagnostiquer et régulariser les deux plus importants CTM : Passy et Sallanches</p> <p>Diagnostic des 5 autres</p>

### \*REGULARISATION DES SITES PRIS EN CONSIDERATION PAR L'AGENCE

- A minima dépôt du dossier de demande d'aide
- Si pas de nécessité de travaux ou travaux mineurs, présentation du document administratif de régularisation
- En cas de difficultés rencontrées : à argumenter auprès de l'agence

Niveau 1 : (3 ans) – 0.5 ETP (SUITE CCPMB)

Action	Responsable de l'action	Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation	Avancement à la date du contrat	Objectifs attendus
<u>Régularisation des 53 sites prioritaires émetteurs de toxiques (~156 sites recensés - 62 sur Passy, 94 sur les autres communes) (entreprises) *</u>	0.5 ETP (CCPMB)	-SNDEC -Commune de Passy -SIABS	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de diagnostics</li> <li>o Nombre de sites ayant fait des travaux (avec et sans demande d'aide à l'agence)</li> <li>o Nombre (et pourcentage) de sites mis en conformité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur les 62 sites recensés sur Passy:27 diagnostics réalisés, 10 non conformes dont 2 sites déjà régularisés (avec travaux) Reste 8 sites prioritaires à régulariser</li> <li>• 15 sites diagnostiqués en période transitoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Régulariser les 8 sites déjà identifiés comme non conformes</li> <li>• Régulariser les 15 sites diagnostiqués en période transitoire</li> <li>• Diagnostiquer et régulariser environ 30 nouveaux sites sur la durée du contrat</li> </ul>
<u>Réalisation d'une étude visant à intégrer les spécificités des END dans la structuration des services « eau et assainissement » et dans le prix de l'eau</u>		Communes du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Fourniture d'un rapport d'étude</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude non réalisée à ce jour à l'échelle de l'intercommunalité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire réaliser l'étude par un bureau d'études au cours des 3 ans</li> </ul>
<u>Formation du personnel</u>		-SM3A -Commune de Passy -Autres collectivités	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Formations réalisées</li> <li>o Participation aux réseaux régionaux obligatoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agent déjà formé et participant aux réseaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite de la participation des agents au réseau régional (GRAIE)</li> </ul>
<u>Communication</u>		SM3A Autres EPCI	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Valorisation de l'opération (Réunion d'information, Article de presse locale ...)</li> <li>o Désignation et mobilisation d'un élu référent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elu référent : Philippe DREVON</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à la mise à jour des plaquettes de communication (en commun avec les autres EPCI), diffusion auprès des entreprises</li> <li>• Communiqués de presse, inaugurations, etc. Réunion mensuelle avec l'élu référent</li> </ul>

**\*REGULARISATION DES SITES PRIS EN CONSIDERATION PAR L'AGENCE**

- A minima dépôt du dossier de demande d'aide
- Si pas de nécessité de travaux ou travaux mineurs, présentation du document administratif de régularisation
- En cas de difficultés rencontrées : à argumenter auprès de l'agence



Code CG : AP 08	ANNEXE ARVE PURE 2022 : OPERATIONS COLLECTIVES DE REDUCTION DES POLLUTIONS DISPERSEES	
EPCI : COMMUNAUTE DE COMMUNES LE PAYS ROCHOIS (CCPR)		
Partenaire opérationnel du dispositif		
Cours d'eau : Territoire de la CCPR	Communes : 9	

Pression du SDAGE : Pollutions dispersées par les pesticides, pollutions ponctuelles par les substances (hors pesticides).	
Mesure du PDM : IND0201 : Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée) IND0601 : Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des « sites et sols pollués », IND0901 : Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur	
Action du PAOT : HR_06_01_42--: OPERATION COLLECTIVE DE REDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES : ARVE PURE 2022	Maitre d'ouvrage : SM3A et/ou d'autres selon les types d'actions retenues
Disposition du SAGE : QUALI-3 Améliorer les connaissances pour définir une stratégie de réduction des rejets polluants et mettre en œuvre cette stratégie	
Objectifs du SAGE : Poursuivre la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et garantir à long terme la préservation des principales ressources du territoire pour l'AEP	
Sous-objectifs du SAGE : Bâtir et mettre en œuvre une stratégie globale de réduction des rejets polluants et maintenir la qualité des ressources stratégiques pour l'AEP	
Enjeux du SAGE : Assurer une bonne qualité des eaux du périmètre / Améliorer la production et le partage des connaissances	

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
<p><b>Etat des lieux de la pollution toxique et bilan de la précédente opération collective (le cas échéant)</b></p>	<p><i>La <b>Communauté de Communes du Pays Rochois</b> est une des 4 collectivités du bassin de l'Arve historiquement engagée dans des opérations collectives : « Arve Pure 2012 » (2008-2012) puis « Arve Pure 2018 » (2014-2018).</i></p> <p><i>Si la première opération collective a permis la régularisation des plus importantes entreprises du territoire grâce aux moyens déployés (1 ETP), pour le contrat « Arve Pure 2018 », l'engagement de la CCPR n'a débuté qu'en 2016 (soit 3 ans d'opération collective) avec des moyens plus restreints (financement de 0,30 ETP).</i></p> <p><i>Avec ce nouveau contrat la CCPR a exprimé sa volonté de mettre en œuvre complètement les actions prévues en prévoyant les moyens humains adaptés (1 ETP prévu).</i></p> <p><b>Etat des lieux</b></p> <p>La CCPR a ciblé, conjointement avec le SM3A, <b>433</b> entreprises (dont <b>233 prioritaires</b>) sur les 1161 entreprises de son territoire. Les entreprises ont été ciblées vis-à-vis du risque de pollution</p>

du milieu aux micro-polluants selon leurs codes APE respectifs. Cet inventaire n'est pas « exhaustif », les services publics y étant exclus.

Afin de développer sa connaissance vis-à-vis des potentiels émetteurs, la CCPR :

- effectue des analyses régulières sur les boues de STEP avant compostage. Aucun dépassement sur les éléments traces métalliques et sur la valeur agronomique n'a pour l'instant été constaté.
- a intégré un volet industriel dans ses 2 diagnostics réseaux de 2012 et 2014 (inventaire des industriels, contrôles de branchements, bilans 24h en sortie d'industriels)
- a réalisé des mesures de pollutions métalliques sur le milieu naturel par la méthode des bryophytes à l'aval de l'exutoire eaux pluviales des zones industrielles dans le cadre du diagnostic réseaux de 2012 (à l'exception du Zinc, aucun élément significatif n'a été trouvé).
- a effectué une campagne RSDE en 2012 qui n'a pas mis en évidence d'éléments significatifs dans l'eau traitée en sortie de STEP et effectue actuellement une nouvelle campagne RSDE sur les eaux de STEP (entrée + sortie) et sur les boues.

Ces éléments, notamment le volet industriel des 2 diagnostics réseaux, ont permis d'affiner les entreprises prioritaires à cibler (notamment les entreprises de décolletage) et de prioriser les actions en fonction, soit des entreprises ayant fait l'objet d'un diagnostic, soit d'un contrôle de branchement.

**Dans le cadre des opérations collectives du 11ème programme, les centres techniques publics doivent être intégrés et les collectivités doivent les mettre en conformité.**

Le recensement des sites prioritaires des services techniques des collectivités a été réalisé fin 2018 : 16 sites ont été recensés.

### **Synthèse de l'opération collective précédente :**

L'opération collective précédente (pour la CCPR : 3 ans) a permis d'améliorer la connaissance du territoire vis-à-vis des micropolluants et de réaliser de nombreuses actions au sein des entreprises du Pays Rochois en faveur de la protection des milieux aquatiques.

Sur le territoire de la CCPR, 4 200 000 € de travaux ont été réalisés et 1 325 000 € d'aides ont été apportées par l'agence de l'eau. 24 entreprises ainsi que la Communauté de Communes ont été aidés dans le cadre de cette opération.

### **Bilan chiffré de la précédente opération collective :**

433 entreprises ayant des rejets d'eaux usées non domestiques ciblées sur le territoire de la CCPR et **233 prioritaires** (selon classement codes APE et hors sites services techniques).

- ✓ **55 diagnostics** (dont **15 pendant l'opération « Arve Pure 2018 »**) sur 233 sites prioritaires (entreprises) émetteurs de toxiques réalisés
  - **27 sites prioritaires** (entreprises) émetteurs de toxiques identifiés **comme non conformes à l'issue des 55 diagnostics**
    - 2 sites à mettre en conformité (travaux à réaliser)
    - 5 sites avec diagnostics réalisés mais pas de contrôle de branchement (diagnostic pas finalisé)
    - 4 sites avec contrôles de branchement conformes mais pas de diagnostic réalisé (diagnostic pas finalisé)
    - 16 sites mis en conformité mais attestation de non rejet non

finalisée (régularisation administrative à finaliser)

**16 sites identifiés prioritaires (services techniques) émetteurs de toxiques :**

- ✓ **3 diagnostics** sur 16 sites prioritaires (services techniques) émetteurs de toxiques réalisés
  - **2 sites prioritaires** (services techniques) émetteurs de toxiques identifiés comme étant **non conformes** sur les 3 diagnostics réalisés (travaux à réaliser)

#### **Priorisation des actions à mener :**

Compte tenu de l'importance du nombre de sites identifiés « prioritaires », de l'état d'avancement du territoire sur la réalisation des actions de la précédente opération collective (diagnostics, contrôles de branchement, régularisation administrative), une priorisation est nécessaire pour atteindre les objectifs attendus, plus particulièrement en niveau 1 (la validation du niveau 1 étant requise pour passer en niveau 2) Elle doit tenir compte des moyens humains mis en œuvre pour ces actions.

Cette priorisation peut être effectuée :

- sur les sites ayant déjà fait l'objet d'actions à la précédente opération collective, et qui ont été identifiés **NON CONFORMES** dans le bilan : suivant leur état de non-conformité (travaux à réaliser, contrôles de branchement à faire, régularisation administrative...)
- sur les sites identifiés « prioritaires » n'ayant jamais fait l'objet d'actions (les restes « à faire »), la priorisation peut être réalisée suivant l'état de connaissance du territoire : pollutions identifiées sur le milieu ou dans le réseau d'assainissement, densité d'établissements sur zones d'activités...etc.

Sur le territoire de la CCPR :

Le bilan fait état de 27 sites prioritaires (entreprises) + 2 sites prioritaires (services techniques) émetteurs de toxiques identifiés comme non conformes.

Les priorités définies par la CCPR pour ces sites prioritaires en cours sont :

- **Priorité 1** : sites à mettre en conformité (travaux à réaliser) : 2 sites services techniques + 2 sites entreprises.
- **Priorité 2** : sites avec diagnostics réalisés mais pas de contrôle de branchement (diagnostic pas finalisé) : 5 sites entreprises.
- **Priorité 3** : sites avec contrôles de branchement conformes mais pas de diagnostic réalisé (diagnostic pas finalisé) : 4 sites entreprises.
- **Priorité 4** : sites mis en conformité mais attestation de non rejet non finalisée (régularisation administrative :) : 16 sites entreprises.

Le bilan fait état de 178 (233 – 55) sites prioritaires (entreprises) + 13 (16-3) sites prioritaires (services techniques) émetteurs de toxiques identifiés « restant à faire ».

La priorité proposée par la CCPR est pour ces sites :

-Réaliser de nouveaux diagnostics sur les sites les plus importants par leur taille et/ou problèmes de pollution identifiés : au moins **5 sites des services techniques et 60 entreprises (10 en niveau 1 et 50 en niveau 2)**.

-Régulariser ces sites si conformes. Si des travaux sont nécessaires : dépôt d'un dossier

	<i>de demande d'aide à minima.</i>
<b>NOUVELLE OPERATION COLLECTIVE ARVE PURE 2022</b>	
<b>Moyens humains mis en œuvre :</b>	<b>1 ETP durant les 3 années</b>
<b>Objectifs à atteindre :</b>	<p>Sur le territoire <b>de la Communauté de Communes du Pays Rochois</b>, il est proposé la réalisation d'une opération collective sur <b>3 ans</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>1 année</u></b> pour atteindre le niveau 1 – Prise en main de la thématique des effluents non domestiques.</li> <li>• <b><u>2 années</u></b> en niveau 2 – Consolidation de la gestion des effluents non domestiques dans la politique de gestion de l'eau et élargissement des cibles</li> </ul>

## Plan d'action de la Communauté de Communes Le Pays Rochois (CCPR)

Niveau 1 : (1 an) – 1 ETP (CCPR)

Action	Responsable de l'action	Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation	Avancement à la date du contrat	Objectifs attendus
<u>Réalisation d'un état des lieux exhaustif des END</u>	1 ETP (CCPR)	SM3A	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réalisation d'une cartographie des potentiels émetteurs de rejets toxiques</li> <li>○ Hiérarchisation et Priorisation des actions à mener (géographique, par branche d'activité...)</li> </ul>	<p>Objectif validé pendant Arve Pure 2018.</p> <p>Hiérarchisation réalisée sur la base des données fournies par le SM3A (liste entreprise + cartographie) et les données collectées en interne (analyses boues de STEP, diagnostics réseaux : contrôles de branchements, bilans 24h, campagne RSDE de 2012)</p>	Hiérarchisation à affiner en fonction d'éventuels résultats significatifs de la campagne RSDE (campagne décalée sur 2019 car prestataire en liquidation – résultats prévus pour fin du 1 <sup>er</sup> semestre 2019)
<u>Mise à jour du règlement d'assainissement</u>			<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Intégration d'un volet spécifique aux END</li> </ul>	Objectif validé depuis 2007 avec la construction de la station d'épuration ARVEA	
<u>Régularisation de 3 sites prioritaires émetteurs de toxiques (16 sites recensés services techniques)*</u>			<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de diagnostics</li> <li>○ Nombre de sites ayant fait des travaux (avec et sans demande d'aide à l'agence)</li> <li>○ Nombre (et pourcentage) de sites mis en conformité</li> </ul>	<p>Sur les 16 sites identifiés prioritaires (services techniques):</p> <p>3 diagnostics ont été réalisés</p> <p>2 sites identifiés comme étant non conformes sur les 3 diagnostics réalisés et 1 site conforme à régulariser administrativement</p>	<p>Régularisation des 3 sites non conformes, 2 avec travaux et 1 pour la partie administrative uniquement</p> <p>Réalisation de 5 nouveaux diagnostics (les + importants)</p>

### \*REGULARISATION DES SITES PRIS EN CONSIDERATION PAR L'AGENCE

- A minima dépôt du dossier de demande d'aide
- Si pas de nécessité de travaux ou travaux mineurs, présentation du document administratif de régularisation
- En cas de difficultés rencontrées : à argumenter auprès de l'agence

Niveau 1 : (1 an) – 1 ETP (SUITE CCPR)

Action	Responsable de l'action	Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation	Avancement à la date du contrat	Objectifs attendus
<u>Régularisation des 27 sites prioritaires émetteurs de toxiques (55 entreprises prioritaires)*</u>	1 ETP (CCPR)	SNDEC	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de diagnostics</li> <li>o Nombre de sites ayant fait des travaux (avec et sans demande d'aide à l'agence)</li> <li>o Nombre (et pourcentage) de sites mis en conformité</li> </ul>	<p>Sur les 233 sites prioritaires (entreprises) identifiées :</p> <p>55 diagnostics réalisés</p> <p>27 sites identifiés comme non conformes, dont :</p> <p>2 sites à mettre en conformité (travaux)</p> <p>5 sites avec diagnostics réalisés mais pas de contrôle de branchement (diagnostic pas finalisé)</p> <p>4 sites avec contrôles de branchement conformes mais pas de diagnostics réalisés (diagnostic pas finalisé)</p> <p>16 sites mis en conformité mais attestation de non rejet non finalisée (régularisation administrative)</p>	<p>Régularisation des 2 sites non conformes (travaux)</p> <p>Finalisation des diagnostics initiés sur 9 sites (contrôles de branchement ou diagnostic à faire) et régularisation administrative de ceux-ci à initier</p> <p>Régularisations administratives des 16 sites conformes (constats de non-rejet ou arrêtés d'autorisation de rejet avec ou sans convention spéciale)</p> <p>Réalisation de 10 nouveaux diagnostics</p>
<u>Réalisation d'une étude visant à intégrer les spécificités des END dans la structuration des services « eau et assainissement » et dans le prix de l'eau</u>		<ul style="list-style-type: none"> <li>o Fourniture d'un rapport d'étude</li> </ul>	<p>Objectif validé cependant le coefficient de pollution « CP » est uniquement mis en place sur les établissements de la branche agroalimentaire</p>	<p>Activer la réflexion sur l'application d'une tarification liée aux micropolluants (benchmark, réunions internes et validation politique)</p> <p>Réfléchir à appliquer le CP actuel à d'autres secteurs que l'agro-alimentaire.</p>	
<u>Formation du personnel</u>		<ul style="list-style-type: none"> <li>o Formations réalisées</li> <li>o Participation aux réseaux régionaux obligatoire</li> </ul>	<p>Recrutement d'un agent qui va nécessiter formations et participation aux réseaux</p>	<p>Participation des agents au réseau régional (GRAIE)</p>	
<u>Communication</u>		SM3A	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Valorisation de l'opération (Réunion d'information, Article de presse locale ...)</li> <li>o Désignation et mobilisation d'un élu référent</li> </ul>	<p>Le Vice-Président chargé de l'Environnement est l'élu référent de l'opération Arve Pure</p>	<p>Participation à la mise à jour des plaquettes de communication (avec autres EPCI du contrat), diffusion auprès des entreprises</p>

Niveau 2 : (2 ans) – 1 ETP (CCPR)

Action	Responsable de l'action	Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation	Avancement à la date du contrat	Objectifs attendus
<u>Régularisation de 60 de sites émetteurs de toxiques (16 services techniques et 233 entreprises soit 249 sites recensés)*</u>	1 ETP (CCPR)		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de diagnostics</li> <li>○ Nombre de sites ayant fait des travaux (avec et sans demande d'aide à l'agence)</li> <li>○ Nombre (et pourcentage) de sites mis en conformité</li> </ul>	Voir niveau 1	<p>50 diagnostics (entreprises et services techniques) à réaliser sur la période du niveau 2 (2 ans) et régularisation de ces sites (dont les 13-5=8 services techniques identifiés restants)</p> <p>Régularisation des 10 sites (entreprises) et des 5 sites (services techniques) diagnostiqués en niveau 1</p>
<u>Mise en place d'une tarification adaptée aux END</u>			<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <u>Mise en place d'une tarification adaptée aux END</u></li> </ul>	Voir niveau 1	Mise en place d'une tarification adaptée aux micropolluants (suite à la réflexion engagée au niveau 1)
<u>Pérennisation des moyens et Soutien aux collectivités les moins avancées</u>			<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <u>Nombre de postes pérennisés Soutien aux collectivités les moins avancées (réunions d'échanges, formation inter collectivités...)</u></li> </ul>	PAS de poste pérennisé	Objectif de pérenniser 1 poste sur les effluents industriels en fonction des dispositions et des moyens humains disponibles
<u>Communication</u>		SM3A	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Valorisation de l'opération (Réunion d'information, Article de presse locale, plaquettes ...)</li> </ul> <p>Désignation et mobilisation d'un élu référent</p>	Désignation et mobilisation d'un élu référent	Validation de l'objectif prévu
<u>Mise en place d'actions de sensibilisation élargie à d'autres cibles (particulier, structures d'enseignement, associations...) et d'autres sources (pluvial...)</u>		SM3A Avec les EPCI (niveau 2) du Bassin			

**\*REGULARISATION DES SITES PRIS EN CONSIDERATION PAR L'AGENCE**

- A minima dépôt du dossier de demande d'aide,
- Si pas de nécessité de travaux ou travaux mineurs, présentation du document administratif de régularisation
- En cas de difficultés rencontrées : à argumenter auprès de l'agence



Code CG : AP 09	ANNEXE ARVE PURE 2022 : OPERATIONS COLLECTIVES DE REDUCTION DES POLLUTIONS DISPERSEES		
EPCI : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC (CCVCMB)			
Partenaire opérationnel du dispositif			
Cours d'eau : Territoire de la CCVCMB	Communes : 4		

Pression du SDAGE : Pollutions dispersées par les pesticides, pollutions ponctuelles par les substances (hors pesticides).	
Mesure du PDM : IND0201 : Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée) IND0601 : Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des « sites et sols pollués », IND0901 : Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur	
Action du PAOT : HR_06_01_42--: OPERATION COLLECTIVE DE REDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES : ARVE PURE 2022	Maitre d'ouvrage : SM3A et/ou d'autres selon les types d'actions retenues
Disposition du SAGE : QUALI-3 Améliorer les connaissances pour définir une stratégie de réduction des rejets polluants et mettre en œuvre cette stratégie	
Objectifs du SAGE : Poursuivre la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et garantir à long terme la préservation des principales ressources du territoire pour l'AEP	
Sous-objectifs du SAGE : Bâtir et mettre en œuvre une stratégie globale de réduction des rejets polluants et maintenir la qualité des ressources stratégiques pour l'AEP	
Enjeux du SAGE : Assurer une bonne qualité des eaux du périmètre / Améliorer la production et le partage des connaissances	

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS			
<b>Etat des lieux de la pollution toxique et bilan de la précédente opération collective (le cas échéant)</b>	<p><b>La CCVMB</b> a intégré l'opération collective précédente (Arve pure 2018), en janvier 2017). Les moyens mis en place à partir de septembre 2017, soit 1 année et 4 mois d'opération collective, étaient de 0,5 ETP.</p> <p><b>Etat des lieux</b></p> <p>L'état initial a été réalisé sur la base des informations mises à jour et traitées par le SM3A, qui a établi, une liste cible de 10 secteurs d'activités.</p> <p>Pour chaque secteur, les établissements prioritaires ont été listés en fonction de leur code APE</p>		
	Secteurs cible	Nb d'entreprises ciblées	Nb d'entreprises prioritaires

<b>1</b>	<b>Décolletage et sous-Traitance</b>	-	-
<b>2</b>	<b>BTP et artisanat bâtiment</b>	200	29
<b>3</b>	<b>Mécanique</b>	25	24
<b>4</b>	<b>Scierie / bois</b>	3	2
<b>5</b>	<b>Transports</b>	21	21
<b>6</b>	<b>Fabrication industrielle et artisanale</b>	3	1
<b>7</b>	<b>Services</b>	86	51
<b>8</b>	<b>Imprimeries/ photos</b>	28	16
<b>9</b>	<b>Santé</b>	4	-
<b>10</b>	<b>Déchets et autres</b>	1	-
	<b>TOTAL :</b>	<b>371</b>	<b>144</b>

L'état des lieux réalisé en 2016, lors de l'intégration de la collectivité à l'opération Arve Pure 2018 indique un total de **1701** entreprises sur le territoire de la CCVMB (4 communes). **371** entreprises font partie des secteurs cibles identifiés au contrat et **144** entreprises sont repérées comme **prioritaires** (70% de ce chiffre représente les secteurs services (nettoyages de bâtiments, blanchisseries), BTP et mécanique)

Avec la mise à jour du fichier SM3A début 2019, le nombre d'entreprises identifiées prioritaires (codes APE) est de **149** et le recensement des **sites prioritaires des services** des collectivités a été réalisé : **8 sites** : 5 CTM + 2 déchetteries + site Chamonix Propreté.

A noter qu'un nouveau CTM est en cours de construction sur Chamonix (et devrait remplacer 3 CTM existants).

### Synthèse de l'opération collective précédente

L'opération collective précédente (pour la CCVMB : 1,3 ans) a permis de lancer l'opération sur le territoire de la CCVMB :

- Participation aux COTECH et COPIL Arve Pure et aux journées d'échanges du réseau régional (GRAIE) ;
- Sensibilisation des 144 entreprises prioritaires : envoi des courriers et plaquettes Arve Pure (fin 2017) dont environ 20 entreprises n'existant plus à l'adresse indiquée ;
- Action ciblée sur les 51 entreprises de nettoyage en 2018 ;
- Révision du règlement d'assainissement et arrêtés de déversement (en cours).

Cependant, le nombre de diagnostic réalisé a été inférieur aux prévisions annoncées, du fait des difficultés climatiques, du manque de disponibilités des représentants des entreprises concernées, de la difficulté à contacter certain d'entre eux, mais aussi par incompatibilité entre les plannings du référent AP, qui est également en charge du volet eau potable sur le territoire communautaire passé en gestion publique au 1er janvier 2018.

## Bilan chiffré :

Nombre d'établissements ayant des rejets d'eaux usées non domestiques recensés sur le territoire (rejets dans le réseau ou au milieu) :

**570** usagers non domestiques d'après les codes APE (base 2019).

### Régularisation des sites prioritaires (services techniques) émetteurs de toxiques

Nombre de sites identifiés sur le territoire : **5 sites, considérés comme prioritaires.**

Nombre de diagnostics réalisés : 0.

Nombre de sites identifiés comme étant non-conformes : 0.

Nombre de sites mis en conformité : 0.

Nombre de dossiers de demande d'aide déposés à l'agence : 0.

### Régularisation des sites prioritaires (entreprises) émetteurs de toxiques

Nombre de sites identifiés sur le territoire : **149** sites (base 2019).

Nombre de diagnostics réalisés : **4 sites** dont les 3 sites (Charamillon, Les Houches, La Flégère) de la Compagnie du Mont Blanc sur usine à neige et atelier mécanique dameuses et 1 SNCF Chamonix pour le renouvellement de la convention de rejet (2017).

Nombre de sites identifiés comme étant non-conformes : 1.

Nombre de sites mis en conformité : 0.

### Régularisation des sites **non prioritaires** (entreprises et services techniques) émetteurs de toxiques

Nombre de sites identifiés sur le territoire 216.

Nombre de diagnostics réalisés 2.

Nombre de sites identifiés comme étant non-conformes 0.

## Priorisation des actions à mener :

Compte tenu de l'importance du nombre de sites identifiés « prioritaires », de l'état d'avancement du territoire sur la réalisation des actions de la précédente opération collective (diagnostics, contrôles de branchement, régularisation administrative), une priorisation est

	<p>nécessaire pour atteindre les objectifs attendus. Elle doit tenir compte des moyens humains mis en œuvre pour ces actions.</p> <p>Cette priorisation pourrait être réalisée suivant l'état de connaissance du territoire : entreprises situées dans des zones sensibles (proximité de captages zones artisanales, secteurs en présence de la nappe d'accompagnement de l'Arve...), pollutions identifiées dans les réseaux d'assainissement...</p> <p>Cette priorisation est prévue durant la première année du contrat.</p>
<b>NOUVELLE OPERATION COLLECTIVE ARVE PURE 2022</b>	
<b>Moyens humains mis en œuvre :</b>	<b>1 ETP durant les 3 années</b>
<b>Objectifs à atteindre :</b>	<p>Sur le territoire de la <b>Communauté Vallée de Chamonix Mont Blanc (CCVCMB)</b>, il est proposé la réalisation d'une opération collective sur <b>3 ans</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>3 années</b> pour atteindre le niveau 1 – Prise en main de la thématique des effluents non domestiques.</li> </ul>

## Plan d'action de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc (CCVCMB)

Niveau 1 : (3 ans) – 1 ETP (CCVCMB)

Action	Responsable de l'action	Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation	Avancement à la date du contrat	Objectifs attendus
<u>Réalisation d'un état des lieux exhaustif des END</u>	1 ETP (CCVCMB)	SM3A RAVCMB O2VCMB	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réalisation d'une cartographie des potentiels émetteurs de rejets toxiques</li> <li>○ Hiérarchisation et Priorisation des actions à mener (géographique, par branche d'activité...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour de la base de données (fichier SM3A) durant la période transitoire : actualisation (base Sirene janvier 2019) et cartographie fournie par le SM3A</li> <li>• Hiérarchisation par branches d'activité réalisée, mais pas de priorisation géographique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif validé pendant la période transitoire</li> <li>• Création de cartes sectorielles et thématique à partir des outils SIG</li> <li>• Hiérarchisation géographique à affiner pendant les premiers 6 mois de la première année de contrat (périmètres de captages, et zones d'activités, ..)</li> </ul>
<u>Mise à jour du règlement d'assainissement</u>		RAVCMB	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Intégration d'un volet spécifique aux END</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le règlement d'assainissement date de 2015. Une révision du règlement d'assainissement de la RAVCMB (4 communes) est en cours avec des spécificités END, et de nouvelles procédures (arrêté et convention)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation du règlement révisé</li> </ul>
<u>Régularisation des 5 sites prioritaires émetteurs de toxiques (5 sites recensés) (services techniques)*</u>		RAVCMB	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de diagnostics</li> <li>○ Nombre de sites ayant fait des travaux (avec et sans demande d'aide à l'agence)</li> <li>○ Nombre (et pourcentage) de sites mis en conformité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de site diagnostiqué, ni réalisé.</li> <li>• Préconisations et prescriptions délivrées sur le nouveau site CTM de Chamonix</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostiquer les 5 sites prioritaires et les régulariser (2 sites nécessitent des travaux de mise en conformité)</li> <li>• prescriptions pour le nouveau CERD (centre d'équipements routiers départemental) de Chamonix,</li> </ul>

### \*REGULARISATION DES SITES PRIS EN CONSIDERATION PAR L'AGENCE

- A minima dépôt du dossier de demande d'aide
- Si pas de nécessité de travaux ou travaux mineurs, présentation du document administratif de régularisation
- En cas de difficultés rencontrées : à argumenter auprès de l'agence

Niveau 1 : (3 ans) – 1 ETP (SUITE CCVCMB)

Action	Responsable de l'action	Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation	Avancement à la date du contrat	Objectifs attendus	
<u>Régularisation des 96 sites prioritaires émetteurs de toxiques (149 sites recensés) (entreprises)*</u>	1 ETP (CCVCMB)	RAVCMB	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de diagnostics</li> <li>o Nombre de sites ayant fait des travaux (avec et sans demande d'aide à l'agence)</li> <li>o Nombre (et pourcentage) de sites mis en conformité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 diagnostics réalisés (sites des remontées mécaniques de la Cie du Mont Blanc + SNCF)</li> <li>• 1 site non conforme non régularisé</li> <li>• 1 site conforme non conventionné</li> </ul> Les 2 autres sites diagnostiqués sont conformes mais non régularisés (ASD)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 site à mettre en conformité et à régulariser</li> <li>• 20 sites à régulariser (mise à jour des arrêtés et conventions (datant de 2008), mise à jour du diagnostic, si nécessaires)</li> <li>• 25 nouveaux diagnostics/ETP/an à réaliser parmi les sites prioritaires géographiquement</li> </ul>	
<u>Réalisation d'une étude visant à intégrer les spécificités des END dans la structuration de la tarification des services « eau et assainissement » et plus spécifiquement dans le prix de l'assainissement</u>				<ul style="list-style-type: none"> <li>o Fourniture d'un rapport d'étude</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tarification existante mais non homogène sur tout le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement d'une étude en 2020 pour harmoniser la tarification unique sur tout le territoire</li> <li>• Remise du rapport avant fin 2021.</li> </ul>
<u>Formation du personnel</u>				<ul style="list-style-type: none"> <li>o Formations réalisées</li> <li>o Participation aux réseaux régionaux obligatoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déjà en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite de la participation des agents au réseau régional (GRAIE)</li> </ul>
<u>Communication</u>			SM3A Service communication CCVCMB, autres EPCI	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Valorisation de l'opération (Réunion d'information, Article de presse locale ...)</li> <li>o Désignation et mobilisation d'un élu référent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elu référent : Mr FREYMAN Daniel, Pdt de la régie d'assainissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à la mise à jour des plaquettes de communication (en commun avec les autres EPCI), diffusion auprès des entreprises</li> </ul>

**\*REGULARISATION DES SITES PRIS EN CONSIDERATION PAR L'AGENCE**

- A minima dépôt du dossier de demande d'aide
- Si pas de nécessité de travaux ou travaux mineurs, présentation du document administratif de régularisation
- En cas de difficultés rencontrées : à argumenter auprès de l'agence

Code CG : AP 10	ANNEXE ARVE PURE 2022 : OPERATIONS COLLECTIVES DE REDUCTION DES POLLUTIONS DISPERSEES		
EPCI : SYNDICAT DES EAUX DE ROCAILLES ET DE BELLECOMBE			
Partenaire opérationnel du dispositif			
Cours d'eau : Territoire du SRB	Communes : 26		

Pression du SDAGE : Pollutions dispersées par les pesticides, pollutions ponctuelles par les substances (hors pesticides).	
Mesure du PDM : IND0201 : Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée) IND0601 : Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des « sites et sols pollués », IND0901 : Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur	
Action du PAOT : HR_06_01_42--: OPERATION COLLECTIVE DE REDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES : ARVE PURE 2022	Maitre d'ouvrage : SM3A et/ou d'autres selon les types d'actions retenues
Disposition du SAGE : QUALI-3 Améliorer les connaissances pour définir une stratégie de réduction des rejets polluants et mettre en œuvre cette stratégie	
Objectifs du SAGE : Poursuivre la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et garantir à long terme la préservation des principales ressources du territoire pour l'AEP	
Sous-objectifs du SAGE : Bâtir et mettre en œuvre une stratégie globale de réduction des rejets polluants et maintenir la qualité des ressources stratégiques pour l'AEP	
Enjeux du SAGE : Assurer une bonne qualité des eaux du périmètre / Améliorer la production et le partage des connaissances	

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS			
<b>Etat des lieux de la pollution toxique et bilan de la précédente opération collective (le cas échéant)</b>	<b>Le SRB a intégré l'opération collective précédente (Arve Pure 2018) par un avenant (signé en juin 2016) et un démarrage des actions à cette date (financement d'1 ETP) soit 2,5 années d'opération collective.</b>		
	<b>Etat des lieux</b>		
	L'état initial a été réalisé sur la base des informations mises à jour et traitées par le SM3A, qui a établi, une liste cible de 10 secteurs d'activités.  Pour chaque secteur, les établissements prioritaires ont été listés en fonction de leur code APE.		
	Secteurs cible	Nb d'entreprises ciblées	Nb d'entreprises prioritaires

<b>1</b>	<b>Décolletage et sous-Traitance</b>	17	17
<b>2</b>	<b>BTP et artisanat bâtiment</b>	245	58
<b>3</b>	<b>Mécanique</b>	91	88
<b>4</b>	<b>Scierie / bois</b>	7	3
<b>5</b>	<b>Transports</b>	16	16
<b>6</b>	<b>Fabrication industrielle et artisanale</b>	18	10
<b>7</b>	<b>Services</b>	73	32
<b>8</b>	<b>Imprimeries/ photos</b>	15	11
<b>9</b>	<b>Santé</b>	(chal)*	(chal)*
<b>10</b>	<b>Déchets et autres</b>	6	2
	<b>TOTAL :</b>	<b>488</b>	<b>237</b>

\*Centre hospitalier Alpes Leman faisant l'objet d'un suivi des effluents dans le cadre de l'observatoire SIPIBEL et nombreuses thèses autour de la question des micropolluants.

L'état des lieux réalisé en 2016, lors de l'intégration de la collectivité à ARVE PURE 2018, indique un total de **1234** entreprises sur le territoire du SRB (20 communes en 2016). **488** entreprises font partie des **secteurs cibles** identifiés au contrat et **237** entreprises sont repérées comme **prioritaires**.

Avec la mise à jour du fichier SM3A début 2019 et l'intégration au territoire du SRB de la Vallée Verte (8 communes en plus), début 2018, le nombre d'entreprises identifiées prioritaires (codes APE) est de **274**. L'état des lieux devra être complété lors de l'intégration des communes de Saint-Jeoire, Onnion et Mégevette au SRB, prévue au plus tard en janvier 2020.

**Dans le cadre des opérations collectives du 11<sup>ème</sup> programme, les centres techniques publics doivent être intégrés et les collectivités doivent les mettre en conformité.**

Le recensement des sites prioritaires des services des collectivités a été réalisé fin 2018 : **35** sites.

(les 26 centres techniques des communes + 3 des Communautés de communes + 3 du SRB + 1 centre routier départemental + 2 déchetteries).

Les **régularisations prioritaires** seront les 3 sites intercommunaux, le CERD de Reignier, et les centres techniques des trois plus importantes communes : Reignier-Esery, Fillinges et Viuz en Sallaz.( soit un total de 7 sites).

### Synthèse de l'opération collective précédente

L'opération collective précédente (pour le SRB : 2,5 ans) a permis au SRB de s'approprier la connaissance du tissu industriel de son territoire, d'établir des procédures et modèles de rapports pour l'établissement des diagnostics. Un projet d'arrêté d'autorisation de déversement et une étude sur l'établissement d'un coefficient de pollution ont été engagés. Les entreprises prioritaires ont été sensibilisées par l'envoi de mails et de plaquette « Arve Pure », et pour certaines, d'invitations à une réunion d'information. Les entreprises de nettoyage ont également été sensibilisées par l'intermédiaire d'une plaquette dédiée à cette activité, en lien avec le SM3A. Des pollutions ont pu être supprimées et des dossiers de demande d'aides financières à l'Agence de l'eau sont en cours

(voir bilan chiffré).

Le syndicat met tout en œuvre pour améliorer le taux de mise en conformité et la régularisation des entreprises : moyens humains (recrutement en cours pour compléter l'ETP nécessaire) et politique plus incitative.

### Bilan chiffré d'ARVE PURE 2018 :

Nombre d'établissements ayant des rejets d'eaux usées non domestiques recensés sur le territoire (rejets dans le réseau ou au milieu) : 1425.

#### Régularisation des sites prioritaires (services techniques) émetteurs de toxiques :

- Nombre de sites identifiés sur le territoire : **33 CTM + 2 déchetteries.**
- Nombre de diagnostics réalisés : **3** (1 en 2016, 1 en 2017 et 1 en 2018).
- Nombre de sites identifiés comme étant non-conformes : 3 suite aux diagnostics.
- Nombre de sites mis en conformité : 2 CTM (Saint Jean de Tholome et communauté de communes Arve et Salève) sans aide de l'agence sur les 3 diagnostiqués.

#### Régularisation des sites prioritaires (entreprises) émetteurs de toxiques

- Nombre de sites identifiés sur le territoire : **274 sites.**
- Nombre de diagnostics réalisés : **34 sites.**
- Nombre de sites identifiés comme étant conformes : **14.**
- Nombre de sites identifiés comme étant non-conformes : **20.**
- Nombre de sites mis en conformité : **1 (+3 en cours de travaux)** avec aide de l'agence (FALQUET/DECARROUX/GERVAIS/SAMAT).

Sur les **14 conformes** suites aux diagnostics : aucune régularisation administrative effectuée.

Reste **16 sites à mettre en conformité.**

### Priorisation des actions à mener :

Compte tenu de l'importance du nombre de sites identifiés « prioritaires », de l'état d'avancement du territoire sur la réalisation des actions de la précédente opération collective (diagnostics, contrôles de branchement, régularisation administrative), une priorisation est nécessaire pour atteindre les objectifs attendus. Elle doit tenir compte des moyens humains mis en œuvre pour ces actions.

Cette priorisation peut être réalisée suivant l'état de connaissance du territoire : pollutions identifiées sur le milieu ou dans le réseau d'assainissement, densité d'établissements sur zones d'activités...etc.

Les priorités proposées par le SRB sont les suivantes :

Ordre de priorité	Localisation des entreprises à diagnostiquer et enjeux	Estimation
-------------------	--	------------

	1	Entreprises prioritaires non diagnostiquées dans zone à enjeux du SAGE de Bidaille Scientrier (proximité de la nappe de Scientrier)	7
	2	Scieries à diagnostiquer suite à pollution accidentelle de la Menoge	5
	3	Entreprises prioritaire à Habère Poche pour recherche de Zn, Cu et Hg	6
	4	Entreprises prioritaires non diagnostiquées zone des Bègues Fillinges (très peu de diagnostics réalisés à ce jour sur cette zone)	11
		Entreprises prioritaires non diagnostiquées zone de l'Eculaz Reignier (pollution ponctuelle par des hydrocarbures)	5
	5	Entreprises prioritaires non diagnostiquées zone des Contamines à Pers-Jussy	7
		Entreprises prioritaires non diagnostiquées zone des Tattes Viuz en Sallaz	3
		Entreprises prioritaires non diagnostiquées zone du Taney La Tour	2
		Entreprises prioritaires non diagnostiquées zone Forêt et Industrie à Contamine	4
	6	Entreprises prioritaires >10 salariés hors zone artisanale	4
		<b>TOTAL</b>	<b>54</b>

Les priorités 1 à 4 représentent 34 sites qui devront être diagnostiqués et régularisés sur les 3 années de niveau 1.

#### NOUVELLE OPERATION COLLECTIVE ARVE PURE 2022

<b>Moyens humains mis en œuvre :</b>	<b>1 ETP durant les 3 années</b>
<b>Objectifs à atteindre :</b>	<p>Sur le territoire du <b>SRB</b>, qui comprendra aussi les communes de MEGEVETTE, ONNION et SAINT-JEOIRE dès le transfert de leur compétence assainissement au SRB, il est proposé la réalisation d'une opération collective sur <b>3 ans</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>3 années</b> pour atteindre le niveau 1 – Prise en main de la thématique des effluents non domestiques.</li> </ul>

## Plan d'action du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB)

Niveau 1 : (3 ans) – 1 ETP (SRB)

Action	Responsable de l'action	Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation	Avancement à la date du contrat	Objectifs attendus
<u>Réalisation d'un état des lieux exhaustif des END</u>	1 ETP (SRB)	SM3A	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réalisation d'une cartographie des potentiels émetteurs de rejets toxiques</li> <li>○ Hiérarchisation et Priorisation des actions à mener (géographique, par branche d'activité...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hiérarchisation réalisée sur la base des données fournies par le SM3A (liste entreprises + cartographie) affinée pendant la période transitoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé lors de la phase transitoire</li> </ul>
<u>Mise à jour du règlement d'assainissement</u>			<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Intégration d'un volet spécifique aux END</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le règlement d'assainissement possède deux articles concernant les END, mais pas de volet spécifique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation d'un volet spécifique la gestion des END et intégration dans le règlement d'assainissement d'ici fin 2019</li> </ul>
<u>Régularisation des 8 sites prioritaires émetteurs de toxiques (33 sites recensés) (services techniques)*</u>			<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de diagnostics</li> <li>○ Nombre de sites ayant fait des travaux (avec et sans demande d'aide à l'agence)</li> <li>○ Nombre (et pourcentage) de sites mis en conformité</li> </ul>	<p>Sur les 33 sites recensés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 diagnostics réalisés qui sont révélés non conformes</li> <li>• 2 sites mises en conformité avec travaux (sans aide de l'agence)</li> <li>• 1 site non régularisé (SRB) nécessitant des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en conformité du site du SRB.</li> <li>• Diagnostic et régularisation des 7 sites prioritaires : les 3 sites intercommunaux, -le CERD de Reignier, -les centres techniques de Reignier-Esery, Fillinges et Viuz en Sallaz.</li> </ul>

### \*REGULARISATION DES SITES PRIS EN CONSIDERATION PAR L'AGENCE

- A minima dépôt du dossier de demande d'aide
- Si pas de nécessité de travaux ou travaux mineurs, présentation du document administratif de régularisation
- En cas de difficultés rencontrées : à argumenter auprès de l'agence

Niveau 1 : (3 ans) – 1 ETP (SUITE SRB)

Action	Responsible de l'action	Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation	Avancement à la date du contrat	Objectifs attendus
<u>Régularisation de 68 sites prioritaires émetteurs de toxiques (~274 sites recensés dont 54 ciblés) (entreprises)*</u>	1 ETP (SRB)	SNDEC	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de diagnostics</li> <li>o Nombre de sites ayant fait des travaux (avec et sans demande d'aide à l'agence)</li> <li>o Nombre (et pourcentage) de sites mis en conformité</li> </ul>	<p>Sur les 34 diagnostics prioritaires réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 sites se sont révélés non conformes :</li> <li>-1 mise en conformité réalisée (travaux)</li> <li>-3 en cours de travaux (dossiers déposés en 2018)</li> <li>• 14 sites sont conformes travaux mais nécessitent une régularisation administrative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Régularisation des 16 sites non conformes déjà diagnostiqués (travaux à réaliser)</li> <li>• régularisation des 14 sites conformes (arrêt d'autorisation de déversement finalisé et validé pendant la période transitoire) +les 4 sites ayant réalisés les travaux</li> <li>• 34 diagnostics (nouveaux) et régularisation des sites prioritaires des zones identifiées à enjeu (P1 à P4 : 34 sites)</li> <li>• 10 diagnostics (nouveaux) à réaliser parmi les sites prioritaires des zones identifiées à enjeu (P5 à P6 : 20 sites)</li> </ul>
<u>Réalisation d'une étude visant à intégrer les spécificités des END dans la structuration des services « eau et assainissement » et dans le prix de l'eau</u>		o Validation d'un coefficient de pollution	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une étude interne a été menée pour la mise en place d'un coefficient de pollution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relancer une réflexion en interne sur l'établissement d'un coefficient de pollution pertinent</li> </ul>	
<u>Formation du personnel</u>		o Formations réalisées o Participation aux réseaux régionaux obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un ½ demi ETP déjà formé et participant aux réseaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite de la participation des agents au réseau régional (GRAIE)</li> <li>• Intégration et formation de la nouvelle personne embauchée pour compléter l'ETP</li> </ul>	
<u>Communication</u>		o Valorisation de l'opération (Réunion d'information, Article de presse locale ...) o Désignation et mobilisation d'un élu référent	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La présentation de l'avancement de l'opération et la désignation d'un élu référent, sera proposée en réunion de bureau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à la mise à jour des plaquettes de communication (en commun avec les autres EPCI), diffusion auprès des entreprises, travail en commun avec les autres collectivités et le SM3A.</li> <li>• désignation d'un élu référent</li> </ul>	

**\*REGULARISATION DES SITES PRIS EN CONSIDERATION PAR L'AGENCE**

- A minima dépôt du dossier de demande d'aide
- Si pas de nécessité de travaux ou travaux mineurs, présentation du document administratif de régularisation
- En cas de difficultés rencontrées : à argumenter auprès de l'agence

Code CG : AP 11	ANNEXE ARVE PURE 2022 : OPERATIONS COLLECTIVES DE REDUCTION DES POLLUTIONS DISPERSEES	
EPCI : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS (CCG)		
Partenaire opérationnel du dispositif		
Cours d'eau : Territoire de la CCG	Communes : 17	

Pression du SDAGE : Pollutions dispersées par les pesticides, pollutions ponctuelles par les substances (hors pesticides).	
Mesure du PDM : IND0201 : Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée) IND0601 : Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des « sites et sols pollués », IND0901 : Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur	
Action du PAOT : HR_06_01_42--: OPERATION COLLECTIVE DE REDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES : ARVE PURE 2022	Maitre d'ouvrage : SM3A et/ou d'autres selon les types d'actions retenues
Disposition du SAGE : QUALI-3 Améliorer les connaissances pour définir une stratégie de réduction des rejets polluants et mettre en œuvre cette stratégie	
Objectifs du SAGE : Poursuivre la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et garantir à long terme la préservation des principales ressources du territoire pour l'AEP	
Sous-objectifs du SAGE : Bâtir et mettre en œuvre une stratégie globale de réduction des rejets polluants et maintenir la qualité des ressources stratégiques pour l'AEP	
Enjeux du SAGE : Assurer une bonne qualité des eaux du périmètre / Améliorer la production et le partage des connaissances	

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
<p><b>Etat des lieux de la pollution toxique et bilan de la précédente opération collective (le cas échéant)</b></p>	<p><b>Etat des lieux</b></p> <p>La <b>Communauté de Communes du Genevois</b> n'a jamais été engagée sur une opération collective. Elle démarrera cette démarche à la signature du contrat global prévu en <b>juin 2019 jusqu'au 30 juin 2022</b>.</p> <p>L'état initial a été réalisé sur la base des informations mises à jour et traitées par le SM3A, qui a établi, une liste cible de 10 secteurs d'activités.</p> <p>Pour chaque secteur, les établissements prioritaires ont été listés en fonction de leur code APE</p> <p>Le recensement des entreprises a été effectué fin 2018. Sur les <b>513</b> recensées, 260 ont été jugées prioritaires de par leur activité potentiellement polluante.</p>

Secteurs cible		Nb d'entreprises ciblées	Nb d'entreprises prioritaires
1	Décolletage et sous-Traitance	4	4
2	BTP et artisanat bâtiment	233	55
3	Mécanique	83	74
4	Scierie / bois	0	0
5	Transports	41	41
6	Fabrication industrielle et artisanale	14	5
7	Services	114	66
8	Imprimeries/ photos	16	9
9	Santé	11	0
10	Déchets et autres	7	6
<b>TOTAL :</b>		<b>513</b>	<b>260</b>

Aucun ciblage n'a été effectué à ce jour, celui-ci sera réalisé durant les 6 premiers mois du contrat, sur la base du fichier joint.

**Dans le cadre des opérations collectives du 11<sup>ème</sup> programme, les centres techniques publics doivent être intégrés et les collectivités doivent les mettre en conformité**

Un premier recensement des centres techniques publics a été réalisé : 17 sites seraient concernés.

La volonté de la CCG est de diagnostiquer en priorité, dès la première année, ces sites et de les régulariser au cours des 3 ans, en signe d'exemplarité vis-à-vis des industriels

#### NOUVELLE OPERATION COLLECTIVE ARVE PURE 2022

**Moyens humains mis en œuvre :**

**1 ETP durant les 3 années**

Création d'un poste spécifique pour travailler à temps plein sur les effluents non domestiques.

**Objectifs à atteindre :**

Sur le territoire de la **Communauté de Communes du Genevois**, il est proposé la réalisation d'une opération collective sur **3 ans** :

- **3 années** pour atteindre le niveau 1 – Prise en main de la thématique des effluents non domestiques.

## Plan d'action de la Communauté de Communes du Genevois (CCG)

Niveau 1 : (3 ans) – 1 ETP (CCG)

Action	Responsable de l'action	Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation	Avancement à la date du contrat	Objectifs attendus
<u>Réalisation d'un état des lieux exhaustif des END</u>	1 ETP (CCG)	SM3A	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réalisation d'une cartographie des potentiels émetteurs de rejets toxiques</li> <li>○ Hiérarchisation et Priorisation des actions à mener (géographique, par branche d'activité...)</li> </ul>	Inventaire et cartographie des établissements par activité établie à partir du fichier SM3A	Hiérarchisation à affiner pendant les premiers 6 mois du contrat afin de définir la stratégie de régularisation des sites
<u>Mise à jour du règlement d'assainissement</u>			<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Intégration d'un volet spécifique aux END</li> </ul>	Le règlement actuel comporte un volet END qui est insuffisant et nécessite donc d'être revu et complété	Mise à jour du règlement du service assainissement au cours de la première année du contrat
<u>Régularisation des 17 sites prioritaires émetteurs de toxiques (17 sites recensés (services techniques))*</u>			<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de diagnostics</li> <li>○ Nombre de sites ayant fait des travaux (avec et sans demande d'aide à l'agence)</li> <li>○ Nombre (et pourcentage) de sites mis en conformité</li> </ul>	<p>Pas de diagnostic réalisé</p> <p>La méconnaissance à ce jour du nombre de sites, du taux de conformité et de l'ampleur des travaux de mise en conformité des sites nous empêche de fixer des objectifs précis. Ceux-ci seront affinés au fur et à mesure de l'avancement des diagnostics</p>	<p>Mise à jour de la liste des sites communaux ou EPCI (17 connus à ce jour)</p> <p>Réalisation des 17 diagnostics au cours de la première année et régularisation sur les 3 années</p>

### \*REGULARISATION DES SITES PRIS EN CONSIDERATION PAR L'AGENCE

- A minima dépôt du dossier de demande d'aide
- Si pas de nécessité de travaux ou travaux mineurs, présentation du document administratif de régularisation
- En cas de difficultés rencontrées : à argumenter auprès de l'agence

Niveau 1 : (3 ans) – 1 ETP (SUITE CCG)

Action	Responsable de l'action	Partenaires associés	Indicateurs d'évaluation	Avancement à la date du contrat	Objectifs attendus
<u>Régularisation des 70 sites prioritaires émetteurs de toxiques (~260 sites recensés entreprises)*</u>	1 ETP (CCG)	SNDEC	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de diagnostics</li> <li>o Nombre de sites ayant fait des travaux (avec et sans demande d'aide à l'agence)</li> <li>o Nombre (et pourcentage) de sites mis en conformité</li> </ul>	<p>Pas de diagnostic réalisé</p> <p>La méconnaissance à ce jour du taux de conformité et de l'ampleur des travaux de mise en conformité des sites nous empêche de fixer des objectifs précis. Ceux-ci seront affinés au fur et à mesure de l'avancement des diagnostics.</p>	Réalisation de 70 diagnostics sur les 3 ans, Régularisation des sites diagnostiqués dans les 3ans.
<u>Réalisation d'une étude visant à intégrer les spécificités des END dans la structuration des services « eau et assainissement » et dans le prix de l'eau</u>			<ul style="list-style-type: none"> <li>o Fourniture d'un rapport d'étude</li> </ul>	Réflexion en cours avec les élus de la collectivité mais aucune étude n'a débuté.	L'étude, qui sera réalisé en interne, débutera au cours de la première année.
<u>Formation du personnel</u>			<ul style="list-style-type: none"> <li>o Formations réalisées</li> <li>o Participation aux réseaux régionaux obligatoire</li> </ul>	Aucun personnel de formé à ce jour. Un recrutement est actuellement en cours afin d'être opérationnel dès le début du contrat.	Participation obligatoire de l'agent au réseau régional (GRAIE), Participation aux COTECH avec SM3A et autres EPCI.
<u>Communication</u>		SM3A et autres EPCI	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Valorisation de l'opération (Réunion d'information, Article de presse locale ...)</li> <li>o Désignation et mobilisation d'un élu référent</li> </ul>	Le Vice-Président à l'eau et l'assainissement est déjà mobilisé sur le sujet.	Participation à la mise à jour des plaquettes de communication (avec les autres EPCI), diffusion auprès des entreprises, des communes et des EPCI concernés.

**\*REGULARISATION DES SITES PRIS EN CONSIDERATION PAR L'AGENCE**

- A minima dépôt du dossier de demande d'aide
- Si pas de nécessité de travaux ou travaux mineurs, présentation du document administratif de régularisation
- En cas de difficultés rencontrées : à argumenter auprès de l'agence

SM3A  
300 Chemin des Prés Moulin  
74800 Saint-Pierre en Faucigny

Tel : 04 50 25 60 14  
sm3a@sm3a.com

[www.riviere-arve.org](http://www.riviere-arve.org)



# CONTRAT GLOBAL DU BASSIN VERSANT DE L'ARVE

*Annexes au livret 1*



# SOMMAIRE

Tableau de synthèse des actions du grand cycle de l'eau et Arve pure .....	5
Tableau de synthèse des actions du petit cycle de l'eau.....	11
Tableau de synthèse des bonus retenus suite à la CLE du SAGE du 15/07/2019.....	45

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS**  
**Contrat bassin versant de l'Arve pour une gestion durable de l'eau**  
 version 09/04/2019

Intitulé de l'action	Informations générales					Montant prévisionnel du Contrat global			Calendrier					Plan de financement du Contrat global										
	Dispo. SAGE	Code CG	Code ENS	Priorité technique	Maîtrise d'ouvrage	Total à 3 ans (HT)	Fonctio (TTC)	Invest (HT)	2019	2020	2021	2022	2023	Tx AERMC	Subv AERMC	Taux CD74	Sub tot CD74	Tx PAPI	Subv PAPI	Tx autre	Subv autre	Nom autre financeur	Tx autofin	Total autofin
<b>GRAND CYCLE</b>						<b>27 316 688 €</b>								<b>7 031 767 €</b>										
<b>Volet Quantité (QT)</b>						<b>300 833 €</b>								<b>243 100 €</b>										
Etudes volumes prélevables : Limiter la pression quantitative sur les milieux en tension dans les territoires prioritaires suite aux études besoins-ressources par les plans d'action – QUANTI-4 (hors Genevois)	QUANTI-4, QUANTI-5	QT1		forte	SM3A	125 000 €	150 000 €		x	x	x	x	x	70%	105 000 €								30%	45 000 €
Evaluer localement l'adéquation ressources-besoins-milieux sur les têtes de bassin de montagne	QUANTI-5	QT2		moyenne	SM3A	135 833 €	163 000 €		x	x	x	x	x	70%	114 100 €	18%	30 000 €						12%	18 900 €
Optimiser la gestion de l'eau et favoriser le partage de la ressource	QUANTI-4	QT3		forte	CCG-SAGE	40 000 €		40 000 €	x	x	x	x	x	60%	24 000 €					20%	8 000 €	CD74-CTENS Salève	20%	8 000 €
<b>Volet Qualité des eaux superficielles (QL)</b>						<b>210 417 €</b>								<b>120 250 €</b>										
Animation de l'élaboration et mise en œuvre de la stratégie qualité du SAGE, dont animation de l'opération coordonnée Arve Pure et des actions de préservation des nappes stratégiques	QUALI-1 à QUALI-3	QL1		forte	SM3A	160 417 €	192 500 €		x	x	x	x		50%	96 250 €								50%	96 250 €
Etude de qualité des eaux	QUALI-3	QL2		moyenne	CCG-SAGE	50 000 €	60 000 €					x		40%	24 000 €					40%	24 000 €	CD74-CTENS Salève	20%	12 000 €
<b>Volet Nappes stratégiques pour l'AEP (NA)</b>						<b>50 000 €</b>			<b>x</b>					<b>0 €</b>										
Dialogue territorial avec la profession agricole	NAP-2 à NAP-9, QUALI-3, QUALI-4	NA1		moyenne	CCG-SAGE					x	x	x	x	#DIV/0!								CD74-CTENS Salève	#DIV/0!	
Caractériser la qualité des rejets d'eau pluviale de l'infrastructure autoroutière vers le milieu naturel	NAP-2, NAP-3, NAP-4	NA2		moyenne	ATMB	50 000 €		50 000 €	x	x													100%	50 000 €
<b>Volet Milieux aquatiques : cours d'eau (RI)</b>						<b>24 082 800 €</b>								<b>5 135 771 €</b>										
Redonner avec ambition de l'espace latéral à l'Arve pour améliorer la dynamique de la rivière (gestion des milieux et prévention des inondations), sur l'Arve médiane, selon la disposition du SAGE RIV-5 - entre Passy et Magland	RIV-5	RI01	A-1-1	forte	SM3A	1 214 000 €		1 214 000 €	x	x	x	x	x	27%	249 600 €	40%	481 600 €						20%	182 800 €
Redonner avec ambition de l'espace latéral à l'Arve, sur l'espace Borne-Pont de Bellecombe, pour améliorer la dynamique de la rivière (gestion des milieux et prévention des inondations), selon la disposition du SAGE RIV-5 - entre Saint-Pierre-en-Faucigny et Contamine-sur-Arve	RIV-5	RI02	A-1-2	forte	SM3A	3 154 467 €	20 000 €	3 137 800 €	x	x	x			21%	667 260 €	59%	1 858 980 €						20%	631 560 €
Porter un projet ambitieux de renaturation de l'Arve aval et de ses affluents (les Eaux belles et le Foron du Chablais genevois) dont les confluences, en portant un intérêt particulier sur l'espace latéral de l'Arve - Gaillard et Etrembières 1. Etude globale pour la restauration de l'Arve et de ses affluents, les Eaux belles et le Foron du Chablais genevois 2. Renaturation du Foron du Chablais genevois : MOE, dossiers réglementaires, travaux	RIV-5	RI03	A-1-3	forte	SM3A	1 870 167 €	8 000 €	1 863 500 €	x	x	x	x	x	36%	667 600 €	38%	708 100 €	6%	121 500 €				20%	374 300 €
Poursuivre la mise en œuvre des actions de restauration de l'espace de mobilité du Giffre dans sa plaine alluviale, en s'appuyant sur l'évaluation des actions passées	RIV-5	RI04	A-1-4	moyenne	SM3A	790 667 €	14 000 €	779 000 €	x	x	x	x	x	16%	106 600 €	14%	111 000 €	36%	288 500 €				25%	170 900 €
Concevoir et conduire des travaux de restauration du style à méandres de la Menoge en redonnant de l'espace à la rivière - Bonne, Fillinges (éventuellement Boège et Saint-André-de-Boège)	RIV-5	RI05	A-2-1	moyenne	SM3A	320 000 €		320 000 €	x	x	x	x		40%	128 000 €	40%	128 000 €						20%	64 000 €
Poursuivre la renaturation du Foron du Chablais genevois sur le secteur de Puplinge, Ambilly et Ville la Grand (action 6 CT FCG) : tranche 2 - Puplinge, Ambilly et Ville la Grand	RIV-5	RI06	A-2-2	forte	SM3A	1 542 000 €		1 542 000 €		x				40%	616 800 €	40%	616 800 €						20%	308 400 €
Poursuivre la restauration hydraulique et morphologique du Foron du Chablais genevois en amont du pont de Fossard (travaux) (action 2 CT FCG) - Gaillard	RIV-5	RI07	A-2-3	moyenne	SM3A	550 000 €		550 000 €	x	x				40%	220 000 €	40%	220 000 €						20%	110 000 €
Poursuivre la renaturation du lit du Foron du Chablais genevois à la douane de Moillesulaz (action 3 CT FCG) - Gaillard	RIV-5	RI08	A-2-4	moyenne	SM3A	220 000 €		220 000 €		x				40%	88 000 €	40%	88 000 €						20%	44 000 €
Concevoir et conduire des travaux de restauration du Bonnant amont (entre le Pontet et le Lay) en redonnant de l'espace à la rivière et en contribuant à la réduction du risque d'inondation - Les Contamines Montjoie	RIV-5	RI09	A-2-5	moyenne	SM3A	950 000 €		950 000 €		x	x	x		14%	36 000 €	4%	39 000 €	13%	125 000 €				20%	50 000 €
Restaurer l'espace de bon fonctionnement du Foron de la Roche et du Bourre - Amancy, Saint-Pierre-en-Faucigny, Arenthon	RIV-5	RI10	A-2-6	moyenne	SM3A	971 500 €	39 000 €	939 000 €		x	x	x	x	4%	16 800 €	20%	199 400 €						45%	176 800 €
Restauration de la capacité de la Bialle à Sallanches et restaurer sa morphologie (tronçon pont SNCF-pont Marie Curie) - Sallanches	RIV-5 ; RISQ-7	RI11	A-3-1	moyenne	SM3A	1 740 000 €		1 740 000 €	x	x	x	x	x	8%	18 000 €	3%	54 000 €	7%	120 000 €				20%	48 000 €
Restaurer et valoriser l'Arpettaz	RIV-5	RI12	A-3-6	moyenne	SM3A	2 050 000 €		2 050 000 €	x	x	x	x	x	15%	200 000 €	34%	704 000 €						33%	436 000 €
Concevoir et mettre en œuvre la restauration morphologique de ruisseaux affluents de l'Arve – restauration des ruisseaux de Servoz - Servoz	RIV-5, RIV-8, RIV-9	RI13	A-3-7	moyenne	SM3A	600 000 €		600 000 €	x	x	x		x	36%	60 000 €	12%	69 000 €						22%	36 000 €
Concevoir et mettre en œuvre les travaux de renaturation du Foron du Reposoir - Le Reposoir et de Scionzier (lien avec le PAPI)	RIV-4, RIV-5, RIV-8, RIV-9	RI14	B-4-7	moyenne	SM3A	545 000 €		545 000 €	x	x	x	x		33%	178 000 €	42%	228 000 €	50%	30 000 €				20%	109 000 €
Ville d'Annemasse - Etude de faisabilité pour la remise à ciel ouvert de la Géline sur le secteur de l'Ecoquartier Château Rouge à Annemasse	PLU-1, RIV-5	RI15		moyenne	Ville d'Annemasse	77 000 €		77 000 €	x	x	x	x		50%	38 500 €								50%	38 500 €
Travaux de restauration de la Drize aval	RIV-5	RI16		forte	CCG	335 000 €		335 000 €	x	x	x	x		42%	141 200 €				38%	126 800 €	CD74-CTENS Salève	20%	67 000 €	
Etude de faisabilité de la renaturation de l'Aire aval	RIV-5	RI17		forte	CCG	20 000 €		20 000 €		x				40%	8 000 €				40%	8 000 €	CD74-CTENS Salève	20%	4 000 €	





## ANNEXE 1 : Actions du petit cycle

Code	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif	Calendrier	Montant de travaux	Montant éligible	Subvention	Avance - montant maximum
A1	Désimperméabilisation	Annemasse	Désimperméabilisation du parking Clémenceau à Annemasse	Sur la place Clémenceau, la Ville a étudié un projet permettant de créer un parc représentant l'ensemble des engagements de la Ville dans sa gestion de l'espace et de ses parcs et jardins : gestion différenciée des espaces, choix diversifié des essences mis en place, gestion à ciel ouvert des eaux pluviales, mise en place de jardins partagés et de compost, parcours sportif. Ce projet comporte ainsi un espace en prairie et un verger permettant d'avoir des habitats diversifiés et un rendu paysager de qualité. La désimperméabilisation du parking permet de facto d'infiltrer une partie des eaux pluviales. La création d'une noue permet d'aller encore plus loin en limitant le rejet des eaux de ruissellement au réseau d'eau pluvial. Surface imperméabilisée déconnectée grâce au projet : 5 168 m <sup>2</sup>	2019	873 727 €	206 720 €	144 704 €	-
A2	Méthanisation	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Travaux de traitement de l'azote et de remise à niveau de la UDEP Ocybèle : Production de biogaz avec injection au réseau de distribution	Les installations existantes seront modifiées afin de permettre le traitement et la réinjection, dans le réseau de gaz de ville, du biogaz produit lors de la digestion des boues d'épuration	2022	1 439 150 €	1 439 150 €		719 575 €
A3	Diminution des rejets par temps de pluie	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Mise en séparatif des réseaux d'assainissement: Création d'un exutoire des eaux pluviales par microtunnelier	Ce projet nécessitera deux phases : finalisation des études et travaux. Phase étude : une étude permettant de valider le dimensionnement de l'ouvrage sera nécessaire en relation avec la réouverture de la Géline. Le projet passant sous une voie SNCF, une étude complémentaire d'impact est demandée. Phase travaux : Le projet consiste à créer 1132 ml de réseau des eaux pluviales de Ø 1800 mm afin de créer un exutoire récupérant les bassins versant du secteur Nord-Est de l'agglomération et de soulager les conduites unitaires existantes (Géline) qui présentent de forts risques de débordements en cas de pluies d'orages importantes. Les travaux auront un impact important sur les DO débordant le plus en cas de fortes pluies.	2021	6 050 000 €	396 200 €	198 100 €	- €
A4-a	Diminution des rejets par temps de pluie	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Réhabilitation des réseaux pour lutter contre les débordements par temps de pluie	Ambilly rue du Gaz - mise en séparatif, Annemasse rue du 11 Novembre/14 juillet - réhabilitation UN + mise en séparatif, Gaillard impasse des Hutins - mise en séparatif, Gaillard rue des Vignes - mise en séparatif, Gaillard rue du 18 Aout 1944 (côté Vignes) - mise en séparatif, Vétraz Monthoux chemin de Matti - Puits à refaire.	2019	1 719 000 €	1 377 500 €	688 750 €	- €
A4-b	Diminution des rejets par temps de pluie	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Renouvellement, réhabilitation et mise en séparatif des réseaux d'assainissement et infiltration des eaux pluviales	Ambilly rue des Négociants - mise en séparatif Ambilly/Gaillard rue des Belosses - mise en séparatif Etrembières chemin du cret de la croix - Reprise EU strict en fOuille ouverte Ville la Grand rue du Vieux Moulin - mise en séparatif Ville la Grand rue Pasteur - mise en séparatif	2020	1 428 000 €	1 059 650 €	529 825 €	- €
A4-c	Diminution des rejets par temps de pluie	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Renouvellement, réhabilitation et mise en séparatif des réseaux d'assainissement et infiltration des eaux pluviales	Annemasse rue de Vernand - mise en séparatif	2020	1 370 880 €	1 185 080 €	768 796 €	- €
A4-d	Diminution des rejets par temps de pluie	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Renouvellement, réhabilitation et mise en séparatif des réseaux d'assainissement et infiltration des eaux pluviales	Ambilly rue des Alpes/Marronniers/Mont blanc - mise en séparatif Annemasse avenue Jules Ferry (partie basse) - réhabilitation UN Gaillard rue des Rosiers - mise en séparatif Vétraz Monthoux chemin du Fourneau - mise en séparatif Vétraz Monthoux route de Taninges - mise en séparatif	2021	2 992 000 €	1 325 400 €	662 700 €	- €
A4-e	Diminution des rejets par temps de pluie	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Renouvellement, réhabilitation et mise en séparatif des réseaux d'assainissement et infiltration des eaux pluviales	Annemasse route de Bonneville - mise en séparatif	2021	1 165 400 €	722 400 €	430 080 €	- €
A4-f	Diminution des rejets par temps de pluie	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Renouvellement, réhabilitation et mise en séparatif des réseaux d'assainissement et infiltration des eaux pluviales	Ambilly rue du Jura (entre Ravier et Fraternité) - mise en séparatif Annemasse rue Aristide Briand - mise en séparatif Annemasse rue de Romagny - réhabilitation UN et mise en séparatif Gaillard rue du Pont Noir - mise en séparatif Gaillard rue Emile Millet - mise en séparatif Lucinges route du Faubourg - déplacement réseau EU + réhabilitation Vétraz Monthoux route du Stade - mise en séparatif Ville la Grand rue du Foron - réhabilitation EU strict	2022	2 279 720 €	1 460 000 €	730 000 €	- €
A4-g	Diminution des rejets par temps de pluie	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Renouvellement, réhabilitation et mise en séparatif des réseaux d'assainissement et infiltration des eaux pluviales	Gaillard rue de la Libération - mise en séparatif	2022	534 000 €	534 000 €	352 600 €	- €

## ANNEXE 1 : Actions du petit cycle

Code	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif	Calendrier	Montant de travaux	Montant éligible	Subvention	Avance - montant maximum
A5	Désimperméabilisation	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Développement d'une étude et d'une méthodologie pour analyser les impacts des investissements réalisés notamment en matière d'infiltration des eaux pluviales	- Lancement d'une étude pour établir une analyse et un bilan des impacts des investissements - Mise en place d'indicateurs spécifiques au réseau d'assainissement en particulier à l'infiltration	2020	50 000 €	50 000 €	25 000 €	- €
E1-b	économie d'eau	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Economies d'eau par le renouvellement des réseaux d'eau potable	Ambilly rue de la Martinière (300 ml), rue des Négociants (104 ml), Ambilly/Gaillard rue des Belosses (430 ml), Annemasse rue de Vernand (868 ml), rue Jean Mermoz (80 ml), Saint-Cergues route des Tattes (300 ml), Ville la Grand rue du Vieux Moulin (363 ml), rue Pasteur (220 ml).	2020	1 033 000 €	173 820 €	86 910 €	- €
E1-d	économie d'eau	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Economies d'eau par le renouvellement des réseaux d'eau potable	Ambilly rue du Jura (entre Ravier et Fraternité - 375 ml), Annemasse rue de Romagny (701 ml), rue de Genève (entre rdt Pont du Baron de Loé et rue du Clos Fleuri - 220 ml), rue Aristide Briand (303 ml), Gaillard rue de la Libération (628 ml), rue du Pont Noir (196 ml), rue Emile Millet (138 ml), Lucinges route du Faubourg (300 ml), Vétraz Monthoux route du Stade (260 ml), Ville la Grand rue du Foron (770 ml).	2022	2 588 000 €	155 796 €	77 898 €	- €
R1	Préservation des ressources stratégiques	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Etude hydrogéologique sur la nappe d'accompagnement du Foron du Chablais Genevois	Etude visant à : - Préciser la nature, l'étendue et les caractéristiques du système aquifère exploitée par les captages de Juvigny et Pré-Chaleur - Déterminer les conditions d'alimentation naturelles de cette nappe - Apprécier les volumes prélevables au niveau des différents captages et évaluer leur variabilité annuelle en fonction des conditions climatiques	2021	50 000 €	50 000 €	35 000 €	- €
R2	Préservation des ressources stratégiques	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Etude hydrogéologique sur la nappe d'accompagnement de la Nussance	Etude visant à : - Préciser la nature, l'étendue et les caractéristiques du système aquifère exploitée par les captages de Juvigny et Pré-Chaleur - Déterminer les conditions d'alimentation naturelles de cette nappe - Apprécier les volumes prélevables au niveau des différents captages et évaluer leur variabilité annuelle en fonction des conditions climatiques	2021	50 000 €	50 000 €	35 000 €	- €
GD AEP1 1	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Mise en œuvre d'une démarche curative de maîtrise des pertes en eau niveau 1 et 2	Au titre de la gestion durable de ses réseaux, l'agglomération souhaite: - mettre à jour des modélisations AEP et ASST - réaliser une étude de scénarii d'organisation des réseaux, de gestion de la ressource en eau et de réouverture de la Géline. - améliorer l'instrumentation et la sectorisation des réseaux.	2019	250 000 €	250 000 €	125 000 €	- €
GD AEP2 1a	gestion durable AEP - niveau 3	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Mise en œuvre d'une démarche curative de maîtrise des pertes en eau niveau 3	Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau, il apparait nécessaire d'élaborer une stratégie d'amélioration des performances du réseau. La stratégie repose sur : - la consolidation des niveaux 1 et 2, - La mise en place d'un système de prélocalisation des fuites - La mise en œuvre d'une stratégie de gestion de la pression en distribution	2020	200 000 €	200 000 €	100 000 €	- €
GD AEP1 2	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Arâches-la-Frasse	renouvellement supervision et création/renouvellement des lignes de communication entre réservoir	La commune prévoit: - de renouveler la supervision existante devenue obsolète et non fiable avec des problèmes récurrents de pertes d'information, - d'améliorer la télégestion de mes ouvrages en remplaçant les lignes RTC par un système radio.	2021	38 000 €	38 000 €	19 000 €	

## ANNEXE 1 : Actions du petit cycle

Code	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif	Calendrier	Montant de travaux	Montant éligible	Subvention	Avance - montant maximum
A8	Désimperméabilisation	Combloux	Désimperméabilisation des parkings des pistes de ski au lieu dit les Brons	<p>Les plateformes de stationnement au pied des pistes sont recouvertes de béton bitumineux sur la totalité de leur surface. Les eaux météoriques de ruissellement sont collectées par des grilles de pluviales et le rejet se fait directement au milieu naturel par le biais du ruisseau de l'Arvillon.</p> <p>L'objectif de cette opération reposerait sur plusieurs axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Désimperméabiliser l'immense surface de 12000 m<sup>2</sup> de parkings</li> <li>• Profiter de cette opportunité et de la technique retenue de structure drainante pour restructurer la structure de chaussée et ainsi rendre l'investissement durable.</li> </ul> <p>Le principe reste très simple à comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'eau est captée dans des avaloirs ou grilles de collecte après avoir ruisselé sur un revêtement de voirie imperméable.</li> <li>• Elle est immédiatement diffusée en surface de la couche drainante par un système de tuyaux crépinés en sous-face ; C'est à ce niveau « caché » que se produit la désimperméabilisation.</li> <li>• L'eau chemine dans la structure drainante jusqu'à buter contre un masque imperméable en point bas avant rejet dans le milieu naturel ;</li> <li>• Un réseau parallèle de surverse court le long des points d'absorption pour éviter une mise en pression en cas de pluie trop importante.</li> <li>• Le rejet de ce débit écrêté peut déboucher pour alimenter la zone humide identifiée par ASTER et située à l'aval du projet sur la piste de ski du pinson.</li> </ul>	2020	921 500 €	339 440 €	169 720 €	
GD AEP1 3a	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Combloux	Réducteurs de pression	Remplacement des réducteurs de pression existants de type mécanique (Bayard) par des stabilisateurs de pression CLAVAL : changement de technologie. Il y a 20 réducteurs à remplacer.	2020	25 000 €	25 000 €	12 500 €	
GD AEP1 3b	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Combloux	Compteurs de secteur	Intervention renforcée dans la lutte contre la perte de ressource en eau par la pose de compteurs de secteurs sur le réseau de distribution avec communication en temps réel sur le site de télégestion.	2020	25 000 €	25 000 €	12 500 €	
A9	Méthanisation	Communauté de communes Cluses Arve et Montagnes	Méthanisation : Atelier de mélange des boues STEP Arches	<p>le projet complet est estimé à 870 000 euros sachant que le contrat de DSP avec veolia prévoit un investissement de leur part de 580 000 soit un reste à charge pour la ZCCAM de 280 000 euros . Ce reste à charge correspond à des surcoûts liés au classement ICPE notamment un bac de rétention.</p> <p>Le projet comprend la création d'un atelier de mélange de boues externes (Afin de sécuriser et minimiser leur transport, les boues seront transférées sous forme pâteuse, pour être diluées sur site et pompées vers le méthaniseur), la création d'un système de valorisation du biogaz en biocarburant et l'adaptation du digesteur et de ses périphériques (dont le gazomètre) à ce projet</p>	2019	866 000 €	270 000 €		135 000 €
A10-a	Diminution des rejets par temps de pluie	Communauté de communes Cluses Arve et Montagnes	diminution des rejets par temps de pluie	Mise en conformité des réseaux sur le système d'assainissement de marignier regroupant les communes de CLUSES, MARNAZ, SCIONZIER et THYEZ	2019	1 323 900 €	820 900 €	246 270 €	
A10-b	Diminution des rejets par temps de pluie	Communauté de communes Cluses Arve et Montagnes	diminution des rejets par temps de pluie	Mise en conformité des réseaux sur le système d'assainissement de marignier regroupant les communes de CLUSES, MARNAZ, SCIONZIER et THYEZ	2020	2 117 000 €	994 350 €	298 305 €	
A10-c	Diminution des rejets par temps de pluie	Communauté de communes Cluses Arve et Montagnes	diminution des rejets par temps de pluie	Mise en conformité des réseaux sur le système d'assainissement de marignier regroupant les communes de CLUSES, MARNAZ, SCIONZIER et THYEZ	2021	1 928 000 €	959 350 €	287 805 €	
GD Ass (1)	Gestion durable assainissement	Communauté de communes Cluses Arve et Montagnes	Mise en place de points de mesures de débit supplémentaires dans le cadre du diagnostic permanent sur CLUSES, MARNAZ et SCIONZIER	<p>Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015, un diagnostic permanent du système d'assainissement doit être mis en service pour le 31 décembre 2020.</p> <p>En lien avec le contrat de DSP , la société SUEZ doit installer cette année 10 points de mesures</p> <p>Pour quadriller plus finement le réseau, nous souhaitons placer d'autres points de mesures.</p> <p>Ces points de mesures ont pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître en continu le fonctionnement et l'état structurel du système d'assainissement</li> <li>• Prévenir et identifier les dysfonctionnements du système</li> <li>• Suivre et évaluer l'efficacité des travaux effectués</li> <li>• Exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue</li> </ul> <p>Mise en place de 11 débitmètres supplémentaires à ceux posés dans le contrat de DSP pour sectoriser plus finement le réseau d'eaux usées sur les communes concernées</p>	2020	220 000 €	200 000 €	100 000 €	

## ANNEXE 1 : Actions du petit cycle

Code	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif	Calendrier	Montant de travaux	Montant éligible	Subvention	Avance - montant maximum
A11	Méthanisation	Communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc	Etude de conception méthanisation sur la STEP	o Etude conception, construction d'une unité de méthanisation des boues d'épuration de la STEP des Trabets - Echéance 2019 – Budget 150K€	2019	150 000 €	150 000 €	75 000 €	
R4	Préservation des ressources stratégiques	Communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc	Protéger la ressource stratégique des Chosalets	1 et 2 - Chargé de mission pour la sensibilisation des habitants du périmètre rapproché de captage, vérification des installations, des raccordements au réseaux EU, et de l'étanchéité des réseaux d'eau pluviale de voirie pour limiter les infiltrations de chlorure (sels de déneigement). Pourront être également réalisées des études pour préciser les risques de pollution ou les travaux prescrits par la DUP. 3 - Assurer des interconnexions entre les réseaux haut et bas services (Réservoir Pont Boveray et Rosière) pour soulager la nappe des Chosalets. Ce dernier volet n'est pas éligible aux aides de l'Agence de l'eau.  sous réserve de l'instruction du dossier par l'agence de l'eau	2020	175 000 €	75 000 €	37 500 €	
GD AEP1 4	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc	Mise à niveau et amélioration de la gestion des réseaux	La CCVCMB a repris la compétence eau potable en 2017, conduisant à la création de la Régie O2VCMB le 1er janvier 2017. Après une année 2017 dans la continuité des modes de gestions existants sur les communes membres, le 1er janvier 2018 a marqué la fin du contrat de DSP sur Chamonix et le début d'une gestion publique homogène sur l'intégralité du périmètre communautaire. Il convient de rappeler que depuis le 1er janvier 2015, la Régie RAVCMB en charge de l'assainissement sur les communes de la communauté (hors Chamonix en Délégation de Service Public jusqu'à fin 2017), a repris elle aussi le 1er janvier 2018 la compétence assainissement en gestion publique sur tout le périmètre.  La collectivité prévoit de: o Mettre en œuvre un service interne de SIG / Géomatique pour mettre en place une démarche d'amélioration continue de la connaissance patrimoniale grâce aux agents de terrain et étudier la mise en œuvre d'un plan hiérarchisé de renouvellement des réseaux afin d'améliorer la qualité de l'eau distribuée et lutter contre les fuites – Echéance 2019/2020 – Budget 100K€ o Engager un test par le déploiement sectoriel de compteurs intelligents (Radio/Télé relevé) pour limiter les pertes et envisager de faire évoluer la structuration tarifaire de l'eau - Echéance 2019 – Budget 45K€ matériel, 35K€ étude tarification 2020/2021 o Réalisation d'un schéma directeur de l'eau potable et de l'assainissement à l'échelle de la communauté de communes - Echéance 2021 - 75k€ (volet AEP) o Mettre en place la supervision de l'ensemble des sites de production/sectorisation AEP et des points de diagnostic permanent du réseau d'assainissement - Echéance 2020/2022 – Budget 80 K€ - part AEP 40k€	2020	300 000 €	300 000 €	150 000 €	
GD Ass 2	Gestion durable assainissement	Communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc	Schéma directeur, diagnostic permanent et étude de transfert de la compétence pluviale	o Un schéma directeur d'assainissement 75000€ o Point de diagnostic permanent du réseau d'assainissement 40000€ o Etudier les enjeux d'un transfert de la compétence Eaux pluviales des communes vers la CC - 50 000€	2021	165 000 €	165 000 €	82 500 €	
A6	STEP	Communauté de communes du Genevois	Renforcement de la station d'épuration de Neydens	La station d'épuration de Neydens traite les effluents du bassin versant de 4 communes (Beaumont, Feigères, Neydens et Présilly). D'une capacité de 7 500 EH, elle reçoit à ce jour une charge correspondant à 97% de sa capacité nominale. Cette partie du territoire connaît depuis plusieurs années une hausse constante des populations et les perspectives d'évolution nous indiquent une charge nominale à traiter d'environ 12 400EH à l'horizon 2035. Les prétraitements et le clarificateur ayant une capacité suffisante, le projet consiste principalement à adapter la capacité du traitement biologique ainsi que la mise en place d'un séchage solaire des boues produites afin de répondre aux besoins à l'horizon 2035 avec un niveau de rejet permettant de maintenir le bon état du milieu récepteur. Le montant de la subvention pourra être revu après instruction du dossier technique.	2020	1 650 000 €	900 000 €	450 000 €	

## ANNEXE 1 : Actions du petit cycle

Code	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif	Calendrier	Montant de travaux	Montant éligible	Subvention	Avance - montant maximum
R3	Préservation des ressources stratégiques	Communauté de communes du Genevois	Etudes complémentaires sur la nappe du Genevois	<p>La nappe du Genevois, fait face à une problématique de présence de N'N-DMS a des concentrations supérieures à 0.1µg/l dans certains puits d'alimentation en eau potable (Veigy et craches notamment côté français). Cette présence nous oblige à stopper l'utilisation du puits de Veigy, et à diluer en permanence l'eau produite par les forages de craches avec de l'eau de Matalilly.</p> <p>Afin de mieux comprendre ces phénomènes et de se prémunir dans l'avenir, il est nécessaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>d'obtenir une meilleure compréhension du fonctionnement hydrogéologique de la nappe du Genevois,</li> <li>de préciser la répartition géographique, hydrogéologique et l'évolution temporelle du N'N-DMS</li> <li>de préciser les contours des zones de vulnérabilité en surface sans couverture morainique protectrice.</li> </ul> <p>L'étude partira sur des campagnes de prélèvements et analyses dans la nappe et autres points d'eau. Des prélèvements d'échantillons solides et des tests de lixivation pour déterminer le comportement dans le sol de la molécule.</p> <p>La mise en place de piezomètres et la réalisation de mesures géophysiques complémentaires</p>	2019	150 000 €	150 000 €	75 000 €	
DGD AEP1 5	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Communauté de communes du Genevois	Amélioration du suivi des pertes et amélioration des rendements des réseaux: sectorisation et supervision	<p>La communauté de Communes du Genevois a repris la compétence Eau Potable des 17 communes qui la composent en 2013. Suite à cette reprise de compétence, un Schéma Directeur d'Eau Potable a été lancé en 2014 avec notamment un chapitre sur les aménagements à prévoir pour optimiser le suivi des réseaux.</p> <p>Si les indicateurs de performance globaux du réseau sont satisfaisants et conformes aux objectifs réglementaires, un examen commune par commune fait apparaître des disparités importantes et des taux parfois critiques.</p> <p>Afin de suivre correctement ces indicateurs sur tout le territoire, il est impératif de mettre en place un outil de centralisation des données commun à toutes les communes et d'une capacité suffisante pour intégrer les données de suivi des volumes de distribution et notamment les débits nocturnes avec alerte en cas de dégradation.</p> <p>La mise en place de cette supervision faite, il sera nécessaire de poursuivre sur les axes d'amélioration proposés dans le cadre du schéma directeur en cours afin de réduire les pertes d'eau et d'améliorer et de pérenniser le suivi des réseaux :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une réduction de pression sur les secteurs subissant les plus fortes contraintes</li> <li>2. La sectorisation des réseaux avec détection des augmentations des débits nocturnes</li> <li>3. L'équipement du réseau avec des prélocalisateurs de fuites</li> <li>4. Un renouvellement ciblé des canalisations dans les secteurs à fortes pertes...</li> </ol> <p>Les axes 1 et 4 ne sont pas suffisamment murs à ce jour pour proposer des actions précises et chiffrés, par contre nous avons les éléments détaillés pour les axes 2 et 3.</p> <p>La mise en place des sectorisations plus fines et reliées à la supervision et à la gestion centralisée des alarmes permettra de nous alerter à la moindre augmentation des débits nocturnes.</p>	2019	465 500 €	465 500 €	232 750 €	
GD Ass 3	Gestion durable assainissement	Communauté de communes du Genevois	Diagnostic des réseaux assainissement	<p>La communauté de Communes du Genevois a repris la compétence assainissement complète des 17 communes en 2003. Un certain nombre d'études ont été menées, tant pour la définition des zonages que pour le diagnostic des installations, ainsi que d'importants travaux de renouvellement ou de création de réseaux séparatifs. Malgré tout sont constatés, encore à ce jour, de trop nombreux déversements au milieu naturel par temps de pluie.</p> <p>Il devient donc nécessaire aujourd'hui de réaliser les diagnostics manquants, d'actualiser les autres et d'intégrer les résultats de celui en cours dans un même rapport pour converger vers un plan pluriannuel d'investissement cohérent qui prend en compte toutes les données du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation des diagnostics sur les bassins versants de Chênex, Jonzier, Savigny, Vers.</li> <li>• Actualisation des diagnostics pour <ul style="list-style-type: none"> <li>* Archamps / Collonges / Bossey</li> <li>* Beaumont / Feigères / Neydens / Présilly</li> <li>* Chevrier / Dingy / Valleiry / vulbens</li> </ul> </li> <li>• Finalisation et intégration du diag de St Julien</li> </ul> <p>Elaboration d'un plan pluriannuel complet et cohérent en fonction des priorités de tout le territoire.</p> <p>Actualisation des zonages assainissement pour intégrer les extensions des réseaux de collecte dans le plan pluriannuel d'investissement.</p>	2020	100 000 €	100 000 €	50 000 €	
GD AEP1 5	gestion durable AEP - niveau 3	Communauté de communes du Genevois	Amélioration du suivi des pertes et amélioration des rendements des réseaux: prélocalisateur de fuite	<p>Le déploiement de systèmes de prélocalisation de fuites fixes avec communication GSM permettra également d'alerter dès l'apparition d'une probabilité de fuite.</p> <p>La corrélation des prélocalisateurs et sectorisation permettra d'optimiser et de suivre de près nos débits de pertes.</p>	2020	287 000 €	160 000 €	80 000 €	

## ANNEXE 1 : Actions du petit cycle

Code	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif	Calendrier	Montant de travaux	Montant éligible	Subvention	Avance - montant maximum
A12	Méthanisation	Communauté de Communes du Pays Rochois	Analyses sur les boues de la STEP ARVEA dans le cadre du projet expérimental de codigestion	<p>La Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR) est une collectivité pionnière dans le développement des technologies de filtration du biogaz issu des STEP pour son injection au réseau GrDF.</p> <p>Elle est, comme d'autres territoires, bloquée sur un projet de production de biométhane par méthanisation en mélange de boues et déchets agroalimentaires.</p> <p>Dans son courrier, M. le Préfet de Haute-Savoie propose qu' « en attendant une évolution réglementaire ou une réinterprétation de vos services plus favorable à ce type d'installation en co-digestion (...) soit élaboré avec vos services un programme de recherche et d'expérimentation visant à évaluer l'innocuité sanitaire de ce procédé en s'appuyant sur la mise en service de cette installation à Arenthon (...) ».</p> <p>En cas de réponse favorable du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour la mise en place à titre expérimental du projet de la CCPR, un protocole de suivi de la filière de traitement des boues en codigestion devra très certainement être mis en place.</p> <p>Description Pas encore de retour sur le programme de recherche et d'expérimentation visant à évaluer l'innocuité sanitaire de ce procédé en s'appuyant sur la mise en service de cette installation à Arenthon.</p> <p>On pourrait partir sur un programme d'analyses mensuelles sur 5 ans (1 analyse avant et 1 analyse après digestion). Si on part sur le montant d'une campagne d'analyse RSDE boue (600 € prélèvement + analyses), on serait à 120 * 600 = 72 000 €</p>	2020	72 000 €	72 000 €	36 000 €	
A13	Diminution des rejets par temps de pluie	Communauté de Communes du Pays Rochois	Réhabilitation du réseau d'assainissement du bassin de collecte du PR de St Pierre	<p>La CCPR a intégré les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement situé sur la commune de Saint Pierre en Faucigny (en amont du PR de Saint Pierre) mis en évidence lors des diagnostics réseaux dans son Schéma Directeur d'Assainissement. Ce document, validé en 2017, intègre un plan pluriannuel de travaux ou les réhabilitations de réseau sur St Pierre doivent être réalisées à court terme (2017-2021) pour les priorités 1, 2, 3 et 4.</p> <p>Les travaux portent sur 7 629 ml de canalisation dont 4 232 ml de remplacement et 3397ml de réparation.</p>	2020	1 101 773 €	1 101 773 €	330 532 €	
R5	Préservation des ressources stratégiques	Communauté de Communes du Pays Rochois	Acquisitions foncières dans le périmètre de protection rapproché du captage de Passeirier pour la protection de la nappe stratégique du cône du Borne	<p>Chaque année, les parcelles situées à l'amont du forage de Passeirier, dans le périmètre rapproché de ce dernier, sont occupées de façon illicite. Ces occupations sauvages présentent un risque sanitaire certain pour la ressource en eau (nappe stratégique du cône du Borne) qui est pour la CCPR une ressource prioritaire.</p> <p>Afin d'éviter toute future occupation sauvage des parcelles situées dans le périmètre rapproché, la CCPR a décidé d'acquérir les dites parcelles et d'agrandir à terme la clôture de protection du périmètre immédiat du forage. Les parcelles concernées sont les parcelles cadastrées section AM n° 112, 104 et 110.</p>	2019	20 000 €	20 000 €	10 000 €	
GD AEP1 6	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Communauté de Communes du Pays Rochois	Mise à niveau et amélioration du service - divers	<p>Compléter l'inventaire détaillé des réseaux d'eau potable et mise à jour SIG (périmètre régie 100 kml de réseaux AEP)</p> <p>Géolocalisation des réseaux et mise à jour SIG (périmètre régie 100 kml de réseaux AEP)</p> <p>Télégestion réservoirs : diagnostic initial, modification Perax en Sofrel / rapatriement de la télégestion à la CCPR / acquisition d'un superviseur (périmètre régie)</p> <p>Mise en place de compteurs d'eau de sectorisation en radiorelève (une 20ème de compteurs sur le périmètre régie)</p> <p>Diagnostic de l'ensemble du système de production et de distribution du réseau d'eau potable</p> <p>Elaboration d'un schéma de distribution d'eau potable communautaire (pour délimiter les zones qui seront desservies par le réseau public) et d'un Schéma Directeur d'alimentation en eau potable associé à un Plan Pluriannuel d'Investissements</p> <p>Compléter l'inventaire détaillé des réseaux d'eau potable et mise à jour SIG (environ 100 kml de réseaux restants)</p> <p>Finaliser la géolocalisation des réseaux et mise à jour SIG (environ 100 kml de réseaux restants)</p> <p>Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (non chiffré à ce jour).</p>	2019	425 000 €	495 000 €	247 500 €	
GD AEP2 3	gestion durable AEP - niveau 3	Communauté de Communes du Pays Rochois	Mise à niveau et amélioration du service - divers	<p>Acquisition d'un prélocalisateur de fuites (10 000€ pour l'achat d'un corrélateur de précision, 10 000€ pour un appareil de prélocalisation + coût de formation d'un agent)</p> <p>Acquisition de logiciel métier pour système d'information géographique (gestion patrimoniale des réseaux TYPE INDIGEAU) 50k€</p>	2020	70 000 €	70 000 €	35 000 €	
GD ASS 4	Gestion durable assainissement	Communauté de Communes du Pays Rochois	Mise à niveau et amélioration du service - divers	<p>Compléter l'inventaire détaillé des réseaux d'eau potable et mise à jour SIG (environ 100 kml de réseaux restants)</p> <p>Finaliser la géolocalisation des réseaux et mise à jour SIG (environ 100 kml de réseaux restants)</p> <p>Acquisition de logiciel métier pour système d'information géographique (gestion patrimoniale des réseaux TYPE INDIGEAU)</p> <p>Concernant les eaux pluviales, si prise de compétence en 2020 : Elaboration d'un schéma de gestion et zonage des eaux pluviales associé à un Plan Pluriannuel d'Investissements. Non chiffré à ce jour.</p>	2019	220 000 €	220 000 €	110 000 €	

## ANNEXE 1 : Actions du petit cycle

Code	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif	Calendrier	Montant de travaux	Montant éligible	Subvention	Avance - montant maximum
A26	Désimperméabilisation	Fillings	Pont de Fillings : suppression d'un parking en enrobé, création de stationnements et Espaces Verts	Le lieu dit « pont de fillings » comprend à ce jour des parkings et voiries. Les eaux ruisselées du parking actuel vont dans un réseau d'eau pluviale. Les travaux de réaménagement du carrefour comprennent la suppression de l'enrobé et la création de parking en pavé drainant et espace vert. Les travaux permettront également de supprimer le réseau d'eaux pluviales au niveau du parking existant. Surface actuel du parking : 3 100 M2 Surface future de l'aménagement (espace vert/enrobé drainant/ pavé drainants) 5 200 M2 Surface qui sera dés imperméabilisée : 1 700 M² hors espace vert. création de stationnements en pavés drainants avec espaves verts	2019	44 066 €	44 066 €	22 033 €	
GD AEP1 7	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Le Reposoir	Connection satellite pour la télésurveillance	Satellite de télésurveillance	2019	18 000 €	18 000 €	9 000 €	
A14	Diminution des rejets par temps de pluie	Les Contamines-M	Remplacement d'un tronçon de collecteur d'eaux usées – rive gauche Bonnant	Une écoute nocturne réalisée dans le cadre de l'élaboration des schémas directeurs a identifié un secteur en rive gauche du Bonnant très chargé en eaux claires parasites. L'objectif est de supprimer l'intrusion de ces eaux claires parasites permanentes en changeant le tronçon. Remplacement de 180ml d'une vieille fonte D250 par un polypropylène D250 permettant ainsi de réduire de 75m3/j l'intrusion d'eaux claires sur le réseau. La station d'épuration de Passy à laquelle sont raccordés les effluents des Contamines est non-conforme collecte.	2019	25 000 €	25 000 €	7 500 €	
E2	économie d'eau	Les Contamines-M	Renouvellement conduite acier chemin du P'tou, réseau du Baptieu, chemin des Loyers et route Notre-Dame de la Gorge	Chemin des Loyers : Une ancienne colonne d'AEP en acier de 1930 est encore en fonction sur le chemin des Loyers. L'objectif est de renouveler cette conduite par du PEHD 63mm. Gain attendu : 46m3/j soit plus de 16000m3/an Notre Dame de la Gorge : Une ancienne colonne fonte D200 de 1978 est encore en fonction et a été signalée comme fuyarde par les schémas directeurs. L'objectif est de la remplacer par une fonte ductile D200. Gain attendu de 145m3/j. Chemin du P'tou : Une ancienne colonne en acier posée dans les années 30 a été oubliée dans les schémas directeurs ; elle est donc non identifiée comme prioritaire dans les schémas. Au regard de la vétusté du tronçon et des réparations à répétition ces dernières années, ce remplacement est considéré comme prioritaire et a été intégré dans le plan de réduction de fuites délibéré par la commune en 2018. Réseau du Baptieu : Les écoutes nocturnes ont permis de déceler que le secteur du Baptieu était très fuyard. Composé en grande partie d'anciennes colonnes aciers en DN80 et DN60 posées en 1930, l'objectif de cette opération est de remplacer ce réseau à neuf pour supprimer les fuites. Réduction d'une fuite globale estimée à 125m3/j sur ces 375ml.	2019	91 500 €	91 500 €	45 750 €	
GD AEP1 8	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Les Contamines-M	recherche de fuite et réducteur de pression	Recherche de fuites et Mise en place d'un Monostab Côte d'Auran Zone 7	2021	21 000 €	21 000 €	10 500 €	
GD AEP1 9	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Magland	SDAEP et modélisation	Réalisation du schéma directeur d'eau potable, comprenant l'inventaire du patrimoine et la modélisation des réseaux	2019	66 320 €	66 320 €	33 160 €	
A15	Désimperméabilisation	Marnaz	Mise en place d'une tranchée drainante pour infiltrer les eaux pluviales de la rue du 8 Mai	L'objectif sera la mise en place d'une tranchée drainante pour infiltrer les eaux pluviales de la rue du 8 Mai Les travaux seront réalisés en parallèle de travaux sur le réseau d'EU de mise en séparatif. Création d'une tranchée et d'un bassin de rétention-infiltration afin de renforcer la désimperméabilisation Programme de travaux liés aux préconisations (notamment schéma EP) en adéquation avec le programme d'actions sur l'assainissement de la 2CCAM. La surface raccordée à la tranchée drainante est de 4,27ha (bassin versant du réseau d'eaux pluviales de la rue du 8 mai).	2020	250 000 €	250 000 €	175 000 €	
A16	Désimperméabilisation	Marnaz	Réalisation de travaux de désimperméabilisation et de récupération des eaux pluviales au centre technique municipal et sur la cour du groupe scolaire des Sages dans le cadre de son extension	L'objectif sera la récupération des eaux de pluie du centre technique et de la cour du groupe scolaire des Sages dans le cadre de l'extension prévue Captage des eaux de pluie pour infiltration et création d'un bassin d'infiltration et d'un bassin de récupération Compte tenu de l'usage d'eau récurrente par les services espaces verts, il est envisagé d'installer un bac de récupération d'eaux de pluie sur le centre technique municipale. L'extension du groupe scolaire permettra d'envisager la récupération des eaux de pluie par la création d'un bassin d'infiltration avec la possibilité de prévoir aussi des systèmes de récupération. (* ) le montant de la subvention pourra être revu après instruction du dossier technique.	2019	80 000 €	A déterminer	A déterminer	

## ANNEXE 1 : Actions du petit cycle

Code	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif	Calendrier	Montant de travaux	Montant éligible	Subvention	Avance - montant maximum
GD AEP 1 10	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Marnaz	Mise en place d'une gestion durable et efficace de la ressource en eau	<p>Gestion durable des services publics d'eau potable avec un axe important sur l'économie d'eau. L'objectif des opérations listées ci-dessous est de diminuer les pertes en eau sur le réseau et de diminuer notamment les prélèvements sur le champ captant des Valignons et sur la source de la Bonnaz. La commune prévoit plusieurs actions:</p> <p>* Réalisation d'une étude (modélisation hydraulique) pour définir la sectorisation des réseaux d'eau potable et l'implantation de réducteur de pression : Montant estimatif = 25 000€HT</p> <p>* Réalisation de travaux de sectorisation des réseaux : Implantation de 9 compteurs de sectorisation sur la commune (environnement urbain) avec création de chambre de vanne, dont télétransmission des données. Les implantations de ces points de comptage seront déterminées par la modélisation et permettront de mesurer en temps réel les volumes mis en distribution sur chacun des secteurs (5 à 6 secteurs prévisionnels. Montant estimatif = 180 000€HT.</p> <p>* Réalisation de travaux de réduction de pression : Implantation de 3 réducteurs de pression (secteur de la Bonnaz + 2 secteur Mairie) pour diminuer les pressions de service (actuellement 8 bars sur cette zone). L'objectif est de créer un étage de pression complémentaires de manière à diminuer les pressions de service sur la zone centre de Marnaz. Montant estimatif = 60 000 €HT</p> <p>* Installation d'ITV sur les forages : Compteurs de suivi du fonctionnement des puits de forage. Montant estimatif : 8 200€HT</p> <p>* Réalisation de points de mesure de pression sur le réseau d'eau potable afin de détecter les anomalies de pression en temps réel sur le réseau. Ces points disposés sur les compteurs de sectorisation et les réducteurs de pression permettent de couvrir l'ensemble des secteurs et de compléter les informations sur les débits pour mieux cibler la nature des pertes en eau.</p> <p>* Mise en place de 9 points de pression sur les débitmètres de sectorisation. Montant estimatif 9000 €HT</p> <p>* Mise en place de mesures de pression amont/aval sur les 3 réducteurs de pression listés ci-dessus avec télétransmission de ces mesures Montant estimatif = 12 000€HT</p>	2019	- 422 800 €	- 422 800 €	- 211 400 €	
GD AEP 2 4	gestion durable AEP - niveau 3	Marnaz	Mise en place d'une gestion durable et efficace de la ressource en eau	<p>Mise en place de capteurs acoustiques sur le réseau d'eau potable : Mise en place de 25 capteurs acoustiques permanents sur le réseau pour la détection des fuites. L'objectif est de mesurer en continu le niveau de bruit sur les vannes où sont disposés ces capteurs. Montant estimatif = 37 000€HT</p> <p>Mise en place d'un outil de pilotage intelligent des réseaux : Intégration des données provenant des compteurs de sectorisation, des capteurs acoustiques, des capteurs de pression et des compteurs des abonnés (provenant de la télérelèves des compteurs) pour assurer un suivi en temps réel du rendement de réseau par secteur. Montant estimatif = 20 000€HT</p>	2020	57 000 €	43 128 €	21 564 €	
A27	Diminution des rejets par temps de pluie	Mieussy	Recherche et séparation eaux parasites	<p>Des eaux parasites restent non séparées du réseau d'eau usées, mise en conformité des réseaux d'eau usées et d'eau pluviales.</p> <p>Repérer et séparer les eaux pluviales des eaux usées : Campagne de mesure par bureau d'étude et passage caméra.</p> <p>Séparation des eaux usées sur le secteur d'Anthon, Chef-Lieu, Les Rasses.</p> <p>Mieussy est raccordé sur la STEP de Marignier-Cluses dont le système de collecte est déclaré non conforme</p>	2021	33 500 €	A déterminer	A déterminer	
GD AEP1 18	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Mieussy	Installation Compteur de sectorisation et reducteur de pression et achat des Débit Mètre déporté pour la recherche de fuite	<p>Installation de compteurs de sectorisation pour faciliter la recherche de fuite, achat des débits-mètre portatifs pour faciliter la recherche de fuite et installation de réducteurs de pression pour protéger le réseaux des surpressions</p> <p>Description</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Installation deux compteurs au départ de deux surpresseurs (Pegnat et Bieuget)</li> <li>2. Installation de quatre débits mètres à la sortie de réservoirs (La Ramaz, L'Encrenaz, La Praz, Messy)</li> <li>3. Installation de 10 compteurs de séctorisations (Maillet, Crean, Dessy, Chef Lieu*2, Anthon, Vivier, Ley, Asnières, Saint Denis)</li> <li>4. Installation de deux compteurs de source (Dechamps, La Grange)</li> <li>5. Installation de quatres réducteurs de pressions ( Les Vagnys, Asnières, La Léchères, Crean)</li> <li>6. Achat d'un débit mètre portatif pour la recherche de fuite et l'installation des compteurs de sectorisation</li> </ol>	2020	20 558 €	20 558 €	10 279 €	

## ANNEXE 1 : Actions du petit cycle

Code	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif	Calendrier	Montant de travaux	Montant éligible	Subvention	Avance - montant maximum
E3	économie d'eau	O des Aravis	Renouvellement AEP Syndicale - Les Nants T2 – secteur les Faux la Place	<p>Renforcement renouvellement AEP syndical et distribution dans le cadre de l'amélioration du rendement réseau, renouvellement EU tranche 2, 650ml</p> <p>Il s'agit de la finalisation du programme de restructuration renouvellement de la conduite « syndicale » destiné à capter l'eau du secteur du Chinaillon, « château d'eau » de la commune du Grand bornand afin de permettre de l'exporter vers les lieux de consommation principalement la commune de Saint jean de Sixt et une grande partie de la commune dont le chef lieu du grand Bornand.</p> <p>La 1ere tranche de ce programme avait fait l'objet d'un subventionnement par l'Agence de l'Eau au titre du 10ème programme dans le cadre déjà des économies d'eau. Il s'agit ici de finaliser le renouvellement de cette conduite fragile. Il s'agit d'une conduite principale et essentielle qui véhicule plus de 80 % de l'eau produite par la commune.</p> <p>En 2017 cette conduite a véhiculé 487 300 m3 soit 84% de la ressource produite sur le commune</p> <p>Ce tronçon de conduite à eu des casses franches relevées 12 fois en 7 ans. On estime que ce tronçon disposerait d'un taux de défaillance décuplé de ce fait.</p> <p>Les fuites relevées depuis 2008 sur ce secteur ont été comptabilisées à 12 pour un total de fuite observé de 160 représentant 6,9% des fuites relevées sur la commune.</p> <p>Le linéaire du secteur à renouveler représente 650m hors branchements quand le linéaire commune représente 75 km représentant 0,87% du linéaire global.</p> <p>En d'autre terme cela signifie que le secteur concerné par les travaux concentre 9% des défaillances de la commune en moyenne.</p> <p>L'indice linéaire de perte de la commune en 2017 est de 5,6 m3/km.J pour un volume de perte 153 057 m3/an. En rapprochant ces indices l'on peut considérer que le volume perdu annuellement sur ce tronçon pourrait se rapprocher de 13 775 m3.</p>	2019	304 800 €	165 300 €	82 650 €	
GD AEP2 5a	gestion durable AEP - niveau 3	O des Aravis	Supervision centralisée petit cycle de l'eau	<p>Ce projet a pour objectif, à travers une meilleure maitrise des informations et des interactions possibles sur les ouvrages et réseaux ,de pouvoir permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une meilleure compréhension, un meilleur diagnostic des installations en temps réel</li> <li>- Une plus grande réactivité décisionnelle et donc des interventions associées (fuites, déversements..)</li> <li>- Le déploiement d'une organisation humaine centralisée de l'exploitation et doté de spécialiste (monté en compétence)</li> <li>- Des remontées d'information terrains plus nombreuses, plus riches, plus fiables, plus faciles à déployer.</li> <li>- Des traitements croisés de donnés entre les métiers plus simple et systématique (rendement petit cycle,)</li> </ul> <p>Avec l'ambition de rationalisation et de maitrise des systèmes d'information, la SPL O des Aravis souhaite regrouper en un seul ensemble homogène tous les systèmes liés à la supervision de ses installations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De production, d'adduction et distribution d'eau potable, (38 ouvrages AEP équipés d'un automate de télégestion),</li> <li>• D'assainissement (STEP du Nom et du Borne, collecte et transport des eaux usées _ (5 ouvrages EU équipés d'un automate de télégestion)).</li> </ul> <p>Ce projet adresse techniquement : Automatismes de télégestion et Infrastructure et télécommunication (passage de la communication en temps réel), Outil de Supervision unique, BI et reporting.</p> <p>La SPL O des Aravis a en gestion tout le petit cycle de l'eau pour le compte des 3 communes que sont Saint Jean de Sixt, La Clusaz et Le Grand Bornand Dans le cadre de son développement prévisible à d'autres communes et collectivité à court terme : horizon mi 2019, Commune des Clefs , des Villard sur Thônes ; horizon 2020 Commune de Dingy St Clair, SIVU Fier et Nom.</p>	2019	610 000 €	610 000 €	32 238 €	

## ANNEXE 1 : Actions du petit cycle

Code	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif	Calendrier	Montant de travaux	Montant éligible	Subvention	Avance - montant maximum
DG AEP 2 5b	gestion durable AEP - niveau 3	O des Aravis	Etude stratégique et tactique de renouvellement prédictif des réseaux d'eau potable 2019 - 2022	<p>Pour faire face au déclin des réseaux, leur renouvellement doit être envisagé, budgété et planifié. Les réseaux d'eau potable se sont construits sur le territoire sur plusieurs décennies principalement entre 1960 à 1980, au cours desquelles ont évolué :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les matériaux et leur qualité (la fonte grise, le PVC à joints collé, la fonte ductile, le PVC récent, le PEHD...)</li> <li>• Les conditions et qualités de pose.</li> </ul> <p>Certains matériaux anciens et mieux posés se sont révélés plus robustes que d'autres matériaux moins anciens ou posés dans de moins bonnes conditions. D'où la nécessité d'optimiser l'argent investis dans le cadre du renouvellement.</p> <p>Ce projet a pour objectifs dans un contexte de fin de vie des installations et de besoin en renouvellement pressant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les futurs secteurs à problème, dans une logique de programmation</li> <li>- Disposer d'un patrimoine en meilleur état de service rapidement</li> <li>- Améliorer rapidement le rendement réseaux en limitant les fuites et donc les prélèvements en ressource</li> <li>- A effort financier constant un renouvellement beaucoup plus efficace</li> <li>- Disposer d'un plan pluriannuel de renouvellement et donc une meilleure visibilité financière pour les usagers, la collectivité, les organismes de tutelle</li> <li>- Envisager le cadencement du renouvellement adapté aux contraintes spécifiques des particularités des secteurs (Niveau de service, rendement, cout, qualité...)</li> </ul> <p>L'étude stratégique et tactique de gestion patrimoniale HpO est dimensionnée sur 4 ans dans une logique d'amélioration continue :</p> <p>Année 1 Année initiale (Mise à niveau des données, Première programmation du renouvellement, Accès plateforme HpO® pour finaliser le programme, Accès HpO® collect pour enrichir les données,</p> <p>Années 2/3 Années intermédiaires (Accompagnement à la capitalisation des données, Maintien des données et du modèle décisionnel, Accès plateforme HpO® pour simuler/ajuster le programme, Accès HpO® collect pour enrichir les données,</p> <p>Année 4 Année de mise à jour (Mise à jour du programme de renouvellement, Accès plateforme HpO® pour finaliser le programme, Accès HpO® collect pour enrichir les données).</p>	2019	54 332 €	54 332 €	11 056 €	
A17	Diminution des rejets par temps de pluie	Passy	Mise en séparatif réseaux EU / EP : Avenue de la Plaine – Rue des Grands Champs – Chemin de L'île	<p>Non-conformité du réseau de collecte en 2017 et 2018 - Objectif : réduire les volumes déversés du réseau de collecte par temps de pluie – réduction des volumes d'eaux parasites –</p> <p>Achèvement d'une opération globale sur le secteur de l'Abbaye avec raccordement final au milieu naturel de l'ensemble de ce secteur.</p>	2019	824 102 €	398 650 €	119 595 €	
GD AEP1 11	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Passy	Mise en place de compteurs de sectorisation	<p>Optimisation du dispositif de supervision du réseau AEP / Sectorisation / réduction des fuites</p> <p>Extension de 2 chambres à vannes existantes, y compris renouvellement du vannage et mise en place de compteurs de sectorisations. Ces compteurs seront pourvus de dispositifs de télésurveillance intégrés à la supervision globale du réseau d'eau potable communal.</p> <p>Précisions sur les emplacements prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteur Champlan : AV de Saint-Martin (Q4).</li> <li>- Secteur Descente Saint-Antoine (Q2).</li> </ul> <p>Ces projets font suite aux préconisations du dernier schéma directeur d'eau potable.</p>	2019	40 000 €	40 000 €	20 000 €	
GD AEP 12	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Régie des eaux de Sallanches	Sectorisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achat de 4 compteurs portables nous permettant ainsi de les déplacer sur l'ensemble des réseaux tous les 15 jours environ</li> <li>• Construction de 10 chambres de vannes soit 4 en centre-ville sur les réseaux maillés permettant ainsi d'avoir une meilleure connaissance du fonctionnement de ce type de réseau, de rechercher des fuites éventuelles surtout la nuit au moment où la consommation est très réduite et d'établir un comparatif des consommations par secteur.</li> <li>• Construction de 6 autres chambres de vannes placées sur les coteaux de St Roch et de St Martin au niveau des différents hameaux.</li> </ul>	2019	78 000 €	78 000 €	39 000 €	
E4	économie d'eau	Régie des Eaux Faucigny Glières	Travaux prévus au Schéma Directeur Eau Potable de Marignier	<p>Le réseau d'eau potable de Marignier est composé d'un secteur alimenté par la source d'Ossat et le réservoir des Crêt lui-même alimenté par les forages de Prés Paris. Ce réseau va disposer dès 2020 d'équipements de sectorisation. Le rendement global de la commune est de 40% avec certains secteurs dont les ILP sont supérieurs à 30 m3/J/km. Le renouvellement de 1 à 2 km sur les secteurs bien identifiés pourraient engendrer des économie d'eau supérieur à 10 000 m3. La sectorisation va permettre de définir les secteurs les plus fuyards et de définir les secteurs qui peuvent représenter des économies supérieures à 10 000 m3.</p> <p>Les travaux consiste suite à la mise en place de la sectorisations (déjà subventionné par le Xeme programme) d'identifier les secteur dont l'ILP se situe entre 20 et 40 m3/J/km.</p> <p>Un plan de renouvellement sera mis en place (1 à 2 km de renouvellement).</p> <p>(*) le montant de la subvention et de l'assiette éligible sera revu après instruction du dossier technique.</p>	2020	500 000 €	262 800 €	131 400 €	

## ANNEXE 1 : Actions du petit cycle

Code	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif	Calendrier	Montant de travaux	Montant éligible	Subvention	Avance - montant maximum
GDAEP1 13a	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Régie des Eaux Faucigny Glières	Mise en place de compteur de secteur et Télégestion	<p>La régie des eaux Faucigny Glières est la structure opérationnelle pour les services d'eau et d'assainissement de la Communauté de commune Faucigny Glières. Avant 2012, la gestion de ces services était communale. A partir de 2012, les communes de Bonneville, Contamine sur Arve et Vougy ont mis en commun leur gestion. En 2017, les communes de Ayze et Petit Bornand ont intégré cette gestion intercommunale, puis en 2018, la commune de Brison et enfin les communes de Marignier et Entremont en 2019. Depuis le 01/01/2019, ces compétences globales ont été intégrées à la CCFG.</p> <p>Certaines unités de distribution sur Ayze, Bonneville, Glières Val de Borne, Brison et Contamine sur Arve sont d'une taille telle que la mise en place de compteurs de sectorisation est nécessaire pour permettre un meilleur suivi des volumes de fuite.</p> <p>Les travaux consiste en la mise en place de dispositifs de comptage sur le réseau composé de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un regard béton préfabriqué, 2 vanne de sectionnement, 2 cône de réduction, 1 bride de démontage</li> <li>• 1 débitmètre électromagnétique avec transmetteur sur batterie</li> <li>• 1 dispositif de télérelève à distance relié à la télésurveillance de la REFG</li> </ul> <p>Ces dispositifs permettent d'obtenir les volumes transités 24h sur 24 au pas de temps souhaité.</p> <p>La régie des eaux Faucigny Glières continue de s'organiser pour permettre le suivi des volumes mis en distribution ainsi que le suivi des volumes de fuite quotidiennement.</p> <p>Certaines unités de distribution ne sont pas dotées de compteur de distribution, de compteur d'adduction ou de dispositif de télésurveillance de ces compteurs. L'objectif est de mettre en place ces dispositifs sur chacune des unités de distribution. La régie des eaux Faucigny Glières pour accroître sa réactivité quant à la recherche de fuite sur les réseaux souhaite disposer de matériel de recherche de fuite pour disposer directement de cette compétence. Les travaux consistent à mettre en place de dispositif de télésurveillance sur toutes les installations non encore équipées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compteur de distribution</li> <li>• Sonde de niveau dans les réservoirs</li> <li>• Compteur sur les sources</li> <li>• 1 dispositif de télérelève à distance relié à la télésurveillance de la REFG</li> </ul> <p>Ces dispositifs permettent d'obtenir les volumes transités et les niveaux 24h sur 24 au pas de temps souhaité.</p>	2019	180 000 €	180 000 €	90 000 €	
GDAEP1 13b	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Régie des Eaux Faucigny Glières	Schéma directeur eau potable	<p>Actuellement, le besoin de mutualiser les connaissances de ces services est important. Des schémas directeur eau potable ont été réalisés ces 5 dernières années sur les communes d'Ayze, Bonneville, Brison, Contamine sur Arve, Marignier et Vougy. Il est nécessaire de les harmoniser et de mettre à niveau les données sur chaque commune afin d'avoir une vision exhaustive de l'ensemble du service. La commune de Glières Val de Borne ne dispose pas de SD récent.</p> <p>Réalisation d'un Schéma directeur classique avec plusieurs niveaux de missions en fonction des données existantes sur chaque commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Recueil de données et inventaire : compilation des données des SD existants, Recueil des données, inventaire : visite de terrains pour la commune de Glières Val de Borne</li> <li>* Relevés topographiques des éléments du service pour les communes de Bonneville, Contamine sur Arve, Marignier, Glières Val de Borne et Vougy</li> <li>* Bilans Ressources/besoins : compilation et mise à jour des SD existants et établissement du bilan pour la commune de Glières Val de Borne</li> <li>* Réévaluation des débits d'étiage sur tout le périmètre</li> <li>* Modélisation du réseau</li> <li>* Etude des transferts d'eau possible au sein du périmètre</li> <li>* Etablissement du plan de travaux pour permettre la pérennité du service, la gestion des sources optimale et la limitation des prélèvements sur les nappes souterraines.</li> </ul>	2020	225 000 €	225 000 €	112 500 €	

## ANNEXE 1 : Actions du petit cycle

Code	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif	Calendrier	Montant de travaux	Montant éligible	Subvention	Avance - montant maximum
GDAss 5	Gestion durable assainissement	Régie des Eaux Faucigny Glières	Schéma directeur Assainissement	<p>Actuellement, la régie des eaux Faucigny Glières est la structure opérationnelle pour les services d'eau et d'assainissement de la Communauté de commune Faucigny Glières. Avant 2012, la gestion de ces services était communale. A partir de 2012, les communes de Bonneville, Contamine sur Arve et Vougy ont mis en commun leur gestion. En 2017, les communes de Ayze et Petit Bornand ont intégré cette gestion intercommunale, puis en 2018, la commune de Brison et enfin les communes de Marignier et Entremont en 2019. Depuis le 01/01/2019, ces compétences globales ont été intégrées à la CCFG. Actuellement, le besoin de mutualiser les connaissances de ces services est important. Des schémas directeur assainissement ont été réalisés ces 5 dernières années sur les communes d'Ayze, Bonneville, Marignier et Vougy. Il est nécessaire de les harmoniser et de mettre à niveau les données sur chaque commune afin d'avoir une vision exhaustive de l'ensemble du service. Les communes de Glières Val de Borne et Brison ne disposent pas de schéma directeur récent.</p> <p>Action prévue: Schéma directeur classique avec plusieurs niveaux de missions en fonction des données existantes sur chaque commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Recueil de données et inventaire : compilation des données des SD existants,</li> <li>*Recueil des données, inventaire : visite de terrains pour la commune de Glières Val de Borne et Brison,</li> <li>*Relevés topographique,</li> <li>*Bilans capacité/rejet : compilation et mise à jour des SD existants</li> <li>*Etablissement du plan de travaux pour permettre la pérennité du service, la suppression des rejets de temps sec, la limitation des rejets par temps de pluie</li> </ul>	2020	150 000 €	150 000 €	75 000 €	
GDAEP2 6	gestion durable AEP - niveau 3	Régie des Eaux Faucigny Glières	Mise en place de prélocalisateur/corrélateur	<p>La REFG va s'équiper des matériels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Corrélateur acoustique pour recherche de fuite</li> <li>• Prélocalisateur de fuite</li> </ul>	2020	70 000 €	70 000 €	35 000 €	
A18	Diminution des rejets par temps de pluie	Saint-Gervais-les-Bains	Mise en séparatif des rejets d'eaux pluviales et d'eaux usées, Secteur du Rosay / Téléphérique	<p>Mise en séparatif des rejets d'eaux pluviales et d'eaux usées, Secteur du Rosay / Téléphérique</p> <p>Gestion des eaux pluviales de la voirie publique et déconnexion du collecteur d'assainissement actuel. Consiste au renouvellement d'un collecteur actuel unitaire en Béton DN 300, sur 320 ml.</p> <p>Transformation du collecteur unitaire en collecteur d'eaux pluviales.</p> <p>Déconnexion d'antenne EP d'écoulement de voirie du collecteur d'assainissement.</p> <p>La station d'épuration de Passy en non-conforme collecte.</p>	2020	150 000 €	112 000 €	33 600 €	
GDAEP1 14	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Saint-Gervais-les-Bains	Compteurs de secteur et la mise à jour	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Sectorisation UD BETTEX : Réhabilitation d'une chambre à vanne et pose de deux compteurs de sectorisation permettant de surveiller les consommations de secteurs : Route des Communailles / Grattague et Route de Cupelin / La Cry. Comprend la emplacement d'une chambre à vannes 1.70x1.00 par un ouvrage de 2,00 m par 4,00 m y compris vidange au réseau EP Réhabilitation du vannage existant. Mise en place de deux compteurs de sectorisation y compris ajout au dispositif de supervision du service. Débit nocturne actuel sur l'UD du Bettex : environ 12 m3/h.</li> <li>* Création d'une chambre à vannes avec création d'un compteur de sectorisation / secteur Granges d'Orsin: Dans le cadre de renouvellement du réseau d'eau potable des secteurs Planchette – Granges D'Orsin : Création d'un ouvrage (chambre à vanne) de 2m par 3m comprenant une vidange au réseau EP, et mise en place d'un compteur de sectorisation y compris ajout au système de supervision.</li> <li>* mise à jour du schéma directeur d'eau potable et réalisation d'une étude de vulnérabilité</li> </ul>	2019	85 000 €	85 000 €	42 500 €	
GD Ass 6	Gestion durable assainissement	Saint-Gervais-les-Bains	Mise à jour du schéma directeur assainissement	Mise à jour schéma directeur d'assainissement collectif et campagne de recherche d'eaux parasites	2019	25 000 €	25 000 €	12 500 €	
A19	Diminution des rejets par temps de pluie	Saint-Jeoire	Travaux des réseaux du centre-bourg	<p>La commune a engagé depuis 2014 d'importants et ambitieux travaux de requalification du centre-bourg de Saint-Jeoire. Le réaménagement des espaces urbains se double du renouvellement des réseaux humides ainsi que de leur mise en séparatif. Le programme de travaux 2019/2020 se porte sur les places du marché et de l'église. La maîtrise d'œuvre est gérée par le groupement Epode-Canel.</p> <p>Les travaux consistent en plusieurs points : 1) renouvellement de la canalisation d'alimentation en eau potable listée comme fuyarde par le schéma directeur AEP réalisé en 2016 mais également de trop faible dimension pour assurer la défense incendie du secteur densifié du centre – 2) mettre en séparatif le réseau eaux usées et pluviales aujourd'hui unitaire, l'ensemble de ces eaux est traitée par la STEP de Marignier, le SIVOM de Cluses gestionnaire de cet outil a également fait du traitement des eaux parasites une priorité. Suite aux travaux les eaux pluviales seront récupérées dans le réseau EP de la commune.</p> <p>Cette opération est projetée sur 2 ans (2019/2020) avec un démarrage des travaux en avril 2019.</p>	2019	342 850 €	53 900 €	16 170 €	

## ANNEXE 1 : Actions du petit cycle

Code	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif	Calendrier	Montant de travaux	Montant éligible	Subvention	Avance - montant maximum
GD AEP2 7	gestion durable AEP - niveau 3	Scionzier	Logiciel de gestion durable et détecteur de fuite	La commune de Scionzier a investi en 2016 dans la pose de débitmètres de sectorisation ainsi qu'au remplacement/équipement de l'intégralité des compteurs d'eau potable pour un passage en radio-relève. Chaque compteur d'eau potable est attribué au secteur dont il dépend. En 2018, la commune de Scionzier a changé sa supervision en faveur de Topkapi. En 2019, la commune de Scionzier souhaite aller plus loin dans la démarche, à savoir corrélérer les données des débitmètres de sectorisation avec les consommations d'eau des compteurs radiorelevés afin de déterminer de manières précises où sont les pertes en eau potable. De plus, la commune de Scionzier a un marché de prestations de services avec une société de détection de fuites d'eau. En quête de réactivité pour garantir la ressource en eau potable, la commune souhaite acquérir des détecteurs autonomes de fuites adaptables à la supervision. De ce fait, la commune de Scionzier aura connaissance chaque mois des secteurs en fuite et pourra géolocaliser les fuites dans la foulée afin de les réparer. Ce projet pluriannuel qui aboutira à court terme permettra d'avoir la main sur la gestion de l'eau distribuée en vue de diminuer les volumes prélevés.	2019-2020	25 000 €	25 000 €	12 500 €	
A20-a	Méthanisation	SIVOM de la région de Cluses	Projet d'évolution du site de traitement de MARIGNIER: Méthanisation des boues de la STEP de MARIGNIER	Filière comprenant un digesteur d'un volume estimé à 2 000 m3 et injection du biométhane (biogaz épuré) dans le réseau gaz de MARIGNIER. Un système de traitement des retours azotés en tête ainsi que l'optimisation du système d'épaississement des boues avant envoi dans le digesteur seront également réalisés. Ces équipements seront chauffés grâce à la chaleur fatale du four d'incinération sauf pendant les arrêts techniques de l'UIOM où l'utilisation d'une chaudière biogaz sera nécessaire.	2021	5 114 000 €	5 114 000 €	- €	2 557 000 €
A20-b	Substances dangereuses	SIVOM de la région de Cluses	Projet d'évolution du site de traitement de MARIGNIER: Couverture de la plateforme de mâchefers	Les effluents issus de l'UIOM proviennent des eaux de process (2800 m3/an) et des eaux de ruissellement de la plateforme de mâchefers (7 320 m3/an). Il est donc nécessaire de couvrir la plateforme de mâchefers afin de supprimer les eaux de ruissellement de la plateforme et d'injecter les eaux de process dans le four et/ou dans le quench en substitution de l'eau de forage utilisée actuellement. Nécessité de supprimer les substances dangereuses contenues dans les eaux de ruissellement de la plateforme de mâchefers : construction d'une couverture des mâchefers. Financement de l'agence de l'eau sous réserve d'une réduction significative des rejets de substances dangereuses au regard du coût du projet	2019	2 500 000 €	à déterminer	à déterminer	
A20-c	économie d'eau	SIVOM de la région de Cluses	Projet d'évolution du site de traitement de MARIGNIER: Réinjection des eaux de process	Nécessité de supprimer les substances dangereuses contenues dans les eaux de process : utilisation des eaux de process en substitution de l'eau de forage (économie d'eau de 2800m3/an) pour d'une part refroidir les fumées au niveau du quench (tour de refroidissement) et d'autre part réguler la température du four d'incinération. Cette réinjection permettra également d'avoir zéro rejet aqueux sur l'UIOM.	2020	124 000 €	124 000 €	62 000 €	
A25	Diminution des rejets par temps de pluie	SIVOM de la région de Cluses	Suppression des rejets d'eaux usées au milieu naturel : restructuration du collecteur de transport et son DO du RG01 au RG 40	Renouvellement de la canalisation (2000 ml) du RG01 au RG 40 en DN 500 qui permettrait d'améliorer le transit des eaux usées et réduire les mises en charge du réseau intercommunal. Des efforts significatifs seront également menés sur les réseaux des communes gérés par la ZCCAM situées en amont de ce collecteur afin de réduire les ECPP et les surfaces actives. Les travaux prévoieront également de reprendre le DO de SAMSE et de réinstaller les équipements d'autosurveillance car le débitmètre est installé sur un tronçon plat ne permettant pas de réaliser une bonne mesure. Le tracé de la canalisation actuelle pourra être revu car l'ouvrage traverse le site de l'entreprise SAMSE et l'accès à certains regards est impossible.	2020	1 450 000 €	700 000 €	210 000 €	
GD Ass 7	Gestion durable assainissement	SIVOM de la région de Cluses	Mise en place du diagnostic permanent	Le collecteur intercommunal d'eaux usées du SIVOM appelé ARVE situé en rive gauche et droite de l'Arve, collecte les effluents des communes de Cluses, Scionzier, Marnaz, Theyez et une partie de MARIGNIER. Le collecteur GIFFRE collecte les effluents des communes de SAINT-JEOIRE, MIEUSSY, une partie de MARIGNIER et LA TOUR. Des débitmètres sont actuellement en place sur ces collecteurs d'eaux usées afin de quantifier le volume d'eaux usées envoyées par chaque collectivité. Cependant, certains équipements sont obsolètes et nécessitent d'être changés voire améliorés. Renouvellement des débitmètres installés sur les collecteurs d'eaux usées intercommunaux ARVE et GIFFRE permettant de mettre en place un diagnostic permanent. Ces travaux sont éligibles aux aides de l'Agence si il ne s'agit pas d'un simple renouvellement mais d'une amélioration sensible des équipements.	2020	100 000 €	100 000 €	50 000 €	

## ANNEXE 1 : Actions du petit cycle

Code	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif	Calendrier	Montant de travaux	Montant éligible	Subvention	Avance - montant maximum
A21	STEP	SRB ou CC4R ou communes	Mise en conformité de l'agglomération d'assainissement d'Onnion-Cotteret	<p>Travaux de mise à niveau du réseau de collecte – chiffrage attendu pour le printemps 2019</p> <p>Travaux de mise en conformité de la STEP selon 3 scénarii actuellement en cours d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- reconstruction d'une nouvelle station d'épuration – 2 500 EH ;</li> <li>- raccordement sur le réseau de Saint-Jeoire et traitement des effluents à la station d'épuration du SIVOM de la région de Cluses située à Marignier ;</li> <li>- mise à niveau de l'unité d'épuration actuelle.</li> </ul> <p>Mise en service en 1981, l'arrêté d'autorisation d'exploitation de la STEP de Cotteret a été renouvelé le 6 Février 2017. Il impose entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans un délai de 3 ans, la réalisation d'un diagnostic réseau afin de rechercher l'origine des à-coups hydrauliques perturbant les process épuratoires et d'y remédier ;</li> <li>- dans un délai de 2 ans, la mise en place d'une capacité de stockage des boues de 6 mois sur site afin de pallier les difficultés rencontrées lors de l'évacuation des boues en période hivernale et de faciliter l'extraction des boues.</li> </ul> <p>De plus, l'agglomération d'assainissement d'Onnion Cotteret a fait l'objet d'un rapport de manquement administratif en 2016 et 2017. Le système d'assainissement a été considéré conforme pour la collecte, conforme en performance et en équipement à la directive ERU mais non conforme en performance locale (sur le paramètre NH4).</p> <p>(* ) le montant de la subvention pourra être revu après instruction du dossier technique.</p>	2020	1 800 000 €	967 800 €	483 900 €	
E5	économie d'eau	SRB ou CC4R ou communes (megevette, saint jeoire, onnion)	Réparations de fuites sur les tronçons prioritaires Renouvellement des conduites fuyardes sur Onnion, Mégevette, St Jeoire	<p>Le bilan besoin / ressource est déficitaire en cas de concomitance d'une période d'étiage et d'une période de forte consommation. Le contexte géographique et hydrogéologique n'est pas favorable à la mobilisation d'une nouvelle ressource. L'optimisation de la ressource actuellement mobilisable apparaît donc primordiale pour la sécurisation de l'approvisionnement en eau de ce secteur. De nombreux travaux de réparations de fuites, de renouvellement de réseaux et de régulation de la pression ont été engagés ces dernières années permettant un gain de 8 points de rendement et le respect des exigences réglementaires (71% de rendement en 2017).</p> <p>L'objectif des travaux proposés est de donner au service des eaux la capacité d'atteindre le rendement souhaité de 85 % et de maintenir cette valeur dans la durée grâce à deux leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien du rendement par des réparations ponctuelles de fuites ;</li> <li>- Amélioration du rendement par des opérations de renouvellement patrimonial de réseau dans des secteurs où les réparations ponctuelles de fuites ne sont plus efficaces du fait de la vétusté des conduites. L'économie globale d'eau est à terme évaluée à 60 000 m<sup>3</sup>/an, soit 165 m<sup>3</sup>/j ou 7 m<sup>3</sup>/h.</li> <li>- Renouvellement annuel de 1% du linéaire total de réseau soit 770 m / an. Ce rythme permet de supprimer dans un délai de 5 ans l'intégralité des conduites identifiées comme fuyardes.</li> <li>- Réparations ponctuelles de 12 fuites par an sur le réseau de Saint-Jeoire (statistique 2013 – 2018).</li> <li>- Réparations ponctuelles de 4 fuites par an sur le réseau de Mégevette (statistique 2013 – 2018) ;</li> </ul>	2020	1 405 000 €	720 000 €	360 000 €	
GD AEP1 15	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	SRB ou CC4R ou communes (megevette, saint jeoire, onnion)	Installation de dispositifs de comptage Mégevette, Onnion, Saint-Jeoire	<p>Le bilan besoins / ressources est déficitaire en cas de concomitance d'une période d'étiage et d'une période de forte consommation. La sécurisation de l'approvisionnement en eau de ce secteur nécessite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une fine connaissance des débits de production des captages actuellement suivis par des jaugeages manuels réalisés par les fontainiers ;</li> <li>- l'optimisation de la ressource actuellement mobilisable. Le maintien d'un rendement élevé requiert une surveillance quasi quotidienne des volumes mis en distribution et la possibilité de localiser rapidement les secteurs où les fuites apparaissent. La pose de compteurs de sectorisation et le raccordement de ces dispositifs au système de télégestion permettent ce type de surveillance.</li> </ul> <p>La collectivité prévoit:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* l'installation de dispositifs de comptage pour le suivi permanent des capacités de production des ressources : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau de Mégevette (Réservoir de la Glappaz : mise en place d'un compteur sur la conduite de trop-plein du ou sur la conduite de distribution des Moulins pour le suivi des captages des MOuilletes et du Creux. Réservoir des Fornets : installation d'un compteur sur la conduite d'adduction pour le suivi du captage des Fornets.)</li> <li>- Réseau d'Onnion (Captage des Poses : installation d'un dispositif de comptage sur le trop-plein de la chambre de réunion.)</li> <li>- Réseau de Saint-Jeoire (Réservoir de Cormand : mise en place d'un compteur sur la conduite d'adduction ou sur la conduite de trop-plein pour le suivi du captage de Cormand.)</li> </ul> </li> <li>* l'installation de 19 compteurs de sectorisation permettant d'optimiser et faciliter la recherche des fuites : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 compteurs à installer dans des chambres de vannes existantes ;</li> <li>- 6 chambres de comptage à créer (2 x 2,5 m) équipées chacune de 2 compteurs ;</li> <li>- 4 compteurs à installer dans des chambres de comptage à créer</li> </ul> </li> </ul>	2020-2021	78 800 €	78 800 €	39 400 €	

## ANNEXE 1 : Actions du petit cycle

Code	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif	Calendrier	Montant de travaux	Montant éligible	Subvention	Avance - montant maximum
A22-a	STEP	Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe	Station d'épuration de Bellecombe à Scientrier: extension et démantèlement des anciennes STEP	Le projet d'extension de la STEP de Scientrier 32000EH à 75000EH comprend plusieurs opérations: * Traitement des effluents non- conformes ERU de la Vallée Verte, du Thy et de la Fromagerie de la Tournette *Démantèlement des STEP de la Vallée-Verte et du Thy *Déshydratation et séchage des boues (Non éligible). La STEP de Scientrier fait partie des STEP éligibles au 11eme programme au titre des effluents en provenance de la Menoge (délibération 2018-40 du conseil d'administration). Les stations d'épuration de la vallée verte sont inscrites au programme de mesures du SDAGE (PAOT inclu).	2020	9 790 000 €	3 734 000 €	1 867 000 €	
A22-b	Méthanisation	Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe	Station d'épuration de Bellecombe à Scientrier: méthanisation	*Mise en place d'une unité de méthanisation à la STEP de Bellecombe	2021	3 000 000 €	3 000 000 €		1 500 000 €
A22-c	STEP	Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe	Station d'épuration de Bellecombe à Scientrier : Requalification de la STEP de Boège – Saxel en Bassin d'Orage	Le projet d'extension de la STEP de Scientrier 32000EH à 75000EH comprend plusieurs opérations: dont la Requalification de la STEP de Boège – Saxel en Bassin d'Orage 250 m3	2021	270 000 €	250 000 €	75 000 €	- €
A23	Diminution des rejets par temps de pluie	Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe	Réhabilitation du réseau d'assainissement d'Habère-Poche (74420)	La Régie Départementale d'Assistance (RDA) a réalisé une étude de diagnostic du réseau d'assainissement de la commune d'Habère Poche (entre 2013-2014). En fonction des orientations retenues, de tous les dysfonctionnements observés et des objectifs de préservation du milieu naturel, un programme d'actions a été dressé. Il faut noter que le mot « actions » sous-entend un large panel d'interventions, comprenant : - un programme de travaux sur les regards de visite, les canalisations et les branchements d'abonnés visant essentiellement à réduire les apports d'Eaux Claires Parasites - un programme d'investigations complémentaires afin de localiser d'autres sources d'apports d'Eaux Claires Parasites et Météoriques.  Les actions à engager ont été hiérarchisées selon 3 ordres de priorité : Priorité 1 - Suppression des apports d'eaux claires par des travaux de réhabilitation des 66 regards de visites, canalisations (6 réparations ciblées) et 13 branchements - Dégagement de 11 regards inaccessibles et remplacement des dispositifs de fermeture dégradés Priorité 2 - Suppression d'anomalies structurelles par des travaux de réhabilitation des 20 regards de visites - Localisation des sources d'apports d'ECP Météoriques par une campagne de contrôle des branchements, grilles et avaloirs publics raccordés sur les bassins versants 5 et 6 - Dégagement de 52 regards inaccessibles et remplacement des dispositifs de fermeture dégradés Priorité 3 - Localisation des sources d'apports d'ECP météoriques par une campagne de contrôles des branchements, grilles et avaloirs publics raccordés sur les bassins versants 1, 2, 3 et 4	2020	218 000 €	218 000 €	65 400 €	
E6	économie d'eau	Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe	N°5 Réparation de fuites sur tronçons prioritaires	Le SRB dispose de la compétence eau potable sur le secteur de la Vallée verte et du Thy. Dès lors, un nombre conséquent de fuites sur le réseau d'eau potable a été réalisé. Les travaux de réparation des fuites ont permis d'économiser 168447 m3 sur la vallée verte. La poursuite de ces réparations permettrait une économie de 61320 m3 sur le secteur du Thy et 109500 m3 sur le secteur de la Vallée Verte par année. Pour réaliser ces économies d'eau, il faut prévoir des recherches de fuites ainsi que leurs réparations. Nous partons sur environ 80 fuites réparées sur les deux secteurs par année et sur 3 ans .	2019	312 000 €	312 000 €	156 000 €	

## ANNEXE 1 : Actions du petit cycle

Code	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif	Calendrier	Montant de travaux	Montant éligible	Subvention	Avance - montant maximum
E7	économie d'eau	Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe	N° 5 Interconnexion des réservoirs de Barret et des Palluds et Interconnexion réservoir de Vers Chaz – Les Pagnouds	Le SRB dispose de la compétence eau potable sur le secteur de la Vallée Verte depuis janvier 2018. Dès lors, un nombre conséquent de fuite sur le réseau d'eau potable de la commune de Saint-André de Boège a été constaté. Le secteur de Cuffat, concerné par ces fuites, dispose d'une pression de service autour de 20 bars. Les travaux envisagés sont la réalisation de deux interconnexions entre réservoirs dans le but de diminuer la pression de service du secteur à 5 bars et par conséquent réduire le nombre de fuites. Les économies d'eau s'estiment à environ 14 240 m3/an (13 140 m3/an hors casse).	2020	203 000 €	203 000 €	101 500 €	
R6	Préservation des ressources stratégiques	Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe	Mieux connaître les ressources stratégiques	Le SRB est depuis plus de 2 ans fortement engagé dans l'acquisition de données et l'amélioration de la connaissance de la nappe de Scientrier. Fort d'une première étude hydrogéologique complète réalisée entre 2016 et 2017, le SRB souhaite approfondir et affiner la connaissance de la recharge de cet aquifère. En effet la première étude laisse penser qu'une recharge par le secteur St-Pierre/Borne/Arve est tout à fait probable. Pour confirmer ces hypothèses, il est nécessaire de réaliser à nouveau des lignes géophysiques, 3 piézomètres et des campagnes d'analyses physico(chimiques (dont le couple d'isotopes 16O/3H). L'objectif final étant de pouvoir créer un modèle hydrodynamique permettant une gestion encore plus efficace et durable de cette nappe. (Volumes maximums prélevables, détermination des zones d'alimentation, identification des périodes de recharges, temps de réaction en cas de pollution...) L'analyse et l'interprétation de ces différentes méthodes complémentaires pourront alors permettre de conclure sur les meilleurs modes d'exploitation de cette ressource stratégique. L'étude se décompose en 6 phases : -Etude bibliographique approfondie du secteur sud d'Amancy\$ -Etude Géophysique (10km) -Création de 3 piézomètres et essais de pompes longues durées -Campagnes physico-chimiques de la nappe et de cours d'eau potentiellement participatifs -Etablissement d'un modèle hydrogéologique -Rédaction d'un rapport final phase 1 et 2	2019	264 660 €	264 660 €	132 330 €	
GDAEP1 16	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe	Généralité	Le périmètre du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) a beaucoup évolué ces dernières années. Suite à la fusion du SIA de Bellecombe et du SIE des Rocailles en 2013, il s'est agrandi jusqu'à regrouper 27 communes en 2018. Des études sont en cours pour intégrer encore 3 communes du périmètre de la Communauté de communes des 4 Rivières, les 8 autres étant déjà membres du SRB. Le périmètre sera ensuite définitif du fait d'une volonté politique et pour des raisons pratiques, notamment liées au bassin-versant. Le SRB souhaite mettre en œuvre une gestion durable de ses services d'eau et d'assainissement. Par l'amélioration de la connaissance sur les territoires récemment transférés, mais aussi par l'installation d'outils de mesures et de gestion des réseaux, les services du SRB pourront mieux exploiter leurs systèmes d'eau et d'assainissement. L'intégration de nouveaux territoires implique de définir et de préciser des programmes de travaux hiérarchisés et prioritaires, afin de mieux maîtriser les coûts et de gagner en efficacité. Ce travail s'appuie notamment sur la connaissance des agents en place et le redéploiement d'un Système d'Information Géographique (SIG) par le service ingénierie & coordination, en relation étroite avec les services d'exploitation, et le bureau d'études travaux (interne). Par ailleurs, il participe de différentes façons à la préservation des milieux. Il est notamment membre du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A). On notera enfin que le SRB dispose d'un site Internet prochainement refondu, qui permet notamment de mettre en valeur le soutien de l'Agence de l'eau. <a href="http://www.s-rb.fr">www.s-rb.fr</a> .	2019				
GDAEP1 16	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe	Compteurs de production, compteurs de sectorisation et réducteurs de pression	Ces actions font notamment référence aux fiches « Régulation des pressions et protection du réseau » du guide pour l'élaboration du plan d'actions (ONEMA, 2014). En équipant certains secteurs avec des réducteurs de pression, des compteurs de production et de sectorisation, il sera possible d'économiser annuellement 61 300 m³ sur le secteur du Thy, et 110 000 m³ sur le secteur de la Vallée Verte. En moyenne, 10 réducteurs de pression, 20 compteurs de production et 5 compteurs de sectorisation seront installés par année. Les points exacts seront identifiés. - 6000 € par réducteur de pression pour la pose d'un regard 1500*1500 avec le tampon en fonte, le réducteur et toutes les pièces (ventouse, major, etc.). - 1000 € par compteur, incluant les différentes pièces (filtre, major, etc.).	2020	195 000 €	195 000 €	97 500 €	

## ANNEXE 1 : Actions du petit cycle

Code	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif	Calendrier	Montant de travaux	Montant éligible	Subvention	Avance - montant maximum
GDASS 8	Gestion durable assainissement	Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe	Mise à jour du zonage	<p>Le SRB délimitera, après enquête publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* les zones d'assainissement collectif où il assure la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;</li> <li>* les zones relevant de l'assainissement non collectif où il assure le contrôle de ces installations et, le cas échéant, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.</li> </ul> <p>Le SIA de Bellecombe disposait d'un zonage établi avant 2000. Le cabinet SCERCL l'avait aussi réalisé pour le Syndicat du Thy en 2010. En Vallée Verte, chaque commune dispose d'un zonage réalisé entre 2001 (St André de Boège) et 2016 (Habère-Lullin).</p> <p>La mise à jour consiste à établir l'aptitude des sols sur les secteurs nouvellement ouverts à l'urbanisation. Elle permettra également de revoir les prescriptions techniques pour l'assainissement non collectif, et les modalités de rejets dans le milieu.</p> <p>La mise à jour permet également de disposer d'un zonage unique qui sera soumis à enquête publique sur le territoire du SRB.</p> <p>Seul le volet sur l'aptitude des sols est éligible aux aides de l'agence de l'eau. Les autres missions sont réalisées par les moyens propres de la structure.</p>	2019-2020	30 000 €	20 000 €	10 000 €	
GDASS 8	Gestion durable assainissement	Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe	Télégestion : installation de points de mesure sur les DO et le réseau	<p>L'installation de points de mesure sur les DO et le réseau permettront l'auto-surveillance des réseaux et une bonne exploitation. Le service Assainissement pourra ainsi anticiper les débordements, mais aussi gérer les opérations de maintenance. Les données seront utilisées pour optimiser la performance des réseaux. Il est prévu:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* 6 capteurs (data-logger communicant associés à une cellule de niveau à ultrasons) détecteront la hauteur des effluents, au droit des surverses, ainsi que leur nombre et leur durée.</li> <li>- 3 déversoirs d'orage situés à Peillonex et Viuz, à proximité de la rivière Thy</li> <li>- 1 déversoir situé à Viuz, route de Boisinges</li> <li>- 1 déversoir situé à Reignier, sur le seul secteur unitaire, Grande Rue</li> <li>- 1 déversoir situé au poste de Contamine qui collecte l'ensemble des effluents du Thy</li> </ul> <p>* 5 capteurs seront également installés en diagnostic permanent sur le réseau (Reignier : collecteur de la rue de Saint-Ange, Pers-Jussy : collecteur d'Arbusigny (issu de la fruitière), Viuz-en-Sallaz : collecteur de Bogève, Boège collecteur de Saxel, Collecteur de Fillinges – sous Malan.</p> <p>* 6 capteurs sur les déversoirs d'orage le long du collecteur de la Vallée-Verte (+ de 2000 EH) (Habère-Poche, Habère-Lullin, Boège, Saint-André-de-Boège, Pont de Fillinges, Arve (à proximité du poste de Contamine))</p> <p>Le montant présenté comprend les capteurs et l'adaptation des sites.</p>	2020	56 000 €	56 000 €	28 000 €	
GD AEP1 17	gestion durable AEP - niveau 1 et 2	Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau COMBLOUX/DO MANCY/DEMI-QUARTIER	Mise à jour du SDAEP	<p>Etude de mise à jour du SDAEP et mise en SIG des données (l'ancien schéma date de 2010). Aujourd'hui les besoins ont évolué et ceux à venir viendront encore changer la donne. Il est donc urgent de mettre à jour le SDAEP pour ne pas naviguer à vue en engageant des opérations pas forcément adaptées au besoins futurs du réseau.</p>	2019	25 000 €	25 000 €	12 500 €	
Pas de fiche	Méthanisation	Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre	analyse des retours en tête	analyse pour vérifier l'inocuité des retours en tête					
A24	Désimperméabilisation	Taninges	Récupération des eaux pluviales et déconnexion du réseau	<p>Dans le but de limiter les apports d'eaux claires au réseau d'assainissement et pour faire des économies d'eau, la commune met en place plusieurs dispositifs de récupération d'eaux sur ses bâtiments.</p> <p>En plus, pour le groupe scolaire de Melan, des travaux doivent être engagés et/ou des contrôles sur le séparatif des réseaux.</p> <p>Les bâtiments concernés sont le camping municipal, le groupe scolaire de mélan, le centre technique municipal principal et celui de Bolly.</p> <p>(*) le montant de la subvention pourra être revu après instruction du dossier technique.</p>	2020	165 000 €	à déterminer	jusqu'à 63200€	

**ANNEXE 3 : Petit cycle : Bonus retenus suite à la CLE du SAGE du 15/07/2019**

Code	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif	Calendrier	Montant de travaux	Montant éligible	Subvention retenue
B1	Sécurisation interconnexion	Arâches-la-Frasse	création d'un maillage du réseau d'eau potable _ route des Clis	Création d'un maillage entre les conduites de distribution d'eau potable route des Clis et route du Serveray Optimiser le réseau d'eau potable dans un secteur densément habité et maîtriser le foncier	2019	93 781 €	93 781 €	23 134 €
B2	renouvellement de canalisation	Arâches-la-Frasse	renouvellement du réseau d'eau potable dans l'Impasse du chant du torrent et sur un tronçon de la route des Moulins	Renforcement du réseau d'eau potable dans un secteur densément habité, dans l'impasse du Chant du Torrent et sur un tronçon de la route des Moulins situé entre cette impasse et le carrefour avec la route du Pernand et des Servages. Ces travaux ont été identifiés dans le schéma directeur eau potable rendu en 2010.	2019	77 299 €	77 299 €	23 190 €
B4	protection captage	Cluses	Protection des captages de Nancy sur Cluses	Les travaux consistent : - La reprise en sous-œuvre des 11 ouvrages captants de la commune - L'édification d'un périmètre de protection pour ces ouvrages - Les travaux sylvicoles à réaliser pour dégager les abords des ouvrages - La création d'une piste forestière pour faciliter l'exploitation sylvicole future	2019	412 150 €	412 150 €	118 645 €
B5	Renouvellement de canalisation	Combloux	remplacement d'une canalisation de distribution d'eau potable DN 100 mm en fonte grise par une fonte ductile DN 150 mm route de l'épine	Reprise de la canalisation en fonte grise de l'épine sur 910 mètres sous voirie Les travaux seraient réalisés sur procédure adaptée par une entreprise locale. La canalisation fonte de l'épine de par ses fuites à répétition de plus en plus rapprochées dans le temps, porte atteinte à l'effort fait pour la maîtrise de la ressource sur l'ensemble du réseau.	2019	341 384 €	341 384 €	102 415 €
B7	renouvellement de canalisation	Communauté de Communes du Pays Rochois	Travaux de renouvellement et de renforcement du réseau AEP – Secteur Col d'Evires (RD 1203/27/277) sur la commune d'ETEAUX	Renouvellement et renforcement du réseau AEP sur un tronçon de la RD277, sur le chemin de la Croix Rouge et sur la RD27, de façon concomitante aux travaux de voirie du Conseil Départemental (reprise de la structure de chaussée et du tapis et reprise du carrefour entre la RD1203 et la RD27). Territoire prioritaire du SAGE pour les actions sur l'équilibre quantitatif.	2020	492 000 €	492 000 €	147 600 €
B8	Sécurisation interconnexion	Communauté de Communes du Pays Rochois	Sécurisation de la distribution du hameau des Champs de Chant (commune de St Sixt) par interconnexion avec le réseau de La Roche sur Foron	Sécurisation de la distribution du hameau des Champs de Chant (commune de St Sixt) par interconnexion avec le réseau de La Roche sur Foron	2019	140 000 €	140 000 €	42 000 €
B9	Potabilisation	Le Reposoir	Mise en place d'UV pour le traitement de l'eau	Installation d'un UV au niveau du poste de comptage de distribution du Plan des Nants	2019	27 000 €	27 000 €	8 100 €
B10	Potabilisation	Magland	Améliorations pour la qualité de l'eau distribuée (Traitement ressource)	Suite à des constats de l'ARS en 2018 d'une forte pollution bactérienne au réseau Granger et d'une forte turbidité au Chéron, la commune améliore les traitements sur ses principales ressources: 1- Traitement par ultrafiltration de la ressource de Chéron 2- Traitement Chlore et UV ressource des Grangers	2019	271 000 €	271 000 €	76 300 €
B12	renouvellement de canalisation	Marnaz	Plan de renouvellement de colonnes d'eau potable : 3 projets	L'objectif des opérations listées ci-dessous est d'améliorer le réseau d'eau potable sur certains secteurs dont l'état provoque de nombreuses fuites récurrentes. Les travaux seront réalisés en parallèle (pour certaines opérations) de travaux sur le réseau d'EP et d'EU dans le cadre de la mise en séparatif et de la vétusté des secteurs Renouvellement de colonne d'eau potable Programme de travaux liés aux préconisations (notamment schéma d'eau potable et EP) en adéquation avec le programme d'actions sur l'assainissement de la 2CCAM	2020	505 000 €	505 000 €	70799

ANNEXE 3 : Petit cycle : Bonus retenus suite à la CLE du SAGE du 15/07/2019

Code	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif	Calendrier	Montant de travaux	Montant éligible	Subvention retenue
B13	Renouvellement de canalisation	Mont-Saxonnex	Renouvellement et renforcement de la canalisation de distribution et des branchements AEP – HAMEAU SUR LE CE, LES SCHTROUMPFS	<p>La conduite de distribution des hameaux de Sur Le Cé et du bas service du village a été renouvelée et renforcée à l'avancement des programmes de travaux d'investissements. Ce programme se poursuit, en direction du bas du village, avec la fonte de DN60 existante au niveau du secteur dit « Des Schtroumpfs ».</p> <p>Ce tronçon, resté en DN60, nécessite d'être renforcé et l'alimentation sécurisée compte tenu de l'étendue du service assuré par cette unique conduite.</p> <p>Cette canalisation est également très agée et est identifiée comme posant des problèmes fréquents de casses.</p> <p>Renouvellement et renforcement de 650ml de canalisation principale en fonte DN60 par une fonte ductile DN100.</p> <p>Renouvellement d'une antenne de distribution sur 550ml par un PEHD DN63.</p> <p>Actuellement en F60 et F40, elle sera prolongée pour créer un maillage sécuritaire.</p> <p>Reprises de 25 anciens branchements et sorties des compteurs sous regards Isothermes. 2PI.</p>	2021	310 502 €	310 502 €	93 151 €
B14	Renouvellement de canalisation	Mont-Saxonnex	Renouvellement et renforcement de la canalisation de distribution et des branchements AEP – ROUTE DES JOURDILS	<p>La canalisation de distribution des Jourdils est très agée, également sous-dimensionnée. Elle présente des casses fréquentes. Elle constitue un point faible de notre réseau, tant en terme de rendement, qu'en terme de sécurité d'alimentation. La pose de la collecte des eaux usées constitue une opportunité pour la renouveler en coordination.</p> <p>Cette opération est inscrite à notre SDAEP, elle est anticipée au regard des objectifs du fait de l'opération de pose de collecte des eaux usées.</p> <p>Renouvellement de 760ml de canalisation acier DN50 par une fonte ductile DN100, reprise de 12 anciens branchements et sorties des compteurs sous regards Isothermes.</p> <p>Pose de 4 PI.</p>	2020	204 901 €	204 901 €	61 470 €
B15	Renouvellement de canalisation	Mont-Saxonnex	Renouvellement et renforcement de la canalisation de distribution et des branchements AEP – ROUTE DE MORSULLAZ	<p>Renforcement du dernier tronçon rester en F80 de la canalisation de distribution entre la station de traitement du Buttex et la route de Morsullaz.</p> <p>Cette opération est réalisée en coordination avec l'opération de pose de collecte des eaux usées.</p> <p>Renouvellement de 280ml de canalisation FG80 par une FD DN100, reprise de 10 anciens branchements et sorties de 4 compteurs sous regards Isothermes.</p>	2020	72 306 €	72 306 €	21 692 €
B16	Renouvellement de canalisation	Mont-Saxonnex	Renouvellement et renforcement de la canalisation de distribution et des branchements AEP - ROUTE DE LA GORGE DU CE	<p>Renforcement du dernier tronçon rester en DN100 de la canalisation principale de distribution du village.</p> <p>Cette opération est réalisée en coordination avec l'aménagement de la traversée du village entre les hameaux du Bourgeal et de Pincru.</p> <p>Ces travaux sont programmés au SDAEP comme étant un objectif à court terme. Ils sont également indentifiés comme ayant une vocation intercommunale pour l'alimentation en eau potable de la commune voisine de Brison, dont les ressources sont très insuffisantes.</p> <p>Renouvellement de 240ml de canalisation PVC DN110 par une FD DN150, reprise de 18 anciens branchements et sorties des compteurs sous regards Isothermes. La reprise des branchements concerne également le tronçon de distribution déjà en FD150 sur trouvant dans l'emprise du chantier.</p> <p>Renouvellement et repositionnement de 3 PI.</p>	2021	75 600 €	75 600 €	17 680 €
B18	renouvellement de canalisation	Nancy-sur-Cluses	Renouvellement d'une partie des canalisations d'eau potable de Nancy-sur-Cluses	<p>La canalisation d'eau potable en fonte grise doit être remplacée dans le cadre des travaux assainissement en raison du risque de casse. En effet, les travaux se situent en partie dans des ruelles exigues ainsi qu'au brise roche.</p> <p>Chantier de VRD classique pour un renouvellement de 1210 ml de canalisation.</p>	2019	374 882 €	374 882 €	112 465 €

ANNEXE 3 : Petit cycle : Bonus retenus suite à la CLE du SAGE du 15/07/2019

Code	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif	Calendrier	Montant de travaux	Montant éligible	Subvention retenue
B19	renouvellement de canalisation	Passy	Renouvellement canalisation AEP en fuite, Avenue de la Plaine	<p>Ce projet de renouvellement d'une canalisation en Fonte Grise DN 200 est envisagé en parallèle de travaux de mise en séparatif EU / EP de l'Avenue de la Plaine.</p> <p>La canalisation en question fait l'objet de réparations régulières et est sujette à des pertes d'eau non négligeables.</p> <p>Les travaux d'eau potable proposés comprennent le renouvellement de 425 ml de réseau de distribution en fonte Ø200 avec traversée de l'Arve et la reprise des branchements</p>	2019	175 000 €	175 000 €	52 500 €
B21	renouvellement de canalisation	Régie des Eaux Faucigny Glières	Réseau Petit Bornand	<p>La régie des eaux Faucigny Glières est la structure opérationnelle pour les services d'eau et d'assainissement de la Communauté de commune Faucigny Glières. Avant 2012, la gestion de ces services était communale. A partir de 2012, les communes de Bonneville, Contamine sur Arve et Vougy ont mis en commun leur gestion. En 2017, les communes de Ayze et Petit Bornand ont intégré cette gestion intercommunale, puis en 2018, la commune de Brison et enfin les communes de Marignier et Entremont en 2019. Depuis le 01/01/2019, ces compétences globales ont été intégrées à la CCFG.</p> <p>La commune de Glière Val de Borne réalise des travaux de réaménagement du centre bourg du quartier de Petit Bornand. Des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable sont à prévoir. Certaines canalisations datent de la fin des années 30.</p> <p>Les travaux consiste à la mise en place de canalisations d'eau potable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diamètre : DN 150</li> <li>• Longueur : 1,2 km</li> </ul>	2019	300 000 €	300 000 €	90 000 €
B22	Sécurisation interconnexion	Régie des Eaux Faucigny Glières	Réservoir d'Ossat	<p>La REFG a pris la compétence « EAU » sur le secteur de Marignier au 01/01/2019. La source d'Ossat est une ressource gravitaire importante de la commune. Cette ressource ne dispose pas de réservoir pour son stockage. Cette source est mailler avec le secteur alimenté par les forages de Prés Paris. La mise en place d'un réservoir permettrait de gérer les volumes utilisable de la source de façon optimale afin de minimiser les prélèvements dans la nappe des Prés Paris. Ce réservoir permettrait aussi la sécurisation de l'alimentation en eau des abonnés de la rive droite du Giffre sur le bassin versant de la source d'Ossat.</p> <p>Les travaux consiste à la construction d'un réservoir disposant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'une cuve de 800 m3</li> <li>• Un traitement de désinfection</li> <li>• D'équipement de mesure des débits d'entrée et de sortie du réservoir ainsi que du niveau</li> <li>• D'une télésurveillance relié au système général de la REFG</li> </ul> <p>Ces dispositifs permettent d'obtenir les volumes transités et les niveaux 24h sur 24 au pas de temps souhaité.</p>	2019	1 000 000	1 000 000 €	50 000

ANNEXE 3 : Petit cycle : Bonus retenus suite à la CLE du SAGE du 15/07/2019

Code	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif	Calendrier	Montant de travaux	Montant éligible	Subvention retenue
B24	Sécurisation interconnexion	Saint-Jeoire	Projet de maillage de la ressource en eau potable de la commune	<p>La commune de Saint-Jeoire consciente de la rareté de l'eau sur son territoire a réalisé un schéma directeur d'alimentation en eau potable (2016). Parmi les préconisations les plus urgentes figurait la sécurisation de la ressource des Salles, principale source de la collectivité. Une autre source, celle de Cormand, est récupérée dans le réservoir de Cormand, entretenu mais n'est pas utilisée. Pour ce faire il faudrait réaliser des travaux de pose de canalisation pour remonter la ressource en eau dans le réservoir des Salles mais également remettre aux normes le captage de Cormand.</p> <p>La sécheresse des derniers mois de l'année 2018 ont obligé la commune à prendre des mesures drastiques pour limiter les dégâts : messages d'alerte, coupures d'eau ponctuelles, venue d'eau par camions citernes, travaux d'urgence..... La nécessité de réaliser ces travaux cette année n'en est que plus forte.</p> <p>Ce projet consiste en une mission de maîtrise d'œuvre réalisée par le cabinet Montmassonet en la réalisation de travaux (remplacement de la canalisation existante entre les réservoirs des Salles et de Cormand, réalisation d'une station de pompage, modernisation du réservoir de Cormand notamment), travaux estimés très sommairement par le schéma directeur AEP à 84 000 € HT.</p> <p>La mission de MOE a démarré en novembre 2018. La réalisation des travaux est prévue à l'automne 2019.</p>	2019	94 000 €	94 000 €	28 200 €
B26	Renouvellement de canalisation	Scionzier	Renouvellement de la canalisation d'eau potable Avenue de la Route Blanche	L'objectif est de renouveler une canalisation vieillissante et structurante sur 600ml. La canalisation en fonte de diamètre 300mm a cassé 5 fois en 2 ans générant parfois des inondations importantes.	2019	281 850 €	281 850 €	79 555 €
B27	Sécurisation interconnexion	SIVU des Fontaines	Renforcement et sécurisation du réseau AEP – Programme 2019 – Tranche 6	<p>o Sécurisation du hameau de l'Arroz à Châtillon-sur-Cluses : Remplacement d'un PE40mm posé à même le sol sur plus de 80% de sa longueur, par un PE63mm enterré sur 1.340m avec pose de regards en points hauts et bas et interventions dans les réservoirs de l'Arroz et de Bossonet pour permettre la communication entre sites et amenée de l'électricité au réservoir de l'Arroz avec mise à niveau des équipements</p> <p>o Sécurisation du hameau de l'Alluet à Saint-Sigismond : fourniture et pose de 200ml de canalisation fonte DN100mm en plein champ et traversées de route communale avec reprises de 2 branchements et réalisation d'une chambre de réduction de pression</p>	2019	300 000 €	300 000 €	90 000 €
B28	Sécurisation interconnexion	SRB ou CC4R ou communes	Diversifier et sécuriser les sources d'approvisionnement sur Onnion, Mégevette, Saint-Jeoire - 6 projets dont sécurisation secteur Fornets	<p>Le bilan besoins / ressources est déficitaire en cas de concomitance d'une période d'étiage et d'une période de forte consommation. De plus, 2/3 des unités de distribution ne disposent que d'une seule ressource significative et ne sont donc pas sécurisées. Des difficultés d'approvisionnement en eau ont impacté les systèmes lors de la sécheresse observée en 2018.</p> <p>Les travaux de diversification et de sécurisation de l'approvisionnement en eau des communes de Mégevette, Onnion et Saint-Jeoire consistent par ordre de priorité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- interconnecter ces unités de distribution afin de renforcer la sécurité d'approvisionnement en eau en cas de pollution, de déficit de production d'une ressource ou d'incident de fonctionnement survenant sur les ouvrages d'adduction ;</li> <li>- engager une étude de caractérisation du captage des Millières ;</li> <li>- engager une étude de caractérisation des sources de Creux Péchet et/ou une nouvelle recherche en eau ;</li> <li>- prévoir les démarches administratives et les aménagements nécessaires à la mise en exploitation du captage des Millières et des sources de Creux Péchet ;</li> <li>- interconnecter les réseaux de Saint-Jeoire et Onnion si les démarches relatives à la mobilisation d'une nouvelle ressource pour les communes de Megevette et Onnion n'aboutissent pas.</li> </ul>	2019	379 500 €	379 500 €	113 850 €

ANNEXE 3 : Petit cycle : Bonus retenus suite à la CLE du SAGE du 15/07/2019

Code	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif	Calendrier	Montant de travaux	Montant éligible	Subvention retenue
B29	Sécurisation interconnexion	Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre	SECURISATION et RESTRUCTURATION INTERCOMMUNALE de l'alimentation en eau potable entre la commune de Samoens et la commune de Sixt Fer à Cheval (interconnexion des ressources en eau)	Connecter les ressources en eau existantes entre la commune de Samoens et de Sixt Fer à Cheval Conformément au schéma en eau potable du SMIG Partager la ressource en eau - solidarité intercommunale et RURALE Secteur de Balme dessus et du Mont fortement déficitaire en ressource avec rupture d'alimentation en été Secteur des Faix à la limite de la rupture en automne	2020	1 078 000 €	1 078 000 €	215600
B36	renouvellement de canalisation	Arâches-la-Frasse	Extension AEP route de la mairie	dossier reçu 2019	2019	113 160 €	113 160 €	33 948 €
B37	Sécurisation interconnexion	Mieussy	Bouclage Sommand	La commune possède un grand réservoir d'eau dont 2/3 de l'eau est déversée dans le giffre. D'un autre coté, le sommet de la commune ayant quelques réservoirs de plus faible capacité. Afin que le sommet de la commune n'ait pas de rupture d'eau pour les années de sécheresse, un développement de mobilisation et de transfert d'eau est envisagé.  Le bouclage participe au partage des ressources.  Bouclage entre le réservoir de Pégnat et Sommand	2019	102 500 €	102 500 €	30 750 €
B39	renouvellement de canalisation	Taninges	Reprise des réseaux de distribution au Praz-de-Lys dans le cadre de la création d'une usine d'ultrafiltration	La commune de Taninges, suite à la demande de l'ARS, construit une usine d'ultrafiltration au Praz-de-Lys. L'usine de filtration est positionnée afin de pouvoir traiter la totalité des ressources du secteur (bassins versants de Pontet et de Véran), comme cela est demandé par l'ARS. Cela implique une restructuration complète du réseau de distribution entre les réservoirs existants et la nouvelle usine, ; certaines canalisations existantes sont transformées en canalisations de transfert d'eau brute vers l'usine et donc la pose de canalisations nouvelles est nécessaires afin d'assurer la distribution de l'eau filtrée vers le réservoir principal (Brésy) et vers 2 secteurs de distribution (hameau située entre Véran et nouvelle usine et distribution Pontet).	2020	200 000 €	200 000 €	60 000 €
B40	Préservation des ressources stratégiques	Communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc	Protéger la ressource stratégique des Chosalets	1 et 2 - Chargé de mission pour la sensibilisation des habitants du périmètre rapproché de captage, vérification des installations, des raccordements au réseaux EU, et de l'étanchéité des réseaux d'eau pluviale de voirie pour limiter les infiltrations de chlorure (sels de déneigement). Pourront être également réalisées des études pour préciser les risques de pollution ou les travaux prescrits par la DUP. 3 - Assurer des interconnexions entre les réseaux haut et bas services (Réservoir Pont Boveray et Rosière) pour soulager la nappe des Chosalets. Ce dernier volet n'est pas éligible aux aides de l'Agence de l'eau.  sous réserve de l'instruction du dossier par l'agence de l'eau	2020	175 000 €	75 000 €	30 000 €
B41	renouvellement de canalisation	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Economies d'eau par le renouvellement des réseaux d'eau potable	Ambilly rue du Gaz (160 ml), Annemasse rue du 11 Novembre/14 juillet (366 ml) et rues des Allobroges et Ampère (250 ml)	2019	90 000 €	90 000 €	27 000 €

SM3A  
300 Chemin des Prés Moulin  
74800 Saint-Pierre en Faucigny

Tel : 04 50 25 60 14  
sm3a@sm3a.com

[www.riviere-arve.org](http://www.riviere-arve.org)

